UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01509469 1

Tous les exemplaires sont revêtus de ma signature.

J. Laurent

HISTOIRE

DU

DROIT DES GENS

ET DES

RELATIONS INTERNATIONALES.

—

TOME V.

LES BARBARES ET LE CATHOLICISME.

GAND,
CHEZ L'AUTEUR.

1857.

43823e.2

1874 - Souvenir de Vispeker

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ,

PAR

F. Laurent,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND.

LES BARBARES ET LE CATHOLICISME.

GAND, CHEZ L'AUTEUR.

POUR LA FRANCE, CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE, PARIS.

POUR L'ALLEMAGNE, CHEZ C. MUQUARDT, LIBRAIRE, LEIPZIG.

1857.

SEEN BY PRESERVATION SERVICES
DATE FEB 2 7 1992

JX
1305
L38
1850
v.5
22995

AVANT-PROPOS.

—

La publication du quatrième volume de mes *Études* a soulevé une grave question, celle du droit des professeurs de publier des écrits sur des matières religieuses. L'évêque de Gand a demandé ma destitution, et M. le Ministre de l'Intérieur a déclaré à plusieurs reprises, lors de la discussion de l'adresse de 1856, que si mon livre avait paru après sa circulaire du mois d'octobre, il aurait pris une mesure de rigueur. En présence de ces menaces, j'ai cru devoir hâter la publication de mon cinquième volume, non par bravade, mais pour maintenir mon droit; s'il paraît après la chute du ministère catholique, c'est par des causes indépendantes de ma volonté. J'avais écrit une préface, où je traitais la question de droit; mais déjà avant le 27 octobre, j'étais décidé à la retrancher, parce qu'elle ressemblait trop à un plaidoyer *pro domo*. Après le 27 octobre, cette défense serait un hors-d'œuvre et presque une insulte à la majorité nationale. Il y a un parti en Belgique qui n'aime pas la liberté de la pensée et qui a de bonnes raisons pour ne

pas l'aimer. L'éclatante manifestation du 27 octobre devrait lui apprendre que les Belges, tout religieux qu'ils sont, n'entendent pas abdiquer leur souveraineté entre les mains de l'Église, que l'Église doit par conséquent renoncer à l'ambition d'être un pouvoir, et un pouvoir supérieur au véritable souverain, la nation. L'Église jouit d'une liberté illimitée, d'une liberté telle qu'elle n'existe nulle part dans la Chrétienté; qu'elle se contente d'être libre, et qu'elle laisse aussi la liberté à ceux qui par conscience sortent de son sein. Si on l'attaque, qu'elle se défende, mais qu'elle se défende par la raison. Est-ce ainsi que les choses se sont passées, après la publication de mes *Études sur le Christianisme?*

A peine mon livre eut-il paru, que les journaux catholiques l'attaquèrent à l'envi, mais au lieu d'entamer une discussion loyale et sérieuse, ils eurent recours, comme c'est assez leur habitude, à la calomnie et à l'injure. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de ces accusations mensongères; cela a été fait dans des lettres adressées à l'*Observateur*. Je me bornerai à rapporter quelques traits saillants de la polémique catholique; je le fais, parce que j'ai eu souvent occasion de m'apercevoir que c'est sur ces critiques de journaux que l'on apprécie mon ouvrage; dans notre siècle agité, peu de personnes se donnent le temps de lire; l'on préfère, même dans les classes dites lettrées, trouver une opinion toute faite dans le premier journal venu. L'on va voir si cette manière de juger répond à la vérité.

Un journal flamand qui paraissait à cette époque à Gand, *Het Vaderland*, falsifia *matériellement* mes paroles, en me

faisant dire, par exemple, que la raison est au-dessus de Dieu. Quand on songe que ce journal s'adressait plus particulièrement aux habitants des campagnes, l'on comprend le but du faussaire : il s'agissait de rendre odieux le nom de l'auteur, et de faire rejaillir la déconsidération sur l'université à laquelle il est attaché. Le saint homme a atteint son but, du moins en ce qui touche l'auteur, car dans les Flandres l'on dit et l'on répète, qu'il y a à Gand un professeur qui nie le bon Dieu.

Les journaux catholiques, écrits en français, ne se permirent pas de ces falsifications matérielles : en revanche ils ne se firent aucun scrupule de m'imputer des opinions qui ne sont pas les miennes, bien plus, des opinions que je combats. Ainsi ils voulurent à toute force faire de moi un disciple de Hegel : à les entendre je m'étais donné pour mission de répandre en Belgique le panthéisme ou l'athéisme (car pour ces Messieurs c'est la même chose) du philosophe allemand. Or le panthéisme est repoussé dans mon livre, et réfuté même, autant que le comporte le but de mes *Études* ; et quant aux doctrines irréligieuses de Strauss et de Feuerbach que l'on m'attribue, elles sont contredites dans chaque ligne de mon ouvrage. Qui n'admirerait tant de bonne foi et tant de science !

Un autre objet favori des attaques de la presse catholique, c'est que je nie la distinction du bien et du mal ; l'on comprend à quels beaux mouvements d'indignation prête un pareil reproche. Par malheur, il est tout aussi faux qu'odieux : la doctrine contraire est professée en toutes lettres dans mes *Études sur le Christianisme*, et elle ressort avec évidence de la première page venue de mes écrits. Je me suis demandé,

en lisant cette incroyable accusation, si l'aveuglement de l'esprit de parti peut aller au point qu'on croit lire dans un livre précisément le contraire de ce qui s'y trouve. Je laisse la réponse à Celui qui seul pénètre dans les plis et les replis de la conscience humaine.

Encore un mot sur une accusation qui est plus ridicule encore qu'absurde : M. Laurent, dit-on, renouvelle la vieille erreur de Pythagore sur la métempsychose. Si cela n'est par vrai, c'est du moins bien trouvé. Voilà un homme qui écrit un gros volume sur le Christianisme, considéré au point de vue du développement progressif de l'humanité, qui ne parle et rêve que progrès, et il aboutit à enseigner qu'un chanoine peut devenir un corbeau, et qu'un corbeau peut prendre place après sa mort dans le chœur de S. Bavon ! Je n'ai toujours qu'une seule et même réponse à faire à toutes les attaques de mes adversaires, c'est qu'il n'y a pas un mot de *métempsychose pythagoricienne* dans mon livre.

En voilà assez, il me semble, pour engager les honnêtes gens à ne pas juger mon ouvrage sur les dires des journaux catholiques. Le but de leurs attaques est du reste si évident, que je m'étonne qu'il n'ait pas frappé les plus aveugles. Ils affectent de rendre mon enseignement solidaire de mes écrits et de déclarer l'université solidaire de mon enseignement. A les entendre, l'intérêt de la religion est le seul mobile qui les inspire. Mais quand ils représentent l'université de Gand comme le siége d'un enseignement anti-chrétien, est-ce bien dans l'intérêt de la religion qu'ils disent ce qui n'est pas vrai, ou ce pieux mensonge ne couvre-t-il pas des passions plus terrestres? On croyait

l'occasion bonne pour ruiner l'université de Gand, qui est depuis longues années en butte à l'hostilité du clergé, non que l'enseignement y soit antichrétien, mais parce que l'influence du clergé dans les Flandres permet à l'épiscopat de faire une guerre dangereuse à notre université, au profit de celle qu'il a établie à Louvain. *Guerre de boutique*, comme l'a dit un honorable sénateur, aussi distingué par son éloquence que par sa franchise. Le mot peut ne pas être parlementaire, mais il restera, parce qu'il est l'expression de la vérité.

Les évêques de Gand et de Bruges ont reproduit les accusations de la presse catholique dans les fameux mandements qu'ils lancèrent contre l'université de Gand. Les évêques sont dans leur droit, mais à une condition, c'est que les faits sur lesquels reposent leurs accusations soient vrais. Mais que penser de la conduite d'un évêque qui fait dire à un professeur ce qu'il n'a pas dit, et qui se fonde ensuite sur ces fausses appréciations pour dénoncer un établissement de l'État à la défiance du pays?... Le but que l'épiscopat poursuit, n'est plus un secret pour personne: il veut détruire tout enseignement laïque, tout établissement de l'État, et sous le beau nom de liberté, exercer le monopole. Pour atteindre ce but, le parti catholique ne recule devant aucun moyen; il calomnie les professeurs, il calomnie les élèves; les premiers sont des hérétiques ou des sots, les autres des brouillons et des révolutionnaires. Voilà ce que l'on dit partout dans les provinces voisines de Gand : voilà comment on cherche par le mensonge à ruiner notre Université. Grâce à ces honnêtes moyens, le parti catholique se croyait déjà au terme de ses vœux, il croyait que le fruit était mûr,

et qu'il n'avait qu'à étendre la main pour le cueillir. Il s'est trompé. La société laïque ne se laissera plus absorber par l'Église, sa tendance est au contraire de rompre les derniers liens qui l'attachent encore à l'Église; sa tendance est de séculariser l'enseignement et la charité, comme elle a déjà sécularisé la justice et le gouvernement. Contre cette marche providentielle de l'humanité, il n'y a pas de mandements qui vaillent.

Qu'il me soit permis d'ajouter un mot sur le ton superbe que les évêques de Gand et de Bruges ont pris à mon égard. Dans le langage poli et élégant, qui est particulier à Messieurs du clergé, ils m'ont reproché une *profonde ignorance*, des *erreurs grossières*, la *prétention* avec laquelle *je débite* mes *pauvretés*. Ces Messieurs se font illusion; ils se croient encore au temps où une parole tombée du haut de la chaire épiscopale était révérée à l'égal d'une parole divine. Ce temps-là est passé et ne reviendra plus. Un évêque n'a pas plus d'autorité aujourd'hui dans la domaine de l'intelligence qu'un simple citoyen. Si un critique se permettait un langage pareil à celui de l'évêque de Bruges, le public hausserait les épaules; eh bien! le public littéraire fait de même, quoique le critique porte une mitre. J'ajouterai que, s'il m'était resté un doute sur mes convictions religieuses, il se serait dissipé à la lecture des accusations que l'évêque de Bruges a résumées dans son mandement. Une doctrine qui ne se défend que par l'injure, et en altérant la pensée de ses adversaires, doit être bien faible; une cause qui, au lieu d'accepter une discussion franche et loyale, l'élude à chaque instant, est une cause perdue.

Cependant les injures et les calomnies ont fait leur effet. Dans

les Flandres le clergé m'accuse de *nier le bon Dieu*. Ailleurs il prêche que *j'enseigne la métempsychose*, de sorte que *mes élèves doivent craindre de manger un poulet, parce qu'en mangeant un poulet, ils risqueraient de manger leur grand-père*. Il n'est pas sans intérêt de comparer les injures et les calomnies qui ont accueilli mon livre en Belgique, avec l'accueil qui lui a été fait en Allemagne. Je ne dirai rien des éloges qui ont été prodigués aux trois premiers volumes de mes *Études*, tandis qu'à Rome on les a mis à l'*index* ; je me contenterai de rapporter deux faits. Dans une université que je ne veux pas nommer, parce que l'Église a les bras longs, mes *Études*, y compris le volume sur le Christianisme, servent de manuel pour l'enseignement du droit des gens. Dans une autre université, un professeur saisit toutes les occasions pour recommander à ses élèves mes *Études sur le Christianisme*. Et ces deux professeurs ne sont pas des libres penseurs, des disciples de Hegel : le dernier est un catholique, connu comme tel, estimé de toute l'Allemagne. Avouons que la *liberté de la science*, telle qu'on la pratique chez nos voisins, vaut bien la *liberté de l'enseignement*, telle qu'on l'entend chez nous. En Allemagne, l'on a la vraie liberté, la liberté de la pensée. En Belgique, la liberté est un moyen d'exploiter l'instruction au profit d'un parti.

Veut-on savoir ce que deviendrait la liberté de la pensée en Belgique, si je ne dis pas le parti catholique, mais la fraction fanatique de ce parti l'emportait ? Les lecteurs de ce volume croiront difficilement que j'ai eu beaucoup de peine à trouver à Gand, dans la seconde ville du royaume, une presse pour l'imprimer ; ils croiront difficilement que je n'ai pas trouvé un

libraire qui ait osé y mettre son nom. Cependant qu'ils jettent les yeux sur le titre et ils y verront le mien, et si j'y ai mis mon nom, c'est que la pression du parti catholique a effrayé les libraires comme les imprimeurs. Je pourrais dire plus, mais je veux pas compromettre les hommes qui m'ont refusé leur concours. C'est la mesquine intolérance d'une poignée de fanatiques qu'il faut flétrir; s'ils étaient les maîtres, ils feraient de la Belgique la terre promise de l'ignorance et de la stupidité.

Au milieu de cette intolérance, je suis heureux d'offrir un témoignage de reconnaissance à un catholique, M. le baron de Saint-Genois, bibliothécaire de notre université. L'obligeance qu'il met à répondre à mes désirs, à les prévenir même, est mieux que l'exécution d'un devoir, elle part d'un sentiment aussi généreux qu'éclairé.

Gand, le 1er décembre 1857.

F. Laurent.

LES BARBARES.

LIVRE I.

L'INVASION DES BARBARES.

CHAPITRE I.

MISSION DES BARBARES. LE GOUVERNEMENT PROVIDENTIEL ET LA LIBERTÉ HUMAINE.

Alaric marchait vers Rome; un ermite arrête le conquérant, il l'exhorte à épargner la ville et l'avertit que le meurtre et le carnage lui seront funestes. « Ce n'est pas de moi-même que je vais à Rome, dit Alaric, je sens quelqu'un qui m'y pousse sans me donner aucun relâche et qui me presse de saccager la ville. »

Les Vandales, en portant le carnage et la dévastation en Afrique, croyaient agir, non par leur volonté, mais par l'impulsion irrésistible d'un ordre divin; ils se disaient les instruments de la volonté de Dieu. Genséric était prêt à mettre à la voile; où allait-il? Il ne le savait pas. « Maître, lui demanda le pilote, à quels peuples veux-tu faire la guerre? A ceux-là, répond le Vandale, contre qui Dieu est irrité. »

Attila mit lui-même parmi ses titres celui de *fléau de Dieu*, que lui donnait le monde épouvanté. Il disait: « L'étoile tombe, la terre tremble, je suis le marteau de l'univers. »

La philosophie de l'histoire accepte le cri instinctif des Barbares: oui, l'invasion des peuples du Nord est un fait providentiel. Cette intervention de la Providence dans la direction des destinées humaines a quelque chose de consolant pour les âmes qu'attriste le

spectacle du monde actuel. L'empire romain présentait tous les signes de la décrépitude ; la société, en pleine dissolution, semblait devoir s'éteindre : Dieu envoie les Barbares, il rend la vie à l'humanité mourante, et lui ouvre un nouvel et brillant avenir. Mais si l'invasion des Barbares était nécessaire, que devient la liberté humaine ? La philosophie de l'histoire n'aboutit-elle pas au fatalisme, sous le nom de gouvernement providentiel ? Non, la liberté humaine n'est pas détruite ; les peuples, comme les individus, font eux-mêmes leur destinée sous la main de Dieu. Étudions ce problème de la liberté de l'homme et de l'action divine, il n'y en a pas de plus important dans l'histoire ; il touche de près à l'avenir de la société moderne.

Les anciens ne voyaient dans la grandeur et la décadence des empires que l'œuvre de la fatalité ; leurs dieux mêmes étaient soumis à un inexorable destin ; comment auraient-ils reconnu la liberté dans le développement des sociétés humaines ? Le Christianisme introduisit la Providence dans l'histoire. Mais le dogme de l'intervention de Dieu dans la destinée des peuples ne résout pas encore le redoutable problème que l'antiquité avait déclaré insoluble, en attribuant tout à une loi fatale, aveugle. Si Dieu dirige le cours des choses humaines, que devient la liberté, la responsabilité morale ? L'action divine ne détermine-t-elle pas les événements avec une force irrésistible ? et si tout ce qui arrive est nécessaire, inévitable, quelle sera la mission des hommes ?

Les nations sont régies par les mêmes lois que les individus ; le problème agité par la philosophie de l'histoire sur la conciliation du gouvernement providentiel avec la libre activité des peuples n'est qu'un corollaire du problème théologique de la liberté et de la grâce. L'homme est libre, mais n'y a-t-il aucun rapport entre lui et son Créateur ? quelle est la nature de ce rapport ? l'action incessante de Dieu sur l'homme, qu'on appelle la grâce, ne détruit-elle pas la liberté ? Ces hautes questions ont occupé la vie entière d'un des grands penseurs du Christianisme ; nous avons exposé ailleurs la doctrine de St. Augustin [1] ; il reconnaît la liberté, mais il l'ab-

(1) Voyez mes *Etudes sur le Christianisme*, p. 425-473.

sorbe dans l'action divine. L'Église ne s'est pas prononcée sur la conciliation de la liberté et de la grâce, mais la tendance de ses dogmes est de diminuer l'action de l'homme pour faire dominer celle de Dieu. De même la philosophie de l'histoire, conçue du point de vue chrétien, annule les peuples devant la toute puissance de l'intervention divine : la liberté humaine ne joue aucun rôle dans l'Histoire Universelle de *Bossuet* pas plus que dans le système de *St. Augustin*. Écoutons les magnifiques paroles du *dernier Père de l'Eglise* (1) : « Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants ? il fait marcher l'épouvante devant eux. *Quand le temps fatal est venu qu'il a marqué dès l'éternité à la durée des empires, ou il les renverse par la force; ou il mêle dans les conseils un esprit de vertige*, qui fait errer l'Égypte incertaine comme un homme enivré, en sorte qu'elle s'égare, tantôt en des conseils extrêmes qui désespèrent, tantôt en des conseils lâches qui détruisent toute la force de la majesté. *Et même lorsque les conseils sont modérés et vigoureux, Dieu les réduit en fumée par une conduite cachée et supérieure*... Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible... Ne parlons plus de hasard ou de fortune, ou parlons en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance ; ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains est un dessein concerté dans un conseil plus haut... *C'est pourquoi tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure; ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus :* ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là seul tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps, et prévient tous

(1) *Bossuet*, Discours sur l'Histoire Universelle (à la fin) et le *Sermon sur les devoirs des rois* prêché devant Louis XIV. (Œuvres complètes, T. VI, p. 103. édition de Grenoble).

les conseils... *Il n'y a pas de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens* » (1).

Bossuet décrit admirablement le rôle de la Providence dans l'histoire, mais à force d'exalter la puissance de Dieu il oublie l'homme : pour mieux dire, il ne l'oublie pas, il veut l'humilier, l'annuler : Dieu fait tout, l'homme n'est jamais qu'un instrument de ses impénétrables desseins. Comment ce puissant génie a-t-il pu méconnaître à ce point un des éléments essentiels de la nature humaine, la liberté? La mission de l'individu comme des nations, c'est l'avancement de l'humanité; or, la liberté est la première condition du développement des facultés humaines. L'homme et les peuples doivent avoir conscience qu'aucune nécessité fatale ne les domine, qu'ils font leur sort, qu'il dépend d'eux de l'améliorer, et de marcher progressivement vers le terme de leur destinée.

Mais la liberté des nations est-elle absolue? L'homme, par le fait de sa naissance, est soumis à l'empire de circonstances extérieures qui limitent sa liberté, en déterminant plus ou moins ses croyances, ses sentiments, ses idées. Ce qui est vrai des individus, l'est aussi des peuples; *Montesquieu* et après lui *Herder* ont mis en lumière l'influence du climat et de toutes les causes physiques sur le caractère, le gouvernement, la religion, la civilisation. D'après le philosophe allemand, le rôle de l'homme et des nations est écrit dans leur organisation et dans celle du monde extérieur; il ne nie pas Dieu, car c'est la Providence qui a tracé dès l'origine les destinées du genre humain, et qui place chaque individu, chaque peuple dans le lieu et le temps où ils doivent remplir leur mission : « Nous sommes nécessairement ce que nous pouvons être, relativement aux temps, aux lieux et aux circonstances où nous vivons (2). » L'influence de la nature sur l'homme et sur les nations est incontestable, mais le système historique bâti exclusivement sur ce fait a été à bon droit accusé de fatalisme : si la nature commande à

(1) Comparez *Lamennais*, Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église : Les hommes, même les plus forts, ne sont jamais que des instruments à peu près passifs d'une cause supérieure indépendante de leur pensée et de leur volonté propre. »

(2) *Herder*, Ideen zur Philosophie der Geschichte, XII, 6.

l'homme et aux peuples, si elle détermine nécessairement la marche qu'ils suivront à travers les siècles, il n'y a plus de liberté.

Nous croyons que l'homme conserve sa liberté en face de la nature. Ce qui paraît le plus fatal dans son développement, les circonstances dans lesquelles Dieu le place à sa naissance, est encore un résultat de sa liberté; car cet empire exercé sur l'homme par le milieu où il vit, ces conditions de son entrée dans le monde, sont une conséquence de l'usage qu'il a fait de sa liberté dans une vie antérieure. Son libre développement peut être entravé par ces causes; mais son avenir dépend de lui, il fait lui-même sa destinée. Dans ce rude travail, les individus et les peuples sont aidés par la Providence. L'homme n'est pas seulement en rapport avec Dieu au moment de la Création; il ne cesse d'être en relation avec son Créateur pendant la durée infinie de son existence. L'action incessante de Dieu sur l'homme, c'est la grâce; l'action incessante de Dieu sur l'humanité, c'est le gouvernement providentiel. L'aide divine ne fait jamais défaut à l'homme, même coupable. Les peuples aussi sont toujours sous la main de Dieu; l'humanité périrait, si elle était séparée un instant de son Créateur. Chez les individus, l'intervention de la Providence se produit dans l'intimité de la conscience; chez les peuples, elle éclate dans l'histoire. C'est surtout dans les grands bouleversements qui changent les destinées du genre humain, que l'action divine se montre pour sauver et régénérer le monde. Telle fut l'Invasion des Barbares: Chrétiens et Philosophes ont vu la main de Dieu dans ce cataclysme.

Les malheurs et les souffrances de l'Invasion désespérèrent les Chrétiens; ils nièrent la Providence. *Salvien* se chargea de leur prouver dans son traité *du gouvernement de Dieu*, que ces malheurs et ces souffrances étaient la peine de leur corruption; il montra dans les Barbares les instruments de la justice divine, il eut le pressentiment de leur mission régénératrice [1]. Il fallait une foi profonde à la Providence pour croire à l'avenir de la Chrétienté au milieu des horribles bouleversements qui accompagnèrent la

(1) Voyez mes *Études sur le Christianisme*, p. 352-358.

mort de l'ancien monde. A la postérité il est plus facile de louer la grâce de Dieu; elle vit de cette vie nouvelle que les Barbares ont donnée au genre humain.

Du point de vue chrétien, l'Invasion est à la fois une punition et un moyen de propager le Christianisme. « Regardez, dit *Fénélon* (1), ces peuples barbares qui firent tomber l'Empire romain. Dieu les a multipliés et tenus en réserve sous un ciel glacé, pour punir Rome païenne; il leur lâche la bride et le monde en est inondé. Mais en renversant cet empire, ils se soumettent à celui du Sauveur : tout ensemble, ministres des vengeances et objets des miséricordes, sans le savoir, ils sont menés comme par la main, au-devant de l'Évangile, et c'est d'eux qu'on peut dire à la lettre qu'ils ont trouvé ce qu'ils ne cherchaient pas. »

L'action régénératrice exercée par les Barbares reste à l'ombre chez les écrivains chrétiens : elle apparaît davantage chez les historiens et les philosophes. Écoutons *Chateaubriand* : « Le monde était trop corrompu, trop rempli de vices, de cruautés, d'injustices, trop enchanté de ses faux dieux et de ses spectacles, pour qu'il pût être entièrement régénéré par le Christianisme. Une religion nouvelle avait besoin de peuples nouveaux... Dieu, ayant arrêté ses conseils, les exécute. Rome, qui n'aperçoit à ses frontières que des solitudes, croit n'avoir rien à craindre; et nonobstant, c'est dans ces camps vides que le Tout-Puissant rassemble l'armée des nations. Plus de quatre cents ans sont nécessaires pour réunir cette innombrable armée, bien que les Barbares, pressés comme les flots de la mer, se précipitent au pas de course. Un instinct miraculeux les conduit; s'ils manquent de guides, les bêtes des forêts leur en servent. Ils ont entendu quelque chose d'en haut qui les appelle, du septentrion et du midi, du couchant et de l'aurore. Qui sont-ils? Dieu seul sait leurs véritables noms. Aussi inconnus que les déserts dont ils sortent, ils ignorent d'où ils viennent, mais ils savent où ils vont; ils marchent au Capitole, convoqués qu'ils se disent à la destruction de l'empire romain, comme à un banquet » (2).

(1) *Fenelon*, Sermon pour la fête de l'Epiphanie. (T. II, p. 368, éd. Didot).
(2) *Chateaubriand*. Études historiques. — Les philosophes reproduisent les

L'Invasion des Barbares était providentielle ; est-ce à dire que la liberté humaine ne joue aucun rôle dans cette grande révolution ? La grâce laisse subsister la liberté avec toutes ses conséquences; de même le gouvernement providentiel n'empêche pas que les peuples n'agissent librement et ne portent la responsabilité de leurs actions. Quand il n'y aurait aucun moyen d'expliquer la coexistence de la liberté et de la grâce, du gouvernement providentiel et de la responsabilité des nations, il faudrait cependant admettre ces faits, parce qu'ils découlent de la nature même de l'homme, de ses rapports nécessaires avec le Créateur. Nous avons essayé ailleurs de concilier la grâce avec la liberté (1). La conciliation de l'action providentielle sur les peuples avec leur libre développement et leur responsabilité, repose sur les mêmes principes. L'homme ne peut agir qu'avec le concours de son Créateur, Dieu lui inspire et le vouloir et le pouvoir; mais l'homme reste libre de résister à l'inspiration divine, il peut faire le mal; or, tout mal entraîne une peine; la peine limite, altère plus ou moins la liberté, mais elle est en même temps une grâce pour relever le coupable. En tant qu'il expie, l'homme n'est pas libre; car il ne dépend pas de lui de ne pas subir la peine qu'il a méritée; mais tout en expiant, il a la conscience de sa liberté, car sa punition elle-même est une suite du mauvais usage qu'il en a fait; il dépend donc toujours de lui de rentrer dans la voie du salut, et Dieu l'y ramène par la grâce.

Considérons les événements historiques de ce point de vue. La main de Dieu se montre avec une telle évidence dans l'Invasion des Barbares, qu'il faudrait être aveugle pour nier l'intervention divine dans les choses humaines. Le monde romain se serait éteint sans les Barbares, ce sont eux qui l'ont régénéré; qui oserait dire que cette grande révolution est le produit de la liberté? Les conquérants de l'Europe remplissaient-ils par hasard le rôle d'une Providence? sont-ils sortis de leurs déserts et de leurs forêts pour sauver

mêmes idées. Voyez *Leroux*, dans *l'Encyclopédie Nouvelle*, au mot *Egalité*. (T. IV, p. 635).

(1) Voyez mes *Études sur le Christianisme*, p. 453-459.

le genre humain? Qui donc les a conduits, si ce n'est Dieu? Mais s'ils étaient envoyés par la Providence pour détruire et régénérer, où est la liberté, où est la responsabilité? Les révolutions les plus inévitables ne détruisent pas la liberté humaine. Les Barbares, tout en servant d'instrument à la justice comme à la grâce de Dieu, sont responsables de leurs actions, suivant le degré du développement intellectuel et moral qu'ils avaient atteint. La mort, l'esclavage, la dévastation étaient une nécessité providentielle pour les Romains, mais cette nécessité même était un résultat de leur liberté: c'est un acte de justice et d'expiation. Insistons sur cette face de la révolution qui ouvre l'ère moderne; elle renferme un grand enseignement, et la leçon s'adresse à nous, hommes du dix-neuvième siècle.

Une funeste tendance domine les esprits. On accuse les historiens d'être fatalistes; le fatalisme n'est pas dans quelques hommes, il est dans la société tout entière. C'est le caractère distinctif des époques de révolution. Lorsque les Barbares envahirent l'Empire romain, les vaincus niaient la Providence; nous ne nions pas la Providence, mais nous ne la reconnaissons pour ainsi dire que de nom. Chez les individus nous admettons la liberté, et nous rejetons la grâce parmi les subtilités théologiques. Dans les grands événements qui s'accomplissent sous nos yeux, nous plions en apparence sous la volonté divine; en réalité, nous transformons notre inertie, notre abandon en une espèce de fatalisme. L'origine de ce fatalisme social remonte à la grande révolution qui a remué le monde entier à la fin du dernier siècle. On commença par excuser en les justifiant les crimes qui souillent les hommes de la Terreur; mais si les crimes commis au nom de la liberté sont légitimes, ceux que la religion inspire doivent être saints; après avoir exalté les Marat, on sanctifia l'inquisition et la saint Barthélemy. Tout devient nécessaire, tout devient légitime; et les sociétés, que deviennent-elles? Elles apprennent à plier sous la force brutale; les attentats les plus inouïs se légitiment par le succès; il n'y a plus de droit, plus de responsabilité; la fatalité règne. Au bout de la pente funeste sur laquelle glissent les esprits, se trouvent la décadence, la ruine et la mort.

La philosophie de l'histoire, loin d'être un enseignement de fata-

lisme, doit ranimer l'activité et l'énergie des nations, en leur montrant dans le passé, où conduisent l'inertie, l'affaissement et la préoccupation des intérêts, des jouissances du moment. On a remarqué plus d'une fois les ressemblances qui existent entre notre époque et la société romaine de l'Empire. Absence d'une religion qui possède et dirige les âmes, et par suite, dissolution du lien social : l'individu ne voit que lui, ses passions, son bonheur, et ce bonheur consiste dans la satisfaction des appétits matériels. La société romaine s'est laissée aller sans résistance au courant de ces tendances funestes, elle oubliait la vie dans les plaisirs ; pour s'y livrer sans relâche et en repos, elle se démit de ses droits et les aliéna au profit des Césars. L'Empire n'était plus troublé par les agitations de la liberté ; la paix, la tranquillité régnaient. Paix funeste! tranquillité plus meurtrière que les guerres civiles! Pour n'avoir cherché que la jouissance dans le repos du despotisme, les peuples furent tellement avilis, tellement corrompus, qu'il ne resta plus en eux aucun élément de vie. Dieu leur donna une religion d'amour ; ils la répudièrent, ou ils l'acceptèrent sans se pénétrer de son esprit. Il ne resta plus qu'un moyen pour sauver l'humanité : Dieu envoya les Barbares.

Le dix-neuvième siècle ne reconnaîtra-t-il pas son image dans l'état social de l'Empire ? Il y a une différence cependant ; elle augmente notre responsabilité, mais elle peut aussi nous sauver. Les nations anciennes étaient dans l'enfance, elles n'avaient pas conscience de leur mission, elles ne voyaient pas la décadence et la mort qui les menaçaient ; leur responsabilité est d'autant moindre. Aujourd'hui les peuples sont souverains : c'est dire qu'ils ont atteint ce degré de développement où ayant conscience d'eux-mêmes, ils peuvent diriger leurs destinées. Ils connaissent le but vers lequel l'humanité marche : ce but est le développement moral de l'homme, le développement physique n'est qu'un moyen ; malheur à nous, si nous le prenons pour but! Si oubliant la liberté, si oubliant Dieu, la société se livre tout entière aux intérêts matériels, l'égoïsme et la corruption qui la rongent seront sans remède. L'humanité ne périra pas, mais les nations qui se seront mises en dehors des voies de la Providence périront : « Dieu efface ces peuples du livre de la

vie. Un conquérant lui sert d'instrument ; la destruction le précède ; la victoire étend sur lui ses ailes, et le vainqueur fait expier dans le sang à la nation qui succombe ses folies et ses crimes [1]. »

1 *Donoso Cortès*. Discours parlementaires

CHAPITRE II.

LES BARBARES.

SECTION I. ÉTAT SOCIAL DES BARBARES.

Les populations germaniques ont régénéré l'Europe, elles ont étendu leur empire ou leur influence sur toutes les parties du monde ; partout sous leurs pas, germe une civilisation forte et progressive. Les vainqueurs de Rome peuvent à bon droit s'enorgueillir de cette magnifique conquête. Le patriotisme allemand s'en est enivré ; transportant le présent dans le passé, il a cru trouver dans les forêts de la Germanie tout ce que nos sociétés ont de liberté, d'intelligence, de moralité, de grandeur. Les conquérants du cinquième siècle étaient fiers du nom de Barbares que la vanité grecque et l'orgueil romain leur avait donné. Leurs descendants se révoltent contre cette imputation de barbarie ; d'après eux les Germains n'avaient de la barbarie que les apparences ; leur vie était sédentaire, agricole ; elle réalisait ce que les sociétés les plus avancées ont tant de peine à garantir, la liberté et l'ordre. Tels sont les traits généraux sous lesquels les Allemands peignent leurs ancêtres ; quand on descend dans les détails, les prétentions deviennent plus étranges encore. Tel historien ne veut pas que les Germains s'enivrassent avec passion ; tel revendique pour la Germanie le culte chevaleresque de la femme, comme on le trouve dans les romans du moyen âge [1]. Ce ne sont pas seulement les esprits médiocres qui se livrent à ces exagérations ; le patriotisme aveugle les savants

(1) *Guizot*, Histoire de la civilisation, VIIe leçon.

les plus éminents. L'un oppose le paganisme libéral et tolérant des Germains au dieu égoïste et haineux des Juifs [1] ; un autre regrette que la charité chrétienne ait altéré les mœurs belliqueuses de ses ancêtres [2]. Le livre d'un savant suédois [3] qui place dans le Nord toutes les merveilles de la fable et de l'histoire est comme le dernier degré et en même temps la satire de ces extravagances.

On comprend que la teutomanie ait soulevé une violente réaction. Les Allemands ne veulent pas que les Germains soient des *Barbares*. On dirait que le génie de Rome s'est réveillé à leurs cris de triomphe ; renchérissant sur son mépris, il traite ses rudes vainqueurs de *sauvages* : « Lisez Tacite sur les mœurs des Germains, dit *Buffon*, c'est le tableau de celles des Hurons, ou plutôt des habitudes de l'espèce humaine entière sortant de l'état de nature » [4]. Des historiens célèbres ont développé la pensée du grand naturaliste : à côté de chaque paragraphe de Tacite ils placent un trait des mœurs des Sauvages ; la comparaison aboutit à une similitude parfaite : « Les Germains négligeaient l'agriculture, ils ne vivaient guère que de la chasse ou du pâturage ; il en est de même des Sauvages de l'Amérique. On trouve à peine dans la Germanie un élément de société civile et politique ; les Sauvages jouissent de la liberté la plus illimitée, chacun fait ce qu'il lui plaît. Là où il n'y a pas d'état, il ne peut y avoir de justice sociale ; les Sauvages, comme les Germains, vengent eux-mêmes les injures qu'ils reçoivent » [5].

Nous ne poussons pas ce parallèle plus loin ; les deux systèmes contraires sur l'état social des Germains nous paraissent également faux. Le patriotisme allemand s'est fait illusion en cherchant l'idéal

(1) *Lassen*, Indische Alterthumskunde, T. I, p. 415.

(2) *Gervinus*. Geschichte der poetischen Nationalliteratur, p. 312.

(3) *Olaüs Rudbeck*, professeur à l'Université d'Upsal, dans son ouvrage intitulé *Atlantica*, fait de la Suède, l'Atlantique de Platon, les Iles fortunées, le Jardin des Hesperides, et même les Champs Elysées. Il ne se contente pas de revendiquer la civilisation moderne pour les peuples du Nord, il fait dériver d'eux la civilisation ancienne : les Grecs ont tiré leur alphabet, leur astronomie, leur religion de la Suède, etc.

(4) *Buffon*. Epoques de la Nature, VII.

(5) *Robertson*. Histoire de Charles V (Notes). — *Guizot*. VIIe leçon

de la moralité et de la sociabilité dans les forêts de la Germanie; l'idéal n'est pas dans le berceau des sociétés, il est à la limite extrême de leur développement. Est-ce à dire que les Germains aient été dans ce triste état où les voyageurs ont rencontré les tribus sauvages de l'Amérique? Malgré l'analogie de quelques traits de mœurs et de caractère, un abîme sépare les sauvages des Germains: les races sauvages s'éteignent au contact de la civilisation, les Germains sont de toutes les races humaines la plus perfectible. Déjà lorsque Tacite traçait le tableau de leurs mœurs, ils n'étaient plus des sauvages; avaient-ils jamais passé par cet état que l'on ne peut appeler social, parce qu'il est l'absence de toute société? Les philosophes du dernier siècle ont cru que la Sauvagerie était la condition naturelle du genre humain. S'il en est ainsi, cet état primitif a dû être bien différent de l'abrutissement des sauvages, tels que nous les voyons encore dans quelques parties du monde; leur condition ressemble plus à une dégradation qu'à un développement naturel. Les Germains étaient barbares, ils n'étaient pas sauvages. Quand même nous n'aurions pas la Germanie de Tacite, nous pourrions nous faire une idée suffisante de leur caractère et de leurs mœurs, en voyant la mission qu'ils ont accomplie dans le monde. Ils étaient appelés à détruire l'empire romain, ils devaient donc être doués au plus haut degré de la vertu guerrière; mais tout en semant de ruines le sol de l'Europe, ils le fécondèrent; ils devaient donc avoir en eux un génie particulier qui les disposât à devenir un élément de la société moderne. Comment concilier leur mission de destruction avec leur mission de régénération? Comment les Germains, sont-ils passés de la barbarie à la civilisation? La Providence avait préparé Rome et le Christianisme pour dompter et assouplir ce qu'il y avait de barbare et de rude dans la race germanique.

SECTION II. PRINCIPE DESTRUCTEUR.

La guerre est permanente dans l'antiquité, les empires s'élèvent et tombent avec une rapidité effrayante; la lutte ne cesse que lorsque les nations sont brisées et réunies sous les lois de la Ville Éternelle.

Cependant aucun des peuples anciens n'avait la passion de la guerre au même degré que les hommes du Nord. Le doux génie de la Grèce inspire déjà les héros d'Homère. Le peuple roi était né pour la conquête, mais pour lui la guerre était comme une grande spéculation; il conquérait pour exploiter. Lorsque les Romains firent connaissance avec les Germains, ils furent étonnés de leur ardeur guerrière; «Quoi de plus intrépide que les Germains? s'écrie *Sénèque*; quoi de plus passionné pour les armes, au milieu desquelles ils naissent et grandissent, dont ils font leur unique souci, indifférents à tout le reste (1)? » La passion de la guerre est le trait caractéristique des peuples du Nord.

Tacite a peint admirablement les mœurs guerrières des Germains. Chez les Romains, le jeune homme est revêtu de la toge, lorsqu'il atteint l'âge viril : symbole du génie romain, politique plus que guerrier. Le jeune Germain est décoré, en pleine assemblée, de la framée et du bouclier, c'est là sa robe virile; chez les plus braves des peuples germaniques, il n'est compté pour homme que lorsqu'il a tué un ennemi (2). Les Germains ne quittent jamais leurs armes; ils vont armés aux festins, comme aux assemblées de la nation; c'est en agitant leurs framées qu'ils manifestent leur assentiment; leurs jeux sont des danses guerrières. Le courage est la vertu par excellence, et presque le seul devoir. La société n'intervient pas pour réprimer les crimes contre les individus, c'est aux familles à se venger elles-mêmes; la lâcheté et la trahison sont les seuls crimes publics; les traîtres et les transfuges sont pendus à un arbre, les lâches noyés dans la fange d'un bourbier (3).

Chez les anciens, les femmes restaient étrangères au dur métier des armes. Les femmes germaines suivent leurs époux, leurs fils

(1) *Senec.* De Ira. I. 11.

(2) « Ils se laissent croître, dès l'âge de puberté, la barbe et les cheveux, et ne dépouillent cet aspect sauvage, qu'après s'être déliés, en tuant un ennemi, du vœu qu'ils ont fait de le garder jusque là. C'est sur le sang et les dépouilles qu'ils se découvrent le front; alors seulement ils croient avoir acquitté le prix de leur naissance, et se présentent à la patrie, à un père, comme leurs dignes enfants. » (*Tacit.* Germ. 31, traduction de *Burnouf.*)

(3) *Tacit.* German. 13. 22. 11 24. 12

sur les champs de bataille : elles portent aux combattants la nourriture et des exhortations. On vit des armées chancelantes et à demi rompues ramenées à la charge par l'obstination de leurs prières (1). Les historiens romains admirent l'héroïsme des femmes cimbres (2) ; les *Sagas* célèbrent les exploits des *vierges au bouclier* (3).

Chez les Scandinaves, l'héroïsme dépasse presque les bornes de la nature humaine : la mort sur le champ de bataille est le but de la vie. Les femmes en accouchant d'un fils, demandent qu'il périsse en combattant. Les guerriers désirent et reçoivent la mort comme un bien : « Ils tressaillent de joie en pensant qu'ils vont sortir de la vie d'une manière glorieuse : ils se lamentent dans les maladies, parce qu'ils craignent une fin honteuse et misérable » (4). Pour échapper à l'opprobre d'une mort naturelle (5), les vieillards mettent eux-mêmes fin à leur vie : le Dieu qu'ils révèrent, Odin, leur a donné l'exemple, en s'ouvrant, dans sa vieillesse, la poitrine avec le fer de sa lance. Il existe en Suède une montagne escarpée, du haut de laquelle se précipitaient ceux qui voulaient terminer leur vie : on la nommait la Salle d'Odin, parcequ'elle était en quelque sorte le vestibule du palais de ce Dieu (6).

(1) *Tacit.* Germ. 7, 8.

(2) « Le combat, dit *Florus*, ne fut pas moins rude contre les femmes des Barbares que contre ceux-ci. Retranchées derrière les chars, elles combattirent avec des piques et des bâtons ferrés. Leur mort fut aussi belle que leur défense : elles demandèrent au vainqueur la liberté et le sacerdoce ; sur son refus, elles donnèrent la mort à leurs enfants et à elles-mêmes. » (*Florus*, III, 4. — cf. *Plutarch*, Marius, c. 27 ; — *Oros*, V 16).

(3) *Thorborge*, fille d'un chef suédois, était toujours armée pour le combat. Elle refusait tous les prétendants qui s'offraient, et lorsqu'ils insistaient, elle les tuait. A la fin, un vaillant guerrier, le roi Rolph se présente. Repousse vigoureusement, il assiège le fort dans lequel reside l'heroine ; après une résistance acharnée, elle dut céder et épouser le vainqueur. (*Depping*, Histoire des expeditions maritimes des Normands, T. I, ch. 4. — *Marmier*, Lettres sur l'Islande, II.

(4) *Valer. Maxim.* II. 6. 11

(5) *Ammian. Marcellin.* XXXI, 2 : Judicatur ibi beatus qui in prælio profuderit animam ; senescentes enim et fortuitis mortibus mundo digressos, ut degeneres et ignavos conviciis atrocibus insectantur.

(6) *Geyer*, Histoire de Suede, ch. II. — *Mallet*, Introduction à l'Histoire du Danemarc.

Ce dernier trait révèle le principe de cette soif de la mort que nous avons de la peine à comprendre, tant elle est contraire à l'instinct de la nature. Les poëtes latins avaient deviné le secret de la valeur qui devait mettre fin à l'empire de la Ville Éternelle. « La mort, dit *Lucain*, est pour eux le passage à une longue vie dans un autre univers. Ils sont heureux de leur erreur, ces peuples que regarde le pôle. Ils ignorent la plus redoutable de toutes les craintes, celle de la mort. De là cette hardiesse à se précipiter sur les piques; de là ces âmes toujours prêtes à la mort, et cette persuasion qu'on ne saurait avoir que de lâches ménagements pour la vie, puisqu'elle doit renaître » (1).

La religion des Germains est toute guerrière. La divinité principale, le père commun de la race, c'est le dieu de la guerre; *Wuotan* ou *Odin* est la personnification de la fureur des combats (2). Les Romains représentaient leur dieu de la guerre armé, les Germains ont un symbole plus énergique, un glaive nu fiché en terre (3). C'est Odin qui, d'après l'Edda Scandinave, fait naître la première guerre; c'est lui qui enseigne aux hommes l'art de se détruire (4). Les emblèmes de ce dieu terrible sont dignes de sa mission : il est armé d'un dard miraculeux, tous les ennemis sur lesquels le dard vole sont voués à la mort : il a à ses côtés deux loups et deux corbeaux qui le suivent au combat et se jettent sur les cadavres (5). Les vierges de la mort l'accompagnent; les *Valkyries* aiment le cri des blessés, l'odeur des cadavres; la veille des grandes batailles, elles travaillent ensemble en s'accompagnant de chants de

(1) *Lucan.* Pharsal. — *Appien* dit aussi que les Germains méprisent la mort par l'espérance d'une autre vie. (*Appian.* IV, 13).

(2) *Wuotan*, *Wôdan*, est la forme germanique; *Oddin*, la forme scandinave : l'un et l'autre nom signifient la fureur. *Adam de Brême* dit : « Wôdan, id est furor ». La racine du mot est *wod*, *odr*, *furens*. (*Wachter*, dans l'Encyclopédie d'Ersch, IIIe Sect., T. VII, p. 288.)

(3) *Herod.* IV, 62; — *Ammian. Marcellin.* XXXI, 2; XVII, 12; — *Jornandes* c. 35; — *Grimm*, deutsche Mythologie, p. 185. — De là l'usage général chez les peuples germaniques de jurer par le glaive. (*Grimm*, deutsche Rechtsalterthumer, p. 896).

(4) *Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 197. — *Grimm*, Mythologie, p. 122.

(5) *Grimm*, Mythologie, p. 134.

guerre ; le tissu qui les occupe est d'entrailles humaines, des flèches servent de navet et le sang ruisselle sur le métier : les combats sont leur plus violent désir. elles choisissent les guerriers qui seront reçus dans le palais d'Odin (1). Le ciel germanique ne s'ouvre qu'aux héros morts en combattant ; entrons dans le *Valhalla*, la conception de la vie future révèle le génie des peuples. Lorsqu'un guerrier est tombé sur le champ de bataille, les *Valkyries* le conduisent à la demeure d'Odin : « D'où vient tout ce bruit ? d'où vient que tant d'hommes s'agitent et que l'on remue tous les bancs ? — C'est qu'Erik doit venir, dit Odin, je l'attends, qu'on se lève, qu'on aille à sa rencontre. — Pourquoi donc sa venue te plait-elle davantage que celle d'un autre roi ? — C'est qu'en beaucoup de lieux il a rougi son épée de son sang, c'est que son épée sanglante a traversé beaucoup de lieux. Je te salue, Erik, brave guerrier, entre, sois le bien venu dans cette demeure » (2). Dans la conception chrétienne, ce sont les saints qui glorifient le Créateur ; dans la mythologie germanique, c'est Odin qui honore les guerriers : ce sont ses enfants, il les adopte, il les choie (3). Quelle est l'existence du guerrier dans ce séjour de bonheur ? Une éternité de combats et de festins. Dès le matin, ils revêtent leurs armes brillantes, montent leurs coursiers, se défient et s'attaquent ; le ciel retentit du choc des lances et des épées, le sang ruisselle et les parois célestes sont jonchés de champions frappés d'un second trépas. Mais l'heure du festin sonne, la lutte cesse, les blessures se ferment, les morts revivent pour s'asseoir à la table de leur chef. Ceux qui sortent de la vie par mort naturelle sont exclus du Valhalla, quand même ils auraient été de vaillants guerriers. Le *Niflheim* est leur séjour : *Héla* exerce son empire dans ce monde : son palais s'appelle le nuage, sa table la faim, son couteau le besoin, son serviteur le retardataire, sa servante la lenteur, sa porte le précipice (4).

(1) *Grimm*, Mythologie, p. 389. — *Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 310, 351.

(2) *Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre, liv. II, d'après *Torfæi*, Hist. Norwegiæ, IV, 10.

(3) « Got setzet sie in sine Schôz » *Grimm*, Mythologie, p. 778.

(4) *Grimm*, Mythologie, 778, 760. — *Muller* Geschichte der altdeutschen Re-

Un culte qui punit la mort naturelle, même des braves, qui réserve une vie éternelle de combats et de festins pour ceux qui sont frappés d'une mort violente, doit inspirer la passion des combats, le fanatisme du sang. La frénésie divine d'Odin anime les guerriers : « ils tombent, rient et meurent » (1). De tels hommes étaient nés pour la destruction; c'est cet héroïsme religieux qui a détruit l'Empire. Odin jette son dard sur le monde romain, il « répand l'épouvante dans les légions, il voue leurs chefs à la mort, les aigles tombent sous sa colère » (2); hommes, chevaux, tout ce qui appartient aux vaincus est exterminé (3).

SECTION III. PRINCIPE RÉGÉNÉRATEUR.

§ 1. *La liberté individuelle.*

Les anciens n'ont pas connu la liberté, telle que les peuples modernes la désirent et la pratiquent. Nous ne concevons pas que l'homme soit libre, si l'on ne respecte pas son individualité ; la société, loin de détruire la personnalité humaine, doit lui assurer son libre développement. Dans les républiques anciennes, l'état absorbait le citoyen, les droits de l'homme comme tel étaient méconnus. Cet élément de la nature humaine, étouffé dans les cités étroites de l'antiquité, se développa dans les forêts de la Germanie. Les Ger-

ligion, p. 393, 394. — *Mallet*, Introduction à l'histoire du Danemarc, liv. II. — *B. Constant*, de la Religion, liv. IX, ch. 7. — *Marmier*, Lettres sur l'Islande, VI.

(1) *Saxo Grammat.* II. — La langue germanique avait une expression particulière pour désigner ces enthousiastes de la mort. (*Berserk*. *Wachter*, dans *l'Encyclopédie d'Ersch*, Sect. III, T. VII, p. 289.)

(2) Ces paroles sont empruntées à la formule par laquelle on devouait à la mort les armées ennemies. (*Maller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 197. — *Wachter*, ll. p. 294).

(3) Lorsque la terrible formule de dévouement était prononcée, il ne devait rien rester de tout ce qui appartenait aux vaincus. (*Tacit*. Annal. XIII, 57). Les Cimbres dévouèrent une armée romaine, et tinrent religieusement leur serment : ils tuèrent tout être vivant, et jetèrent les armes, l'or, l'argent, les chevaux mêmes dans le Rhône. (*Oros*. Hist. V, 16).

mains ne s'emprisonnent pas dans une ville, c'est à peine s'il y a un lien social entre les membres d'une même tribu : l'homme est tout, l'État n'est rien. Dans cette indépendance sauvage, la valeur de la personnalité doit s'exalter ; elle forme le trait caractéristique des Barbares : c'est d'eux que nous tenons le besoin de liberté qui distingue les nations modernes.

L'esprit d'individualité est fortement empreint dans les idées religieuses des peuples du Nord. Les anciens subordonnaient la religion à l'État : les Germains n'ont pas de corps sacerdotal, chaque père de famille est prêtre (1). Le caractère individuel de la religion chez les Germains frappa César ; mais il ne se rendit pas compte de la profonde différence qui sépare la conception religieuse des Germains de celle des peuples anciens. César nia en plein sénat l'immortalité de l'âme ; cette triste doctrine n'était pas une erreur isolée ; la philosophie de l'antiquité aboutissait au panthéisme, elle absorbait l'homme en Dieu : la religion, infectée du même vice, ne donnait pas à l'individu une garantie de sa persistance après la mort. Les rudes habitants de la Germanie avaient ce sentiment de l'immortalité qui manquait aux philosophes de la Grèce et de Rome. Le guerrier ne meurt pas, il change seulement de demeure : la vie à venir est l'idéal de la vie présente.

Le sentiment de l'indépendance individuelle suit le Germain dans toutes les relations de la vie. La famille romaine se concentre dans le père, lui seul a une existence juridique ; sa puissance est sans bornes, elle ne finit que par sa mort ou par sa volonté. Chez les Germains aussi, les liens de la famille ont une grande force, mais ils cèdent au besoin plus impérieux de la liberté : l'homme peut rompre les relations que la nature a formées. Si quelqu'un, dit la *Loi Salique*, veut renoncer à ses parents, il se présentera dans l'assemblée du peuple, portant quatre verges de bois d'aune, et il les brisera sur sa tête, en déclarant qu'il n'y aura plus rien de commun entre eux et lui (2).

(1) *Tacit.* German. 10 ; *Cæsar*, de bello gall. VI, 21. — *Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 52.

(2) *Lex Salica*, 63.

La guerre qui est la vie des peuples germaniques, révèle le même sentiment d'indépendance, d'individualité. La conquête romaine conduit à l'unité, la conquête germanique à une diversité infinie. Après quelques siècles de la domination de Rome, les vaincus étaient devenus Romains de langage, de droit, de mœurs. L'Invasion des Barbares présente un spectacle tout différent; les vaincus conservent leur existence, leur droit; les diverses races coexistent sur le même territoire, avec leurs institutions, leur génie particulier; de là la personnalité du droit, et la division de l'Europe en une foule de petites souverainetés isolées, indépendantes. Ici éclate la supériorité de l'esprit germanique sur le génie romain. Rien de plus magnifique en apparence que l'unité romaine, tandisque de la conquête des Barbares est sorti un régime qu'on a flétri du nom d'anarchie. Mais à quoi a abouti l'unité de l'Empire? A l'égalité sous le despotisme. A quoi a abouti la féodalité ? A la division de l'Europe en nations libres et indépendantes, et dans le sein de chaque nation, à la reconnaissance de la liberté.

Est-il besoin d'insister sur l'importance que le principe de l'individualité a pour le dix-neuvième siecle? Philosophes et politiques le méconnaissent également. Infidèles au génie de leur race, les penseurs de l'Allemagne enseignent un panthéisme dans lequel disparaissent à la fois Dieu, l'homme et les nations : il faut les ramener dans les forêts de la Germanie, pour qu'ils s'y pénètrent de ce vif sentiment de la personnalité qui animait leurs ancêtres. Les guerriers du Nord faisaient des miracles de valeur avec la conviction que la mort est la continuation de la vie et en même temps une vie meilleure. Aujourd'hui l'énergie de l'homme s'affaisse; si on veut la ranimer, il ne faut pas l'emprisonner sur cette terre, il faut lui montrer une vie permanente, progressive, un idéal à atteindre. Les politiques oublient également que l'existence de l'homme se concentre dans sa personnalité; le but de la société n'est pas de substituer la vie de l'État à celle des individus, mais d'organiser l'État de manière que les individus y trouvent toutes les conditions pour le développement de leurs facultés morales, intellectuelles et physiques. Le panthéisme de l'antiquité conduit à la mort : l'homme ne vit que par la liberté.

§ 2. *L'Égalité.*

N° I. LES HOMMES LIBRES. L'ARISTOCRATIE.

L'aristocratie domine dans l'antiquité. L'Orient est soumis au régime des castes. La Grèce et Rome rejettent les castes, mais il reste des traces du système oriental dans la division des classes. L'élément démocratique et l'élément aristocratique sont en lutte permanente à Rome ; la démocratie ne l'emporte qu'en se personnifiant dans les Césars auxquels elle délègue ses droits. Il y a une division plus profonde au sein des cités : les hommes libres forment une faible minorité, la masse de la population est esclave; ces fiers citoyens qui revendiquent l'égalité sont eux-mêmes la plus oppressive des aristocraties. Le génie aristocratique de l'antiquité a été le principe de sa ruine. Dans les républiques grecques, la lutte des nobles et du peuple, des riches et des pauvres aboutit à la tyrannie et à la dissolution de la cité. A Rome, un despotisme monstrueux est le fruit des longs combats pour la liberté, et en même temps l'esclavage mine les forces de la société. La décadence de l'antiquité est une terrible leçon d'égalité. Les anciens avaient voulu fonder la liberté sur l'esclavage, sur la domination d'une classe de nobles ou de patriciens, et ils arrivèrent à un tel degré de décrépitude, que la population libre et esclave s'éteignait; le monde romain menaçait de mourir d'inanition, lorsque Dieu envoya les Barbares.

Les Barbares avaient-ils ce sentiment de l'égalité qui fait défaut au monde ancien ? Les Germains sont frères des Romains et des Grecs; comme eux ils sont sortis de l'Orient. Les émigrants ont-ils emporté les germes de la constitution théocratique ? L'histoire n'a pas de réponse à ces questions. Un fait est certain : au moment où les Germains paraissent dans l'histoire, ils ne conservent plus aucune trace du régime oriental. Ce qui caractérise ce régime, c'est l'existence d'une caste qui gouverne la société au nom d'un dogme religieux; or César a déjà remarqué l'absence d'un corps sacerdotal chez les Germains : c'est l'élément guerrier qui domine.

Y avait-il un principe aristocratique dans cette société guerrière ? La question est aussi difficile qu'importante. La noblesse féodale

est sortie de l'Invasion des Barbares et de la conquête; faut-il en induire que le génie des Germains est défavorable à l'égalité? faut-il chercher dans les tendances primitives de la race germanique le germe du développement qu'a pris la noblesse au moyen âge et dans l'Europe moderne? On voit qu'une question qui semble appartenir à l'érudition historique, touche aux plus graves intérêts de la société moderne; aussi les partis se disputent-ils le passé avec la même passion que si l'organisation de la société actuelle était en jeu.

L'école historique soutient que la noblesse existait chez les Germains, avec tous les caractères qui la distinguent au moyen âge (1). Le génie de cette école la porte à chercher dans la tradition l'origine du présent, mais il se mêle à cette conception de l'histoire une tendance à justifier toutes les institutions que le passé nous a léguées. La démocratie rivalisa longtemps avec l'aristocratie pour chercher des titres jusque dans le berceau des nations: elle finit par s'apercevoir que la liberté est moderne et l'esclavage ancien (2). Ainsi les partisans de l'avenir et les partisans du passé s'unissent pour attribuer aux Germains une constitution aristocratique, ceux-ci pour l'exalter, les autres pour la flétrir. Un savant Germaniste, animé d'un vif amour de la liberté et de ce patriotisme qui aime à chercher dans la Germanie l'idéal de ses désirs et de ses rêves, a pris vivement le parti de l'égalité germanique: d'après lui les anciens Germains étaient tous libres et égaux, la noblesse est née de l'anarchie féodale (3). Entre ces opinions extrêmes se rangent une foule d'écrivains qui admettent à la vérité l'existence d'une noblesse chez les Germains, mais aristocratie nominale, sans priviléges, ne se distinguant par aucun trait essentiel de la classe des hommes libres (4).

1) *Eichhorn*, Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte, §§ 13, 14, 18, 47, 192, ss — *Grimm*, Rechtsaltherthümer, p. 226. — *Savigny*, Geschichte des Romischen Rechts, T. I, p. 158, 186; *Id.* Beitrag zur Rechtsgeschichte des Adels im neuern Europa, 1836.

2) *Wirth*, Geschichte der Deutschen.

(3) *Wachter*, dans le *Staatslexikon*, T. I, au mot *Adel*.

(4) Telle est notamment l'opinion des savants historiens de l'Allemagne, *Luden* Histoire de l'Allemagne, liv. III, ch. 5 et Note 23) et *Pfister* (Histoire des Alle-

Il nous semble que ces longs débats sont à eux seuls une raison de douter de l'existence d'une noblesse chez les Germains. Lorsqu'une aristocratie possède les priviléges qu'on revendique en faveur de cette prétendue noblesse, tout l'état social est aristocratique, les mœurs, le droit, les institutions. L'histoire nous montre à chaque page, tantôt les exploits des nobles, leurs prétentions à une origine divine, ou à une supériorité de race, tantôt la lutte des hommes libres pour revendiquer l'égalité. L'aristocratie, là où elle existe, se produit avec une évidence qui ne permet pas de contester le rôle qu'elle joue dans le développement de l'humanité. A-t-on jamais songé à discuter l'existence des castes, du patriciat, de la noblesse féodale? S'il est si difficile de prouver que les Germains aient eu une aristocratie, ne serait-ce pas que l'institution que l'on croit trouver dans les forêts de la Germanie, y a été transplantée à force de science? Une noblesse ne se démontre pas par l'interprétation subtile d'un texte, par des hypothèses; elle se montre d'elle-même, et quand elle ne se montre pas, c'est qu'elle n'existe que dans les théories des savants.

Demandez à l'école historique quelle est l'origine de la noblesse chez les Germains, quelle a été sa mission dans le développement de la vie germanique? Les uns vous diront qu'elle se rattache aux institutions religieuses qui se perdent dans la nuit des temps, que les nobles étaient originairement un corps héréditaire de prêtres; les autres, que là où il y a un roi, il doit aussi y avoir des nobles. Ainsi, pour base de l'édifice, on a des hypothèses gratuites et contradictoires. Sur l'état social des Germains avant César, nous ne savons rien, et la première chose qui frappe le conquérant des Gaules, c'est que les Germains n'ont pas de corps sacerdotal, qu'ils ne sont pas un peuple théocratique. Dirons-nous avec le plus savant des Germanistes[1], que la Royauté est nécessairement entourée d'une aristocratie? Cette idée est empruntée à la théorie consti-

mands. T. I. p. 259. ss. de la traduction). Elle est partagée par la plupart des Jurisconsultes. V. *Mittermaier*, deutsches Privatrecht, §§ 48 et 58. *Waitz*, deutsche Verfassungsgeschichte, T. I. p. 65. ss.

(1) *Grimm*.

tutionnelle de l'Angleterre, et l'on est étonné de la voir transportée dans une société aussi irrégulière, aussi indécise que celle des Germains. La noblesse a-t-elle son origine dans la conquête? Si les nobles sont un peuple conquérant, il doit y avoir une différence de race entre eux et les hommes libres; au moins doivent-ils différer considérablement quant à leur capacité juridique; témoin le patriciat, témoin l'aristocratie féodale. Cependant l'école historique est forcée d'avouer que nobles et hommes libres ne forment qu'un seul corps: ce sont les hommes libres qui composent la nation, c'est en eux que réside la souveraineté; c'est l'assemblée des hommes libres qui fait les lois, qui juge, qui nomme les fonctionnaires et même le roi. Comment concilier les priviléges d'une aristocratie avec une constitution essentiellement démocratique?

Pour admettre cette espèce de contradiction, il faudrait des témoignages positifs: ceux que l'école historique allègue, sont d'une faiblesse qui étonne. Pour les temps antérieurs à l'Invasion, on s'appuie sur la *Germanie* de Tacite. Le grand historien a prononcé les mots de *nobles* et de *noblesse:* mais qui ignore que ces expressions n'indiquent pas nécessairement une aristocratie, dans le sens que nous attachons à ce mot? A Rome, on appelait *nobles* les hommes, plébéiens ou patriciens, qui occupaient les fonctions les plus élevées; le mot *noble* avait encore un sens plus large, il se disait de tout ce qui est distingué, illustre, célèbre. La prétendue aristocratie des Germains n'est pas autre chose que cette classe de personnes qui s'étaient illustrées par la guerre, ou qui occupaient le premier rang par leurs richesses et leur clientèle. Si Tacite avait entendu parler d'une véritable noblesse, il aurait indiqué ses droits, ses prérogatives: car sans priviléges héréditaires, pas d'aristocratie; mais Tacite ne dit rien de ces priviléges, on est obligé de recourir à des interprétations forcées pour en découvrir (1).

(1) On commence par admettre l'existence d'une noblesse germanique comme incontestable, puis on en conclut qu'elle doit avoir eu des privilèges, enfin on rapporte aux nobles ce que Tacite dit des divers chefs, princes ou fonctionnaires des Germains. *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. I, p. 85, ss.. *Tacite* dit: « On choisit dans les assemblées de la nation les chefs qui rendent la justice dans les cantons et les villages. » (*Germ.* 12: Eliguntur in iisdem conciliis

Il est vrai que notre connaissance de l'ancienne Germanie est vague, incomplète; il n'y a pas de sources indigènes, et Tacite est d'une concision désespérante. Mais voici les Barbares qui sortent de leurs forêts; ils envahissent l'Empire, ils fondent de nouveaux états, ils rédigent leurs coutumes. La noblesse germanique va sans doute apparaître avec éclat, dans l'histoire et dans les lois. L'histoire est muette, et les lois des peuples les plus célèbres parmi les conquérants, des Francs et des Lombards, ne disent pas un mot de cette aristocratie séculaire. L'embarras est grand: *Savigny* s'en tire par la plus singulière supposition: la noblesse, dit-il, s'effaça momentanément, en se confondant avec les serviteurs des rois: à entendre le chef de l'école historique, cette disparition subite de la noblesse serait un sacrifice qu'elle aurait fait à la royauté. On ne reconnaît pas la haute raison de l'illustre jurisconsulte dans cette étrange explication: qui croira qu'une aristocratie s'efface par dévouement, pour se confondre dans une classe dépendante?

Nous ne voulons pas faire de la Germanie une terre de liberté et d'égalité. Il y avait dans les mœurs germaniques un principe d'inégalité qui, en se développant par la conquête, donna naissance à la noblesse féodale. Les lois barbares distinguent deux classes d'hommes libres, et deux classes d'hommes ne jouissant pas de la liberté[1]. La différence légale entre les hommes libres est établie par le chiffre de la composition; les premiers ont en général une composition trois fois plus grande que les autres. Dans quelques lois,

et principes qui jura per pagos vicosque reddant). *Savigny* traduit: « on choisit ceux qui rendent la justice parmi les princes, c'est-à-dire dans le corps de la noblesse. » *Tacite* dit: « dans le choix des rois, ils ont égard à la naissance » c'est-à-dire, dit *Barnouf*, qu'il existait dans chaque peuple certaines familles où l'on choisissait ordinairement les rois, dans celui des généraux à la valeur. » (*German.* 7). *Eichhorn* traduit: « les ducs étaient pris dans l'ordre de la noblesse. Quand des Jurisconsultes comme *Savigny*, des Germanistes comme *Eichhorn* traduisent à faux pour soutenir une thèse, il faut croire que cette thèse est insoutenable.

(1) Chez les Francs, la loi distingue: 1° Les hommes Francs, *Franci*. 2° Les hommes libres, *ingenui*. 3° Les *lites* et *affranchis*. 4° Les *serfs*. (*Capitul.* III, a. 813, c. 2-5. *Baluze*, I, 511). On trouve ces quatre classes, avec des différences de dénominations, dans les lois des Saxons, des Alamans, des Bourguignons, des Frisons, des Angles et des Thuringiens.

ils portent le nom de *nobles* ; dans d'autres lois, ils ont des noms différents, mais tous dénotent qu'ils se distinguent de la seconde classe, non par la race, par la naissance, mais par leur position sociale[1]. Ce sont les citoyens jouissant de tous les droits politiques, pour parler le langage moderne ; les autres sont libres, mais ils n'ont pas part à la souveraineté. La condition essentielle pour faire partie du peuple souverain, n'est pas la noblesse, le sang, c'est la propriété immobilière. Les propriétaires libres siégent dans les assemblées nationales ; ce sont eux qui font les lois, qui jugent, qui portent les armes ; ceux qui ne possèdent pas de terres, doivent s'attacher au service d'un propriétaire : ils sont dans sa dépendance, ils ne peuvent donc plus exercer les droits de la souveraineté.

L'idée d'un droit attaché à la propriété contribua plus tard à former la noblesse féodale ; mais il fallut pour cela la conquête, la disparition de la classe des petits propriétaires, des hommes libres, leur transformation en vassaux et serfs. Ce changement dans l'état social des peuples germaniques est le résultat de l'Invasion, et des causes diverses qui donnèrent naissance à la féodalité ; mais l'aristocratie est étrangère à la constitution primitive des Germains. La noblesse a son principe, soit dans une idée religieuse, soit dans une supériorité de race dérivant de la conquête : le sang donne la noblesse. Chez les Germains, le sang de tout homme libre est également noble ; tous ne forment qu'un corps, il n'y a pas entre eux cet abîme que crée le principe aristocratique.

N° 2. LA SERVITUDE GERMANIQUE.

Il y avait chez les Germains une classe d'hommes non libres. Ainsi l'inégalité se trouve dans les forêts de la Germanie aussi bien que dans les cités de la Grèce et de Rome ; mais l'inégalité germa-

(1) Le mot *nobilis* est employé dans les lois barbares pour marquer une distinction, une illustration quelconque. Dans la préface de la loi Salique, les Francs disent d'eux-mêmes : « Gens Francorum inclyta... *corpore nobilis.* » La loi des Visigoths emploie le mot *nobilis* pour désigner l'homme libre par opposition à l'affranchi ou à l'esclave, ou le Chrétien, libre ou esclave, par opposition au Juif (*David Oghlou*, Les Lois Barbares, T. I, p. 42

nique contient le germe de la future égalité. L'esclavage antique n'avait reçu aucune modification essentielle, lors de l'Invasion des Barbares : la société, telle que les anciens la concevaient, ne pouvait subsister sans esclaves. Le Christianisme lui-même accepta cet état de choses. L'esclavage a ruiné l'antiquité ; la servitude germanique s'est transformée, elle a abouti à la liberté, à l'égalité. Il doit donc y avoir dans la constitution sociale des Germains un élément bien différent de l'esprit qui domine dans le monde ancien : l'un conduit à la vie, l'autre à la mort.

La guerre, la conquête est le principe de la servitude germanique (1). Les hommes du Nord, prodigues de leur sang, versaient volontiers celui de leurs ennemis ; cependant, lorsque la victoire aboutissait à l'occupation du territoire, les vaincus conservaient la liberté et la vie, à charge de cultiver le sol pour le vainqueur. Telle paraît avoir été l'origine de la servitude que Tacite décrit : « Les esclaves ne sont pas classés comme chez nous et attachés aux différents emplois du service domestique. Chacun a son habitation, ses pénates qu'il régit à son gré. Le maître leur impose, comme à des fermiers, une certaine redevance en blé, en bétail, en vêtements ; là se borne la servitude. Les soins intérieurs de la maison appartiennent à la femme et aux enfants. Frapper ses esclaves ou les punir par les fers ou un travail forcé, est chose rare. On les tue quelque fois, non par esprit de discipline et de sévérité, mais dans un mouvement de colère, comme on tue un ennemi, à cela près que c'est impunément. »

La servitude germanique n'est pas une condition uniforme, comme l'esclavage des anciens ; la condition des vaincus varie d'après les circonstances de la conquête. Quand toute une population était con-

Le mot *Adalingen*, *Edelingen*, *Ethelingen*, vient d'*od*, *odal*, *othal*, *edel*, propriété ; les *odalingen* sont donc les propriétaires libres. Il est employé dans ce sens chez les Frisons, qui de l'aveu de tous les historiens n'avaient pas de noblesse. Chez les Anglo-Saxons, les *Æthelingen* étaient les descendants des races royales ; c'est dans leur sein qu'on choisissait les rois. Il n'y avait pas d'autre noblesse. (*Lappenberg*, Geschichte von England. T. I p. 562, 566).

(1) *Sachsenspiegel*, III, 45 : « Na rechter warheit se hevet egenscap begin von gedvange unde von vengnisse. »

quise, elle conservait sa liberté, ses droits [1]; mais quelle était la condition des prisonniers de guerre et des esclaves achetés? Les Germanistes avouent que la servitude, à sa limite extrême, touchait à l'esclavage antique, mais ils pensent que jamais elle ne se confondait avec lui : l'esclavage, disent-ils, est l'absence de tout droit, la servitude germanique n'est qu'une diminution plus ou moins considérable de la liberté [2]. N'est-ce pas une illusion du patriotisme allemand? Tacite parle d'esclaves que l'on vendait [3]; l'homme qui peut être vendu, conserve-t-il une ombre de liberté? Il suffit à la gloire des peuples du Nord que cet esclavage personnel ait été chez eux une rare exception; la condition générale est la servitude réelle que Tacite nous fait connaître. C'est aussi cette servitude qui domine après l'Invasion. Les lois barbares montrent la majeure partie des esclaves attachés au travail de la terre : ces esclaves se vendent et s'achètent avec la propriété qu'ils cultivent, ils en sont une partie intégrante. Tacite n'est pas aussi explicite; cependant, quand on rapproche les indications qu'il donne avec les lois barbares écrites peu de temps après la conquête, il devient vraisemblable que le servage, ou l'annexion du serf à la glèbe, est une vieille coutume germanique [4]. Or, le servage est la transition de l'esclavage à la liberté moderne. Le monde ancien périt par l'esclavage; les peuples appelés à régénérer l'humanité lui apportent le germe de la liberté [5].

§ 5. *Les Mœurs.*

Les principes de liberté et d'égalité, qui sont en germe dans la société germanique, n'auraient pas suffi pour régénérer le monde

(1) *Eichhorn*, deutsche Staatsgeschichte. T. I. § 15.

(2) *Eichhorn* Deutsche Rechtsgeschichte. T. I. § 15. — *Grimm*. Rechtsalterthuemer, p. 300.

(3) Les Germains, dans leur passion pour le jeu, jouaient jusqu'à leur liberté : « Le vaincu, dit *Tacite* German. c. 24, va lui-même se livrer à la servitude. Fût-il le plus jeune, fût-il le plus robuste, il se laisse enchaîner et vendre... On se défait par le commerce des esclaves de cette espèce pour se délivrer en même temps de la honte d'une telle victoire. »

(4) *Biot*, De l'abolition de l'esclavage en Occident, p. 103.

(5) *Condorcet*, peu favorable aux conquérants de l'Europe, avoue cependant

romain. Le Christianisme faisait de l'égalité un dogme, il reconnaissait l'individualité permanente de l'homme, et cependant il fut impuissant à rendre la vie à l'antiquité. C'est qu'une corruption monstrueuse rongeait les peuples; pour les sauver, il fallait autre chose que des principes, il fallait ce qui leur manquait essentiellement, des mœurs pures et fortes. Dieu avait nourri dans les forêts de la Germanie une race douée des qualités nécesaires pour renouveler la société. Écoutons Tacite :

« Les mariages sont chastes parmi les Germains; il n'est point de trait dans leurs mœurs qui mérite plus d'éloges. Presque seuls entre les Barbares, ils se contentent d'une femme... Les femmes vivent sous la garde de la chasteté, loin des spectacles qui corrompent les mœurs, loin des festins qui allument les passions... Très peu d'adultères se commettent dans une nation si nombreuse; et le châtiment suit de près la faute... Quant à celle qui prostitue publiquement son honneur, point de pardon pour elle; ni beauté, ni âge, ni richesse ne lui feraient trouver un époux. Dans ce pays on ne rit pas des vices; corrompre et céder à la corruption ne s'appelle pas vivre selon le siècle. Quelques cités, encore plus sages, ne marient que des vierges. La limite est posée une fois pour toutes à l'espérance et au vœu de l'épouse; elle prend un seul époux, comme elle a un seul corps, une seule vie, afin que sa pensée ne voie rien audelà, que son cœur ne soit tenté d'aucun désir nouveau... Borner le nombre de ses enfants, ou tuer quelqu'un des nouveau-nés, est flétri comme un crime. Les bonnes mœurs ont là plus d'empire que n'en ont ailleurs les bonnes lois. »

Le tableau que Tacite trace des mœurs germaniques est-il l'expression de la vérité? « L'historien romain, dit-on, a peint les Germains, comme Montaigne et Rousseau, les sauvages, dans un accès de mauvaise humeur contre sa patrie. Son livre est une satire des mœurs romaines, l'éloquente boutade d'un patriote philosophe qui veut voir la vertu là où il ne rencontre pas la mollesse honteuse et

que « c'est du sein de cette férocité stupide que sortit la destruction de l'esclavage domestique qui avait déshonoré les beaux jours de la Grèce libre et savante. » (Esquisse des progrès de l'humanité, p. 145).

la dépravation savante d'une vieille société » (1). Les illustres écrivains qui attaquent le témoignage de Tacite, ne cèdent-ils pas de leur côté à l'influence d'une idée préconçue? Rousseau avait représenté l'état sauvage comme un idéal; Voltaire et Guizot font ressortir la violence et la barbarie des mœurs, comme marques caractéristiques de cet état de la société. Mais la rapine et le brigandage, dont on accuse les Germains (2), qu'est-ce si non ce que les peuples civilisés appellent droit de guerre? Il faudrait autre chose que des conjectures pour contester l'autorité d'un historien tel que Tacite. Les mœurs des Barbares ont été décrites par un écrivain chrétien contemporain de l'Invasion: *Salvien* n'idéalise pas les conquérants farouches de l'Empire, il ne cache pas leurs vices, mais il y a une vertu qu'il leur reconnaît, c'est la pureté, la chasteté: aurait-il osé, en face des Barbares et des Romains, exalter la pureté des uns et flétrir la corruption des autres, si ce parallèle n'eût été l'expression de la vérité? (3)

Pénétrons dans l'intimité de la société germanique, nous y découvrirons le principe des vertus admirées par Tacite. Les Pères de l'Église accusent le paganisme romain de favoriser l'immoralité. Les dieux de l'Olympe s'étaient souillés de tous les vices; le culte qu'on leur rendait était-il de nature à former des mœurs chastes et sévères? (4) La religion des Germains était barbare, ils versaient le sang sur les autels de leurs dieux, mais ces dieux n'étaient pas des types d'impureté, leur culte n'était pas une orgie.

Les sentiments des Germains sur la mission des femmes dans la famille sont une autre cause de leur supériorité sur la société ancienne. Dans l'Orient, la femme a toujours été avilie comme un instrument de jouissance; là où règne la polygamie, la femme

(1) *Guizot*, Cours d'Histoire, VIIe leçon. — « Tacite, dit *Voltaire*, loue les mœurs des Germains, comme Horace chantait celles des Getes; l'un et l'autre ignoraient ce qu'ils louaient, et voulaient seulement faire la satire de Rome. (Essai sur les Mœurs. Avant-Propos).

(2) « C'est la vie des voleurs de grands chemins, et des coupeurs de bourses, que nous punissons de la roue et de la corde » (*Voltaire*

(3) Voy. mes *Études sur le Christianisme*, p. 355-358.

(4) Voy. mes *Études sur le Christianisme*, p. 290.

n'occupe pas un rang plus élevé que les objets du monde physique. Il y a un immense progrès dans le passage du monde oriental à l'Occident, la polygamie est détruite ; mais la femme est toujours un être inférieur, incomplet, presque monstrueux, même aux yeux des philosophes [1] : dans les mœurs, elle reste ce qu'elle était dans l'Orient, un corps, l'âme lui manque. De là la profonde dégradation des femmes et l'irrémédiable corruption des mœurs.

Mettons en regard de la conception des anciens l'idée que les Germains avaient de la femme : nous entrons dans un monde nouveau : « Les présents de nôces que le mari fait à sa femme sont des bœufs, un cheval tout bridé, un bouclier avec la framée et le glaive. La femme de son côté donne à l'époux quelques armes. C'est là le lien sacré de leur union, leurs symboles mystérieux, leurs divinités conjugales... Les auspices mêmes qui président à son hymen avertissent la femme qu'elle vient partager des travaux et des périls, et que sa loi, en paix comme dans les combats, est de souffrir et d'oser autant que son époux. C'est là ce que lui annoncent les bœufs attelés, le cheval équipé, les armes qu'on lui donne. Elle apprend comment il faut mourir » [2]. La femme germaine n'est plus un instrument de jouissance, elle est la compagne du mari, elle partage sa destinée. Le sentiment des anciens dégrade la femme ; assimilée à l'esclave, elle se dégrade comme lui : l'idée germanique la relève, en lui donnant la dignité et la force d'un être libre. Comparez la conduite des captives dans les temps héroïques de la Grèce, avec la conduite des femmes germaines : les premières passent d'un maître à un autre, sans opposition et presque sans regret ; les femmes germaines se tuent plutôt que de subir la servitude et la honte [3].

L'héroïsme du moyen âge se distingue surtout de l'héroïsme anti-

(1) Voyez le Tome II de mes Études, p. 400.

(2) *Tacit.* German. 18. (Traduction de *Burnouf*).

(3) Voyez plus haut, le trait des femmes cimbres, p. 17. Note 2. — *Dion Cassius* rapporte que Caracalla fit demander à des captives germaines ce qu'elles préféraient, de mourir ou d'être vendues comme esclaves : elles répondirent d'une commune voix qu'elles préféraient mourir. On les livra pourtant aux trafiquants d'esclaves qui suivaient l'armée, mais elles se tuèrent presque toutes, et celles qui avaient des enfants les tuèrent avec elles. (*Dion. Cass.* LXXVII, 14).

que par le respect, le culte de la femme : ce trait de la chevalerie a son principe dans les mœurs germaniques. Les Germains sentaient instinctivement que la femme est supérieure à l'homme par le sentiment : « Ils croient, dit Tacite, qu'il y a dans ce sexe quelque chose de divin et de prophétique : aussi ne dédaignent-ils pas ses conseils et font-ils grand cas de leurs prédictions. Nous avons vu, sous Vespasien, Véléda, honorée de la plupart comme une divinité. Plus anciennement, Aurinie et beaucoup d'autres reçurent leur adoration » (1). La mythologie de l'Edda et les poésies des Scandinaves révèlent le même enthousiasme pour la femme. Les lois des Barbares veillent à sa pudeur, comme ferait un amant (2). La composition pour injure faite à la femme est en général plus élevée que lorsqu'il s'agit d'injures faites à l'homme ; la loi des Bavarois motive cette faveur sur ce que la femme ne peut se protéger elle-même par les armes (3). Qui n'admirerait cette délicatesse de sentiment au milieu du règne de la force ?

Un peuple qui honore dans la femme ce qu'elle a d'élevé, de noble, qui en fait la compagne, la conseillère de l'homme, ne sera pas un peuple corrompu. L'antiquité a ravalé les esclaves et les femmes au rang de choses, elle a porté la peine de ce mépris de la nature humaine : la corruption née de la servitude l'a tuée. Les Germains ont rajeuni le genre humain par la pureté de leur sang ; gardons-nous de perdre cet héritage de nos ancêtres : les mœurs sont une condition essentielle de vie.

SECTION. IV. PRINCIPE BARBARE.

« Les peuples du Nord n'attachaient pas de prix à la vie. Cette disposition les rendait courageux pour eux-mêmes, mais cruels pour les autres. L'homme naissait pour immoler l'homme. La vieillesse

(1) *Tacit.* Germ. c. 8. cf. Histor. IV, 61, 65 ; V, 22, 24, 25.

(2) Celui qui a coupé la chevelure d'une jeune fille est condamné à payer 62 sous et demi d'or ; l'ingénu qui a pressé la main ou le doigt d'une femme de condition libre est frappé d'une amende de 15 sous d'or, de 30 s'il lui a pressé l'avant-bras, etc. (*Lex Salica*, Tit. 23).

(3) *Lex Bajuv.* III, 13.

était méprisée, l'humanité ignorée, la culture intellectuelle dédaignée. La guerre était l'unique but de l'existence. Les facultés de l'âme n'avaient qu'un seul usage, c'était d'accroître la puissance physique » (1). Ces paroles de *Mme de Staël* expliquent la barbarie des Germains; elle a son principe dans la vertu même qui les caractérise, l'esprit guerrier. La force domine, les forts seuls ont le droit de vivre: « Le père tue les enfants aveugles ou mal conformés par le glaive, l'eau ou le feu ; le fils donne la mort à ses vieux parents, le père de famille pend aux arbres ses serviteurs infirmes » (2). Telles étaient les coutumes des Prussiens, horrible symbole de la barbarie primitive! Cette barbarie qui nous révolte n'était cependant pas de la cruauté. Si le père ne relève pas le nouveau-né qu'on dépose à ses pieds, c'est que cet enfant débile ne trouverait pas de place dans une société qui ne vit que par la force; le père fait ce que l'enfant lui-même ferait, s'il avait la conscience de son être et de son avenir. Si les vieillards sont mis à mort, c'est de leur consentement; à quoi bon la vie, lorsqu'on ne peut plus combattre? Les guerriers du Nord se précipitent eux-mêmes du rocher d'Odin (3).

Quand l'empire de la force fait taire les sentiments les plus doux de la nature, c'est une marque certaine que la violence règne dans toutes les relations sociales. Pour mieux dire, il n'y a pas de société: tout est livré au caprice des libertés individuellles. L'état, la puissance publique se manifestent surtout dans l'action de la justice sociale. Les Germains ont à peine une idée de cette justice; ils ne voient pas dans le crime une violation de l'ordre moral, mais une simple lésion d'un intérêt particulier; c'est à celui qui est lésé et à sa famille à chercher une réparation dans la vengeance; la justice est une guerre qui se perpétue entre les familles, ou se termine par un traité pécuniaire entre les combattants (4).

(1) *Mad. de Staël*, De la littérature, ch. 8.

(2) Coutume prussienne. (*Grimm*, Rechtsalterthuemer, p. 488).

(3) Sur le meurtre des vieillards, voyez *Grimm*, Rechtsalterthuemer, p. 486. — *Michelet*, Origines du droit français, liv. I, chap. 1.

(4) *Tacit*. German c. 21. — Les familles, dit un Germaniste, étaient dans les relations où sont aujourd'hui les peuples Il n'y a pas de justice, mais des guerres. Le droit criminel est un droit des gens. (*Rogge*, ueber das Gerichtswesen der Germanen, p. 5).

Tacite dit que les inimitiés de famille sont surtout dangereuses dans un état de liberté. La liberté des Germains n'était autre chose que l'action désordonnée des volontés et des forces individuelles (1); elle aboutissait à satisfaire les passions du moment, la fureur des combats ou une honteuse oisiveté : « Le temps qu'ils ne donnent pas à la guerre, ils en passent un peu à chasser, beaucoup à manger et à dormir, sans s'occuper de rien. On voit les plus braves et les plus belliqueux, languir oisifs et désœuvrés : étrange contradiction de caractère que les mêmes hommes puissent à ce point aimer l'inaction et haïr le repos! » (2) L'ennui leur faisait rechercher avidement les jeux de hasard; ils s'y acharnaient jusqu'à jouer leur liberté. Tacite qu'on a accusé d'idéaliser les Germains, ne dissimule pas leur goût immodéré pour les boissons fortes : si vous encouragez l'ivresse, dit-il, en leur fournissant tout ce qu'ils voudront boire, leurs vices les vaincront aussi facilement que vos armes. Le conseil que Tacite donnait aux Romains pour vaincre les Barbares a été mis à profit dans les temps modernes pour détruire les sauvages en les abrutissant. Heureusement il y avait dans la race germanique une force plus grande que ses vices : la vertu guerrière sauva les Germains et le monde.

Les historiens romains sont prodigues d'accusations contre les Barbares. Leur caractère, dit *Velléjus*, offre un mélange terrible de ruse et de férocité; c'est un peuple né pour le mensonge. Dans l'enivrement de la victoire, ajoute *Tacite* (3), ils oublient le droit divin et le droit humain. Nous croyons plus à l'emportement des passions qu'aux calculs de la perfidie. La guerre donnait le droit de tuer, même les captifs, et cet horrible droit était pratiqué (4). La religion, au lieu de modérer la passion du sang, l'exaltait : persuadés que rien ne pouvait être plus agréable à l'arbitre des batailles que l'effusion du sang humain, les Germains lui sacrifiaient les

(1) *Rogge* (p. 1) définit la liberté des Germains, la faculté pour chaque homme libre de faire ce qu'il voulait et ce qu'il pouvait à l'aide des siens.

(2) *Tacit.* German. c. 15, 24, 23.

(3) *Vellej. Paterc.* II, 118. — *Tacit.* Annal. II, 14.

(4) *Grimm*, Rechtsalterthuemer, p. 320, s.

prisonniers [1]. Chez les peuples du Nord qui poussaient à l'excès les vertus et les vices de la race germanique, les temples se transformèrent en boucheries humaines; on immolait jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf victimes à la fois; on baignait de sang les édifices sacrés et les idoles, on en arrosait même le peuple; des rois étaient immolés en temps de disette; des princes, pour obtenir la victoire, offraient le sang de leurs enfants à Odin [2].

Les écrivains allemands ont vainement essayé de laver cette tache de sang qui souille leurs ancêtres. Les uns disent que les vaincus étaient considérés comme des criminels et immolés avec des cérémonies religieuses. D'autres voient dans les sacrifices humains une œuvre d'humanité : si l'on immolait les prisonniers, c'était pour leur épargner les traitements cruels de leurs barbares vainqueurs [3]. Ces explications sont une illusion du patriotisme germanique. Les sacrifices humains étaient une conséquence inévitable des conceptions religieuses des Germains. La mort paraissait une chose si agréable aux dieux, que les héros la cherchaient dans les combats et se la donnaient eux-mêmes quand le fer ennemi les épargnait; quoi de plus naturel dès lors, que de faire intervenir la mort dans les hommages qu'on rendait à la divinité? La barbarie de la religion et des mœurs était providentielle. Il fallait pour briser Rome, un glaive bien trempé, de même que pour rendre le sentiment de la liberté à un monde avili par le despotisme, il fallait un peuple nourri dans une sauvage indépendance. Mais ces éléments barbares, bien qu'ils aient eu une mission providentielle, n'en sont pas moins de la barbarie. Pour la dompter, Dieu avait formé la civilisation ancienne et le Christianisme : Rome apprit aux Germains à plier sous la puissance du droit [4], le Christianisme leur enseigna la charité.

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 5.

(2) *Grimm*, Mythologie, p. 38-40 : — *Mallet*, Introduction à l'histoire du Danemarc, Liv. II.

(3) *Leo*, Lehrbuch der Universalgeschichte. T. II, p. 9; — *Pfister*, Histoire d'Allemagne, T. I, p. 246 (de la traduction).

(4) *Hegel*, Philosophie der Geschichte, p. 448 : « Die Bestimmung der Verpflichtung war im Geiste der Germanen nicht vorhanden ».

CHAPITRE III.

L'INVASION.

SECTION I. LES BARBARES MAITRES DE L'EMPIRE.

§ 1. *Les Barbares appelés par les Romains.*

On connait le système de l'abbé *Dubos* (1) sur les origines de la monarchie française. D'après l'ingénieux mais paradoxal historien, la conquête de la Gaule est une illusion historique; les Francs se sont établis dans l'Empire comme alliés, non comme ennemis des Romains; leurs rois ont reçu des Empereurs des dignités qui conféraient le gouvernement de ces provinces, et par un traité formel ils ont succédé aux droits de Rome. Il était facile à *Montesquieu* de détruire ce roman (2) : « Les Francs étaient donc les meilleurs amis des Romains, eux qui leur firent, eux qui en reçurent des maux effroyables? Les Francs étaient donc les meilleurs amis des Romains, eux qui, après les avoir assujettis par leurs armes, les opprimèrent de sang-froid par leurs lois? Ils étaient amis de Rome, comme les Tartares qui conquirent la Chine étaient amis des Chinois » (3). Cependant il y a un côté vrai dans le paradoxe si vivement critiqué de l'abbé Dubos, c'est que les Barbares ont été appelés par les Romains; ils étaient maitres de l'Empire avant l'Invasion. Rien ne

(1) *Dubos*, Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules.

(2) C'est ainsi que *Mably* qualifie le paradoxe de Dubos (Observations sur l'histoire de France, T. I, p. 116).

(3) *Esprit des lois*, XXVIII, 3.

prouve mieux combien cette immense révolution était nécessaire, inévitable. Il y a encore aujourd'hui des écrivains qui déplorent la chute de Rome, comme le plus grand des maux qui aient frappé l'humanité; qui déplorent cette belle civilisation romaine, détruite par des peuples à demi sauvages; qui maudissent l'anarchie, la décadence politique et intellectuelle, suite de l'établissement des Barbares. Montrons-leur que le monde romain sous cette belle civilisation était réduit aux abois, que pour soutenir un reste de vie, il fut obligé d'appeler les Barbares à son aide; montrons-leur que ce ne sont pas les Barbares qui ont envahi l'Empire, que ce sont les Romains qui le leur ont livré.

On se représente ordinairement l'Invasion des Barbares comme une migration imprévue, subite des populations du Nord de l'Europe et de l'Asie; mais longtemps avant le grand mouvement des peuples qui précipita la chute de l'Empire au cinquième siècle, l'élément barbare avait pénétré le monde romain. Un poëte gaulois vit Rome après qu'elle eut été saccagée par Alaric : « rien n'est changé, dit *Rutilius;* Rome était déjà la proie des guerriers vêtus de peau, elle était aux fers, avant d'être captive » (1). Qui a ouvert la Ville Éternelle aux Barbares? les Romains eux-mêmes. L'antiquité était infectée d'un vice qui rendait sa mort inévitable. La Grece était en pleine décadence, lorsqu'elle fut conquise par les légions romaines. A peine Rome a-t-elle achevé la conquête du monde, que sa ruine commence; elle se sent périr et à mesure qu'elle s'affaisse, elle va chercher chez les Barbares un nouvel élément de vie. La population diminue; Rome est obligée de recruter ses légions parmi les Barbares. Le sol manque de laboureurs; on appelle les Barbares pour cultiver les déserts de l'Empire. Bientôt des populations entières sont admises sur le territoire romain; les destructeurs de l'Empire sont établis dans l'Empire. Les Barbares sont au service des princes dont ils vont prendre la place, ce sont eux qui font et défont les Empereurs; les hommes mêmes qui défendent le trône des Césars viennent du Nord. Les Barbares remplissent les légions, ils occupent le sol, ils disposent de l'Empire; pour achever la ruine,

(1) *Rutil. Numant.* Itinerar.

il suffira d'un choc. L'Invasion du cinquième siècle ne fait que hâter le cours des événements et abréger l'agonie.

§ 2. *Les Barbares dans les armées de l'Empire. Les* Læti.

Les Germains, dit *Tacite*, préfèrent les combats au travail; c'est à leurs yeux paresse et lâcheté que d'acquérir par la sueur ce qu'on peut se procurer par le sang (1). Le grand historien, tout imbu du patriotisme haineux de l'antiquité, laisse éclater sa joie à la vue des guerres dans lesquelles les Germains se déchirent; il voit le salut de Rome dans les discordes de ses ennemis (2). Les vœux de Tacite ne furent pas exaucés: les Romains eux-mêmes allèrent chercher les Germains dans leurs forêts; ils mirent à profit l'esprit d'aventure qui poussait la jeunesse barbare à s'enrôler sous les drapeaux étrangers. Le conquérant des Gaules admira leur courage: il forma des cohortes d'élite de ces redoutables guerriers qui épouvantaient Romains et Gaulois. César s'en servit dans les guerres civiles: à la défaite de Dyrrachium, les Germains étaient ivres, mais ils se couvrirent de gloire à Pharsale, leur choc impétueux culbuta la cavalerie de Pompée; le sort de la République fut décidé par les Barbares (3).

Les Germains restent dès lors à la solde de l'Empire; à mesure que les Romains désertent les légions, le nombre des auxiliaires barbares augmente. Au troisième siècle leur service prend une forme régulière; ils figurent dans les lois et les historiens sous le nom de *Læti*, *Lètes* (4). Des corps entiers de Germains s'établissent sur le territoire de l'Empire; ils reçoivent des terres (5) sous la condition de servir dans les armées romaines. Les lois des Empereurs parlent de

(1) *Tacit.* German. c. 14.

(2) *Tacit.* German. c. 33. — Voyez le Tome III de mes Études, p. 409

(3) *Florus*, IV, 2.

(4) La condition des *læti*, leur origine, leur histoire ont donné lieu à de longues discussions. Voyez *Giraud*, Histoire du droit français au moyen âge, T. I, p. 184, ss; — *Guérard*, Polyptique d'Irminon, T I, p. 250, ss.

(5) On appelait ces terres, *terræ lætiæ* L. 9. *Cod. Theod.* XIII, 2

l'empressement des Germains à participer à la *félicité romaine* (1) : à en juger par le nombre considérable de leurs établissements dans une seule province, Rome avait plus besoin des Barbares que les Barbares de Rome; la *Notice des dignités de l'Empire* énumère douze campements de *Lètes* dans les diverses parties de la Gaule. Ces colonies militaires prirent un accroissement si considérable, qu'elles formèrent des peuples : les *Bourguignons* étaient des *Lètes* (2).

§ 3. *Les Barbares colons.*

Les légions étaient désertes, on appela les Barbares pour défendre l'Empire. Il ne faut pas chercher la cause de ce fait uniquement dans la corruption et la lâcheté des Romains. La population libre et la population esclave s'éteignaient, la culture des terres était abandonnée; pour recruter les légions, il fallait repeupler les campagnes. En même temps que les Empereurs attiraient des tribus germaniques par l'appât du service militaire, ils distribuaient dans les terres désertes les captifs que fournissaient de rares victoires. A la différence des *lètes*, les *colons* perdaient une partie de leur liberté, ils étaient attachés au sol qu'ils cultivaient, ils ne pouvaient l'aliéner ni l'abandonner volontairement. Dès la dernière moitié du deuxième siècle, Marc Aurèle transporta les Marcomans dans diverses contrées de l'Empire, et surtout dans les pays déserts de l'Italie (3). L'Empereur Claude, surnommé le Gothique, peupla les provinces d'agriculteurs d'origine barbare; les Romains s'enorgueillirent de voir leur sol cultivé par des laboureurs dont la servitude rappelait le triomphe des légions (4); ils ne se doutaient pas qu'ils installaient dans l'Empire ses futurs destructeurs. Aurélien transplanta dans la

(1) L. 9. *Cod. Theod.* XIII, 2 : « Quoniam ex multis gentibus sequentes *romanam felicitatem*, se ad nostrum imperium contulerunt. » — C'est de cet *empressement* que l'abbé *Dubos* dérive le nom de *laetus, content.* (Hist. de la Mon. fr. T. I, p. 143). Il est plus probable que *laetus* est une forme latine du mot germanique *laete* ou *lyt*, qui indique une classe d'hommes soumis à certains devoirs.

(2) *Oros.* VII, 32; — *Ammian. Marcellin.* XXVIII, 5; — *Leo*, Lehrbuch, T. II, p. 45.

(3) *Capitolin.* Marc. Antonin. c. 13-22; — *Dion. Cass.* LXXI, 11, 19.

(4) *Trebell. Poll.* Vita Claudii, c. 8 : Nec ulla fuit regio quæ Gothum servum triumphali quodam servitio non haberet.

Moesie les anciens habitants de la Dacie [1]. Probus écrivit au Sénat : « Les Barbares labourent maintenant pour nous, ils sèment pour nous... Les bœufs des Germains servent à cultiver les terres des Gaulois ; leurs troupeaux paissent pour notre subsistance, leurs haras donnent des chevaux à notre cavalerie ; nos greniers regorgent du blé des Barbares » [2]. Mais les fiers Barbares ne voulaient pas des terres au prix de la servitude. Probus, connaissant leur passion de l'indépendance, les avait placés à d'immenses distances de leur patrie : les Vandales en Angleterre, les Gépides sur les bords du Rhin, les Francs sur le Danube et dans l'Asie Mineure, les Bastarnes dans la Thrace. Les colons répudièrent la *félicité romaine ;* ils pillèrent les provinces qu'ils devaient cultiver, et regagnèrent leurs foyers pour revenir bientôt en conquérants. La plus audacieuse de ces rébellions fut celle des Francs transportés dans le Pont ; ils s'emparèrent de quelques barques, franchirent le Bosphore, désolèrent les côtes de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique, prirent et pillèrent Syracuse, entrèrent dans l'Océan, et après avoir côtoyé l'Espagne et les Gaules, vinrent débarquer dans leur patrie, laissant le monde romain effrayé de leur audace [3].

Cependant les déserts augmentaient avec la décadence de l'Empire. Les besoins du fisc s'étaient accrus avec les dangers de l'État ; les provinces, dans leur misère devaient doubler des contributions qu'elles n'avaient pu supporter dans leur opulence ; les agriculteurs désertaient les champs. Telle était la situation de l'Empire sous Dioclétien. L'empereur augmenta le mal en créant une cour à l'image de l'Orient, mais il chercha aussi à y remédier, en peuplant les campagnes de laboureurs barbares. Il mit à cette œuvre la vigueur qui le caractérise ; si nous en croyons les panégyristes, les déserts se changèrent en campagnes labourées. Les collègues que Dioclétien s'adjoignit pour l'administration de l'immense empire entrèrent dans ses desseins ; Maximien établit les Francs dans les terres en friche des Nerviens et du pays de Trèves ; les victoires de

(1) *Vopisc.* Aurel. c. 39.
(2) *Vopisc.* Prob. 15.
(3) *Vopisc.* Prob. 18. — *Zosim.* I, 71. — *Chateaubriand*, Études historiques.

Constance Chlore forcèrent les Chamaves, les Frisons et d'autres peuples barbares à labourer pour les Romains, les terres qu'ils avaient rendues stériles par leurs dévastations (1). Ce furent surtout les cités gauloises qui profitèrent de ces transplantations (2).

§ 4. *Les Barbares maîtres de l'Empire.*

La dépopulation et la décadence de l'Empire obligent les meilleurs empereurs, les Marc Aurèle, les Dioclétien, les Constantin à livrer les provinces aux futurs maîtres de Rome. Le monde ancien est tellement épuisé qu'il va chercher dans les forêts de la Germanie des bras qui le nourrissent et des armes qui le défendent ; l'Empire n'a plus de romain que le nom et les formes, les Barbares en font toute la force. Les Goths fournirent 40000 hommes à Constantin ; c'est avec les Barbares que le premier empereur chrétien vainquit Licinius dans les champs d'Andrinople et de Chalcédoine où succombèrent les derniers défenseurs du paganisme (3). Ainsi les Barbares décident la victoire du Christianisme. Les deux éléments de la civilisation moderne sont maîtres de l'Empire ; il ne reste qu'à déblayer les derniers débris de l'antiquité. Julien tente en vain de restaurer l'hellénisme, lui-même est obligé de recruter les légions parmi les Germains (4) : là où est la force morale, là doit être l'empire. La société gréco-romaine s'affaisse et meurt ; les Empereurs eux-mêmes sentent qu'elle ne leur offre plus d'appui, ils se jettent dans les bras des Barbares. Gratien a autant d'amour pour les Barbares que de dévouement pour le Christianisme, il ne cache pas le mépris que lui inspirent les Romains, il abandonne la toge en même temps que la robe pontificale (5) ; c'est comme une répudiation de l'antiquité dans ses éléments essentiels, la cité et la religion. Viennent donc les hommes du Nord ; le monde est prêt à les recevoir.

(1) *Eumenes*, Panegyric. Constant. Chlori, c. 21, 8, 9.
(2) *Eumenes*, ib. c. 6, 21. — *Id.* Paneg. Const. Magni, c. 6.
(3) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 21.
(4) *Zosim.* Hist. III, 8.
(5) *Zosim.* IV, 35. Voyez mes *Études sur le Christianisme*, T. IV, p. 235.

L'an 376, la renommée annonça à l'empereur Valens qu'un mouvement immense agitait le Nord; que des populations barbares poussées hors de leur territoire par d'autres peuples jusqu'alors inconnus couvraient de leur foule vagabonde toute la rive du Danube. Une ambassade des Goths confirma ces bruits: chassés de leurs vastes états par les Huns, race sauvage d'une fougue irrésistible, ils imploraient la clémence de l'empereur, le suppliant de leur laisser cultiver les déserts de la Thrace; ils promettaient d'embrasser le Christianisme et de défendre les frontières de l'Empire comme auxiliaires. A cette nouvelle, les courtisans de Valens exaltèrent le bonheur du prince à qui la fortune amenait des guerriers invincibles des extrémités de la terre. On dépecha sans délai des agents chargés de procurer des moyens de transport à ces hôtes redoutables; on se denna bien de garde, dit *Ammien Marcellin*, qu'aucun des destructeurs futurs de l'Empire, fût-il atteint de maladie mortelle, ne restât sur l'autre bord. Et tout cet empressement, s'écrie l'historien latin, tout ce labeur devait aboutir à la ruine du monde romain! Des commissaires, désignés à cet effet, essayèrent de compter les Barbares à leur passage d'une rive du Danube à l'autre, mais ils furent obligés de renoncer au dénombrement; autant eût valu, dit *Ammien*, vouloir compter les grains de sable que le vent du midi soulève sur les rivages de l'Afrique (1).

La transplantation des Goths commence l'invasion des peuples du Nord: « Le sol barbare avait vomi, comme la lave de l'Etna, ses enfants sur le territoire romain » (2). On les vit bientôt menacer Constantinople. Théodose rétablit en apparence la majesté de l'Empire, mais en réalité l'Empire était aux Barbares; ils formaient presque seuls les armées, et des Empereurs, et de ceux qui usurpaient la pourpre. Le monde romain était comme une vaste arène, dans laquelle les Barbares campaient et se battaient. Leurs chefs gouvernaient l'Empire. Depuis longtemps les Barbares avaient envahi les plus hautes dignités; on avait vu un Goth sur le trône, pourquoi aurait-on refusé le consulat et le commandement des

(1) *Ammian. Marcellin.* XXXI, 4.
(2) *Ammian. Marcellin.* ib.

légions à ceux qui donnaient des Césars aux descendants dégénérés des vainqueurs du monde? A lire les noms des généraux romains [1], *Hartmund*, *Haldegast*, *Hildemund*, *Cariovisc*, on se croirait dans les forêts de la Germanie. Gallien engage à son service le chef des Hérules *Naulobat* et le crée consul. Constance Chlore a pour compagnon d'armes le roi des Alamans *Eroch*. Au quatrième siècle, on ne peut plus compter les Francs, les Alamans, les Goths, les Burgondes qui occupent les offices de la cour ou de l'armée. Quelques-uns se revêtent de la pourpre, comme *Sylvanus* et *Magnence*; d'autres plus prudents, comme *Ricimer* et *Arbogaste*, la jettent sur les épaules du premier Romain venu et règnent en son nom. Le Vandale *Stilichon*, beau père et tuteur d'Honorius, gouverne l'Occident pendant quatorze ans; Barbare de génie, capable de défendre l'Empire contre les Barbares, il succombe sous les jalousies d'une cour décrépite. La dernière digue est rompue, Alaric prend Rome [2].

Un historien ancien accuse les empereurs d'avoir hâté la ruine de l'Empire, en remplissant les légions de Barbares [3]. Les écrivains modernes ont vu dans cette funeste politique une des grandes causes de la décadence de Rome : « Lever des corps de Barbares et les faire servir dans une armée romaine, n'était-ce pas leur enseigner ce qui avait rendu les Romains les maîtres du monde, la discipline militaire et l'art de la guerre ? Appeler les Barbares dans un pays meilleur que le leur, n'était-ce pas leur inspirer le désir de l'occuper ? » [4]. En faisant ce reproche aux plus grands princes de Rome païenne et chrétienne, on oublie que c'est par nécessité et non par système qu'ils ont formé les légions de Barbares : le recrutement dans l'Empire était impossible. Théodose, accusé par *Zosime*, est loué par un panégyriste pour avoir rempli de guerriers scythes les villes de la Pannonie depuis longtemps désertes. Les

(1) Sous l'empereur Aurélien. *Vopisc.* (Aurel. c. 11.)

(2) *Ozanam*, les Germains avant le Christianisme, p. 320, s. *Gibbon*, ch. 27, 28.

(3) *Zosime* adresse ce reproche à Théodose (IV, 30).

(4) *Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française., T. I, p. 135, s.

provinces aussi bien que l'Italie étaient ruinées, dépeuplées par les usurpations des grands propriétaires et le despotisme des empereurs. La classe moyenne, les cultivateurs libres avaient disparu; ce qui restait était tellement avili qu'un orateur chrétien les compare à des femmes, les Barbares seuls étaient des hommes (1). Sans les Barbares, le monde romain serait mort d'épuisement.

Les Barbares étaient maîtres de l'Empire avant l'Invasion qui couvrit l'Europe de ruines et de sang. En présence des maux de la conquête, on se demande avec anxiété pourquoi la Providence a livré le monde aux horreurs d'une dévastation séculaire; les Barbares n'auraient-ils pas pu régénérer la société romaine par la fusion pacifique des races? (2) Tant que l'antiquité existait, les Germains ne pouvaient se mêler aux Romains. Le peuple roi au milieu de sa décrépitude et de sa misère n'avait pas abdiqué son orgueil : les empereurs défendirent sous peine de mort le mariage avec les Barbares (3). Ils ne se doutaient pas qu'en empêchant le renouvellement de la société par l'infusion d'un sang étranger, ils la frappaient de mort. Mais loin de déplorer l'aveuglement des empereurs, il faut s'en féliciter comme d'une erreur providentielle qui a sauvé l'avenir de l'humanité. Une fusion pacifique n'aurait pas régénéré le monde ancien; les Barbares se seraient corrompus au contact du matérialisme antique, ils se seraient dégradés sous l'influence délétère du despotisme impérial. Pour rendre la vie au genre humain, il a fallu l'Invasion et la Destruction.

—

SECTION II. L'INVASION.

—

§ 1. *Caractère de l'Invasion.*

Les tristes temps de l'Invasion n'ont pas trouvé d'historien; les hommes succombaient sous le poids de leurs malheurs, ils ne songeaient pas à en transmettre le récit à une postérité qu'ils n'atten-

(1) *Synesius*, de Regno.

(2) *F. Schlegel* exprime le regret que la fusion ne se soit pas faite pacifiquement. (Philosophie der Geschichte, XIe leçon).

(3) Voyez le Tome III de mes Études, p. 300.

daient pas; la ruine de Rome semblait annoncer la fin du monde. Il nous reste à peine quelques chroniques où l'on trouve consignés, année par année, les évènements. Rien de plus affreux que cette sèche énumération de calamités qui se reproduisent avec une régularité effrayante: c'est comme le son monotone du glas funèbre. Chaque année des meurtres, des ravages, des pestes, des famines; le sol est jonché de ruines, il est imbibé de sang; le sang jaillit du sol, dit l'évêque *Idace*, il coule pendant des journées entières (1).

Les scènes de dévastation et de carnage qui ouvrent l'ère moderne épouvantent encore après quinze siècles; on se demande avec anxiété quelle est la raison providentielle de ce sang, de ces ruines. Un des grands génies qui honorent l'humanité a pris en main la cause de la Providence; *Schiller* soutient hardiment que l'Invasion devait être destructrice pour remplir sa mission. Pourquoi les Barbares sont-ils venus? Pour régénérer un monde corrompu, avili, qui mourait de ses vices. Supposons un conquérant humain, un Alexandre, respectant les mœurs et les institutions des vaincus, essayant de fondre les vainqueurs et les Romains en un même peuple; que serait-il arrivé? La contagion aurait gagné ceux-là mêmes dont le sang pur devait renouveler le genre humain; la décadence, au lieu de s'arrêter, aurait entraîné les vainqueurs avec les vaincus, il y aurait eu décrépitude et mort sans régénération. Les Barbares sèment la mort et les ruines, les cités s'écroulent, les monuments des arts périssent, les ténèbres couvrent l'Europe; mais cette mort apparente est une palingénésie; une civilisation plus belle, plus riche que celle de l'antiquité, naîtra des cendres de la société romaine (2).

Cette justification de la Providence est-elle du fatalisme? Nous avons répondu d'avance à ce reproche. L'invasion pacifique a précédé la conquête, elle fut impuissante à rendre la vie à l'Empire. Aux maux qui accablaient le monde romain, elle en ajouta un nouveau: le fisc et les Barbares se donnèrent la main pour ruiner les

(1) *Idatii* Chronic. passim, et p. 1237, H. (*Maxima Bibliotheca Patrum*, T. VII).

(2) *Schiller*, ueber Voelkerwanderung.

provinces. Et la décadence continuait, la mort avançait. Les Barbares abrègent l'agonie; ils sont le fer qui guérit la plaie, l'orage qui purifie l'air et fertilise le sol. Déplorons les malheurs individuels inséparables de la conquête, mais félicitons-nous de la fin d'une société qui devait mourir.

Cependant cette mort n'est qu'une figure, la société romaine n'a pas été exterminée. On exagère les maux de l'Invasion; à en croire S. Jérôme, « les Barbares ne laissèrent rien sur leur passage que le ciel et la terre; après la destruction des villes et des hommes, le sol se couvrit de ronces et de forêts; les animaux, les poissons, les oiseaux mêmes périrent. Ainsi s'accomplit la désolation universelle annoncée par le prophète » (1). Nous comprenons la terreur qui frappa les Romains à la vue des terribles hommes du Nord; leur effroi s'est transmis à travers les siècles. Pour peindre l'Invasion, les historiens sont à la recherche des termes qui caractérisent les plus violents bouleversements de la nature: c'est un *tremblement de terre*, une *inondation*, un *incendie*. L'Invasion n'a pas été aussi destructrice qu'on le suppose; les conquêtes des Barbares furent plutôt une occupation qu'une guerre. Ils ne rencontrèrent de résistance que dans les premiers siècles, alors que l'Empire était encore dans toute sa force; au cinquième siècle, Rome se retire successivement des diverses provinces, les légions disparaissent, la nation ne donne pas plus de signe de vie que si elle n'existait pas. Les Alains, dit *Orose* (2), les Suèves, les Vandales et plusieurs autres peuples qui se joignirent à eux, traversèrent le Rhin, envahirent les Gaules et arrivèrent sans avoir rencontré d'obstacle qui les arrêtât, jusqu'aux pieds des Pyrénées. Le Jérémie gaulois, *Salvien*, reproche vivement cette inertie aux Romains: « Personne ne veut périr, et personne ne cherche les moyens de ne pas périr. Tout est dans une inaction, une lâcheté, une paresse, une négligence inconcevables: on ne songe qu'à manger, à boire et à dormir. De sorte qu'on peut dire des Romains ce qui est dans l'Écriture: un assoupissement envoyé de Dieu s'est répandu sur eux » (3).

(1) *Hieronym.* In Jeremiam. I, 4. (Op. T. III, p. 550).
(2) *Oros.* VII, 40.
(3) *Tillemont*, d'après *Salvien* (de gubern. Dei, VI, 144, s).

On a cherché la raison de ce singulier phénomène d'une nation qui se laisse piller et exproprier, sans tenter aucune résistance. Les auteurs chrétiens attribuent l'inertie des Gaulois à l'abrutissement, fruit de leurs désordres : « Dieu, par une juste punition, les laissa dans une sécurité stupide, afin qu'ils ne pussent se délivrer des maux qui les menaçaient » (1). Nous acceptons ce point de vue providentiel, mais nous accusons le despotisme des gouvernants autant que la corruption des peuples. Le matérialisme antique, joint aux excès de la tyrannie impériale, jeta les hommes dans un affaissement qui les rendait indifférents à leur destinée (2) ; comment auraient-ils tenu à une patrie qui n'existait plus ? à un ordre social qui ne garantissait ni la vie, ni la liberté ? Le gouvernement des Barbares leur sembla préférable au régime romain.

Voilà à quoi aboutirent les bienfaits de l'administration impériale ! L'histoire doit flétrir le despotisme qui avilit à ce point les hommes. Lorsque Rome vint en contact avec les Gaulois et les Espagnols, elle trouva des races barbares, mais fortes ; il lui fallut une lutte séculaire pour réduire la Péninsule, il fallut le génie de César pour dompter le courage des Gaulois. Au cinquième siècle, les populations assistent passives à l'invasion des peuples du Nord. « On eut dit que Rome n'avait vaincu le monde que pour le livrer sans défense aux Barbares » (3). Cependant il y a dans cet affaissement de la société romaine un bienfait de la Providence. Les Barbares étaient nécessaires pour renouveler l'humanité ; s'ils avaient rencontré une résistance nationale, l'Invasion ne se serait accomplie que par la destruction des vaincus. Mais les Romains ne devaient pas être exterminés, ils étaient appelés à former un des éléments de la future

(1) *Tillemont*, d'après Salvien.

(2) *Mad. de Staël* décrit admirablement cet affaissement moral : « Les plaisirs étaient devenus le seul intérêt d'une existence sans gloire, sans honneur et sans morale... On bravait la mort, non par le secours du courage, mais par l'étourdissement du vice. La mort n'interrompait pas des projets illustres, ni la progression d'utiles pensées ; elle ne brisait pas de liens chéris ; elle n'arrachait pas à des affections profondes, elle empêchait seulement de goûter le lendemain l'amusement qui peut-être avait déjà fatigué la veille » (De la littérature, ch. VIII).

(3) *Montesquieu*, de l'esprit des Lois, XXIII, 23.

civilisation; par eux l'antiquité se lie aux temps modernes. Le Christianisme contribua à sauver les vaincus. On peut lui reprocher d'avoir hâté la chute de l'empire, mais par cela même il modéra les malheurs de la conquête; si la douceur évangélique affaiblit la défense, elle amollit aussi la dureté des conquérants barbares.

§ 2. *Droit de guerre des Barbares.*

N° 1. L'HUMANITÉ ROMAINE ET LA BARBARIE GERMANIQUE.

Les mots ont leur destinée. Les peuples qui remplacent les Romains sont des *Barbares*: leur invasion semble être pour l'Europe le principe de la barbarie. Ne nous laissons pas tromper par les mots, et pénétrons au fond des choses. Il y a une barbarie inculte, grossière, mais qui est compatible avec le progrès des sentiments et des idées. Il y a une barbarie civilisée qui ne laisse aucun espoir: les Romains étaient arrivés à cette irrémédiable décadence. Dans le domaine de l'intelligence, il y avait un appauvrissement pire que la stérilité, car c'était la marque de la décrépitude; dans les relations politiques, les Romains n'avaient jamais atteint cette humanité qui est le caractère de la vraie civilisation. On croit flétrir les populations germaniques, en les qualifiant de barbares; voyons si elles étaient plus barbares que le peuple roi, le vainqueur du monde.

Rome a tenté de soumettre les Germains; écoutons Tacite sur la conduite des légions dans les forêts de la Germanie: « Germanicus, pour donner à ses légions impatientes plus de pays à ravager, les partage en quatre colonnes. Il porte le fer et la flamme sur un espace de cinquante milles. Ni l'âge ni le sexe ne trouvent de pitié; le sacré n'est pas plus épargné que le profane... Nos soldats revinrent sans blessure; ils n'avaient eu qu'à égorger des ennemis à demi endormis, désarmés ou épars »... Dans les batailles, Germanicus criait aux siens « de frapper sans relâche, qu'on n'avait pas besoin de prisonniers, que la guerre n'aurait de fin que quand la nation serait exterminée ». Les soldats étaient dignes de leur général, ils se rassasiaient du sang des ennemis; quand les vaincus

cherchaient un refuge sur les arbres, en se cachant entre les branches, les vainqueurs se faisaient un amusement de les percer de flèches (1). Un historien moderne compare les guerres de Germanicus aux hostilités des sauvages (2); cependant Germanicus est un des héros de Rome, il est célébré pour son humanité! Si les Barbares avaient fait aux Romains une guerre d'extermination, ils n'auraient fait qu'user de représailles. On dirait que désespérant de vaincre, Rome voulait détruire. Sous Probus, les légionnaires chassaient les Barbares comme des bêtes fauves; on leur payait une pièce d'or par tête. Maximin écrit au Sénat: « Sur un espace de quatre cents milles, nous avons tout incendié, pillé, massacré ». Constantin dont les panégyristes exaltent l'humanité, n'eut pas d'autre droit de guerre; l'orateur *Eumène* félicita l'empereur devenu Chrétien, de ses victoires sanglantes: « D'innombrables ennemis ont été tués, toutes les habitations sont devenues la proie des flammes. Les captifs, ne pouvant entrer dans nos armées à cause de leur perfidie, ni devenir esclaves à raison de leur férocité, fatiguèrent par leur multitude la dent des lions » (3).

Telle était l'humanité romaine. Les historiens latins accusent les Barbares de perfidie; Rome était-elle en droit de faire ce reproche à ses ennemis? Nous ne remonterons pas le cours de ses annales; si les anciens Romains avaient jamais eu le sentiment de l'honneur, il n'en restait pas une ombre aux adversaires des Barbares. Sous l'empereur Valentinien, une trêve fut conclue avec les Saxons; « on hésita longtemps, dit *Ammien*, avant de l'accorder, mais on reconnut enfin qu'elle était toute à notre profit ». Les Saxons livrèrent une grande partie de leur jeunesse valide comme otages et firent leur retraite sans inquiétude, se reposant sur la foi des traités. Mais les Romains, violant leurs engagements, les surprirent à l'improviste; pas un Saxon ne revit sa patrie. L'historien latin avoue qu'en stricte justice un tel acte s'appelle déloyauté, cependant il

(1) *Tacit.* Annal. I, 51; II, 21; II, 17.
(2) *Turner*, History of the Anglo-Saxons, II, 3.
(3) *Vopiscus*, Prob. — *Trebell. Poll.* Maximini duo. — *Eumenes* Panegyr. Constantini.

cherche à le justifier : comment faire un crime aux Romains d'avoir écrasé un nid de bandits, quand l'occasion était si favorable ? [1] Telle était la morale de l'Empire ; les Romains, incapables de vaincre, recouraient au meurtre. Il n'y avait plus rien de sacré pour eux, ni l'alliance, ni l'hospitalité. Valens fit assassiner, au milieu des joies d'un festin, un roi ami de Rome, et reçu à titre d'hôte. L'assassinat passait pour une ruse de guerre. Le roi des Quades, invité par un général romain, périt au moment où il se retirait du repas ; *Ammien*, dont la moralité n'est pas très sévère quand il s'agit des Barbares, flétrit lui-même cette violation des liens les plus sacrés [2]. Les meurtres deviennent si fréquents que l'histoire se fatigue à les raconter. Un eunuque, de complicité avec un empereur, trama une conspiration contre la vie d'Attila ; la trahison devait délivrer l'Empire de ce redoutable ennemi. La perfidie fut découverte. Le terrible Barbare était en droit d'user de représailles contre l'ambassadeur de Théodose ; Attila punit le crime par le mépris, il envoya à l'empereur ce message insultant : « Théodose est fils d'un père très noble aussi bien que moi ; mais en me payant le tribut, il est déchu de sa noblesse et est devenu mon esclave ; il n'est pas juste qu'il dresse des embûches à son maître, comme un méchant esclave » [3].

Telle était la civilisation romaine ; mettons-la en regard de la barbarie germanique.

N° 2. LES GOTHS.

La première invasion des Goths [4] fut marquée par le ravage et la dévastation ; dix mille personnes périrent dans le sac de Philippopolis. La prise de Trébisonde leur livra toute la province du Pont ; d'innombrables captifs suivirent les vainqueurs dans leurs établissements du Bosphore. Après une guerre de vingt ans, Auré-

(1) *Ammian Marcellin.* XXVIII, 5.
(2) *Ammian. Marcellin.* XXIX, 6.
(3) *Prisc.* Histor, p. 159, 169, 175, edit. de Bonn.
(4) Au 3e siècle.

lien traita avec les Barbares. Les Goths observèrent le traité avec une fidélité religieuse. Un parti de cinq cents hommes s'était écarté du camp pour piller; le Roi des Barbares comdamna le chef à être percé de dards en présence de l'armée, comme une victime dévouée à la sainteté de leurs engagements (1).

L'invasion des Huns força les Goths à demander un asile sur les terres de l'Empire. La perfidie romaine changea en ennemis destructeurs un million de Barbares qui auraient pu devenir les appuis de Rome: « On s'était chargé de les nourrir, on ne les nourrit point; on leur fournit de la chair infecte de chiens et d'autres animaux morts de maladie; un pain coûtait un esclave, un agneau dix livres. Après leurs esclaves, ils donnèrent leurs enfants » (2). Le traité conclu avec Valens stipulait que les Goths devaient livrer leurs armes; ils les conservèrent en abandonnant aux généraux romains les richesses qu'ils avaient amassées dans leurs pillages, ou en leur prostituant leurs filles. Qui est le plus coupable, l'officier romain violant son devoir par cupidité et luxure, ou le Barbare sacrifiant tout pour conserver des armes qui font sa sûreté et lui promettent l'empire ? (3)

L'avidité, l'oppression, la trahison poussèrent les Germains à la révolte. Le courage des Barbares l'emporta sur la discipline des légions; la défaite d'Adrianople, le plus grand désastre que Rome eût éprouvé depuis la bataille de Cannes, annonçait que la domination de la Ville Éternelle touchait à sa fin. Les Romains de Cannes lavèrent leur honte dans le sang de l'ennemi; les Romains du quatrième siècle se vengèrent par l'assassinat. Valens, en recevant les Goths, avait exigé comme otages les enfants mâles des familles les plus distinguées; on les distribua dans les provinces de l'Asie. Le commandant des troupes romaines, de complicité avec le sénat de Constantinople, trama contre les jeunes Goths une sanglante conspiration. On leur ordonna de s'assembler à un jour

(1) *Ammian. Marcellin.* XXXI, 5. — *Zosim.* I, 32, 33. — *Gibbon*, ch. XI.

(2) *Chateaubriand*, Études Historiques, d'après *Ammien Marcellin*, XXXI, 4, et *Jornandès*, c. 26.

(3) *Gibbon*, ch. 26.

fixé dans la capitale de chaque province, en leur faisant espérer une distribution de terres et d'argent. Au jour marqué, les Barbares se réunirent sans armes au forum; les soldats romains occupèrent les avenues, les toits des maisons. A la même heure, on donna dans toutes les villes de l'Orient le signal du massacre. Qui croirait que cette perfide exécution a été approuvée par un historien romain? (1)

Telle fut la politique de Rome jusqu'au dernier jour de son existence; le sentiment de l'humanité lui a toujours manqué. Les Barbares aussi furent impitoyables, mais ils étaient poussés à bout par la perfidie et la cruauté romaines: « Des rives de l'Ister aux cimes du Rhodope, ce fut une immense scène de pillage, de meurtre, d'incendie. On ne fit grâce, ni au sexe, ni à l'âge; on arrachait pour les égorger, les enfants de la mamelle; les femmes étaient livrées à la brutalité du vainqueur, leurs époux tués devant leurs yeux, les fils traînés sur les cadavres des auteurs de leurs jours... Des vieillards, des femmes nobles marchaient, les mains liées derrière le dos, quittant le sol natal, et n'ayant plus en perspective que la mort dans les tourments ou l'esclavage sous les plus durs des vainqueurs» (2). Un historien allemand recule d'horreur devant ces scènes de désolation; il se refuse à croire que les Goths aient détruit pour détruire, tué pour tuer; un pareil brigandage lui paraît contraire au caractère germanique et à l'intérêt même des vainqueurs (3). Mais les Germains étaient encore barbares, et ils accomplissaient une œuvre de vengeance en même temps qu'une mission de destruction.

Théodose mérite le nom de Grand pour avoir mis fin à la dévastation de l'Empire; par un heureux mélange d'adresse et de force, il changea les ennemis de Rome en alliés. Un orateur païen célébra ce bienfait, il montra les champs déserts de la Thrace couverts de cultivateurs, le nom odieux des Goths aimé parmi les Romains, les

(1) *Ammien Marcellin* appelle ces assassinats « efficacia velox et salutaris, prudens consilium » (XXXI, 13).

(2) *Ammian. Marcellin.* XXXI, 6, 8. — Cf. *Procop.* de bello vandalico, I, 2

(3) *Luden*, Histoire de l'Allemagne, Liv. V, ch. 4.

épées et les cuirasses transformées en socs et en instruments de labour [1]. Cette transformation miraculeuse ne fut pas de longue durée. A peine Théodose avait-il cessé de vivre que les Barbares abandonnèrent la charrue pour reprendre l'épée, et ils ne la posèrent que lorsqu'ils furent maîtres de Rome.

Les témoignages des auteurs sur la prise de Rome sont contradictoires: les uns disent que les Goths firent un immense carnage et qu'une grande partie de la ville fut détruite par les flammes [2], les autres nient l'incendie et soutiennent que les Goths épargnèrent presque tous les sénateurs [3]. L'esprit de parti s'est emparé de ce grand évènement. Les Goths étaient Chrétiens; les Pères de l'Église exaltent leur modération, leur humanité dans la victoire, pour en faire honneur au Christianisme. Les historiens allemands abondent dans ces idées, mais ils revendiquent une partie de la gloire pour le caractère humain de la race germanique [4]. Au milieu de ce conflit de témoignages et d'opinions, un fait est certain, c'est que le sac de Rome n'a pas été tel qu'on pourrait le supposer, en considérant la barbarie des conquérants. Rome ne fut pas détruite, quelques édifices seulement devinrent la proie des flammes. Alaric, avant d'entrer dans la ville, ordonna à ses soldats d'épargner les citoyens désarmés et de respecter les églises de S. Pierre et de S. Paul, comme des asiles inviolables. Les vainqueurs accordaient facilement le rachat des captifs, ils préféraient l'or aux esclaves romains [5]. L'influence du Christianisme sur la conduite des Barbares ne saurait être niée: on vit des soldats, avides de pillage, protéger les trésors de l'autel. « Jésus-Christ, dit *S. Augustin*, ouvrit aux vaincus dans les églises de Rome un asile plus glorieux

(1) *Themist.* Orat. XVI de pace.

(2) *Procope* dit que de son temps, au 6e siecle, on voyait encore les ruines faites par l'incendie. (De Bell. Vand. I. 2). *S. Jerôme* applique au sac de Rome les vers de Virgile sur la destruction de Troie : « *Quis cladem illius noctis*, etc.

(3) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 30. *Orose* dit (VII, 40) que quelques bâtiments devinrent la proie des flammes.—*Augustin*. De Civit. (III, 29) : Gothi tam multis senatoribus pepercerunt, ut magis mirum sit quod aliquos peremerunt.

(4) *Luden*, Histoire de l'Allemagne, liv. V. ch. 7.

(5) Voyez les témoignages dans *Gibbon*, ch. XXXI.

que celui de Romulus... Les Barbares, partout ailleurs farouches et impitoyables, dès qu'ils avaient touché le seuil de ces lieux où leur était interdit ce que le droit de la guerre leur permettait ailleurs, sentaient leur cruauté réfrénée » (1). *S. Augustin* oppose avec un juste orgueil la conduite d'Alaric, conquérant chrétien, à celle des Grecs et des Romains: « Bien des guerres ont eu lieu avant et depuis la fondation de Rome. Eh bien! qu'on ouvre l'histoire; qu'on nous montre des ennemis maîtres d'une ville, épargnant ceux qui s'étaient réfugiés dans les temples de leurs dieux... Faut-il rappeler Priam égorgé aux pieds des autels? le temple de Junon ne sauvant aucun de ceux qui y avaient cherché un asile? Les Romains eux-mêmes n'ont jamais épargné les vaincus qui se croyaient à l'abri des sanctuaires » (2).

Rome a été prise dans l'antiquité par un peuple païen et au commencement de l'ère moderne par une armée chrétienne. *Orose* compare les Gaulois aux Goths; la comparaison est à l'avantage des Barbares devenus Chrétiens: « Les Gaulois détruisirent la ville, immolèrent le sénat. Les Goths n'occupèrent la ville que pendant trois jours; c'est à peine si un sénateur y perdit la vie » (3). *Gibbon* dit que les ravages des Barbares d'Alaric furent beaucoup moins désastreux que les hostilités exercées dans Rome chrétienne par les troupes de Charles-Quint, prince catholique et empereur des Romains (4). Nous n'accueillons qu'avec défiance les comparaisons de l'historien anglais et les antithèses d'Orose; cependant les faits parlent. Les Goths respectèrent la Ville Éternelle; c'est Rome païenne, c'est la capitale de l'Empire qui succombe; mais Rome chrétienne s'élève pour dominer de nouveau le monde au nom de la foi.

N° 5. LES FRANCS.

Les Francs avaient comme tous les Germains la passion de la guerre; on les voyait quelquefois saisis dans les combats d'une

(1) *Augustin*. De Civit. I, 2.
(2) *Augustin*. De Civit. I, 2, 4, 6. — Cf. *Oros*. VII, 39; *Isidor*. Hist. Goth. c. 12.
(3) *Oros*. II, 19.
(4) *Gibbon*, ch. XXXI.

frénésie qui les rendait insensibles à la douleur et à la mort; ils semblent, dit un poëte, arrêter par leur courage, la vie qui s'échappe [1]. Des conquérants animés de pareils sentiments, devaient être cruels, sanguinaires. Les historiens leur font encore un autre reproche: « les Francs violent leurs serments en riant, le parjure est pour eux une manière de parler, non un crime » [2]. L'unanimité de ces accusations ne permet pas d'admettre les explications d'un savant écrivain, qui dans son patriotisme généreux se refuse à croire que la tribu la plus célèbre de la race germanique ait à ce point dégénéré de sa pureté primitive [3].

Tels étaient les conquérants des Gaules. Leurs premières invasions, renouvelées pendant près d'un siècle, furent désastreuses; ils remplirent les provinces du Nord de terreur et de ravage, ils dévastaient avec indifférence et même avec une sorte de plaisir. Païens, aucune sympathie religieuse ne tempérait leur humeur sauvage; ils détruisaient les églises et les maisons des villes et des campagnes, ils n'épargnaient ni l'âge ni le sexe [4]. Mais à mesure qu'ils s'avancèrent vers le midi, leurs violences furent moins gratuites, leurs dévastations moins furieuses; il y eut des capitulations avec le seul pouvoir qui survivait à la ruine de l'Empire, l'épiscopat. Les guerres de Clovis avec les Visigoths et les Bourguignons eurent un caractère politique; converti au catholicisme, il eut pour alliés les évêques et la population gauloise. Il nous reste une lettre du roi des Francs au clergé du midi des Gaules; elle atteste une modération, une prudence étonnantes chez un guerrier barbare. Il rappelle aux évêques les ordres qu'il avait donnés à ses troupes en commençant la guerre contre les Visigoths: « Nous

(1) *Sidon. Apollin.* Panegyr. Majoriani, V. 252: Invicti perstant, animoque supersunt, Jam prope post animam.

(2) *Vopisc.* Prob. c. 13: Familiare iis est rudendo fidem frangere. *Salvian.* De gubern. Dei, IV, p. 89: Si pejeret Franco, quid novi faceret, qui perjurium ipsum sermonis genus esse putat, non criminis. — Cf. *Procop.* De Bell. Goth. II, 25.

(3) *Luden*, Histoire de l'Allemagne, liv. IV, ch. 3.

(4) *Thierry*, Lettres sur l'histoire de France, VI; — Histoire de la conquête d'Angleterre, Liv. I.

défendîmes de rien prendre de ce qui appartenait aux églises ou aux monastères... Nous ordonnâmes qu'il ne fût fait aucune violence, aucun tort aux personnes attachées au service de quelque église, et que ces personnes fussent remises en liberté si elles étaient captives, sur l'affirmation de l'évêque qu'elles auraient été tirées par force de l'enceinte des temples du Seigneur; depuis nous avons même accordé la liberté à celles qui auraient été faites prisonnières hors de l'enceinte des temples ». Quant aux captifs laïques, Clovis permet aux évêques de demander la liberté de ceux qui auraient été faits prisonniers contre le droit des gens; à ceux qui ont été pris les armes à la main, le roi barbare autorise les évêques d'accorder des lettres de protection, pour qu'à leur considération les maîtres de ces esclaves les traitent avec plus de douceur [1].

Ainsi la politique des conquérants, d'accord avec la religion, modéra les horreurs de la conquête. Il est difficile d'établir un parallèle entre l'invasion des Gaules par les Francs et les guerres de César. Le général romain rencontra une résistance opiniâtre; ses guerres avec les populations des Gaules furent une lutte à mort; les Barbares au cinquième siècle occupèrent des provinces sans défense et presque désertes. Mais tout en tenant compte à César des nécessités de sa position, on peut comparer le génie du Romain avec le caractère des Barbares. L'un est le représentant de la civilisation antique, célèbre par sa douceur et son humanité; les autres sortent à demi sauvages des forêts de la Germanie. Les détails nous manquent pour caractériser les invasions des Francs; mais quand même on admettrait comme vrais tous les récits que l'exagération des contemporains a transmis à la postérité sur la fureur dévastatrice et les tendances sanguinaires des Barbares, la comparaison serait encore à l'avantage des Germains. Jamais conquérant ne fit couler tant de sang que César [2]; pendant les dix ans que dura la guerre des Gaules, il tua un million d'hommes et fit autant de prisonniers. Le massacre du quart de la population est le moindre crime de César; tuer est un droit de la guerre. Du point de vue de

(1) *Dom Bouquet*, Recueil des Historiens des Gaules, T. IV, p. 54.
(2) *Sismondi*, Histoire des Français, T. I, ch. I, p. 5.

l'humanité moderne, on peut adresser le reproche de cruauté au génie le plus humain de Rome. Les Vénètes maltraitèrent ses ambassadeurs, César mit à mort le sénat et vendit le reste des habitants; il voua à la destruction tout le peuple des Eburons, il ne fit grâce ni aux femmes ni aux enfants [1]. Telle était l'humanité romaine; la barbarie n'a pas été plus cruelle, et elle est moins coupable, par cela seul qu'elle est étrangère à toute civilisation.

N° 4. LES ANGLO-SAXONS.

Tacite place dans la bouche d'un chef breton un discours qui caractérise admirablement la conquête romaine: « Brigands dont le monde est la proie, depuis que la terre manque à leurs ravages, ils fouillent le sein des mers... Piller, massacrer, ravir, voilà ce que dans leur faux langage ils nomment exercer l'empire; leur paix, c'est le silence des déserts. La nature a voulu que l'homme n'eût rien de plus cher que ses enfants et ses proches: les vaincus, enlevés par les enrôlements, vont porter le joug dans une terre étrangère. Nos femmes et nos sœurs échappent-elles à la brutalité ennemie, elles sont déshonorées au nom de l'amitié et de l'hospitalité. Nos biens et nos revenus sont absorbés par les impôts, nos grains par les fournitures; nos corps mêmes et nos bras, on les use à percer des forêts, à combler des lacs, sous le fouet et l'injure. L'esclave né n'est vendu qu'une fois et son maître le nourrit: la Bretagne achète chaque jour, chaque jour elle nourrit sa propre servitude » [2].

Telle fut la conquête romaine. En Angleterre comme partout ailleurs, les Romains jetèrent des semences de civilisation; mais ce bienfait fut chèrement payé par l'avilissement des vaincus. Lorsque les légions furent rappelées pour sauver Rome et l'Italie, l'Angleterre abandonnée à elle-même ne trouva plus assez de forces pour repousser les invasions des Pictes et des Scots qui occupaient le Nord de l'île; elle implora le secours des légions. *Gildas*, le Jérémie de la Bretagne, rapporte la lettre que les Bretons adressèrent

(1) Voyez le Tome III de mes Études, p. 467, s
(2) *Tacit.* Agric. 30, 31.

à Aëtius : « Les Barbares nous chassent vers la mer, et la mer nous repousse vers les Barbares ; il ne nous reste que le genre de mort à choisir, le glaive ou les flots » [1]. Les *gémissements de la Bretagne* ne furent pas entendus ; alors elle appela à son secours les Saxons.

Les Saxons étaient l'effroi de l'Empire ; *Sidoine Apollinaire*, l'évêque poëte, décrit en traits vifs la terreur des provinciaux et la cruauté des Barbares [2] : « Il n'y a pas d'ennemi plus féroce. Quand on s'y attend le moins, ils attaquent ; quand on est préparé à les recevoir, ils s'échappent... Tout rameur est chez eux un archipirate ; tous commandent, obéissent, apprennent et enseignent le brigandage. Les naufrages ne les effraient pas, c'est leur élément, ils profitent des tourmentes de la nature pour surprendre leur proie : ils bravent avec joie les dangers des flots et des écueils, dans l'espérance du succès. Avant de retourner chez eux, ils sacrifient la dixième partie de leurs captifs » . Les Saxons vainquirent les Pictes et les Scots ; mais vainqueurs, ils se tournèrent contre les Bretons, et alors s'ouvrit une scène de dévastation et de carnage, telle qu'on n'en rencontre pas dans les invasions des Barbares :

« D'une mer à l'autre, dit *Gildas*, la main sacrilége des Barbares venus de l'Orient promena l'incendie : ce ne fut qu'après avoir brûlé les villes et les champs sur presque toute la surface de l'île, et l'avoir balayée comme d'une langue rouge, jusqu'à l'Océan occidental, que la flamme s'arrêta. Toutes les colonnes s'écroulèrent au choc du bélier : tous les habitants avec les gardiens des temples, les prêtres et le peuple périrent par le fer ou par le feu. Une tour, vénérable à voir, s'élève au milieu des places publiques, elle tombe : les fragments de murs, les pierres, les autels sacrés, les tronçons de cadavres pétris et melés avec du sang, ressemblaient à du marc écrasé sous un horrible pressoir... Quelques malheureux, échappés à ces désastres, étaient atteints et égorgés dans la montagne ; d'autres, poussés par la faim, revenaient et se livraient à l'ennemi pour subir une éternelle servitude, ce qui passait pour une grâce signalée ; d'autres gagnaient les contrées d'outre mer, et pendant la

(1) *Gildas*, de excidio Britanniæ, c. 13.
(2) *Sidon. Apollinar.* Epist. VIII, 6.

traversée, chantaient avec de grands gémissements sous les voiles : Tu nous as, ô Dieu, livrés comme des brebis pour un festin ; tu nous as dispersés parmi les nations » (1).

Les couleurs de ce tableau sont trop chargées pour être l'expression de la vérité ; cependant le témoignage du *chroniqueur saxon* atteste qu'il se commit des atrocités inouïes : « Cette année les rois Aella et Cissa assiégèrent Andérida ; ils tuèrent tous les habitants ; pas un seul Breton ne conserva la vie » (2). On conçoit qu'en présence de ces témoignages, les historiens modernes aient cru que toute la population bretonne fut exterminée (3) ; mais c'est généraliser des faits isolés. Les Germains n'étaient pas animés de cette fureur d'extermination qui caractérise les invasions des Tartares ; ils cherchaient des établissements, ils ne pouvaient donc pas réduire les pays conquis en déserts. Tout en faisant une large part au carnage et à l'émigration, il reste cependant la plus grande partie des indigènes que les conquérants avaient intérêt à épargner ; réduits à l'état de serfs, ils cultivèrent pour les vainqueurs le sol de la Bretagne, jadis leur propriété (4).

De toutes les conquêtes germaniques, celle des Anglo-Saxons fut la plus violente. Dans les Gaules, dans l'Espagne, les Romains imposèrent leur langue et leur religion aux conquérants. En Angleterre, la langue latine disparut, le Christianisme s'effaça au point qu'il fallut de nouveaux missionnaires pour prêcher l'Évangile aux vainqueurs et aux vaincus ; les Germains imprimèrent leur langue, leurs institutions et leur génie à l'île des Bretons. La conquête fut aussi bienfaisante que rude ; les Anglo-Saxons, mêlés à la race indigène, couvrent aujourd'hui les deux mondes, et occupent le premier rang dans la civilisation.

(1) *Gildas*, De excidio Britanniæ, c. 24, traduction de *Chateaubriand*.

(2) *Chron. Saxon.* p. 15.

(3) *Robertson*. Histoire de Charles-Quint. Introduct. note 4. — *Hume*, History of England, ch. I (T. I, p. 26, s.) Comparez *Gibbon*, ch. XXXVIII.

(4) *Gibbon*, ch 38. — *Turner*, History of the Anglo Saxons, III, 5 (T. I, p. 191). Le nom de Breton ou de Gallois devint synonyme de *serviteur* ou *tributaire* *Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre, Liv. II).

§ 5. *L'Europe après l'Invasion.*

La comparaison de l'Empire romain avec le monde germanique du sixième siècle inspire un profond sentiment de tristesse à tous les historiens; ici ils voient le règne de la barbarie et des ténèbres, là les bienfaits de la civilisation : « Tout l'Occident, dit *Voltaire*, était ou désolé ou barbare. Tant de nations, subjuguées autrefois par Rome, avaient du moins vécu jusqu'au cinquième siècle dans une sujétion heureuse. C'est un exemple unique dans tous les âges, que des vainqueurs aient bâti pour des vaincus, ces vastes thermes, ces amphithéâtres, aient construit ces grands chemins qu'aucune nation n'a osé depuis tenter même d'imiter... Lorsqu'on passe de l'histoire de l'empire romain à celle des peuples qui l'ont déchiré dans l'Occident, on ressemble à un voyageur qui, au sortir d'une ville superbe, se trouve dans des déserts couverts de ronces. Vingt jargons barbares succèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond de l'Illyrie au mont Atlas. Au lieu de ces sages lois qui gouvernaient la moitié de notre hémisphère, on ne trouve plus que des coutumes sauvages. Les cirques, les amphithéâtres sont changés en masures couvertes de paille. Ces grands chemins si beaux, si solides, établis du pied du Capitole jusqu'au mont Taurus, sont couverts d'eaux croupissantes. La même révolution se fait dans les esprits. Grégoire de Tours, le moine de Saint Gall, Frédégaire sont nos Polybe et nos Tite-Live... » (1)

Les Grégoire de Tours, les Frédégaire sentaient eux-mêmes qu'ils vivaient dans un âge de décadence : « La culture des lettres se perd, elle périt même dans les cités de la Gaule... Les Barbares se livrent à leur férocité, les rois à leur fureur... Beaucoup d'hommes gémissent, disant : Malheur à nos jours! l'étude des lettres est morte parmi nous!... » (2) Telles sont les plaintes du premier historien des Francs; son continuateur Frédégaire, exprime plus tristement

(1) *Voltaire*. Annales de l'Empire, Introduct. — Essai sur les Mœurs, ch. 12. — Comp. *Luden*. Histoire de l'Allemagne, liv. VI, ch. 1.

(2) *Gregor. Turon.* Præfat.

encore la décrépitude de la civilisation : « J'aurais souhaité, dit-il, qu'il me fût échu en partage une telle faconde que je puisse quelque peu ressembler à Grégoire de Tours. Mais l'on puise difficilement à une source dont les eaux tarissent. Désormais le monde se fait vieux, la pointe de la sagacité s'émousse en nous. Aucun homme de ce temps ne peut ressembler aux orateurs des âges précédents, aucun n'oserait y prétendre » (1).

Nous comprenons les regrets de Grégoire de Tours et de tous les hommes qui étaient comme lui attachés à la civilisation romaine. Ils voyaient un monde s'écrouler; ce monde était vicié, mais ils n'avaient pas conscience des vices qui le minaient et rendaient sa mort inévitable; ils ne pouvaient pas apercevoir les germes d'avenir qu'apportaient les conquérants: les Barbares étaient à leurs yeux des êtres aussi sauvages que les animaux dont les peaux leur servaient d'habillements. Mais l'histoire ne saurait partager ces regrets. Si nous vivons, si nous avançons vers l'accomplissement de nos destinées, c'est grâce à ces Barbares qui inspiraient tant de dégoût à Grégoire de Tours. Le monde ancien était mourant, il se serait éteint dans la décrépitude et la corruption au milieu de ses villes florissantes, de ses cirques et de ses amphithéâtres. Nous l'avons dit, nous le redirons encore pour ceux qui croient que la vie existe là où règne l'ordre, sous un gouvernement régulier: cette magnifique administration romaine cachait la mort, la vie était dans la société désordonnée mais puissante d'avenir des Barbares.

On accuse les Barbares d'avoir couvert l'Europe de ruines, on oublie les ruines faites par les Grecs et les Romains. La dépopulation n'est pas une suite de l'Invasion, elle l'a précédée, ce sont les peuples du Nord qui l'ont arrêtée. *Polybe* déjà se plaignait que les villes de la Grèce étaient désertes et les champs sans culture; les hommes livrés au luxe et à l'avarice ne contractaient plus de mariage et refusaient de nourrir les enfants nés d'unions illégitimes, tout au plus voulaient-ils avoir un seul héritier qui continuât au sein des richesses leur vie molle et oisive; la guerre ou la mort enlevant ces rares enfants, les familles finissaient par s'éteindre (2).

(1) *Fredegar*. Prolog. (*Bouquet*, T. II, p. 413.)
(2) *Polyb*. XXXVII, 4, 4. 6. 7.

Les ruines de la Grèce attristaient déjà les contemporains de Cicéron; Servius Sulpicius lui écrit: « Je revenais d'Asie... Je me mis à considérer de loin les pays qui m'environnaient. Derrière était Egine, devant Mégare, à droite le Pyrée, à gauche Corinthe; ces villes autrefois si florissantes n'offraient à mes regards que désolation et ruines. Cette vue me fit faire un retour sur moi-même. Eh quoi! me dis-je, pauvre espèce que nous sommes, nous dont la loi est de vivre comparativement si peu, jeterons-nous toujours les hauts cris, en voyant mourir ou souffrir un de nos semblables, quand sur un seul point tant de cadavres de villes gisent amoncelés? » (1).

Les ruines s'accumulent à mesure que l'antiquité décline: « Je ne décrirai point, dit *Strabon*, l'Epire et les lieux circonvoisins, parce que ces pays sont entièrement déserts; les soldats romains ont leurs camps dans des maisons abandonnées » (2). *Plutarque* se plaint de la disette d'hommes: « Aujourd'hui la Grèce entière ne pourrait pas fournir trois mille soldats pesamment armés; la seule ville de Mégare en envoya autant à Platée » (3). La dépopulation gagnait même les villes commerçantes: Alexandrie avait perdu dès le troisième siècle, plus de la moitié de ses habitants (4).

L'Italie était en partie déserte avant l'arrivée des Barbares (5). *Tite Live* se demande comment les Eques et les Volsques, tant de fois vaincus par Rome, pouvaient lever de nouvelles armées: il suppose qu'il existait une multitude innombrable d'hommes libres dans ces contrées, où de son temps on ne recueillait qu'avec peine quelques soldats et qui sans les esclaves eût été une solitude (6). L'Italie ne pouvait plus nourrir ses rares habitants: « sans l'étranger, dit

(1) *Cicer.* ad Famil. IV, 5.

(2) *Strab.* VII, p. 223, 226, ed. Casaub. Même tableau de l'Arcadie (VIII, p. 267).

(3) *Plutarch.* de defectu oraculor. c. 8.

(4) *Gibbon*, ch. X

(5) *S. Ambroise* dit de l'Italie ce que *Sulpicius* disant de la Grèce (Ep. 39, al. 61, c. 3): « Tot semirutarum urbium cadavera, terrarumque sub eodem conspectu exposita funera... in perpetuum prostrata ac diruta ».

(6) *Liv.* VI, 12.

Tacite, elle ne subsisterait point : tous les jours la vie du peuple romain est à la merci des flots et des tempêtes (1).

Rome était essentiellement conquérante, et dans l'antiquité, la guerre entraînait la dévastation et les ruines. Faut-il rappeler le souvenir de Carthage, de Numance, de Jérusalem, de populations entières détruites? Il est vrai que les conquêtes de Rome se distinguent par leur caractère civilisateur : mais avant de regretter avec Voltaire les villes, les amphithéâtres et les voies romaines, voyons à quoi aboutirent ces bienfaits sous l'Empire. Les Barbares, dit *Montesquieu* (2), en rendant les Gaulois esclaves de la glèbe, n'introduisirent guère rien qui n'eût été plus cruellement exercé avant eux. Il faut lire dans *Salvien* les horribles exactions que l'on faisait sur les peuples. L'orateur chrétien montre les Gaulois « exterminés pour ainsi dire par les impositions, sans cesse à la veille de devenir esclaves faute d'avoir acquitté les subsides, réduits à quitter leurs maisons pour n'y être pas mis à la torture, se condamnant à l'exil pour ne pas souffrir les supplices. L'ennemi leur est moins redoutable que l'exacteur des revenus du prince; ils se réfugient chez les Barbares pour éviter les persécutions des collecteurs de deniers publics » (3).

Écoutons encore *Salvien* sur la tyrannie des grands de la Gaule : « Leurs dignités, qu'est-ce autre chose que la proscription des cités? leur administration, qu'est-ce sinon un brigandage?... Un petit nombre de riches achètent les honneurs et s'indemnisent par la ruine de tous... Les malheureux paient des dignités qu'ils n'ont pas achetées... Pour l'illustration d'un petit nombre on bouleverse le monde... Elle le sait l'Espagne, dont le nom seul subsiste. Elle le sait l'Afrique qui n'est plus. Elle le sait la Gaule, pillée, ruinée » (4)...

Les Gaulois, les Espagnols, réduits au désespoir, se soulevèrent et vécurent de brigandages. « On fait un crime aux *Bagaudes* de

(1) *Tacit.* Annal. III, 54.
(2) *Montesquieu*, Grandeur et Decadence des Romains, ch. 18.
(3) *Salvian.* De Gubern. Dei, lib. V, p. 109, s.
(4) *Salvian.* De Gubern. Dei, lib. IV, p. 72.

leur désertion, s'écrie *Salvien*. Mais ne sont-ce pas les proscriptions, les rapines, les concussions des magistrats qui leur ont fait abandonner le glorieux titre de citoyen romain, après qu'ils ont perdu tous les avantages de la liberté ?.. Nous appelons rebelles et scélérats des hommes que nous avons contraints d'être criminels !... Les magistrats, les agents du fisc, au lieu de gouverner les peuples qui leur sont soumis, les dévorent comme des bêtes féroces; non contents de les dépouiller, comme font les voleurs, ils les déchirent et se repaissent pour ainsi dire de leur sang. C'est ainsi que ces infortunés ont été obligés de se faire Barbares » (1).

Ceux des Gaulois et des Espagnols qui n'étaient pas attachés au sol, désertaient l'Empire; ils préféraient de vivre pauvres et libres chez les Barbares que d'être esclaves du fisc chez les Romains (2). « On ne trouve point, dit *Salvien*, parmi les Barbares une tyrannie pareille à la nôtre. Les Francs et les Huns ne sont pas injustes à ce point. L'iniquité ne règne pas entre les Goths et les Vandales. Tant s'en faut que les Barbares commettent des injustices envers ceux de leur nation, qu'ils n'en font pas même au citoyen romain qui habite dans les lieux où ils dominent... C'est pourquoi tous les Romains qui vivent sous leur empire demandent au ciel comme une grande grâce, de ne retourner jamais sous l'obéissance des officiers de l'empereur, et de pouvoir vivre toujours sous le gouvernement des Goths... Nous ne voyons pas nos concitoyens soumis aux Barbares se réfugier parmi nous; mais nous voyons les Romains qui demeurent dans les provinces où l'empereur est encore maître, chercher un asile dans celles où règnent les Goths. Il faudrait même s'étonner que tout le bas peuple ne prît point ce parti, mais il n'est pas au choix des pauvres de le prendre; ils ne peuvent pas emporter leurs meubles avec leurs chaumières. Ne pouvant faire ce qu'ils voudraient, que font-ils? Ils se mettent sous la protection de personnes puissantes, auxquelles ils se rendent en quelque sorte comme

(1) *Salvian.* De Gubern. Dei, lib. V, p. 108. s.

(2) *Oros.* Hist. VII. 41. — Cf. *Salvian.* lib. V, p. 108 : Malunt sub specie captivitatis vivere liberi, quam sub specie libertatis esse captivi.

prisonniers de guerre. Colons en apparence, ils finissent par devenir esclaves » [1].

« Ce ne sont pas seulement les pauvres, ajoute *Salvien*, qui soupirent après la domination barbare. Des Gaulois des meilleures familles, ayant reçu une éducation convenable à leur naissance, se jettent tous les jours dans les bras des ennemis de Rome : ils vont chercher chez les Barbares l'humanité romaine, ne pouvant plus supporter l'inhumanité barbare des Romains. Malgré la différence des mœurs, la diversité du langage, et, si j'ose le dire, malgré l'odeur infecte qu'exhalent le corps et les habits de ces peuples étrangers, ils aiment mieux souffrir tout cela que de supporter les tyranniques violences des Romains... Quelle preuve plus sensible peut-on avoir de l'iniquité du gouvernement que de voir des personnes nées dans les plus illustres familles, qui devraient être heureuses du rang qu'elles tiennent dans la société, réduites par les injustices criantes qu'elles essuient, à renoncer à leur patrie et aux droits de leur naissance? » [2]

Tel était l'état des Gaules et de l'Espagne, d'après *Salvien*. Son témoignage n'est pas isolé [3]. Un historien byzantin nous a transmis le récit intéressant de l'ambassade que Théodose envoya à Attila. Les députés furent étonnés de rencontrer à la suite du Roi des Huns un homme parlant le grec : c'était un citoyen de l'Empire qui s'était fait Barbare. Il dit qu'il préférait infiniment la vie qu'il menait parmi les Barbares à celle qu'il avait eue comme sujet des Empereurs ; cependant ces Barbares étaient les Huns, les plus féroces des peuples tartares, l'effroi des populations ! « Chez les Huns, dit-il, les travaux de la guerre sont les seuls qu'on ait à sup-

(1) *Salvian*. De Gubern. Dei, lib. V, p. 112, ss.

(2) *Salvian*. De Gubern. Dei, lib. V, p. 107, s.

(3) On lit dans un panégyrique de *Julien* (*Bouquet*, Recueil des Historiens T. I, p. 721) : « Les contrées de la Gaule qui avaient échappé par intervalles à la dévastation des Barbares, étaient désolées par d'infâmes brigands sous le nom de juges. Les hommes libres étaient livrés aux tourments, personne n'était à l'abri de l'outrage : *de sorte que l'on désirait l'arrivée des Barbares, et que les malheureux citoyens préféraient la captivité à tant de maux* » — Comparez *Lehuerou*, Histoire des Institutions mérovingiennes, p. 129-130.

porter ; après cela on jouit de la vie sans souci et sans trouble. Chez les Romains, non seulement on souffre des maux de la guerre par la lâcheté et l'inhabileté des généraux, par la licence des soldats, mais les exactions et l'injustice des officiers et des magistrats pendant la paix sont mille fois plus à craindre que les calamités de la guerre » (1). Les lois elles-mêmes témoignent du malheureux état de l'Empire. Nous avons dit ailleurs quelle était la condition des chefs des cités, comment ils cherchaient à échapper aux honneurs qui les enchaînaient (2). Dans leur désespoir, les Romains appelaient les Barbares comme des libérateurs : les peines ordinaires ne suffisant pas pour arrêter cette trahison, une loi prononça la peine du feu contre ceux qui par des communications coupables, ouvriraient la frontière aux ennemis (3).

L'histoire peut donc dire avec *Salvien* que l'invasion des Barbares fut un bienfait même pour les contemporains (4). Sans doute il y eut des désastres, des ruines, des victimes ; l'historien dans ses conceptions philosophiques, ne doit pas fermer son cœur aux gémissements des populations qui périrent sous le fer des Barbares, il doit avoir un sentiment de regret pour les monuments d'une civilisation qui s'écroule. Mais il doit aussi porter ses regards au delà des maux présents ; alors il apercevra au milieu des décombres de l'ancien monde les germes d'une société nouvelle, société meilleure que celle qui vient de mourir. Les Germains après avoir détruit, vont reconstruire. Leurs premiers pas dans la civilisation rappellent encore la barbarie ; mais les sociétés qui sortiront de ce long travail que l'on appelle le moyen âge, seront animées d'une vie progressive et avanceront avec conscience vers l'accomplissement de

(1) Excerpt. de *Prisci* historia, p. 191, s. édit. de Bonn.
(2) Voyez mes Etudes sur le Christianisme.
(3) L. I, *Cod. Theod.* VII, 1.
(4) *Leo*, Histoire de l'Italie, liv. I, ch. 2, § 5 : « L'état des habitants de l'Italie était affreux et à peine humain. Lorsque les Barbares arrivèrent, ils durent apparaître comme des anges libérateurs. Tout porte à croire que l'invasion des Germains fut un bonheur pour la plus grande partie de la population. » — Comparez *Mably*, Observations sur l'histoire de France, L. I (T. I, p. 121) ; *Denina*, Rivoluzioni d'Italia, lib. IV, c. 6.

leurs destinées. Dans cette marche vers la perfection, elles sont inspirées et soutenues par une religion qui était faite pour les races vierges de la Germanie. Le Christianisme se lie intimément aux Barbares; c'est leur invasion qui le sauve du contact du paganisme : c'est alors qu'il se consolide, et pour témoigner de sa vertu civilisatrice, il porte des paroles d'humanité aux vainqueurs, et des consolations aux vaincus.

SECTION III. LE CHRISTIANISME ET L'INVASION DES BARBARES.

§ 1. *Le Christianisme et les Barbares.*

Nous avons vu les Barbares en présence de Rome. Il y avait encore un autre élément dans le monde ancien; quelle fut la mission du Christianisme en face des conquérants de l'Empire? quel fut le rôle de la religion chrétienne pendant l'Invasion?

On a accusé le Christianisme d'avoir hâté la ruine de Rome. Dès que les païens virent un culte nouveau s'élever sur les débris des anciens autels, ils imputèrent aux Chrétiens tous les fléaux, tous les désastres qui affligeaient l'Empire. Ils leur reprochèrent avec plus d'amertume les invasions des Barbares, les défaites des légions, la prise de Rome. Rome avait été victorieuse sous le paganisme, elle déclina et elle périt sous la domination de la religion nouvelle. Les Chrétiens eux-mêmes furent épouvantés de cette grande catastrophe; ils s'étonnaient, ils blasphémaient, en voyant tomber la Ville Éternelle [1]. Ces accusations ont été répétées par les philosophes du dix-huitième siècle : le Christianisme ouvrait le ciel, dit *Voltaire*, mais il perdait l'Empire [2].

(1) *Augustin*. De Urbis Excidio, Sermo, § 1 : Mirantur homines, et utinam tantum mirarentur, et non etiam blasphemarent etc.

(2) *Voltaire*, Essai sur les Mœurs, ch. XI. — *Condorcet* s'exprime d'une manière plus haineuse encore : « Ce fléau, dit-il, en parlant du Christianisme, accéléra la chute de l'Empire » (Esquisse des progrès de l'esprit humain, p. 134)

Les Pères de l'Église ont vivement défendu les Chrétiens du reproche d'être les alliés des Barbares. *Orose*, sur la prière de S. Augustin, composa son *Histoire* pour prouver qu'il y avait toujours eu dans le monde d'aussi grands malheurs que ceux dont se plaignaient les païens. Son ouvrage est une longue énumération de toutes les calamités, guerres, pestes, famines, tremblements de terre, tempêtes, crimes, qui affligèrent le genre humain dans l'antiquité (1). La comparaison du passé avec le présent donne parfois à l'historien chrétien le soupçon d'un progrès, mais ce n'est qu'un éclair. *Orose* est dominé par une idée systématique : son histoire est un plaidoyer pour le Christianisme contre les accusations des païens ; dans son désir de décharger la religion chrétienne, il va presque jusqu'à nier les malheurs de son temps (2).

Nous ne suivrons pas *Orose* dans les détails de sa défense : la justification est parfois aussi peu fondée que l'attaque (3). Il y avait une réponse péremptoire à faire aux accusations des païens, c'était de montrer, l'histoire à la main, quelle était la véritable cause de la décadence de Rome. *S. Augustin* la dévoile dans un tableau admirable de la décrépitude de l'Empire : il montre les maîtres du monde rongés par l'égoïsme et l'immoralité : la seule chose qui leur importe, « c'est d'accroître leurs richesses, pour augmenter les profusions de chaque jour... Les pauvres ne demandent qu'une oisiveté tranquille à l'ombre de la dépendance des riches... Les peuples applaudissent, non pas à ceux qui soignent leurs véritables intérêts, mais aux pourvoyeurs de leurs plaisirs... La seule liberté

(1) *Oros.* Hist. Lib. I, Praef. Il dit que les temps antérieurs à Jesus Christ étaient les plus malheureux, parce que la véritable vie leur manquait.

(2) Au milieu de l'invasion des Barbares, il célèbre les bienfaits de la paix romaine (III, 8 ; I, 21). — Les Espagnols, dit-il, après avoir versé leur sang sur mille champs de bataille, ont fini par payer tribut à Rome. Ils sont plus heureux aujourd'hui : ils préviennent les maux de la guerre en offrant aux Barbares des dons volontaires. (V, 1).

(3) Depuis l'avènement de Jesus-Christ, *Orose* rattache tous les malheurs qui accablèrent l'Empire à la persécution des Chrétiens : autant de persécutions autant de vengeances divines. L'auteur compare ensuite ces vengeances aux plaies de l'Egypte, et il ne manque pas de trouver une étonnante analogie entre les maux qui frappèrent l'Egypte et les malheurs de l'empire romain (VII, 25, 27).

qu'ils désirent, c'est que chacun puisse à son gré, en tout lieu, à toute heure du jour et de la nuit, jouer, boire, rendre gorge, se noyer dans la débauche... La seule institution publique à laquelle ils s'intéressent, c'est la prostitution, les théâtres : Il faut que les prostituées abondent dans les rues, pour la joie de ceux qui n'ont pas le moyen d'entretenir de concubine... Les théâtres retentissent des clameurs d'une joie dissolue et frémissent des émotions d'une volupté cruelle ou honteuse... Voilà le bonheur qu'ils demandent à leurs dieux... Est-ce là l'empire romain, ou n'est-ce pas plutôt le palais de Sardanapale » ? (1)

Une société ne peut subsister, quand elle est corrompue à ce point. Quelle était la cause de cette corruption ? Le culte des faux dieux, dit *S. Augustin*. Mais, s'écriaient les Chrétiens dans leur douleur, pourquoi donc Rome a-t-elle péri après qu'elle est devenue chrétienne ? Qui ose adresser une pareille plainte à Dieu ? répond le saint évêque. Un Chrétien ? Qu'il se dise, s'il est Chrétien, que Dieu l'a voulu. Placé sur le terrain théologique, il est facile au Père de l'Église d'imposer silence aux murmures des fidèles. Un disciple du Christ ne doit pas se préoccuper de la terre, mais du ciel; il ne doit pas dire que Rome a péri, car Rome, ce ne sont pas les murs, mais les hommes, et les Romains n'ont pas péri, s'ils restent dans les voies de Dieu. Pourquoi s'effrayer de la chute de la cité terrestre, quand la cité sainte subsiste ? Au lieu de déplorer la mort, la captivité, la perte des richesses, bénissons ces tribulations comme une préparation au royaume de Dieu (2).

Le sentiment que la ruine de l'antiquité inspire au Chrétien, c'est une soumission sans bornes aux volontés de Dieu, le mépris de la terre, la soif du ciel. Les Pères de l'Église n'ont pas conscience du lien intime qui existe entre le Christianisme et les Barbares; ils ne voient pas qu'au milieu de la civilisation ancienne la religion du Christ s'infecte de la corruption générale, qu'une foi nouvelle demande des races fraîches et pures, que loin de déplorer la chute de Rome, il faut s'en réjouir comme de l'aurore d'un

(1) *Augustin*. De Civit. Dei, II, 20.

(2) *Augustin*. Serm. 296. § 7; Serm. 81, § 9; Serm. 105, §§ 9, 13, 8, 11

monde meilleur. Les Pères, contemporains de l'Invasion, ne pouvaient percer le voile qui couvrait l'avenir ; cependant ils pressentent vaguement que la société qui meurt ne mérite pas leurs regrets, que les Barbares qu'ils détestent comme citoyens, sont les alliés naturels du Christianisme (1) ; ils se rappellent que la capitale du monde romain a été comme la sentine de l'idolâtrie ; ils éprouvent plus de sentiment religieux que de douleur devant ce grand coup de la Providence ; dans la chute de Rome, ils voient en même temps la destruction du paganisme (2).

Le Christianisme pressentait qu'il avait des alliés dans les Barbares ; il ne les appela pas, comme les païens et les philosophes l'ont dit, mais il ne tarda pas à prendre appui sur eux. Une autre accusation pèse sur le Christianisme, c'est d'avoir hâté la décadence de l'Empire, en affaiblissant la défense. Il est certain que la religion nouvelle détournait les hommes de la vie civile ; le ciel était la patrie véritable des Chrétiens, l'unique objet de leurs préoccupations. Les plus zélés se retiraient au désert : ces milliers de moines ne donnaient pas un défenseur à l'état (3). Les Chrétiens étaient portés à chercher une protection dans les prières plus que dans les armes (4). Nous n'en faisons pas un reproche au Christia-

(1) Les temples de Rome se couvrent de poussière, dit *S. Jerome* ; l'araignée y fait sa toile... Le capitole aux voûtes dorées est désert et sale. Le paganisme abandonné pleure. Les anciens dieux des nations, relégués sous les toits, partagent leurs greniers avec le hibou et la chouette. » — *Orose* compare la Ville Éternelle à Sodome : elle a péri, parce que Dieu a voulu punir l'audace de l'idolâtrie. (*Oros.* I, 6 ; VII, 37, 38).

(2) Ce pressentiment éclate dès le IIIe siècle dans le poème de *Commodien* sur la fin du monde. En parlant des Barbares qui détruiront l'Empire, il dit :

Hi tamen gentiles pascunt Christianos ubique
Quos magis ut fratres requirunt gaudio pleni :
Nam luxuriosos et idola vana colentes
Persequuntur enim et senatum sub jugo mittunt.

(Dans le *Spicilegium Solesmense*).

(3) *Gibbon*, Décadence de l'Empire, ch. 38. — *Zosim*, Hist. V, 23

(4) *S. Maxime*, évêque de Turin, Homélie sur Élisée (dans *S. Ambroise*, Appendix du Tome I). Les habitants de Turin, effrayés de l'approche des Barbares, songeaient à s'enfuir : S. Maxime les détourne de ce dessein : « Qu'ils corrigent leurs mœurs, et ils trouveront en Dieu un protecteur qui les mettra à couvert des insultes de l'ennemi : l'ange du Seigneur délivre ceux qui craignent Dieu

nisme : il n'est pas complice des Barbares par l'intention, il l'est par sa mission providentielle. Sans les Barbares, il n'y aurait pas eu de Christianisme ; sans le Christianisme, les Barbares auraient détruit le monde qu'ils étaient appelés à régénérer. L'Invasion ne devait pas être un déluge, mais une tempête qui purifie et fertilise, tout en ravageant. Le Christianisme intervint entre les Barbares et les vaincus, pour inspirer l'humanité aux vainqueurs et modérer par la charité les malheurs des vaincus.

§ 1. *Le Christianisme pendant l'Invasion.*

Les Chrétiens se disaient étrangers dans ce monde ; ils aimaient à se retirer dans la solitude, en abandonnant la société à César. Sous le despotisme impérial, c'était peut-être le seul rôle possible pour la religion ; mais les Barbares arrivent, ils ne respectent pas les asiles des Chrétiens : « Les évêques jetés dans les fers, dit *S. Jérôme*, les prêtres et les clercs massacrés, les églises renversées ou transformées en écuries, voilà ce que nous avons vu. Le monde s'écroule » (1). La main rude des Barbares rappela les Chrétiens à la vie active. Les peuples, abandonnés par les Césars, ne trouvaient d'appui que dans la religion ; les évêques défendirent les populations contre les conquérants (2). Cette lutte de quelques hommes qui n'ont d'autre arme qu'une croix, contre les terribles guerriers du Nord, révèle une puissance nouvelle. Dans l'antiquité, la force brutale domine : dès le début du monde moderne, l'esprit tend à dominer la force.

Raphaël a éternisé la mémoire du pape S. Léon arrêtant Attila. Le Roi des Huns était aux portes de Rome ; le pape se rendit dans

Celui-là ne doit pas craindre les armes des Barbares, qui craint le Sauveur et qui observe ses préceptes : les armes qu'il nous a mises en mains pour nous défendre, sont la prière, le jeûne, et les œuvres de miséricorde. *Le jeûne nous défendra mieux que ne feraient les murailles, la prière portera plus loin que les flèches.* »

(1) *Hieronym.* Op. T. IV, P. II, p. 274.

(2) Les légendes ont embelli le dévouement des saints, mais les faits qu'elles rapportent ont un fond historique. *Gibbon* lui-même avoue que les anciennes légendes méritent quelque foi.

son camp et le détermina à la paix. Attila, interrogé pourquoi il avait témoigné un si grand respect pour un prêtre, répondit, dit-on, qu'à côté du pape s'était tenu un autre homme, en habits sacerdotaux, d'une haute taille, et d'une éclatante chevelure, que cet homme tenant une épée nue, l'avait menacé de la mort (1). S. Léon montra le même courage lors de l'invasion des Vandales. Le pape, à la tête de son clergé, alla au devant du farouche Genséric; il ne put empêcher le pillage de la ville, cependant le vainqueur promit d'épargner les citoyens désarmés, d'interdire les incendies et d'exempter les captifs de la torture (2). Rome païenne avait montré un mépris superbe pour les Barbares; leur agonie dans le cirque lui servait d'amusement. L'heure de la vengeance est arrivée; tous les jours une nouvelle race de Barbares se présente aux portes de la Ville Éternelle. Les derniers et les plus farouches de tous furent les Lombards. Le monde romain était tellement affaibli, qu'un pape, Grégoire le Grand, dut exciter les Italiens à défendre leurs cités et leurs autels. Ministre de paix, ses sentiments chrétiens ne lui permirent pas de soulever l'Italie contre les Barbares: il détourna au moins le glaive des conquérants suspendu sur Rome.

Les provinces, foulées sans relâche par les incursions des peuples du Nord, appelaient journellement l'intervention pacifique des évêques. Plus d'un trouva une mort glorieuse en bravant la fureur des Barbares encore païens, et peu sensibles à des exhortations qu'ils ne comprenaient pas (3). Mais leur courage imposa quelquefois au vainqueur; les Barbares étaient étonnés en se voyant arrêtés par des vieillards qui passaient des prières aux ordres et aux menaces, ils admiraient cette force d'âme et obéis-

(1) *Baronius* soutient hardiment la vérité de l'apparition. (*Annales* ad a. 452. §§ 57, s.) Un passage de *Jornandès* (c. 42) explique l'origine de la légende. Rome avait été prise par Alaric, mais le vainqueur n'avait pas longtemps survécu à sa conquête. Les amis d'Attila lui firent craindre un sort pareil, s'il entrait dans la Ville Éternelle. L'historien *Priscus* dit que ces représentations décidèrent Attila à se retirer. L'ambassade de S. Léon aura pu faire impression sur le roi barbare dans la disposition d'esprit où il était.

(2) *Gibbon*, ch. 36.

(3) Voyez l'exemple de *S. Didier* dans le *Recueil des Historiens* de *dom Bouquet* (T. I, p. 644, s.)

saient comme des enfants [1]. L'invasion d'Attila laissa de longs souvenirs de terreur; l'imagination des peuples se reposa des scènes de carnage et de dévastation en embellissant le dévouement et la toute puissance de leurs saints. Ste Geneviève sauva Paris par ses prières [2]. Troies fut épargnée à la recommandation de S. Loup [3]. Orléans était assiégée par les Huns; l'évêque *S. Agnan* envoie sur les murailles attendre et découvrir des libérateurs : rien ne paraissait. « Priez, dit le saint, priez avec foi » ; et il envoie de nouveau sur les murailles. « Priez, dit le saint, priez avec foi » ; et il envoie une troisième fois regarder du haut des tours. On apercevait comme un petit nuage qui s'élevait de terre. « C'est le secours du Seigneur », s'écrie l'évêque. C'étaient les Goths et les Romains qui venaient délivrer la ville [4].

Les Chrétiens ne pouvaient repousser les Barbares avec leurs prières; mais si le Christianisme n'arrêta pas les Barbares, il diminua du moins les maux de la guerre. Un auteur contemporain de l'Invasion en a déjà fait la remarque. Dans l'antiquité, il n'y avait pas de lien entre les peuples; la religion, au lieu d'être un principe d'union et de charité, était une source de haine et d'oppression. Le Christianisme fait de tous les hommes des frères [5]. Les Barbares, convertis, tout en conservant leurs mœurs sauvages, respectèrent la qualité de Chrétien dans les vaincus [6].

Le droit de la guerre donnait encore au cinquième siècle au vainqueur un pouvoir illimité sur les vaincus. La charité des saints adoucit les plaies qu'elle ne pouvait prévenir. *S. Ambroise* fait sans

(1) Voyez l'exemple de S. Germain, *ib.* p. 643.
(2) Vie de Ste Geneviève, dans la Collection des Bollandistes. (Jan. T. I)
(3) *Dom Bouquet*, Recueil, T. I, p. 644.
(4) *Dom Bouquet*, Recueil, T. I, p. 643 — *Chateaubriand*, Etudes historiques.
(5) *Orosius*, Histor. V, 1, 2.
(6) Écoutons *S. Augustin* sur la conduite des Goths : « Tout ce qui s'est commis d'atroce dans cette récente calamité de Rome, dévastation, meurtre, incendie, pillage, tout cela est usage de la guerre. Mais ce qu'il y a eu d'inusité et d'inouï, des Barbares s'adoucissant au point de choisir de vastes basiliques, pour mettre plus de monde à l'abri de leur férocité, d'ordonner qu'on n'y frappe personne, qu'on n'en arrache personne, d'y conduire même des vaincus pour assurer leur liberté, et d'en faire un asile inviolable contre la cruauté et les droits de la victoire, c'est au nom du Christ, c'est à l'ère chrétienne qu'il faut en faire honneur. » (*De Civ. Dei*, 1, 7).

cesse appel à la bienfaisance en faveur des prisonniers : « celle-là est la plus méritoire, qui rend un citoyen à sa patrie, un enfant à son père et qui sauve la pudeur des femmes » (1). Il fit rompre les vases destinés au ministère des autels pour en racheter les captifs. Les Ariens, ses ennemis, lui en firent un crime ; l'évêque se justifia devant le peuple « : Mieux vaut, dit-il, conserver des âmes à Dieu que de l'or. Il n'en a point donné à ses apôtres pour prêcher l'Evangile. Si l'Église a de l'or, ce n'est pas pour le thésauriser, mais pour le distribuer dans la nécessité... Ces vases-là sont vraiment précieux qui rachètent les âmes de la mort ; c'est là le véritable trésor du Seigneur, qui fait ce qu'a fait son sang » (2).

Les incursions répétées des Barbares désolèrent l'Italie dans la dernière moitié du cinquième siècle ; il fallait une charité poussée jusqu'à l'héroïsme, pour alléger tant de souffrances. *S. Epiphane* fut à la hauteur de sa mission. Lorsque Odoacre se mit à la tête des bandes mercenaires qui couvraient l'Italie, le saint évêque obtint par ses prières la liberté d'un grand nombre de captifs. Pavie, brûlée, pillée, fut rebatie par S. Epiphane ; cependant, dit *Fleury*, il n'avait d'autres fonds que la Providence (3). L'invasion de Théodoric plaça l'Italie entre deux armées de Barbares également formidables. S. Epiphane gagna la confiance des Goths et des mercenaires ; Théodoric dit, en le voyant : « Voici un homme à qui tout l'Orient n'a pas de semblable ; le voir est une récompense, habiter avec lui est une sûreté ». Les hostilités ne l'atteignaient pas ; les enfants s'adressaient à lui pour obtenir la liberté d'un père qu'ils ne pouvaient racheter. Les rois ne lui refusaient pas la liberté des captifs, sachant que c'était le seul moyen de l'enrichir (4).

(1) *Ambros.* de Offic. II. 15, 70. 71

(2) *Ambros.* de Offic. II. 28. — On rapporte le même trait de charité de *S. Cesaire*. Il vendit, pour racheter des esclaves, les encensoirs, les calices, les patènes, et fit arracher à coups de hache l'argent des grilles et des colonnes de son église. Comme on s'en plaignait, il dit : « Je ne crois pas qu'il déplaise à Dieu que les instruments de son culte soient employés à ces rachats, quand il s'est donné lui-même pour racheter les hommes » Il vendit tout ce qu'il possédait, jusqu'à son aube. (*Vita S. Cæsarii*, I. 16 ; dans les *Act. Benedict.* T. I, p. 659, ss).

(3) Vie de *S. Epiphane* par *Ennodius*, dans la *Bibliotheca Maxima Patrum*, T. IX, p. 383, ss.

(4) « Quem sola intelligebat aliorum libertate ditari. » (*Ib.* p. 388)

Théodoric, dans la première passion de la victoire, porta un édit sévère qui dépouillait de tous droits, non seulement ses ennemis armés, mais tous les partisans d'Odoacre. S. Epiphane osa réclamer pour les coupables comme pour les innocents : « C'est une miséricorde bien faible que de ne pas faire de mal à ceux qui sont sans faute. Jésus-Christ demande que nous aimions nos ennemis ». Théodoric était digne d'entendre ce langage ; il révoqua son édit (1). Des guerres s'élevèrent entre les Goths et les Barbares des Gaules ; l'Italie privée de ses laboureurs, demanda l'intervention du saint tout puissant. Epiphane passa les Alpes pour traiter du rachat des prisonniers que les Bourguignons avaient faits en Italie. Il sollicita de Gondebaud la liberté sans rançon : c'était, disait-il, le plus beau triomphe pour le vainqueur. Le roi barbare commença par réclamer au nom du droit que donne la guerre ; il finit par accorder la demande du pieux ambassadeur ; plus de six mille captifs furent rendus gratuitement à la liberté ; les autres furent délivrés au prix d'une modique rançon (2).

S. Epiphane trouva un digne émule dans l'apôtre de la Norique. *S. Séverin* (3) s'était retiré dans une de ces solitudes de l'Orient qui avaient tant d'attrait pour les ames contemplatives ; mais une irrésistible vocation l'entraîna loin de sa douce retraite au milieu des Barbares du Nord (4). On lui offrit un évêché, il le refusa pour se livrer tout entier à sa mission de charité (5). Il s'établit dans les pays du Danube, ravagés par les guerres d'Attila et les dissensions sanglantes de ses fils ; il y avait là un mouvement continu de peuples barbares ; la dévastation, le carnage, la captivité étaient des événements journaliers. *S. Séverin* releva le courage des vaincus :

(1) *Ennodius*, Vita S. Severini, p. 389.

(2) *Ennodius*, *Ib.* p. 391.

(3) Voyez sur *S. Séverin*, sa vie par *Eugippe* dans les *Bollandistes*, *Janvier* T. I. p. 483. ss. — *Neander*. Geschichte der christlichen Relizion. T. III. p. 48. ss.

(4) *Eugipp.* Vita S. Severini. § 11 : Quanto solitudinem incolere cupiebat, tanto crebrius revelationibus monebatur, ne præsentiam suam populis denegaret afflictis.

(5) *Eugipp.* § 17. Sufficere sibi dicens, quod solitudine desiderata privatus ad illam divinitus venisset provinciam, ut turbis tribulantium frequentius interesset.

l'homme de paix domina les guerriers [1]. Les Barbares éprouvaient à sa vue un sentiment de respect mêlé de terreur [2]; le saint usait de son ascendant pour les éloigner, ou pour obtenir la délivrance des captifs [3]. Le rachat des prisonniers était le moindre acte de charité de *S. Séverin*. Dans les temps de grandes calamités, ce qui manque surtout aux hommes, c'est la force morale, la résignation à une vie de misère. L'apôtre de la Norique enseigna aux vaincus à supporter les privations nécessaires, en s'imposant à lui-même des privations volontaires; lui qui était né sous le soleil brûlant du midi, il marchait pieds nus, au milieu des hivers les plus rigoureux du Nord, lorsque le Danube gelé supportait les chariots. Cette dure existence ne le rendait pas insensible aux souffrances des autres; il sentait le froid et la faim, en voyant les pauvres manquer du nécessaire. Il allait lui-même distribuant du pain et des habits; il donnait en même temps aux malheureux une nourriture tout aussi nécessaire, en élevant leurs âmes vers Dieu. Sa charité était si profonde qu'elle vainquit le plus cruel des sentiments, l'égoïsme, fruit du malheur: les pauvres retranchaient sur leurs besoins, pour donner à de plus misérables [4].

Les peuples du Nord sont maîtres de l'Empire; une ère de barbarie s'ouvre. Il fallait, au milieu de la dissolution universelle, une force capable de dompter moralement les conquérants. La religion qui prêchait et pratiquait la charité, le dévouement, l'abnégation, était digne d'imposer sa loi aux rudes Germains.

(1) Les Barbares avaient pillé les campagnes et emmené la population captive, les habitants portèrent leurs gémissements et leurs plaintes devant le Saint. *Séverin* demande au commandant des troupes romaines s'il a des forces suffisantes pour poursuivre les Barbares. « Si vous voulez nous soutenir par vos prières, répond le soldat, nous ne craindrons pas les ennemis ». L'apôtre anime la petite troupe de sa foi, et recommande au chef de lui amener les prisonniers barbares. Les Romains furent victorieux. S. Severin délivre les Barbares de leurs fers, leur distribue des vivres et les renvoie en leur disant: Rapportez à vos chefs ce que vous avez vu, qu'ils ne reviennent plus dans nos contrées; ils n'échapperaient pas au châtiment divin: Dieu combat pour ses défenseurs » (*Eugipp.* § 10).

(2) Un roi des Alamans avoua qu'il tremblait devant le saint; jamais sur le champ de bataille, il n'avait éprouvé une terreur pareille. (*Eugipp.* § 27)

(3) *Eugipp.* Vita S. Severini, §§ 39, 27, 16.

(4) *Eugipp.* Vita S. Severini, §§ 11, 25, 36

CHAPITRE IV.

LA CONQUÊTE.

§ 1. *Les Conquérants.*

Les Barbares qui envahirent l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne n'appartenaient pas tous à la même race. Les Germains forment la masse des conquérants; ce sont eux qui fondent le nouvel ordre de choses, d'où sort le moyen âge. Cependant tous les états créés par les conquérants ne naissent pas viables. La religion semble jouer un rôle important dans les établissements des Barbares: les tribus attachées à l'Arianisme disparaissent, les peuples convertis au Catholicisme parviennent seuls à fonder des monarchies durables.

Les Tartares, peuples pasteurs, n'ont d'autre ambition que de piller, dévaster, détruire; leurs conquêtes sont éphémères. S'ils étaient parvenus à s'établir en Europe, ils auraient rendu les Gaules, les Espagnes, l'Italie, semblables aux steppes de l'Asie, où aucun défrichement, aucune clôture, aucune trace du travail de l'homme ne retardent le pas de leurs chevaux.

Les Slaves diffèrent à la fois des populations guerrières de la Germanie et des nomades tartares. Essentiellement agriculteurs, leurs tendances pacifiques les rendent étrangers aux sanglantes convulsions qui ouvrent l'ère moderne; ils prennent peu de part à l'Invasion, ils ne paraissent sur la scène du monde que dans les temps modernes.

N° I. LES TARTARES. ATTILA. BATAILLE DE CHALONS.

Les Tartares sont les maîtres de l'Empire sous Attila, mais l'Europe coalisée les refoule dans les steppes de l'Asie. Au moyen âge, leurs invasions recommencent et jettent l'épouvante dans le monde entier; ils menacent à la fois la Chine et l'Allemagne, mais le flot barbare se retire sans qu'il parvienne à entamer la Chrétienté. La race tartare s'est montrée jusqu'ici incompatible avec le génie européen; elle n'a pas cette puissance civilisatrice qui distingue les Germains, sa barbarie paraît invincible. « Abandonnés à l'instinct des brutes, dit un historien contemporain de l'invasion des Huns, ils ignorent l'honnête et le déshonnête. Libres de toute religion et de toute superstition, aucun respect divin ne les enchaîne. Colères et capricieux, dans un même jour ils se séparent de leurs amis, sans qu'on ait rien dit pour les irriter, et leur reviennent, sans qu'on ait rien fait pour les adoucir » (1). Leur droit de guerre effraie, même au milieu de la barbarie de l'Invasion : l'herbe ne croît plus, disait Attila, partout où mon cheval a passé. Leur férocité, dit *Ammien*, dépasse toute mesure; sous la figure de l'homme, ajoute *Jornandès*, ils vivent comme des bêtes féroces (2). *S. Jérôme* prie Jésus-Christ de détourner du monde romain ces animaux plus que sauvages qui n'ont pas même de pitié pour l'enfant qui vagit (3). Les Huns n'ont d'autre mission que celle d'un élément destructeur. Attila avait conscience de son rôle, quand il s'appelait le *fléau de Dieu* : c'est le conquérant dans toute sa brutalité, ne cherchant pas à fonder mais à détruire. Tel est le souvenir qu'il a laissé chez les peuples : dans les traditions épiques « Attila paraît puissant, formidable; mais rien d'humain, indifférent, immoral comme la nature, avide comme les éléments, absorbant comme l'eau ou le feu » (4). Tel est aussi le rôle historique des Huns :

(1) *Ammian. Marcellin.* XXXI. 2. — *Chateaubriand*, Etudes historiques.

(2) *Ammian. Marcellin.* XXXI. 2. — *Jornandes*, Hist. Goth. c. 24.

(3) *Hieronym.* Epist. 84, de morte Fabiolæ (T. IV. P. II. p. 661). Avertat Jesus ab orbe romano tales ultra bestias. »

(4) *Michelet*. Histoire de France. liv. II. ch. 1.

ils précipitent les Germains sur l'Empire, ils inondent l'Europe, la dévastent, puis ils disparaissent.

Leur premier choc fut irrésistible; Barbares et Romains plièrent sous le joug. Écoutons le chant funèbre dans lequel les guerriers huns célébrèrent les actions de leur roi : « Le plus grand entre les rois des Huns, c'est Attila, fils de Mundzuck. Il a été le maître des nations les plus braves; seul il a possédé la Scythie et la Germanie, réunissant sur sa tête un pouvoir jusque là inconnu. C'est encore lui qui a porté la terreur dans les deux empires de Rome et leur a imposé un tribut annuel » (1). Rien dans ce chant n'est exagéré: tout ce qu'il y avait de Barbares dans le Nord de l'Europe et jusqu'en Asie, reconnaissaient l'autorité du roi des Huns; et à sa cour on voyait les ambassadeurs des Romains d'Orient et des Romains d'Occident, venant recevoir ses lois ou implorer sa clémence. Attila disait en se comparant aux Césars : les généraux des empereurs sont des valets, les généraux d'Attila sont des empereurs (2). Le Roi des Huns prétendait à l'empire du monde; ses prétentions avaient un fondement religieux qui caractérise bien le rude conquérant. Les Scythes révéraient Dieu sous la forme d'un cimeterre; un pâtre des Huns s'aperçut qu'une de ses génisses s'était blessée au pied, il suivit la trace du sang et découvrit à travers les herbes la pointe d'une épée qu'il tira de terre et offrit à Attila. Possesseur de l'épée de Mars, le roi barbare réclama l'empire de l'univers comme un droit divin (3).

La monarchie universelle, si elle était possible, serait le tombeau du genre humain. La domination de Rome, malgré ses bienfaits, avilit les peuples et les conduisit à une dissolution inévitable; que serait devenu le monde, si les Huns avaient consolidé leur empire? La bataille de Châlons sauva l'avenir de l'humanité. Les Romains, les Germains et l'Église se disputent la gloire d'avoir délivré l'Europe des Huns. La plus formidable puissance qu'ait redoutée le monde, dit *Sismondi*, vint se briser contre les dernières ruines de

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 49.
(2) *Prisc.* Excerpt. de Hist. p. 201 (ed. de Bonn
(3) *Prisc.* Hist. p. 199, s. — *Jornandes*, c. 35

l'antique civilisation [1]. Ce n'est pas Aëtius, disent les historiens allemands, ce sont les Goths qui ont détruit cette puissance dans les plaines de Châlons [2]. A en croire un historien philosophe, le pape S. Léon fit ce qu'aucune armée n'avait pu faire; il délivra l'Occident du joug des Tartares [3]. Il ne fallait pas moins qu'une coalition de tout ce que l'Europe renfermait de forces vitales pour repousser les hordes asiatiques. Au génie de Rome appartient la gloire d'avoir aperçu le danger. Aëtius, *le dernier des Romains*, réunit sous ses drapeaux les débris des légions et les plus valeureux des Barbares; sous son inspiration, l'empereur Valentinien envoya aux Visigoths et à leur roi Théodoric des ambassadeurs qui parlèrent en ces termes: « Il est digne de votre sagesse, vous le plus brave des peuples, de joindre vos forces aux nôtres contre ce tyran qui veut l'esclavage du monde entier, qui n'a besoin d'aucun motif pour faire la guerre, mais qui croit que tout ce qui lui est possible lui est permis... Méprisant le droit et l'équité, il est l'ennemi de tout ce qui existe; celui-là mérite la haine universelle qui se montre l'ennemi de tous... Vous êtes forts par les armes; rangez-vous de notre côté pour la défense commune ». Le Roi des Goths répondit: « Nous remplissons votre vœu. Attila est aussi notre ennemi. Qu'il soit enflé par sa victoire sur les peuples fiers; les Goths aussi savent combattre les superbes » [4].

L'historien des Goths loue la prévoyance d'Aëtius qui sut réunir autour des aigles romaines des guerriers de toutes les nations. Attila avait également à sa suite toute une armée de peuples [5]; les auteurs parlent d'une meute de princes tributaires attendant avec crainte et tremblement un signe du roi des rois pour exécuter ses ordres [6]. Il faut lire dans *Jornandès* le récit de la bataille de

(1) *Sismondi*, Histoire de la chute de l'empire romain, ch. 7.

(2) *Wachsmuth*, Sittengeschichte, T. I, p. 151; — *Pfister*, Histoire des Allemands, T. I, p. 389.

(3) *Herder*, Ideen, XVIII, 2.

(4) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 36.

(5) Les historiens portent l'armée d'Attila à 500000 ou à 700000 hommes. *Sidoine Apollinaire* en a fait le denombrement. (*Panegyric. Aviti*. v. 319, ss.)

(6) *Jornandes*. c. 40 — *Chateaubriand*. Etudes historiques

Châlons. « bataille terrible, furieuse, multiple, opiniâtre et telle qu'on n'en avait jamais vu dans l'antiquité ». On compte les morts par centaines de mille. Les vieillards racontaient, qu'un ruisseau coulant à travers ce champ héroïque, grossit tout-à-coup, non par les pluies, mais par le sang et devint un torrent; les blessés se traînaient à ce ruisseau pour y étancher leur soif et buvaient le sang de leurs frères (1).

Pourquoi tant de sang a-t-il été versé? Le moine qui a écrit l'histoire des Goths s'est déjà fait cette question: « La haine, dit *Jornandès*, aurait-elle armé tout d'un coup tant de peuples les uns contre les autres? Il est plus vrai de dire que la race humaine vit pour les rois, puisqu'il suffit de l'ardeur insensée d'une seule tête pour donner la mort à des nations, et que, sur le signe capricieux d'un maître superbe, un instant va détruire ce que la nature a mis des années à former » (2). *Gibbon* reproduit cette réflexion aussi mesquine que désolante; elle est plus digne d'un philosophe sceptique que d'un Chrétien. L'évêque *Isidore* et après lui *Tillemont* voient dans l'invasion d'Attila et dans la bataille où le genre humain semblait s'être donné rendez-vous, un grand acte de la justice divine: « Dieu élève les méchants et arme leur bras de sa puissance pour servir d'instrument à ses desseins. Telle fut la mission d'Attila. Il servit à la justice de Dieu pour punir une infinité de méchants et à sa miséricorde pour purifier et couronner plusieurs de ses serviteurs. Il expia tant de sang répandu, en répandant le sien propre et commença par une mort honteuse une mort dont la misère ne finira jamais » (3).

Les guerres et tous les maux qui frappent les hommes ne doivent pas seulement être envisagés sous un point de vue individuel; l'historien doit se demander quelle place les batailles occupent dans les destinées du genre humain. La bataille de Châlons compte parmi celles qui ont décidé de l'avenir de la civilisation. Si les Huns avaient été vainqueurs, l'Europe entière serait devenue leur proie; l'empire des Francs et la civilisation chrétienne qui y est attachée

(1) *Jornandes*, c. 36.
(2) *Isidor. Hispal.* Hist. Goth. c. 16

auraient péri dans leur germe : le monde chrétien aurait ressemblé à ces immenses steppes où règne la race tartare. Ne regrettons donc pas le sang qui a coulé dans les champs de Châlons, il n'a pas été répandu pour le caprice des rois ; ceux qui y sont tombés sont les martyrs de l'humanité, et le sang des martyrs fructifie, c'est la semence d'un meilleur avenir.

N° 2. LES GERMAINS. LES ARIENS ET LES CATHOLIQUES.

La défaite d'Attila délivra l'Europe des Tartares : l'Empire est aux peuples germaniques. La destinée des Barbares qui conquirent le monde romain fut bien diverse : la plupart périrent sans fonder un État durable, quelques uns seulement donnèrent leur nom aux nouvelles nationalités qui se formèrent par suite de l'Invasion. Pourquoi la rapide décadence des uns et la gloire des autres ?

Les Goths ébranlent les premiers l'empire romain, ils le parcourent et le dévastent. On les voit aux portes de Constantinople, ils passent par Athènes, ils prennent Rome, ils règnent en Italie sous un prince dont la gloire rivalise avec celle de Charlemagne : une de leurs tribus s'établit dans les Gaules et domine en Espagne. Mais à quoi aboutit cette glorieuse carrière ? La domination des Ostrogoths ne laisse d'autre souvenir que le nom de Théodoric ; les Visigoths succombent sous les Arabes en Espagne. Ainsi le peuple qui a pris Rome et qui a eu l'ambition de reconstituer l'empire d'Occident au profit de la race germanique, disparaît pour ainsi dire de la scène.

Les Vandales sont plus malheureux encore ; ils élèvent un empire sur les côtes où a dominé Carthage, Bélisaire le détruit ; il ne reste d'eux qu'un nom, et ce nom sert à marquer la barbarie par excellence. Les Lombards laissent des traces dans une partie de l'Italie, mais il ne parviennent pas à fonder un état. Les Bourguignons ont un sort pareil. Les Francs, arrivés au nombre de quelques mille dans les Gaules, imposent leur nom à la France ; ils conquièrent la Germanie qui avait résisté aux légions, leur roi se fait couronner empereur à Rome. Des bandes d'aventuriers saxons débarquent en Angleterre et y créent une nationalité puissante qui couvre aujourd'hui le monde entier de ses colonies.

Les Francs et les Saxons étaient païens lors de leurs invasions, mais ils ne tardèrent pas à se convertir à la foi de l'église romaine. Les tribus germaniques qui disparaissent avaient reçu de bonne heure l'Évangile, mais des mains d'une secte. Les Vandales sont morts Ariens; les Goths et les Lombards ne parvinrent à s'acclimater en Espagne et en Italie, qu'en se convertissant à la foi de Nicée. Ce fait est-il purement accidentel? Ce serait nier l'influence de l'idée religieuse sur le sort des nations: jamais peut-être cette influence ne s'est montrée plus considérable que dans la destinée des peuples germaniques. La masse des vaincus dans les pays conquis par les Barbares étaient attachés à l'Église orthodoxe; lorsque les conquérants s'obstinaient dans leur hérésie, la fusion des vainqueurs et des vaincus était impossible; de là des divisions, des haines qui ouvraient la porte à de nouveaux conquérants. L'histoire nous dit que ces luttes intestines, cette désaffection des Romains, entraînèrent la ruine des Bourguignons et des Visigoths dans les Gaules. La division religieuse ruina également la domination des Ostrogoths en Italie, malgré la tolérance et le génie de Théodoric. La Papauté et des royaumes ariens étaient incompatibles, or le catholicisme était nécessaire pour présider au développement de l'humanité au moyen âge; les royaumes ariens devaient donc disparaître. Nous avons apprécié la doctrine d'Arius du point de vue théologique (1); nous avons dit que l'Arianisme eût été impuissant à remplir la mission de la religion chrétienne. L'histoire des états fondés par les Barbares nous montre le clergé arien indifférent à la grande vocation de l'Église: il ne fait rien pour répandre l'Évangile, pour extirper le paganisme: la vie, le mouvement lui manquent. La propagande part de Rome: c'est à l'Église qui se préoccupe du salut des âmes qu'appartient l'empire de la Chrétienté.

Est-ce à dire que les Barbares qui ne fondèrent pas d'état durable ont vainement passé sur la terre? Ils ont détruit la monarchie universelle de Rome et avec elle le despotisme qui avilit et ruine l'espèce humaine. La mission des Goths fut plus glorieuse encore;

(1) Études sur le Christianisme. (T. IV, p. 398, ss.)

ils sauvèrent deux fois l'humanité, d'abord en mettant fin à l'Empire, ensuite en rejetant les Tartares dans les steppes de l'Asie. Les Visigoths d'Espagne, les Bourguignons et les Lombards finirent par embrasser la foi qui à cette époque était seule capable de sauver les individus et les nations, et ils laissèrent des traces dans les sociétés qui se formèrent par la fusion des peuples conquérants et des peuples conquis. Les Vandales seuls disparurent sans laisser d'autre souvenir qu'une œuvre de destruction.

On peut regretter que la race vandale ne se soit pas maintenue en Afrique. Les côtes où domina Carthage, les plaines qui étaient un des greniers de l'Italie, furent envahies après la défaite des Vandales par la barbarie et la stérilité. L'Afrique échappa à l'influence du génie germanique : ce n'est qu'après des siècles d'une domination sauvage que la civilisation européenne fait des efforts pour entamer cet immense continent. Les Vandales n'auraient-ils pas régénéré l'Afrique, sans l'heureuse expédition de Bélisaire, comme leurs frères ont régénéré l'Europe? Avant de s'abandonner à ces regrets, il faut voir ce que les vainqueurs avaient fait de leur conquête. Nous ne leur imputons pas à crime leur esprit destructeur; les Saxons et les Normands étaient aussi dévastateurs que les Vandales et cependant ils fondèrent des empires puissants et riches d'avenir. Deux causes rendirent la ruine des Vandales inévitable. Le génie de la persécution semble s'être incarné dans cette race. Ils voulurent faire violence aux sentiments religieux des vaincus : les séductions, les traitements ignominieux, l'exil, les tortures, les mutilations, la mort, tous les moyens furent mis en usage pour briser la résistance des catholiques [1]; la foi des faibles fut plus forte que la toute puissance des conquérants. Cette politique insensée était un obstacle invincible à la fondation d'un état; les vaincus étaient en hostilité permanente contre les vainqueurs, les uns émigraient, les autres allaient mourir au désert. Ainsi poursuivis, traqués, les Africains devaient voir un libérateur dans tout ennemi. Bélisaire trouva des amis dans les indigènes, il n'eut d'autres ennemis à combattre que les Vandales. Et ces Vandales n'étaient plus

(1) *Fleury*, Histoire ecclésiastique, Livre XXX, §§ 9, 10

les Vandales de Genséric. Les conquérants de l'Afrique se distinguaient jadis par leur chasteté [1]; moins d'un siècle après la conquête, ils étaient entièrement dégénérés. A voir le tableau de leurs mœurs dans Procope, on dirait un peuple asiatique. Les hommes du nord languissaient dans la volupté; il leur fallait une table délicate, des habits efféminés, des bains, la musique, la danse, des harems [2]. Les faciles victoires de Bélisaire prouvent qu'il n'y avait plus aucun élément d'avenir dans les maîtres de l'Afrique.

§ 2. *La Conquête.*

N° 1. CARACTÈRE DE LA CONQUÊTE.

Le droit de conquête dans l'antiquité se résume dans ce mot célèbre d'un Gaulois : *malheur aux vaincus!* La mort des vaincus était un droit pour le vainqueur, la vie qu'il leur laissait, un bienfait ; leur liberté et leurs biens devenaient la propriété du conquérant. Aujourd'hui le vainqueur se contente de la souveraineté ; les peuples conquis conservent la vie, la liberté, la propriété. Comment s'est opérée la transformation du droit le plus brutal, d'un droit qui excite les plus mauvaises passions des hommes? Le Christianisme a une grande part dans ce progrès, mais le génie des races germaniques réclame aussi une place dans le développement de l'humanité.

La conquête barbare se distingue dès le principe de la conquête antique. Dans l'antiquité, les peuples périssaient. Nous n'évoquerons pas les ruines des magnifiques cités qui couvraient l'Asie, les noms des nations qui ne vivent plus que dans l'histoire; Rome même, bien qu'elle ait été modérée par calcul, détruisait ses rivales ; on ne sait plus la place qu'occupait Carthage. Les conquérants barbares furent moins destructeurs que les conquérants civilisés : les peuples ne périssent plus. Les Barbares n'exterminent pas les

(1) Voyez le T. IV de mes Etudes, p. 358.
(2) *Procop.* De bello vandal. I, 6.

Romains, ils leur laissent la vie, la liberté et même en grande partie leurs biens. Il n'y a rien de systématique, de réfléchi dans cette conduite des Germains; elle leur est inspirée par la Providence qui les appelle à régénérer le monde ancien, non à l'ensevelir sous des ruines. Sans doute, il y eut pendant l'Invasion des massacres, des dépossessions violentes, des vaincus réduits en esclavage; mais pour juger la conquête, il ne faut pas s'attacher à quelques faits particuliers, à des ravages accidentels qui sont destructeurs comme les tourmentes de la nature; il faut s'élever audessus des calamités individuelles pour embrasser l'ensemble de la conquête. La conquête est la suite de l'Invasion, et comment se fit l'Invasion? Nous l'avons dit, ce n'est pas une irruption subite, destructrice, d'une nuée de Barbares; l'Invasion dans le principe était pacifique; les Empereurs la sollicitèrent en quelque sorte pour rendre des cultivateurs aux terres désertes, pour remplir les vides des légions: on donna des subsides aux Barbares, on leur distribua des terres, mais l'Empire restait debout. Enfin la dernière ombre du gouvernement impérial s'efface; d'auxiliaires qu'ils étaient, les Barbares deviennent les maîtres. L'occupation se fit donc, non sans violence, car les Barbares étaient les plus forts, mais cependant avec le consentement des chefs de l'Empire.

Ce caractère de la conquête éclate avec évidence dans l'histoire des Bourguignons et des Visigoths. Les premiers étaient d'anciens *lètes* ou confédérés de l'Empire; ils profitèrent du mouvement général qui emportait toutes les populations germaniques au cinquième siècle, pour se créer un établissement durable. L'usurpateur Jovinus leur abandonna la partie des Gaules située sur la gauche du Rhin; Honorius, pour s'attacher les Bourguignons, leur permit d'occuper tout le pays qui s'étend du lac de Genève au confluent du Rhin et de la Moselle. Bien que constitués en monarchie, les Bourguignons restèrent dans la dépendance des Empereurs; ils n'avaient pas la souveraineté des provinces qu'ils occupaient; sujets de l'Empire, ils étaient tenus de lui fournir des soldats[1]. Leurs

(1) *Tillemont*, Histoire des Empereurs. — *Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, liv. II, ch. 6.

chefs prenaient le titre de Rois, mais en même temps ils étaient dignitaires romains, les uns patrices, les autres maîtres de la milice (1). Sigismond, fils de Gondebaud, écrit à l'empereur Anastase, comme un sujet écrit à son roi : « Si les distances des lieux et les circonstances présentes ne me permettent point encore d'aller en personne vous assurer du dévouement que j'ai pour vous, et comme votre soldat, et par inclination, je tâche au moins de montrer par des effets que je suis pénétré des sentiments qu'il ne m'est pas possible de vous exprimer de bouche... Ma nation fait une partie du peuple qui vous reconnaît pour son souverain, et je me tiens plus honoré de servir sous vos ordres que de régner sur elle. C'est un sentiment que j'ai hérité de mes ancêtres, qui ont toujours eu un cœur véritablement romain.... Oui, mes aïeux ont toujours fait moins de cas des dignités qu'ils devaient au sang dont ils sortaient que de celles qu'ils ont tenues de la collation des empereurs. Quand les princes de ma maison deviennent rois de leur nation, ce qu'ils s'imaginent de plus flatteur, c'est que par là ils deviennent vos officiers... » (2)

Les Visigoths s'établirent également dans les Gaules avec le consentement des empereurs. Alaric mourut bientôt après la prise de Rome. Ataulphe qui lui succéda, eut l'ambition de fonder un empire des Goths sur les ruines de la domination romaine. Mais il comprit que le génie de l'unité manquait aux Barbares ; dès lors il se contenta d'un rôle secondaire, il voulut être l'appui de cet Empire que les Goths avaient ébranlé ; peut-être l'influence de la sœur d'Honorius, la belle et fière Placidie, dont il fit son épouse, contribua-t-elle à changer l'ennemi le plus acharné du nom romain en ami de l'Empire. Honorius, heureux d'éloigner les terribles Barbares de l'Italie, leur abandonna le midi de la Gaule, où s'agitaient alors des bandes germaniques et des usurpateurs romains. Lorsque les Visigoths s'établirent dans l'Aquitaine, ils étaient toujours soldats

(1) *Dubos*, Histoire de la monarchie, liv. III, ch. 12.

(2) Les lettres de Sigismond à Anastase ont été écrites par l'évêque *Avitus*, elles se trouvent dans le recueil de ses lettres. (Epist. 69, 83, dans *dom Bouquet*, T. IV, p. 55, ss. Comparez *Dubos*, Histoire de la monarchie liv. V, ch. 4)

de Rome; leur roi était à la fois chef des Barbares et officier de l'Empire, il tenait ses troupes en quartier dans les provinces qu'il occupait, il n'en était pas le conquérant. Les Goths, comme fidèles soldats de l'Empire, firent la guerre aux Barbares qui dévastaient l'Espagne; toute la Péninsule fut pour un moment replacée sous la domination de Rome. L'empereur Honorius célébra les victoires des Goths par un magnifique triomphe; les vainqueurs rentrèrent dans les Gaules et reçurent la vallée de la Garonne en récompense de leurs services (1).

Le prestige de l'empire romain survécut à la chute de l'empire d'Occident (2). Il n'y avait plus d'empereur en Italie, quand le Bourguignon Sigismond se proclamait le vassal d'Anastase. Les Visigoths étaient de fait indépendants, lorsque Valentinien les engagea comme membres de l'Empire à prendre les armes contre les Huns. Les Francs qui renversèrent la domination des Bourguignons et des Visigoths avaient longtemps été les auxiliaires de Rome; leurs chefs recherchaient également les dignités de la cour de Constantinople, tout en détruisant les derniers débris de la domination romaine dans les Gaules; Clovis, le vainqueur de Syagrius, reçut de l'empereur Anastase le titre de consul (3). C'est sur ce fait que l'abbé Dubos a bâti son système d'une occupation pacifique des Gaules par les Francs. Le consulat de Clovis n'a pas cette importance; cependant l'empressement que le Roi des Francs mit à se décorer en public de la robe de pourpre et du manteau d'écarlate atteste, que la dignité que lui conféra l'empereur de Constantinople n'était pas sans valeur pour le conquérant des Gaules. Les titres de patrice, de maître de la milice, ne donnaient pas la souveraineté

(1) *Aschbach*, Geschichte der West Gothen, p. 97-114.

(2) *Rousseau*. De la paix perpétuelle : « Tel était le respect qu'on portait encore à ce grand corps expirant que, jusqu'au dernier instant, ses destructeurs s'honoraient de ses titres... Comme un lion qui flatte l'homme qu'il pourrait dévorer, on voyait ces vainqueurs terribles rendre hommage au trône qu'ils étaient maîtres de renverser. »

(3) *Grégoire de Tours* dit qu'Anastase envoya à Clovis les insignes du consulat. Il est probable que le titre donné au roi des Francs était celui de patrice. (*Schmidt*. Geschichte von Frankreich T. I, p. 50)

aux rois barbares, mais ils la consolidaient. Comme chefs des Barbares, ils pouvaient se faire obéir dans les pays où ils étaient cantonnés; mais ils n'avaient d'autre pouvoir que la force, ils traitaient les Romains en ennemis, non en sujets. Lorsque ces rois étaient revêtus d'une dignité impériale, ils avaient droit à l'obéissance des provinciaux; ceux-ci, en exécutant leurs ordres, ne cédaient plus à la violence, mais à l'empire des lois.

Les liens qui attachaient encore les provinces occupées par les Barbares aux Empereurs finirent par se rompre; des royaumes indépendants s'élevèrent sur les ruines de l'Empire. Quelle fut alors la condition des vaincus? Maintenant que nous connaissons le caractère de la conquête germanique, il nous sera facile d'apprécier les opinions contradictoires qui ont été émises sur les conséquences de la conquête. On a cru que les Romains, vaincus et en quelque sorte prisonniers de guerre, avaient été réduits à la servitude de corps et de biens (1); le comte de Boulainvilliers donna de brillants développements à cette idée (2). L'abbé Dubos y opposa un système aussi ingénieux que savant; d'après lui, les Francs arrivèrent en amis dans les Gaules; la prétendue conquête ne changea rien à la condition des Gaulois; il n'y eut que quelques milliers de Francs de plus. Les deux opinions pèchent également par l'exagération; cependant le système de Dubos, quelque paradoxal qu'il paraisse, se rapproche plus de la vérité que celui de Boulainvilliers (3).

N° 2. PARTAGE DES TERRES.

Les Barbares s'établirent dans les provinces avec le consentement des empereurs. Il fallait pourvoir à la subsistance de ces hôtes redoutables qui du rôle d'auxiliaires passaient facilement à celui

(1) *Loyseau*, Traité des justices seigneuriales, Liv. I, ch. I, nos 54, ss.

(2) *Boulainvilliers*, Histoire de l'ancien gouvernement de la France.

(3) Les mêmes contradictions se rencontrent dans les opinions des savants italiens sur la conquête des Lombards. *Maffei* prétend que les conquérants étaient en petit nombre, et que la masse de la population resta italienne. D'après *Lupi*, les vaincus furent presque exterminés. Les deux systèmes sont exagérés; mais celui de *Maffei* se rapproche plus de la vérité: ce qui le prouve, c'est que l'élément romain domine dans la langue italienne. (*Savigny*, Geschichte des roemischen Rechts, T. I, p. 342, ss.)

d'ennemis. D'abord on leur distribua du bled, dans la suite on aima mieux leur donner des terres ; de là ces fameux partages du sol entre les vainqueurs et les vaincus, dans lesquels on a vu le comble de l'oppression. Montesquieu à déjà remarqué qu'ils ne furent pas faits dans un esprit tyrannique, mais dans l'idée de subvenir aux besoins de deux peuples qui devaient habiter le même pays (1); quand on examine ces usurpations de près, on trouve les Barbares plus modérés que ne l'avaient été les Romains.

Chez la plupart des peuples conquérants, le partage des terres se fit d'une manière régulière. Les Bourguignons prirent la moitié des terrains bâtis, les deux tiers des terres cultivées, le tiers des esclaves; les forêts restèrent en commun (2). L'usurpation serait excessive si le partage avait embrassé tout le sol, mais il se faisait d'individu à individu ; tel Bourguignon devenait *l'hôte* de tel Romain et partageait avec lui : comme le nombre des Barbares était peu considérable en comparaison de celui des vaincus, l'expropriation ne frappait qu'un petit nombre de personnes. Les Visigoths suivirent la même règle (3). Les troupes mercenaires qui remplissaient l'Italie, fatiguées de leur vie errante, demandèrent des terres au dernier empereur de Rome ; sur son refus, Odoacre se mit à leur tête et donna le tiers des terres aux Barbares (4). Les Ostrogoths qui renversèrent Odoacre, se contentèrent de ce tiers, et, si nous en croyons Cassiodore, le gouvernement de Théodoric exécuta cette mesure de violence avec tant de modération et d'équité que les vaincus et les vainqueurs étaient également satisfaits (5). Le procédé des Lombards ne diffère pas au fond de celui des autres peuples germaniques, mais il était plus onéreux aux vaincus; ils laissèrent les terres aux Romains et s'approprièrent le tiers des fruits, à titre de tribut (6).

(1) *Esprit des lois*, XXX, 7, 9.

(2) *Lex Burgund.* Tit. 13, 54 (§ 1-3), 67. — *Savigny*, Geschichte des Roemischen Rechts, T. I, p. 254.

(3) *L'hôte visigoth* recevait les deux tiers des terres. *Lex Visigoth.* Lib. X, Tit. I, l. 8, 16. — *Savigny*, T. I, p. 257.

(4) *Procop.* Bell. Goth. I, 1.

(5) *Cassiodor.* Variar. II, 16. — *Savigny*, T. I, p. 283, ss.

(6) *Savigny*, T. I, p. 344, ss. D'après une autre opinion, les Lombards auraient

Les Francs sont le seul peuple chez lequel on ne trouve aucune trace d'un partage régulier des terres. Le silence des lois et l'absence de tout témoignage historique ont favorisé l'esprit de système. « Il n'est pas vrai, dit *Montesquieu*, que les Francs entrant dans la Gaule, aient occupé toutes les terres et établi partout la servitude de la glèbe... Ils ne dépouillèrent pas les Romains dans toute l'étendue de leurs conquêtes. Qu'auraient-ils fait de tant de terrains? Ils prirent celles qui leur convinrent et laissèrent le reste » (1). L'abbé *Dubos* va plus loin; d'après lui, les Francs entrèrent dans les Gaules comme amis et alliés des vaincus, ils ne prirent aucune partie du sol: « Il n'est rien dit dans les historiens du temps, il n'est rien dit dans la loi salique, la loi ripuaire, ni dans les capitulaires qui suppose que les Francs eussent commis une pareille injustice »... D'où venaient les terres que les rois francs distribuèrent à leurs compagnons? C'étaient, dit *Dubos*, des biens appartenant au domaine ou aux vétérans et soldats des frontières (2). L'opinion de Dubos est l'expression de l'état légal résultant de la conquête, s'il peut être question de droit là où la force domine: il n'y a pas eu d'expropriation systématique. Les Francs étaient en petit nombre, la plus considérable de leurs tribus ne dépassait pas six mille hommes; cette poignée de guerriers ne pouvait songer à se partager l'immense étendue de pays, fruit de la conquête. Il y avait dans les Gaules plus de terres domaniales ou désertes par suite de la dépopulation (3), qu'il n'en fallait pour les satisfaire; même après avoir contenté l'avidité de leurs compagnons, il resta aux rois des domaines immenses qu'ils donnèrent plus tard à des hommes de guerre, et surtout aux Églises. Est-ce à dire qu'il n'y

entièrement exproprié les Romains. (*Hegel*, Geschichte der Städteverfassung, T I, p. 352, ss.)

(1) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXX, 5, 8.

(2) *Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, liv. VI, ch. 13

(3) Le grand nombre des fonds domaniaux provenaient de l'abandon des terres, de l'extinction de la population, de la désertion des curiales. C'est à cela qu'avait abouti cette magnifique administration impériale, objet du regret de quelques historiens. La propriété qu'on recherche aujourd'hui avec tant d'âpreté, était alors délaissée, désertée comme un mal. (Mlle *Lézardière*, Théorie des lois politiques, 1er discours, T. I, p. 67, 73).

ait pas eu de spoliation individuelle? Ce serait méconnaître le caractère de ces temps de troubles et de violences. Le fait, dit *Chateaubriand* (1), se dut mettre et se mit souvent en contradiction avec le droit. Quand un Franc se voulait emparer des terres d'un Gallo-Romain, qui l'en pouvait empêcher? Mais ces dépossessions individuelles forment l'exception, non la règle.

Des historiens éminents crient à la spoliation, au régime turc, en parlant de la conquête des Barbares (2); ils oublient quel fut le droit de guerre de Rome, dont ils regrettent la civilisation. Tout ce qui appartenait aux vaincus, devenait la propriété du vainqueur, les choses sacrées elles-mêmes n'étaient pas exceptées. Le conquérant disposait du sol conquis à sa volonté; quelque fois il dépossédait entièrement les anciens propriétaires; lorsque par prudence plus que par humanité il leur laissait la jouissance d'une partie de leurs terres, c'était à charge d'un impôt foncier, qui exprimait la dépendance des possesseurs: la République concédait l'usage, elle se réservait le domaine; le sol provincial n'était susceptible que de possession et non d'une véritable propriété (3). Telle était la condition légale des vaincus. Nous ne répéterons pas quelles furent leurs souffrances dans la décadence de l'Empire, les faits parlent haut: les provinces étaient épuisées, mourantes, lors de l'Invasion.

Les Barbares n'avaient pas cet esprit juridique et avide qui caractérise les Romains: ils se considéraient comme des amis, des hôtes. Des terres avaient été accordées par les empereurs aux Germains à charge de service militaire; elles tenaient lieu de solde; c'est dans le même esprit qu'eurent lieu plus tard les partages. Ces distributions de terres se faisaient sans léser considérablement les intérêts privés. L'état de la propriété sous l'Empire différait du tout

(1) *Etudes historiques.* — Ce sont surtout les premières invasions des Francs dans la Gaule Belgique qui furent dévastatrices. La population romaine disparut presque entièrement pour faire place à la population germanique. *Roth*, Geschichte des Beneficialwesens, p. 64-67).

(2) *Thierry* (Lettres sur l'histoire de France, XII) compare l'état des Gaules après la conquête à la condition des Grecs sous le régime des Turcs.

(3) Voyez le T. III de mes Études, p. 20, 211, ss. — *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 93, ss.

au tout avec l'état actuel; le sol était entre les mains d'un petit nombre de personnes, leurs immenses domaines étaient peuplés de troupeaux gardés par des esclaves; c'est à peine si l'on rencontrait un homme libre, propriétaire, dans les provinces qui jadis avaient été les plus florissantes (1). La conquête frappait des hommes qui possédaient des provinces entières; ils avaient tant de terres incultes que la cession de la moitié ou des deux tiers leur était peu onéreuse. Ainsi s'explique le silence presque absolu des historiens sur les partages qui se firent entre les Barbares et les Romains, ou sur les spoliations exercées par les conquérants; un fait que nous considérerions comme la plus radicale des révolutions, passa presque inaperçu. Il y eut sans doute des souffrances individuelles, mais généralement les rapports entre les vaincus dépossédés et les usurpateurs furent bienveillants plutôt qu'hostiles. Les Bourguignons, dit *Orose*, vivent innocemment, traitant les Gaulois avec douceur et mansuétude, non comme des vaincus, mais comme de vrais frères en Jésus-Christ (2). La bonhomie du caractère germanique adoucit souvent ce qu'il y avait de violent dans la conquête. Le titre *d'hôte* que se donnaient les Germains n'était pas une dérision de conquérant, les Barbares le prenaient au sérieux; habitant sur les domaines des propriétaires gaulois, ils traitaient les riches sénateurs, comme s'ils étaient leurs clients, ils allaient les saluer de grand matin, en leur donnant le nom de *père* ou *d'oncle*. Il y avait quelque chose de naïvement comique dans ces témoignages de respect; ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales, et demandaient ensuite à leurs nobles patrons comment ils trouvaient cela (3). Les Barbares avaient parfois des scrupules qu'on est surpris de trouver dans des conquérants. Le poëte Paulin, réduit à la pauvreté, par suite de l'établissement des Goths, et retiré à Marseille, y reçut un jour avec étonnement le prix d'une de ses terres

(1) Le pape *Gelase* écrit (Epist. adv. Andromach., dans *Mansi*, Collect. Conc. T. VIII, p. 98) : Aemilia, Tuscia, uteraeque provinciae, in quibus hominum paene nullus existit.

(2) *Oros.* Hist. VII, 32.

(3) *Sidon. Apollinar.* Carm. XII. — *Thierry*, Lettres sur l'histoire de France, VI

que lui envoyait le nouveau possesseur [1]. Qu'auraient dit les Romains de cette délicatesse, eux pour qui l'idéal de la vie était d'accroître la fortune, eux qui regardaient les biens acquis par la guerre, comme la propriété la plus légitime?

N° 5. CONDITION DES PERSONNES.

Dans l'antiquité le droit de conquête frappait les personnes comme les choses. Chez les Grecs, des populations entières furent exterminées ou réduites en servitude par les mains de leurs frères. A Rome, le droit illimité du vainqueur fut formulé avec la précision juridique qui distingue le génie du peuple roi; la *dédition* ne laissait rien aux vaincus que la vie. Les Barbares, dans le cours de leurs invasions, cherchèrent d'abord le pillage plus que la domination; ils enlevaient tout ce qui peut se transporter, biens et personnes. Les témoignages des auteurs contemporains sur les misères de la captivité [2], le grand nombre de serfs qui couvrirent l'Europe sous le régime féodal, ont fait croire que la masse de la population romaine devint esclave par suite de la conquête. Les Barbares ne procédèrent pas avec cet esprit de système; la conquête laissa les Romains dans l'état où ils se trouvaient sous l'Empire. Les habitants des campagnes étaient en grande partie esclaves lors de l'Invasion, la conquête ne changea rien à leur condition; ceux qui étaient libres, conservèrent leur liberté. Il suffit d'ouvrir les lois barbares pour s'en convaincre. Le Romain a droit à une composition aussi

(1) *Paulin*, Eucharistic. v. 569, ss. — *Michelet*, Histoire de France, liv. II, ch. 1.

(2) *Idat*, Chronic. ad a. 456 : « Théodoric, roi des Visigoths, emmena captifs un grand nombre de Romains dans la Galice... La multitude des habitants de tout âge et de tout sexe, même les vierges consacrées à Dieu, furent emmenées captives, et tout le peuple enlevé. » — *Vita Cæsarii* (*Dom Bouquet*, III, p. 385) : « Les Goths étant revenus à Arles avec une multitude immense de captifs, les églises en furent remplies. »

Lettre de *S. Avit* à Clovis (*Dom Bouquet*, IV, 50) : « Un peuple de captifs, que vous venez de délivrer, publie votre bonté. »

Vie de *S. Eptade* (*Ib.* III, 381) : « Clovis étant entré dans le pays des Goths, fit une multitude innombrable de captifs : S. Eptade en délivra un grand nombre. »

bien que le Germain, quoiqu'elle soit moindre ; s'il était esclave, son maître seul pourrait réclamer une indemnité. Les vainqueurs laissèrent aux vaincus leur droit et toutes les institutions qui n'étaient pas incompatibles avec le nouvel ordre de choses. Les Romains continuèrent donc à vivre de leur vie ancienne.

Le seul élément de civilisation qui existât sous l'Empire, ce sont les villes. C'est aussi par l'affranchissement des communes que s'ouvre l'ère de la liberté moderne. L'élément romain concourut avec l'élément germanique dans ce grand mouvement. Les historiens français ont fait la part trop large à Rome en croyant que les cités romaines conservèrent leur organisation dans les pays conquis par les Barbares. Ce n'est pas le génie romain qui domine dans le mouvement communal du douzième siècle, c'est l'esprit germanique. Sous l'influence délétère du despotisme, les magistratures locales étaient devenues la plus dure des servitudes. Les Barbares brisèrent les chaînes des curiales. Ils n'avaient pas le génie fiscal des empereurs ; leur gouvernement, plus simple que l'organisation compliquée de l'Empire, était aussi moins coûteux. On ne sait s'ils continuèrent à lever les impôts qui étaient perçus sous le régime romain [1], mais il est certain que la curie cessa d'être responsable

[1] L'abbé *Dubos* dit que les Rois francs percevaient toutes les contributions qui existaient sous l'Empire (Histoire de la Monarchie française, Livre VI, ch. 14, 15).

Adrien Valois (Notitia Galliarum, p. 209, ss.) distingue : les impôts furent conservés pour les Romains, les Francs en furent exempts.

Montesquieu adopte cette opinion pour ce qui concerne les Francs, il paraît même penser que tout le système fiscal des Romains tomba avec l'Empire (Esprit des lois, XXX, 12, 14, 15).

L'immunité des Francs est généralement admise aujourd'hui (*Lehuerou*, Histoire des institutions mérovingiennes, p. 425, ss.). On admet aussi que les impôts furent maintenus sur les Romains (*Lehuerou*, ib. p. 214-320). — *Pardessus*, Loi Salique, p. 360, ss.). Mais ces impôts tombèrent insensiblement en désuétude. L'Académie des Inscriptions proposa en 1836 la question suivante : « Rechercher quelles furent les impositions publiques dans les Gaules depuis l'origine de la monarchie des Francs jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire. » Les trois Mémoires, dont deux furent couronnés, soutiennent qu'il n'y avait pas ou qu'il n'y avait presque pas d'impositions publiques sous les deux premières races. Tel est aussi l'avis du rapporteur de l'Académie, *Guérard*. Voyez son Rapport dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, T. I, p. 336-342.

de la rentrée des contributions. La destruction du régime municipal, qu'on serait tenté de regretter, fut un des grands bienfaits de la conquête. Sous les curies romaines, la tyrannie viciait la vie jusque dans ses sources; sous le régime germanique, la liberté, bien que déréglée, rendit la vie aux populations. Cependant il y a aussi un élément romain dans la renaissance des communes. Les habitants trouvèrent un asile dans les villes avec leurs arts et leur industrie. C'est dans les cités que s'abritèrent les débris de la civilisation romaine, c'est là que se développa inaperçu cet élément démocratique qui éclata dans la révolution communale du douzième siecle.

Quand on envisage ainsi isolément la condition des vaincus, on serait tenté de dire avec l'abbé Dubos que les conquérants étaient les amis des Gaulois; mais pour apprécier l'influence de la conquête sur l'état des personnes, il faut mettre en rapport les vainqueurs et les vaincus. Ouvrons la Loi Salique:

« Si quelque homme libre a tué un Franc, ou un Barbare, il paiera une composition de deux cents sous » (1).

« Si un Romain possesseur (c'est-à-dire, ayant des biens en propre dans le canton qu'il habite), a été tué, le meurtrier paiera une composition de cent sous » (2).

Ainsi les Romains ne sont estimés qu'à la moitié de la valeur d'un Barbare. C'est en présence de ces distinctions flétrissantes que *Montesquieu*, répondant à l'abbé *Dubos*, disait que les Francs étaient amis des Romains, comme les Tartares qui conquirent la Chine étaient amis des Chinois. Toutes les lois barbares n'établissent pas cette diversité juridique entre les vainqueurs et les vaincus, mais l'esprit qui anime la loi des Saliens se trouve partout, c'est un profond mépris pour les Romains: « Lorsque nous Barbares, nous voulons insulter un ennemi, nous l'appelons Romain: ce nom signifie bassesse, lacheté, avarice, débauche, mensonge; il renferme seul tous les vices ». C'est un évêque qui tient ce langage méprisant, il

(1) Sous d'or. Le sou d'or, d'après les recherches de *Guerard* (Polyptique, T. I, p. 434, ss.), valait 90 fr.

(2) La proportion est la même pour tous les crimes. (*Lex Salica emend.* Tit. 43, §§ 1, 7; 4, 6; Tit. 44, §§ 1, 5; Tit. 34, §§ 3, 4).

le tient au nom de tous les Barbares [1]. Les vainqueurs prétendaient avoir toutes les qualités qui manquaient aux vaincus, ils possédaient en effet la vertu par excellence dans ce temps de lutte, la vertu guerrière ; de là vint que le nom des conquérants passa dans la langue pour exprimer la force, la hardiesse, la sincérité, la droiture, la liberté, la puissance, toutes les qualités nobles de l'âme et du corps [2].

La supériorité des conquérants n'était pas seulement morale, elle se traduisit en privilèges : la noblesse est sortie de la conquête. Ce fait, longtemps caché dans les origines obscures de l'histoire moderne, fut vivement relevé au dix-huitième siècle. Le comte de *Boulainvilliers* revendiqua pour la noblesse les droits du conquérant : « Nous sommes, sinon les descendants directs, du moins les représentants immédiats de la race des vainqueurs : la terre des Gaules est à nous. » C'est la force des armes qui a fondé la distinction des nobles et des roturiers : « Par la conquête, les Gaulois devinrent sujets, les Français ont été les véritables nobles et les seuls capables de l'être ». Le noble champion des Francs traite d'usurpation l'affranchissement des vaincus, les progrès par lesquels ils s'élevèrent, contre tout droit, à la condition de leurs anciens maîtres, et envahirent toutes les dignités de l'état [3].

Le gant jeté aux roturiers gaulois fut relevé par les vainqueurs de la Bastille : ils demandèrent à quel titre les aristocrates entreprenaient de retenir le peuple dans l'oppression. Est-ce à titre de conquête ? « Renvoyons alors, dit *Sieyès*, dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants, et d'avoir succédé à des droits de conquête. Nous nous consolerons d'être les descendants des Romains et des Gaulois. Cette origine vaut au moins celle qui viendrait des Sicambres et autres sauvages sortis des marais

(1) *Luitprand*. Legat. ap. *Muratori*, Script. rer. ital. T. II, P. I, p. 481.

(2) *Franc* au XIIe siècle signifiait puissant, riche, libre, homme considérable. *Thierry*, dans ses *Considérations sur l'histoire de France*, ch. V, a développé les causes qui donnèrent au mot *franc* une signification morale et sociale de supériorité.

(3) *Boulainvilliers*, Dissertation sur la noblesse française, p. 49, 53, 148. — Histoire de l'ancien gouvernement de la France, T. I, p. 33, ss.

de l'ancienne Germanie. Si la conquête donne la noblesse, nous redeviendrons nobles en devenant conquérants à notre tour » (1).

Les passions des partis ont exagéré l'influence de la conquête sur la division du peuple français en ordres. Il est vrai que la noblesse est sortie de la conquête; mais est-ce à dire qu'elle se soit formée exclusivement des conquérants? Les classes de la société qui remplissaient les offices royaux, ou qui possédaient la terre comme bénéficiers dans les premiers siècles de la conquête, formèrent plus tard la noblesse, lorsque les bénéfices et les fonctions devinrent héréditaires. Mais ces classes se composaient de Romains aussi bien que de Barbares, et parmi les hommes libres qui de l'état de dépendance passèrent au servage et constituèrent le tiers état, on trouve des Barbares aussi bien que des Gaulois. La noblesse ne date pas du lendemain de la victoire; elle s'est lentement développée du cinquième au dixième siècle; pendant cette longue existence commune, vainqueurs et vaincus s'étaient fondus pour former une nationalité nouvelle. Dans cette nationalité, il y avait d'énormes différences quant au rang, aux droits, aux priviléges, mais ces différences ne tenaient pas à la race; la fusion des races précéda la noblesse, les serfs et le tiers état. C'est pour cette raison que les divers ordres ne formaient qu'une nation; s'il y avait eu diversité de races, l'Europe aurait abouti au régime des castes; la distinction des ordres et les priviléges n'empêchèrent pas l'unité de s'établir au milieu des nationalités sorties de l'Invasion.

§ 3. *L'élément germanique et l'élément romain.*

L'invasion des Barbares implante les populations germaniques dans le monde romain; mais la lutte des vainqueurs et des vaincus ne se termine pas sur les champs de bataille, elle se reproduit dans le paisible domaine de la science. La civilisation moderne procède de la fusion de la race germanique avec les peuples qui occupaient l'Empire: mais quelle est l'importance relative des principes dont

(1) *Sieyès*, Qu'est-ce que le tiers état?

les Germains et les Romains sont les représentants? Cette question partage toujours le monde savant. Constatons d'abord le fait de la coexistence de l'élément romain et de l'élément germanique, nous essaierons ensuite d'en apprécier la valeur.

Les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre et une partie de la Germanie subirent le joug de Rome. On a dit qu'une invincible unité marchait à la suite des légions, que la civilisation romaine a eu la terrible puissance d'extirper les lois, les mœurs, la langue, la religion nationales, de s'assimiler pleinement ses conquêtes [1]. Le fait est exact dans sa généralité, mais il ne faut pas exagérer la force absorbante du peuple roi; l'influence romaine a été plus puissante dans les villes que dans les campagnes. Les cités des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre reproduisaient l'image des cités italiennes; la langue des vainqueurs, leur droit, leur religion, leurs institutions se répandirent parmi les vaincus. En apparence tout était romain; de fait, les nationalités primitives survécurent; le génie des Celtes et des Ibères reparaît dans les Français et les Espagnols. Rome a été l'institutrice des Barbares; mais les peuples pas plus que les individus ne se transforment par l'éducation; il y a un caractère et des tendances innés, qu'on peut modifier, mais non détruire. Rome a civilisé plutôt qu'absorbé les peuples; elle conserva cette mission après l'invasion des Barbares.

Les Germains se répandirent sur toute l'Europe, sauf les quelques provinces occupées par les empereurs de Constantinople; il y a donc un élément germanique dans tous les peuples modernes, mais cet élément n'a pas partout la même puissance. Il domine en Angleterre, où la culture romaine n'a laissé que de faibles traces. Les Francs ont imposé leur nom à la France, mais ce n'est pas le sang germain qui a formé la nationalité française; la preuve s'en trouve dans le langage, il est mêlé de racines allemandes, mais en masse il est celtique et romain; il en est de même de la nationalité, elle est gallo-romaine [2]. En avançant vers le midi, l'influence

(1) *Guizot*, Cours d'Histoire, XIe leçon.

(2) *Thierry*, Considérations, ch. IV : « La masse nationale est gallo-romaine par le sang, par les lois, par la langue, par les idées. — *Michelet*, Origines du

germanique décroît. L'Espagne a été parcourue par les Barbares plutôt que conquise : à peine les Goths y avaient-ils pris pied, que les Arabes leur enlevèrent la Péninsule ; les hommes du midi ont agi plus puissamment que ceux du Nord sur le caractère, les mœurs et la civilisation des Espagnols. L'Italie, foulée plus que toute autre partie de l'Europe par les Germains, a dominé ses vainqueurs ; elle leur a donné sa langue, son génie : ce qui vient de ce côté-ci des Alpes est toujours entaché de barbarie, aux yeux des Italiens.

Ainsi les Barbares n'ont pas renouvelé la population de l'Empire ; les races indigènes ont survécu à l'Invasion, comme elles avaient survécu à la conquête romaine. Les Barbares sauvèrent l'Europe de la mort en lui apportant un sang jeune et généreux, mais ils étaient en trop petit nombre pour substituer la race germanique à la race indigène. Les Romains, bien que vaincus, ont réagi sur leurs vainqueurs. Quelle est la part de ces deux éléments de la civilisation moderne dans le développement de l'humanité ?

Nous avons dit ailleurs quelles sont les prétentions des Germanistes (1) ; à les entendre revendiquant la civilisation européenne pour les Barbares, on les croirait animés de l'orgueil du conquérant. Les vaincus ont réagi contre les vainqueurs. Les partisans de la civilisation romaine rapportent tout à Rome, ils déplorent la victoire des Germains comme le plus grand malheur qui ait frappé l'Europe : « Tout corrompus qu'étaient les Romains, ils valaient mieux que leurs ennemis, peuples féroces qui avaient tout à gagner à être subjugués par Rome. Fléaux de l'Occident, ils n'ont rien apporté de bon aux peuples vaincus, pas même l'esprit de liberté (2). Déjà dans leurs forêts, les Germains, loin de se complaire dans une fière indépendance, s'empressaient de se mettre dans la dépendance

droit français : « La France est une province romaine, une terre d'Église ; elle est le vrai continuateur de Rome. »

(1) Voyez le T. IV de mes Etudes.

(2) « L'esprit d'indépendance qui les animait n'était autre chose qu'un penchant irrésistible à se livrer, sans règle et sans frein, à leurs passions farouches et à leurs appétits brutaux. La liberté qu'ils connaissaient, la liberté qui leur était chère, était la liberté de faire le mal. » (*Guérard*, Polyptique d'Irminon, T. I p. 200).

d'un chef; l'individu y contracte des obligations envers l'individu, la terre devient sujette de la terre. De ces relations naît, après la conquête, le vasselage, la féodalité, avec ses distinctions dégradantes... (1) Sortis des forêts, les Barbares pouvaient-ils apporter autre chose que la barbarie? Tant que leur esprit domina, on ne connut ni liberté, ni intérêts communs; plus de patrie, dissolution générale de la société. Quand la civilisation s'est-elle relevée? lorsqu'après la longue décadence qui suivit l'invasion, les peuples rejetèrent insensiblement ce qu'ils avaient de germanique (2). Le Germanisme est le mauvais génie de la civilisation » (3).

Les Barbares ont trouvé des défenseurs tout aussi passionnés. Un écrivain belge s'est fait l'organe des antipathies que soulève le despotisme de l'Empire et la corruption romaine (4). « Rome périt par un débordement de tyrannie et de vices. Son génie fatal survit pour infecter de son souffle de mort tout ce qu'il touche. A peine les Francs ont-ils conquis la Gaule, qu'ils se laissent séduire et corrompre par la civilisation romaine: la conséquence, c'est la décrépitude des conquérants; il faut qu'une nouvelle invasion des Francs d'outre Rhin vienne régénérer les Francs romanisés. Mais Rome se relève avec Charlemagne: grand homme pour les Romains, apostat pour les Barbares, il étouffe la verdeur de la race germanique sous la vieillesse de l'empire romain qu'il ressuscite. A qui profite cette copie de Rome et de ses institutions? A la Papauté; c'est toujours Rome qui domine, le sacré collège remplace le sénat, il n'y a de changé que la forme du manteau. C'est à cette domination de Rome, non aux Barbares, qu'il faut imputer ce qu'il y a de funeste au moyen âge. La féodalité avec tous ses abus a son principe dans les

(1) « Les Germains ont rendu honorable ce qui est servile: ils ont attaché la noblesse aux emplois de la domesticité; ils ont soumis celui que sa naissance avait fait libre, au service de son semblable; par des inventions dégradantes, ils ont placé les uns au-dessous des autres les hommes que la religion chrétienne a pu seule ensuite remettre sous le même niveau. » *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 276).

(2) *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 499, ss. 275, ss.

(3) *Guerard*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. IIe Série. T. IV. p. 378.

(4) *Gerard*, la barbarie franke et la civilisation romaine. (Bruxelles, 1845)

usurpations de l'Église : si les mœurs, telles que les décrit Tacite, s'étaient développées librement, jamais il n'y aurait eu de régime féodal. La Réforme vient délivrer une partie de l'Europe du joug de Rome ; les nations qui ne parviennent pas à se dégager de leurs chaînes, dépérissent. La décadence est l'inévitable compagne de la civilisation romaine. De tous les peuples énervés par Rome, la France seule s'est relevée, parce qu'elle a été régénérée par le sang des Germains ; l'Italie et l'Espagne ont absorbé l'élément germanique que la conquête leur avait apporté ; ces peuples ne sont plus que des ruines » (1).

D'où vient cette grande contrariété de jugements sur Rome et les Germains ? On l'a attribuée à des préjugés de nation, de situation, de classe (2). Cela est vrai pour quelques écrivains, mais la plupart de ceux qui prennent parti pour les Romains ou pour les Barbares, obéissent à un sentiment plus désintéressé ; il s'agit moins d'une lutte d'opinions que d'une lutte de civilisations. Il y a des esprits d'une nature romaine, antique ; il y en a d'autres qui sont plus ouverts aux idées et aux sentiments du Nord. Ceux-ci se complaisent dans une liberté plus ou moins désordonnée, mais puissante ; ceux-là aiment l'ordre et la règle. On tenterait vainement de concilier ces génies divers ; il y aura toujours des admirateurs exclusifs de la Grèce et de Rome, la vie germanique aura toujours ses partisans. Tout ce que l'histoire peut faire, c'est de signaler l'exagération, c'est de rendre une justice égale à tous les éléments de la civilisation moderne.

Nous n'avons pas dissimulé ce qu'il y avait de corruption et de corrupteur dans la civilisation romaine : c'est pour cela qu'elle a péri. Est-ce à dire que Rome doive être maudite ? Rome résume en elle l'antiquité, ce serait donc tout un age de l'humanité qu'il faudrait réprouver. L'antiquité a eu une mission glorieuse, elle a préparé le Christianisme ; mais son rôle n'était pas accompli, lorsque les Barbares mirent fin à la domination romaine. L'esprit d'indé-

(1) *Gérard*, p. 189, 190, 200, 235, 238, 261, 275. — Comparez *Gans*, Vermischte Schriften, T. II, p. 127, s.

(2) *Guizot*, Cours d'histoire, VIIe leçon.

pendance qui les caractérise suffisait pour leur existence à demi sauvage dans les forêts de la Germanie ; pour former des cités, pour constituer des états et les gouverner, il fallait un génie qui manquait aux hommes du Nord. C'est parce que la société romaine possédait cet élément essentiel de la civilisation, l'idée du droit et de l'unité, qu'elle a survécu à l'Invasion. Les Barbares avaient si peu la puissance d'organisation, que toutes leurs tentatives pour fonder de grands états échouèrent ; ils finirent par se concentrer dans de petites associations locales auxquelles la conquête imprima le caractère de la féodalité. Le premier résultat de l'Invasion fut donc une œuvre de dissolution, et le régime qui en sortit fut un gouvernement d'inégalité et de subordination, le vasselage féodal. Mais à peine ce régime est-il établi, que l'influence de l'élément romain le mine et le détruit. Rome ne connaissait pas ce classement des individus rattachés l'un à l'autre par des liens particuliers; ce qui domine dans son gouvernement, c'est l'idée de l'unité, d'une société dans laquelle tous les citoyens sont égaux, et en même temps soumis à l'action souveraine de l'État. Cette idée de souveraineté royale fut l'instrument avec lequel les légistes attaquèrent le puissant édifice de la féodalité; il s'écroula sous leurs coups et sous l'opposition des cités qui commencèrent la reconstitution de l'État. La prépondérance que la royauté acquit, favorisa, il est vrai, le despotisme ; mais d'un autre côté, la monarchie égalisa les classes, et une fois le travail de la formation de l'État accompli, la nation par l'organe de l'assemblée immortelle qui constitua la France, rejeta le gouvernement arbitraire et garda l'unité qui fait la force, et l'égalité qui donne la dignité à l'homme [1]. Si de nos jours une triste réaction semble menacer le monde d'une nouvelle ère de despotisme, ce n'est pas une raison pour maudire l'influence de Rome. Ces mouvements de recul après un élan trop précipité n'ont rien qui nous étonne ; ils nous affligent, mais ne nous effraient pas, car la liberté est impérissable.

Telle a été l'influence de l'élement romain dans l'ordre politique. Dans le domaine intellectuel, les bienfaits que l'antiquité a légués

(1) *Thierry*. Considérations sur l'histoire de France, ch. 3

au monde moderne ne sauraient être contestés. C'est à la flamme de la civilisation gréco-romaine que le génie des peuples européens, germains et romains, s'est allumé. Cette civilisation n'a jamais péri : Platon et Aristote ont inspiré les penseurs chrétiens. Lorsque la philosophie s'émancipa de la tutelle de la théologie, elle trouva des guides et des modèles dans les grands génies de la Grèce et de Rome. Ainsi le plus beau don de la Providence, la liberté, l'indépendance de la pensée, nous vient de l'antiquité. Les Barbares étaient enclins à cette libre activité des facultés de l'âme ; mais ils ne l'avaient pas cultivée. Le Christianisme enchaîne les esprits dans les liens d'un dogme immuable ; il aurait tué toute spontanéité, s'il n'avait trouvé un contrepoids dans l'esprit germain et le génie antique. Le principe de la philosophie et de tout développement intellectuel est un don de la Grèce, qui nous a été transmis par Rome (1).

Faut-il donc regretter la civilisation romaine? Les panégyristes de Rome oublient ce qu'était devenue la magnifique unité, la savante administration qu'ils déplorent. Rappelons-leur que c'est Rome aux abois qui a appelé les Barbares: que l'empire était désert, la population mourante et avilie, le mouvement intellectuel rétrograde, le Christianisme lui-même infecté de la décrépitude universelle. Il devait donc y avoir des vices dans cette brillante civilisation. L'antiquité recélait effectivement un germe de mort ; il lui manquait le véritable esprit de liberté, d'égalité, de dignité humaine ; elle n'estimait pas l'homme comme tel, elle ne lui reconnaissait de valeur que comme citoyen, elle l'absorbait dans l'État ; l'individu était le moyen, l'État, le but. Lorsque l'État se concentra dans les mains d'un homme, une monstrueuse tyrannie pesa sur l'humanité et la conduisit aux bords du tombeau. La personnalité humaine, méconnue dans l'intérieur des cités, l'était plus encore dans les relations des peuples. La force en définitive était la seule loi du monde ancien. Les Barbares apportèrent au monde moderne le sentiment énergique de l'indépendance, de la valeur de l'individu (2). Sous

(1) *Guizot*, Cours d'Histoire, leçon XXX.
(2) *Guizot*, Cours d'Histoire, leçon XXX

l'influence de ce sentiment l'idée de l'État se modifia ; il ne fut plus le but, mais le moyen de favoriser le développement de la personnalité humaine : c'était un principe de vie qui remplaçait un germe de mort. Nos mœurs, nos idées, notre civilisation, procèdent de cet esprit d'individualité des Germains. De là le point d'honneur qui fait la dignité de l'homme, de là le respect de la femme et la place qu'elle occupe dans la société, de là le droit des nations, ces grandes personnalités formées par la Providence aussi bien que les individus. Voilà des éléments essentiels de notre civilisation dont l'antiquité n'avait pas même le soupçon (1).

On accuse les Barbares d'avoir introduit dans le moyen âge l'inégalité et l'oppression féodale. La servitude a précédé les Barbares, c'est le régime sorti de la conquête qui a produit la liberté. L'esclavage romain se transforme sous l'influence de la féodalité. Le sentiment de la liberté politique a sa source dans la féodalité ; il ne se rencontre, ni dans le clergé, ni dans la bourgeoisie des cités romaines. Le principe que le roi ne peut rien décider d'important sans l'avis de ses barons, sans le concours d'une assemblée délibérante ; le principe que l'homme libre n'est justiciable que de ses pairs et ne peut être taxé que de son propre consentement, sont des principes du régime féodal (2).

Les admirateurs de Rome ne tiennent pas compte aux Barbares du plus grand service qu'ils aient rendu à l'humanité. La civilisation romaine était un produit de la domination du peuple roi ; mais la monarchie universelle est le tombeau de l'humanité. Au lieu de mépriser les rudes habitants de la Germanie, nous devrions les exalter parce qu'ils ont brisé les chaînes de l'Europe. Il est vrai que dans leur simplicité ils ont voulu reconstruire à leur profit l'empire qu'ils venaient de détruire ; mais la nature a été plus forte que la fausse ambition des hommes. L'Europe s'est morcelée en une infinité de petites souverainetés ; dans ces associations locales se sont développées les nationalités modernes, et du sein du chaos

(1) Nous développerons ces idées dans la partie de notre travail qui traitera de la Féodalité.

(2) *Thierry*, peu favorable aux Germains, le reconnaît (Considérations, ch. I)

apparent s'est élevé l'édifice de la république chrétienne, germe de l'unité future.

Tel est le rôle que Rome et les Barbares jouent dans le développement de la civilisation moderne. Nous serions exclusif à notre tour, si nous ne tenions pas compte d'autres éléments qui ont contribué à fonder le monde européen. Il ne faut pas que l'imposante unité de Rome nous fasse oublier les nationalités, vaincues mais non détruites par les légions. Nous avons encore du sang de nos ancêtres celtes dans les veines; le génie des diverses nations porte l'empreinte des éléments primitifs qui formèrent leur premier noyau. Il ne faut pas davantage que les vertus guerrières et le fier esprit des Barbares nous fassent oublier les vertus plus humbles et les bienfaits de la société chrétienne. Rome et les Barbares n'auraient pas pu fonder un nouvel ordre social : la corruption qui avait conduit l'antiquité au bord du tombeau, gagna les conquérants de l'Empire; s'il n'y avait eu une digue au débordement de la force et des passions brutales, le monde aurait péri. Le Christianisme était appelé à moraliser les Barbares; il avait en lui ce qui manquait aux conquérants de l'Empire, le génie de l'unité, le sentiment de l'égalité, de la charité, de la fraternité. Mais si le Christianisme était nécessaire pour élever les Barbares, les Barbares de leur côté étaient un élément essentiel dans le développement de la civilisation chrétienne; sans l'individualisme germanique, l'unité et la charité chrétiennes auraient abouti à l'anéantissement de toute vie individuelle, à la destruction de toute liberté. Dans les desseins de Dieu, il a fallu le concours de Rome, du Christianisme et des Barbares pour créer la société moderne.

LIVRE II.

L'UNITÉ BARBARE.

CHAPITRE I.

LES BARBARES ET L'EMPIRE.

Jornandès raconte que Théodose attira à Constantinople Athanaric roi des Goths, qui dans son orgueil avait juré de ne jamais mettre le pied sur le sol romain. La ville impériale transporta le vieux guerrier d'admiration : « Il portait ses regards de côté et d'autre ; il contemplait avec surprise, tantôt la position de Constantinople, les vaisseaux qui partaient et arrivaient, tantôt ses remparts célèbres et le concours de peuples divers se réunissant dans la capitale, comme on voit de divers côtés sourdre les eaux dans une source. Mais quand il vit les soldats en ordre de bataille, il s'écria : il ne faut pas en douter, l'Empereur est un Dieu sur la terre » (1).

L'admiration qu'Athanaric éprouva à la vue de la magnificence de Constantinople, est une image de l'impression que l'Empire fit sur les Barbares. On croirait que les destructeurs de Rome devaient être animés par le dédain, la colère et la haine ; ils n'avaient à la vérité que du mépris pour la lâcheté des Romains, mais la civilisation ancienne n'était pas sans grandeur, malgré l'avilissement des

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 28

populations. L'immensité de l'Empire, l'ordre qui présidait au gouvernement, les arts et le luxe qui embellissaient la vie, frappaient les Barbares d'étonnement et de respect ; ils se sentaient incapables de remplacer le merveilleux édifice du régime impérial. Ces sentiments opposés expliquent la conduite des Barbares. Dans la première fureur de l'invasion, ils voulaient détruire le nom romain qui ne leur rappelait que perfidie et oppression ; mais bientôt ils pliaient sous la puissance de la civilisation qui avait si longtemps dominé le monde et ils mettaient leur gloire à restaurer l'Empire. Écoutons les confidences d'Ataülphe, successeur d'Alaric :

« Je me souviens, dit *Orose*, d'avoir entendu à Béthléem, le bienheureux Jérôme raconter qu'il avait vu un habitant de Narbonne qui avait joui de la familiarité d'Ataülphe. Il répétait souvent que le Roi des Goths, homme de grand cœur et de grand esprit, avait coutume de dire que son ambition la plus ardente avait d'abord été d'anéantir le nom romain et de faire de toute l'étendue des terres romaines, un nouvel empire appelé gothique ; de sorte que, pour parler vulgairement, tout ce qui était *Romanie* devînt *Gothie*, et qu'Ataülphe jouât le même rôle qu'autrefois César Auguste : mais qu'après s'être assuré que les Goths étaient incapables d'obéissance, à cause de leur barbarie indisciplinable, il avait pris le parti de chercher la gloire en consacrant les forces des Goths à rétablir dans son intégrité, à augmenter même la puissance de Rome, afin que la postérité le regardât au moins comme le restaurateur de l'empire qu'il ne pouvait transporter des Romains aux Barbares. Dans cette vue, il s'abstenait de la guerre, et cherchait soigneusement la paix » (1).

L'Empire ne pouvait être restauré ; la civilisation qui inspirait tant de respect aux Barbares, n'était que l'enveloppe d'un corps que la vie abandonne. Les Barbares, voyant l'empire s'écrouler, s'en partagèrent les dépouilles ; les plus ambitieux tentèrent de le rétablir, non plus pour les Césars de Constantinople, mais au profit des vainqueurs. La monarchie universelle semble être le rêve néces-

(1) *Oros.* VII, 43 (traduct. de *Thierry*, Lettres sur l'histoire de France, VI).

saire de tout conquérant. Dans l'antiquité, les Barbares de l'Orient, comme les Grecs et les Romains, eurent l'ambition de soumettre le monde entier; Rome réalisa presque ce dessein. Dès lors l'idée d'une domination universelle s'empare des esprits; c'est comme un idéal que les nations guerrières cherchent à atteindre. Deux peuples germaniques marchent sur les traces de Rome. Les Goths, maîtres de l'Italie, de l'Espagne et d'une partie des Gaules, paraissent appelés à succéder aux Empereurs; leur long contact avec les Romains les a à moitié civilisés, sans cependant leur faire perdre la vertu guerrière; un grand homme surgit de leur sein, Théodoric qu'on a comparé à Charlemagne et aux meilleurs des Césars. Tous les éléments de succès se réunissent en faveur des Goths, cependant ils échouent. Les Francs viennent dans les Gaules au nombre de quelques milliers d'hommes; ils étendent rapidement leurs conquêtes en Allemagne et jusqu'en Italie: le Pape met la couronne impériale sur la tête de leurs rois. Mais à peine Charlemagne est-il mort, que son empire tombe en dissolution, et l'unité germanique fait place à l'infinie diversité du régime féodal. Pourquoi ces tentatives de restauration? pourquoi l'œuvre dans laquelle le génie de Théodoric a succombé, réussit-elle, du moins temporairement, aux rudes conquérants des Gaules? pourquoi l'unité est-elle ensuite remplacée par l'anarchie? Ces essais de reconstitution de l'Empire par les Barbares et les convulsions de sa décadence embrassent cinq cents ans: les travaux et les souffrances des peuples pendant cette longue époque auraient-ils été stériles? n'y a-t-il rien du cinquième au dixième siècle que le règne de la force brutale et d'une aveugle fatalité?

Les conquérants de l'antiquité ignoraient les desseins providentiels auxquels leur ambition servait d'instrument. Le Christianisme a donné un sens aux expéditions aventureuses d'Alexandre et aux guerres incessantes du peuple roi; les guerriers préparèrent la voie au prince de la paix. Lorsque la domination romaine s'écroula, le Christianisme avait envahi toutes les provinces de l'Empire, mais il lui restait à conquérir le monde barbare. Il eût été difficile aux missionnaires de pénétrer seuls et sans appui au milieu des habitants à demi sauvages de la Germanie et du nord de l'Europe. La

Providence conduisit les Barbares dans l'Empire; nouveaux convertis, ils servirent de défenseurs et de propagateurs au Christianisme. L'empire romain favorisa la prédication évangélique dans l'ancien monde; pour le répandre chez les Barbares, il fallait un empire barbare.

Telle fut la mission des conquérants germaniques. Les Goths n'étaient pas appelés à ce grand rôle. Le Catholicisme seul pouvait civiliser l'Europe barbare, les Goths étaient attachés à l'hérésie arienne; représentants d'une secte, ils devaient disparaître et se confondre dans une unité supérieure, comme les hérésies se sont effacées et fondues dans le Catholicisme. Les Francs, dès leur entrée sur la scène du monde, s'attachent à la foi catholique; fils aînés de l'Église, il leur appartient de propager la religion chrétienne chez leurs frères de la Germanie et du Nord. Voilà pourquoi les Francs réussirent là où les Goths devaient échouer. Mais dès que l'œuvre de la conversion des Barbares fut achevée, l'Empire barbare n'avait plus de raison d'être; les populations germaniques n'étaient pas appelées à relever un empire décrépit, mais à fonder des nationalités fortes et indépendantes. Voilà pourquoi la monarchie des Francs fit place au régime féodal.

CHAPITRE II.

L'EMPIRE DES GOTHS. THÉODORIC.

§ 1. *Étendue de l'Empire.*

Théodoric est un des grands hommes de l'Europe barbare; héros des traditions populaires, il a été admiré par les historiens et les philosophes. Le sénat et le peuple de Rome croyaient revoir en lui un second Trajan (1). Un écrivain du Bas-Empire n'hésite pas à placer le chef barbare sur la même ligne que le meilleur des princes qui portèrent le titre d'Auguste (2). *Herder* le compare aux Antonins; il regrette que son empire ait été si promptement détruit et que Charlemagne ait présidé à la reconstitution de l'Europe plutôt que le roi des Goths (3).

Nous ne voudrions pas comparer à Trajan et à Marc Aurèle le prince qui au début de sa carrière fit périr Odoacre à qui il avait promis la vie, et dont le règne fut souillé par le meurtre de Boëce. Cependant le roi des Goths avait quelque chose du génie romain (4). Élevé à Constantinople, il y prit dès l'enfance le goût de la civilisation ancienne; la ville impériale qui était encore dans toute sa splendeur, fit sur le jeune Barbare la même impression que sur

(1) *Marian. Aventic.* Chronic. — *Gibbon* trouve la comparaison trop flatteuse pour le roi barbare (ch. 39).

(2) *Procop.* De Bello Goth. 1, 2.

(3) *Herder*, Ideen, XVIII, 2. — *J. Muller* a aussi une espèce de prédilection pour le roi des Goths. (Allgem. Geschichte, XI, 1).

(4) L'abbé *Dubos* (Histoire de l'établissement de la monarchie française, IV 3) dit que Théodoric était le moins Barbare de tous les Barbares; s'il n'eût été arien, on l'aurait cru un Romain travesti en Goth.

le vieux roi Athanaric. Théodoric est un homme de l'antiquité, sous l'habit d'un Goth : l'empire, l'administration romaine est son idéal. Mais le temps était venu où les peuples germaniques, las d'être à la solde des Césars, cherchaient un établissement durable sur le sol qu'eux seuls étaient capables de défendre. Théodoric, fasciné par la grandeur apparente des institutions romaines, par l'éclat des arts et des sciences, songea à rétablir l'empire d'Occident au profit de la race barbare.

Voltaire dit que « Théodoric fut aussi puissant que Charlemagne ; sans prendre le titre d'Empereur qu'il eût pu s'arroger, il exerça sur les Romains précisément la même autorité que les Césars » (1). A vrai dire, la domination de Théodoric était plutôt le germe d'un empire qu'un empire véritable. L'Italie formait le noyau de la monarchie des Goths ; mais les circonstances qui accompagnèrent la conquête laissèrent quelque chose d'ambigu dans la position de leur roi. Avant d'entreprendre son expédition contre Odoacre, Théodoric était dignitaire de l'empire ; la guerre d'Italie fut concertée avec l'empereur de Constantinople. Dans un discours que lui prête l'historien des Goths, le jeune chef dit à Zénon : « L'Hespérie, jadis gouvernée par les Césars, Rome la capitale du monde, sont devenues la proie des Ruges et des Turcilinges. Ordonnez-moi de marcher contre eux avec ma nation. Vainqueur, je regarderai ma conquête comme votre bienfait ; car il convient que moi qui suis votre serviteur et votre fils, je tienne en don de vous ce royaume ». La victoire se déclara pour les Goths ; Théodoric prit la pourpre, mais, dit *Jornandès*, avec l'exprès consentement de Zénon (2). Il y avait dans ces premières relations de Théodoric et de l'empereur de Constantinople comme un lien de vassalité. Le Roi d'Italie continua à reconnaître l'empereur comme son suzerain (3). De fait, il agissait comme souverain indépendant ; les empereurs d'Orient

(1) *Voltaire*, Essai sur les Mœurs, ch. XII.

(2) *Jornandès*, Hist. Goth. c. 57. Cf. *Procop.* De Bell. Goth. I, 1.

(3) Théodoric écrit à Anastase : « Vous êtes l'honneur des trônes, la sauvegarde du monde entier, il y a en vous une prééminence particulière, comme tous les princes le reconnaissent, et nous surtout qui avons appris chez vous à gouverner sagement les Romains. Notre puissance est une imitation de la vôtre, la copie d'un

n'avaient pas plus de pouvoir réel en Italie que dans les Gaules. Mais la prudence faisait une loi à Théodoric de se montrer aux Romains comme participant de la grandeur des Césars ; il se contenta du titre de roi [1], se fiant à l'avenir pour le développement de sa puissance : si sa royauté s'était maintenue, la couronne impériale n'aurait pas fait défaut à ses successeurs.

L'Empire ne pouvait pas être rétabli tel qu'il existait sous les Césars romains. Les Barbares l'avaient envahi ; celui qui aspirait à la dignité impériale devait avant tout dompter les tribus germaniques campées dans les provinces d'Occident. Théodoric n'avait pas le génie des conquêtes ; il se créa une espèce d'hégémonie sur le monde barbare par l'ascendant de son caractère, par les alliances et les négociations. Le roi des Goths trouva un puissant appui dans la race dont il commandait une des branches. Les Visigoths étaient avant les conquêtes des Francs, le plus puissant des peuples germaniques : ils occupaient tout le territoire de la Gaule situé au sud de la Loire et à l'ouest du Rhône. La chute de l'Empire et l'usurpation d'Odoacre éveillèrent l'ambition de tous les Barbares ; les Goths s'emparèrent de l'Espagne, ils se croyaient déjà les maîtres de la Gaule. Les liens du sang faisaient des Visigoths les alliés naturels de Théodoric : il pouvait espérer que les deux tribus se réuniraient un jour sous un même chef, et que la *Gothie* remplacerait la *Romanie*, comme l'avait ambitionné Ataülphe. Mais il y avait un obstacle à l'accomplissement de ce grand dessein ; les Goths étaient pressés de tous côtés par des essaims de Barbares qui s'arrachaient les lambeaux de l'Empire ; Théodoric chercha à se les attacher par des alliances de famille. Il devina le génie aventureux de Clovis ; il crut, en épousant la sœur du jeune conquérant, unir les deux peuples qui allaient se disputer la domination de l'Occident. Les Vandales étaient ariens comme les Goths ; la communauté

bon modèle, la seconde image d'un empire unique... Les deux États (l'Empire de Constantinople et le royaume de Théodoric) ont toujours formé un seul corps sous les anciens empereurs... L'empire romain ne doit avoir qu'une seule volonté, une seule âme... » (*Cassiodori* Variar. I, 1).

[1] *Procop.* De Bell. Goth. I, 1

de croyance était un lien puissant : Théodoric le fortifia en donnant sa sœur à leur roi. Sa nièce épousa le chef des Thuringiens, ses filles les rois des Bourguignons et des Visigoths. L'Europe barbare devenait par ces alliances comme une grande famille, dans laquelle Théodoric, maître de Rome, occupait le premier rang.

L'historien des Goths, fier du grand homme qui illustra sa race, dit que tous les peuples de l'Occident furent dans la dépendance de Théodoric, soit comme amis, soit comme sujets (1). Il soumit par les armes les nations barbares qui touchaient à l'Italie ; son humanité après la victoire lui attacha les vaincus, et étendit au loin la gloire de son nom (2). Le chef des Hérules, peuple à demi sauvage du Nord de la Germanie, sollicita l'amitié de Théodoric ; le roi des Goths l'éleva au rang de ses fils, en lui conférant l'adoption par les armes (3). Les Estiens vinrent des bords de la Baltique, déposer l'ambre de leurs rivages aux pieds d'un prince dont la réputation les avait déterminés à entreprendre un voyage de quinze cents milles à travers des pays inconnus. Le Roi des Goths mit cette députation à profit pour étendre ses relations et son influence : « Ne laissez pas se refermer, dit-il aux ambassadeurs, les chemins que votre confiance vous a frayés de si loin jusqu'à nous... Recherchez-nous de plus en plus... L'amitié des rois puissants est utile à toute nation » (4). Théodoric avait une correspondance suivie avec la région du nord d'où la nation gothique tirait son origine. Un roi de l'île lointaine que l'on désignait par le nom vague de Thulé, trouva un asile à la cour de Ravenne. Les Romains apprirent avec étonnement qu'il y avait une contrée où pendant quarante jours

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 58.

(2) L'évêque *Ennodius* écrit au Pape Symmaque : « Vous avez appris les événements heureux qui sont arrivés à notre digne monarque, à ce prince dont nos vœux devraient prolonger la vie, si le ciel les écoutait. Vous voyez qu'il donne ses ordres à la victoire, et qu'elle voie où il lui dit d'aller... La haine la plus ancienne, les animosités héréditaires ne survivent pas à la guerre... On apprend au même instant combien ils est terrible dans les combats, et combien il est rempli de douceur pour ceux qui se soumettent à lui » (*Ennodii* Epist. IX. 3).

(3) *Cassiodore* (Var. IV, 2) décrit les formalités de cette coutume guerrière.

(4) *Cassiodor*. Var. V, 2.

le soleil cessait d'animer la nature, époque de deuil et d'angoisse qui cessait par la résurrection de l'astre vivifiant dont on déplorait la mort [1].

Théodoric devait à la politique et à l'ascendant de la civilisation plus qu'aux armes l'influence dont il jouissait dans le monde barbare. Mais ce qui était la cause de sa grandeur devint un principe de faiblesse et de décadence, lorsque les Goths eurent à lutter avec un peuple conquérant. La voie des négociations et la supériorité intellectuelle ne suffisaient pas pour dominer les Barbares : il fallait la force. En même temps que Théodoric, parut sur la scène du monde un chef barbare qui était loin d'égaler le roi des Goths par la culture de l'esprit et de l'âme : mais Clovis possédait le génie des conquêtes qui manquait à son émule. Les Francs accomplirent les desseins ambitieux que Théodoric avait conçus.

§ 2. *Décadence de l'empire des Goths*

Telle était la domination de Théodoric : il y avait dans sa monarchie le germe d'un puissant empire. Il est vrai que les Goths n'étaient pas parvenus à s'affranchir complètement des liens qui les attachaient aux Césars de Constantinople, mais la dépendance était plus nominale que réelle ; l'Europe barbare ne pouvait manquer d'échapper aux mains impuissantes des empereurs byzantins. Il est vrai encore que la nation des Goths était un corps à deux têtes, mais la réunion des Ostrogoths et des Visigoths était dans le cours naturel des choses ; la plus puissante des deux tribus devait finir par absorber l'autre. Théodoric dominait le monde barbare par son génie : ce pouvoir moral pouvait se transformer en une suprématie durable. Quand on compare ces éléments de puissance avec les faibles commencements de la monarchie des Francs, toutes les probabilités semblent être en faveur des Goths ; cependant l'empire des Goths s'écroule avec Théodoric, tandisque la mort de Clovis n'arrête pas la marche envahissante des Francs. Quelle est

(1) *Gibbon*, ch. XXXIX.

la cause de cette rapide décadence ? La question a embarrassé les historiens; ils ont cherché la solution dans des circonstances accidentelles ou extérieures. Il n'a manqué à Théodoric, disent les uns, qu'un fils auquel il pût transmettre sa domination; si la fortune lui avait accordé un héritier, la gloire de relever l'empire d'Occident aurait appartenu aux Goths [1]. D'autres voient dans l'extension irrégulière du royaume gothique le principe de sa faiblesse : comment maintenir une monarchie dont le siége était l'Italie, et qui avait des possessions dans les Gaules, dans la Pannonie et la Dalmatie [2]? Nous ne croyons pas que de petites causes produisent de grands effets. L'avenir de l'Europe était engagé dans la lutte des Goths et des Francs; si ceux-ci l'ont emporté malgré leur apparente infériorité, c'est que la monarchie de Théodoric était minée par des vices qui rendaient sa dissolution inévitable.

La chute de la domination des Goths est due à des causes politiques et religieuses. Théodoric ne voulait pas fonder un empire germanique, son ambition était de continuer l'empire romain. Il était tellement dominé par la civilisation ancienne, Rome exerçait sur lui un tel prestige, qu'il maintint toutes les institutions romaines, même les abus, même les vices du gouvernement impérial [3]. Les exactions du fisc avaient ruiné les provinces, les populations s'étaient éteintes dans la corruption et l'oisiveté; les Barbares avaient la haute mission de régénérer ce corps usé et mourant. Était-ce en donnant *du pain et des jeux* aux habitants de Rome, que Théodoric comptait rendre la vie morale aux Romains? [4] était-ce en perpétuant le despotisme de l'Empire qu'il comptait rendre la vie physique aux provinces? Les Barbares étaient appelés

(1) *Sismondi*, Histoire de la chute de l'empire romain, T. I, ch. 9.

(2) *Luden*, Allgemeine Geschichte, T. II, § 80.

(3) Une lettre *d'Athalaric* prouve que rien n'était changé à l'oppression, pour mieux dire à la servitude qui pesait sur les curiales (*Cassiodori* Var. VIII, 31).

(4) On voit par les lettres de *Cassiodore* que Théodoric attachait une grande importance aux jeux : « la joie des peuples, dit le rhéteur latin, est le signe de la prospérité des temps. » Les jeux du cirque, la passion qu'ils inspiraient, la frénésie des partis qui s'y disputaient la victoire, tout cela n'est-il pas plutôt la marque de la décadence romaine?

à détruire l'unité romaine, à remplacer cette association forcée par des nations libres et indépendantes. Les éléments de ces nations étaient les peuples germaniques et les Romains; vainqueurs et vaincus devaient donc se fondre en une seule race. Ce travail de fusion se fit instinctivement et par l'action du temps dans les pays conquis par les Barbares. Théodoric agit d'après un système contraire. Les Barbares, dans les derniers siècles de l'Empire, formaient seuls l'armée; les Romains occupaient les fonctions civiles. Théodoric maintint cet état de choses; rien n'était changé à l'Empire, sauf que d'auxiliaires les Goths étaient devenus les maîtres: eux seuls portaient les armes, les fonctions civiles étaient réservées aux Romains. Le roi des Goths ne voulait pas que les enfants de sa race fréquentassent les écoles: Celui, disait-il, qui a tremblé sous la verge, ne pourra regarder une épée sans trembler (1). Les Goths devaient donc conserver leur individualité germanique (2); aux Romains l'ancienne civilisation. Comment avec des idées pareilles pouvait-il y avoir fusion des peuples?

Il y a dans cette organisation une idée qui n'est pas indigne du génie de Théodoric; il ne voulait pas que les Goths exerçassent une domination brutale sur les Romains; il accorda aux vaincus une place honorable dans sa monarchie, la même qu'ils avaient occupée sous les empereurs. Les deux peuples, ayant des qualités différentes, devaient aussi avoir une sphère d'action diverse; aux Barbares, les vertus de la guerre, aux Romains, les occupations de la paix; aucune des deux nations n'était sacrifiée à l'autre, chacune pouvait se développer d'après ses tendances particulières. Mais cet idéal était faux. Les Barbares n'étaient pas venus pour maintenir servilement les institutions romaines, ils étaient venus pour les briser. Les vainqueurs de leur côté ne pouvaient pas dans leur nouvelle situation conserver les mœurs et les coutumes qui les distinguaient dans les forêts de la Germanie. Les Germains et les Romains devaient se fondre en une société nouvelle: telle était la

(1) *Procop.* de bell. goth. I, 2.

(2) *Théodoric* les qualifie de *Barbares* dans son *Edit.* (*Edict. Théod.* § 32 *Barbari*, quos certum est *Reipublicæ* militare).

mission des Barbares. Théodoric la méconnut, en faisant coexister dans son royaume les vainqueurs et les vaincus, comme deux races ayant une vocation distincte ; il la méconnut, en maintenant intacte la civilisation romaine à côté de la barbarie germanique. C'était vouloir une chose impossible et contraire aux desseins de la Providence.

Le temps et la force des choses auraient peut-être corrigé les erreurs de Théodoric ; la fusion des races se serait faite, si la domination des Goths s'était maintenue. Mais l'opposition religieuse entre les vainqueurs et les vaincus empêcha les Goths de prendre racine en Italie. Théodoric était Arien ; les rois barbares auxquels il était allié, les Visigoths, les Vandales et les Bourguignons étaient ariens comme lui. Chef de cette confédération, Théodoric devint en quelque sorte le représentant de l'arianisme, tandisque ses sujets romains étaient essentiellement orthodoxes. Dans un âge où tous les intérêts se concentraient dans la religion, il était impossible à des conquérants ariens de fonder une domination durable sur un peuple catholique. Ce n'est pas que Théodoric portât atteinte aux croyances religieuses des Romains ; au milieu de l'intolérance générale, le roi des Goths se distingua par un esprit d'humanité digne des temps modernes [1]. Les catholiques jouissaient d'une liberté entière, mais rien ne leur garantissait cet état de choses. Les rois vandales exerçaient les persécutions les plus odieuses contre leurs sujets orthodoxes, les Visigoths étaient tout aussi intolérants ; il suffisait d'un changement de souverain pour enlever à l'Eglise italienne la liberté que le génie de Théodoric lui laissait. Il y avait là des germes de discordes et de déchirements qui rendaient l'union entre les Goths et les Romains impossible.

(1) Lorsque l'empereur Justin publia son edit contre les Ariens, Théodoric lui écrivit ces belles paroles : « Prétendre dominer sur les esprits, c'est usurper les droits de la divinité. La puissance des plus grands souverains se borne à la police extérieure. Ils ne sont en droit de punir que les perturbateurs de l'ordre public, lequel est placé sous leur garde. L'heresie la plus dangereuse est celle d'un prince qui sépare de lui une partie de ses sujets, uniquement parce qu'ils ne croient pas ce qu'il croit lui-même. » (*Lebeau*, Histoire du Bas-Empire, T. VIII, p. 559).

La division manqua d'éclater du vivant même de Théodoric. L'empereur Justin publia un édit contre les Ariens; le roi des Goths, prenant en main la cause de ses coréligionnaires, força le pape à aller à Constantinople exiger pleine liberté pour l'Arianisme. Le chef de l'Église orthodoxe contraint de solliciter en faveur d'une hérésie! Théodoric se heurtait partout contre des impossibilités; il voulait imposer la tolérance à une Église nécessairement intolérante. Le roi s'aliéna les esprits de ses sujets qui ne virent plus en lui qu'un Barbare et un hérétique; Bélisaire fut reçu par les Italiens comme un libérateur (1).

On a regretté la chute de la monarchie de Théodoric. Si elle s'était maintenue, dit-on, elle aurait assuré l'unité de l'Italie, tandisque la conquête des Lombards devint le principe d'une division qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours (2). Nous ne pouvons partager ces regrets. Nos sympathies sont pour une Italie libre et indépendante, mais l'unité était impossible avec la domination des Goths; la division était dans les croyances, dans les institutions, dans les mœurs. Nous ne regrettons pas davantage avec *Herder* que Charlemagne ait présidé à l'organisation de l'Europe occidentale plutôt que Théodoric. La reconstitution de l'Empire par les Barbares était une œuvre sans avenir; elle présentait à la fois les inconvénients du despotisme romain et de la barbarie germanique. L'unité barbare n'avait qu'une mission de circonstance, c'était de propager le Christianisme dans le nord de l'Allemagne et de fonder la papauté. La domination des Goths ariens, au lieu de favoriser l'extension du Christianisme et l'établissement de l'unité catholique, y mettait obstacle; sa chute était donc providentielle.

(1) *Procop.* De Bell. Goth. I, 8.
(2) *Du Roure*, Histoire de Théodoric, Préface.

CHAPITRE III.

L'EMPIRE DES FRANCS.

§ 1. *Mission des Francs. Les Francs et le Catholicisme*

« La religion est la fin de tous les desseins de Dieu sur la terre » [1]. La religion comprend toute la destinée de l'homme, ses relations avec ses semblables, comme ses relations avec Dieu. La grandeur et la décadence des empires, la mission des nations, ont un lien intime avec la naissance et la propagation des doctrines religieuses. Cette grande vérité éclate avec évidence dans l'histoire des invasions germaniques. En apparence le monde est livré à la force brutale; la belle civilisation de la Grèce et la puissante unité de Rome font place à un chaos dans lequel s'agitent confusément des peuples à demi sauvages. Mais cette confusion cache la ruine d'une vieille religion et l'établissement d'une religion nouvelle; si l'antiquité s'écroule malgré sa brillante culture, c'est qu'elle repose sur le polythéisme; si les Barbares arrivent, c'est qu'ils sont les auxiliaires de Jésus-Christ. Parmi ces Barbares il y a un peuple élu; il détruit l'hérésie arienne qui menace l'unité et l'existence même de l'Église; il prête l'appui de sa puissance aux missionnaires qui vont convertir les peuples du Nord, ses conquêtes sont des conversions à main armée; il domine l'Europe et relève l'Empire, mais c'est pour fonder la papauté; lorsque l'unité de l'Église

(1) *Massillon*, Petit Carême

est établie, il quitte la scène du monde, pour y reparaître plus tard comme soldat du Christ. Ce peuple théocratique, ce sont les rudes compagnons de Clovis (1).

Les rois de la vieille monarchie se glorifiaient du titre de *fils aînés de l'Église;* ils voyaient dans cette haute distinction la gloire du premier rang au sein de la Chrétienté et le devoir de protéger la religion (2). Mais si l'Église s'est fortifiée de l'appui des Francs, les Francs de leur côté ont grandi sous l'égide de l'Eglise : l'établissement du Catholicisme et la fondation du royaume de France marchent de pair (3). Ce lien intime se manifeste dès que Clovis met le pied dans les Gaules. Ce n'est pas sans raison que le premier historien des conquérants (4) a donné le nom *d'ecclésiastique* à son histoire : les annales des Francs sont les annales de l'Église orthodoxe, Clovis est à la fois le fondateur de la monarchie et celui du Catholicisme. Les Barbares qui s'étaient partagé l'Empire, les Bourguignons, les Goths, les Vandales, étaient Ariens; la prépondérance de Théodoric menaçait l'existence de l'Église catholique; la foi orthodoxe ne trouvait aucun appui à Constantinople, les Grecs étaient déjà à moitié schismatiques. Clovis sauva le Catholicisme : il donna le coup de mort à l'hérésie arienne, en abattant la puissance des Visigoths et des Bourguignons. Ses victoires étaient dues à l'appui de l'Église autant qu'à la force des armes. Ce sont les évêques qui ont fait le royaume de France (5); Clovis était à leurs yeux un nouveau *Constantin* (6), suscité par Dieu pour être le libérateur de l'Église opprimée; ils préparèrent la voie au conquérant, en lui gagnant le cœur des populations.

(1) *De Maistre*, Du Pape. Discours préliminaire : « Il y a dans le gouvernement naturel et dans les idées nationales du peuple français je ne sais quel élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours. »

(2) *Froissard*, Chroniques, IV, 33 : « Le Roi de France est le souverain de toute Chrétienté, et par lequel la Sainte Eglise doit être enluminée plus que par nul autre. »

(3) « Ton royaume, écrit Innocent III à Philippe Auguste, est si uni avec l'Église, que l'un ne peut souffrir sans que l'autre ne souffre également ».

(4) *Grégoire de Tours* intitule son Histoire. « *Historia ecclesiastica Francorum* .»

(5) *Gibbon*, ch. XXXVIII.

(6) *Gregor. Turon.* II, 31. — *Dubos*, Histoire de la Monarchie française, IV, 7

La Gaule est conquise, l'arianisme disparait. Mais le paganisme règne encore dans toute la Germanie, le zèle des missionnaires isolés est impuissant pour convertir ses rudes populations; la Providence envoie à leur secours les conquérants des Gaules. La conversion de l'Allemagne se fait sous la protection, quelquefois par les armes des Francs. Lorsque leur ardeur guerrière s'use dans des luttes intestines et dépérit dans la corruption, l'œuvre de la propagande s'arrête également. Alors Dieu appelle une nouvelle race, représentant et organe des Barbares indomptés d'Outre Rhin; un guerrier *invaincu*, *herculéen* (1), est le *marteau* qui abat les ennemis du Christ. La victoire de Charles Martel sur les Arabes sauve le Christianisme; ses conquêtes favorisent la propagation de l'Évangile dans le nord de l'Allemagne; il convertit les Frisons, l'épée à la main. Charlemagne achève la mission de sa famille; il emploie sa vie à dompter les Saxons, pour les soumettre au Dieu des Chrétiens (2).

L'unité barbare est complète, l'empire d'Occident est chrétien. Mais cet empire ressuscité n'est pas viable, l'unité va faire place à une diversité infinie. Qui maintiendra l'unité de la foi chrétienne au milieu de la dissolution féodale? La papauté. Et qui fonde la puissance des papes? Les Carlovingiens. Ils arrivent au pouvoir avec l'appui de l'Église: la main des papes les sacre, pour en faire les champions du Catholicisme (3). L'indépendance, l'existence même de la papauté étaient compromises par la domination des Lombards et la tyrannie des empereurs grecs; les rois francs pas-

(1) C'est ainsi que *Ch. Martel* est appelé dans la *Vie de Pépin de Landen* (à la fin).

(2) *Historia translationis Sti. Viti. c. 4.* (*Pertz*, Monumenta Hist. T. II, p. 577): « Hunc (*Carolum*) ideo præ omnibus christianis regibus potentissimum in bellis fuisse credimus, quia quos suo dominio subjugabat, Christi nomini dedicabat ».

(3) « Il semble que la Providence divine n'ait élevé à l'Empire la royale famille de Charlemagne, au même temps qu'elle voulait porter au comble de la gloire le trône apostolique de son Église; qu'afin de faire reconnaître par une rencontre si singulière et si éclatante, que la grandeur de l'Église romaine et l'élévation de la monarchie française ont des liaisons très étroites et des correspondances mutuelles ». *Thomassin*, Ancienne et nouvelle discipline de l'Église, Part. I, Liv. I, ch. V, § 1.

sent les Alpes et délivrent les papes. Les donations de Pépin et de Charlemagne assurent au chef de la Chrétienté un rang sans lequel « il n'eût été qu'un patriarche de Constantinople, déplorable jouet des sultans chrétiens et des autocrates musulmans » (1).

La papauté est fondée. Mais un nouveau danger menace la Chrétienté; la foi de Mahomet, victorieuse en Orient, appelle sous ses drapeaux les Barbares de l'Asie; le flot musulman bat les côtes de l'Europe. A la voix des papes, l'Occident s'ébranle et se jette sur les Sarrasins. Quel nom l'Orient épouvanté donne-t-il aux guerriers de fer que l'Europe verse sur lui comme la lave d'un volcan? Tous les peuples chrétiens prennent part à la guerre sainte, mais parmi eux une race brille au premier rang: l'immortel chantre de *la prise de Jérusalem* célèbre les victoires du *peuple franc* (2). Le nom des Francs est resté en Orient synonyme de celui d'Européen.

Aucun peuple n'a reçu de la Providence une mission plus glorieuse que les Francs: ils sauvent le Catholicisme en détruisant l'hérésie arienne, ils propagent la foi catholique, ils fondent la papauté et défendent la Chrétienté contre les Barbares de l'Orient. Le génie théologique est resté le trait distinctif de la race française. L'édifice catholique qu'elle éleva au moyen âge s'est écroulé, parce que dans son immobilité il n'a pas pu s'accommoder aux besoins de l'humanité moderne. Les descendants des Francs n'ont pas hésité à démolir ce que leurs ancêtres avaient édifié. Mais les philosophes, tout en ruinant le Catholicisme, préparent une nouvelle ère religieuse; car l'humanité ne saurait vivre un jour sans croire.

§ 2. *Conquêtes des Francs.*

N° 1. CONQUÊTE DE LA GAULE. DESTRUCTION DE L'ARIANISME.

Clovis ne conquit pas la Gaule sur les Romains, mais sur les Barbares. Trois peuples se disputaient cette belle proie, les Alamans, les Bourguignons et les Visigoths. Les Alamans firent des irruptions dans les Gaules dès les premiers siècles de l'ère chré-

(1) *De Maistre*, Du pape, Discours préliminaire.
(2) « Il popol franco » (*Tasso*).

tienne : il fallut le génie de Julien l'Apostat pour les rejeter au-delà du Rhin. Confédération se recrutant sans cesse de nations nouvelles, les Alamans pouvaient devenir les maîtres de la Gaule aussi bien que les Francs; le choc des deux peuples était décisif. Pour qui se prononça la victoire ? pour celui qui servait les desseins de la Providence. Clovis, déjà préparé à la foi chrétienne par Clotilde, voyant ses bandes plier, renia les divinités impuissantes qu'il avait servies jusque là, et invoqua le dieu qui donne la victoire (1). Il sortit vainqueur de la lutte.

Le baptême de Clovis fut le principe d'un nouvel ordre de choses. Comme il s'avançait vers le baptistère, S. Remy lui dit : « Adoucis-toi, Sicambre, et courbe la tête; adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré » (2). Les Francs, de Barbares qu'ils étaient, vont devenir les soldats du Christ, les champions de l'Église orthodoxe. Clovis était le seul roi catholique de la Chrétienté. Les peuples barbares sur lesquels il allait conquérir les Gaules étaient attachés à l'arianisme : mais la masse de la population suivait la foi de Nicée. La conversion de Clovis tourna toutes les espérances des catholiques vers le roi des Francs : « Les anges, dit le biographe de S. Remy, s'en réjouirent dans le ciel et tous ceux qui aimaient Dieu véritablement, s'en réjouirent sur la terre » (3). Les évêques des Gaules, ceux-là mêmes qui vivaient sous la domination des Bourguignons et des Visigoths, adressèrent au nouveau Constantin des félicitations qui étaient en même temps des encouragements (4). *S. Avit*, sujet du roi des Bourguignons, écrit à Clovis comme à son souverain : « Il salue en lui un arbitre appelé à décider

(1) *Gregor. Turon.* II, 30.

(2) *Gregor. Turon.* II, 31.

(3) *Hincmar.* Vita Remigii (*Dom Bouquet*, Recueil. T. III, p. 377) : Et factum est gaudium magnum in illa die, Angelis Sanctis in cœlo et hominibus devotis in terra. »

(4) Le pape Anastase écrivit également une lettre de félicitation à Clovis (*Dom Bouquet*, T. IV, p. 50) : « Nous avons voulu, dit-il, te faire part de notre satisfaction, afin qu'en l'apprenant tu croisses en bonnes œuvres, mettant ainsi le comble à notre joie; et afin que l'Église elle même se réjouisse de l'avancement d'un si grand roi qu'elle vient de donner à Dieu. Sois donc pour cette Église, pour cette nouvelle mère, une couronne de fer, et nous, louons le Seigneur d'avoir

les différends qui divisent les communions chrétiennes; sa conversion à l'Église orthodoxe fera triompher la vraie foi de ses adversaires. Le Seigneur aura bientôt achevé par son intermédiaire la conversion des Francs : qu'il se dispose dès maintenant à faire connaître le saint nom du Christ aux peuples qui l'ignorent » (1). Cette lettre prophétique montrait à Clovis la voie dans laquelle il devait marcher. Nous ne savons si le roi barbare eut conscience de la haute mission que lui annonçait l'Église, mais il est certain qu'il aperçut les avantages politiques que devait lui procurer sa conversion. Il avait pris soin d'informer le clergé des Gaules du jour où il entrerait dans la communion catholique; ce jour fut salué par tous les fidèles comme la délivrance du joug arien.

Les évêques, qui dans les troubles de l'Invasion étaient devenus les représentants des populations vaincues, n'hésitèrent pas à préférer leurs croyances à leurs devoirs de citoyens. *Grégoire de Tours* dit qu'ils souhaitaient tous la domination des Francs avec un désir d'amour (2). Les témoignages d'affection que *S. Avit*, évêque de Vienne, adressa à Clovis, étaient presque une menace pour la domination bourguignonne : « Vous êtes un soleil qui se lève pour tout le monde et dont aucun pays particulier n'a droit de s'approprier la lumière. Les pays qui ont le bonheur d'en être plus voisins, jouiront, il est vrai, d'une plus grande splendeur; mais ceux qui en sont les plus éloignés ne laissent pas d'en être éclairés... Nous-mêmes, nous prenons une part très grande à vos succès, et *toutes les fois que vous triomphez, nous croyons avoir remporté une victoire* » (3). Une conspiration catholique précéda et facilita l'invasion de Clovis; lorsque ses descendants achevèrent la conquête de la Bourgogne, les populations travaillées par le clergé (4) se livrèrent pour ainsi dire d'elles-mêmes aux conquérants (5).

ainsi pourvu aux besoins de son église, en lui donnant pour défenseur un si grand prince.... »

(1) *S. Aviti* Epist. 41 (*Dom Bouquet*, Recueil, T. IV, p. 49).

(2) *Gregor. Turon.* II, 23 : « Cum omnes eos amore desiderabili cuperent regnare. »

(3) *S. Aviti Epist.* 41 (*Bouquet*, T. IV, p. 50), traduct. de *Dubos*.

(4) *Fauriel*, Histoire de la Gaule Méridionale, T. II, p. 43, 101.

(5) *Vita S. Sigismundi, Regis Burgund.* (ap. *Bolland.* 1 Mai): Cum Franci plu-

La chute des Bourguignons fut définitive ; ils n'avaient pas en eux les conditions d'une nationalité puissante. La vie leur manqua dès le principe ; satisfaits de la partie des Gaules que les Empereurs leur avaient cédée, ils n'eurent aucune ambition de conquérant ; ils devaient être la proie de celui qui serait le maître du reste de la Gaule. Il n'en était pas de même des Visigoths : branche d'un peuple qui le premier avait ébranlé l'Empire, ils aspiraient à la domination de l'Occident (1). *Sidoine Apollinaire* nous a laissé un tableau de la cour d'Euric, le plus entreprenant des rois de Toulouse ; si nous en croyons le poëte évêque, des députations affluaient de toutes les parties de l'Europe et même de l'Orient auprès du monarque des Visigoths. Il y vit le Bourguignon, haut de sept pieds, s'agenouillant pour demander la paix ; le Romain, implorant aux bords de la Garonne des secours contre les Barbares qui avaient asservi le Tibre ; l'Ostrogoth venu des rives du Danube, pour solliciter un appui contre les Huns. Il y vit un vieux chef sicambre, tondu en témoignage de sa défaite ; le vaincu obtint la faveur de laisser croître de nouveau sa chevelure, marque de son rang. Enfin il n'y avait pas jusqu'au Parthe, descendant des Arsacides qui n'eût à implorer une faveur du roi des Goths (2).

Les Visigoths étaient par eux-mêmes un ennemi redoutable ; leur liaison avec les Goths d'Italie augmentait leur puissance. Théodoric avait cherché à faire de Clovis un allié des Goths, en lui donnant sa sœur en mariage ; mais il ne tarda pas à voir qu'aucun lien n'était capable d'enchaîner l'ambition du jeune conquérant. Lorsque Clovis envahit la Gaule méridionale, le Roi d'Italie usa de toute son influence sur le monde barbare, pour arrêter, par une espèce de coalition, la puissance dangereuse du chef des Francs. Il lui écrivit une lettre, conciliante dans la forme, mais presque menaçante au fond ; il demande que les Francs et les Visigoths soumettent leurs diffé-

rima fere regna devastarent Galliarum, gentesque et urbes valde depopularentur, multitudo maxima Burgundionum se Francis sociavit.

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 45 : Euricus ergo, Visigothorum rex, crebram mutationem romanorum principum cernens, Gallias suo jure nisus est occupare.

(2) *Sidon. Appollin.* Epist. VIII, 9.

rends à des arbitres : « Sachez que celui des deux qui méprisera mes conseils m'aura moi et mes alliés pour adversaires » (1). Théodoric essaya d'unir dans une ligue, les Bourguignons, les Thuringiens, les Hérules et les Warnes. Dans ses lettres aux chefs allemands il dénonce ouvertement les projets ambitieux de Clovis : « Les nations doivent s'associer pour attaquer l'orgueil toujours détestable aux yeux de la Divinité ; car celui qui opprime injustement un peuple ne saurait garder la justice envers un autre : enflé par les succès, il croit pouvoir fouler à ses pieds le monde entier... Avertissons Clovis de respecter le droit des nations ou de s'attendre à voir fondre sur lui ces mêmes nations dont il dédaigne les avis. Je dirai toute ma pensée, il vit sans loi et il veut renverser tous les états qui lui conviennent. Il vaut donc mieux l'arrêter dès le début, que de lui résister plus tard séparément » (2).

On ne voit pas que Théodoric ait réussi à former cette ligue des Barbares contre le conquérant des Gaules. Le roi des Goths devançait son âge. L'idée d'arrêter les projets de monarchie universelle par une coalition des peuples menacés, sera reprise dans les temps modernes et deviendra une barrière contre l'ambition des conquérants. Au sixième siècle, les relations entre les peuples de l'Europe étaient trop rares, les liens trop faibles pour qu'une alliance sérieuse fût possible. Il faut ajouter, qu'elle n'était pas nécessaire. Les Francs essayèrent, il est vrai, de rétablir à leur profit la domination de Rome, mais cette unité informe n'était pas viable ; à peine formée, elle se brisa, et l'Europe fut morcelée en un nombre infini de petites souverainetés.

Cependant la puissance des Goths d'Italie jointe à celle des Visigoths suffisait pour accabler les quelques milliers de Francs qui suivaient Clovis. Comment un peuple qui prit Rome, qui conquit les Gaules et l'Espagne, succomba-t-il sous une poignée de Francs ? Grégoire de Tours en dit la raison providentielle : « Le Roi Clovis confessait la Trinité ; par son secours il a réprimé les hérétiques et

(1) *Cassiodor.* Variar. III, 4.
(2) *Cassiodor.* Variar. III, 3.

étendu sa domination sur toute la Gaule. Alaric niait la Trinité; il fut privé de son royaume, de ses sujets, et ce qui est bien plus encore, de la vie éternelle » (1). L'arianisme, impuissant à remplir la mission de l'Église, devait disparaître; il entraîna dans sa ruine les peuples et les princes attachés à cette hérésie. Les rois des Goths, dit un écrivain contemporain d'Euric (2), ont tant d'aversion pour la catholicité, qu'on les prendrait plutôt pour des chefs de leur secte que pour des rois de leur nation. Les Goths avaient le génie de l'intolérance; ils furent intolérants comme ariens, ils le furent comme orthodoxes. *Sidoine Apollinaire* décrit l'état déplorable des églises catholiques sous la domination des Visigoths : « encombrées de ronces, sans porte ni toit, c'étaient des repaires pour les bêtes fauves; les évêques étaient exilés ou mis à mort et on ne les remplaçait pas » (3). Si l'empire des Goths s'était maintenu, l'Église orthodoxe aurait péri.

Mais voici le défenseur de l'Église qui arrive; Clovis rassemble ses guerriers et leur dit : « Il me déplaît que ces Goths qui sont ariens, occupent la meilleure partie des Gaules; allons sur eux avec l'aide de Dieu et chassons-les; soumettons leur terre à notre pouvoir; nous ferons bien, car elle est très-bonne » (4). En faisant de la guerre contre les Visigoths une lutte du Catholicisme contre l'hérésie arienne, Clovis gagnait à sa cause les populations du midi. Les évêques étaient entrés en relation avec le jeune conquérant dès le jour de sa conversion. En l'an 496, Volusien fut déposé du siége de Tours et emmené prisonnier en Espagne; on l'accusait de conspirer avec les Francs (5). Le haut clergé était tout entier dans ces sentiments (6); lorsque la lutte éclata, il y eut des évêques qui se mirent à la tête des indigènes pour se joindre aux Francs (7). L'in-

(1) *Gregor. Turon.* III, 1.
(2) *Sidon. Apollinar.* Ep. VII, 6.
(3) *Sidon. Apoll.* ib. — *Gregor. Turon.* II, 25.
(4) *Gregor. Turon.* II, 37.
(5) *Gregor. Turon.* X, 31.
(6) Quintianus, évêque de Rhodez, fut surpris intriguant pour l'ennemi (*Gregor* II, 36).
(7) Galactorius, évêque de Lescar fut tué en combattant les Goths. (*Gallia Christiana*. I, 1285, — *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. II, p. 51-55).

vasion, si ardemment désirée par les chefs de la population gallo-romaine, ne rencontra aucun obstacle ; les Barbares du Nord étaient conduits et soutenus comme par une main invisible [1].

L'ingénieux *Dubos* a essayé de justifier les évêques gaulois : les Empereurs, dit-il, n'avaient cédé aucune partie des Gaules, les rois visigoths étaient des usurpateurs ; les évêques, sujets de l'Empire, ne leur devaient donc aucune fidélité [2]. Ce sophisme historique ne lave pas le clergé gallo-romain du reproche de trahison. Les catholiques ne connaissent d'autre patrie que l'Église, la céleste Jérusalem [3] ; lorsque leur croyance est en danger, tous les devoirs politiques cèdent devant l'intérêt de la religion. Le Catholicisme fut sauvé par Clovis. Ce résultat explique, mais il n'excuse pas les conspirations du clergé contre une domination qui avait la légitimité de tous les gouvernements, celle de la conquête. L'Église dans sa reconnaissance a sanctifié Clovis; elle honore comme des martyrs les évêques qui souffrirent pour sa cause. Nous ne pouvons admirer dans le conquérant des Gaules que le génie guerrier ; le massacre qu'il fit des chefs francs pour consolider son pouvoir montre que, lorsque son ambition était en jeu, il ne reculait devant aucun crime. L'Église devait se contenter de bénir la main de Dieu. L'homme est coupable, ce qu'il a fait de grand, il l'a fait comme instrument de la providence.

N° 2. LES FRANCS ET L'ALLEMAGNE.

I. *Propagation du Christianisme.*

La conquête des Gaules assure l'existence du Catholicisme. Les Visigoths, refoulés en Espagne, sont obligés, pour y prendre racine, de se convertir à la foi de Nicée ; les Goths d'Italie, les Vandales

(1) *Michelet*, Histoire de France, liv. II, ch. 1. — Les Visigoths ne furent expulsés de la Gaule que sous les descendants de Clovis, mais toujours les intérêts religieux se mêlèrent à la guerre. (*Procop.* de Bell. Goth. I, 13. — *Lembke*, Geschichte von Spanien. T. I, p. 55, s.).

(2) *Dubos*, Histoire critique de la Monarchie française, liv. III, ch. 18.

(3) Voyez mes Etudes sur le Christianisme.

d'Afrique, succombent sous les armes de Bélisaire; l'arianisme disparaît du monde. Il restait à convertir l'Allemagne païenne. L'Église avait un admirable instrument de propagande dans ses missions, mais les missionnaires ne suffisaient pas pour la rude œuvre de la conversion des Barbares. On a regretté que le Christianisme ne se soit pas répandu par la voie pacifique de la prédication; ces regrets tombent devant la réalité. L'apôtre de la Germanie, martyr de sa foi, avoue que, sans les ordres et la crainte du prince des Francs, il ne pourrait ni diriger les peuples, ni défendre les prêtres, les diacres, les moines et les servantes de Dieu, ni interdire les superstitions des païens et le culte sacrilége des idoles (1). Cependant S. Boniface prêchait l'Évangile à des populations soumises à l'empire des Francs. Quant aux tribus indépendantes, elles repoussaient le Christianisme, comme la loi de l'étranger; de fait les missionnaires étaient les avant-coureurs de la conquête. Voilà pourquoi les missions échouèrent chez les Saxons. Deux moines quitterent, à la fin du septième siècle, l'île de Bretagne pour se rendre dans la patrie de leurs ancêtres, et y prêcher le Christianisme; ils furent tués l'un et l'autre. Quelque temps après la mort de Boniface, l'Anglo Saxon Liafwin manqua d'avoir le même sort. L'ardent prédicateur eut l'imprudence de menacer les païens de la colère du puissant prince des Francs, s'ils refusaient la grâce du baptême; les Saxons furieux s'écrièrent: périsse l'ennemi de nos dieux et de notre patrie! Ils allaient le massacrer, lorsqu'un deux leur dit: « Souvent il nous est venu des députés de la part des Normands ou des Slaves; toujours nous les avons reçus avec honneur, et nous les avons renvoyés avec des présents; voici l'ambassadeur d'un Dieu, et nous le mettrions à mort! » (2)

Peut-être la lente mais irrésistible influence de la civilisation

(1) Epist. *S. Bonifacii*, III, p. 6, ed. Serrar. Sine patrocinio principis Francorum, nec populum regere, nec presbyteros vel diaconos, monachos vel ancillas Dei defendere possum, nec ipsos paganorum ritus et sacrilegia idolorum in Germania sine illius mandato ac timore prohibere valeo.

(2) *Hucbaldi*, Vita Lebwini, dans *Pertz*, Monumenta, T. II, p. 362. — *Mignet*, la Germanie au VIIIe et au IXe siècles.

chrétienne aurait fini par l'emporter sur les antipathies des populations du nord de l'Allemagne. Mais le Christianisme n'était pas seul intéressé à leur conversion ; l'avenir de l'Occident était en jeu. Les peuples païens entouraient l'empire des Francs, comme les Germains avaient cerné l'empire de Rome. A peine assis dans leurs établissements, les Francs étaient menacés d'une nouvelle invasion de Barbares ; et cette invasion eût été plus désastreuse que la première, car les conquérants venaient comme ennemis du Dieu des Chrétiens. La nécessité de la conservation força les Carlovingiens à porter la guerre et l'Évangile au milieu des Barbares.

Ainsi s'explique la conversion à main armée de l'Allemagne, plus digne de sectateurs de Mahomet que de disciples du Christ. Bien qu'elle se soit faite en opposition avec l'esprit de l'Évangile, elle eut de grands et heureux résultats. La violence cessa avec la conquête. Les paisibles moines vinrent défricher les bois, cultiver le sol et les intelligences, répandre des sentiments de moralité au milieu de populations barbares. La migration des peuples, qui ne permettait pas à la civilisation de prendre racine, s'arrêta. L'unité de l'Allemagne fut préparée par l'unité de croyance et de domination imposée à ses tribus : « Les Francs, les Alamans, les Bavarois, les Souabes, les Thuringiens, les Frisons, les Saxons, rapprochés par les liens les plus forts, se fonderont progressivement dans la même communauté sociale, politique, religieuse et ne formeront plus que le nouvel empire germanique, placé désormais à l'avant-garde de la civilisation » (1).

II. *La Guerre. Conquête.*

Rome soutint une lutte longue et sanglante avec les peuples germaniques. Pourquoi les légions échouèrent-elles ? Elles apportaient la civilisation matérielle et intellectuelle de l'antiquité, mais à sa suite le despotisme, le paganisme et la corruption. Or les Germains, destinés à régénérer le monde ancien, usé et pourri, devaient rester

(1) *Mignet*, la Germanie aux VIIIe et IXe siècles. — *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. I, p. XXIII ; T. II, p. 4.

libres et purs jusqu'au moment où la Providence les appellerait à remplir leur haute mission. L'heure a sonné. Des Barbares convertis au Christianisme se partagent l'Empire. L'Allemagne doit entrer dans cette grande société chrétienne; les Francs sont les missionnaires armés de l'Evangile : telle est la raison providentielle de leurs succès. Dieu avait préparé la voie aux conquérants. Lorsque les Romains vinrent en collision avec les habitants de la Germanie, ceux-ci étaient dans toute la force de leur sauvage indépendance. Les invasions précipitées des hordes asiatiques, les migrations des peuples, bouleversèrent l'Allemagne; elle était en pleine dissolution, lorsque les Francs, maîtres des Gaules, entreprirent la conquête de leur ancienne patrie (1). Un Barbare de génie, Théodoric avait essayé d'imposer son autorité comme lien d'union aux tribus germaniques; mais fondée sur son ascendant, elle s'évanouit à sa mort: la Germanie, abandonnée à elle-même, devait être la proie du premier conquérant (2).

Les Francs firent la conquête de l'Allemagne avec une facilité étonnante. Une seule bataille suffit pour soumettre les Thuringiens. Au sixième siècle, on trouve les Bavarois unis à l'empire des Francs, sans qu'on sache quand, ni comment la réunion s'est faite (3). Les détails des guerres seraient d'un médiocre intérêt; ce qu'il importe de constater, c'est que la conquête des Francs est le principe de la civilisation de l'Allemagne. Si nous en croyons les reproches que *Grégoire de Tours* met dans la bouche du roi des Francs pour exciter l'ardeur de ses compagnons contre les Thuringiens, l'Allemagne avait besoin d'une régénération morale : « Ressentez, dit Théodoric, mon injure et la vôtre. Rappelez-vous les maux que les Thuringiens ont faits à vos parents. Se ruant sur nos pères, ils leur enlevèrent tout. Ils suspendirent les enfants aux arbres par le nerf de la cuisse. Ils firent mourir plus de deux cents

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 62.

(2) *Procope* (De Bell. Goth. I. 13) dit : « Théodoric, roi des Ostrogoths, étant mort en 526, les Francs persuadés que désormais personne ne pourrait plus traverser leurs entreprises, attaquèrent les Thuringiens. »

(3) *Luden*, Histoire des Allemands, Liv. VI, ch. 10.

jeunes filles d'une mort cruelle : les unes furent attachées par les bras au cou des chevaux qui, pressés d'un aiguillon acéré, les mirent en pièces; les autres furent étendues sur les ornières des chemins et clouées en terre avec des pieux; des charrettes chargées passèrent sur elles, leurs os furent brisés et on les donna en pâture aux chevaux et aux chiens » (1). Ce raffinement de cruauté n'est pas un état naturel, il n'est pas dans les mœurs germaniques; on ne peut l'expliquer que par l'influence démoralisante de l'Invasion : elle détruisit les semences que l'Évangile avait jetées dans les pays occupés par les Romains; elle brisa les liens qui unissaient les hommes, l'autorité des lois, le frein de la religion. Il fallait à l'Allemagne un principe de régénération; elle le trouva dans le Christianisme.

Les premières conquêtes des Francs en Allemagne furent une invasion plus qu'une occupation. Les dissensions intérieures des conquérants favorisèrent les tentatives des populations germaniques pour recouvrer leur liberté. En même temps que le lien politique avec les Francs se relâche, la propagation du Christianisme s'arrête. La conversion et la conquête sont reprises à la fois par les Carlovingiens; le conquérant prend appui sur l'apôtre, et le missionnaire prêche sous la protection du guerrier. Lorsque Boniface entreprit sa sainte œuvre, le pape lui remit une lettre dans laquelle il le recommandait à la bienveillance du chef des Francs (2). Charles Martel fournit à l'apôtre des Germains tout ce qui lui était nécessaire pour sa mission : son autorité lui servit de défense contre les païens (3). Le guerrier qui prit sous sa protection spéciale

(1) *Gregor. Turon.* III, 7. (Traduction de *Chateaubriand*. Études historiques.)

(2) *Vita Bonifacii*, lib. I, § 16 (*Mabillon*, Act. Sanctor. Sæc. III, Pars II)

(3) « Charles Martel, homme illustre, maire du palais, aux évêques, aux ducs, aux comtes, aux palatins, à tous ses agents, à tous ses envoyés, à tous ses amis. Sachez que l'homme apostolique, l'évêque Boniface est venu vers nous et nous a demandé de le placer sous notre sauvegarde et notre protection. Nous la lui avons accordée volontiers. C'est pourquoi nous avons ensuite jugé à propos de la lui confirmer de notre propre main, afin qu'en quelque lieu qu'il passe, avec notre affection, et sous notre sauvegarde, il soit en paix et en sécurité... Que nul n'ose lui être contraire ou lui porter dommage. » (*D. Bouquet*, Recueil des Historiens, T. IV, p. 92, trad. de *Mignet*).

l'apôtre de l'Allemagne, n'était pas un chrétien très fervent ; la légende catholique le place dans les flammes éternelles de l'enfer. Pourquoi donc ce zèle pour la propagation du Christianisme ? C'est que l'intérêt du conquérant se liait intimément à l'intérêt de l'Église. L'empire des Francs était fondé sur le Catholicisme, il ne pouvait s'étendre parmi les peuples païens qu'à l'aide de la foi chrétienne ; la religion à son tour ne pouvait dompter les populations barbares de l'Allemagne que les armes à la main. De là vient que les guerres les plus considérables des Carlovingiens sont presque des guerres religieuses (1).

La guerre contre les Saxons a été exaltée comme une œuvre de civilisation (2) et flétrie comme un crime (3). Il importe avant tout d'assigner à la lutte son véritable caractère. Elle ne date pas de Charlemagne. Les hostilités entre Francs et Saxons remontent aux forêts de la Germanie ; elles avaient leur source dans une antipathie de race et une rivalité d'ambition (4). La guerre fut aussi sanglante sous les Mérovingiens que sous Charlemagne : « Les Saxons, dit l'auteur de la *Vie de Dagobert* (5), s'étant révoltés contre les Francs, le roi les dompta si pleinement qu'il fit périr tous les mâles dont la taille surpassait la longueur de son épée, il voulait que le souvenir toujours vivant de cette mortelle épée étouffât l'audace de leurs enfants. » Mais l'audace des fiers habitants de la Germanie était indomptable ; la race de Clovis légua la lutte aux Carlovingiens. Charles Martel fit expédition sur expédition contre les vieux ennemis du nom franc ; il les vainquit, mais sans les soumettre. Charlemagne trouva les deux peuples engagés dans des hostilités permanentes : le meurtre, dit *Eginhard*, le pillage et l'incendie se renouvelaient sans cesse sur les frontières (6).

(1) *Luden* dit de la guerre de Pepin contre les Frisons : « il est difficile de dire, si l'épée de Pepin servit la croix des prêtres ou si les prêtres servirent le guerrier. »

(2) *Leibnitz*, Annal. Imperii Occident. T. I, p. 4.

(3) *Voltaire* (Essai sur les Mœurs, ch. XV) dit que la réputation de Charlemagne est une des grandes preuves que les succès justifient l'injustice et donnent la gloire.

(4) *Luden*, Hist. des Allemands, liv. X, ch. 6.

(5) *Gesta Dagoberti*, c. 1. (*D. Bouquet*, Recueil des Historiens, T. II, p. 580).

(6) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, c. 7.

Ainsi la guerre contre les Saxons était dans son principe une lutte de nationalités. Les passions nationales cachaient un but plus élevé, le combat de la civilisation contre la barbarie : les ennemis des Francs étaient aussi les ennemis de l'humanité. Les Saxons avaient conservé toute la férocité de leurs ancêtres, les sacrifices humains souillaient toujours les autels des dieux, il fallut les lois de sang de Charlemagne pour arrêter cette horrible effusion de sang (1). Leur droit de guerre était digne de leur religion : « Naturellement féroces, dit *Eginhard* (2), adonnés au culte des faux dieux, les Saxons n'attachent aucune honte à violer les lois divines et humaines. » Les Francs méritaient de l'emporter sur des populations que l'idolâtrie rendait barbares.

Si la guerre contre les Saxons n'avait eu d'autre raison que la supériorité de civilisation des vainqueurs, il serait difficile de la justifier; mais on peut dire avec *Leibnitz*, que c'était une guerre défensive (3). Vers le neuvième siècle, il se préparait une nouvelle invasion de Barbares, dont les Saxons étaient l'avant-garde ; déjà les Normands tenaient la mer, et l'Orient vomissait des guerriers redoutables, au nord les Hongrois, au midi les Sarrasins. Il n'y avait qu'un moyen de prévenir cette invasion menaçante, c'était de porter la guerre au milieu des populations païennes qui entouraient l'Empire comme des bêtes fauves prêtes à se jeter sur leur proie. La longue lutte que Charlemagne eut à soutenir contre les Saxons, bien qu'il réunit en ses mains toutes les forces de l'Europe, prouve combien les ennemis de la civilisation chrétienne étaient dangereux. La Chrétienté fut insultée, pillée, ravagée pendant un siècle par les Normands, les Hongrois et les Sarrasins; aurait-elle pu résister,

(1) *Capitul. de part. Saxon.* c. 9. Si quis hominem diabolo sacrificarit, et in hostiam, more paganorum obtulerit, morte moriatur.

(2) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, c. 7. — Les historiens francs adressent à chaque page le reproche de cruauté et de perfidie aux Saxons. (*Einhardi* Annal. ad a. 775, 776, 777, 785 etc.) Bien que l'accusation vienne d'un ennemi, elle est croyable, car elle est en harmonie avec ce que nous savons des mœurs des anciens Saxons.

(3) *Leibnitz*, Annal. Imperii Occidentis, T. I, p. 483 n° 10 : « Illud ratum dogma habebat, terrere barbaros, nisi terrerentur. »

si les indomptables Saxons s'étaient joints aux Barbares? (1) Grâce aux guerres opiniâtres de Charlemagne, l'invasion fut arrêtée et brisée dans son principe. Les brigandages et les pirateries désolèrent encore l'Europe, mais elles n'eurent pas la puissance de détruire la civilisation chrétienne; les Barbares eux-mêmes finirent par plier devant la croix.

Tel fut l'immense résultat des guerres de Charlemagne; il est dû à l'alliance des armes et de la religion. Les Saxons, héroïques représentants du paganisme germanique, ne pouvaient être vaincus que par une religion supérieure. Charlemagne le sentait, aussi la guerre prit-elle les apparences d'une croisade: « Le Roi, disent les annalistes, résolut d'attaquer les cruels et perfides Saxons, et de ne s'arrêter qu'après leur entière extermination ou leur conversion au Christianisme. Ayant consulté les serviteurs de Dieu, rassemblé une grande armée, invoqué le nom du Christ, il partit pour la Saxe, accompagné de tous les prêtres, docteurs et cultivateurs de la foi qui pouvaient imposer à ce peuple le doux et léger joug du Christ » (2). Mais si les prêtres étaient indispensables pour consolider la victoire, en gagnant les esprits, les armes du conquérant étaient tout aussi nécessaires pour amener les fiers Barbares à l'Évangile. Un poëte de la race des vaincus a reconnu cette triste vérité: « Sainte sollicitude de Dieu! s'écrie le *Moine Saxon*. L'Éternel avait connu que rien ne pourrait adoucir l'esprit dur de ces hommes. Pour apprendre à leur raideur innée à plier, pour les forcer à se soumettre au doux joug du Christ, il leur donna pour maître et docteur le grand Charles qui, domptant par la guerre ceux qu'il ne pouvait gagner par de bons conseils, les fit entrer malgré eux dans la voie du salut » (3).

(1) *Guizot*, Cours d'histoire, XXe leçon; — *Michelet*, Histoire de France, liv. II, ch. 1.

(2) *Einhardi* Annales ad a. 775: — *Vita S. Sturmi*, dans *Pertz*, Monument. T. II, p. 376.

(3) *Poeta Saxo*, ad a. 775 (*Pertz*, T. I, p. 231, v. 14, ss). Dans l'épilogue, le poëte rend grâces au vainqueur des Saxons de la civilisation chrétienne à laquelle il les a initiés. L'hommage de ce Barbare est le plus beau qui ait été rendu à Charlemagne: (*Pertz*, I, p. 267): « Je dois à Charlemagne une affection ardente,

La guerre des Saxons, comme toutes les conquêtes des hommes prédestinés que l'humanité salue du nom de héros, a donc eu une grande mission. Charlemagne sauva la Chrétienté, en convertissant les Barbares, les armes à la main (1); le sang et les ruines furent le germe d'où sortit une civilisation puissante. Les maux causés par la guerre se guérissent vite dans les temps barbares. Un siècle après la conquête, la Saxe est l'élément le plus vivace de l'Allemagne; des princes de race saxonne placent sur leur tête la couronne impériale et propagent à leur tour l'Évangile parmi les populations du Nord (2). Cependant si nous devons justice aux conquérants, gardons-nous de justifier par les résultats, les crimes auxquels leurs passions les entraînèrent. Nous jouissons des fruits de la victoire, l'histoire nous enseigne que la défaite des Saxons était providentielle; toutefois en lisant les annales qui retracent les détails de ces sanglantes querelles, nos sympathies ne sont pas pour les vainqueurs, elles sont pour l'héroïque Wittikind, « après Herman le plus grand défenseur de la liberté germanique » (3). Ces sympathies sont le cri de la conscience qui se révolte contre l'atroce barbarie de Charlemagne, immolant de sangfroid, vainqueur, maître de

je lui dois une reconnaissance sans bornes. C'est lui qui a fait briller aux yeux de notre nation la lumière de la foi, qui a dissipé les ténèbres de la superstition. Que de guerres il lui a fallu soutenir! que de périls il a dû braver! quelle ardeur infatigable il a mise à son œuvre! Il a rassemblé toutes les forces de son empire pour nous enlever au culte des démons. Qui aurait eu la puissance d'amollir la barbarie féroce des Saxons par la prédication du dogme? La Providence, dans sa bonté, a fait par Charlemagne ce qui n'aurait pu être fait sans lui. Pour briser ces âmes de fer et les soumettre au Seigneur, il usait tantôt de la terreur de la guerre, tantôt de l'attrait des bienfaits, toujours magnanime et généreux. Il n'eut de repos que lorsque toute la Saxe, rejetant ses idoles, eut embrassé la vraie foi. Chacun de nous ne doit-il pas selon ses forces lui payer le tribut de sa gratitude? Si quelque inspiration poétique, si quelque peu de science illustre mes écrits n'est-ce pas à Charlemagne que la gloire en revient? n'est-ce pas à lui que je dois ce que je suis? Nos pères n'ignoraient pas seulement la foi, ils étaient rudes en toutes choses; c'est Charlemagne qui nous a donné la culture dans cette vie et l'espoir d'une vie éternelle ».

(1) *Sismondi*, Histoire de la chute de l'Empire romain. ch. 16. — *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 315.

(2) *Mignet*, la Germanie au VIIIe siècle,

(3) *Voltaire*, Annales de l'Empire, année 772

l'Europe, quatre mille cinq cents nobles saxons : « Si ces prisonniers, dit *Voltaire*, avaient été des sujets rebelles, un tel châtiment aurait été un châtiment horrible : mais traiter ainsi des hommes qui combattent pour leur liberté et leurs lois, c'est l'action d'un brigand que d'illustres succès et des qualités brillantes ont d'ailleurs fait grand homme » (1). Les lois portées par Charlemagne pour prévenir l'apostasie des Saxons, sont plus affreuses encore que le carnage de la guerre. La mort revient à chaque ligne dans cette législation de sang : contre celui qui met le feu à une église, la mort : contre le vol dans une église, la mort : contre celui qui se soustrait au baptême, la mort : contre celui qui mange de la viande pendant le carême, la mort ! (2)

Le reproche que nous faisons à Charlemagne, s'adresse à son époque plus qu'à celui à qui la postérité a donné le nom de grand par excellence. Ses contemporains ne se doutaient pas que la guerre contre les païens, gloire de son règne, lui fût un jour imputée à crime. Après la défaite des Saxons, suivie de la conversion violente des vaincus, le pape Adrien écrivit une lettre de félicitation à Charlemagne (3). L'Église est l'organe le plus avancé de la moralité au moyen âge ; cependant elle ne trouve pas un mot de réprobation pour le sang qui souille le baptême des Barbares. Comment aurait-elle blâmé une œuvre due à son inspiration ? C'était l'Église qui poussait à la guerre contre les populations païennes, c'était elle qui dictait des lois de sang contre les apostats. L'humanité moderne est plus exigeante que la papauté du moyen âge ; elle flétrit la cruauté, quelle que soit la cause au profit de laquelle on verse le sang innocent. Que ce progrès dans le développement

(1) *Voltaire*, Essai sur les Mœurs, ch. 16.

(2) *Capitul.* de partib. Saxon. c. 3, 8, 4. (*Baluze*, T. I, p. 251).

(3) Epist. XXVI Hadriani Papæ ad Carolum Regem. Cod. Carol. 91. *Dom Bouquet*, T. V, p. 568) : Magis de vestris a Deo præsidiatis regalibus triumphis comperientes, qualiter sævas adversisque gentes, scilicet Saxonum, ad Dei cultum perduxeritis, atque Domino auxiliante, et Petri Paulique Apostolorum principum interventione suffragante, sub vestra eorum colla redacta sunt potestate, eorumque optimates subjugantes, divina inspiratione, regali annisu, universam illam gentem Saxonum ad sacrum deduxistis baptismatis fontem.

moral soutienne notre courage dans un temps où la moralité publique a eu de si tristes défaillances: l'humanité s'élève de siècle en siècle, malgré les erreurs et les chutes des hommes.

N° 5. LES FRANCS EN ITALIE. LA PAPAUTÉ.

Les Francs sont à peine établis dans les Gaules que l'Italie les attire; ils sont en lutte permanente avec les Barbares qui occupent cette terre d'enchantement. Les Mérovingiens tombent sur l'Italie comme une tempête; ils pillent, ils ravagent, mais ils échouent. Les Carlovingiens réussissent, Rome devient une partie de leur empire. Les Francs du sixième siècle n'étaient attirés en Italie que par une vague ambition, ils ne représentaient aucune idée civilisatrice. Les Carlovingiens allaient soutenir sur les bords du Tibre la papauté qui présidera à l'éducation de l'humanité au moyen âge: ce grand but justifie leurs succès.

Au huitième siècle, la papauté commençait à être reconnue dans l'Église; mais une puissance purement spirituelle ne suffisait pas à sa mission. Destinée à dominer les rois, elle ne pouvait rester dans la dépendance du pouvoir temporel; il lui fallait une entière liberté d'action. Si elle avait été soumise à un empire quelconque, elle en serait devenue l'instrument, au lieu d'être l'arbitre de la Chrétienté. Au moment où la Providence appelait les Carlovingiens à régénérer la puissance des Francs, les Longobards disputaient aux Grecs la domination de l'Italie; quel qu'eût été le vainqueur, la victoire aurait été fatale à la papauté. Rome faisait partie de l'exarchat, ses évêques étaient soumis à l'Empereur comme tous les évêques de l'Empire d'Orient. L'Empereur exerçait une véritable souveraineté sur l'Église; il lui imposait des lois religieuses et la résistance était punie comme trahison. Il y eut des papes qui résistèrent, ils furent traînés dans les cachots de Constantinople; d'autres cédèrent et devinrent les vils instruments d'une vile politique. Si Constantinople l'avait emporté, c'en était fait de la papauté et de l'Église. Les Longobards étaient ariens et ils aspiraient à la souveraineté de la Péninsule; leurs rapports avec les papes étaient donc nécessairement hostiles; s'ils s'étaient emparés de Rome, la

papauté eût été anéantie. La puissance des Longobards devait disparaître pour que les destinées du monde s'accomplissent.

Les papes étaient impuissants à résister par eux-mêmes à leurs redoutables ennemis. L'empire grec dont Rome relevait nominalement, était aussi faible que la papauté. De misérables discussions théologiques absorbaient toute l'activité des empereurs; au moment où il aurait fallu concentrer toutes les forces de l'Empire pour défendre Rome contre les Barbares, les maîtres de Constantinople faisaient la guerre aux images et aux moines. Cependant le péril croissait. Déjà la partie de Rome que les murs ne protégeaient pas était en proie au pillage et à la destruction; l'église même de S. Pierre que les Goths ariens avaient respectée n'échappa pas aux insultes des Longobards. Les papes, aux abois, cherchèrent protection chez les Francs. Lorsque Grégoire III s'adressa à Charles Martel, il n'y avait d'autre lien entre la papauté et les Francs, que la communauté de croyances; le maire du palais n'avait aucun motif personnel pour entreprendre une expédition longue et périlleuse au delà des Alpes. Mais sous son fils les intérêts de la famille carlovingienne et ceux de la papauté s'identifièrent au point que les guerres contre les Longobards devinrent tout ensemble une lutte pour la délivrance de la papauté et pour l'agrandissement de l'empire des Francs.

Pépin était roi de fait, il voulut l'être de droit. Il envoya au pape Zacharie une ambassade chargée de lui proposer cette célèbre question: lequel devait être roi, ou celui qui n'avait nul pouvoir dans le royaume, mais en portait seulement le nom, ou celui par qui le royaume était gouverné et qui avait la puissance et le soin de toutes choses. Le pape répondit qu'il valait mieux que celui qui possédait déjà l'autorité de roi, le fût en effet[1]. Pépin reçut l'onction royale de la main de S. Boniface, l'apôtre de la Germanie. Cette consécration ne lui parut pas suffisante; le pape Étienne étant venu solliciter lui-même l'appui des Francs, Pépin se fit de nouveau donner l'onction sacrée, ses fils la reçurent également. Le pape enjoignit aux nobles francs qui assistaient à la cérémonie de ne

(1) Voyez les témoignages dans *Mlle Lezardière*. Théorie des Lois Politiques, T. VIII, Preuves, p. 245, ss.

jamais choisir, sous peine d'excommunication, que des rois issus de la race de Pépin [1].

Dans l'opinion des contemporains, la papauté joue le rôle principal dans ce changement de dynastie: c'est elle qui *dépose* le dernier Mérovingien et place Pépin sur le trône [2]. Dès lors les rois des Francs furent les alliés nécessaires des papes. L'avénement des Carlovingiens et leur alliance avec la papauté, étaient des faits providentiels. Rome allait devenir la proie des Longobards; Pépin la sauva. Mais à peine le vainqueur avait-il quitté l'Italie, que les Longobards reprirent les hostilités, et mirent le siége devant Rome. L'orgueilleux Haïstulph exigea que le pape lui fût livré, que la ville se rendit; alors il aura itpitié des Romains, sinon il détruirait Rome. Étienne, au désespoir, usa d'un artifice sans exemple, dit *Fleury*, dans toute l'histoire de l'Église; il écrivit aux Francs une lettre au nom de S. Pierre, le faisant parler lui-même, comme si l'apôtre, ému de la détresse de l'Église, était revenu sur la terre pour la défendre: « Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ... Croyez-le fermément, vous qui m'êtes chers, et n'en doutez point, lorsque je vous parle moi-même, comme si j'étais revêtu de ma propre chair, et toujours vivant devant vous. C'est moi qui aujourd'hui vous conjure... La mère de Dieu, Marie, toujours Vierge, vous sollicite, vous admoneste, vous ordonne. Les trônes et les dominations et toute l'armée de la milice céleste, les martyrs, les confesseurs du Christ, vous exhortent et vous conjurent d'avoir pitié de cette ville de Rome que le Seigneur m'a confiée et de sa sainte Église que Dieu même m'a recommandée... Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie-ci; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtemps, mangeant les biens de la terre, et vous aurez sans doute la vie éternelle... Ne permettez pas que ma ville de Rome et le peuple qui l'habite, soient déchirés par la race des Longobards, si vous ne voulez pas que vos corps et vos âmes soient tourmentés dans le feu inextinguible de l'enfer, par le diable et ses anges pestilentiels » [3].

(1) *Anastas.* Vita Stephani II (*Dom Bouquet*, T. V, p. 436).
(2) Voyez plus bas.
(3) Epist. *Stephani* (*Cod. Carol.* n° III, dans *Dom Bouquet*, T. V, p. 493-497).

Fleury s'indigne, et non sans raison, de la ruse employée par un souverain pontife dans l'intérêt de sa puissance; il signale dans la lettre d'Étienne les promesses temporelles de l'ancienne loi mêlées avec les promesses spirituelles de l'Évangile, les motifs les plus saints de la religion mis au service d'une *affaire d'État;* l'historien français ne trouve d'excuse à la conduite du pape que dans le génie du siècle où il vécut [1]. L'histoire doit ajouter qu'il ne s'agissait pas seulement d'une *affaire d'État:* l'avenir du Catholicisme, l'avenir de l'humanité était en jeu. L'Église était l'instrument providentiel de l'éducation des Barbares; or, au moyen âge, l'Église s'identifiait avec la papauté; l'unité sauva la Chrétienté de la dissolution et de la ruine. Mais la papauté pouvait-elle subsister, ballottée entre deux puissances qui lui étaient également hostiles, les Longobards et les Grecs? destinée, quel que fût le vainqueur, à une honteuse servitude? Le pape en appelant les Francs en Italie au nom de S. Pierre, sauva la chaire de S. Pierre et avec elle la civilisation chrétienne. Les rois carlovingiens, dignes de la mission que Dieu leur confiait, arrachèrent aux Longobards l'exarchat de Ravenne, la Pentapole et le duché de Rome, pour en faire don au siége apostolique.

La papauté paraissait sauvée. Cependant tant que la domination des Longobards était debout, le danger était ajourné plutôt que détruit; ils pouvaient se relever et menacer de nouveau la Ville Éternelle. Les papes poussèrent à la destruction de leurs ennemis. Une alliance de famille allait rapprocher les rois des Francs et des Longobards; Étienne ne recula pas devant l'invective et la calomnie pour rompre ces liens funestes; il écrit à Charlemagne et à son frère: « Desiderius veut persuader à l'un de vous d'épouser sa fille. Ce serait une œuvre du démon; ce ne serait pas un mariage, mais un lien de la nature la plus infâme. Quelle folie! L'illustre peuple des Francs, qui brille parmi toutes les nations, une race royale si noble, se souillerait par l'union avec les perfides et hideux Longobards, qui ne doivent pas même être comptés parmi les peuples et

(1) *Fleury*, Histoire Ecclésiastique, Livre XLIII, § 17

dont descend la race des lépreux! » Rappelant l'alliance de Pépin avec la papauté, Étienne ajoute : « Comment oseriez-vous agir en quoi que ce fut contre les ordres et la volonté du siége apostolique? Ce ne serait pas mépriser le pape, ce serait mépriser S. Pierre, le prince des apôtres... Aussi S. Pierre, à qui Dieu a confié les clefs du royaume des cieux avec le pouvoir de lier et de délier, vous conjure par mon organe : moi-même, et tout le clergé de sa sainte Église, nous vous conjurons au nom du jugement de Dieu où paraîtront tremblants tous les princes, de n'épouser ni l'un ni l'autre la fille du roi des Longobards... Si quelqu'un ose agir contrairement à ces conseils, je le charge, par la puissance du Seigneur, des chaînes de l'excommunication, je le repousse du royaume de Dieu, je le livre au démon et aux flammes éternelles » (1). Cette lettre, dont la violence fait un singulier contraste avec la charité chrétienne, atteste l'immense importance que la papauté attachait à la destruction de la domination longobarde; il s'agissait pour elle d'être ou de n'être pas. Charlemagne, appelé en Italie par Adrien, délivra les papes de leurs ennemis; il mit sur sa tête cette couronne de fer qui avait manqué d'enchaîner Rome et avec elle l'avenir de la Chrétienté.

La conquête de l'Italie est le point d'arrêt de la puissance des Francs. Leurs guerres, liées intimément aux destinées du Christianisme, avaient détruit l'hérésie arienne et répandu la religion orthodoxe en Allemagne; il ne restait plus qu'à donner un fondement solide à l'unité chrétienne. La ruine des Longobards délivre la papauté de son plus dangereux ennemi; les donations de Pépin et de Charlemagne lui assurent l'indépendance. Un dernier danger pouvait la menacer, si les Longobards, ligués avec les Grecs, parvenaient à chasser les Francs de l'Italie. Pour unir les Francs et l'Église d'un lien indissoluble, le pape va, par une hardie initiative, poser la couronne impériale sur la tête de Charlemagne. Les chefs de l'empire auront pour mission d'être les défenseurs de l'Église de S. Pierre; leur protection se changera peut-être en tyrannie, mais la papauté sera assez forte pour mettre les tyrans à ses pieds.

(1) *Epist. Stephani.* III (Cod. Carolin. XLV, dans *Dom Bouquet*, t. V, p. 541).

CHAPITRE IV.

L'UNITÉ CARLOVINGIENNE

SECTION I. L'EMPIRE D'OCCIDENT.

§ 1. *Rétablissement de l'Empire.*

L'an 800 Charlemagne se trouvait à Rome. « Le jour de Noël, dit *Eginhard*, tandisque le Roi, assistant à la messe, se levait de sa prière devant l'autel de l'apôtre S. Pierre, le pape lui posa une couronne sur la tête et tout le peuple romain s'écria : A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! Il fut adoré par le pontife suivant la coutume des anciens princes, et quittant le nom de patrice, il fut appelé Empereur et Auguste » (1).

Ainsi fut rétabli l'empire d'occident. La papauté semble jouer le premier rôle dans ce grand évènement. Tel est du moins le sentiment des contemporains ; *l'annaliste de Lorsch* nous fera connaître les motifs pour lesquels l'empire fut transféré à Charlemagne : « Comme la domination des Grecs ne méritait plus le nom d'Empire et que leur gouvernement était tombé entre les mains d'une femme (Irène), il parut convenable à Léon, successeur des apôtres, et à tous les saints pères qui étaient là présents et aussi

(1) *Einhardi* Annales ad a. 800

à tout le reste du peuple chrétien, de nommer empereur, Charlemagne, Roi des Francs: il était déjà maître de Rome, où les anciens Césars avaient coutume de siéger, et il possédait l'Italie, la Gaule et la Germanie. Comme le Dieu tout puissant avait placé toutes ces contrées sous sa puissance, il leur paraissait qu'il n'y avait que justice à lui accorder aussi, avec l'aide de Dieu et à la demande de tout le peuple chrétien, le titre impérial. Et il fut le premier qui réussit à rétablir la paix et la concorde dans la sainte église romaine, en bannissant la discorde qui l'avait troublée si longtemps » (1).

Les chroniqueurs rendent fidèlement l'impression que ce grand acte fit sur la Chrétienté : elle y vit le doigt de Dieu et de l'Église. Le monde barbare était en proie à la division et à la lutte depuis trois siècles; il n'avait pas le sentiment de l'unité. Dans le premier moment de l'invasion, les conquérants séduits par le spectacle de l'administration romaine, tentèrent de reconstituer ce magnifique empire à leur profit: mais ils sentirent bientôt leur impuissance, et ils s'abandonnèrent au génie de leur race. L'Église seule conservait l'idée de l'unité, elle avait l'ambition de la réaliser dans le domaine spirituel: la société chrétienne, une par ses croyances, devait aussi tendre à l'unité politique. L'intérêt de sa conservation poussait la papauté à rétablir l'unité dans le monde chrétien. La domination des Césars grecs menaçait de réduire les papes au rôle des patriarches de Constantinople (2): la tyrannie des Longobards compromettait leur existence. Vaincus par Charlemagne, les ennemis de la papauté pouvaient se relever. C'est la grande préoccupation d'Adrien, l'ami du roi des Francs. A peine les vainqueurs ont-ils quitté l'Italie, que les vaincus s'agitent et conspirent: Longobards et Grecs s'unissent dans une haine commune contre l'étranger. Adrien ne cesse de dénoncer à Charlemagne les intrigues dangereuses de ses implacables ennemis : il n'espère que dans

(1) *Annales Laureshamens.* a. 33. (*Pertz*, Monument. Histor. T. I, p. 38).
(2) *Epist.* IX *Pauli ad Pipinum* (Cod. Carolin. XXXIV. *Dom Bouquet*. V. 509). « Nefandissimi Græci, inimici sanctæ Ecclesiæ Dei et orthodoxæ fidei expugnatores »

le courage de son puissant protecteur (1). Mais qui assurait aux papes que cet appui leur resterait après la mort du grand roi ? Les Francs ne pouvaient-ils pas oublier les évêques de Rome ? Il fallait les attacher au Saint Siége par un lien indissoluble, en plaçant sur la tête de leurs rois une couronne qu'ils recevraient des mains du pape, en identifiant leur ambition et l'intérêt de l'Église. Le rétablissement de l'Empire devait être la sauvegarde de la papauté : telle fut en effet sa mission historique.

Est-ce à dire que Charlemagne soit resté étranger à l'idée de son couronnement au point qu'il l'ait ignoré ? Personne ne le croira, bien qu'*Eginhard* l'assure (2). L'Empire avait été un idéal pour les Barbares : Théodoric s'en était inspiré, les Francs l'avaient presque rétabli de fait en portant leurs armes victorieuses dans tout l'occident. Charlemagne ne devait-il pas ambitionner une dignité qui le plaçait au-dessus des royautés sorties de la conquête, pour faire de lui l'égal des Césars de Constantinople ?

Le rétablissement de l'empire d'occident a eu un long retentissement au moyen âge et jusque dans les temps modernes. Lors de la renaissance des études juridiques, les légistes, frappés de la grandeur de l'unité romaine empreinte dans le droit de Rome, se prirent d'enthousiasme pour la Majesté Impériale et ses hautes prérogatives. La restauration de l'empire sous Charlemagne parut alors sous un jour bien différent de la réalité. Un homme de génie s'est fait l'organe de ces idées : « L'empire romain, dit *Leibnitz*, n'a pas cessé d'exister après la déposition d'Augustule. Il était un,

(1) *Ep.* V *Hadriani ad Carol.* (*Cod. Carol.* 59. *Dom Bouquet*, T. V, p. 549) a. 775 : « Conjuro coram Deo vivo et vero ut sub nimia festinatione et maxima celeritate nobis subveniatis ne perramus, quemadmodum post Deum in tuis manibus nostras omnium Romanorum commistimus animas. » — *Ep.* XIII *Hadriani ad Carolum* a. 780. *Cod. Carolin.* 64. *Dom Bouquet*, V, 558 : « Netantissimi Neapolitani cum perversis Graecis invasi sunt. » — Cf. *Ep. Hadriani ad Carol.* XXX-XXXIII (*Cod. Carol.* 92, 88, 73, 86. *Dom Bouquet*, V, 572-77).

(2) « Le Roi, bien du désirer la dignité d'Empereur, assura qu'il ne serait pas entré dans l'Église s'il eut pu prévoir le projet du souverain pontife ». *Einhard*, Vita Caroli Magni, c. 28. — Un auteur du 9e siècle dit positivement qu'il y eut concert entre Léon et Charlemagne (*Chronicon Johannis Diaconi*, dans *Muratori*, Scriptor. II, 372).

malgré la division de l'administration entre l'orient et l'occident : les empereurs de Constantinople héritèrent donc du partage d'occident. La domination des Goths, des Lombards, des Francs, n'était qu'une puissance de fait : de droit l'empire reposait sur la tête des Césars grecs. Mais ils ne firent rien pour maintenir leur droit, ils abandonnèrent les Romains : alors le pape, pour sauver la ville éternelle, donna l'empire aux Francs et la possession décida en faveur des Germains » (1). L'historien philosophe agite encore une autre question plus importante que celle de la légitimité de l'empire carlovingien : quels droits le rétablissement de l'empire donna-t-il à Charlemagne et à ses successeurs ? « Gardons-nous de croire, dit *Leibnitz*, que la dignité d'empereur ait été un vain titre. L'empereur d'Allemagne devint le défenseur de l'église romaine ; or la papauté étendait son autorité sur tous les peuples chrétiens ; l'empereur fut donc placé à la tête de la Chrétienté, chargé de la défendre contre les infidèles. Chef temporel de l'Église, l'empereur hérita d'un autre côté des droits de l'empire romain ; il était monarque universel de l'occident » (2).

Nous ne répondrons pas à ces subtilités, plus dignes d'un légiste que du grand homme qui leur a donné l'appui de son nom. Qui ne voit qu'à l'aide des mêmes raisonnements, on pourrait prouver que la monarchie universelle des Perses, ou des Macédoniens, ou des Arabes, subsiste encore de droit ? que les Grecs ont droit à l'héritage d'Alexandre, et les Turcs à celui des califes ? Le rétablissement de l'empire au neuvième siècle n'était qu'une vague et impuissante tentative d'imposer l'unité à des peuples qui y répugnaient profondément. Les contemporains y attachèrent une médiocre importance

(1) Le raisonnement de Leibnitz n'est pas très concluant. *Alciat* et *Grotius* justifient l'élection de Charlemagne par des arguments tout aussi subtils, mais plus juridiques. Rome avait vaincu le monde, le peuple romain était de droit le souverain, la translation du siège de l'Empire à Constantinople ne dépouille pas Rome de l'Empire. Lorsque les Grecs reconnurent leurs propres Impératrices, contrairement au droit public de Rome, les Romains étaient en droit d'élire un autre empereur ; ils le firent par l'organe du pape (*Grotius*, De jure belli, II, 9, 14. — *Alciatus*, de forma romani imperii, p. 7, 8, édit. de 1465).

(2) *Leibnitz*, Annales Imperii Occidentis, T. I, p. 212-216.

La lutte de l'empire et de la papauté, les grands hommes qui illustrèrent le trône d'Allemagne, donnèrent de l'éclat à la dignité impériale. Puis sont venus dans les temps modernes les partisans du moyen âge qui idéalisèrent leurs regrets, en imaginant je ne sais quel empire chrétien qui n'a jamais existé. Étudions le premier germe de cette unité chrétienne, nous verrons que l'unité n'existe que dans les apparences; au lieu de se concentrer en une puissante monarchie, elle va s'éparpillant en un nombre infini de petites souverainetés locales: l'unité carlovingienne aboutit à la féodalité.

§ 2. *Étendue de l'Empire*

L'empire franc s'étendait au sud jusqu'à l'Ébre, à la Méditerranée et à Naples; à l'occident, jusqu'à l'Atlantique; au nord, jusqu'à la mer septentrionale, à l'Oder et à la Baltique; à l'orient, jusqu'à la Theiss, aux monts de la Bohême, au Raab et à l'Adriatique. Charlemagne réunit le premier toute la Gaule sous sa domination; la Bretagne n'avait jamais été soumise que nominalement; l'Aquitaine, centre de l'élément romain, ne céda au génie du nord qu'après les invasions réitérées et sanglantes de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne. Les Mérovingiens avaient associé à leurs destinées plutôt qu'ils ne les avaient vaincues les principales tribus de l'Allemagne. Les armes des Carlovingiens, aidées du Christianisme, domptèrent l'esprit d'indépendance des Thuringiens, des Alamans ou Souabes et des Bavarois; il fallut une lutte à mort pour réduire les Saxons, leur défaite et leur conversion achevèrent l'unité de l'Allemagne. Le midi de l'Europe obéissait en partie aux lois de Charlemagne; vainqueur des Longobards, il succéda à leur domination; mais les empereurs de Constantinople conservèrent la Campanie, la Calabre et une partie de la Lucanie. Les Arabes, les Grecs et les Francs se disputaient les îles de la Méditerranée.

Les empereurs romains se disaient les maîtres de la Terre et ils ignoraient tout un monde barbare dont la mission était de détruire la magnifique unité romaine. La monarchie de Charlemagne pouvait bien moins encore aspirer à la gloire de l'universalité. L'Orient

était hostile ou inconnu. L'Angleterre appartenait aux Anglo-Saxons, la Péninsule espagnole aux Arabes. Les Anglo-Saxons divisés en royaumes rivaux, avaient peu de relations avec le continent; les Francs, maîtres des Gaules, élevèrent quelques prétentions à la suzeraineté de la Bretagne, comme successeurs et ayant droit des Romains [1]; mais de fait, l'Angleterre vivait dans un isolement indépendant. La bataille de Poitiers rejeta les Arabes de la Gaule, mais les Francs ne songèrent pas à leur enlever la Péninsule; les victoires de Charlemagne n'eurent d'autre résultat que de rattacher pour quelque temps la *Marche Espagnole* à son empire [2]. L'expédition de Charlemagne est devenue célèbre par la défaite de Roncevaux; la mort de Roland et la trahison des montagnards des Pyrénées prirent des proportions gigantesques dans les traditions populaires; recueillies dans les chroniques de Turpin, elles eurent la gloire d'inspirer Arioste. Un historien philosophe regrette la défaite des Francs comme un malheur pour la Chrétienté. Est-il vrai, comme le croit *Leibnitz* [3], que la domination séculaire des Maures en Espagne est due à la surprise de quelques montagnards? Si Charlemagne avait pu concentrer ses forces, il lui eût été facile d'expulser les Arabes de la Péninsule; mais il devait servir l'humanité ailleurs. Les Arabes n'étaient plus à craindre, leur puissance était sur son déclin; leur séjour en Espagne ne compromettait pas l'existence de la Chrétienté, il fut plutôt utile comme élément de civilisation. Les Barbares du nord étaient plus dangereux; le sort de la Chrétienté devait se décider en Allemagne par la conversion des Saxons, en Italie par la délivrance de la papauté.

Plusieurs tribus slaves reconnaissaient la suzeraineté de Charlemagne; elles apportaient des dons et des tributs au puissant empereur. Mais cet hommage rendu par les Slaves à l'empire germanique ne fut que passager; ils s'inclinaient devant la force; ils se tournèrent contre l'Allemagne, quand elle fut dans des mains faibles. Les Slaves restèrent en dehors de l'unité germanique.

(1) *Lappenberg*, Geschichte Englands, T. I, p. 118.
(2) La Marche Espagnole s'étendait des Pyrénées à l'Èbre.
(3) *Leibnitz*, Annales Imperii Occidentis, T. I, p. 75.

comme les Germains étaient restés en dehors de l'unité romaine. Les relations ne cessèrent pas d'être hostiles entre les deux races, des guerres sanglantes les divisèrent : une partie des Slaves plia sous le joug de l'Allemagne et le vainqueur dans son orgueil donna le nom des vaincus aux serfs qui peuplaient ses champs [1]. Mais la masse de la nation conserva son indépendance : le jour où elle doit paraître avec éclat sur la scène du monde approche. Les descendants des *esclaves* menacent aujourd'hui les vainqueurs de leurs pères.

Au neuvième siècle, l'empire avait des ennemis plus redoutables dans les hommes du nord. Il fallut trente-trois années de combats à Charlemagne pour dompter les Saxons. Au delà des Saxons vivait un peuple plus indomptable encore, parce qu'il avait pour lui l'immensité des mers : les Normands osèrent s'attaquer à l'empire du vivant du grand empereur. Leurs invasions ne furent pas la cause de la dissolution de l'empire, mais elles révélèrent la faiblesse de cet essai informe d'unité et elles augmentèrent les malheurs qui accablent toujours les époques de décadence.

Tels étaient les peuples restés en dehors de l'empire des Francs. Une grande partie de l'Occident dont Charlemagne se disait l'empereur ne reconnaissait pas ses lois. Les légistes, imbus de la fausse idée d'une monarchie universelle et du droit de l'Empire à la domination du monde, ont imaginé que le roi des Francs, élu empereur par le pape, était devenu par cette élection, le maître de l'Europe. Il est vrai que des princes étrangers lui donnèrent des témoignages de respect qui, pris à la lettre, pourraient faire croire à une dépendance véritable : « Charlemagne, dit *Eginhard* [2], accrut la gloire de son règne, en se concilianl l'amitié de plusieurs peuples et de divers rois. Il s'attacha par des liens si forts Alphonse, roi de Galice et des Asturies, que celui-ci, lorsqu'il écrivait à Charlemagne ou lui envoyait des ambassadeurs, s'intitulait toujours son *fidèle*. Les rois des Écossais l'appelaient leur seigneur et se disaient ses sujets et ses serviteurs ; on a de leurs lettres où ils lui témoignent leur affec-

(1) C'est des *Slaves* que vient le nom *d'esclave*.
(2) *Eginhard*, Vita Caroli Magni, c. 16.

tion en ces termes ». On compte encore parmi les vassaux de Charlemagne, un roi anglo-saxon qui, chassé de son royaume, fut rétabli par l'autorité de l'empereur [1]. Mais est-il besoin de prouver que ces princes s'inclinaient devant la puissance du roi des Francs, plus que devant l'empereur d'occident, sacré par le pape ? Eginhard lui-même dit que c'était le besoin de protection ou la reconnaissance qui inspirait ces hommages. L'historien franc met sur la même ligne les ambassadeurs du calife de Bagdad et les ambassadeurs du roi des Asturies ; est-ce à dire que le maître de l'orient ait été le vassal de Charlemagne ?

Les rapports de Charlemagne avec l'Orient ont contribué plus que ses longues luttes contre les Saxons, plus que l'établissement de la papauté, à donner de l'éclat à son nom. Les ambassades du calife retentirent dans les traditions populaires ; la poésie leur donna un caractère merveilleux. Ce renom universel est la marque de la grandeur de Charlemagne. Donnons-nous le spectacle des relations entre les deux mondes, qui après la mort du grand roi vont s'ignorer jusqu'à ce qu'ils se rencontrent sur les champs de bataille de la Palestine.

§ 5. *Relations internationales*

N° 1. L'EMPIRE FRANC ET L'EMPIRE GREC

Les légistes se sont efforcés de légitimer le rétablissement de l'empire d'occident. Les empereurs de Constantinople n'auraient pas accepté leurs raisons. C'était eux les héritiers légitimes de Rome, si l'on peut invoquer la loi de l'hérédité pour les royaumes ; ils considéraient les chefs barbares comme des usurpateurs : ils refusaient de leur donner le titre de Roi, ce titre qu'avait porté Alexandre. Dans leur orgueil, les Césars grecs inventèrent un nom barbare pour désigner les chefs des peuples barbares [2].

(1) *Einhardi* Annal. ad a. 808.

(2) Les Grecs travestirent en quelque sorte le mot latin *rex*, en lui donnant une terminaison grecque, telle est l'origine du mot *regas*, dont les Empereurs de Constantinople se servaient en parlant des rois barbares de l'Occident.

Les Francs n'étaient pas exceptés du mépris que les Grecs témoignaient aux nations germaniques. Cependant les empereurs n'avaient cessé d'être en relation avec les maîtres des Gaules. A peine établi dans ses conquêtes, Clovis reçut d'Anastase le titre de consul. Lorsque Justinien attaqua l'Italie, il chercha à se concilier l'alliance des Francs, en faisant appel à la haine qu'ils portaient aux Goths, et à la communauté de croyances qui les unissait aux Grecs; l'empereur alla jusqu'à leur céder la souveraineté des Gaules. Les Francs furent des alliés peu fidèles; déjà ils manifestaient l'ambition de rester en Italie pour leur compte (1). On prétend même (2) qu'un de leurs rois, blessé d'entendre Justinien se parer du titre de vainqueur des Francs, des Alamans, des Gépides, des Longobards, voulut rallier autour de lui toutes les populations germaniques et les entraîner à Constantinople. Plus tard les Francs descendirent en Italie comme alliés de la papauté. Les empereurs ne pouvaient voir sans effroi le voisinage de cette nation belliqueuse qui, même comme alliée des Grecs, avait manqué de s'emparer de l'Italie et menacé l'empire de Byzance. La politique byzantine cacha sa peur sous l'apparence de l'amitié. Pépin, de retour de la Lombardie, vit arriver à sa cour des ambassadeurs de Constantin qui lui apportaient de riches présents, entre autres choses un orgue de merveilleuse beauté » (3). La donation de l'exarchat à l'évêque de Rome et le rétablissement de l'empire d'occident auraient été pour les empereurs de Constantinople le sujet d'une juste guerre, si leur impuissance n'avait égalé leur mauvais vouloir. *Éginhard* dit que les Césars grecs furent indignés, qu'un Barbare osât se dire le successeur des empereurs romains (4). Ils redoutaient la puissance de ce Barbare, ils n'auraient pas dédaigné son amitié, mais ils craignaient de l'avoir pour voisin (5). Cependant on ne voit pas que leur mécontentement se soit produit dans une protestation,

(1) *Procop.* De Bell. Goth. II, 25; IV, 34.
(2) *Agath.* Hist. I, 4.
(3) *Chroniques de S. Denys*, année 757. — *Einhardi* Annales ad a. 757.
(4) *Einhardi* Vita Caroli Magni, c. 28.
(5) *Einhard.* ib. c. 16. — Les Grecs avaient un proverbe qui disait : « Ayez les Francs pour amis et non pour voisins ».

ou dans des menaces d'hostilités. Avant le couronnement de Charlemagne, il y avait des relations entre le roi des Francs et la cour de Constantinople [1] : les ambassades devinrent plus nombreuses après le rétablissement de l'empire d'occident [2]. Elles avaient pour but apparent de maintenir la paix entre les deux empires; si l'on en croit les historiens grecs, il aurait été question d'une alliance plus intime : le mariage d'Irène et de Charlemagne devait unir l'orient et l'occident et reconstituer l'unité romaine. Est-il vrai, comme le dit *Leibnitz*, que cette union eût été un bonheur pour la Chrétienté [3]? L'empire grec n'était qu'une longue décrépitude, l'empire franc portait en lui les germes d'une inévitable dissolution : qu'aurait pu produire l'alliance de deux corps mourants [4]?

En vain les ambassades se succédaient sur la route de Constantinople à Aix-la-Chapelle, il n'y avait pas d'amitié possible entre deux empires qui prétendaient l'un et l'autre à la monarchie universelle. Les empereurs grecs n'avaient pas renoncé à leurs prétentions; ils évitaient de donner le titre de Roi ou d'Empereur à Charlemagne; ils le refusèrent positivement à ses successeurs, malgré les protestations d'amitié qui continuèrent à s'échanger pendant quelque temps entre les deux empires [5]. Rien ne prouve mieux l'hostilité profonde qui divisait les deux races que le ton des chroniques occidentales. On dirait que les nouveaux maîtres de Rome héritèrent du dédain que le peuple roi témoignait aux descendants dégénérés des Hellènes. Le *Poëte Saxon*, à peine sorti d'une barbarie sauvage, se moque de la légèreté des Grecs, comme aurait fait Cicéron [6] : « Ils ne sont vaillants que par la langue, leur bras

(1) *Einhardi* Annales, ad a. 797, 798.

(2) *Annales Laurissenses* ad a. 801. — *Einhardi* Annales ad a. 802, 810, 811

(3) *Leibnitz*, Annales Imperii Occidentis, T. I, p. 211 : « Quo nihil salutarius christianis rebus evenisset ».

(4) Les annalistes francs ne font pas mention de cette prétendue alliance, *Gibbon* dit que c'est une invention des Grecs.

(5) Des députés de Michel, empereur de Constantinople, vinrent à Compiègne, avec la mission apparente, dit *Eginhard*, de resserrer les liens d'amitié entre les deux nations. (*Einhardi* Annales ad a. 827 : Cf. Annal. ad a. 814, 813, 817)

(6) *Poeta Saxo*, ad a. 788 (*Pertz*, Monumenta, T. I, p. 244, v. 54)

est indolent; prompts à exciter la guerre, mais peu propres à la faire avec honneur » [1]. C'est surtout dans les naïves causeries du *Moine de S. Gall* qu'éclatent les sentiments hostiles des Francs à l'égard des Grecs du Bas-Empire.

Pendant la guerre contre les Saxons, Charlemagne envoya des députés à Constantinople. L'empereur grec demanda si les états de son fils Charles étaient en paix. Le chef de l'ambassade répondit que tout était tranquille, à l'exception d'un certain peuple appelé les Saxons, qui infestaient de leurs brigandages les frontières des Francs. « Pourquoi, répliqua ce prince qui croupissait dans un ignoble repos, pourquoi mon cher fils se fatigue-t-il à combattre des ennemis si peu nombreux, sans renom ni courage? Je te donne à toi cette nation et tout ce qui lui appartient ». L'ambassadeur franc rapporta ce propos à Charlemagne : « Cet empereur, répondit le roi guerrier, aurait beaucoup mieux fait de te donner un bon haut-de-chausses pour faire une route si longue » [2]. Écoutons encore le *Moine de S. Gall* sur le sot cérémonial de la cour de Constantinople. L'envoyé de Charlemagne, invité à dîner, fut placé au milieu des grands de l'empire. Une loi, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, voulait, qu'à la table du prince, nul ne retournât le corps d'aucun des animaux qu'on y servait : il fallait se borner à manger la partie supérieure. L'ambassadeur franc, ignorant les usages du pays, retourna un poisson qu'on lui servait. Les courtisans se lèvent indignés. L'empereur dit en gémissant à l'envoyé : « Je ne puis refuser de te livrer sur le champ à la mort : mais demande-moi autre chose, et je le ferai ». Il faut lire dans le récit du chroniqueur allemand, comment le rusé Barbare se tira de ce mauvais pas. Le *Moine de S. Gall* finit en s'écriant : c'est ainsi que le sage Franc humilia la vaniteuse Grèce sur son propre terrain.

Tout en méprisant les Grecs, les Francs, de même que les Romains, enviaient leur riche civilisation : le luxe de la cour de Constantinople les éblouissait. Le *Moine de S. Gall* exalte la magni-

(1) *Monach. Sangallens.* Gesta Caroli Magni. II. 5. (*Pertz*, Monum. T. II, p. 749) Traduction de *Guizot*.
(2) *Monach. Sangall.* II. 6.

ficence de Charlemagne pour montrer que les Francs ne sont en rien inférieurs aux Grecs. Si nous l'en croyons, le roi franc déploya dans un village de la Franconie la morgue pompeuse des Césars grecs. Des ambassadeurs de Nicéphore trouvèrent Charlemagne dans son camp sur les bords de la Saale. On leur fit traverser quatre salles magnifiquement ornées. En entrant dans la première, ils se prosternèrent devant un personnage couvert d'or et de pierreries, pour l'adorer à la manière orientale : on leur dit que c'était le connétable ou le maître des chevaux. Même méprise dans les autres salles où se trouvaient le comte du palais, l'intendant et le grand chambellan. Enfin on les introduisit auprès de Charlemagne. Ici le chroniqueur accumule les images de la poésie, les souvenirs de la Bible et de l'Orient pour donner une idée de la Majesté Impériale : « Charlemagne, radieux comme le soleil à son lever, tout brillant d'or et de pierreries ;... autour de l'empereur à l'instar de la milice céleste, ses enfants et leur mère, les évêques, les abbés, les ducs ;... tel ne parut pas autrefois Josué dans le camp de Galgala »... On comprend que les ambassadeurs grecs, « frappés de stupeur, tombèrent muets et évanouis » (1).

Cependant les Francs sentaient leur infériorité dans les arts du luxe. Le *Moine de S. Gall*, après avoir fait étalage de la magnificence de l'empereur, parle avec envie des mille choses rares que les Grecs avaient apportées avec eux. Les Francs, jaloux de s'approprier ces merveilleux produits de l'industrie, cherchèrent à dérober le secret de leur fabrication : à entendre notre chroniqueur, ils y réussirent parfaitement : « Ils excellèrent surtout, dit-il, à faire un orgue, cet admirable instrument qui, à l'aide de cuves d'airain et de soufflets de peaux de taureau, chassant l'air comme par enchantement dans des tuyaux d'airain, égale par ses rugissements le bruit du tonnerre et par sa douceur les sons légers de la lyre et de la cymbale » (2). Cette conquête parut si glorieuse aux Francs, qu'un de leurs poètes y vit comme un signe de la déchéance de la

(1) *Monach. Sangallens.* II, 6. (*Pertz*, II, 750)
(2) *Monach. Sangall.* II, 7. (*Pertz*, II, 751)

Grèce et une prophétie de la domination universelle des Germains [1]. Le vœu du poëte sera exaucé, la bannière des Francs flottera à Constantinople, on parlera la langue franke à Athènes, mais cette domination sera passagère, l'empire des Grecs continuera à végéter jusqu'à ce que des Barbares viennent mettre fin à cette décrépitude séculaire.

N° 2. CHARLEMAGNE ET LE CALIFE.

Trois grandes monarchies se partageaient le monde au commencement du moyen âge. Constantinople n'était que l'ombre d'un passé glorieux; il ne lui restait de la domination romaine que l'orgueil et la vanité. Les Arabes s'élancèrent d'un bond au bout de l'orient et de l'occident, mais au milieu de leurs victoires, ils se divisèrent; à l'époque où Charlemagne rétablit l'empire d'occident, leur domination était en décadence. La religion, seul élément d'unité de leurs immenses conquêtes, devint le principe d'une irréparable division: deux califes se disputaient l'obéissance des croyants. L'opposition des races, mêlées sans être fondues, augmentait la faiblesse, en déchirant les califats rivaux par des dissensions intérieures. La haine monta au point que les disciples de Mahomet recherchèrent l'alliance des infidèles contre leurs coreligionnaires.

Cet état de l'empire arabe explique comment des princes mahométans vinrent offrir leurs hommages à Charlemagne, et demander l'appui du puissant roi des Francs. Les chroniqueurs contemporains n'aperçoivent pas l'intérêt politique qui rapprochait des empires divisés par la religion: ils ne voient dans les ambassades qu'un témoignage d'admiration pour Charlemagne et se plaisent à énumérer les présents, produits d'un climat lointain, que les envoyés d'Afrique apportèrent en Europe: les lions de la Libye, les

(1) *Ermold. Nigell.* Carmen in honorem Ludovici, IV, 638, ss. (*Pertz*, Monumenta, T. II, p. 513): « Ces orgues dont jamais la France n'avait été enrichie, dont l'Empire des Grecs s'enorgueillissant avec trop de hauteur, par la possession seule desquels Constantinople se vantait, César, de le surpasser, tu les as maintenant dans ton palais d'Aix-la-Chapelle. Se voir ainsi dépouillés de leur principale gloire, annonce peut-être aux Grecs qu'un jour il leur faudra courber la tête sous le joug des Francs ». (Traduction de *Guizot*).

ours numides, la pourpre de Tyr [1]. Les divisions des Arabes appelèrent Charlemagne dans la péninsule espagnole. Si la Saxe et l'Italie n'avaient absorbé ses forces, les dissensions des Mahométans auraient ouvert l'Espagne aux armées frankes, comme les dissensions des Goths l'avaient livrée aux Arabes.

Gibbon a tort d'attribuer à la vanité les relations amicales de l'empereur d'occident et du calife de Bagdad. Des intérêts politiques les rapprochaient, bien que la religion les divisât. Haroun-al-Raschid combattait l'empereur de Constantinople, l'ennemi caché de Charlemagne. Le roi des Francs faisait des conquêtes sur le calife *ommyade* de Cordoue; or le calife *abasside* de Bagdad préférait voir l'Espagne au pouvoir des infidèles que de la voir gouvernée par un schismatique. Cette communauté d'intérêts, plus que l'admiration mutuelle que s'inspiraient le maître de l'orient et le dominateur de l'occident, donna naissance à l'amitié tant célébrée par les chroniqueurs. Haroun, dit *Eginhard*, fut uni à Charlemagne d'une si vive affection, qu'il préférait sa bienveillance à celle de tous les rois de l'univers; il le regardait comme seul digne qu'il l'honorât par des marques de déférence et des présents [2]. Le prince des Perses offrit à l'empereur un éléphant, des singes, du baume, du nard, des essences diverses, des épices, des parfums et des drogues médicinales de toute espèce; il semblait qu'il en eût épuisé l'orient pour en remplir l'occident [3]. Ce qui frappa surtout les contemporains, c'est l'éléphant; les chroniques annoncent son arrivée en Europe comme un événement [4], l'histoire a conservé son nom [5]. Le *Moine de S. Gall* a soin de relever les présents que les ambassadeurs de Charlemagne offrirent au roi des Perses : c'étaient des chevaux et des mulets d'Espagne, des draps de Frise, les plus rares et les plus chers qu'on put trouver dans ce pays; on y joignit des chiens remarquables par leur agilité et

(1) *Monach. Sangallens.* II, 9 (*Pertz*, T. II, p. 752).
(2) *Eginhard*, Vita Caroli Magni, c. 16.
(3) *Monach. Sangall.* II, 8. (*Pertz*, T. II, p. 752).
(4) Et eo anno 802) pervenit Elephas in Francia » (*Annal. Lauresham.* c. 35 dans *Pertz*, I, 39).
(5) « Nomen ei Abulabaz » (*Leibnitz*, Annal. Imperii Occident. T. I, p. 218).

leur courage; le monarque persan en avait demandé pour chasser les lions et les tigres. A en croire le chroniqueur, ce furent surtout les chiens et l'adresse des ambassadeurs à la chasse qui frappèrent Haroun d'admiration pour les Francs et leur puissant roi (1).

Une nouvelle ambassade apporta en Europe des présents plus merveilleux encore : des tentes superbes et outre les produits de l'orient une horloge d'un travail admirable. Les annalistes s'élèvent audessus de leur sécheresse habituelle, pour s'extasier sur ce prodige de l'industrie (2). Comment égaler la magnificence du roi des Perses? Le *Moine de S. Gall* déploie toute la pompe de son langage pour peindre l'admiration que Charlemagne inspira aux ambassadeurs du calife : « Le très grand Charles leur parut si imposant qu'ils crurent n'avoir vu avant lui ni roi ni empereur. Il les accueillit avec douceur et leur accorda la faveur insigne de pouvoir comme ses propres fils, aller partout où ils voudraient, voir toutes choses, faire des questions et prendre des renseignements. Transportés de joie, ils préférèrent à toutes les richesses de l'orient, le bonheur de ne pas quitter l'empereur, de le contempler et de l'admirer sans cesse... Jusqu'à présent, disaient-ils, nous n'avons vu que des hommes de terre; aujourd'hui nous en voyons d'or » (3).

Les ambassades du lointain orient, les produits de cette terre de merveilles, devaient frapper les imaginations vierges des occidentaux. Si nous en croyons les chroniqueurs, les relations de Charlemagne et de Haroun-al-Raschid auraient eu des résultats plus merveilleux encore que les présents admirables du calife, qu'on appelait le Roi des Perses, en confondant la puissance actuelle des Arabes avec le nom redouté des Perses dans la haute

(1) *Monach. Sangall.* II, 9. (*Pertz*, II, 752).

(2) *Eginhard*. Annal. ad a. 807 : « De petites boules d'airain tombaient, lorsque l'heure était écoulée, et faisaient tinter par leur chute une cymbale placée audessous. Douze cavaliers sortaient par douze fenêtres, à la fin des heures et fermaient par l'impulsion de leur sortie les fenêtres qui étaient ouvertes auparavant »

(3) *Monach. Sangall.* II, 8. *Pertz*, II, 751.

antiquité [1]. *Eginhard*, le biographe et l'ami de Charlemagne, dit que Haroun céda la propriété des lieux saints à l'empereur d'occident [2]. Les Francs dans leur simplicité auront pris à la lettre les figures du langage oriental, à la fois enflé et obséquieux. Il faut entendre le chroniqueur de S. Gall rapporter ce fait si glorieux pour son héros : « Que puis-je faire, dit Haroun aux ambassadeurs francs, qui soit digne de votre roi ? Quand je lui donnerais la terre promise à Abraham, il ne pourrait à cause de l'éloignement la défendre contre les attaques des Barbares; ou si son magnanime courage le portait à la défendre, je craindrais que les peuples qu'il a soumis en occident n'en profitassent pour se soustraire à sa domination. Je chercherai cependant le moyen de lui faire ce présent; je lui céderai la suprême puissance sur ce pays et je le gouvernerai comme son lieutenant » [3].

Il y a un fait constant au milieu de ces exagérations, c'est que Charlemagne mit à profit ses rapports d'amitié avec le puissant calife pour protéger les chrétiens d'orient. Sa charité, dit *Eginhard*, allait à la recherche de toutes les misères; il ne bornait pas sa bienfaisance à ses états, mais au delà des mers, en Syrie, en Égypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage, partout où il savait des chrétiens dans le malheur, il compatissait à leur détresse, et leur envoyait des secours. Le biographe de Charlemagne ajoute que s'il recherchait l'amitié des princes d'outre mer, c'était surtout pour donner de l'appui et du soulagement aux chrétiens qui vivaient sous leur domination [4]. La protection assurée aux disciples du Christ dans un empire qui obéissait aux lois de Mahomet, est une des merveilles du règne de Charlemagne : c'est tout ensemble un témoignage de sa puissance et des sentiments religieux qui l'animaient. Mais ces relations amicales entre l'occident chrétien et l'orient arabe ne pouvaient pas durer. Les pèlerins, au lieu de trouver appui et secours, furent exposés à toutes

(1) *Monach. Sangallens.* II, 8 (*Pertz*, II, 751)
(2) *Eginhard*, Vita Caroli Magni, c. 16.
(3) *Monach. Sangallens.* II, 9 (*Pertz*, II, 753)
(4) *Eginhard*, Vita Caroli Magni, c. 27.

les vexations d'un ennemi infidèle et barbare. Leurs cris de détresse émurent la Chrétienté ; elle se précipita tout entière sur l'Asie pour conquérir le tombeau du Christ. Le tombeau ne fut pas conquis, mais la civilisation profita de ces luttes séculaires.

N° 5. RELATIONS COMMERCIALES.

Les grands empires étendent les relations commerciales, lors même que le génie des conquérants n'est pas favorable au commerce. Les Romains n'étaient pas une race commerçante ; cependant leur domination devint un lien entre l'orient et l'occident, entre le nord et le midi. Il en fut de même de l'empire de Charlemagne ; mais le caractère et la destinée de la monarchie des Francs ne permirent pas au commerce de prendre un développement durable. Rome se glorifiait d'être la ville éternelle, sa domination séculaire semblait braver le temps. L'empire carlovingien n'eut que la durée d'une vie d'homme. L'unité et le droit caractérisent le génie romain ; l'ordre et le respect des lois régnaient partout. La monarchie carlovingienne ne fut qu'une tentative d'unité : les peuples et les individus coexistaient plutôt qu'ils ne formaient un état, l'action dissolvante l'emportait sur l'essai prématuré d'un gouvernement central. Le commerce profita des conquêtes de Charlemagne et de ses relations politiques, mais la décadence de l'empire conduisit au morcellement de la féodalité ; alors le mouvement commercial, entravé à chaque pas, se resserra, pour reprendre bientôt une force nouvelle au milieu des luttes de l'Europe contre l'Orient.

Les conquêtes de Charlemagne ouvrirent une grande partie de l'Europe au commerce. Les armes et la religion s'associent pour sortir l'Allemagne de son isolement barbare. L'Europe orientale, sans être soumise, est entamée par les Francs ; les peuples slaves se mêlent aux peuples germaniques, d'abord par la guerre, plus tard la religion les introduit dans la société européenne. Les îles du nord, dont les Romains ne connaissaient que vaguement l'existence, se révèlent à l'empire carlovingien par le brigandage maritime ; mais une fois convertis, les rois de la mer emploieront leur génie aventureux à des courses lointaines ; bien des siècles avant

l'ère moderne, ils poseront le pied sur le monde dont la découverte illustra Colomb. Les Arabes menaçaient de faire de l'Espagne une dépendance de l'orient et de l'isoler de l'Europe ; Charlemagne leur enlève une *Marche*, il conserve des rapports avec les princes chrétiens et avec les chefs mécontents des infidèles. L'Angleterre reste endehors de l'empire carlovingien, mais la communauté de croyance est un lien plus fort que la force (1) ; de nombreux pèlerins, de hardis missionnaires partent de l'île destinée à devenir un jour le centre commercial de l'univers.

L'invasion des Barbares, en détruisant l'unité de l'Empire, semblait devoir rompre toute relation avec l'orient. Mais la cour de Constantinople entretient des alliances politiques avec les rois francs et le commerce en profite; sous Charlemagne les deux empires se touchent, la sourde hostilité qui les divise n'empêche pas les marchands de prendre le chemin de Constantinople. Le lointain orient, toujours ennemi de Rome, était plus que jamais hostile à l'occident, depuis que les ardents sectateurs de Mahomet y dominaient. Cependant l'intérêt politique fait taire l'intolérance. des ambassades vont d'Aix-la-Chapelle à Bagdad. Les chroniqueurs s'émerveillent à bon droit de ces liaisons amicales : « Ce que le poëte représentait comme impossible en disant : *alors le Parthe boira dans l'Arare ou le Germain dans le Tigre* (2), parut non seulement possible, mais facile, grâce aux ambassades allant de la Germanie chez les Parthes et de la Parthie chez les Germains » (3).

La vue des richesses de l'orient, le contact avec les hommes du

(1) On trouve dans les Capitulaires de *Baluze* des lettres de Charlemagne à Offa, Roi des Merciens. Le Roi des Francs lui annonce les victoires qu'il a remportées sur les Saxons et les Lombards. Il y voit une victoire du Christianisme, c'est pour resserrer les liens entre les princes chrétiens qu'il écrit, dit-il, au roi le plus puissant de l'Europe occidentale. (*Baluze*, I, 194).

Une autre lettre de Charlemagne, adressée au même roi, garantit aux pèlerins anglo-saxons toute sécurité dans l'empire des Francs; ils ne sont soumis à aucune imposition. Les marchands sont tenus d'acquitter les droits de peage, mais ils jouissent aussi de la protection de l'empereur, et peuvent s'adresser à lui, s'ils souffrent quelque vexation. (*Baluze*, I, 273).

(2) « Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim » (Virgil

(3) *Monach. Sangallens.* II, 9 (*Pertz*, T. II, p. 753).

midi, rendirent les guerriers francs sensibles aux jouissances du luxe. Le *Moine de S. Gall*, pour faire briller son héros, se plaît à opposer la simplicité de Charlemagne au faste de son entourage. Un jour de fête, l'empereur propose une chasse. Il portait un habit de peau de brebis; les grands de l'empire arrivant de Pavie où affluaient les richesses de l'orient, étaient vêtus d'habits surchargés d'oiseaux de Phénicie, bordés de soie, ornés de plumes de paons, enrichis de pourpre de Tyr. La journée était froide et pluvieuse. Ils reviennent déchirés par les épines et les ronces, percés par la pluie; voulant se réchauffer, ces minces fourrures et ces fines étoffes se plissent et se retirent au feu, elles se rompent en faisant entendre un craquement pareil à celui de baguettes sèches qui se brisent. Ils se présentent le lendemain, par ordre de Charlemagne, avec leurs habits de la veille, qui n'étaient plus que des chiffons infects et sans couleur. L'empereur étalant avec fierté son habit de peau de brebis, leur dit : « O les plus fous des hommes ! Voyez-vous quel est le plus précieux de nos habits ? Est-ce le mien que j'ai acheté un sou, ou les vôtres qui vous ont coûté des livres pesant d'argent ? » (1)

Cependant Charlemagne, tout en préférant la simplicité au luxe, obéissait à l'instinct des grands conquérants : il rapprochait les hommes en favorisant les communications. Ce qui était pour lui un moyen de gouvernement, devint pour le commerce la plus puissante des protections. Mais ici se révèle comme partout la faiblesse de l'unité carlovingienne; l'empereur échoua dans ses grands desseins contre la barbarie du temps et la prédominance des intérêts locaux. Il conçut le projet de relier le Rhin au Danube par un canal; ce travail gigantesque aurait uni la Baltique et la Mer Noire, Constantinople et l'Allemagne. Charlemagne mit à l'exécution de son idée toute l'ardeur d'un conquérant; il vint lui-même sur les lieux avec sa cour et y passa l'automne pour activer les travaux. Mais la science était trop peu avancée : la conti-

(1) *Monach. Sangallens.* II, 17 (*Pertz*, II, 760). *Eginhard* (Vita Caroli Magni, c. 23) dit : « Il méprisait les habits étrangers quelque riches qu'ils fussent, et ne souffrait pas qu'on l'en revêtît. »

nuité des pluies, dit *Eginhard*, tombant sur une terre marécageuse, déjà par sa nature imbibée d'eau, arrêta les travailleurs; ce qu'ils faisaient du jour, s'écroulait de la nuit [1]. Un des besoins d'un grand empire, ce sont des communications rapides, soit pour la guerre, soit pour l'administration. Rome employa ses légions à construire ces voies magnifiques qui semblent destinées à l'éternité comme la Ville Eternelle. Sur toutes les grandes routes s'élevaient de distance en distance des maisons de poste où l'on recevait ceux qui voyageaient pour le service de la république; on leur fournissait des chevaux, des voitures et même les choses nécessaires à la vie [2]. Cette institution subsista après l'invasion des Barbares. On lit dans *Grégoire de Tours*, que Childebert se servit de la correspondance des postes pour faire saisir les effets du duc Rauching qui avait tramé un complot contre le roi [3]. Mais les postes perdirent chez les Francs le caractère qui les distinguait chez les Romains. Les Barbares n'avaient pas l'idée de l'État, d'un service public; il n'y avait pas d'administration centrale. Les postes comme les routes furent abandonnées par les nouveaux maîtres des Gaules : elles se transformèrent en une charge locale qui pesait sur les habitants [4]. Charlemagne, dont les envoyés parcouraient régulièrement l'immense empire, essaya de réorganiser les postes. Des officiers spéciaux furent chargés de recevoir les légations et de préparer d'avance tout ce qui était nécessaire pour l'entretien et le transport des personnes munies de lettres royales [5]. Cet essai de centralisation échoua comme l'unité de l'empire. Les lois mêmes qui devaient remédier aux abus nous montrent combien ils étaient

(1) *Einhard*. Annal. ad a. 793.

(2) *Real Encyclopædie der Alterthumswissenschaft*, au mot *Postwesen*. T. V, p. 1944, ss). — Lorsque les chevaux entretenus aux frais du fisc, qu'on appelait *veredi*, ne suffisaient pas aux besoins du service, les habitants qui demeuraient à une certaine distance des maisons de poste étaient tenus de fournir les leurs; on les appelait *paraveredi*.

(3) *Gregorius Turon*. IX, 9.

(4) *Guerard*, Le Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 810.

(5) *Capitulare Aquisgranense* (825) c. 19. (*Pertz*. Leg. I, 245). Le capitulaire est de Louis le Débonnaire, mais il rappelle les capitulaires analogues de Charlemagne.

incurables. Louis le Débonnaire se plaint avec douleur de la mauvaise réputation que les rois francs avaient chez les nations étrangères; on ne se bornait pas à refuser les subsistances et les moyens de transport aux envoyés, on les volait, on employait la violence pour les piller. Le pieux roi fait un appel à l'honneur pour laver le royaume d'une pareille honte (1). L'appel ne fut pas entendu (2); l'institution des postes tomba avec l'édifice de l'unité romaine, sous lequel les Barbares avaient essayé de s'abriter, mais qu'ils n'étaient pas capables de soutenir.

Les mœurs étaient plus fortes que le législateur. On approchait de la féodalité; déjà la force dominait. Les marchands, pour se mettre à l'abri des violences, se réunissaient en caravanes et se plaçaient sous la protection de la religion. Les marchés se tenaient à l'ombre des cathédrales; la sainteté du lieu offrait un appui aux étrangers, même aux infidèles. Aux foires de S. Denis on voyait des Anglo-Saxons, des Lombards, des Grecs, des Sarrasins (3). Mais les saints mêmes étaient impuissants à protéger les marchands contre les vexations qui les attendaient en route. L'entretien des chemins, la construction et la réparation des ponts, l'endiguement des fleuves, se faisaient par corvées. Le génie de Charlemagne s'épuisa en efforts inutiles pour mettre de l'ordre et de l'activité dans des travaux qui étaient abandonnés au bon vouloir des agents locaux. Au dixième siècle, on ne pouvait traverser le pont de Meaux qu'en plaçant un bouclier aux endroits où il était rompu (4). Pour couvrir les frais d'entretien, on exigeait des marchands toutes sortes de redevances, des droits de porte, de pont, de port, de chemin, de rive (1); ces impositions donnaient lieu à mille abus. Charlema-

(1) *Capit. Aquisgr.* c. 16.

(2) Un capitulaire de 850 parle des *paravereda* comme d'une institution tombée en désuétude (*Pertz*, Leg. I, 405).

(3) Les foires de S. Denis étaient déjà célèbres sous les Mérovingiens; on voit par un diplôme de 629, que les marchands italiens se rendaient aux foires de Paris et qu'ils y rencontraient des marchands saxons, provençaux, espagnols et de diverses nations transmarines. La foire durait quatre semaines. (*Bouquet*, Recueil des Historiens, T. IV, p. 627).

(4) *Richer*. Histor. IV, 50 (*Pertz*, T. III, p. 643).

gne répète en vain dans ses capitulaires que l'on ne doit demander une rétribution aux voyageurs que lorsqu'on leur rend un service [2]; il défend en vain d'exiger des droits injustes; on voit par ses nombreuses ordonnances que les agents locaux, les officiers du roi, se faisaient payer des droits de rivière en pleins champs, des droits de porte là où il n'y avait pas de porte, des droits de pont là où il n'y avait pas de pont [3]. On tendait des cordes dans les chemins, dans les forêts, pour rançonner les voyageurs; on arrêtait même les habitants qui transportaient leurs effets d'une maison à l'autre, ou qui se rendaient à l'armée [4]. Les envoyés de l'empereur avaient ordre de réprimer ces vexations par les peines les plus sévères, afin d'inspirer la terreur à ceux qui voudraient imiter les coupables [5]; mais ces instructions répétées [6] furent inutiles. Les lois étaient sans force, même sous Charlemagne. Le grand roi fit une tentative héroïque pour arrêter la dissolution de la société: il échoua, parce que la dissolution était nécessaire, providentielle

N° 4. RELATIONS INTELLECTUELLES.

Les efforts de Charlemagne pour arrêter la décadence des études furent également impuissants. Le mouvement intellectuel qu'il imprima à son siècle est cependant un de ses plus beaux titres de gloire. Charlemagne aimait la science avec passion [7], car pour lui la science était le principe des bonnes mœurs. Dans le capitulaire sur la fondation d'écoles auprès des monastères et des évêchés [8], on lit ces belles paroles: « Il est préférable de bien faire que de

(1) *Ducange*, aux mots *Portaticum*, *Pontaticum*, *Portulaticum*, *Cespitaticum*, *Rotaticum*.
(2) *Capitulare* II, a. 805, c. 13.
(3) *Capitul.* a. 819, c. 4.
(4) *Capitul.* a. 820, c. 1; — Lotharii I Imper. *Capit.* a. 832, c. 19; — *Capitul.* II, a. 805, c. 13.
(5) *Capitul.* 823, c. 19.
(6) « Creberrimas admonitiones, » dit le capitulaire précité
(7) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, ch. 25.
(8) *Baluze*, Capitul. I, 201.

savoir; cependant pour bien faire, il faut savoir. Il importe que chacun apprenne les choses qu'il désire de faire, pour qu'il comprenne d'autant mieux ce qu'il doit faire ». Les conquêtes que Charlemagne fit pour la science nous réconcilient avec le rude guerrier; il mit à profit ses immenses relations pour nouer dans l'Europe entière des liens que la violence ne souillait pas, mais que la guerre seule avait rendus possibles.

Les grandes conquêtes donnent de l'étendue aux intelligences. Le cosmopolitisme stoïcien s'est développé sous l'influence de la domination romaine. Charlemagne vivait au milieu d'une civilisation bornée, étroite; mais le conquérant élargit le point de vue du Barbare. « Il aimait les étrangers, dit *Eginhard*, et mettait tous ses soins à les bien accueillir; aussi accoururent-ils en si grand nombre, qu'on les regardait avec raison comme une charge trop dispendieuse, et pour le palais et pour le royaume même. Quant au roi, l'élévation de son âme lui faisait regarder ce fardeau comme léger; il trouvait une compensation dans les louanges prodiguées à sa magnificence et dans l'éclat répandu sur son nom» (1). Un trait raconté par le *Moine de S. Gall* peint admirablement le goût de Charlemagne pour les étrangers lettrés. Il advint qu'au rivage de Gaule débarquèrent avec des marchands bretons, deux Scots d'Hibernie, hommes d'une science incomparable dans les écritures profanes et sacrées. Ils n'étalaient aucune marchandise et se mirent à crier chaque jour à la foule qui venait pour acheter : « Si quelqu'un veut la sagesse qu'il vienne à nous, et qu'il la reçoive, nous l'avons à vendre ». Enfin ils crièrent si longtemps que les gens étonnés, ou les prenant pour fous, firent parvenir la chose aux oreilles du roi Charles, amateur toujours passionné de sagesse. Il les fit venir en toute hâte, et leur demanda, s'il était vrai qu'ils eussent avec eux la sagesse. Ils dirent : « Nous l'avons, et au nom du Seigneur, nous la donnons à ceux qui la cherchent dignement ». Et comme il leur demandait ce qu'ils voulaient en retour, ils répondirent : « Un lieu commode, des créatures intelligentes, et ce dont on ne peut se passer pour accomplir le pèlerinage d'ici-bas, la nourriture et l'habit.

(1) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, ch. 21

Le roi, plein de joie, confia à l'un d'eux les écoles dans les Gaules, à l'autre il donna le monastère de S. Augustin près de Pavie [1].

Cette prédilection pour les étrangers, qu'*Eginhard* trouve excessive, était une nécessité dans l'état où se trouvait l'empire des Francs au huitième siècle. Ce n'est pas que nous imputions la ruine de la science aux Barbares; elle déclinait rapidement avant que les Barbares eussent mis le pied sur le sol de l'empire. Mais la barbarie germanique se mêla à la décrépitude romaine; les longues guerres civiles qui déchirèrent la Gaule sous les Mérovingiens, anéantirent ce qui y restait de culture intellectuelle. Pour rendre la vie à la science par l'enseignement, il fallait recourir à l'étranger. L'Italie et l'Angleterre étaient à l'époque de Charlemagne les deux foyers d'où la lumière se répandit pour quelque temps sur le reste de l'Europe : « Charlemagne, dit le *Moine d'Angoulême*, rassembla à Rome des maîtres de l'art de la grammaire et de celui du calcul, et il les conduisit en France, en leur ordonnant d'y propager le goût des lettres; car avant le seigneur Charles, il n'y avait en France aucune étude des arts libéraux » [2]. Il emmena avec lui Pierre de Pise qui avait été professeur à Pavie, et Paul Warnefride. Le premier eut la direction de l'école du palais à laquelle appartenaient l'empereur, les princes de sa famille et les personnages les plus distingués de sa cour. Paul Warnefride, Longobard d'origine, avait écrit l'histoire de son peuple; après la ruine de la domination longobarde, Charlemagne lui accorda un asile dans le monastère du Mont Cassin. Il resta dévoué à ses anciens rois, on l'accusa même d'avoir trempé dans une révolte contre les Francs. Dans ces rudes temps, la mort ou la mutilation étaient l'inévitable conséquence d'une pareille accusation; on conseillait à Charlemagne de priver le rebelle de la vue et de lui couper les mains : « Où trouverons-nous donc, répondit le roi, une main aussi habile pour écrire l'histoire? » [3]

(1) *Monach. Sangall.* I, 1, 2 (*Pertz*, II, 731). Traduction de *Michelet*.

(2) *Monach. Engolismensis*, Vita Caroli Magni ad a. 787 (*Pertz*, I, 171). « Et domnus rex Carolus iterum a Roma artis grammaticæ... magistros secum duxit in Franciam, et ubique studium litterarum expandere jussit. Ante ipsum enim domnum regem Carolum in Gallia nullum studium fuerat liberalium artium. »

(3) *Chronicon Salernitan.* c. 9 (*Pertz*, III, 476).

L'Angleterre était au huitième siècle le foyer d'un mouvement intellectuel plus puissant peut-être que l'Italie. La foi chrétienne y avait été répandue par des missionnaires partis de Rome, et avec la foi, la civilisation latine. Les chroniques disent qu'un moine italien fit couler sur la terre inculte de sa patrie d'adoption le fleuve de la science (1); Théodore enseigna les lettres grecques et latines, les doctrines de l'Église et les arts séculiers. « Jamais, depuis leur invasion en Bretagne, dit *Bède*, les Anglo-Saxons ne virent des temps plus heureux, car ils avaient des rois chrétiens, terreur des Barbares, et quiconque voulait étudier les sciences sacrées, trouvait de suite des maîtres » (2). L'ardeur de la religion unie au zèle de la science imprima aux âmes et aux intelligences une activité admirable. Des monastères de la Bretagne sortirent les apôtres de la Germanie et les régénérateurs littéraires de la Gaule (3). Alcuin, « homme d'une science universelle » (4), aurait ranimé la vie intellectuelle de l'Europe, si la chose avait été possible; son influence, plus modeste, n'en fut pas moins heureuse (5). Ces missionnaires de la science déposèrent dans les couvents des germes que l'avenir recueillera.

SECTION II. L'UNITÉ DE L'EMPIRE

§ 1. *L'unité romaine et l'unité barbare.*

En recevant la couronne impériale, le roi des Francs devint empereur des Romains; il imita les formes extérieures de l'Empire, il prit le titre d'Auguste, il data de son consulat (6). C'était chose

(1) *Beda*, Hist. Eccl. IV, 1.

(2) *Beda*, Hist. Eccl. IV, 2.

(3) Le moine *Heiric d'Auxerre* dit que « l'Hiberme entière, bravant la distance des mers, émigra sur les côtes des Gaules, avec son troupeau de philosophes. » (Dédicace du poème d'Heiric sur la vie de S. Germain. *Acta Sanctorum*, 21 juillet).

(4) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, ch. 25.

(5) « La mémoire d'Alcuin sera toujours en bénédiction parmi la nation française, tant qu'il s'y trouvera des gens de lettres. » *Histoire littéraire*, par les Religieux bénédictins, T. IV, p. 8.

(6) *Capitul.* ad Leg. Longobard. a. 801. (*Baluze*, I, 345).

plus facile de rétablir les formes romaines que de ressusciter le génie romain qui leur donnait la vie. Le spectacle de l'Empire avait frappé les Barbares d'admiration ; ils essayèrent de faire fonctionner à leur profit la merveilleuse machine de l'administration impériale. Cette tentative occupe les cinq siècles qui s'écoulent depuis l'Invasion jusqu'à la féodalité ; elle échoua complètement. Les Barbares étaient radicalement incapables de fonder l'unité. La Providence a donné à chaque race sa mission ; cette mission est marquée dans le génie des peuples. Rome était appelée à réunir sous ses lois toutes les nations anciennes ; Dieu lui accorda le génie de la domination. Les Germains devaient briser cette fausse unité, et préparer l'ère des nations dont l'association formera un jour la véritable unité ; Dieu les doua du génie de l'indépendance, de la liberté, de la diversité.

L'instrument avec lequel les Romains dominaient les peuples conquis, c'était le droit. Il y a eu des conquérants avant les Romains ; mais ils n'avaient de force que pour conquérir, ils n'en avaient pas pour consolider leurs conquêtes. Les Romains étaient nés pour gouverner plus encore que pour vaincre [1] ; peuple essentiellement juridique, ils pliaient les esprits, ils s'assimilaient les caractères nationaux, ils eurent la puissance de remplacer la langue des vaincus par la langue impérieuse de la Ville Éternelle. Les Germains n'avaient pas cet esprit juridique ; ils développèrent dans la suite des siècles les plus belles qualités de l'intelligence, mais le génie du droit leur a toujours manqué. Les Francs laissent aux Romains leur droit, ils laissent leurs coutumes aux diverses tribus germaniques qu'ils s'associent ; le droit devient comme la marque distinctive de chaque race ; au lieu de l'unité, règne la plus grande diversité. L'individualisme qui caractérise les vainqueurs se répand dans leurs conquêtes ; ils n'ont pas la puissance d'assimilation qui aida Rome à transformer les Barbares en Romains, ils n'ont pas la supériorité intellectuelle par laquelle Rome dominait les vaincus ; ils n'ont que la force, mais la force cède à l'influence de la

(1) Tu *regere imperio* populos, Romane memento (*Virgil.*)

civilisation. Les conquérants de l'Empire empruntent aux peuples conquis la religion, les arts, les sciences; la langue des vaincus absorbe la langue des vainqueurs.

Les peuples anciens avaient au plus haut degré le sentiment de l'État, du droit de la société à l'égard de ses membres. Dans le partage des droits individuels et des droits sociaux, l'État s'était fait la plus large part; il dominait l'individu au point que la liberté des fiers habitants de Sparte et de Rome n'existait que de nom : le citoyen donnait à l'État sa fortune, sa vie, tout, jusqu'à sa liberté. Le système antique est l'exagération d'une idée vraie : il est de l'essence de l'État que la société ait des droits sur ses membres, les citoyens doivent être sujets. Chez les peuples germaniques, le droit de l'individu domine celui de la société, cependant il ne saurait exister de société sans des liens de dépendance. Ce qui distingue la race germanique, c'est que les rapports d'individu à individu, les relations personnelles tiennent la place des rapports du sujet à l'État; c'est le germe du vasselage, marque certaine de l'impuissance des peuples germaniques de fonder de grandes associations.

La société, chez les Germains, n'a pas encore conscience d'elle-même; elle ne conçoit pas qu'elle ait des droits sur les individus. Le premier élément d'une existence sociale, la justice, manque chez les peuples germaniques. La notion la plus simple qu'on puisse avoir des droits de la société, c'est qu'elle intervienne pour maintenir la paix et l'ordre moral, lorsqu'ils sont troublés par un délit. Ouvrez les codes barbares qui ont régi l'empire franc jusqu'au dixième siècle, cherchez-y quelle est la part de la société dans la répression des crimes, vous trouverez à peine le germe de ce que doit être le pouvoir social. Le principe des *compositions* domine; la peine qui attend le coupable, c'est une somme d'argent qu'il est tenu de payer à l'offensé ou à sa famille. On a exalté ce système pénal comme supérieur et à la civilisation romaine et à la civilisation chrétienne [1], on l'a cité comme un témoignage de l'esprit de

(1) *Gerard*, la barbarie franke et la civilisation romaine, p. 116

liberté des Germains [1]; nous ne pouvons y voir qu'un premier pas fait hors de la barbarie [2]. La *composition* régularise le droit de vengeance, elle met l'offenseur à l'abri de la guerre de l'offensé, en donnant à celui-ci une satisfaction pour le dommage matériel que lui a causé le délit; elle impose à l'offensé l'obligation de renoncer à l'emploi de la violence [3]. Mais quelle satisfaction la *composition* donne-t-elle à la société dont la paix est troublée, dont l'existence est menacée? quelle satisfaction donne-t-elle à l'ordre moral qui est violé par le crime? Une partie de la composition est attribuée au chef de l'État; voilà le seul élément d'une véritable pénalité. Est-il besoin de démontrer que cette faible intervention de l'État est insuffisante pour la garantie de la société et de la moralité?

Lorsqu'un peuple sent à peine le besoin d'une justice sociale, il est bien certain qu'il n'a pas en lui les conditions nécessaires pour fonder une grande monarchie. Les Francs conquirent l'Europe occidentale, ils essayèrent de donner à leurs conquêtes l'unité qui faisait la force de l'empire romain; mais vainement ils évoquèrent l'ombre de cette puissante administration, ils ne firent que ressusciter le nom de l'Empire. Les seuls éléments d'unité qui s'y trouvaient, étaient empruntés à une civilisation étrangère; l'unité carlovingienne est un dernier reflet de la domination romaine, mais elle n'a aucun principe de vie, aucun avenir. Aussi l'unité aboutit à la division féodale.

§ 2. *L'Unité Carlovingienne.*

Le pape place la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, mais l'empereur conserve le titre de Roi des Francs; son caractère, ses goûts, ses sentiments, sont essentiellement germains. L'opposition entre les tendances invincibles de la race et les traditions de Rome, qui existe en Charlemagne, est bien plus grande encore dans l'empire que la papauté a voulu ressusciter. L'empire d'occident

(1) *Pfister*, Histoire d'Allemagne, T. II, p. 30 (de la traduction)
(2) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXX, 19.
(3) *Guizot*, Cours d'Histoire, IXe leçon.

n'a de romain que le nom et quelques titres, l'esprit des institutions reste germanique. Pour apprécier l'unité carlovingienne, il ne faut pas s'arrêter aux noms d'*Auguste* et de *Consul*, il faut pénétrer dans les mœurs des Germains.

Nous ne remonterons pas aux temps antérieurs à l'Invasion, pour chercher ce qu'était la royauté chez les Germains de Tacite. Si réellement il y avait dans les forêts de la Germanie un principe d'unité, il a dû se manifester dans la conquête et dans l'établissement de la monarchie des Francs. Les savants sont partagés sur le caractère de la royauté franke, comme sur toutes les institutions des conquérants de l'empire. Les écrivains que la majesté des institutions romaines éblouit, ne voient dans les rois des Francs qu'une force déréglée, livrée sans frein à d'ignobles passions [1]. Nous croyons que la royauté a été plus qu'un fait brutal; dès le début de la monarchie française, elle a été un principe d'unité. Les Visigoths avaient en apparence plus d'éléments de puissance que les Francs; aussi courageux, plus disposés à accepter les bienfaits de la civilisation romaine, ils paraissaient devoir hériter de l'empire qu'ils avaient renversé; cependant ils ne conservèrent pas même l'Espagne. L'absence d'une royauté héréditaire a été pour beaucoup dans la faiblesse des Visigoths, tandis que la royauté est devenue le principe le plus actif de l'unité française. Toutefois il serait contraire à toute vraisemblance historique de reconnaître aux Mérovingiens et aux Carlovingiens l'influence que plus tard les rois de France ont exercée. C'est à peine si la royauté dans les premiers siècles qui suivent la conquête peut être considérée comme une institution; elle n'a pas encore conscience d'elle-même.

Les Francs n'avaient pas l'idée de l'État. Comme chez tous les peuples barbares, les relations politiques se confondaient avec les relations de droit privé. Cherchez le principe de la royauté ger-

(1) C'est ainsi que A. *Thierry* dépeint les rois mérovingiens. « Véritables chefs de nomades dans un pays civilisé, ils campaient ou ils se promenaient à travers les villes de la Gaule, pillant partout, sans autre idée que celle d'amasser beaucoup de richesses en monnaies, en joyaux, en meubles, d'avoir de beaux habits de beaux chevaux et de belles femmes, etc. (Lettres sur l'histoire de France, X — Comparez *Sismondi*, Histoire des Français, T. I, p. 243).

manique, vous n'en trouverez pas d'autre que celui d'une copropriété de famille : pour les rois francs, l'État consiste en villes, en domaines, en revenus. De là les partages de la monarchie faits par Clovis et ses successeurs : ce sont des propriétaires qui distribuent leurs biens entre leurs enfants. Ainsi s'explique la bizarrerie des lots. Tel roi dont la capitale est à Metz et les principales possessions au delà du Rhin, commande en Auvergne et dans plusieurs cités de l'Aquitaine; des villes sont divisées en deux ou trois parts (1). On dirait un père de famille, soigneux d'établir l'égalité entre ses héritiers, mettant dans chaque lot une quantité égale de terres, de prés et de maisons. Cette idée est tellement enracinée dans les mœurs germaniques, qu'elle survit au changement de dynastie et au rétablissement de l'empire d'occident. Pépin divise le royaume entre ses deux enfants. Charlemagne fait un partage semblable à une époque où il porte le titre d'Empereur des Romains; il oublie qu'il est le restaurateur de l'unité romaine, il agit en roi franc comme un Mérovingien (2).

Sans doute ces partages ne détruisaient pas entièrement l'unité de la domination franke. Les divers rois restent membres d'une même famille, leurs lots ne sont que des parties détachées d'un grand tout; ces fractions peuvent se réunir de nouveau sur une même tête par l'hérédité (3). Mais n'en est-il pas de même pour les

(1) *Dubos*, Histoire de la Monarchie française, liv. V, ch. 2. — *Thierry*, Lettres. X; — Récits mérovingiens, I.

(2) L'égalité la plus complète préside au partage de 806 (*Charta divisionis regni Francorum*, dans *Baluze*, T. I, p. 439, ss.), comme s'il s'agissait d'une succession ordinaire. Aucune supériorité n'est accordée à l'un des futurs rois sur l'autre. Le préambule est caractéristique : on dirait un père de famille faisant un partage entre vifs, pour prévenir les dissensions de ses enfants : « Voulant bannir le désordre et la confusion qui ne manqueraient pas de naître de la concurrence des droits sur un empire indivis, et pour couper court à tout sujet de discussion et de querelle, nous partagerons en trois lots le corps entier du royaume, et nous assignerons à chacun la portion qu'il aura à gouverner, afin que chacun, content de sa part, travaille avec l'aide de Dieu, à protéger les frontières de ses États contre les attaques de l'étranger, et à conserver la paix et la charité avec son frère. »

(3) *Waitz* (Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 98-100) insiste sur les éléments d'unité qui survivaient au partage; mais il leur donne trop d'importance

patrimoines des particuliers? N'y a-t-il pas là aussi un élément d'unité, d'association qui fait que les membres d'une même famille sont considérés comme copropriétaires des biens appartenant à tous? Malgré les liens qui subsistent entre les diverses parties de la monarchie des Francs, les partages qui se reproduisent jusqu'à l'extinction de la famille des Carlovingiens sont le principe de la dissolution de l'empire et de la formation de nations distinctes. Dès les premiers partages, les divers lots forment sous bien des rapports des royaumes séparés (1). Chaque roi est indépendant des autres membres de sa famille; aucune subordination, aucune prééminence ne rattache les cadets à l'aîné : bien plus, les sujets d'un roi sont considérés comme étrangers dans les états de son frère; il faut des traités pour établir entre les royaumes fraternels les relations d'intérêt privé qui existent aujourd'hui entre pays étrangers et même ennemis (2).

Peut-être a-t-il fallu cet esprit d'individualisme et de division pour briser la monarchie universelle de Rome. Si les peuples barbares avaient eu comme les Romains, le génie de l'unité, l'Empire à peine détruit, se serait relevé, et l'humanité, au lieu de se régénérer, se serait éteinte d'inanition sous le poids du despotisme. Félicitons-nous donc de ce que la race germanique était incapable

(1) *Melle Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. VIII, p. 52.

(2) Traité entre le roi Gontram et le roi Childebert, descendants de Clovis, de l'an 587 :

« Les sujets de part et d'autre jouiront sans trouble des biens qui leur appartiennent légitimément, lesquels se trouvent être situés dans le territoire de celui des deux rois dont ils ne seront pas sujets, et ils en recevront les revenus sans aucun empêchement... Et d'autant que moyennant la grâce du ciel une bonne paix et une parfaite union se trouvent rétablies entre les deux rois, il est convenu que leurs sujets respectifs pourront en tout temps aller et fréquenter aux pays l'un de l'autre, tant pour leurs affaires particulières que pour le service public » (*Gregor. Turon.* IX, 20).

Les évêques s'adressent à Théodebert, petit fils de Clovis, pour le supplier de vouloir bien octroyer que les ecclésiastiques et même les laïques domiciliés dans le partage de ses oncles, et qui possèdent des biens dans son royaume, n'y soient point traités comme étrangers, et qu'ils puissent y jouir de leurs biens. (*Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, Livre V, ch. 2).

Dans l'acte de partage fait par Charlemagne en 806, il y a une clause qui permet le mariage réciproque entres les sujets des trois frères. (*Charta divisionis*, c. 12).

de maintenir l'unité ; grâce à cette incapacité, l'empire continua à se morceler, comme l'héritage d'un propriétaire dont la famille augmente. Cette absence d'unité domine pendant tout le moyen âge. Cependant le principe de l'unité a aussi son importance et sa nécessité ; la division féodale ne répond pas plus aux besoins des peuples que l'association forcée de l'empire. Pour constituer l'État, et par l'État les nations, il a fallu un principe autre que l'élément germanique. Les légistes, imbus de l'unité et de la force du pouvoir suprême qui respire dans les écrits des jurisconsultes romains, constituèrent la royauté moderne : d'un pouvoir personnel, ils firent un pouvoir public.

Quand on compare la royauté barbare avec la royauté telle qu'elle est sortie de la lutte contre la féodalité, on y découvre à peine le premier germe d'une institution publique. A s'en tenir aux apparences, on peut dire avec les Germanistes (1), que le roi des Francs est le chef de l'armée, qu'il administre, qu'il juge, qu'il représente la nation à l'égard de l'étranger. Mais quand on voit la royauté à l'œuvre, on ne trouve que faiblesse et impuissance ; par accident la force, poussée même jusqu'à la tyrannie ; mais cette force réside, non dans le roi, mais dans l'individu qui occupe le trône (2). Il y a de cela une raison bien simple. Les rois ne comprennent pas qu'ils sont un pouvoir public, une magistrature sociale : toutes les relations qui dans un état véritable sont des relations publiques, deviennent entre leurs mains des relations personnelles ; ce n'est donc pas la royauté, c'est la personne qui domine.

On croirait que pendant la guerre, les rois devaient exercer un pouvoir véritable : tous les peuples ont senti la nécessité d'une direction unique, absolue, sur le champ de bataille. Quelques récits de *Grégoire de Tours* nous montreront ce qu'était la puissance royale en face des guerriers. Clotaire et Childebert attaquent les Bourguignons, leur frère Théodoric refuse de les accompagner ;

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 582, ss.
(2) *Guizot*, Essais sur l'Histoire de France, p. 304-306.

alors les Francs lui disent : « Si tu ne veux pas aller en Bourgogne avec tes frères, nous te quitterons, et nous les suivrons de préférence ». Théodoric avait d'autres vues, il en fit part à ses guerriers : « Suivez-moi en Auvergne, dit-il, et je vous conduirai dans un pays, où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous pourrez en désirer, d'où vous enleverez des troupeaux, des esclaves et des vêtements en abondance ; seulement ne suivez pas mes frères. » Séduits par ces promesses, ils s'engagèrent à faire ce que leur chef voudrait (1). Les rois ne furent pas tous aussi heureux que Théodoric. Clotaire, irrité contre les Saxons qui refusaient de payer tribut, marche contre eux. Arrivé sur les frontières, les Saxons lui demandent la paix : Clotaire veut l'accorder, mais ses guerriers lui disent : « Nous savons que ce sont des menteurs, et qu'ils n'accompliront pas leurs promesses ». Les Saxons font de nouvelles offres ; Clotaire prie les Francs de ne pas les attaquer, afin de ne pas attirer sur eux la colère de Dieu. Les Francs ne veulent pas y consentir. Les Saxons reviennent à la charge ; les Francs restant inébranlables, Clotaire dit aux siens : « Renoncez, je vous supplie, à votre projet, car le droit n'est pas de notre côté ; ne vous obstinez pas à un combat où vous serez vaincus ; si vous voulez y aller de votre propre volonté, je ne vous suivrai pas ». Alors irrités, ils se jettent pleins de colère sur le roi, déchirent sa tente, l'accablent d'outrages, et l'entraînent par force, menaçant de le tuer, s'il ne marche pas avec eux. Clotaire engage le combat malgré lui, les Francs sont vaincus (2).

Le roi était-il plus fort, plus respecté dans l'intérieur de son royaume ? Le nom de la royauté éveille l'idée d'un pouvoir supérieur, faisant la loi, l'exécutant par ses agents et pliant les volontés individuelles sous la règle générale. Y avait-il chez les Francs un pouvoir qu'on puisse appeler législatif ? *Mably* dit que la puissance législative résidait dans les assemblées connues sous le nom de *champs de mars* (3). Le publiciste du dix-huitième siècle cherchait

(1) *Gregor. Turon.* Hist. III, 11.
(2) *Gregor. Turon.* IV, 14.
(3) *Mably*, Observations sur l'histoire de France.

dans le passé les garanties que la France nouvelle désirait; il crut les trouver au berceau de la monarchie, mais il ne voyait pas que les Francs avaient à peine une idée de ce que c'était que la puissance législative. Le droit privé ne réclamait pas l'intervention d'un législateur, les vainqueurs étant régis par leurs coutumes et les vaincus par le droit romain. Les relations politiques se concentraient dans la guerre et les conventions qui la terminaient. Les assemblées du champ de mars, que les illusions des écrivains français ont rendues célèbres, n'étaient autre chose que la réunion de l'armée, la revue des forces militaires que le roi faisait avant d'entrer en campagne (1). Il n'y a aucune trace d'un corps qui exerçât des droits politiques (2).

La royauté germanique prit la place des empereurs; elle aurait voulu hériter de la puissante administration qui avait produit tant de merveilles; les Barbares ne se doutaient pas que cette merveilleuse administration avait ruiné l'empire. Heureusement ils étaient incapables de continuer l'exploitation juridique de Rome, ils n'en conservèrent que quelques lambeaux. Tout gouvernement suppose un corps de fonctionnaires qui assurent l'exécution de la volonté souveraine dans les diverses parties du territoire; tout gouvernement suppose des dépenses qui augmentent avec les progrès de la civilisation, et des recettes, contribution des citoyens, comme moyen d'action. Dans l'empire des Francs, il n'y a pas de fonctionnaires de l'état, il n'y a pas d'impositions publiques. Il n'y a pas de fonctionnaires, parce qu'il n'y a pas d'état : toutes les relations sont personnelles, de droit civil, plus que de droit public. Les fonctions que l'on trouve sous les Mérovingiens sont des services privés. Les serviteurs du roi et de la reine remplissaient les charges que nous considérons aujourd'hui comme les plus hautes de l'état : les domestiques, maréchaux, camériers, trésoriers, maires, étaient les

(1) *Gregor. Turon.* Hist. II, 27 : Transacto anno, jussit (Chlodovechus) omnem cum armorum apparatu advenire phalangem, *ostensuram in campo Martio suorum armorum nitorem.* Compar. *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II p. 474; *Lœbell*, Gregor von Tours, p. 208).

(2) *Waitz*, T. II, p. 483, ss.

ministres des Mérovingiens (1). Le maire du palais, qui finit par devenir plus fort que la royauté, était dans le principe administrateur des domaines du roi (2). Les comtes, placés à la tête des villes et des provinces, étaient en même temps agents du fisc, et le fisc se confondait avec le patrimoine du prince (3).

L'incapacité des Francs de maintenir l'administration impériale éclate dans l'antipathie profonde que la race germanique a pour l'impôt. Admirons les desseins de la Providence. L'empire romain succomba sous les exactions du fisc. Les rois germains auraient bien voulu hériter des bénéfices d'une administration qui savait si bien remplir le trésor du prince. S'ils avaient eu le génie de Rome, c'en était fait de la civilisation moderne; l'Europe barbare aurait bientôt été épuisée comme l'avait été l'Europe romaine. Mais Dieu avait formé les Germains pour briser les chaînes de la fiscalité impériale. L'impôt *personnel* paraissait aux Francs une diminution de la liberté, une espèce d'asservissement; malheur à ceux qui tentaient de leur imposer le joug du fisc, ils tombaient victimes de la fureur populaire (4). Quant à l'impôt *foncier*, les Francs n'en avaient aucune idée; on ne sait s'ils y furent soumis dans les provinces de la Gaule où dominaient les institutions et la race romaines; il est certain que là où l'élément germanique l'emportait, tout impôt disparut (5). Même dans cette partie des Gaules où l'impôt fut maintenu, il changea de caractère. Les domaines du roi étaient une propriété particulière; l'impôt fut également considéré comme un revenu personnel, une propriété privée; ce ne fut plus

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 358, 359, 383.

(2) Sur les fonctions primitives des maires du palais, v. *Waitz*, T. II, p. 369. — Notre langue conserve des traces des institutions primitives de nos pères. Les chefs suprêmes de l'armée tiennent leur nom d'un service domestique; les *maréchaux* des Mérovingiens étaient chargés du soin des écuries du Roi.

(3) Les fonctions du comte sont appelées *ministerium*. (*Waitz*, T. II, p. 398, note 1).

(4) *Gregor. Turon.* Hist. III, 36 : « Franci, cum Parthenium in odio magno haberent, pro eo quod eis tributa inflixisset. » — Compar. *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 523.

(5) *Waitz*, T. II, p. 524-528

une charge du citoyen, mais une redevance que le possesseur payait à son seigneur, le vassal à son suzerain [1].

Il nous est difficile aujourd'hui de comprendre comment l'empire des Francs a pu vivre sans un système régulier d'impôts; mais si l'on ne sentait pas la nécessité de recettes, c'est qu'il n'y avait pas de dépenses publiques. L'armée s'équipait et se nourrissait à ses frais; le pillage et le butin la dédommageaient. Les rois mérovingiens ne se doutaient pas qu'il y eût un commerce, une agriculture à protéger; les magnifiques voies romaines étaient abandonnées au bon vouloir des agents locaux, les ponts étaient construits et entretenus par corvées. L'instruction était nulle, ou elle se donnait par l'église. Le clergé avait des biens qui lui servaient de dotation: le roi vivait également du produit de ses domaines. La justice était presque considérée comme une source de revenus, par les amendes imposées aux coupables; elle se localisait d'ailleurs de plus en plus [2].

Tous les pouvoirs se localisaient comme la justice: tel est le trait dominant de l'époque mérovingienne. La royauté est le seul principe d'unité, mais comme elle n'est pas une magistrature sociale, comme il n'y a pas encore d'état, l'unité n'est qu'apparente. Rien ne prouve mieux l'incapacité, la faiblesse de la royauté mérovingienne, que son prompt abaissement. Après quelques générations, les rois ne sont plus qu'une vaine ombre, ils sont dominés par l'aristocratie naissante des bénéficiers et des comtes. Incapables de fonder une grande société, les Francs se groupent autour de petits centres locaux: les comtes, les ducs, qui devraient être les organes de l'unité dans les provinces, se mettent à la tête de ce mouvement local contre la royauté. Au moment où les Mérovingiens font place à la race conquérante des Carlovingiens, il n'y a qu'un seul élément dans la société qui ait vie et avenir, l'aristocratie: la royauté, imitation impuissante de l'unité romaine, est en pleine décadence. Les premiers Carlovingiens retardèrent pour un moment la dissolution

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte. T. II, p. 509, 555, 560, 566, 606
(2) *Waitz*, T. II, p. 566.

de la société, mais ils n'eurent pas la puissance de l'arrêter, parce que cette dissolution était nécessaire, providentielle.

La royauté gagna en force, parce qu'elle devint conquérante; les luttes contre les Arabes, les Aquitains, les populations germaniques, les Saxons, les Lombards, demandaient une organisation forte du pouvoir appelé à commander la nation. A cette cause matérielle de puissance vint se joindre un élement moral. Les Carlovingiens firent une alliance intime avec l'Église; ils se considérèrent comme les chefs de la Chrétienté, appelés non seulement à la défendre et à la propager, mais à la guider de concert avec la papauté dans la voie du salut (1). La royauté prit ainsi le caractère d'une magistrature sociale. Cet esprit nouveau se révèle dans la distribution de la justice. Les lois ne sont plus un simple tarif de *compositions*; des peines corporelles frappent le meurtre, le brigandage, l'incendie (2). Le droit de l'individu dominait dans le système des lois barbares; avec Charlemagne, le droit de la société pénètre dans la législation; le délit est puni au nom de la société, parce qu'il trouble la paix et l'ordre moral. Dès que la société se conçoit une existence, des droits et des devoirs, elle tend nécessairement à introduire l'unité dans le gouvernement, à plier les volontés individuelles devant la volonté générale.

Charlemagne réunissait deux fois par an autour de lui les grands du royaume, ecclésiastiques et laïques. Il ne songeait pas, comme l'a cru *Mably*, à donner à la nation une garantie de liberté; ces assemblées étaient pour lui un instrument de gouvernement, un moyen d'imprimer l'unité à l'administration. On y réglait les affaires générales du royaume, mais c'était le roi qui inspirait les décisions.

(1) *Charlemagne*, dans la Charte de partage, dit : « Super omnia jubemus, ut ipsi tres fratres curam et defensionem ecclesiæ S. Petri simul suscipiant, sicut quondam ab avo nostro Carolo, et beatæ memoriæ genitore Pipano rege, et a nobis postea suscepta est, et ut eam cum Dei adjutorio ab hostibus defendere nitantur. » L'empereur *Louis* écrit à l'empereur *Basile* de Constantinople : « matrem omnium Ecclesiarum Dei defendendam atque sublimandam suscepimus ». (Voyez d'autres témoignages dans *Pütteri*, Specimen juris publici et gentium medii ævi, p. 72-75).

(2) *Eichhorn*, Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte, § 206, T. I, p. 829.

Charlemagne s'enquérait de ce qui se passait dans les diverses parties de l'empire : « Il demandait à chacun ce qu'il avait à lui rapporter sur la partie du royaume dont il venait, non seulement cela était permis à tous, mais il leur était étroitement recommandé de s'informer, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait au dedans ou au dehors du royaume... Le roi voulait savoir, si dans quelque partie de l'empire le peuple murmurait ou était agité, quelle était la cause de son agitation, s'il était survenu quelque désordre, et autres détails semblables. Il cherchait aussi à connaître si les nations soumises tendaient à se révolter, si celles qui étaient encore indépendantes, menaçaient le royaume de quelque attaque » (1).

L'administration était en harmonie avec cette tendance du gouvernement. Charlemagne essaya de centraliser l'action des fonctionnaires locaux qui menaçaient sans cesse de rompre l'unité ; il imprima son esprit aux nombreux envoyés qui parcouraient chaque année les provinces. C'étaient les *missi* qui faisaient connaître les capitulaires arrêtés dans les assemblées générales (2) ; ils donnaient appui aux comtes contre la résistance qu'ils rencontraient, ils réprimaient les excès et les abus dont les agents locaux se rendaient coupables (3), enfin ils tenaient la main à l'exécution des ordres de l'empereur (4).

Charlemagne voulait imprimer l'unité à l'administration de l'em-

(1) *Hincmar*. De ordine Palatii, c. 36 (traduction de *Guizot*).

(2) *Capitul*. a. 823, c. 27 (*Baluze*, I, 642. — *Pertz* place ce capitulaire à l'année 825, *Capit. Missorum*, c. 3. *Leg.* I, 247).

(3) *Capitul*. a. 823, c. 26 (*Baluze*, I, 641. — *Capit. Missor*. a. 825, c. 2. *Pertz* Leg. T. I, p. 247).

(4) « Chaque fois que l'un de nos envoyés observera dans sa legation qu'une chose se passe autrement que nous l'avons ordonné, non seulement il prendra soin de la reformer, mais il nous rendra compte avec détail de l'abus qu'il aura découvert ». (*Capitul. Aquisgran*. a. 812, c. 9, dans *Pertz*, Leg. I, 174).

« Que nos envoyés veillent soigneusement à ce que chacun des hommes que nous avons préposés au gouvernement de notre peuple s'acquitte de son office justement, d'une façon agréable à Dieu et qui nous soit honorable à nous-mêmes, comme utile à nos sujets. Que les envoyés s'appliquent donc à savoir si nos ordres sont exécutés selon la volonté de Dieu et la nôtre. » *Capitul*. a. 823, c. 82 (*Baluze*, I, 642. — *Cap. Miss*. a. 825, c. 4. *Pertz*, T. I, p. 247).

pire, mais la tendance à la dissolution, à la localisation était plus forte que les éléments d'unité dont il disposait. L'unité n'était que dans la volonté de l'empereur, la diversité était dans les esprits et dans les choses: l'homme devait succomber dans cette lutte. Le travail de dissolution se poursuit malgré les efforts de Charlemagne, les relations de citoyen à État se relâchent. L'impôt, cette première obligation du citoyen, parceque c'est une première nécessité du gouvernement, avait subsisté après la conquête. Chose singulière! sous les Carlovingiens, l'État semble gagner en puissance, et cependant on ne trouve plus de trace d'un impôt proprement dit, les contributions foncières et personnelles ont dégénéré en redevances seigneuriales ou privées; les cens qui sont payés au roi lui sont dus, non en sa qualité de roi, mais en sa qualité de maître des personnes ou des biens des censitaires (1). Ce fait est le signe d'une profonde révolution. Le roi n'est pas le seul seigneur dans son royaume: à côté de lui sont de grands propriétaires, bénéficiers, comtes, ducs, qui ont également dans leur dépendance des hommes libres. En vain Charlemagne cherche à rattacher tous les hommes libres à l'État; le lien qui les enchaîne à leur seigneur est plus puissant. Malgré les efforts de l'empereur, le pouvoir se localise et se morcèle. Qu'on lise les nombreuses instructions que Charlemagne adresse à ses envoyés, dans toutes on le voit préoccupé du soin de protéger les faibles contre la violence des grands; c'est la lutte de la royauté contre l'élément aristocratique: « Que les envoyés s'enquièrent avec soin des injustices qui se commettent, qu'ils veillent à ce que les hommes libres ne soient pas opprimés par les comtes. » « Si les comtes refusent de faire justice, que les envoyés se rendent sur les lieux et emploient la violence pour enlever ce qui a été pris injustement et le rendre à son propriétaire » (2). Mais la force véritable n'est pas dans les mains du grand empereur. Il faudrait surveiller chaque agent local, chaque grand propriétaire, évêque ou bénéficier. Cette surveillance universelle et incessante est impossible:

(1) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 658, 697.

(2) *Capitul. de missis*, c. 1, 12 (*Baluze*, I, 375). — *Capit.* III, a 810, c. 3 (*Baluze*, I, 746; *Pertz*, I, 164).

aussi l'oppression des hommes libres va-t-elle croissant, on les emploie à des travaux serviles, on les dépouille, on les force à abdiquer leur liberté [1]. Ces violences arrachent un cri de douleur à Charlemagne : c'est quelque mauvais génie, dit-il, qui les inspire [2]. L'empereur pressent que son œuvre périra dans cette dissolution de tous les liens sociaux.

Pour remédier à tant d'abus, Charlemagne n'a qu'un instrument, ses *envoyés;* mais cette institution même prouve la barbarie de l'état social qui la rendait nécessaire. Dans une société régulière, les fonctionnaires veillent à l'exécution des lois, sans qu'on ait besoin d'une inspection permanente pour les forcer à remplir leur devoir. Les empires où l'on trouve des agents analogues aux *envoyés* carlovingiens, sont des empires barbares dans lesquels les nations vaincues sont juxtaposées, sans aucun lien, sans aucune unité : tels étaient les empires des Perses, des Ostrogoths [3], des Francs mérovingiens [4]. Charlemagne dut se servir de cet instrument, à défaut d'un véritable gouvernement. Les envoyés empruntaient leur autorité de la puissance du roi. Mais déjà sous Charlemagne éclatent des résistances : les grands sentent leur force, ils s'opposent, les armes à la main, aux agents de l'empereur [5]. Que sera-ce sous ses faibles successeurs? Louis le Débonnaire recommande à ses envoyés de réprimer les injustices, les brigandages, l'asservissement des hommes libres; mais il ne sait comment briser la résistance que ses envoyés rencontrent [6]. Les violences augmentent; les fonctionnaires mêmes qui devaient veiller au maintien de l'ordre et poursuivre les crimes, donnent asile aux voleurs et aux bri-

(1) *Capitul.* a. 793, c. 13 (*Baluze*, I, 260). — *Capit.* a. 803, c. 17 (*Pertz*, I, 111); — *Capit.* III, a. 811, c. 2, 3 (*Baluze*, I, 486; *Pertz*, I, 186).

(2) « Per aliquod malum ingenium » *Capit.* II, a. 805, c. 16 (*Baluze*, I, 427 — *Pertz*, I, 134).

(3) *Du Roure*, Histoire de Théodoric, T. I, p. 313.

(4) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 399-401

(5) *Capitul.* Lib. III, c. 64.

(6) *Capit.* a. 819, c. 1 (*Baluze*, I, 613 — *Pertz*, I, 216). Le capitulaire dit que lorsque les *missi* rencontrent de la résistance, ils doivent s'installer chez le comte qui refuse de leur obéir, et vivre à ses dépens, jusqu'à ce qu'il fasse justice (*Baluze*, I, 617, — *Pertz*, I, 218).

gands (1). Sous Charles le Chauve, la société est en proie au brigandage, elle est en pleine dissolution. L'élément aristocratique, local, se soulève contre la royauté, contre l'unité de l'empire; l'unité succombe, elle n'avait jamais existé qu'en apparence. De la dissolution sort une société nouvelle, plus forte que l'unité carlovingienne, bien qu'elle soit morcelée à l'infini; mais elle répond au génie des peuples germaniques, tandis que l'unité impériale n'était qu'une fausse et stérile imitation de Rome, en contradiction avec l'esprit des peuples, avec la force des choses et avec les desseins de la Providence.

SECTION III. VICES DE L'UNITÉ CARLOVINGIENNE. GERMES DE LA FÉODALITÉ.

§ 1. *Les Races.*

L'empire de Charlemagne est suivi d'une époque que les historiens dans leur mépris ont qualifiée d'anarchie féodale. Le puissant empereur fit un effort héroïque pour arrêter la dissolution, pour fondre les populations de son immense empire dans une large unité. Pourquoi a-t-il échoué, bien qu'il disposât de toutes les forces matérielles de l'occident, bien qu'il eût dans sa main l'église et son influence morale? Il a échoué parce qu'il voulait l'impossible; il voulait unir des éléments qui tendaient nécessairement à se séparer. Sous l'apparente unité de l'empire se développent avec une force irrésistible les germes de diversité d'où sortira le régime féodal. Le régime féodal n'a pas produit la diversité, il l'a réglée; elle n'avait pas cessé de croître du cinquième au dixième siècle. L'étude de ces éléments de diversité a plus d'intérêt pour la philosophie de l'histoire que l'unité carlovingienne: ici est la mort, là est la vie.

(1) *Capitul.* a. 819, c. 21 (*Baluze*, I, 627; *Pertz*, I, 218)

La conquête seule ne produit pas l'unité; la conquête, c'est la force, et la force ne fonde rien, elle met en présence les éléments de l'unité; pour que l'unité se forme, il faut que les populations, les races, mêlées par la conquête, soient assimilées sous l'influence des lois, des mœurs, des idées. Les Romains avaient opéré cette fusion, les vainqueurs s'étaient confondus avec les vaincus; ils leur avaient donné leurs lois, leur langue; tous les habitants de l'empire étaient Romains de droit et de fait. Dans l'empire des Francs, les Barbares coexistent avec les peuples conquis, séparés par le droit, les mœurs, le génie. Il ne faut pas moins de cinq siècles d'une vie commune, pour que l'unité sorte de cette diversité de races. Mais sous quelles formes l'unité se produira-t-elle? Ce ne sera plus l'unité d'un empire, ce sera l'association des nations. Ces nations sont déjà en germe dans l'empire carlovingien.

Les nations se formèrent du mélange de la race conquérante avec les peuples conquis. Les vainqueurs rendirent une vie nouvelle aux vaincus; les vaincus donnèrent aux vainqueurs leur religion, leur langue et les débris de la civilisation romaine. Il fallut des siècles pour accomplir ces modifications réciproques, et préparer l'ère des nationalités. Bien que les grandes nations qui se partagent aujourd'hui l'Europe, fussent en germe dans l'empire des Francs, elles ne sortirent pas immédiatement de la dissolution de l'unité carlovingienne. Les royaumes d'Allemagne, de France, d'Italie étaient trop étendus pour le génie barbare des populations germaniques; avant que de grandes nations pussent se former, il fallait que les éléments premiers de ces nations se développassent dans de petites sociétés locales. C'est dans l'époque de l'anarchie féodale, tant méprisée par les historiens, que furent jetés les fondements de l'unité véritable: cette unité ne peut résulter que de l'association libre des nations, et non d'une monarchie universelle. Ainsi le travail de dissolution qui se poursuit à travers l'unité carlovingienne est providentiel. La mort donne la main à la vie; ou plutôt, il n'y a pas de mort, il n'y a que des transformations, des évolutions, et à ces changements préside toujours la loi du progrès. Le mal apparent devient le principe du bien; de l'anarchie et de la dissolution naîtront l'ordre et l'harmonie.

N° I. LES VAINQUEURS ET LES VAINCUS.

Au neuvième siècle, l'archevêque de Lyon, Agobard se plaint de la diversité des lois : elle est si grande, dit-il, qu'il arrive souvent que de cinq personnes qui conversent ou qui se promènent ensemble, il n'y en a point deux qui suivent la même loi (1). Le droit variait d'après la race : le Franc était jugé par la loi des Francs, le Romain, par la loi romaine, le Bourguignon, par la loi des Bourguignons (2). Ainsi quatre siècles après la conquête, les vainqueurs et les vaincus, et les diverses tribus des conquérants eux-mêmes coexistaient dans l'empire carlovingien, sans être unis par le lien du droit. Or le droit est l'expression des mœurs, de la vie des hommes ; lorsque dans un empire les divers éléments de la population sont régis par un droit différent, on peut affirmer que cet empire n'est qu'une juxtaposition de peuples, ce n'est pas un État.

La personnalité du droit est un caractère distinctif de l'empire des Francs. *Montesquieu* en a cherché la raison ; il lui paraît que « l'esprit des lois personnelles était chez les peuples germains avant qu'ils partissent de chez eux, et qu'ils le portèrent dans leurs conquêtes. Tous étaient libres et indépendants ; quand ils furent mêlés, l'indépendance resta encore : le territoire était le même, les nations étaient diverses : chaque homme dans ces nations mêlées dut être jugé par la coutume de sa propre nation » (3). Un illustre jurisconsulte a critiqué cette explication. *Savigny* (4) dit qu'il ne comprend pas comment l'amour de l'indépendance et de la liberté ait pu produire le système des lois personnelles. Que le Germain vivant au milieu d'une peuplade étrangère ait désiré d'être jugé d'après le droit de sa race, cela est naturel ; mais on ne conçoit pas que le peuple étranger ait accédé à ce désir, on conçoit moins encore

(1) *Agobardi*, ad. Leg. Gundob. c. 4. (T. I, p. 111, ed. *Baluze*)

(2) Les textes sur la personnalité du droit sont recueillis dans *Mlle Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. II, Preuves, p. 54-57.

(3) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXVIII, 2.

(4) *Savigny*, Geschichte des roemischen Rechts im Mittelalter. T. I. p. 90, ss.

l'application des lois personnelles à une époque où les diverses tribus germaniques vivaient isolées. *Savigny* pense que le droit personnel est né du choc de la conquête. Le Barbare vainqueur garda ses coutumes et laissa les Romains se régir par la loi romaine; lorsque les Barbares se firent la guerre entre eux, ils suivirent la même politique à l'égard des vaincus: de là la personnalité du droit.

L'explication de *Montesquieu* nous paraît plus profonde que la critique de *Savigny*. Nous croyons avec le jurisconsulte allemand que le droit n'est devenu personnel qu'après la conquête; mais la conquête est-elle le principe de la distinction du droit selon les races, ou n'est-elle que l'occasion qui a mis au jour la diversité inhérente au génie germanique? Il y a eu bien des conquêtes avant l'invasion des peuples du nord: on a vu en orient des barbares envahir des pays civilisés et s'y établir à demeure: on a vu en occident des cités étendre leur domination sur des nations vaincues. Dans ces empires le droit variait d'après le territoire, dans l'empire franc seul le droit a varié suivant les races: il faut donc dire avec *Montesquieu*, que l'esprit des lois personnelles était chez les Germains avant l'invasion. Mais ce n'est pas, comme l'a cru l'auteur de *l'Esprit des lois*, l'amour de l'indépendance, de la liberté, qui a produit le système des lois personnelles, c'est l'esprit d'individualité, l'incapacité de concevoir ce qui est un et général. Tant que les Barbares furent en présence des Romains seuls, l'orgueil du conquérant explique la diversité du droit dérivant de la diversité de race. Les Barbares ne pouvaient songer à imposer leur droit aux vaincus, c'eût été relever les Romains de l'infériorité où les avait mis la conquête; moins encore pouvaient-ils eux, les vainqueurs, adopter le droit des vaincus, c'eût été s'avilir. Mais le droit ne séparait pas seulement les Barbares et les Romains, il séparait aussi les tribus germaniques. Ici il n'y avait aucun obstacle à l'unité du droit: les Barbares n'étaient-ils pas frères par le sang? leurs coutumes n'avaient-elles pas une même source, le même caractère? et cependant elles continuèrent pendant des siècles à diviser les membres d'une même famille, comme s'ils étaient d'origine diverse. C'est que les Barbares n'avaient pas l'idée de l'État ni de l'unité, ils n'avaient que l'idée de tribu et de diversité. Lorsque la diversité

règne dans les esprits, l'unité ne peut pas régner dans le droit : de là il arriva que le droit variait non d'après le territoire, mais d'après la race.

C'est parce que la personnalité du droit avait ses racines dans le génie germanique, qu'elle subsista même dans l'empire de Charlemagne. L'empereur avait cependant des tendances vers l'unité ; en acceptant la couronne impériale des mains du pape, il prit pour ainsi dire l'engagement d'unir dans un seul corps les éléments divers de sa vaste monarchie. Mais le roi des Francs dominait chez Charlemagne plus que l'empereur ; le génie germanique l'emporta. Charlemagne maintint les lois barbares et la personnalité du droit, marque de la diversité des races. Dans ce prétendu empire, on voit le Franc Salien, le Franc Ripuaire, le Bourguignon, le Bavarois, l'Alaman, le Saxon, le Frison, le Lombard, régis par des lois différentes. Au neuvième siècle, *Agobard* représenta à Louis le Débonnaire, combien cette diversité de coutumes était en opposition avec l'unité de l'Église et de l'Etat : là où il n'y a qu'une foi et un roi, dit-il, il ne devrait y avoir qu'un droit. Mais l'archevêque de Lyon recule lui-même devant la grandeur de l'idée qu'il vient d'émettre ; il croit que l'unité du droit est impossible, il se borne à demander que l'empereur abolisse la loi des Bourguignons (1). Ce vœu modeste ne fut pas exaucé. Les lois barbares restèrent en vigueur aussi longtemps que dura la domination des Francs (2) ; elles disparurent lorsque la royauté carlovingienne fit place à la féodalité. La personnalité du droit n'est que la manifestation de la diversité des mœurs ; si les lois ont été personnelles dans l'empire des Francs, c'est que les races ne s'étaient pas fondues ; il a fallu une vie commune de cinq siècles pour opérer cette fusion. Lorsqu'elle est accomplie, la loi devient

(1) *Agobard.* Epistola ad Ludovicum Regem adv. Leg. Gundobadam (Op. I, 107, ss.) : « Cupio nosse, si non huic tantæ divinæ operationis unitati aliquid obsistat tanta diversitas legum . Utinam placeret omnipotenti Deo, ut sub uno piissimo Rege, una omnes regerentur lege, ea ipsa ad quam et ipse vivit... Valeret profecto multum ad concordiam civitatis Dei et æquitatem populorum. Sed quia hoc grande est, et forsitan homini impossibile, saltem una hæc (Lex Gundobadi) non solum ut inutilis, sed etiam ut noxia de medio auferretur ».

(2) *Savigny*, Geschichte des roemischen Rechts, T. II, p. 9.

territoriale : la féodalité ouvre une nouvelle ère de l'humanité.

La fusion des vainqueurs et des vaincus n'était pas l'œuvre d'un jour. On connaît le profond mépris que les Grecs et les Romains affichaient pour les Barbares. Le Christianisme enseigna en vain aux hommes qu'ils sont frères, les écrivains ecclésiastiques eux-mêmes traitaient leurs frères barbares de bêtes féroces [1]. L'invasion des terribles hommes du nord ne changea pas les sentiments des Romains ; leurs mœurs, leur extérieur à demi sauvage inspiraient aux Gaulois amollis une invincible répugnance. Écoutons le témoignage de deux évêques. *Sidoine Apollinaire* écrit à un ami qui lui demande un épithalame : « Puis-je chanter, entouré de bandes chevelues, obligé d'entendre le langage du Germain, d'applaudir avec un visage contraint, au chant du Bourguignon ivre, les cheveux graissés avec du beurre acide ? Faut-il te dire pourquoi je ne puis chanter ? Effrayée par les Barbares, Thalie néglige les vers de six pieds, depuis qu'elle voit des patrons de sept. Heureux vos yeux, heureuses vos oreilles qui ne les voient et ne les entendent point ! Heureux votre nez qui ne respire pas dix fois le matin l'odeur empestée de l'ail et de l'ognon !... » [2] Un autre évêque lettré, le poëte *Fortunat*, n'est pas moins dédaigneux : « Pour les Germains, nulle différence entre le cri de l'oie et le chant du cygne. On n'entend que leurs chants barbares, et les sons de leurs harpes sauvages, tandis qu'ils portent des santés furieuses, en entrechoquant leurs coupes de bois d'érable ».

La culture intellectuelle était le principe de l'orgueil des Romains et du mépris qu'ils sentaient pour les Barbares ; la barbarie des vainqueurs et la civilisation des vaincus paraissaient inalliables. *Sidoine* écrit à un ami d'enfance, il lui rappelle les études philosophiques de leur jeunesse ; l'invasion des Barbares donne de la tristesse à ces souvenirs : « Que n'ont-ils entendu de pareilles leçons, ces Sicambres, habitants des marais, ces Alains caucasiens, ces Gelons équimolges ! Les cœurs de corne, les fibres de glaces, de ces nations bestiales et grossières se seraient peut-être amollis. Nous

(1) Voyez mes *Études sur le Christianisme*.

(2) *Sidon. Apollin.* Carm. XII, (traduct. de *Chateaubriand*, Etudes Historiques)

n'en serions pas maintenant à railler, à mépriser, à redouter dans ces peuples cette férocité stupide qui s'exhale en inepties, en fureurs, en brutalités comme celle des animaux sauvages » (1). La haine aveugle l'écrivain gaulois, il écrit ces paroles peu dignes d'un disciple du Christ : « Tu fuis les Barbares, quand ils passent pour méchants ; moi je les évite, lors même qu'ils sont bons ».

Les Germains, loin d'envier cette culture intellectuelle qui avait affaibli les Romains, se faisaient gloire de leur barbarie (2). Ils se donnent eux-mêmes le titre de *Barbares*, jadis une insulte, aujourd'hui un honneur ; ils le prennent dans leurs lois par opposition aux Romains. C'est le Barbare qui est le maître, l'homme libre par excellence ; le Romain, s'il conserve ses biens et sa liberté, ne vaut cependant que la moitié d'un Franc. Les Romains craignaient leurs vainqueurs, tout en les méprisant. Les Barbares n'avaient que du dédain pour cette race dégénérée : les vaincus étaient aux yeux des conquérants des lâches, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus vil au monde (3). L'antipathie prenait parfois chez les Germains comme chez les Romains, le caractère d'une haine aveugle. Il y avait des Barbares que la vue d'un Romain transportait de rage ; même convertis au Christianisme, ils ruaient de coups les paisibles habitants des monastères, ou ils se couvraient les yeux pour ne pas les voir (4).

Les fiers Barbares rendaient aux Romains le mépris que leurs pères en avaient reçu. Les empereurs avaient prohibé sous peine de mort le mariage avec les Barbares ; maîtres de l'empire, les Germains dédaignèrent de mêler leur sang généreux à celui des lâches Romains. Les Visigoths ne permirent ces unions qu'au septième siècle (5). La loi des Francs Ripuaires ne les défendait pas, mais

(1) *Sidon. Apollin.* Epist. IV, 1 ; VII, 14.

(2) « Barbarica gens, sibi velut vernacula proprietate solet insertum vendicare. » *Fulgent.* ad Thrasimundum Regem. I, 2, dans la *Biblioth. Max. Patrum.* T. IX, p. 42). — Comparez le dire de Théodoric, plus haut, p. 119.

(3) Voyez le témoignage de *Luitprand*, plus haut, p. 98.

(4) *Miracula Goaris*, dans *Bolland.* Juillet. X, 339 : Tanta enim ejus animum innata ex feritate barbarica stoliditas apprehenderat, ut ne in transitu quidem romanæ linguæ vel gentis homines libenter aspicere posset. »

(5) *Lex Visigoth.* Lib. III, Tit. I, 1 : « Ob hoc meliori proposito salubriter censentes, primæ legis remota sententia, hac in perpetuum valitura lege san-

c'était pour le Barbare une espèce de dégradation de s'unir aux vaincus; les enfants suivaient la condition du Romain, comme étant la condition inférieure [1]. Si ces antipathies avaient pris racine dans les mœurs, le mélange des races eût été impossible: mais la fusion était nécessaire pour former les nations européennes. Dieu doua la tribu dominante des Francs, les Saliens, d'un génie moins exclusif [2]; la Loi Salique ne prohibe pas le mariage entre Barbares et Romains et l'histoire atteste que des unions internationales furent contractées dès les premiers temps de l'établissement des Francs dans les Gaules. Les compagnons de Clovis étaient destinés à fonder un grand empire: pour remplir leur mission, ils devaient s'associer les vaincus, Romains et Barbares. C'est cet esprit plus large du conquérant qui distingue les Francs des autres peuples germaniques [3].

Dès le principe de la conquête, les rois des Francs s'appuyèrent sur les vaincus. Ils avaient l'ambition de continuer l'Empire, or les vaincus seuls pouvaient élever la royauté barbare à la hauteur de la monarchie impériale. Les Romains, bien qu'ils eussent une valeur légale inférieure aux Barbares, furent appelés aux honneurs, sur le même pied que les Barbares, quelquefois de préférence. Convives du roi, ils gagnaient sa confiance: leur souplesse et leur habileté les rendaient propres aux négociations. Ce fut un Romain, le duc Aurélien, qui prépara le mariage de Clovis et sa conversion au catholicisme, principe de la grandeur des Francs [4]. Le plus entreprenant des Mérovingiens, Théodebert avait à son service deux Romains, qui jouissaient d'une grande autorité [5]; il les employa

cimus, ut si tam Gothus Romanam, quam Romanus Gotham sibi conjugem habere voluerit, præmissa petitione dignissima, ei facultas nubendi subjaceat »

(1) *Lex Ripuar.* Tit. LIII, art. 11: «Generatio semper ad inferiora declinetur»

(2) *Dubos*, Histoire de la Monarchie française. T. IV, p. 271. — *Loebell*. Gregor von Tours, p. 149.

(3) *Aug. Thierry* (Considérations sur l'histoire de France, ch. V) dit que les Francs étaient plus hostiles aux vaincus que les autres peuples germaniques L'illustre historien se laisse emporter à son insu par son génie romain contre les conquérants des Gaules.

(4) *Aimon.* Gest. Franc. I, 44.

(5) « Magni cum Rege habebantur » dit *Grégoire de Tours* (III, 33).

dans ses relations diplomatiques avec la cour de Constantinople. Les rois confièrent à des Romains l'administration des provinces. Le poëte *Fortunat* adresse des vers au duc Lupus, « qui efface la splendeur des hommes les plus célèbres ; pénétré des sentiments romains qu'il tient du sang dont il est sorti, il remplit également bien les fonctions de général et celles de magistrat » (1). Ce furent des Romains qui initièrent les rois francs aux secrets de la fiscalité ; plus d'un financier paya de sa vie ce talent odieux aux Germains (2). On vit même des Gaulois commander des armées ; Mummolus égalait les Barbares en courage et les surpassait en talents militaires ; il battit les Saxons et les Lombards qui traversant les Alpes, avaient tenté des incursions dans les Gaules. Il y avait un ordre de fonctions plus importantes presque exclusivement occupées par les vaincus ; jusqu'au septième siècle, la plupart des évêques furent d'origine romaine. Comme évêques, les Gallo-Francs n'étaient pas seulement les égaux des conquérants, ils étaient leurs supérieurs. L'Église, romaine d'origine et de sentiments, releva les vaincus ; elle devint l'instrument le plus puissant de la fusion des deux races ; unis en Dieu, les Gaulois et les Barbares devaient finir par former un seul peuple.

Dès le sixième siècle, l'hostilité des vainqueurs et des vaincus a cessé ou n'est plus qu'un fait individuel. En lisant *Grégoire de Tours*, on ne s'aperçoit pas que l'écrivain, de famille gauloise, appartienne à une race déchue, foulée ; il se manifeste déjà dans son histoire un rapprochement entre les Francs et les Gaulois. Les mœurs commencent à se fondre. Il y a encore des Gallo-Romains que « le règne des Barbares désespère et dégoûte, mais la masse des vaincus se font Barbares d'esprit et de manières » (3). Il y a des Francs demeurés purs Germains, mais le plus grand nombre se laisse gagner par la civilisation romaine. Les vaincus deviennent

(1) *Fortunati* carm. VII, 7. On trouve un grand nombre de Romains employés comme comtes ou ducs (*Loebell*, Gregor von Tours, p. 141, 142).

(2) Voyez le récit de *Grégoire de Tours* (III, 36) sur la mort de Parthénius. — S. Eloy et Didier, trésoriers du roi Dagobert, et les hommes les plus considérables de la cour, étaient Romains.

(3) *Thierry*, Préface des Considérations sur l'Histoire de France.

les instituteurs des conquérants. On a fait honneur à Charlemagne de son goût pour les lettres, plus d'un Mérovingien mérite le même éloge; si les vers de Chilpéric sont un peu boiteux, le roi poëte atteste néanmoins l'invincible attrait que la civilisation avait pour les Barbares. Le dernier poëte romain, Fortunat trouve à la cour des rois francs des admirateurs et des patrons. Les monastères remplissent une mission plus haute; c'est à leurs écoles que les jeunes Francs vont puiser tout ensemble les principes de la religion et le goût des lettres (1). De leur côté les Gallo-Romains se laissent aller aux mœurs des conquérants. Les paisibles sujets de Rome se relèvent de leur abaissement, ils deviennent fiers, arrogants, turbulents, comme leurs vainqueurs. Ils ne sortent plus sans porter sur eux le couteau germanique, et ils savent s'en servir pour repousser une injure ou poursuivre une vengeance de famille (2). Lisez dans *Grégoire de Tours* le portrait du patrice Celsus, vous le prendriez pour un Franc chevelu : « Homme élevé de taille, fort d'épaules, robuste de bras, plein d'emphase dans ses paroles : il devint si avide qu'il spolia fréquemment les églises » (3)...

On a déploré cet envahissement de la barbarie comme un malheur pour l'humanité. « La civilisation romaine, dit *Thierry* (4), rencontra chez les Germains un tel fonds d'habitudes sauvages, des mœurs si violentes et des caractères si indisciplinables qu'elle ne pouvait pénétrer bien avant. Les Gallo-Romains entraînés par l'exemple, par un instinct d'indépendance brutale que la civilisation ne peut effacer du cœur de l'homme, se jetaient dans la vie barbare, méprisant tout, hors la force physique ; les meilleurs, toujours inquiets pour leurs biens ou pour leur personne, perdaient le repos d'esprit sans lequel les études et les arts périssent. Voilà comment dans l'espace d'un siècle et demi, toute culture intellectuelle, toute élé-

(1) Déja au commencement du VIe siecle, on voit les jeunes Francs frequenter les écoles. *Vie de S. Médard*, dans les *Acta Sanctor*. Jun. II, 89).

(2) *Grégoire de Tours* rapporte un grand nombre de vengeances de famille exercées par des Romains. III, 33, 35; V, 5, 37; VIII, 41; X, 8. — *Roth*. das Beneficialwesen, p. 98.

(3) *Gregor. Turon*. Hist. IV, 24.

(4) *Thierry*, Récits mérovingiens, I.

gance de mœurs disparut de la Gaule »... Oui, la barbarie l'emporte, mais l'histoire, au lieu de flétrir la barbarie, doit la saluer comme la condition d'un meilleur avenir. Qu'était-ce que cette civilisation romaine tant regrettée, sinon corruption et pourriture? Il y a une barbarie pire que la barbarie sauvage, c'est une civilisation en décadence. Tel était l'empire romain; il se serait éteint dans une honteuse décrépitude, comme le Bas-Empire, si les Barbares n'étaient venus lui rendre la vie.

Mais la barbarie n'était que temporaire. Si les Gallo-Romains se laissaient gagner aux mœurs brutales mais fortes des conquérants, ils n'en devenaient pas moins leurs maîtres. Les vaincus instruisaient leurs vainqueurs. Il y avait dans la civilisation romaine, quelque corrompue qu'elle fût, un élément impérissable, la culture intellectuelle; elle l'emporta sur la barbarie germanique. La preuve en est dans la langue; le latin absorba les idiomes barbares. Or la langue est l'expression de la culture des peuples; les idées et les sentiments se transmettent avec les mots qui les expriment. De cette fusion naîtra un mouvement intellectuel bien plus puissant que celui de l'antiquité romaine.

L'unité de langue est la marque de la fusion des races. On peut considérer cette fusion comme accomplie au dixième siècle, en ce sens du moins que toute opposition résultant de la conquête a disparu. Ce n'est pas que toute diversité ait cessé; les populations qui occupent les Gaules se distinguent toujours par les mœurs, le caractère, le dialecte; mais la diversité n'est plus une distinction de races, elle a un caractère local, provincial.

La fusion des Barbares et des Romains prépare une nouvelle phase de la civilisation. Dans l'antiquité dominaient les cités et les vastes empires, il n'y avait pas de nations. Le système politique des anciens était vicié dans son fondement, car les nations sont tout aussi nécessaires à la vie de l'humanité que les individus. Les Barbares étaient appelés à constituer ces nations. Mais il fallait avant tout que les races diverses se mêlassent: telle fut l'œuvre des cinq siècles pendant lesquels Romains et Barbares coexistèrent dans un même empire. Le monarchie de Charlemagne n'était pas destinée à reproduire l'unité romaine, ce n'est qu'un passage du

monde ancien à un monde nouveau : sous l'apparente unité de l'empire se développent les germes de ce monde nouveau.

N° 2. LES NATIONS.

Les nations qui se partagent aujourd'hui l'Europe sont en germe dans l'empire de Charlemagne. L'Angleterre forme un état à part ; l'élément germanique s'y mêle avec l'élément celtique et de la fusion naît une race forte et progressive à qui un rôle glorieux est réservé dans le développement de la civilisation. L'Espagne est entamée par les Francs, mais c'est l'élément oriental qui y domine : les Arabes conservent la nationalité espagnole plutôt qu'ils ne l'absorbent. La France, l'Allemagne et l'Italie réunies, forment l'empire d'Occident ; mais l'union n'est que temporaire, la séparation est dans les mœurs, les désirs et les passions des populations.

L'Italie n'a eu dès le principe d'autre lien avec l'empire que la personne de l'empereur. Charlemagne ne réunit pas la Lombardie au royaume des Francs ; il n'y eut qu'un changement de dynastie, le vainqueur prit le titre de roi des Lombards. En Allemagne, en Espagne, Charlemagne incorporait les peuples conquis à l'empire ; pourquoi laissa-t-il une existence séparée à l'Italie ? On a vu l'inspiration de la papauté dans cette politique. Les papes étaient intéressés à maintenir l'Italie en dehors du grand empire ; absorbés par les Francs, les chefs de la chrétienté seraient devenus des instruments dans la main des empereurs : mieux valait une Italie séparée, plus tard indépendante, dans laquelle un grand rôle était assuré à la papauté [1]. Les idées de Charlemagne ont pu concourir avec les vues du pape. Le génie germanique n'est pas l'unité, mais la diversité ; Charlemagne ne comptait pas maintenir l'unité de la domination franke sur tous les pays conquis. L'Italie, séparée par les Alpes, semble destinée par la nature même à une existence à part. Qui sait si le grand homme n'a pas pressenti l'impossibilité de tenir dans une seule main tant de populations diverses ?

(1) C'est l'opinion de *Luden*, Histoire des Allemands, Livre X, ch. 7. Il est certain qu'Adrien, avant même que Pavie se fût rendue, adressa à Charlemagne une lettre dans laquelle il l'appelait *Roi des Francs et des Lombards*. (*Cod. Carol.* Ep. 55, dans *dom Bouquet*, T. V, p. 544).

L'Italie se soumit facilement à Charlemagne, mais sa soumission n'était qu'apparente; les relations entre Francs et Lombards restèrent hostiles. A peine le vainqueur eut-il repassé les Alpes, que le pape Adrien lui annonce un soulèvement des ducs lombards; ligués avec les Grecs, leurs anciens ennemis, il voulaient chasser les Francs, prendre Rome et s'emparer du pape. Charlemagne réprima l'insurrection et pour prévenir de nouvelles révoltes, il brisa la constitution lombarde, il abolit les duchés et mit des garnisons frankes dans les villes (1). Cependant l'Italie ne fut pas réunie à l'empire; elle conserva un roi à elle, même lorsque toute la monarchie fut réunie sur la tête de Louis le Débonnaire. Les Italiens excitèrent l'ambition de leur jeune roi pour conquérir une existence nationale : l'empereur apprit que Bernard aspirait à l'indépendance, que toutes les villes avaient juré par son nom (2). C'est la première tentative de l'Italie pour se délivrer des barbares, elle fut malheureuse; les Italiens abandonnèrent leur roi à la vengeance des Francs. Le partage de l'empire, sous les successeurs de Louis le Débonnaire, aurait permis à l'Italie comme aux Gaules de fonder son indépendance, mais le génie de l'unité avait déserté la terre des Romains; elle se déchira elle-même, jusqu'à ce que, affaiblie, elle devint la proie de l'étranger.

Les Gaules formaient le noyau de l'empire carlovingien; la Germanie était une conquête. L'union des deux pays était donc le produit de la force, non de la nature. La nature avait déposé sur les deux bords du Rhin des germes de nations diverses : ils se développèrent sous le régime de la conquête, plus forts que l'apparente unité qui les enchaînait. L'élément germanique dominait en Allemagne; dans les Gaules il était mêlé à l'élément romain; mais la masse de la population était romaine, elle avait sur ses conquérants barbares l'avantage d'une civilisation supérieure; les vaincus devaient finir par absorber les vainqueurs. De là une opposition inévitable entre les Gallo-Francs des Gaules et les Francs de la Germanie : c'est l'origine des deux puissantes nations qui se partagent le continent.

(1) *Annal. Lauriss.* ad a. 776 (*Pertz*, I, 155).

(2) *Astronom.* Vita Ludov. c. 29 (*Pertz*, II, 622) : Omnes civitatum et regni principes Italiæ in hæc verba conjuraverint.

L'opposition se manifeste dès les premiers temps de la conquête, sur le sol même des Gaules, dans la lutte violente qui s'établit entre la Neustrie et l'Austrasie. L'Austrasie comprenait la partie des Gaules située le long du Rhin; on donnait le nom de Neustrie au pays qui s'étendait des limites occidentales de l'Austrasie à la Bretagne et aux côtes de l'Océan. La distinction existe déjà au sixième siècle (1): Childebert prend le titre de *Roi des Francs et des Neustriens*. Ainsi les Francs de l'Austrasie sont les Francs par excellence, les Neustriens sont plutôt des Gaulois que des Germains. Tel est en effet le trait caractéristique de la division. La population franke domine dans l'Austrasie, et avec elle la langue, les mœurs et les institutions germaniques. Les provinces qui forment la Neustrie avaient été occupées les dernières, les Francs ne s'y étaient pas établis en masse; dispersés sur un territoire étendu, éloignés de leur ancienne patrie, ils étaient environnés de toutes parts par l'élément gallo-romain qui finit par les absorber (2). Les mœurs, la civilisation, les antipathies nationales séparaient les Germains de l'Austrasie des Gallo-Francs de la Neustrie. Dès le septième siècle, la division était si profonde, que les peuples demandèrent à former des royaumes séparés (3): la séparation allait s'accomplir, lorsque la race germanique prit une force nouvelle sous la conduite des Carlovingiens. Charles Martel imposa la domination franke aux Gallo-Francs, mais non sans une lutte sanglante (4). Les Neustriens se liguèrent avec les hommes du midi, les Aquitains, qui plus encore que les Gallo-Francs étaient attachés à la civilisation romaine.

(1) Diplôme de *Childebert* de 558 (*dom Bouquet*, T. IV, p. 622).

(2) *Guizot*. Essais sur l'histoire de France, p. 72; — *Fauriel*. Histoire de la Gaule méridionale, T. II, p. 171.

(3) *Fredegar*. c. 76: « Et Austrasiorum omnes primates, pontifices, ceterique leudes Sigiberti, manus eorum ponentes insuper sacramentis firmaverunt ut Neptricum et Burgundia solidato ordine ad regnum Chlodovæi post Dagoberti discessum adspicerent. Auster vero, idemque ordine solidato, *eo quod et de populo et de spatio terræ esset coæquans*, ad regnum Sigiberti, idemque in integritate deberet adspicere. »

(4) Le carnage fut tel qu'il fit oublier tout ce que les traditions rapportent des batailles passées. (*Fredegar* Contin. c. 106, 107; — *Annal. Metens*. ad a. 717; *Pertz*, I, 323).

L'élément romain succomba; la victoire de Charles Martel fut comme une seconde invasion de l'élément germanique. Les Gallo-Francs et les Francs germains furent de nouveau réunis pour un siècle.

Pourquoi cette réunion contre nature? pourquoi la séparation nécessaire, inévitable, est-elle retardée d'un siècle? La civilisation romaine était exclusivement matérielle, ce matérialisme devint un principe de corruption et de mort; le Christianisme, loin de relever la moralité des masses, fut lui-même infecté de la décrépitude universelle. L'avénement de races jeunes et pures était une condition de salut pour l'humanité. Mais le premier mélange des Germains avec les Romains fut fatal aux conquérants, les vainqueurs se laissèrent gagner par la corruption des vaincus; il y eut des populations barbares qui périrent tout entières, comme atteintes d'un mal contagieux. Si les Francs n'eurent pas le sort des Vandales, c'est qu'ils se retrempèrent sans cesse aux sources pures de la Germanie. Les Francs de la Neustrie se corrompirent rapidement au contact de la civilisation romaine: si dès le septième siècle, ils s'étaient séparés de la Germanie, la décadence de l'Empire aurait continué sous le régime des Barbares romanisés. Il leur fallait une nouvelle infusion de sang germain, un pas de plus vers la barbarie; mais cette barbarie était salutaire, car elle ranimait la vie qui s'éteignait sous une civilisation décrépite. Telle est la raison providentielle de la prédominance de l'élément germanique, de la victoire de l'Austrasie sur la Neustrie.

Cette longue communauté d'existence des Gallo-Francs avec la Germanie fut le fondement de la puissance des Carlovingiens. Leur empire, bien que temporaire, avait une haute mission : il fonda un nouvel ordre moral, dont le pouvoir de l'Église était la base : il prépara l'unité de l'Allemagne, en réunissant toutes les tribus germaniques sous un même chef. Cependant l'opposition entre l'élément romain et l'élément germain continua. Sous les Mérovingiens la lutte existait dans l'intérieur de la Gaule, entre les Francs de l'Austrasie et les Gallo-Francs de la Neustrie. La lutte va s'étendre sous les Carlovingiens, elle divisera l'Allemagne et la France; de cette lutte sortiront les deux nations qui sont les organes principaux de la civilisation européenne.

A peine Charles Martel est-il vainqueur des Neustriens, qu'il doit tourner ses armes contre les populations de la Germanie. A en croire les chroniqueurs francs, la victoire est toujours du côté du héros de Poitiers; mais ces victoires étaient peu décisives, puisque la guerre recommençait chaque année. A la mort de Charles Martel, les ducs de Bavière se soulèvent, les Souabes et les Saxons s'unissent aux Bavarois; les peuples germains font même alliance avec leurs ennemis, les Slaves, pour combattre les princes francs (1). C'est l'esprit d'indépendance qui se révolte contre les tentatives d'unité. Cet esprit de liberté a tant de force qu'il ne craint pas de s'attaquer à Charlemagne; pendant que le roi des Francs guerroie contre les Saxons, une vaste conspiration s'ourdit contre lui, dans le centre de l'Allemagne. La promptitude du conquérant déjoue les projets de ses ennemis (2); Charlemagne impose la domination franke à toutes les tribus germaniques. La conquête devient le principe de l'unité nationale.

Dès que l'Allemagne commence à avoir conscience de sa nationalité, elle tend à se séparer de la France. Le traité de Verdun (843) consacra la séparation; elle était dès lors accomplie dans les mœurs. Les langues, expression de la diversité des nations, divisaient l'Allemagne et la France. Lorsque les rois et les armées se réunirent pour mettre un terme aux longues guerres qui avaient déchiré l'empire sous les fils de Louis le Débonnaire, les discours et les serments se firent en langue romane par les Gallo-Francs, en langue allemande par les peuples germaniques. Le neuvième siècle vit les premiers essais d'une littérature nationale en France et en Allemagne (3). Nous possédons un poëme écrit en roman, qui date de la même époque que le serment de Strasbourg (4). En Allemagne, le moine Ottfried s'indignait de ce que les Francs, négligeant leur idiome, préféraient étudier péniblement une lan-

(1) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre IX, ch. 11.
(2) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre X, ch. 10.
(3) *Histoire littéraire de la France*, par les Religieux bénédictins, T. IV, p. 277.
(4) Un poëme de Ste Eulalie, découvert par *Hoffmann*

gue étrangère : tant de peuples, s'écrie le poëte, ont cultivé leur langue, pourquoi les Francs seuls ne le feraient-ils pas ? n'est-il pas permis de chanter en langue franke les louanges de Dieu ? (1) Le poëte allemand était l'organe d'un mouvement général. Tous les conciles du neuvième siècle ordonnent que les sermons se feront en allemand ou en roman (2) ; dans le cours du même siecle parurent un grand nombre de traductions poétiques des livres sacrés (3).

Ces premiers accents des langues modernes sont comme l'éveil du génie national des peuples de l'Europe; mais il a fallu des siècles pour que ces nations prissent racine et vie. Les longues luttes au sein de l'empire des Francs depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'au dixième siècle, sont la manifestation de l'esprit d'individualité plus encore que de l'esprit national. Les populations tendent vers un morcellement toujours croissant; la France, l'Allemagne et l'Italie se divisent en une infinité de petites souverainetés, en attendant le jour de la réunion et de l'unité. Arrêtons-nous un instant sur le démembrement de la France, il expliquera la dissolution de l'empire carlovingien.

N° 5. LES PROVINCES.

a) *La Bourgogne.*

La Bourgogne conserva son nom (4) et ses institutions (5), après la défaite de ses rois. Elle fut plusieurs fois partagée, mais en gardant toujours une sorte de vie individuelle : le souvenir de l'ancienne

(1) *Ottfried* écrivit en langue franke une *Harmonie des Evangiles*; c'est une paraphrase rimée de l'histoire évangelique. *Gervinus*, Geschichte der deutschen Dichtung, T. I, p. 73).

(2) *Concile de Tours* de l'an 813, c. 17. « Ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere, quæ dicuntur. » Comparez les conciles d'*Arles* (c. 10), de *Mayence* (c. 25), de *Rheims* (c. 14, 15), tous de l'année 813 *Mansi*, T. XIV, p 58, ss.) et le concile de *Mayence*, de 847 (c. 2. *Mansi*, T. XIV, p. 903).

(3) *Gervinus*, Geschichte der deutschen Dichtung, T. I, p. 65, ss.

(4) La Bourgogne est qualifiée dans les actes de *Regnum Burgundiæ*. (*Brequigny*, Diplom. p. 428).

(5) *Reginon*. Chronic. ad a. 888. (*Pertz*, I, 598).

indépendance et l'influence de l'élément romain, très puissante dans le midi, l'empêchèrent d'être absorbée par les conquérants. Les Bourguignons profitèrent des luttes violentes de la Neustrie et de l'Austrasie pour recouvrer leur existence nationale. Charles Martel les soumit de nouveau à la domination des Francs; mais lorsque l'empire carlovingien se démembra, l'ambition des comtes s'appuya sur les antipathies de race, pour rétablir le royaume de Bourgogne. Des chroniques racontent que Rodolphe, de la famille des Guelfes, occupa les provinces situées entre le Jura et les Alpes; il rassembla à S. Maurice sur le Rhône les grands ecclésiastiques et laïques, et prit avec leur assentiment le titre de roi. Les Carlovingiens essayèrent de combattre l'usurpateur, mais il était en sûreté dans ses montagnes inaccessibles (1).

Le souvenir de l'antique indépendance se perpétua et ne fut pas sans influence sur la formation du puissant royaume de Bourgogne. Mais les Bourguignons n'avaient pas en eux un principe de vie propre; ils se confondaient par les mœurs et le langage avec les autres Gallo-Romains, ils finirent par se confondre avec eux dans la grande unité française. La Bourgogne était une de ces fausses nationalités qui vivent souvent pendant des siècles, mais qui sont nécessairement absorbées par le peuple auquel elles tiennent par le territoire, la race et le génie.

b) *La Bretagne*

La Bretagne échappa à l'influence de la conquête franke; l'élément celtique qui y dominait, fortifié par l'immigration des Bretons chassés de l'Angleterre, eut assez de puissance pour résister aux conquérants des Gaules. Les chroniqueurs prétendent, il est vrai, que Clovis soumit la Bretagne: « depuis lors, dit *Grégoire de Tours*, elle fut toujours sous la puissance des Francs, leurs chefs s'appelaient comtes et non pas rois » (2). Mais ces chefs étaient nationaux

(1) Elle avait son *major domus*, et une armée à part (*Fredegar*. c. 78, 89).
(2) *Gregor. Tur.* IV, 4.

et héréditaires, leur dépendance des Francs n'était que nominale : on ne voit pas les Bretons figurer dans les armées frankes, ni les rois francs faire acte de souveraineté dans la Bretagne (1). Les relations entre les deux peuples restèrent hostiles ; les Bretons faisaient des invasions continuelles sur le territoire des Francs. Quand la saison de la maturité des vignes était arrivée, ils se jetaient sur le pays de Nantes et de Rennes; ils vendangeaient eux-mêmes les vignobles, faisaient le vin sur place et l'emportaient comme un trophée dans leur terre sauvage ; ou ils laissaient le soin de la récolte aux sujets des Francs,et venaient chercher le vin tout préparé; parfois ils dévoraient les raisins sur place (2).

Les Bretons, dans leur isolement, devinrent plus barbares que les Francs. Ils firent des conquêtes sur les conquérants des Gaules : Nantes et Rennes furent réunies à la Bretagne. Les annalistes racontent que le roi des Bretons, intimidé par la puissance de Dagobert, lui fit sa soumission ; mais au milieu des guerres civiles qui déchirèrent la Gaule sous les derniers Mérovingiens, il fut facile aux Bretons de recouvrer leur indépendance, si toutefois ils l'avaient jamais perdue. L'ardeur des conquêtes se ralluma chez les Francs, à l'avénement des Carlovingiens : Pépin, dit-on, soumit toute la Bretagne, mais ses victoires n'empêchèrent pas les Bretons de revendiquer leur indépendance contre son fils, le tout puissant Charlemagne. La victoire est toujours du côté des Francs; mais bien que vaincus, les Bretons restent libres (3). A chaque règne la guerre recommence. L'expédition de Louis le Débonnaire a été chantée par un poëte; l'hostilité des deux races, nourrie par des pillages continuels, éclate dans le portrait qu'*Ermold le Noir* fait des Bretons : « C'est une nation superbe, menteuse, revêche et méchante. Tout ce qu'elle a de chrétien, c'est le nom; elle n'en a ni la foi, ni le culte, ni les œuvres. Là personne ne prend soin de la veuve, des orphelins, des églises. Le frère et la sœur s'unissent ensemble : tous mènent une vie incestueuse. Ils ont leur domicile

(1) *Mlle Lézardière*, Théorie des Lois politiques, T. II, p. 11.
(2) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. II, p. 529.
(3) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale. II. 332; III, 237; IV, 76.

dans les buissons, leur gîte dans les bois et se réjouissent de vivre de rapines comme les bêtes sauvages » (1). Il faut lire dans le poëme d'*Ermold* (2) les détails de la lutte des deux peuples. La haine des Bretons contre le joug étranger s'incarne dans la femme de leur chef; elle anime le roi de son courage : la population entière abandonne ses huttes de bois et enfouit ce qu'elle a de richesses mobilières; les Francs sont maîtres du pays, mais à peine ont-ils quitté le sol que la lutte recommence. Six ans après avoir conquis la Bretagne, Louis le Débonnaire fut obligé de faire une nouvelle expédition contre « les perfides Bretons » (3).

Cependant la Bretagne passait pour une dépendance de l'empire carlovingien. Le traité de Verdun la mit dans le partage de Charles le Chauve, mais le roi aussi faible qu'ambitieux essaya vainement de faire reconnaître son autorité par les Bretons; le lien qui les rattachait à la royauté était purement féodal : la Bretagne devint un des grands fiefs de la France (4). Elle avait pour former un état à part un principe qui manquait au reste de la Gaule : la race celtique s'y était conservée dans toute sa pureté : une existence séculaire sous le régime des Francs n'a pu effacer le caractère primitif de la Bretagne.

c) *L'Aquitaine. La Provence. Démembrement général.*

Les annalistes disent que Clovis conquit toute l'Aquitaine. Cette conquête ressemble à celle de la Bretagne : les Francs parcouraient le pays, pillaient, dévastaient, repassaient la Loire chargés de butin, emmenant des troupeaux d'esclaves ; mais à peine avaient-ils quitté le pays, que tout rentrait dans l'ancien ordre. La conquête était une incursion de barbares, mais l'Aquitaine ne fut pas réunie à l'empire des Francs (5). Les habitants du midi de la Gaule, plus

(1) *Ermoldi Nigelli*, de rebus gestis Ludovici, III v. 43, ss. (*Pertz*, T. II, p. 490) traduction de *Fauriel*.
(2) *Ermoldi Nigelli*, c. III. (*Pertz*, T. II, p. 490, ss.)
(3) *Einhardi*, Annal. ad a. 824.
(4) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. IV, p. 282-284; 300-302.
(5) *Guizot*. Essais sur l'Histoire de France, p. 63. 64

que ceux de la Neustrie, étaient attachés à la civilisation romaine : les chroniqueurs leur donnent le nom de *Romains* (1) ; par cela même l'antipathie contre la domination barbare devait être plus forte au sud de la Loire. La haine contre les Francs éclate dès le principe de la conquête, dans des insurrections et des conjurations. Déjà sous les fils de Clovis, les Aquitains se soulevèrent contre les Barbares. La conspiration de Chramne contre son père était au fond une tentative des Aquitains de se constituer en royaume indépendant ; l'intrigue obscure qui mit en avant un prétendu fils de Clotaire I, élevé à Constantinople, avait le même but. Les Gallo-Romains, désespérant de recouvrer leur ancienne existence romaine, cherchèrent à se détacher de l'empire des Francs, en mettant à leur tête un membre de la race chevelue ; isolé au milieu d'une population étrangère, ce chef barbare ne pouvait manquer de s'identifier avec les populations du midi. Au commencement du huitième siecle, l'Aquitaine formait un duché puissant, sous des princes mérovingiens, mais indépendants de la domination franke et profitant des luttes furieuses des Neustriens et des Austrasiens pour affermir leur indépendance (2).

La victoire de Charles Martel sur les Austrasiens, sa victoire sur les Arabes dans les champs de Poitiers, ramenèrent les Francs dans le midi. Charles Martel traita durement les populations romaines. Il mit le feu aux arènes de Nîmes, ouvrage de Rome ; une ville d'origine grecque fut détruite de fond en comble ; les habitants étaient poussés devant le vainqueur comme des troupeaux, ou accouplés comme des chiens, selon l'expression d'un chroniqueur contemporain (3). C'était une nouvelle invasion de Barbares. Mais la souveraineté des Francs resta nominale, aussi longtemps que les Aquitains eurent à leur tête leurs ducs nationaux, animés contre les Carlovingiens d'une double haine, haine du Romain contre le

(1) *Fredegar*. Continuat. III, c. 111 — *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 177.

(2) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. II, p. 110-113, 151, s : 222, ss : III, 1, 37.

(3) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 163-165

Barbare, haine du Mérovingien contre l'usurpateur. Cette antipathie était si profonde, qu'elle fit oublier aux hommes du midi leurs sentiments chrétiens : ils s'allièrent avec les Arabes contre les Francs : l'Aquitaine fut vaincue, mais non conquise. Après la mort de Charles Martel, la lutte recommença, lutte à mort : quelques provinces combattirent pendant neuf ans contre toutes les forces des Francs, réunies dans les mains de Pépin. La guerre se fit avec un acharnement qui atteste la résistance désespérée des habitants : les Francs brûlèrent tout le Berry, arbres et maisons ; ils brûlèrent le Limousin, ils brûlèrent le Quercy, détruisant partout les vignes qui faisaient la richesse de l'Aquitaine [1]. Les Aquitains finirent par succomber.

Cependant l'Aquitaine ne perdit pas même sous les Carlovingiens l'existence séparée qu'elle s'était faite sous ses ducs héréditaires ; les Aquitains restèrent un peuple à part dans les Gaules, distinct par son caractère, sa langue, son rôle politique [2]. La nationalité gallo-romaine résista à la domination carlovingienne, la lutte contre les étrangers fut permanente [3] : ce fut le sentiment national qui l'emporta. Sans doute, dans les insurrections, dans les intrigues qui agitèrent le midi, il y avait un élément moins pur que celui de la nationalité : les ambitions et les intérêts locaux jouèrent un grand rôle dans le démembrement de l'empire de Charlemagne. Mais la dissolution était nécessaire : elle dépassa bientôt les limites des anciennes divisions territoriales. Les rois carlovingiens portaient encore le titre de rois des Aquitains, lorsque déjà il n'y avait plus de royaume d'Aquitaine. La *Vasconie* forma un duché à part entre la Garonne, les Pyrénées et la mer : la *Marche d'Espagne* perdit ce nom pour prendre celui de *comté de Barcelone*, la *Septimanie* fut morcelée entre plusieurs comtes ou vicomtes [4] : la seigneurie de *Toulouse* devint la plus brillante puissance du midi ; l'*Arvernie* forma un dernier démembrement du royaume d'Aquitaine [5].

(1) *Fauriel*, T. III, p. 173, s : 250, ss
(2) *Fauriel*, T. III, p 300.
(3) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. IV.
(4) Narbonne, Carcassome, Nîmes et Béziers.
(5) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. IV, p. 427-430

A la même époque, la dissolution devint générale dans l'empire de Charlemagne : en 888, dit *l'annaliste de Fulde*, un grand nombre de petits rois s'élevèrent en Europe (1). L'un de ces royaumes, la Provence, doit son origine à l'ambition d'une femme, si nous en croyons les chroniques. Hermengarde, femme du comte Bozon, était fille de l'empereur Louis ; fiancée un moment à l'empereur de Constantinople, elle se trouvait profondément malheureuse de n'être que comtesse ; pour trouver du plaisir à vivre, il lui fallait pour le moins être reine (2). L'ambition de Bozon était à la hauteur de celle de sa femme ; il se fit donner la couronne par une réunion de seigneurs laïques et d'évêques (3). Les chroniqueurs francs qualifient cette entreprise de tyrannie (4) ; le clergé franc la frappa d'anathème (5). Les rois carlovingiens s'unirent contre l'usurpateur, ils lancèrent les plus terribles menaces contre Bozon et ses complices ; mais les armes des rois francs furent tout aussi impuissantes que les foudres de l'Église (6). Qu'est-ce qui faisait la force de ce duc, roi de quelques provinces du grand empire ? l'affection des peuples, le sentiment national et la faiblesse des princes carlovingiens, impuissants à défendre les populations contre les brigandages des Sarrasins et des Normands (7).

Ce qui se passa en Provence, se répéta dans toutes les parties de l'empire carlovingien. Les Barbares avaient voulu continuer l'unité romaine, ils succombèrent sous la tâche : l'immense empire ne trouvait plus assez de forces pour se défendre contre quelques troupes de brigands. Il fallut que l'empire se morcelât, pour que

(1) *Annal. Fuldens.* ad a. 888 « Multi reguli in Europa exercvere. » (*Pertz*, Monum. I, 405).

(2) *Hincmari*, Annal. ad a. 879 (*Pertz*, I, 512).

(3) Voyez les actes de l'élection dans *Pertz*, Legg. I, 547-549.

(4) *Annal. Vedastini* ad a. 879 (*Pertz*, II, 197) : « Boso, dux Provinciæ, per *tyrannidem* nomen regis sibi vendicat. »

(5) « Perpetuo anathemate damnavêre » *Annal. Vedastini*, ad a. 880. (*Pertz*, II, 198).

(6) *Chronic. Reginon.* ad a. 879 (*Pertz*, I, 590).

(7) Les grands ecclésiastiques et laïques, en élisant le fils de Bozon roi de Provence, disaient que la société était en dissolution, attaquée à la fois par les troubles à l'intérieur et les incursions des payens, Sarrasins et Normands. (*Pertz*, Legg. I, 558, 8.)

la vie qui abandonnait un corps trop vaste, renaquit dans des centres plus étroits. Aussi le morcellement ne s'arrête pas aux petits royaumes qui s'élèvent sur les ruines de la domination franke : les royaumes sont remplacés par des duchés, des comtés, des baronies. A la fin du neuvième siècle, 29 provinces ou fragments de provinces sont érigés en petits états. Le nombre des royaumes diminue, celui des petites souverainetés augmente à l'infini ; pas moins de 55 fiefs se partagent la France à la fin du dixième siècle. Le démembrement est définitif : c'est le commencement d'une nouvelle ère historique, de la féodalité.

En même temps que le démembrement de l'Empire préparait la féodalité, il s'opérait dans les conditions sociales un mouvement analogue de décomposition, principe de la hiérarchie féodale. L'antiquité s'était éteinte par l'abus de l'esclavage : l'esclavage survécut à la conquête, mais sous l'influence des institutions et des mœurs germaniques, il va se transformer en servage. C'est le grand progrès que l'Europe barbare a accompli : il ne s'est pas fait sans mélange de mal : en apparence, la condition des hommes devient plus dépendante, plus misérable que jamais : mais cette dépendance est le premier pas vers la liberté et l'égalité.

§ 2. *Les Conditions Sociales.*

N° 1. TRANSFORMATION DES CLASSES SOCIALES.

Les jurisconsultes romains divisent les hommes en libres et en esclaves : les hommes libres se rattachent directement à l'État : quant aux esclaves, ils ne sont pas des personnes. L'antiquité connaissait aussi des relations de dépendance d'homme à homme, mais à Rome la clientèle se transforma et se fondit dans la cité : ce sont les rapports de citoyen à État qui dominent. Il en est autrement chez les Germains et dans le régime sorti de la conquête ; le lien de citoyen à État existe, mais ce qui domine, c'est la dépendance d'individu à individu.

L'attachement d'un homme à un autre, le dévouement à la personne forme le trait distinctif du *compagnonnage* germanique :

écoutons Tacite : « Chaque prince a une troupe de gens qui s'attachent à lui et le suivent. C'est la dignité, c'est la puissance, d'être toujours entouré d'une foule de jeunes gens que l'on a choisis ; c'est un ornement dans la paix, c'est un rempart dans la guerre. On se rend célèbre dans sa nation et chez les peuples voisins, si l'on surpasse les autres par le nombre et le courage de ses compagnons... Dans le combat, il est honteux à la troupe de ne point égaler la valeur du prince ; c'est une infamie éternelle de lui avoir survécu » (1). *Montesquieu* voit dans cette coutume des Germains l'institution de la vassalité (2). Le *compagnonnage* n'est pas encore la vassalité, mais déjà le génie qui a produit la féodalité s'y révèle ; le lien d'homme à homme, la foi personnelle dominent les rapports de citoyen à État, les obligations envers la société. Après la conquête on voit ces relations individuelles prendre mille formes. Des hommes contractent des engagements spéciaux envers le roi, ils se soumettent à ses ordres, ils abdiquent leur indépendance ; cette position, loin de diminuer leur ingénuité, la relève : les *antrustions*, les *fidèles* du roi, sont assimilés aux magistrats (3). Ces mêmes liens s'établissent dans la suite d'individu à individu ; en se multipliant, ils engendrèrent la féodalité. La dépendance personnelle que les Grecs et les Romains auraient considérée comme une marque de servitude, était chez les Germains un titre d'honneur ; la foi et le dévouement ennoblissaient jusqu'aux services les plus vils. La *vassalité*, qui sous le régime féodal domina les rois, était dans le principe un service domestique. La *recommandation* était une autre forme de ces relations : un guerrier faisait choix d'un chef à qui il vouait sa personne et sa vie. Lorsqu'à ces rapports personnels se joignit la concession d'une terre à titre de *bénéfice*, et avec obligation pour le bénéficier de servir son seigneur, la féodalité fut constituée.

(1) *Tacit.* Germ. c. 14. Nous avons emprunté l'imitation que *Montesquieu* donne de ce passage dans *l'Esprit des Lois*, XXX, 3. — *Ammien Marcellin*, qui écrivait 300 ans après Tacite, rapporte (XVII, 12) qu'après la défaite de Chnodomaire, fait prisonnier par Julien, 200 *compagnons* du roi des Alamans, regardant comme une infamie de ne pas partager sa captivité et de ne pas mourir avec lui, s'il le fallait, vinrent d'eux-mêmes se rendre prisonniers.

(2) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXX, 3.

(3) *Pardessus*, Loi Salique, p. 487.

Ainsi le principe germanique de la dépendance personnelle aboutit à la féodalité. Sous le régime féodal, l'État disparaît ; toutes les relations, toutes les obligations se fondent sur la foi donnée au seigneur. Le système féodal est tombé parce qu'il était vicié dans son essence. La société ne saurait exister, si elle n'a une action directe sur ses membres : d'un autre côté, l'homme doit être libre de tout lien de dépendance, sauf du lien qui l'attache à la société. L'idée de l'antiquité est donc la vraie théorie de l'État ; pourquoi a-t-elle fait place pendant des siècles à la fausse conception des peuples germaniques ? L'esclavage viciait l'organisation sociale des anciens, la grande majorité des hommes était exclue de la société civile et même de la société humaine. Il fallait arriver à une organisation où il n'y eût plus d'esclaves, où tout homme fût libre et se rattachât directement à l'État. Telle est la condition de l'Europe moderne. Comment s'est opéré le passage d'une société fondée sur l'esclavage, à une société d'hommes libres ? Par la féodalité.

A mesure que le principe de la personnalité des relations se développe, les conditions sociales se transforment ; les esclaves eux-mêmes prennent place dans une société où tout homme est dépendant d'un supérieur. Dans l'antiquité, la distinction des personnes est absolue : un abîme sépare les citoyens et les esclaves, les uns sont des hommes, les autres des choses, or la chose ne peut pas songer à devenir homme. Au moyen âge cette division absolue disparaît, il y a une variété infinie dans la condition des personnes : la liberté a ses degrés qui la rapprochent de la servitude, l'esclavage a ses degrés qui la rapprochent de la liberté. On voit des hommes libres engager leur personne à des services qui les placent sur la voie de la servitude, on voit des hommes de la classe servile élevés aux plus hautes dignités [1]. Bientôt il n'y a plus de liberté dans le sens antique, car tout homme libre est dépendant d'un supérieur ;

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte. T. II. p. 148. — *Guizot*, Essais sur l'histoire de France. p. 189. Il faut lire dans *Grégoire de Tours*, l'histoire de *Leudaste*, qui, né serf de la maison royale, employé ensuite à la cuisine et à la boulangerie, finit par devenir comte de Tours. (*Greg. Tur.* V, 48. ss. — *Thierry*, Récits Mérovingiens, V).

mais aussi il n'y a plus de servitude dans le sens antique : l'esclave a cessé d'être une chose, il est un homme, il a sa place dans la hiérarchie sociale, bien qu'il soit au bas de l'échelle. Dans cette révolution, la liberté paraît perdre et la servitude paraît gagner : à la fin de l'époque carlovingienne, la classe des hommes libres a presque disparu, les colons mêmes et les lites disparaissent pour former la classe misérable des serfs ou gens de main morte (1). Mais si la condition des hommes libres s'abaisse, celle des serfs s'améliore. Le système de la liberté ancienne, viciée par l'esclavage, aboutit à la dépopulation et à la mort. Le système de la dépendance personnelle du moyen âge conduit à la transformation et à la régénération des classes inférieures : la servitude se change d'abord en servage, puis les serfs deviennent libres. L'inégalité règne encore, mais elle diminue. Dans l'antiquité, les hommes libres formaient une immense aristocratie, en face des esclaves placés en dehors de l'humanité. Au moyen âge, la noblesse remplace l'aristocratie des hommes libres. L'aristocratie féodale forme une petite minorité ; elle a en face d'elle, non plus des choses, mais des hommes, dépendants, il est vrai, mais dans leur dépendance même il y a un germe de liberté.

N° 2. LES HOMMES LIBRES.

Dans le commencement de la première race, dit *Montesquieu*, on voit un nombre infini d'hommes libres, soit parmi les Francs, soit parmi les Romains ; mais le nombre des serfs augmenta tellement, qu'au commencement de la troisième, tous les laboureurs et presque tous les habitants des villes se trouvèrent serfs. *Montesquieu* attribue cette décadence de la liberté aux guerres permanentes qui déchirèrent les Francs après leur établissement dans les Gaules ; les vaincus étant réduits en esclavage, la servitude devint plus générale en France que dans les autres pays (2).

(1) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 498.
(2) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXX, 11.

Le fait de la décroissance de la liberté, du cinquième au dixième siècle, est incontestable. La liberté, telle que nous l'entendons aujourd'hui, telle que l'entendaient les anciens, a à peu près disparu au dixième siècle : tout homme est dépendant, et la dépendance, pour la plus grande partie de la population, prend la forme du servage (1). Mais est-il vrai de dire que cette révolution date de la conquête et que, lors de l'invasion des Barbares, il y avait un nombre infini d'hommes libres? C'est une illusion que les admirateurs de Rome aiment à se faire : ils rejettent la servitude sur les Germains, mais en réalité la servitude de la masse des populations a précédé la conquête ; les Barbares l'ont arrêtée plutôt que précipitée.

Déjà sous le régime gaulois, l'oppression de l'aristocratie avait forcé les pauvres à vendre leur liberté aux riches (2). La conquête romaine augmenta le nombre des esclaves. Sous l'Empire, les abus du gouvernement poussèrent les hommes libres à aliéner leur liberté entre les mains des grands propriétaires. Écoutons un contemporain de l'Invasion : « Les petits propriétaires, dit *Salvien*, qui ne peuvent pas échapper par la fuite aux exactions du fisc, se jettent entre les bras des riches pour en être secourus, et leur livrent leurs héritages. Mais l'état de colon où ils se réduisent n'est qu'un premier pas vers le servitude » (3). On pourrait donc renverser la proposition de *Montesquieu* et dire que, lors de l'Invasion germanique, il y avait un nombre infini d'esclaves (4).

Le premier effet de l'Invasion fut d'augmenter plutôt que de diminuer le nombre des hommes libres. La liberté se recruta parmi les conquérants ; quant aux vaincus, la conquête ne changea rien à leur condition, elle les releva même en les délivrant de l'oppression fiscale. Mais la grande propriété survécut à l'Invasion ; dans

(1) Dans le *Polyptique de l'abbé Irminon*, sur 2396 ménages, il y en a seulement 8 libres. (*Guerard*, T. I, p. 892). Le Polyptique est du IXe siècle.

(2) *Cæs.* de Bell. Gall. VI, 13 : Plebs paene servorum habetur loco. Cf. *id.* I, 4. — *Tacit.* Ann. III, 42 : Vulgus obnoxium et inconsultum.

(3) « Juxo se inquilinæ abjectionis addicunt... et jus libertatis amittunt ». (*Salvian.* De Gubernat. Dei, lib. V, p. 113, 115).

(4) *Mlle Lezardière*, Lois politiques, T. II, p. 28, 31-35, 87, 74.

un temps où régnait le droit du plus fort, et où toutes les passions brutales étaient déchaînées, les pauvres et les faibles devaient nécessairement être absorbés par les riches et les forts (1). Ne trouvant aucune protection dans les lois et les magistrats, ils achetaient par un tribut, par l'asservissement plus ou moins complet de leurs biens, la protection d'un voisin puissant, ou ils recevaient de lui des terres, sous des conditions plus ou moins dures (2). Ces relations n'emportaient pas la perte de la liberté (3), mais c'était une liberté bien précaire. Les cultivateurs libres ressemblaient aux cultivateurs non libres, en ce qu'ils payaient un cens comme marque de dépendance de leur possession; comment auraient-ils maintenu, dans cette position équivoque, leur dignité d'hommes libres? Des services aux corvées, des cens aux redevances serviles, la transition était facile, la violence aidant. Nous trouvons dans une chronique du dixième siècle un exemple saisissant de la tyrannie qui entraînait les cultivateurs libres à la servitude :

« Dans le bourg de Wolen (4) habitait un homme puissant et riche. Gontram convoitait ardemment les biens de son voisinage. Des propriétaires libres du même bourg, espérant qu'il serait bon et clément, lui offrirent leurs terres, à condition qu'ils lui payeraient le cens légitime et qu'ils en jouiraient paisiblement sous sa protection et maimbourg. Gontram accepta leur offre avec joie, mais il travailla sur le champ à leur oppression. D'abord il leur demanda toutes sortes de choses à titre gratuit, puis il voulut tout exiger d'eux avec autorité, enfin il prétendit en user à leur égard comme envers ses propres serfs. Il leur commandait des corvées

(1) *Sigehardi*, Miracul. S. Maximini, c. 15 (*Pertz*, Monum. IV, 233) : « Bernaker quidam erat vir nobilis et opulentus... Qui facibus avaritiæ succensus, agris illius villæ undique contiguos et collimitantes pauperum agellos, eo quod fertilis illa terra esset, sibi injuste usurpavit ».

(2) *Guizot*, Essais, p. 177, 178. — *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 217. — *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 173.

(3) Les actes appellent les cultivateurs assujettis à un tribut, *ingenui* (Voyez les passages cités par *Waitz*, II, 173, note). Il est vrai qu'on vendait les cultivateurs avec le fonds qu'ils cultivaient, quelque fois même séparément, mais c'étaient les services plutôt que la personne qui faisaient l'objet du contrat. (*Guerard*, Polyptique, I, 222, 223).

(4) En Suisse.

pour la récolte de ses foins et pour la moisson de ses blés. C'était une suite continuelle de vexations... Les malheureux habitants, sans défense, furent obligés de faire ce qu'on exigeait d'eux. Cependant le roi étant venu au château de Soleure, ils s'y rendirent et se mirent à pousser des clameurs, en implorant du secours contre l'oppression. Mais les propos inconsidérés de quelques-uns d'entre eux, et la foule des courtisans empêchèrent leurs plaintes d'arriver jusqu'au roi; si bien que, de malheureux qu'ils étaient venus, ils s'en retournèrent plus malheureux encore » (1).

Le lien qui attachait les hommes libres au propriétaire dont ils tenaient leurs biens était dans le principe réel plutôt que personnel; mais la force les réduisit partout, dans le cours du neuvième siècle, à un état qui ne différait de la servitude que par le nom (2). Diverses causes contribuèrent à la même époque à éteindre la classe des hommes libres. Les charges qui pesaient sur eux devaient finir par accabler les petits propriétaires. Ils étaient tenus au service militaire sans solde; le butin ne les dédommageait pas des frais d'équipement (3) et de la culture négligée. Le mal avait été supportable sous les Mérovingiens, parce que les guerres étaient intérieures; mais sous Charlemagne, les Francs traversaient chaque année l'Europe, pour combattre les Sarrasins, les Saxons, les Lombards ou les Slaves; alors les hommes libres succombèrent sous le fardeau. Les Francs, bien qu'ils fussent une race guerrière, cherchèrent un abri contre l'appel aux armes à l'ombre de l'Église; ils mirent leurs biens et leurs personnes dans la dépendance des monastères (4). Combien de Gallo-Francs éprouvèrent le sort de ceux dont le *Polyptique de l'abbé Irminon* dit? « Ces hommes furent

(1) *Acta fund. Murens. monast.* dans *Herrgott*, Geneal. Habsb. T. I, p. 324. Nous empruntons la traduction de *Guerard*, Polyptique, I, 218. *Laboulaye*, (Histoire du droit de propriété, p. 289), donne le texte de cet intéressant passage.

(2) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 375, 376.

(3) Les dépenses montaient au quart du revenu du guerrier qui ne possédait que la mesure de propriété exigée pour le service militaire. (*Mlle Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. III, p. 16).

(4) « Non tam causa devotionis, quam exercitum fugiendo », dit le Capitulaire 2 de l'année 805 (c. 15, 19. *Baluze*, I, 427).

libres, mais comme ils ne pouvaient supporter les charges du service militaire, ils livrèrent leurs biens à Saint Germain » (1).

Les abus augmentèrent le mal. Les obligations qui pesaient sur les hommes libres devinrent un instrument d'oppression entre les mains des comtes; ils firent ce que faisaient tous ceux qui avaient la puissance et la richesse, ils poursuivirent les hommes libres de vexations pour les forcer à leur abandonner leurs biens (2). L'absence d'une véritable administration prêtait à ces abus. Tous les services se faisaient par corvées: c'étaient les hommes libres qui hébergeaient les envoyés du roi, les nourrissaient eux et leur suite, fournissaient les chevaux nécessaires à leur transport; c'étaient eux qui entretenaient les ponts et les chemins (3). Les comtes exploitaient à leur profit ces charges publiques, en les exagérant; ils forçaient les hommes libres à faire des travaux serviles (4). Les petits propriétaires, opprimés comme hommes libres au nom de l'État, opprimés par les grands laïques et ecclésiastiques, se réfugièrent dans la servitude comme dans un abri (5). Parfois les malheureux cherchaient à garder leur liberté, tout en abdiquant leur

(1) « Isti homines fuerunt liberi et ingenui; sed quod militiam regis non valebant exercere, tradiderunt alodos suos sancto Germano ». (*Polyptique de l'abbé Irminon*, III, 61, dans *Guerard*, T. II, p. 31).

(2) Les Capitulaires de Charlemagne sont remplis de plaintes sur l'oppression des hommes libres (*Capitul.* III, a. 811, c. 3. — Les conciles intervinrent pour empêcher les grands de dépouiller les petits propriétaires. (*Concil. Arelat.* a. 813, c. 23 (*Mansi*, T. XIV, p. 62); — Concil. Aquisgran. a. 813, c. 7 (*Mansi*, T. XIV, p. 67); — Concil. Moguntinum, a. 847, c. 16, 17 (*Mansi*, T. XIV, p. 907).

(3) Voyez sur les nombreuses charges des hommes libres, *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 463-467.

(4) *Capitul. Ticinense*, a. 801, c. 15: Ut liberi homines nullum obsequium comitibus faciant, nec vicariis, neque in prato, neque in messe, neque in aratura, aut in vinea (*Pertz*, Leg. I, 85).

Capitul. Longobard. a. 803, c. 17: Audivimus etiam quod juniores comitum, vel aliqui ministri rei publicæ, sive etiam nonnulli fortiores vassi comitum aliquas redibutiones vel collectiones exigere solent, similiter quoque operas, collectiones frugum, arare, sementare, rumare, caricare, secare, vel cetera his similia (*Pertz*, I, 111).

(5) *Capitul.* III, a. 811, c. 2, 3. (*Baluze*, I, 486). Cette abdication de la liberté, fruit de la misère, était en usage depuis les premiers siècles de la conquête. Voyez la formule 10 de *Sirmond* (*Baluze*, II, 474).

indépendance, ils se *recommandaient* à un seigneur [1]; mais la liberté n'est qu'un vain mot là où la personne est dépendante, là où il n'y a aucun appui contre la force. Les hommes libres finirent par être assimilés aux serfs [2].

La révolution est complète, il n'y a plus d'hommes libres. On a déploré cette décadence de la liberté, comme un produit de la violence qui régnait dans la société [3]. Nous avons fait la part de la force dans la disparition des hommes libres, mais la force seule n'explique pas la transformation des classes sociales qui s'opère au moyen âge. Dans l'antiquité le droit du plus fort régnait également; de violence en violence, on arriva à la dépopulation et à la mort. Le monde barbare, bien que livré à l'empire de la force brutale, vit, croît et se développe. Il doit donc y avoir un autre élément dans cette société que la violence : c'est le principe de la dépendance personnelle qui manquait à l'antiquité. Chez les anciens, le vaincu mourait ou il devenait esclave; au moyen âge, l'oppression conduit à une dépendance qui maintient la personnalité humaine. Que l'on compare la société barbare du dixième siècle avec la société romaine du cinquième, on verra qu'un grand progrès s'est réalisé dans les conditions sociales. Sous l'Empire, les cultivateurs libres avaient disparu, le sol était cultivé par des esclaves et la population servile s'éteignait; le monde romain menaçait de devenir un désert. Lorsque la féodalité s'ouvre, le sol est possédé par des hommes plus ou moins dépendants; mais les possesseurs du sol vont conquérir la propriété, et lorsque cette révolution sera accomplie, il n'y aura plus d'esclaves, tout homme sera libre.

(1) Voyez la formule 44 de *Sirmond* (*Baluze*, II, 493) : « Domino magnifico *illo* ego *ille*. Dum et omnibus habetur percognitum, qualiter ego minime habeo unde me pascere vel vestire debeam; ideo petu pietati vestræ, et mihi decrevit voluntas, ut me in vestrum mundoburdum tradere vel commendare deberem etc. »

(2) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 289, 290. — L'asservissement des hommes libres était un fait si fréquent que l'on rédigea une formule par laquelle le Roi rend la liberté à ceux qui en ont été injustement dépouillés : *Præceptum de his quibus proprium aut libertas injuste et per potentes ablata est* (Charta Ludovici Pii, n° 48, dans *Bouquet*, VI, 657).

(3) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 250.

N° 3. LES COLONS ET LES LITES.

On trouve chez les Barbares et chez les Romains une classe intermédiaire entre les hommes libres et les esclaves, ce sont les *lites* et les *colons*. Le *colonat* est une institution romaine qui s'est développée dans la décadence de l'Empire; il a de grandes analogies avec l'état des *lites*, au point qu'on a vu dans le colonat un emprunt fait aux coutumes germaniques (1). Les lites et les colons ont cela de commun qu'ils ne sont pas propriétaires du sol qu'ils cultivent. Telle fut la condition de tous les cultivateurs au début de la féodalité; les hommes libres y arrivèrent par l'oppression et la misère, les esclaves par la lente amélioration de leur sort. Il y a dans cette dépendance du sol le germe d'un immense progrès; le possesseur par le cours naturel des choses finit par devenir propriétaire. Cultivée pendant des siècles par les mêmes familles, la terre fut en quelque sorte prescrite par les sueurs qui la fructifiaient. Ainsi le travail reconquit ce que la force avait usurpé; et en même temps toute une classe d'hommes qui n'avaient jamais été libres, ou dont la liberté n'était qu'un degré dans la servitude, devinrent propriétaires du champ auquel les avait attachés la main du maître. C'est par la possession du sol que se fit l'émancipation des classes dépendantes: la terre affranchit ceux qui la cultivent (2). Voilà comment le régime de la dépendance générale fit place au principe de la liberté générale.

I. *Les Colons* (3).

Le colon est un cultivateur attaché pour toujours à un fonds étranger; il jouit des fruits, moyennant une redevance fixe qu'il paie au propriétaire. On trouve cette institution répandue au quatrième

(1) *Zumpt*, dans le *Rheinisches Museum* für Philologie, 1843, p. 1, ss.

(2) *Guizot*, Essais, p. 183. — *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 475, 476.

(3) Voyez sur le *Colonat*, une Dissertation de *Savigny*, reproduite dans la *Themis* (T. IX, p. 62, ss.); — *Giraud*, Histoire du droit français au moyen âge, T. I, p. 148, ss. — *Guérard*, le Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 225, ss.

siècle dans tout l'Empire, surtout dans les Gaules. Les colons sont libres de leur personne ; à la différence des esclaves, ils contractent un véritable mariage et ils servent dans les armées dont les esclaves sont exclus. Mais les colons sont esclaves de la terre avec laquelle ils s'identifient, dont ils sont les *membres* (1), d'après l'énergique expression de la loi romaine (2). Le propriétaire ne peut les vendre sans le sol, il ne peut les retenir en aliénant le fonds ; ils sont tellement liés à la glèbe, qu'ils ne sauraient en être détachés un seul instant (3). S'ils quittent le fonds, ils sont censés voleurs de leur personne, on les traite comme des esclaves fugitifs ; on a toujours le droit de les reprendre, les malheureux ne peuvent pas même prescrire leur liberté (4).

La rigueur cruelle que le législateur met à enchaîner le colon au sol qu'il cultive, nous révèle le but de l'institution. La grande propriété et l'esclavage avaient dépeuplé l'Empire ; les campagnes se changeaient en déserts, le monde romain menaçait de mourir d'inanition ; il fallait à tout prix rendre des cultivateurs au sol, c'était une question de vie ou de mort. Les lois agraires obligèrent les propriétaires d'employer à côté des esclaves un certain nombre de cultivateurs libres ; des esclaves mêmes furent transformés en colons. Mais ce remède se trouva insuffisant, la population agricole s'éteignait sous le poids de l'oppression fiscale ; il fallut recourir aux Barbares. Des tribus germaniques furent transplantées en masse sur le territoire de l'Empire ; ceux qui pouvaient stipuler les conditions de leur occupation, conservèrent la liberté, les autres furent réduits à la servitude du colonat (5).

(1) L. un. Cod. J. XI, 53 : Licet conditione videantur ingenui, servi tamen terræ ipsius existimantur. — L. 1, Cod. J. XI, 52 : Inserviunt terris.

(2) L. 23, C. J. XI, 48.

(3) L. 15, C. J. XI. 48 : Quos ita glebis inhærere præcipimus, ut ne puncto quidem temporis debeant amoveri.

(4) L. 23. C. J. XV, 48.

(5) Une loi d'Honorius, découverte par *Peyron*, prouve que c'est parmi les Barbares vaincus que le colonat se recrutait : « Seyras, barbaram nationem... imperio nostro subegimus. Ideoque damus omnibus ex prædicta gente hominum agros proprios frequentandi, ita ut omnes sciant susceptos non alio jure quam colonatus apud se futuros... » (*Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 116).

On a considéré le colonat comme une transition de l'esclavage antique à la liberté moderne; on a dit que ce fut cette institution, plutôt que les mœurs germaniques, qui prépara le servage et par suite l'abolition de la servitude (1). Mais le colonat romain était une servitude déguisée, plus dure même que l'esclavage. L'esclave pouvait aspirer à la liberté, le colonat était perpétuel (2); par une espèce de dérision, le colon ne pouvait être affranchi : n'était-il pas libre ? Si le colonat avait été un bienfait pour l'esclave, aurait-on vu les cultivateurs fugitifs déserter le sol qu'on leur abandonnait? Si le colonat avait été un principe de progrès, l'Empire aurait-il ressemblé à un désert, lorsque les Barbares l'envahirent ? (3) Il fallait donc un autre élément que le remède désespéré du colonat pour régénérer le monde romain. Les Barbares lui rendirent la vie qui lui échappait.

Le colonat survécut à l'invasion des Barbares avec la grande propriété romaine. Les colons forment la classe des vaincus connue sous le nom de *tributaires* (4). Les immenses domaines de l'Église étaient également cultivés par des colons; l'Église se régissait d'après le droit romain, elle adopta l'institution du colonat (5). Mais le colonat se transforma sous l'influence des mœurs nouvelles qui se développèrent après la conquête; il se rapprocha du servage germanique. Le colon romain n'était tenu qu'à des redevances envers le maître à raison de la terre qu'il occupait; le colon barbare fut de plus assujetti à des services corporels, à des corvées. Parfois les lois confondent le colon avec le serf (6); cependant, en droit, leur condition n'était pas la même : le colon avait une com-

(1) *Biot*, De l'abolition de l'esclavage en Occident, p. 261.

(2) « Perpetuus colonatus ». (L. 1, *C. Theod.* XIV, 18). — Cf. L. 3, C. J. XI, 50 : Lex a majoribus constituta colonos quos iam aeternitatis jure detineat.

(3) Ceux qui croiraient que c'est une exagération de parler des déserts de l'Empire, n'ont qu'à lire les nombreuses lois des Empereurs sur les *agri deserti*.

(4) Les *Tributarii* de la Loi Salique sont les *colons*. C'est ce que *Roth* a établi contre *Savigny* et *Waitz*. (Das Beneficialwesen, p. 83, ss.)

(5) Dans le *Polyptique de l'abbé Irminon*, il y a sur 2396 ménages, 1957 ménages de colons. (*Guerard*, T. I, p. 892).

(6) *Biot* (p. 258-261) insiste sur cette confusion pour établir que le colon ne différait en rien du serf.

position plus élevée [1], il était capable de posséder à titre de propriétaire, il pouvait librement disposer de ce qui lui appartenait en propre [2]. Mais ces différences s'effacèrent : dès la fin du huitième siècle, l'état du serf cultivateur ne paraît pas inférieur à celui du colon. Faut-il voir dans cette confusion une décadence du colonat romain ? Un savant français qui nous sert de guide dans ces obscures matières, dit que le colonat dégénéra, puisqu'il s'écarta de la liberté pour se rapprocher de l'esclavage [3]. La décadence, à vrai dire, n'est qu'apparente et cache un véritable progrès. On ne vit plus sous les Barbares les cultivateurs déserter le sol : c'est que l'oppression fiscale disparut avec Rome. Les colons perdirent une liberté qui n'était qu'un nom, mais la possession du sol mit entre leurs mains un moyen de conquérir la véritable liberté. La loi romaine avait prononcé sur la condition des colons le mot fatal d'*éternité*, heureusement l'homme n'est pas même capable d'éterniser le mal : l'éternité romaine fit place à la mobilité barbare. Si les colons sont assimilés aux serfs, comme eux aussi ils profitent de la révolution qui transforme la possession en propriété : leur dépendance ne consiste plus qu'en redevances réelles et en corvées limitées [4]. Ils finiront par s'affranchir de ces liens : alors les populations agricoles que le législateur romain avait condamnées à une servitude perpétuelle, seront libres.

II. *Les Lites.*

Il y avait chez les Germains, déjà avant l'Invasion, une classe intermédiaire entre la liberté et l'esclavage, ce sont les *lites* [5]. On ignore l'origine de cette distinction des Germains en hommes libres et en *lites ;* les analogies historiques ont fait supposer avec quelque

(1) D'après la Loi Salique, la composition du Romain *tributaire*, c. à. d. *colon*, est de 45 sous, celle de l'esclave de 35. L. Sal. emendata, XI, 3 ; XLIII, 8.

(2) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 238, ss.

(3) *Guerard*, I, 233.

(4) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 249.

(5) *Liten*, *Lazzen*, *Leten*, *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. I, p. 179).

probabilité que l'inégalité avait son principe dans la conquête [1]. La classe des *lites* se recruta ensuite parmi les hommes libres que l'oppression et la misère obligeaient de se mettre dans la dépendance d'un grand propriétaire. Enfin les affranchis avaient avec leur ancien maître des relations analogues [2].

Les *lites* sont libres, mais leur ingénuité est imparfaite, parce qu'ils dépendent d'un maître à qui ils paient des redevances et sous la juridiction duquel ils sont placés [3]. La loi des compositions les estime à la moitié d'un homme libre, au double ou au triple d'un esclave, à l'égal du Romain [4]. Ils sont attachés au sol comme les colons; outre les services réguliers, ils paient un tribut spécial [5]. A en juger par les livres cadastraux des églises, les redevances des lites et des colons sont les mêmes [6]; elles étaient déterminées par la loi de la concession, tandis que les services des serfs étaient arbitraires [7]. Les lites, comme les colons, sont toujours aliénés avec le sol qu'ils cultivent [8]. Mais les Germains n'avaient pas fixé la condition du lite avec la rigueur qui caractérise la législation romaine; son assujettissement n'est pas perpétuel, il peut recevoir la liberté de son maître ou l'acheter de ses propres deniers [9]. Sous d'autres rapports, l'état des lites était moins favorable que le colonat. Les colons sont esclaves de la glèbe, mais non de l'homme; les lites sont tenus au double service de la terre et de la personne de leur maître. Ces différences entre les cultivateurs du sol tenaient à leur origine germanique ou romaine; elles s'effacèrent à mesure que les deux races se fondirent en une seule. Lorsque la fusion est complète, les conditions sociales sont également transformées. A partir de la fin du neuvième siècle, les

(1) *Eichhorn*, Deutsche Rechts-und Staats-Geschichte, § 49 (T. I, p. 320). — *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 448.

(2) *Pardessus*, Loi Salique, p. 477. — *Walter*, Rechtsgeschichte, § 396.

(3) *Pardessus*, Loi Salique, p. 479, 483.

(4) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irmmon, T. I, p. 259, 261. — *Walter*, § 392

(5) Lidimonium, litimonium, litimonicum (*Guerard*, I, 269).

(6) *Guerard*, I, 270.

(7) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 445.

(8) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, II, 161. — *Guerard*, II, 271

(9) *Guerard*, I, 272.

lites et les *colons* deviennent de plus en plus rares dans les documents; toutes les conditions sociales se fondent en une seule, celle des *vilains* et *hommes de pote* (1). Au milieu de la barbarie s'est accompli un progrès que la brillante civilisation de l'antiquité n'osait rêver; l'esclavage ne vicie plus la société.

N° 4. LES ESCLAVES.

L'esclavage existait chez les Germains, mais la servitude personnelle était rare; la condition des esclaves se rapprochait plus du servage féodal que du droit antique (2). Telles étaient les mœurs au premier siècle de notre ère; mais quand on ouvre les lois barbares recueillies depuis l'Invasion, on y trouve la servitude avec tous les caractères qu'elle a dans le droit romain. Les esclaves sont assimilés aux animaux et aux choses (3). Les Barbares mettent une sévérité plus jalouse encore que les anciens à prévenir le mélange des races: confondre son sang avec le sang d'un esclave est pour l'homme libre le plus grand des crimes; les lois le punissent de la perte de la liberté et même de la mort (4). La Loi Ripuaire exprime avec une énergie sauvage la réprobation de ces unions: « Si une femme libre suit un esclave, et que ses parents attaquent cette union, que le roi ou le comte offre à cette femme une épée et une quenouille. Si elle choisit l'épée, qu'elle tue le serf; si elle prend la quenouille, qu'elle soit esclave elle-même » (5). Le pouvoir du maître était absolu. Le Christianisme fit des efforts pour mettre la vie de l'esclave à l'abri de la violence des mœurs, mais bien sou-

(1) Villanus, rusticus, homo potestatis (*Guerard*, le Polyptique d'Irminon, T. I, p. 249).

(2) Voyez plus haut, p. 28-30.

(3) *L. Salic.* X, 1: Si quis servum aut ancillam, vel jumentum furaverit. — *L. Salic.* XLVII: Si quis servum, caballum vel bovem aut quamlibet rem, etc. — *Lex Alam.* LXXXVII: Si quis res suas, quid quid sit, aut mancipia, aut pecus aut aurum... (*Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, II, 449).

(4) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 431, s. — *Pardessus*, Loi Salique, p. 525. — *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 402, s.

(5) *L. Ripuar.* LVIII, 17

vent la brutalité l'emportait : Grégoire de Tours raconte des traits de barbarie dignes de figurer dans les annales de l'esclavage romain [1].

Les peuples germaniques trouvèrent le monde romain rempli d'esclaves, ils s'approprièrent les esclaves et la servitude. Les nouveaux maîtres paraissent aussi durs que les Romains ; cependant, même dans les lois barbares, il y a progrès d'humanité. Les Germains n'ont pas l'esprit juridique de Rome ; tout en traitant les esclaves de choses, ils leur reconnaissent des droits que la loi romaine leur refusait encore sous les empereurs chrétiens. Les Romains ne comprenaient pas qu'une chose, un animal, pût contracter mariage ; ils créèrent un mot ignoble [2], pour marquer que l'union des esclaves n'avait pas plus de valeur à leurs yeux que l'accouplement des brutes. Chez les peuples germains, le mariage entre serfs est valable ; il est aussi légitime que celui des hommes libres, il porte le même nom [3]. Les Barbares respectent la pudeur des serves aussi bien que l'honneur des femmes libres ; la loi des Lombards autorise l'esclave qui surprend sa femme en adultère à tuer les deux coupables ; l'édit de Théodoric, la loi Salique, la loi des Bavarois [4], portent des peines contre tout commerce illégitime avec la femme esclave. Les Romains, en privant les esclaves du droit de mariage, favorisaient l'incontinence des citoyens. En garantissant la pudeur des serves, les Barbares assuraient la pureté des mœurs chez les maîtres [5].

(1) Le duc Rauching se plaisait à torturer ses esclaves ; quand ils tenaient un flambeau de cire allumé pendant les repas, il les forçait d'appuyer le flambeau contre la jambe nue, jusqu'à ce qu'il s'éteignît, puis il le faisait rallumer et il recommençait, jusqu'à ce que la jambe fût brûlée. Les pleurs, les cris des malheureux augmentaient le plaisir du maître. Deux de ses esclaves s'étaient unis d'amour ; ils se réfugièrent dans une église. Avant de les rendre à Rauching, le prêtre lui fit jurer de les unir pour toujours et de les exempter de toute punition. Le duc tint son serment, mais d'une manière horrible ; il enterra vifs les deux malheureux, l'un sur l'autre. Le prêtre accourut, mais la jeune fille était déjà morte. (*Gregor. Turon.* III, 5).

(2) Contubernium.

(3) *Guerard*, Polyptique, I, 395. — *Pardessus*, Loi Salique, p. 524.

(4) *L. Longob.* I, 213. — *Edict. Theodor.* § 21. — *L. Sal.* XXIX. — *L. Bajuv.* VII

(5) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XV, 12.

Comment les Germains pouvaient-ils qualifier les esclaves de choses, et leur accorder le droit de famille? Il y a comme une lutte entre les traditions romaines et l'esprit germanique. L'esclavage romain était pour les Barbares une partie du butin de la conquête, mais il répugnait à leurs mœurs: ils n'étaient pas venus pour perpétuer la servitude, mais pour laver la société de cette tache. L'élément germain fut plus fort que le génie antique; sous l'influence des mœurs nouvelles, l'esclavage va disparaître.

Le Christianisme a répandu le sentiment de l'égalité religieuse, mais ce sentiment n'avait pas la force de transformer les conditions sociales; le Bouddhisme aussi reconnaît l'égalité des hommes, cependant l'esclavage existe toujours en Orient. L'Église, tout en prêchant aux maîtres qu'ils sont de la même nature que les esclaves, ne songeait pas à détruire le pouvoir des maîtres; elle-même comptait parmi ces maîtres. On a reproché à Alcuin ses 20000 esclaves; son biographe l'excuse en observant qu'ils dépendaient des monastères dont Alcuin était l'abbé (1). L'Église n'a jamais eu la pensée de donner la liberté à ses nombreux esclaves. Elle favorisait, dit-on, les affranchissements; mais ce n'est pas par la voie de l'affranchissement individuel que la servitude pouvait disparaître, il fallait que la masse des esclaves fût transformée et conduite pour ainsi dire par une éducation progressive vers la liberté. C'est la transformation de l'esclavage en servage qui a été le premier degré de cette émancipation, et le servage est un produit des mœurs et de l'état social des Barbares (2). Dès le principe, ils reconnurent aux esclaves le droit de famille; ils finirent par leur accorder le droit de propriété, dès lors l'esclavage était ruiné dans son fondement.

C'était un vieil usage germanique d'employer les esclaves à la culture des champs. Après l'Invasion, les Barbares, possédant de grands domaines, sans goût ni science pour les exploiter, abandon-

(1) *Act. Sanct. Benedict.* IVe siècle, 1re partie, p. 184.

(2) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 130 : « Sans méconnaître combien l'esprit de la religion chrétienne a contribué à l'abolition de la servitude, il me semble que les idées germaines eurent la plus grande part dans cette transformation de la servitude en servage. »

nèrent ce soin à leurs esclaves. Il y eut aussi des esclaves attachés à la personne, mais ce fut le petit nombre; la masse des conquérants avaient des mœurs trop simples pour réclamer d'autres services personnels que ceux de leur famille. Aussitôt après la conquête, on voit des serfs répandus sur le sol, chacun ayant sa case et son lot de terre, à charge de redevances et de corvées. Cette servitude était un mélange de l'esclavage romain et du servage germanique; les serfs étaient tenus à des tributs fixes, comme chez les Germains, et à des services indéterminés, comme dans l'antiquité (1). Les services finirent par être déterminés, alors l'esclavage fut transformé en servage (2); les esclaves devinrent propriétaires, sous la condition de payer les redevances fixées par les coutumes.

Les Romains avaient aussi des esclaves cultivateurs; mais, dans leur rigueur juridique, ils ne leur reconnurent jamais un droit au sol. Les Germains admettaient l'esclavage, mais ils ne le poussaient pas dans ses dernières conséquences. On trouve déjà des esclaves propriétaires au sixième siècle (3). Devenus propriétaires, les serfs eurent une place dans la société; dès lors ils ne pouvaient manquer de conquérir tous les droits de l'homme libre. Les jurisconsultes romains déclarent que l'esclave ne compte pour rien devant le préteur (4). Les lois barbares autorisent l'esclave à prêter serment, à déposer en justice (5); le serf peut soutenir son droit dans les

(1) Les tributs ou cens s'acquittaient en argent, en bétail, en fruits, en produits de tout genre, naturels ou industriels. Les serfs étaient de plus tenus à des services indéterminés, tels que les ouvrages à la main, les charrois, les corvées, les voyages, etc.; le *Polyptique d'Irminon* ajoute: « et tout ce qui leur sera commandé ». (*Guerard*, I, 336. — *Laboulaye*, p. 436).

(2) *Guerard*, le Polyptique d'Irminon, T. I, p. 338. — *Roth*, das Beneficialwesen, p. 377.

(3) Dans une formule de *Marculfe*, (II, 36) on voit un serf recevoir de son maître pour lui et ses héritiers, en pleine et franche propriété, des champs, des vignes, des prés, des bois, des serfs, avec le pouvoir de jouir et de disposer librement du tout. A la fin du VIe siècle, il y avait des serfs considérables par les biens qu'ils possédaient. (*Decret. Chlotarii* II, c. 9, dans *Baluze*, I, 20. Compar. *Guerard*, le Polyptique d'Irminon, I, 304).

(4) « Pro nullo isti habentur apud prætorem ». *Ulpian*. L. 1, D. XXXVIII, 8.

(5) *L. Long. Liutpr.* V, 21; — *L. Visig.* III, 4, 10. 11. 13; V, 4, 4; VI, 1, 4; VII, 6, 1. — *Guerard*, Polyptique d'Irminon, I. 310.

plaids [1]; chose plus étonnante, on lui permet de revendiquer sa liberté contre son maître en champ clos [2]. Les armes ennoblissent; les serfs ne tarderont pas à en user pour conquérir la liberté complète.

Un fait explique la rapidité et l'universalité de cette révolution. La propriété du sol était pour ainsi dire partagée entre le clergé et la royauté. Sur les immenses domaines possédés par l'Église et les rois, ou concédés en bénéfices, ou attachés aux comtés, il y avait une population considérable d'esclaves. On les appelait *fiscalins* [3]; ils jouissaient d'une condition privilégiée, ils avaient une composition plus élevée, leurs charges étaient moins onéreuses, ils pouvaient contracter mariage avec les hommes libres [4]. L'honneur du roi, l'honneur de l'Église relevait la condition de tout homme qui leur était attaché, même des serfs. L'état de fiscalin était comme un premier pas vers la liberté.

La marque caractéristique des temps dont nous parlons, c'est le rapprochement, la confusion des classes dépendantes. Les hommes libres déchurent, mais ce fut pour se relever; les serfs s'élevèrent à l'état de colons, tous les possesseurs du sol en acquirent la propriété. Cette acquisition était une usurpation, mais l'usurpation est le fait dominant de l'époque de transition qui s'étend du cinquième au dixième siècle : les bénéficiers usurpent la propriété, les comtes usurpent la souveraineté, les serfs et les colons usurpent les terres qu'ils cultivent. Devenus propriétaires, ils n'étaient pas encore

(1) Déjà au IXe siècle, on voit les serfs contester à leurs maîtres tel ou tel service. *Muratori* (Antiquit. III, 747) rapporte un jugement de l'an 882 qui condamne les serfs d'un monastère à recueillir les olives, à les presser et à livrer l'huile au monastère. Les serfs avouaient qu'ils étaient tenus à un cens annuel, mais ils prétendaient n'être pas tenus à autre chose. Le témoignage des hommes libres les fit condamner.

(2) *Guerard*, Polyptique d'Irminon, I, 314, 315.

(3) On appelait *fiscalini*, les hommes appartenant au fisc. Les serfs des églises et des monastères étaient de la même condition que les serfs du fisc. (*Guerard*, I, 349, 351). Les *fiscalins* forment l'élément principal de la nation française. *Guerard* calcule que dans le seul diocèse de Paris le nombre des hommes du fisc et de l'Église s'élevait à plus de 200000 (*Guerard*, I, 362)

(4) *Guerard*, Polyptique, I, 302, ss.

libres; ils n'avaient pas encore le droit de disposer de leurs tenures, et de s'administrer eux-mêmes; mais ils étaient sur la voie de la liberté, ils la conquirent insensiblement à partir du douzième siècle [1].

N° 5. LES CLASSES DOMINANTES.

I. *Germes de la féodalité.*

Du cinquième au dixième siècle, la liberté est en décadence; les hommes libres disparaissent, ils se fondent dans les colons, les lites et les serfs. Les classes dépendantes se relèvent, il est vrai, elles conquièrent la propriété du sol, mais cette propriété n'est pas entière, elle soumet les possesseurs à des redevances envers un suzerain. C'est la propriété féodale, expression d'une nouvelle ère historique, de la féodalité. Essayons de découvrir les germes de ce régime, qui domine pendant le moyen âge proprement dit.

Les anciens Germains avaient-ils une noblesse? Les origines germaniques sont obscures, mais le doute disparaît avec l'Invasion; les savants mêmes qui admettent l'existence d'une aristocratie chez les Germains, avouent qu'elle s'efface après la conquête. C'est seulement lors de la dissolution de l'empire carlovingien que la noblesse est constituée; elle s'appuie sur la possession du sol, mais cette possession a des caractères particuliers. Les jurisconsultes romains n'auraient pas reconnu le droit de domaine dans la propriété féodale. La propriété paraît avoir grandi, le propriétaire est roi dans ses terres, il y exerce presque tous les droits de la souveraineté; mais cette propriété souveraine a cessé d'être indépendante : tout bien est tenu d'un seigneur. La condition des personnes a subi une révolution analogue. Les seigneurs sont rois, mais ils n'ont pas l'indépendance du citoyen de Rome; ils sont dépendants, non de l'État, mais d'un suzerain. Tout est dans des liens de dépendance, propriétés et personnes. Dans l'antiquité, le citoyen était libre, il ne

(1) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriete, p. 451. 455.

dépendait que de l'État. Sous le régime féodal, il n'y a plus d'État, il n'y a que des relations de dépendance personnelle fondées sur la foi et l'hommage; les vassaux prennent la place des citoyens.

Le système féodal est sorti de la conquête; a-t-il ses racines dans les mœurs des Germains? existait-il dès les premiers temps de l'établissement des Francs dans les Gaules? *Montesquieu* voit des vassaux dans les *compagnons* s'engageant pour la guerre, et liés à un chef par leur parole; c'est également dans le fond des coutumes barbares qu'il cherche l'origine des justices seigneuriales (1). Cette opinion est devenue générale, sauf une grande divergence dans les détails. *Montesquieu* déjà avait exagéré l'idée de l'origine germanique de la féodalité, en transportant la vassalité dans les forêts de la Germanie, en confondant les époques, en considérant le régime féodal comme établi sous les Mérovingiens (2). Les disciples du grand maître ont porté l'exagération plus loin encore : « Le gouvernement féodal n'est que le gouvernement de la famille; l'État et la famille s'y confondent perpétuellement. En réalité ce n'est que le jeu simple et naturel des principes et des coutumes qui régissaient de temps immémorial la famille de l'autre côté du Rhin. Les institutions domestiques de la tribu germaine se retrouvent dans toutes les institutions civiles et politiques qui gouvernèrent la Gaule sous les deux premières races. L'administration à demi-romaine de Clovis et de Charlemagne était une enveloppe étrangère qui cachait le génie national; lorsqu'elle tomba, comme un vêtement incommode usé par le temps, les institutions primitives reparurent. Quand on les vit toutes formées sous la féodalité, on crut qu'elles étaient nées du déchirement de l'Empire; la vérité est qu'il n'y avait rien d'essentiel qui ne fût pour le moins aussi vieux que l'histoire même des Germains » (3).

L'opinion de *Montesquieu*, en transportant la féodalité dans les

(1) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXX, 3, 20.

(2) *Naudet*, de l'état des personnes en France sous les rois de la première race (*Mémoires de l'Institut*, Inscriptions et Belles Lettres, T. VIII, p. 435).

(3) *Lehueron*, Histoire des Institutions carolingiennes, p. 3, 4. C'est l'idée fondamentale du livre. *Lehueron* n'a fait que formuler rigoureusement le système de Montesquieu et de ses disciples.

forêts de la Germanie, tend à imputer aux Germains toutes les misères du régime féodal [1]. Elle a trouvé un vif contradicteur en Allemagne [2]; *Roth*, renversant la thèse de *Montesquieu*, met la féodalité sur le compte de Rome et des Gaules. La société germaine, d'après lui, reposait, non sur la confusion de l'État et de la famille, mais sur les rapports des citoyens avec l'État. Tel fut aussi le principe du gouvernement des Francs après la conquête. Loin qu'il y eût des fiefs sous le régime mérovingien, on n'y rencontre pas même cette première forme de la propriété féodale que l'on appelle *bénéfices*. Les *leudes*, dans lesquels on croit retrouver à la fois les *compagnons* de Tacite et les *vassaux* du moyen âge, se confondaient avec la masse de la nation; il n'y avait pas de vassaux, tout citoyen était tenu des devoirs de fidélité et de service militaire. Les bénéfices et le vasselage datent du huitième siècle, ils ont leur racine dans la grande propriété; or la grande propriété, avec tous les abus qui l'accompagnent, la misère et l'oppression des hommes libres, vient non de la Germanie, mais de Rome et des Gaules [3].

Ce hardi manifeste oppose un système exclusif à un système également exclusif; essayons de nous débarrasser des exagérations des deux partis. L'idée de *Montesquieu*, que la féodalité a son principe dans les mœurs des Germains, a pour elle toutes les probabilités historiques. La vassalité et les bénéfices ne se rencontrent pas seulement dans les Gaules; on trouve cette institution plus ou moins développée partout où les Barbares s'établissent, là où l'élément romain est presque anéanti, comme en Angleterre, et là où les deux éléments se mêlent, comme en Espagne. Ouvrons le code des Visigoths: « Le patron donne des armes ou des terres à ses clients. Le client peut se recommander à un autre patron, mais en rendant au premier tout ce qu'il en a reçu. Ces relations sont héréditaires. Si le vassal ne laisse qu'une fille, le patron la marie, en lui abandonnant ce qui avait été donné au père [4]. L'obligation

(1) Voyez plus haut le sentiment de *Guerard*, sur l'influence fatale de l'invasion des Germains, p. 102, s.

(2) *Roth*, Geschichte des Beneficialwesens, 1850.

(3) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 210, ss. 108, 314, 104.

(4) *L. Visigoth.* Lib. V, Tit. 3, II. 1-7 (antiq.).

essentielle du vassal, c'est de suivre son patron à la guerre. Le roi a un grand nombre de fideles (1); les terres qu'il leur distribue sont appelées bénéfices royaux (2). Ces concessions peuvent être révoquées, lorsque le bénéficier viole son devoir de fidélité » (3). Ne sont-ce pas là des caractères du régime féodal? (4) Les Anglo-Saxons connaissent dès le neuvième siècle le nom et les cérémonies de la chevalerie (5) : le jeune guerrier ne reçoit pas les armes dans l'assemblée de la nation, comme chez les Germains de Tacite, c'est le roi qui lui ceint l'épée et le crée chevalier (6). Nous avons la formule du serment que le vassal anglo-saxon prêtait à son suzerain (7). Si les germes de la féodalité existent partout où les Barbares s'établissent, ne doit-on pas avec *Montesquieu* en chercher l'origine au fond des usages germaniques?

Nous ne suivrons pas l'adversaire de *Montesquieu* dans l'étude des textes. Les interprétations de l'écrivain allemand sont toujours ingénieuses; nous n'avons qu'un reproche à lui faire, c'est qu'il y met trop d'art : il commente les lois barbares, comme si elles étaient l'œuvre de Papinien. Il faut partir d'un autre point de vue. Ne cherchons pas la règle dans un état essentiellement déréglé, un élément unique ou dominant dans un ordre de choses où se confondent et se mêlent les races, les institutions, les mœurs; il n'y a rien de fixe dans la société née de la conquête, c'est un passage, une transition entre l'antiquité et le moyen âge. Il est vrai que les concessions de terres faites par les rois mérovingiens n'avaient pas tous les caractères des bénéfices du neuvième siècle; est-ce à dire qu'elles comprenaient la propriété entière (8)? Mais on les voit à chaque instant confirmées ou révoquées. Ces révocations seraient-elles légales, comme le dit le jurisconsulte allemand? seraient-elles l'effet

(1) *Regum fideles* (*L. Visig.* VI, 1, 5. — *Concil. Tolet.* V, 6; VI, 14).
(2) *L. Visig.* IV, 5, 5 : *Regia beneficia.*
(3) *Concil. Tolet.* XVI, 2.
(4) *Lembke*, Geschichte von Spanien, T. I, p. 188, s.
(5) *Asser*, Vit. Aelfredi, ad. a. 878.
(6) *Lappenberg*, Geschichte von England, T. I, p. 580.
(7) *Wilkins*, Leg. Angl. p. 63.
(8) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 76, 210.

d'une confiscation judiciaire? [1] On le pourrait croire, si les concessions émanaient de Rome et si nous étions sous le régime du préteur; mais personne ne croira que dans une société désordonnée comme celle des Barbares, on procédât avec cette rigueur juridique. S'il y avait des concessions *révocables* sous certaines conditions, il y avait donc une classe de possesseurs qui n'étaient pas propriétaires dans le sens romain; ce sont les ancêtres des bénéficiers. Les bénéfices sont organisés au huitième siècle; c'est une des révolutions les plus profondes qui se soient accomplies dans l'état des propriétés et la condition des personnes. Une institution qui est tout un état social, naît-elle en un jour? Il a fallu des siècles pour transformer ainsi la propriété romaine et allodiale, pour préparer un autre âge de la civilisation, la féodalité. Les concessions des Mérovingiens sont le germe d'où sortirent les bénéfices et les fiefs.

Si les adversaires de *Montesquieu* sont allés trop loin dans leur réaction, ce n'est pas à dire que nous acceptions le système du grand maître avec toutes ses exagérations. Il n'est pas vrai que la vassalité existait déjà chez les Germains, elle n'existait pas même sous les Mérovingiens; la classe des hommes libres se rattachant directement à l'État, formait encore la masse de la nation [2]. *M*elle *Lézardière* a déjà observé que les obligations naissant du vasselage étaient subordonnées aux devoirs du citoyen. Le serment que tous les habitants prêtaient au roi ne date pas de Charlemagne, comme semble le croire un grand historien [3]; nous avons la formule du serment que les hommes de toute race prêtaient aux rois mérovingiens [4]. Gaulois et Francs devaient le service militaire [5]; cette obligation existe encore au huitième siècle, lorsque les bénéfices et le vasselage sont déjà organisés [6]. Il y a eu après l'Invasion

(1) *Roth*, p. 216, ss.

(2) *Lœbell*, Gregor von Tours, p. 188. — *Walter*, Deutsche Rechtsgeschichte, § 67, s.

(3) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 155, ss.

(4) *M*elle *Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. III, p. 7, s. Preuves, p. 7. ss. — *Roth*, das Beneficialwesen, p. 108.

(5) *M*elle *Lézardière*, T. III, p. 9. Preuves, p. 20. — *Roth*, p. 144, s.

(6) *Eichhorn*, Deutsche Staats und Rechtsgeschichte, T. I, p. 704 (§ 166).

un essai de gouvernement, sur le modèle de Rome; la royauté tenta de constituer la société et de rattacher les citoyens à l'État, mais elle échoua. Les Germains étaient incapables de fonder une société étendue; les éléments des nations modernes devaient se développer dans des sociétés plus étroites, répondant au génie des conquérants. Les relations de personnes, de dépendance, en germe dans les mœurs germaniques, l'emportèrent sur la centralisation impossible des Mérovingiens et des Carlovingiens. Sous l'apparente unité de l'Empire se forment les éléments de la féodalité: les propriétés se subordonnent les unes aux autres, les hommes libres se mettent au service et sous la protection d'un supérieur. La société se dissout en une multitude d'associations particulières fondées sur la dépendance des terres et des personnes (1).

Si les racines de la féodalité pénètrent jusque dans les premiers temps de la conquête, faut-il pour cela imputer aux conquérants tous les excès du régime féodal? Il y a une idée vraie dans la réaction germanique contre les Gallo-Romains: l'élément gaulois contribua à précipiter la société dans la féodalité. Les abus attachés à la grande propriété précédèrent dans les Gaules la conquête romaine (2). La tyrannie fiscale de l'Empire accrut le mal; c'est un Romain qui a jeté ce cri de détresse: « les grandes propriétés ont ruiné l'Italie, elles vont ruiner les provinces » (3). *Pline* ne se doutait pas de l'étendue du mal qu'il prédisait; il faut lire *Salvien* pour s'en faire une idée (4). La Gaule tomba dans un désordre si cruel, que son état ne différait guère de celui qu'on impute à la féodalité: les serfs y existaient avant qu'un Germain y eût mis le pied. Il est si vrai que la féodalité était en germe dans l'état social des Gaules, qu'elle s'est développée chez une tribu de la race celtique qui se maintint à l'abri de toute influence étrangère. On voit dans les anciennes lois de Galles (5), les hommes libres, possesseurs

(1) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 236.
(2) *Cæsar*. De Bell. Gall. I, 4; VI, 13.
(3) *Pline l'Ancien*. (Voyez le T. IIIe de mes Etudes).
(4) Voyez plus haut, p. 65-67.
(5) *De Courson*, Histoire des peuples bretons, T. II, p. 39, ss.

de terres, passer volontairement au service d'un seigneur; les seigneurs distribuer entre leurs hommes une partie de leurs domaines; on y voit des possesseurs de terres, eux-mêmes seigneurs, placés sous le commandement d'un seigneur plus puissant. Au dessous des vassaux libres, les lois galloises nous montrent des hommes dans la dépendance stricte, humiliante qui caractérise le servage ou plutôt l'esclavage (1). Ainsi le sol des Gaules était préparé à recevoir l'empreinte féodale. Nous n'entendons pas maudire pour cela la féodalité; nous y voyons au contraire un immense progrès sur l'état de l'Europe qui l'a précédé, et même sur la brillante antiquité. Nous n'accusons ni les Gaulois, ni les Germains des abus du régime féodal, tous les éléments de la société y concoururent. L'élément gaulois n'est pas dominant, puisque la féodalité a été un fait général, mais il joue un rôle dans la préparation du nouvel état social; c'est dans les Gaules que la féodalité a formulé ses institutions avant d'envahir l'Europe. C'est la conquête, ce sont les mœurs germaniques qui lui ont donné ces formes.

b) *Condition des terres. Les* BÉNÉFICES.

Sous le régime féodal, l'état des terres détermine la condition des personnes; c'est la terre qui donne la noblesse et la grandeur. Mais la propriété a des caractères tout particuliers, elle est classée dans un système hiérarchique, elle est subordonnée tout en donnant la souveraineté à ses maîtres. La décomposition du sol est l'image de la dissolution de la société. La société ancienne, renouvelée par le sang barbare, se décompose en petites sociétés, pour s'y préparer à de nouvelles destinées. Ces associations locales reposent sur la propriété particulière qu'on appelle le fief. Les fiefs sont le terme de la lente révolution que la propriété subit du cinquième au dixième siècle.

(1) Le *cæth* pouvait être vendu par son maître. S'il était tué, ni le meurtrier ni ses parents ne devaient payer de composition; il suffit, dit la loi, qu'on donne la valeur de l'esclave à son maître, comme on ferait de celle d'un animal. (Leg. Wall. Cod. Dimet. L. III, c. 3, § 8, p. 294, de l'édit. in folio).

Après la conquête il y avait deux espèces de propriété, la propriété romaine et la propriété germanique ou allodiale. Le droit de propriété est également absolu chez les Romains et chez les Barbares. Mais la propriété romaine reste subordonnée à l'État, le citoyen domine le propriétaire. La propriété germanique est souveraine; née de la conquête (1), elle participe à tous les droits du conquérant. La propriété romaine est soumise à l'impôt, c'est le signe de sa subordination à l'État; le guerrier franc verrait une servitude dans cette dépendance; il est roi dans son domaine et n'y reconnaît de supériorité à personne, pas même au roi.

Quelques traits empruntés aux chroniques dépeindront l'esprit d'orgueil et d'insociable égoïsme qu'engendre cette indépendance absolue. Eticho, de l'antique race des Guelfes, s'indigne de ce que son fils accepte un bénéfice de son beau-frère Louis le Pieux; le vieillard se retire dans un château des montagnes et refuse de voir un enfant qui a renoncé à la noblesse et à la liberté de sa famille pour se mettre au service du roi (2). L'empereur Frédéric I passe par la ville de Thun. Le seigneur du lieu ne se lève pas devant lui ni ne le salue, mais seulement, par forme de courtoisie, remue son chapeau. L'empereur s'enquiert de la condition de ce personnage; on lui répond que le baron de Kreneckingen est si franc et si libre qu'il ne rend à personne hommage ni redevance (3).

Un légiste français intitule ce dernier trait : *Insolence d'un alleutier* (4). L'insolence était un droit, mais il faut convenir que l'indépendance poussée à ce point est incompatible avec l'état social. Si

(1) Le mot *alod* a été diversément expliqué. *Leo* (Lehrbuch der Universalgeschichte, T. II, p. 52 et note 2) le dérive d'un mot germanique qui signifie *butin*. Il désigne donc, comme le dit *Guizot* (Essais sur l'histoire de France, p. 92), les terres prises, occupées ou reçues en partage par les Francs au moment de l'Invasion, ou dans leurs conquêtes successives.

(2) « Iratus nobilitatem suam et libertatem nimis esse declinatam ». *Weingart*, Chronic. de Guelfis princ. ap. *Leibnitz*, Script. rer. brunswic. T. I, p. 782. — Comparez dans le poëme des *Nibelungen* (I, 764, ss.) la colère de Chriemhilde, lorsque Siegfried se fait l'homme de Gunther.

(3) *Grimm*, Deutsche Rechtsalterthuemer, p. 279. — *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 276.

(4) *Galland*, Du franc alleu, p. 13.

les propriétaires n'ont aucun lien avec l'État, il n'y a plus que des individus, il n'y a pas de société. Cela est si vrai que du temps de Charlemagne, on vit des hommes libres refuser par orgueil le serment de fidélité exigé par l'empereur [1]. La propriété allodiale, isolée et indépendante, conduisit à la dissolution de la société. Elle devait se subordonner à l'État, comme la propriété romaine, ou entrer dans la dépendance d'un supérieur; mais l'État s'effaçait et les Germains avaient l'habitude de la dépendance personnelle, la propriété allodiale se transforma donc en propriété dépendante, en bénéfices.

Cette révolution dans la condition des propriétés ne se fit pas sans violence. On voit dans une formule de *Marculfe* [2], les hommes libres se plaignant au roi « de ce qu'un tel propriétaire leur a enlevé par force leurs terres et les possède injustement.» La spoliation devint si fréquente qu'on rédigea une formule de lettre, que les rois écrivaient aux comtes pour la réprimer. Mais l'autorité de Charlemagne lui-même ne put remédier à l'abus; écoutons les plaintes du grand roi : « Ils disent, que lorsqu'ils refusent de donner leur héritage à l'évêque, à l'abbé, au comte, au juge ou au centenier, ceux-ci cherchent une occasion de les perdre; ils les font aller à l'armée, jusqu'à ce que ruinés complètement, ils soient amenés de gré ou de force à vendre ou à livrer leurs alleux. Mais ceux qui ont cédé à la volonté des puissants, restent tranquilles dans leurs foyers, sans qu'on les inquiète jamais » [3].

Le capitulaire de Charlemagne nous indique la marche de la révolution qui fit disparaître les alleux. L'indépendance du propriétaire libre était une cause de faiblesse et d'oppression; seul contre tous, sans appui de la part de l'État, il se vit forcé, pour échapper à une spoliation violente, de se recommander à un homme puissant, en convertissant son alleu en bénéfice. Faut-il déplorer cette transformation de la propriété? La violence doit être flétrie, mais

(1) « Per superbiam jurare noluerint semoti » Capitul. ad. a. 793, c. 36. (*Baluze*, I, 541).

(2) *Marculphi* form. I, 28, (*Baluze*, II, 380).

(3) *Capitul.* III, ad. a. 811, c. 3, (*Baluze*, I, 385).

la révolution qu'elle hâta était inévitable, providentielle. Avec la propriété allodiale, l'État serait tombé dans l'anarchie, et la société se serait dissoute. La propriété romaine était impossible, puisqu'elle suppose un État qui n'existait pas. La propriété bénéficiaire était seule capable de relier les propriétaires entre eux et de constituer une nouvelle société.

L'état des propriétés est l'image de la condition des personnes. Les Germains dans leur indépendance, ne voulaient pas plier sous l'État, mais leurs mœurs leur avaient appris à honorer les liens de personne à personne. De là les petites sociétés féodales. La Gaule était préparée à cet assujettissement de l'homme à l'homme, par l'antique système de la clientèle. La conquête lui donna d'immenses développements en multipliant les bénéfices.

Le bénéfice est une concession de terre faite à charge de services personnels. Les obligations des bénéficiers restèrent vagues et indéterminées, jusqu'à ce que les bénéfices se changèrent en fiefs (1). La propriété bénéficiaire n'est qu'une transition de la propriété romaine ou allodiale à la propriété féodale; or dans les époques de transition, tout reste indécis et flottant. Cependant au neuvième siècle, les capitulaires imposent une obligation précise aux bénéficiers, le service militaire (2). Ce service donna sans doute naissance aux bénéfices. Le roi récompensait ses guerriers en leur distribuant des terres, il en résultait un lien plus étroit entre les donataires et le roi. Le nom de bénéfice ne date que du huitième siècle (3), mais les concessions bénéficiaires sont antérieures. On lit dans le traité d'Andelot de 587 : « les leudes qui après s'être engagés par serment dans le parti d'un roi, auront passé dans celui d'un autre, seront renvoyés des lieux qu'ils occupent », c'est-à-dire, obligés de rentrer dans les terres du premier roi. Ensuite on stipule que les « rois conserveront à leurs fidèles ce qu'ils leur auront accordé ou

(1) *Guerard*. Le Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 549.

(2) « In primis, quicumque beneficia habere videntur, omnes in hostem veniant ». *Capit.* a. 807, c. 1 (*Pertz*, I, 149).

(3) *Capitul. Compend.* a. 757, c. 6 (*Pertz*, I, 28; *Baluze*, I. 182, c. 9) : « Homo francus accepit beneficium de seniore suo, et duxit secum suum vasallum. » — Déja dans les *formules de Marculfe* on lit (I, 13) : Sub usu beneficiario.

accorderont légitimément ». Voilà bien des concessions de terres et un engagement de fidélité de la part des donataires. Le même traité dit que « chacun possédera sans trouble ce qu'il a reçu de la munificence des rois précédents; ce qui aura été enlevé aux personnes restées fidèles leur sera restitué » (1). Ainsi ces concessions obligent le propriétaire à des devoirs envers le donateur, il perd sa possession s'il ne garde pas sa foi. Ce sont les caractères du bénéfice, quoique le nom n'existe pas encore (2).

Les bénéfices sont-ils d'origine romaine ou barbare? Il est difficile de remonter à la source première (3). Le nom de *bénéfice* se trouve déjà sous l'empire romain. Les empereurs donnaient aux légionnaires des terres situées sur les frontières de l'empire; les donataires prêtaient serment de fidélité et s'obligeaient au service militaire; les terres ainsi concédées n'étaient aliénables qu'avec l'obligation qui leur était inhérente, elles ne passaient qu'aux héritiers mâles, toujours avec la même charge (4). L'analogie entre les bénéfices romains et les bénéfices germaniques paraît si grande que l'on conçoit qu'elle ait séduit des esprits éminents. Des terres dont la possession oblige le détenteur au service militaire, la foi promise par serment, l'hérédité de la possession et de la charge : c'est une espèce de fiefs, dit *Godefroy*, et *Cujas* ne doute pas que la féodalité n'ait son origine dans les lois romaines (5).

Cependant quand on pénètre au fond de l'institution romaine et des bénéfices germaniques, on voit que des différences considérables les séparent. Sous l'Empire, des terres sont concédées héréditaire-

(1) *Gregor. Turon.* IX, 20.

(2) *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 525.

(3) Tous ceux qui écrivent sur les bénéfices devraient dire comme *l'abbé de Gourcy :* « Je ne puis répondre que de mon zèle ; je demande grâce pour mes erreurs et encore pour mes incertitudes ». (De l'état des personnes en France sous la 2e et 3e race, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions en 1768).

(4) *Muratori* a rassemblé tous les textes dans la Dissertation XIe de ses *Antiquités du Moyen Age* (T. I, p. 346). Comparez *Giraud*, Histoire du droit français au moyen âge, T. I, p. 195, s; — *Dubos*, Histoire de la Monarchie française, Liv. I, ch. 9.

(5) *Cujas*, sur le Code, (lib. XI, tit. 48) : « Feudos ex jure romano originem sumpsisse testor ». — *Gothofred.* ad. L. I, C. Theod. VII, 15.

ment à des soldats par le prince, avec l'obligation pour les possesseurs de servir l'État : c'est comme une forteresse élevée contre les Barbares. Chez les peuples germains, les bénéfices sont une condition générale de la propriété, les terres sont concédées non par l'État, mais par des propriétaires, pour des services de toute espèce. Le bénéfice entraîne la dépendance des personnes ; mais sous l'Empire, les vétérans dépendent de l'État ; sous les Germains, les bénéficiers relèvent d'un Seigneur ; les légionnaires sont des citoyens, les bénéficiers deviennent des vassaux [1]. Les bénéfices germaniques constituent un état social tout différent de la société ancienne ; il est impossible qu'ils soient une continuation directe de ce qui se pratiquait sous l'Empire. Faut-il donc rejeter parmi les vieilles erreurs [2], une opinion qui a pour elle l'autorité des savants les plus éminents ? Les Barbares étaient au service de Rome avant de devenir les maîtres de l'Empire ; eux-mêmes avaient occupé des terres des frontières, à charge de service militaire. Quoi de plus naturel que de transporter dans leurs conquêtes un état de choses qui était entré dans leurs habitudes ? [3] Les concessions romaines ont donc pu influer sur le développement des bénéfices germaniques ; mais cette influence n'a été qu'un élément accidentel de la féodalité. Ce qui le prouve, c'est qu'on ne voit les bénéfices organisés que trois siècles après la conquête, et le principe qui y domine est entièrement étranger aux mœurs de l'antiquité, c'est la dépendance personnelle, la vassalité fondée sur la foi.

Mais si l'élément germanique domine dans les bénéfices, il n'est pas facile d'en suivre le développement. A entendre un illustre historien, les relations de compagnon à chef, telles que Tacite les décrit, auraient conduit nécessairement aux bénéfices, sous l'influence de la conquête : « Possesseurs de terres immenses, les rois et les chefs de bande les distribuèrent à leurs guerriers, comme ils leur avaient donné dans les forêts de la Germanie des armes et des chevaux ;

(1) *Guerard*, Le Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 505.

(2) C'est le sentiment de *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 209.

(3) *Palgrave*, the rise and the progress of the english commonwealth (T. I, p. 351, ss.), a reproduit l'ancienne opinion de l'origine romaine des bénéfices.

ces présents furent un moyen de retenir les compagnons ou d'en acquérir de nouveaux. Voilà les bénéfices. Ils continuèrent les liens du chef avec ses compagnons, ils préparèrent ceux du suzerain avec ses vassaux » (1). Les sources ne confirment pas le système de *Guizot;* les faits ne se sont pas développés avec cette rigueur logique (2).

Dès le principe de la conquête, on voit le roi donner des terres à titre de récompense (3). Ces concessions comprennent souvent la toute propriété; mais cette propriété n'est plus la propriété romaine, elle ne passe pas de plein droit aux héritiers et elle doit être confirmée par les successeurs du roi; c'est plus qu'un usufruit, mais ce n'est pas un domaine absolu; c'est le germe du bénéfice. On trouve aussi des concessions à vie (4). La nécessité pour le concessionnaire d'obtenir la confirmation de son droit et la révocation fréquente des concessions mentionnées dans les historiens, font supposer que le concessionnaire était soumis à certains devoirs envers le donateur. Cependant il n'y a aucune trace dans les documents d'obligations positives contractées par les bénéficiers. La foi, la fidélité est le seul devoir du concessionnaire; celui qui y manquait, perdait naturellement son bénéfice. A cela se réduit, en droit, la question si vivement agitée de la révocabilité des bénéfices; en fait, la force et l'intérêt décidaient (5). On ne voit pas que dans les premiers temps de la conquête, les grands propriétaires aient fait des concessions pareilles (6). Elles se multiplièrent à mesure que la propriété allodiale disparut, et que les hommes libres entrèrent dans des liens de dépendance envers les grands propriétaires (7).

Le mouvement était irrésistible; rien ne le prouve mieux que

(1) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 126, 152.

(2) Nous suivons dans ce que nous allons dire des bénéfices le savant ouvrage de *Waitz* (Deutsche Verfassungsgeschichte). Ce n'est pas une théorie, c'est un exposé des faits, tels qu'ils résultent des documents.

(3) *Waitz*, T. II, p. 210, N. 1.

(4) *Waitz*, T. II, p. 210, ss.

(5) *Waitz*, T. II, p. 215, ss.

(6) *Waitz*, T. II, p. 205. La première que nous possédons, date du VIIIe siècle.

(7) *Waitz*, T. II, p. 205, 219.

l'universalité du système des bénéfices. Sous l'influence de la nécessité, de l'oppression, de la violence, les hommes libres convertirent leurs alleux en bénéfices. On voit dans une formule de *Marculfe*, comment ils se présentaient devant le roi ou devant un homme puissant, une touffe de gazon ou un rameau à la main, pour leur faire donation de leurs biens; ils les recevaient ensuite à titre de bénéfices [1]. Dans le principe, les terres seules formaient des bénéfices; dans la suite toute espèce de fonctions furent concédées à ce titre, les plus hautes comme les plus infimes. Au neuvième siècle, il n'y a plus de différence entre les *bénéfices* et les *honneurs* [2]. Pour constituer la féodalité, il ne manque plus que l'hérédité des bénéfices; elle était tout aussi inévitable que les bénéfices mêmes. Il arriva aux bénéficiers ce qui arrivait aux colons, aux lites et aux serfs; tous ceux qui possédaient le sol à un titre quelconque de dépendance finirent par en acquérir, ou si l'on veut, par en usurper la propriété. Le droit du travailleur, lorsqu'il se continue pendant des siècles, est plus fort que celui du propriétaire. La culture du sol appelle la perpétuité. Cette révolution ne fut pas l'œuvre d'un jour: comme toutes les grandes modifications de l'état social, elle se fit insensiblement. On voit déjà des traces d'hérédité sous les Mérovingiens; après Charlemagne c'est la condition commune des bénéfices; enfin le fait universel devient un droit [3]. Nous sommes sur le seuil de la féodalité [4].

(1) *Marculphi*. Formul. I, 13.

(2) *Roth*. Das Beneficialwesen. p. 432, s. Le mot *honor* désignait dans le principe les fonctions publiques; au IXe siècle il est synonyme de *beneficium*.

(3) On rapporte ordinairement l'hérédité des bénéfices à Charles le Chauve. C'est une erreur; l'édit de *Kiersy* n'avait pas pour objet de consacrer l'hérédité des bénéfices et des offices comme un principe général de droit. Il fut porté à l'occasion de l'expédition de Charles le Chauve en Italie. Le but de l'empereur était de s'attacher ses vassaux en leur assurant que leurs honneurs et leurs terres passeraient à leurs héritiers. C'est plutôt un fait qu'il constate qu'un droit qu'il reconnaît. Le droit resta indécis et flottant, jusqu'à ce que la féodalité immobilisât toutes les conditions sociales. *Eichhorn*, Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte, T. I, p 603).

(4) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 354, ss. — *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 144, s. 291, ss.

c) *Condition des personnes. Germes de la noblesse féodale.*

Quelle est l'origine de l'aristocratie féodale ? Les passions et les préjugés ont répondu à cette question plus que la vérité historique. A une époque où la noblesse était déjà en décadence, le *comte de Boulainvilliers* essaya de la relever en montrant que ses racines étaient aussi vieilles que la monarchie, que son droit à la domination reposait sur une différence de race et sur la victoire: « La noblesse descend des vainqueurs de Rome, du peuple franc; les vaincus, Romains et Gaulois, ont formé la masse des roturiers et des serfs » (1). *Montesquieu*, malgré sa prédilection pour le système aristocratique du noble écrivain (2), ne peut s'empêcher d'y voir « une conjuration contre le tiers état » ; mais il goûte moins encore le système de *Dubos*, « conjuration contre la noblesse ». L'abbé *Dubos* dit qu'il n'y avait pas de noblesse, pas de distinction personnelle dans les premiers siècles de la monarchie: que tous, Francs et Romains, étaient libres et égaux (3). *Montesquieu* qualifie cette opinion de prétention injurieuse aux familles nobles, injurieuse aux trois maisons qui ont régné sur la France : « Ainsi donc, s'écrie-t-il, l'origine de leur grandeur n'irait pas se perdre dans l'oubli ; l'histoire éclairerait des siècles où elles auraient été des familles communes ; il faudrait aller chercher leur origine parmi les nations subjuguées » (4). D'après *Montesquieu*, la noblesse existait chez les Germains avant l'Invasion, elle continua après la conquête à se distinguer des hommes libres: les *antrustions* étaient des nobles, eux seuls possédaient les bénéfices et la juridiction qui y était attachée, leurs priviléges étaient héréditaires (5).

L'opinion de *Montesquieu* est aujourd'hui abandonnée; c'est le

(1) Voyez plus haut, p. 99.

(2) « Comme son ouvrage est écrit sans aucun art, et qu'il y parle avec cette simplicité, cette franchise et cette ingénuité de l'ancienne noblesse dont il est sorti » etc. (*Esprit des Lois*, XXX, 10.

(3) *Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, Liv. VI, ch. 4.

(4) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXX, 25.

(5) *Esprit des Lois*, XXX, 17, 18, 20, 25 ; XXXI, 24.

système de *Dubos*, tant décrié pour ses paradoxes, qui est le vrai [1]. Il n'y a pas de noblesse chez les Francs, sous les deux premières races; il n'y a que des hommes libres jouissant tous des mêmes droits. Cependant la noblesse est sortie du régime de la conquête; les conquérants y ont une large part, mais il n'est pas vrai de dire qu'elle se soit recrutée exclusivement parmi eux: il y a des nobles d'origine gauloise, il y a des roturiers d'origine franke. La noblesse n'est pas née de la race, mais de la grande propriété et des fonctions qui le plus souvent y étaient attachées. Or les vaincus prirent place parmi les bénéficiers et les comtes; plus d'un serf même s'éleva aux premiers rangs de la société [2].

La noblesse féodale repose sur la possession du sol. Elle est souveraine, il n'y a plus d'homme libre: mais en même temps elle est subordonnée, les relations de vassal à seigneur dominent toute la société. Nous avons dit comment a disparu la classe des hommes libres; nous avons suivi le progrès des bénéfices, dont le développement coïncide avec la disparition des petits propriétaires. La grande propriété survécut à l'Invasion; la conquête, les concessions bénéficiaires, l'usurpation eurent pour effet de l'étendre. Les possesseurs du sol remplissaient également les hautes fonctions. Déjà avant l'Invasion, les Germains attachaient des droits à la propriété: les propriétaires seuls exerçaient la souveraineté. Il y avait là le germe d'une aristocratie. Dès les premiers siècles de la conquête, elle existe de fait, bien que son droit ne soit pas reconnu. Les possesseurs de terres royales ont des rapports plus intimes avec le roi que les autres hommes libres: ils sont ses *fidèles*, ils l'entourent et pendant la paix et pendant la guerre. Les plus considérables par leurs fonctions et par leurs richesses exercent une influence tous les jours croissante sur les affaires publiques [3]; mais il n'y a rien d'arrêté dans cette aristocratie, elle n'a pas de

(1) *Pardessus*, Loi Salique, p. 497. C'est l'opinion de *Guizot*, de *Naudet*, de *Mably*, de *Bréquigny*, de *Laporte du Theil*, etc.

(2) Nous avons déjà cité *Leudaste* qui, né serf, devint comte de Tours (Voyez plus haut, p. 211, note 1). Il en fut de même d'*Andarchius* (*Gregor.* IV, 47) et de *Condo* (*Fortunati* Carmina VII, 16). Comparez *Guizot*, Essais, p. 214, 215.

(3) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 221-224.

priviléges, elle n'est encore qu'à l'état de formation. Rien ne prouve mieux la condition indécise des classes sociales que le langage des lois et des historiens. Là où il y a une noblesse, elle a un nom qui la distingue; le nom est fixe, invariable comme l'institution. Il n'en est pas ainsi du cinquième au dixième siècle; on trouve une infinité de locutions pour désigner les classes prépondérantes. Les *seigneurs* ont commencé par être *les plus âgés* avant d'être les *maîtres* (1). Une expression qui revient souvent marque bien l'importance de fait que possédait l'aristocratie naissante; ce sont des hommes *utiles*, *forts*, *puissants* (2). La considération s'attache naturellement à ces avantages de la fortune et de la position, de là l'*honneur* qui les accompagne (3); on reconnaît aux hommes de ces classes *le premier rang* dans la société (4); déjà on les qualifie d'*illustres*, de *grands*, de *nobles* (5). Cette aristocratie est héréditaire comme la noblesse. Elle tient à la fonction, à la possession du sol; or les terres et les offices se transmettent par hérédité, si non de droit, du moins de fait. Nous touchons à la noblesse féodale; il faut encore que les hommes libres se subordonnent, que l'État cède la place à la hiérarchie des vassaux, alors les seigneurs deviendront souverains.

Comment l'élément hiérarchique s'est-il introduit dans les relations sociales? Le principe du vasselage se trouve dans les mœurs germaniques. La tendance à s'attacher à la personne d'un chef est un trait caractéristique des Germains. La foi ennoblissait cet attachement et jusqu'aux services que nous considérons comme serviles; la condition de l'homme libre qui entrait dans ces liens de dépendance n'en était pas altérée, elle en recevait même plus d'é-

(1) *Seniores* est synonyme de *majores natu*, *majores*, par opposition aux *minores* (Voyez les témoignages dans *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 237, note 4).

(2) *Utiles, fortes, fortiores, fortissimi, potentes, potentiores.* (*Waitz*, T. II, p. 238, note 1; 239, note 2).

(3) *Honorati, honoratiores, magnifici.* *Waitz*, T. II, 238, note 3; 235, note 5).

(4) *Primores, primarii, primi, primates.* (*Waitz*, II, 239, note 1).

(5) *Sublimes.* (*Waitz*, II, 240, note 1), *illustres* (*Waitz*, II, 235, s. 236, note 1); *magni* (*Waitz*, II, 236, note 2), *principes*, *proceres* (*Waitz*, II, 236, note 3) *nobiles*, *optimates* (*Waitz*, II, 240, note 3, 251-255).

clat. Tels étaient les rapports qui liaient les *antrustions* au roi [1]. On lit dans la formule de l'acte par lequel le roi admettait un de ses fidèles au nombre des antrustions : « Il est juste que ceux qui nous promettent une foi inviolable soient placés sous notre protection. Comme N., notre fidèle par la faveur divine, est venu ici dans notre palais avec ses hommes libres [2] et nous a juré avec eux, en nos mains, assistance et fidélité, nous décrétons et ordonnons par le présent précepte que le dit N. soit désormais compté au nombre des antrustions. Que celui donc qui aura l'audace de le tuer sache qu'il sera tenu de payer 600 sous d'or pour sa composition » [3]. *Montesquieu* a tort de voir des nobles dans les antrustions. La formule de *Marculfe* marque bien le caractère des relations qui existaient entre eux et le roi, elles sont toutes personnelles ; ce n'est pas le sang qui fait l'antrustion, c'est la volonté du roi. L'antrustion n'a aucun privilége, la composition triple qui lui est accordée n'est que l'application d'un principe général des lois barbares : tout ce qui appartient au roi jouit d'une protection plus grande, l'élévation de la composition est un *honneur* du *roi* et non de *l'antrustion* [4].

Les antrustions sont moins une noblesse que la première forme des relations connues plus tard sous le nom de *vasselage*. Sous les Mérovingiens les rois seuls avaient des vassaux ; plus tard ces liens s'étendirent au point d'enserrer toute la société. L'état social favorisa la subordination générale de l'homme à l'homme. Cette dépen-

(1) Les *antrustions* sont les Francs ou les Romains qui se mettent sous la protection spéciale du roi. Le mot *antrustio* signifie *qui est in truste ; trustis* veut dire *aide, protection*. Les antrustions sont donc les protégés du Roi. Les lois les désignent souvent par l'expression : *qui est in truste dominica*, *regali* ou *regis*. (*Guérard*, Le Polyptique d'Irminon, T. I, p. 517. — *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 424).

(2) C'est ainsi que *Guérard* traduit les mots : *cum arimanna sua* ; il y voit des hommes libres accompagnant le fidèle, pour prêter serment avec lui, ses *cojurateurs*. Dans l'opinion générale des écrivains français, cette expression de la formule de *Marculfe* désigne des hommes libres vivant dans la dépendance de l'antrustion, ses vassaux ; mais le vasselage des hommes libres s'est développé plus tard. Comparez les observations critiques de *Roth* (Das Beneficialwesen, p. 156-169).

(3) *Marculphi* formul. I, 18, traduct. de *Guérard* (Polyptique, I, 518).

(4) *Pardessus*, Loi Salique, p. 487. — *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 126.

dance fut d'abord volontaire; le guerrier se *recommandait* à un chef, à qui il vouait sa personne et sa vie [1]. La *recommandation* se lie aux concessions bénéficiaires; celui qui voulait recevoir une terre à titre de bénéfice commençait par se *recommander*. Le besoin de la protection poussait aussi les hommes libres à entrer dans ces liens de dépendance. Le pouvoir central était impuissant à protéger les petits propriétaires contre l'oppression et l'envahissement des grands; ne trouvant pas de protection dans la société, ils cherchèrent l'appui des hommes puissants [2]. La violence de l'état social et l'anarchie multiplièrent ces liens particuliers, premières mailles de l'immense réseau du vasselage féodal.

Le mot *vassal* désignait dans le principe une dépendance et des services serviles [3]. Sous les Carlovingiens, le *vassal* est un homme libre qui doit des services libres à un seigneur. Le vasselage sous ces deux formes consiste essentiellement dans un service personnel auprès du maître ou du suzerain. Par là s'explique la transformation du vasselage servile en vasselage libre. Tant que les hommes libres furent la classe dominante dans la société, le service de la personne, comme la culture de la terre, se faisait par des hommes plus ou moins assujettis, lites, colons, serfs, vassaux. Mais les hommes libres perdirent insensiblement leur liberté absolue, en entrant dans des relations de dépendance, soit pour leur personne, soit pour leurs terres. De là le vasselage carlovingien, d'où sortit le régime féodal. En même temps que le vasselage des hommes libres se forme, la suzeraineté des *seigneurs* se développe. Dans les premiers siècles, le roi seul était qualifié de *seigneur*, dans ses rapports avec les hommes libres; ensuite les fonctionnaires civils et ecclésiastiques furent honorés du même titre; au huitième siècle ce nom se donna aux propriétaires dans leurs relations avec les vassaux [4].

(1) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 281.

(2) *Laboulaye*, p. 288. — *Pardessus*, Loi Salique, p. 502. — *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 506.

(3) *Capitul.* II, a. 812, c. 7: « de vassis dominicis qui adhuc intra casam serviunt » (*Baluze*. I, 495). — *Laboulaye*, p. 286. — *Roth*, das Beneficialwesen, p. 367.

(4) *Roth*, das Beneficialwesen, p. 371.

Les rapports de vassal à seigneur étaient destinés à remplacer les relations de citoyen à État. Sous Charlemagne le vassal est encore citoyen ; il se rattache à l'État par le serment que prête tout homme libre; il peut être propriétaire, il doit le service militaire au roi, il est placé sous la juridiction générale (1). Mais à côté de ces liens qui l'attachent à l'État, le vassal a des devoirs plus étroits envers son seigneur. Il lui jure foi et hommage (2), il lui doit des services personnels; ces obligations, d'abord indéterminées, finissent par se préciser. Les liens de personne à personne avaient plus de force que le lien du citoyen avec l'État, c'est l'impuissance de l'État qui les avait multipliés; à mesure que l'idée de l'État s'affaiblissait, le seigneur prenait sa place à l'égard de son vassal. Une cause contribua surtout à donner de la fixité, de la perpétuité au vasselage. Les relations, d'abord personnelles, devinrent plus tard réelles. Le vassal n'était pas nécessairement bénéficier, mais les deux conditions se confondirent; tout vassal reçut régulièrement un bénéfice; et tout bénéficier devint *l'homme* du propriétaire dont il tenait son bénéfice (3). Dès lors le lien entre le vassal et le seigneur fut indissoluble : « Que nul, dit Charlemagne, ne quitte son seigneur, après en avoir reçu la valeur d'un sou, à moins que le seigneur ne veuille le tuer, le frapper d'un bâton, déshonorer sa femme, sa fille, ou lui enlever son héritage » (4). L'intervention du législateur n'était pas nécesaire pour consolider les liens qui unissaient le vassal au seigneur : ces relations avaient des racines plus fortes dans les mœurs germaniques que l'idée de citoyen et d'État. Sous les successeurs de Charlemagne, l'impuissance de la royauté et l'abus de la force poussèrent tous les hommes libres dans la vassalité. Au dixième siècle, l'État a disparu ; il n'y a plus que des seigneurs et des vassaux.

(1) *Roth*, das Beneficialwesen, p. 381, 387, 411.

(2) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 285.

(3) *De Gourcy*, De l'état des personnes en France sous la 1re et la 2me race, p. 199. — *Eichhorn*, Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte, § 205 (T. I, p. 827).

(4) *Capitul.* Aquisgran. 813, c. 16 (*Baluze*, I, 510).

C'est ainsi que l'aristocratie prit la place de la royauté. Dans les premiers temps qui suivirent l'Invasion, la puissance de la royauté alla croissant. Le fait seul de la conquête donna de la force aux rois, chefs des conquérants. La société romaine, bien que vaincue, était encore debout; les chefs barbares continuèrent le régime romain, et lui empruntèrent une partie de sa force. Mais l'aristocratie ne tarda pas à disputer l'influence aux rois; elle profita des dissensions des Mérovingiens pour étendre son pouvoir. Les rois ménageaient les hommes puissants, parce qu'ils avaient besoin de leur appui; ils leur firent des concessions, ils confirmèrent leurs usurpations. Cependant la royauté ne céda pas la place à l'aristocratie sans lutte. *Montesquieu* a dévoilé le secret des scènes affreuses qui ensanglantèrent la domination de Brunehault. La terrible reine ne recula devant aucun moyen pour abattre la puissance des grands; sa régence est comme une boucherie, à chaque page des chroniques on lit : tel duc est tué par l'instigation de Brunehault(1). Les grands se vengèrent, comme une aristocratie à demi-sauvage sait se venger. Brunehault, « reine, fille, sœur, mère de tant de rois, fameuse encore aujourd'hui par des ouvrages dignes d'un proconsul romain, née avec un génie admirable pour les affaires, périt dans des supplices longs, honteux et cruels » (2). Après trois jours de torture, on la conduisit à travers toute l'armée assise sur un chameau; ensuite on l'attacha par les cheveux, par un pied et par un bras à la queue d'un cheval fougueux... (3) C'était une guerre à mort entre la reine et les grands : « Les grands se crurent perdus; ils la perdirent » (4).

Il est difficile d'apprécier les personnages de ces temps, car les annalistes ont écrit sous l'inspiration du parti vainqueur. Il

(1) *Fredegar*. c. 18 : « Wintrio dux instigante Brunichilde interficitur. » — c. 20 : « Cantinus dux interficitur ». — c. 21 : » Egila patricius, nullis culpis exstantibus, instigante Brunichilde interficitur. Cf. c. 27, 28, 29, 32. — *Lehueron*, Institutions mérovingiennes, p. 471 : — *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 612, note 2

(2) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXXI, 1.

(3) *Fredegar*. c. 42.

(4) *Montesquieu*, XXXI, 1.

est certain que Brunehault n'était pas coupable des dix régicides que ses assassins lui reprochèrent. Les mêmes calomnies ont poursuivi le maire du palais Ebroïn qui lutta également avec une énergie sauvage contre l'aristocratie : « Né dans les derniers rangs de la société, dit un contemporain, Ebroïn s'était donné la mission de tuer, de mettre en fuite ou d'emprisonner tous les Francs d'un sang illustre. Il les remplaçait par des gens qui, empêchés par le vice de leur naissance, n'osaient résister à ses ordres impies » (1). Ebroïn succomba comme avait succombé Brunehault : ils luttaient contre un mouvement irrésistible. La royauté suppose un État, et l'État n'était qu'une imitation de Rome, sans racine dans les esprits. A la fin de la première race, la royauté n'est plus qu'une ombre; le maire du palais est le maître réel, mais il n'est que le chef d'une puissante aristocratie. Les Carlovingiens arrivent au trône par l'appui des grands : ils s'aident de leurs conseils dans toutes les circonstances (2). Lorsque la main puissante de Charlemagne ne pese plus sur eux, les conseillers deviennent les maîtres. Sous Charlemagne même, ce sont les comtes, les hommes puissants par leurs fonctions ou leurs propriétés qui dominent plutôt que l'empereur; ils possèdent les seuls éléments d'influence dans une société qui est en dissolution, le pouvoir local. Les guerres civiles qui déchirèrent l'empire après la mort de Charlemagne favorisèrent l'usurpation des seigneurs. La royauté s'effaça, l'aristocratie seule resta debout : nous sommes en pleine féodalité.

SECTION IV. DISSOLUTION DE L'EMPIRE CARLOVINGIEN. APPRÉCIATION DE L'UNITÉ CARLOVINGIENNE.

---

§ 1. *Dissolution. Causes.*

L'Empire suppose l'unité, l'indivisibilité du territoire. Les Germains considéraient les royaumes comme des terres qui doivent se partager entre les héritiers : Charlemagne lui-même ne s'éleva pas

(1) *Vita S. Ragueberti* dans *Dom Bouquet*. T. II. p, 619. — *Lehueron*, Institutions Carolingiennes. T. II, p. 270.

(2) *Lehueron*, Institutions Carolingiennes, T. II, p. 291, ss.

au dessus des conceptions étroites de sa race. Cette coutume germanique devait entraîner la dissolution de l'Empire. Louis le Débonnaire occupait à peine le trône depuis trois ans, qu'il partagea le royaume entre ses trois fils. Le partage de 817 (1) est un acte remarquable : c'est un essai de conciliation entre le principe de l'unité romaine et le principe de l'hérédité germanique. Dans le préambule, l'empereur déclare que ses fidèles, réunis pour délibérer sur les intérêts généraux de l'Empire, le prièrent de disposer suivant l'usage de ses ancêtres de la succession du royaume : « Cependant il n'a pas paru convenable ni à nous ni à ceux qui sont pourvus de quelque prudence, de briser pour des intérêts humains et par amour et affection pour nos fils, l'unité de cet Empire, de peur de faire naître par là quelque scandale dans la sainte Eglise et d'encourir la disgrâce de Celui qui dispose souverainement de tous les royaumes ». Après avoir imploré l'assistance divine par des jeûnes et des prières, l'empereur, du consentement du peuple, déclare donner la couronne impériale à l'aîné de ses fils et le titre de roi à ses frères. Les rois gouverneront les pays qui leur sont attribués sous la suzeraineté de l'empereur : ils ne pourront faire de guerre ni de traité, ils ne pourront se marier que de son avis et de son consentement. Le partage veille à ce que la dissolution de l'Empire n'aille pas à l'infini par l'effet de l'hérédité ; si l'un des rois laisse plusieurs fils, le royaume ne sera pas divisé entre eux : « le peuple assemblé choisira celui que Dieu voudra choisir » ; s'il meurt sans enfants légitimes, ses états retourneront à l'empereur. Pour entretenir la bonne harmonie entre les princes, Louis le Débonnaire veut que les rois se rendent au moins une fois par année auprès de leur frère aîné, avec des présents, « pour le visiter et le voir, et pour traiter ensemble avec l'amour que l'on se doit entre frères, de tout ce qui intéresse le bien public et le maintien de la paix ».

Louis le Débonnaire voulait maintenir l'unité de la domination franke, tout en partageant le royaume entre ses enfants. Mais la loi fondamentale de 817 resta une lettre morte ; la subordination qu'elle

(1) *Baluze*, Capitul. T. I, p. 374; — *Pertz*, Leg. I, 198.

établissait entre les frères répugnait trop aux idées germaniques sur le droit égal des héritiers. Les frères se déchirèrent dans d'odieuses guerres civiles qui aboutirent au traité de Verdun. L'Empire est morcelé en trois royaumes indépendants; il y a encore un empereur, mais il n'a aucune suprématie sur les rois; il n'est plus question d'unité. Cependant le sentiment de l'unité survécut au partage de la monarchie. La grandeur de Charlemagne laissa de longs souvenirs et des regrets; chacun des princes carlovingiens eut l'ambition de reconstituer le magnifique Empire à son profit. Les liens du sang qui les unissaient faisaient considérer leurs états comme unis également par la parenté; dans une allocution au peuple (en 865), les rois francs proclament « qu'il n'y a qu'une chrétienté, un peuple et un royaume » (1). Le désir, le besoin de se fortifier par la concorde était un autre motif de maintenir la bonne harmonie et une espèce d'unité entre les membres de la famille carlovingienne. De là, malgré les dissensions qui les divisent, les nombreuses conférences des princes, frères, oncles et neveux; ils traitent des intérêts communs des divers royaumes, ils portent des lois générales pour tout l'Empire, ils se promettent appui réciproque comme il convient à des parents et à des rois chrétiens (2). Mais il n'est plus question de la suzeraineté de l'empereur dans ces conventions; l'empereur et les rois y figurent sur un pied d'égalité parfaite (3). L'amitié qu'ils se juraient était un faible lien pour les successeurs de Charlemagne; leurs traités n'étaient que des trêves; les contemporains parlent avec indignation de la haine, de l'égoïsme, de l'étroite ambition qui divisaient les frères (4). L'an 850, dit un annaliste, on vit chasser ensemble l'empereur Lothaire et le roi Louis; cette intimité entre les deux frères excita un grand étonnement (5). L'hérédité réunit les royau-

(1) « Ecclesia nobis et illi commissa et regnum unum est, et populus et Christianitas una est » (*Pertz*, Leg. I, 501).

(2) Les principales de ces conférences furent celles de 847 (*Baluze*, II, 41), de 851 (*Baluze*, II, 45), de 857 (*Baluze*, II, 98), de 860 (*Baluze*, II, 139), de 862 (*Baluze*, II, 163), de 865 (*Pertz*, Leg. I, 499), de 879 (*Baluze*, II, 278).

(3) Ils sont qualifiés d'*égaux* (*pares*) dans la convention de 851.

(4) *Vita Walæ*, II, 19, dans *Pertz*, II, 566.

(5) « Ita ut multi in hoc facto mirarentur ». *Annales Xantens.* ad a. 850. *Pertz*, II, 229).

mes carlovingiens sur la tête de Charles le Gros, mais l'incapacité du prince en regard de l'immensité de sa tâche était comme une ironie du sort : on dirait que la Providence voulait marquer combien les tentatives de monarchie universelle sont vaines. Les peuples mirent fin à cette parodie d'Empire; Charles le Gros fut déposé et la dissolution devint définitive.

La dissolution de l'empire de Charlemagne est un des grands faits de l'histoire, elle ferme l'époque barbare et ouvre l'ère féodale. Il importe de rechercher les causes de cette révolution. Toutes les monarchies universelles portent en elles le germe de leur mort, parce qu'elles brisent l'individualité des nations. Dieu a marqué les limites des peuples par le langage, les mœurs, les climats, les montagnes, les fleuves; l'édifice politique qui méconnaît cette loi providentielle, repose sur le sable du désert et il est emporté par la première tempête qui s'élève. Cependant ces créations arbitraires peuvent durer plus ou moins. La domination de Rome a eu une existence séculaire; l'unité romaine avait une telle force, qu'elle soutint pendant dix siècles après l'invasion des Barbares un corps sans vie propre, l'empire de Byzance. L'empire carlovingien s'écroule presque à la mort de Charlemagne; pourquoi cette rapide décadence ?

On a cherché la cause de la dissolution dans l'incapacité des successeurs de Charlemagne (1); on l'a cherchée dans les invasions des Normands, des Sarrasins et des Hongrois. C'est dire que de petites causes produisent de grands effets; nous ne le croyons pas. Les Césars grecs étaient-ils plus capables que les descendants de Charlemagne? Cependant leur Empire a duré pendant des siècles, au milieu des invasions des Barbares de l'Orient et du Nord. Les brigandages des Normands n'ont pas amené la dissolution de l'Empire; elles sont plutôt un signe de sa faiblesse, faiblesse telle, dit un grand philosophe, qu'on serait tenté de prendre l'unité carlovingienne pour un rêve (2).

Un illustre historien a cherché le principe du démembrement

(1) *Guyon*, Essai sur l'établissement de l'Empire d'Occident, p. 156.
(2) *Hegel*, Philosophie der Geschichte, p. 447.

dans la diversité des races : « Charlemagne, dit *Aug. Thierry*, avait réuni dans une unité apparente des nations diverses d'origine, de mœurs, de langage : mais l'isolement naturel subsista, et pour empêcher l'empire de se dissoudre dès sa création, il fallut que le grand empereur y portât sans cesse la main. Tant qu'il vécut, les peuples de l'Occident restèrent agrégés sous sa vaste domination ; mais ils commencèrent à rompre cette union factice aussitôt que le César franc fut descendu en habits impériaux dans le caveau sépulcral d'Aix-la-Chapelle. La querelle des rois n'était qu'un reflet de la querelle des peuples » (1). Il y a un côté vrai dans l'idée de *Thierry*, bien qu'il l'ait développée avec une rigueur trop systématique. On aperçoit dans les luttes qui déchirèrent les royaumes carlovingiens un mouvement instinctif de l'esprit national. L'Allemagne en masse prit le parti de Louis le Débonnaire : « l'Empereur, dit son biographe, se défiait des *Francs*, il avait plus de confiance dans les *Germains* » (2). L'opposition des nationalités est éclatante. C'est pour la première fois que les conquérants des Gaules, confondus avec les vaincus, portent un nom distinct des peuples de la Germanie : les deux races se rencontrent sur les champs de bataille comme ennemies, elles vont se séparer pour toujours, et remplir chacune sa mission. Les partages ne consacrent pas, il est vrai, le principe des nationalités. Des intérêts de personnes, des passions, des accidents compliquent le fait de la dissolution de l'Empire ; ces intérêts seuls sont en évidence, ils dominent le travail secret des peuples : cependant la différence de race influa sur les partages, les historiens contemporains eux-mêmes en font la remarque (3).

Mais le mouvement national n'est encore qu'à l'état d'instinct,

(1) *Thierry*. Histoire de la conquête d'Angleterre, livre II. Sur les détails du système, voyez *Lettres sur l'Histoire de France*, XI. — La même idée se trouve chez *Hegel*, Philosophie der Geschichte, p. 445. — *Leo*, Universalgeschichte, T. II, p. 406 ; — *Sismondi*, Histoire de la décadence de l'Empire romain, T. II, p. 123.

(2) *Astronom*, Vita Ludo ici *Pertz*, II, 653 : « Diffidens *Francis*, magisque credens *Germanis*. . Omnis Germania eo confluxit, Imperatori auxilio futura. »

(3) *Nithard*, Hist. IV, 1 *Pertz*, II, 668 : « In qua divisione non tantum fertilitas aut æqua portio regni, quantum *affinitas* et congruentia cujusque aptata est. »

par lui-même il n'aurait pas eu assez de force pour briser l'Empire. Les nations ne se manifestent avec quelque puissance qu'à la fin du moyen âge; le travail de leur formation n'est pas encore achevé au dix-neuvième siècle; au neuvième elles n'existaient qu'en germe; il est donc impossible qu'elles aient entraîné la dissolution de l'unité carlovingienne. Il faut dire plutôt que cette dissolution était une condition nécessaire pour que les nations pussent naître et grandir; si la monarchie de Charlemagne s'était maintenue, elle les aurait étouffées dans leur berceau. Le démembrement était donc le premier pas vers la formation de peuples distincts.

Les partages successifs n'aboutirent pas à l'établissement des grandes nations qui constituent aujourd'hui l'Europe; la dissolution se poursuivit dans l'intérieur de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. La féodalité, c'est-à-dire l'extrême division, sortit de l'unité carlovingienne. Ce morcellement de l'Europe avait un autre principe que celui des races. Lorsqu'une grande société se dissout pour faire place à de petites associations, il faut qu'il y ait des vices qui empêchent un grand état de subsister. Nous avons dit quels étaient les vices de l'unité carlovingienne. L'unité était d'emprunt, c'était un dernier débris de Rome que les conquérants voulaient maintenir à leur profit; mais le génie de l'unité leur manquait. La race germanique est née individuelle; l'esprit de division qui était dans les mœurs et les caractères, l'emporta sur une tentative d'unité sans racine dans les peuples. Sous l'apparence de l'unité se formèrent des sociétés locales, fondées sur la possession du sol et les relations de dépendance personnelle; ces cercles limités étaient plus en harmonie avec l'esprit des Germains que les grands états. Voilà pourquoi l'Empire fit place à la féodalité [1].

§ 2. *Appréciation de l'unité carlovingienne.*

Florus, diacre de l'église de Lyon, sous les règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, déplora la dissolution de l'Empire dans une complainte en vers latins :

(1) *Guizot*, Histoire de la civilisation en France, XXIVe leçon; Essais sur histoire de France, p. 81.

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème; il n'y avait qu'un prince et qu'un peuple : l'amour d'un côté, de l'autre la crainte, maintenaient partout le bon accord. Aussi la nation franke brillait-elle aux yeux du monde entier. Les royaumes étrangers, les Grecs, les Barbares et le sénat du Latium lui adressaient des ambassades. La race de Romulus, Rome elle-même, la mère des royaumes, s'était soumise à cette nation; c'était là que son chef, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu le diadème par le don apostolique. Heureux s'il eût connu son bonheur, l'Empire qui avait Rome pour citadelle, et le porte-clef du paradis pour fondateur! Déchue maintenant, cette grande puissance a perdu à la fois son éclat et le nom d'Empire. Le royaume naguère si bien uni est divisé en trois lots; il n'y a plus personne qu'on puisse regarder comme empereur; au lieu de roi on voit un roitelet, et au lieu de royaume un morceau de royaume. Le bien général est annulé; chacun s'occupe de ses intérêts; on songe à tout, Dieu seul est oublié. Les pasteurs du Seigneur, habitués à se réunir, ne peuvent plus tenir leurs synodes au milieu d'une telle division. Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de lois; c'est en vain qu'un ambassadeur arriverait là où il n'y a point de cour. Que vont devenir les peuples voisins du Danube, du Rhin, du Rhône, de la Loire et du Pô? Tous anciennement unis par les liens de la concorde, maintenant que l'alliance est rompue, seront tourmentés par de tristes dissensions. De quelle fin la colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces maux? A peine y a-t-il quelqu'un qui y songe, qui médite sur ce qui se passe et s'en afflige. On se réjouit plutôt du déchirement de l'Empire : et l'on appelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens de la paix » (1).

(1) *Flori*, Querela de divisione imperii (dans *Dom Bouquet*, VII, 302. Traduction de *Thierry*). — Comparez les plaintes douloureuses exprimées par le biographe de Wala (*Paschas. Radbert*, Vita Walae, II, 7, dans *Pertz*, II, 551) : « O jour à jamais déplorable, qui as répandu sur cet univers des ténèbres éternelles peut-être, et des dangers infinis; qui as brisé en morceaux et divisé par fragments un Empire uni et paisible; qui as violé les droits les plus sacrés entre frères, rompu les liens du sang, semé partout des inimitiés, dispersé des concitoyens .. De là les guerres civiles, ou pour mieux dire plus que civiles que

Les annalistes du moyen âge voient dans la dissolution de l'Empire la main vengeresse de Dieu : « Quatre rois régnèrent alors dans le royaume de Charlemagne ; comme dit le prophète, *c'est à cause des péchés de la terre qu'il y a plusieurs princes* » (1). Les historiens modernes regrettent également les partages qui morcelèrent l'unité carlovingienne : « Que de flots de sang, s'écrie *Leibnitz*, auraient été épargnés au peuple chrétien, si l'empire de la terre avait été confié à un seul, si les rois actuels et futurs avaient été les vassaux de l'Empereur et soumis aux assemblées nationales des Francs ! (2) « La barbarie du moyen âge, dit le savant *Guerard*, fut la suite fatale du déchirement de la monarchie carlovingienne : si les successeurs de Charlemagne avaient marché dans la voie qu'il ouvrit, l'humanité n'aurait pas eu besoin de passer par l'anarchie féodale pour arriver à la renaisssance » (3).

La philosophie de l'histoire ne peut partager ces regrets ; là où il y a dissolution et mort apparente, elle voit le principe de la vie et du progrès. Si de grands esprits ont déploré la ruine de l'unité carlovingienne, c'est qu'ils se sont fait un faux idéal de l'unité romaine, rétablie par Charlemagne. L'unité romaine, malgré toute sa magnificence, aboutit à une irrémédiable décrépitude. L'unité carlovingienne, pâle copie de celle de Rome, eut le même sort. Qu'était-ce que l'empire de Charlemagne dans ses relations extérieures et dans son organisation sociale ?

Le *Moine de S. Gall* raconte que Charlemagne se trouvant dans une ville de la Gaule, des barques scandinaves vinrent pirater jusque dans le port. Les uns croyaient que c'étaient des marchands juifs ou africains, d'autres disaient bretons : « Ce ne sont pas des marchands, dit l'empereur, mais de cruels ennemis ». Les Nor-

chaque jour voit naître... De là encore les incursions des nations païennes et ennemies, le massacre du pauvre peuple, l'incendie des villes et des cités. » (Traduction de *Lehueron*, Institutions carolingiennes, p. 597).

(1) *Annales Nantens.* ad a. 869 *Pertz*, II, 233 : « Eo tempore ut propheta ait : *propter peccata terræ, multi principes ejus*, quatuor reges regnaverunt in regno quondam Caroli Magni. »

(2) *Leibnitz*, Annal. Imperii Occidentis. ad a. 840, n° 5. (T. I, p. 482).

(3) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 204.

mands s'éloignèrent en toute hâte de la côte que Charlemagne protégeait de sa présence. Mais l'Empereur, s'étant levé de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient et demeura longtemps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure amèrement ? Je ne crains pas ces pirates pour moi : mais je m'afflige que moi vivant, ils aient osé insulter ce rivage. Je suis tourmenté d'une violente douleur, quand je prévois tout ce qu'ils feront de maux à mes descendants et à leurs peuples » (1).

La crainte qu'une troupe de brigands donne au chef d'un empire qui embrassait presque toute l'Europe, prouve que cette unité carlovingienne tant admirée, n'avait pas la puissance qu'on lui suppose. Le mal dépassa les appréhensions de Charlemagne ; les Normands mirent la monarchie à feu et à sang : « Ils renversent les villes, dit un annaliste, ils rasent les monastères et les églises, les serviteurs de Dieu périssent par le glaive ou par la faim, les habitants des campagnes sont détruits » (2). Les chroniqueurs, voyant les chemins couverts de cadavres de clercs et de laïques, de nobles et de serfs, de femmes et d'enfants, crurent que le dernier jour de la chrétienté allait arriver (3). Quel était donc ce redoutable ennemi ? Ce n'étaient plus des peuples en masse, comme les innombrables Barbares qui se ruèrent sur l'empire romain, c'étaient quelques milliers de brigands, des troupes de 500, de 200 pirates (4). Et dans l'immense empire qu'ils ravageaient, ils ne rencontrèrent nulle part de la résistance. Le fait serait incroyable, si les contemporains, victimes de leurs incursions, ne le constataient pas ; à chaque ligne des annales on lit : « les Normands tuent, pillent, brûlent ; personne ne leur résiste » (5). Les Normands étaient pleins de mépris

(1) *Monach. Sangallens.* II, 22 (*Pertz*, II, 757).

(2) *Annal. Vedastini*, ad a. 882 (*Pertz*, II, 200).

(3) « Populum christianum usque ad internecionem devastari ». Annal. ad a. 888 (*Pertz*, I, 521).

(4) *Annal. Bertiniani*, ad a. 863 (*Pertz*, I, 470).

(5) *Annal. Fuldens.* ad a. 853 : « Nemine resistente » (*Pertz*, I, 368) ; id. ad a. 858 (*Pertz*, I, 371) : « Nemine scutum opponente. — *Annal. Vedastini*, ad a. 882 » (*Pertz*, II, 200) : « Normanni totum regnum ferro et igne devastant, nemine

pour les Francs, ces maîtres de l'occident. Charles le Chauve réunit une immense armée contre eux; les pirates insultèrent leurs ennemis : « Pourquoi venir à nous? Nous savons qui vous êtes; vous voulez que nous allions chez vous, nous irons » (1). L'empereur ne trouva qu'un moyen de résister aux brigands, c'était de payer leurs brigandages, il leur donna dix millions en huit ans. Les Normands dans leur insolent orgueil exigèrent de lui qu'il rendît les prisonniers francs qui s'étaient échappés et qu'il payât une indemnité pour chaque Normand tué (2). Un autre empereur recourut à l'assassinat pour se délivrer d'un chef de pirates (3).

Les historiens expliquent diversément cette prostration d'un grand empire, cette faiblesse d'une nation qui venait de faire la conquête de l'Europe. Les uns accusent les grands ou les rois de complicité avec les Normands (4). D'autres reprochent la lâcheté aux Francs; un moine contemporain des incursions des pirates se plaint que les armées étaient mises en fuite avant que la bataille eût commencé; les Normands eux-mêmes disaient que, dans le pays des Francs, les morts avaient plus de courage que les vivants (5). *Sismondi* explique cette lâcheté chez une nation en qui le courage semble inné, par la servitude à laquelle la caste privilégiée avait réduit les masses (6). La véritable cause de la faiblesse d'un grand

sibi resistente; » — Ad a. 885 (*Pertz*, II, 201) : « Normanni populum christianum necant, captivant, nemine resistente ». — Ad a. 887 (*Pertz*, II, 203) : « Datoque tributo, quia nullus erat qui eis resisteret. » — Les mots *nullo resistente*, reviennent à chaque ligne, voyez les mêmes annales, ad a. 889, 896, 897 (*Pertz*, II, 205, 208).

(1) *Annal. Vedastini*, ad a. 885 (*Pertz*, II, 201).

(2) *Annal. Bertiniani*, ad a. 866 (*Pertz*, I, 471).

(3) *Reginon.* Chronic. ad a. 885 (*Pertz*, I, 595).

(4) *Hincmar* accuse les grands du royaume d'avoir refusé leur concours pour combattre les Normands (*Baluze*, T. II, p. 402, ss). Dans ses Annales, (ad a. 886, *Pertz*, I, 470) *Hincmar* accuse Lothaire de complicité avec les Normands. La même accusation est portée contre le roi Louis dans le *Chron. S. Benigni Divionensis* (ad a. 848, *Bouquet*, VII, 230).

(5) Le duc Ragner, rendant compte au roi des Danois de la prise de Paris, dit qu'il n'avait trouvé de résistance que chez un vieillard nommé *Germain*, mort depuis longtemps, dans la maison duquel il était entré. *Aimoin* raconte sur cela un miracle de *S. Germain*, qui punit les Normands pour le pillage de son église. (*Miracula S. Germani*, c. 12. *Bouquet*, T. VII, p. 350).

(6) *Sismondi*, Histoire des Français, T. III, p. 92.

empire en présence de quelques troupes de pirates, c'est la dissolution de la société [1]. La société était en proie à l'anarchie et au brigandage à l'intérieur, voilà pourquoi elle était sans force pour repousser les Normands.

Un des meilleurs historiens du neuvième siècle, *Nithard* dit que Charlemagne fit le bonheur de tout l'Empire [2]. Nous ne doutons pas de la bonne volonté du grand empereur : mais malgré toute sa puissance, il fut impuissant à protéger les faibles contre les violences des grands [3]. Un des premiers actes de Louis le Pieux fut d'envoyer des commissaires dans toutes les parties du royaume pour recueillir les plaintes et les redresser: « Les commissaires, dit un contemporain, trouvèrent une foule d'opprimés dépouillés de leur patrimoine, ou privés de leur liberté, oppression qu'exerçaient par méchanceté d'injustes gouverneurs, comtes ou vicomtes. L'empereur fit annuler tous les actes abusifs commis pendant la vie de son père. Il rendit aux opprimés leur patrimoine et délivra ceux qui avaient été réduits à une servitude inique... Cela dura pendant longtemps » [4].

Le mal que Louis le Débonnaire commença par réprimer augmenta pendant les guerres civiles qui déchirèrent son règne. Lui-même se plaint des entreprises criminelles des tyrans qui s'élevaient dans le royaume et qui menaçaient d'en briser l'unité [5]. Les guer-

(1) « Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur. » *Loup*, abbé de Ferrières, cite ces paroles de *S. Luc* (XI, 17), en parlant de l'invasion des Normands (Epist. 31, ad Guenilon. Episc. *Bouquet*, VII, 494).

(2) *Nithard*. Hist. I, 1 (*Pertz*, II, 651).

(3) *Alcuin*. Carmen 271 (*Bouquet*, V, 413) :

Opprimit et miseros quorumdam sæva potestas...
Impune discurrunt facinoris furta latrones.
Ultores scelerum sunt etiam socii.

(4) *Thegan*. Vita Ludovici, c. 13 (*Pertz*, II, 593). Cf. *Ermoldi Nigelli* Carmen II, 175, ss. (*Pertz*, II, 481, ss.). — Comparez les plaintes des conciles, sous Charlemagne, sur l'oppression des pauvres (*Concil. Turon.* 813, c. 44, 45 (*Mansi*, XX, 903).

(5) *Epist. gener.* a. 828 (*Baluze*, I, 659) : « Sæpe scandala per tyrannos in hoc regno exsurgunt qui pacem populi christiani et unitatem imperii sua pravitate nituntur scindere ».

res privées [1], les violences des grands, les révoltes des opprimés finirent par livrer l'Empire en proie au brigandage ; les comtes et les juges, au lieu de protéger la société, protégeaient les malfaiteurs et s'associaient à eux. Presque tous les capitulaires de Charles le Chauve sont dirigés contre les brigands [2]. Les conciles jettent des cris de détresse, ils ont recours aux images de la Bible pour peindre l'abomination de la désolation [3] : « Les prophéties s'accomplissent : *Votre pays n'est que désolation et vos villes sont en feu, les étrangers dévorent en votre présence votre pays.* Le glaive a pénétré jusqu'au cœur, *car des étrangers se sont élevés contre moi et des gens violents qui n'ont point Dieu devant leurs yeux, cherchent ma vie* » [4]. Les plaintes deviennent plus lamentables à la fin du neuvième siècle. « Les brigands, dit un capitulaire de 883, commettent impunément, en toute liberté, toute espèce d'excès, le mal est devenu général, on oublie les paroles de Dieu : *les ravisseurs n'hériteront pas le royaume des cieux.* Nous accomplissons nous-mêmes en nous la prophétie d'Isaïe : *chacun dévorera la chair de son bras.* Nous dépouillons nos frères. Voilà pourquoi nous sommes en proie aux ravages des Normands. Comment serions-nous vainqueurs, lorsque nous marchons contre eux, gorgés de la substance des nôtres, dégouttants du sang des Chrétiens ? » [5]. La dissolution était la

(1) *Le Concile de Paris* dit à l'Empereur : « C'est du prince seulement et non de tout autre que l'Écriture a dit, qu'il porte le glaive de Dieu pour la punition des méchants. Cependant au grand détriment de la paix du royaume, il en est qui sans être revêtus d'aucune autorité publique, mais pour satisfaire leur haine et les mauvaises passions qui les animent, s'arrogent indûment le droit de punir et de tuer sous le prétexte de venger leurs proches ; et ainsi un châtiment que le roi seul avait le droit d'infliger à un seul coupable pour effrayer les autres, ils ne craignent pas de l'infliger à plusieurs pour satisfaire leur haine. » *Concil. Paris.* 829, lib. III, c. 17 (*Mansi*, XIV, 600). — Capitul. a. 829, c. 9 (*Pertz*, Leg. I, 340).

(2) Capitul. a. 853, tit. XIV, c. 3, ss. (*Baluze*, II, 65, ss) : — Capitul. a. 857 de Raptoribus (*Baluze*, II, 91).

(3) « Dies tribulationis et blasphemiæ »... Capit. a. 862 (*Baluze*, II, 153).

(4) *Capitul.* a. 861, tit. 34, Synodi *Pistensis* (*Baluze*, II, 153).

(5) *Baluze*, II, 283, ss. — Cf. Concil. *Tullense*, II, Præfat. (*Mansi*, XV, 557) : « Peccatis nostris agentibus, omnes leges, tam divinæ quam humanæ, contemptæ sunt, omnisque ordo religionis confusus, solumque maledictum, et mendacium et adulterium et homicidium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit, et propterea vorata est terra, et inurnatus est omnis qui habitat in ea. »

même dans toutes les parties de l'Empire, en Allemagne, dans les Gaules, en Italie. La force brutale dominait [1]; il y avait guerre de tous contre tous, c'était une anarchie effroyable [2].

Quelles sont les causes de cette dissolution intérieure qui minait la société? Le *Moine de S. Gall*, pour exalter la gloire de son héros, compare l'empire des Francs à l'empire des Romains: « Le Tout Puissant, après avoir brisé l'étonnant colosse aux pieds de fer ou d'argile de l'empire romain, a élevé par les mains de l'illustre Charles, un autre colosse non moins admirable et à tête d'or, celui de l'empire des Francs » [3]. La comparaison n'est pas aussi glorieuse que le croyait le chroniqueur franc; les deux monarchies universelles avaient l'une et l'autre des pieds d'argile. Le monde romain était en dissolution lors de l'invasion des Barbares, sans force contre l'ennemi, parce qu'il mourait d'inanition. Le principe de cette décrépitude était l'esclavage et l'absorption des nationalités. L'esclavage conduisit à la dépopulation: les nations, confondues dans un immense empire, succombèrent sous une tyrannie qui épuisait les provinces jusqu'à la moelle. Les Barbares avaient pour mission de fonder les nations et de détruire l'esclavage. Une société nouvelle devait remplacer la société ancienne, la société romaine devait donc périr; Charlemagne mit son génie à la ressusciter. Vaine tentative! Il ne pouvait rendre la vie à un monde qui était destiné à mourir. L'ancienne société continua à se dissoudre. La dissolution était nécessaire, mais elle produisit une faiblesse qui touche à l'inanition, elle fut accompagnée de maux qui font du neuvième et du dixième siècle la plus triste époque de l'histoire. Les hommes libres périssent. L'État périt. Il n'y a qu'oppression et tyrannies locales. La dissolution contient un germe de progrès, mais qui ne se développera que sous la féodalité. En attendant tout paraît mourir, le monde s'attend à sa mort.

(1) Voyez le préambule du concile de Mayence de 888 (*Mansi*, XVIII, 61). — Cf. *Concil. Troslej*, a. 909. Praef. (*Mansi*, XVIII, 265): « Potentior viribus infirmiorem opprimit et sunt homines sicut pisces maris qui ab invicem passim devorantur »

(2) *Leo*, Histoire d'Italie, liv. III, ch. 3, § 3.

(3) *Monach. Sangallens.* De gestis Caroli, I, 1 (*Pertz*, II, 731)

Nous comprenons les regrets que cette mort universelle inspira aux esprits élevés qui en furent témoins. Rien de plus triste que les époques de dissolution et de transition. Nous assistons à une transformation analogue, mais du moins elle se fait au milieu d'une paix et d'une civilisation apparentes. La dissolution de l'empire carlovingien, la mort du monde ancien, s'accomplirent au milieu de la barbarie. Cependant tout en compatissant aux douleurs des hommes du neuvième siècle, nous ne pouvons maudire avec eux les faibles successeurs de Charlemagne : nous nous félicitons plutôt de ce que le grand empereur n'a pas eu de successeurs dignes de lui ; des Charlemagne n'auraient fait qu'arrêter une dissolution devenue nécessaire dans l'intérêt de l'humanité. Nous ne pouvons maudire avec eux les invasions des Barbares du nord et du midi ; Dieu envoya les Normands, les Hongrois et les Sarrasins, comme un ouragan pour mettre fin à un monde qui devait périr. Nous ne pouvons maudire avec les historiens modernes la barbarie qui suivit la ruine de l'empire carlovingien, car l'ancienne civilisation n'était plus que décrépitude et corruption; si elle s'était maintenue, elle aurait infecté et usé les Barbares. La dissolution était un fait providentiel. Les longues souffrances des populations ne furent pas stériles. La monarchie universelle est détruite, les nations vont naître, et ces nations ne seront plus une étroite aristocratie de citoyens, ayant sous eux un monde d'esclaves ; les peuples sortis du démembrement de l'Empire et de la féodalité seront des sociétés d'hommes libres.

§ 3. *Charlemagne. Sa Mission.*

Écoutons la voix des siècles sur la grandeur de Charlemagne. Le rude vainqueur des Saxons trouva parmi les vaincus un chantre de sa gloire : la terre, dit le *poëte saxon*, ne verra plus son pareil [1]. L'humanité semble avoir confirmé ce magnifique éloge. Le moyen âge fit de Charlemagne un idéal. La tradition accumula sur sa tête tout ce qu'il y eut de grand après lui, tout ce que l'imagination put

(1) *Poeta Saxo*, de Gestis Caroli Magni, v. 644 (*Pertz*, I, 278).

créer de grand : il brilla comme une étoile solitaire au milieu d'une nuit profonde. L'Église le plaça au nombre des saints.

Dans les temps modernes, les partis les plus opposés ont trouvé des éloges pour Charlemagne.

Les théocrates l'exaltent « comme un des plus grands hommes qui aient existé, un homme si grand que la grandeur a pénétré son nom, et que la voix du genre humain l'a proclamé *grandeur* au lieu de grand » (1).

L'aristocratie idéalise Charlemagne et son temps : écoutons le *comte de Boulainvilliers* : « Rome, même dans sa splendeur, n'avait jamais eu plus de grandeur et d'éclat que la sagesse de ce monarque en procurait à sa nation assemblée en parlement... Charlemagne est le seul de nos rois qui mérite le beau titre de Grand ». Son siècle est l'âge d'or, le seul où l'on voit « une union intime des membres avec leurs chefs, une correspondance mutuelle pour le bien commun » (2).

La démocratie place le roi des Francs parmi les défenseurs de la liberté : « Qu'on examine de près la conduite de Charlemagne, dit *Mably*, et on le verra toujours scrupuleusement attentif à respecter la liberté qu'il avait rendue à sa nation, dans la vue d'y détruire l'esprit de servitude et de tyrannie, de l'intéresser au bien public, et d'en faire l'instrument des grandes choses qu'il méditait » (3).

La philosophie proclame la grandeur de Charlemagne par la bouche éloquente de *Montesquieu* (4) : « Le prince était grand, l'homme l'était davantage. Il fit d'admirables règlements... Son génie se répandit sur toutes les parties de l'Empire. On voit dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend tout et une certaine force qui entraîne tout... Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de

(1) *De Maistre*, Du Pape, Livre II, ch. 6. — *De Bonald* compare Charlemagne à une de ces tours antiques dont l'œil ne peut qu'en s'éloignant embrasser les proportions et mesurer la grandeur. (*Essai analytique*, Œuvres, T. I, p. 235)

(2) *Boulainvilliers*, Histoire de l'ancien gouvernement de la France, T. I, p. 112, 218, 219, 241.

(3) *Mably*, Observations sur l'Histoire de France, Liv. II, ch. 2

(4) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXXI, 18

faire les plus grandes choses avec facilité et les difficiles avec promptitude ».

La littérature n'a pas cessé, depuis les poëtes du moyen âge [1], de célébrer celui qui restaura les lettres: «Charlemagne est l'homme peut-être le plus complet qui ait existé. Il est Germain, mais il comprend que la civilisation est dans le monde romain; il se fait le soldat de la civilisation romaine en se faisant empereur romain; il est législateur, théologien, il y a entre lui et Alcuin échange de questions littéraires, philosophiques, scientifiques... Charlemagne est un héros civilisateur comme Alexandre. Alexandre a hellénisé l'orient, Charlemagne a latinisé l'occident. Tous les deux ont été salués du nom de grands, comme bienfaiteurs de l'humanité. La grandeur de Charlemagne, c'est d'avoir travaillé pour les siècles futurs et d'avoir poussé la société moderne dans les voies où elle devait marcher. La lumière qu'il a rallumée ne s'est jamais éteinte et ne s'éteindra qu'avec le soleil » [2].

Les historiens n'ont pas fait défaut dans ce concert unanime. *Sismondi*, peu favorable aux Germains, dit que « Charlemagne présente un des plus grands caractères du moyen âge... Devançant la civilisation, il domina sur les Barbares par la force de l'esprit et des lumières... Il entraîna les nations germaniques après lui dans la voie de la civilisation... Il jeta les fondements d'un ordre nouveau pour l'Europe » [3].

Qui oserait s'inscrire en faux contre le jugement du genre humain? Cependant chaque siècle refait l'histoire du passé, les appréciations historiques changent avec le progrès des idées. L'idéal du dix-neuvième siècle n'est plus celui des siècles antérieurs: tout

(1) Un poëte du IXe siècle dit de Charlemagne: « Summus apex regum, summus quoque in orbe sophista ». (*De Carolo Magno et Leonis Papæ ad eumdem adventu, Poema*, v. 70, dans *Bouquet*, T. V, p. 399).

(2) *Ampère*, Hist. littéraire de la France avant le XIIe siècle. T. I. p. XXI. T. III, p. 49, ss).

(3) *Sismondi*, Histoire des Républiques italiennes, T. I, ch. I. — Compar. *Robertson*, Histoire de Charles V, Introduction: « Charlemagne rendit au gouvernement cette force, cette activité qui distingue son règne, et en a rendu les événements dignes de l'admiration des siècles les plus éclairés ».

en reconnaissant la grandeur de Charlemagne, il ne dira pas que l'Empereur fut plus grand comme homme que comme prince ; il ne se prosternera pas devant un saint dont la moralité est suspecte et qui a donné le baptême de sang à tout un peuple : il n'admirera pas le législateur dont les lois ont été impuissantes à protéger la liberté contre la violence ; il n'ira pas chercher au huitième siècle un défenseur de la démocratie : la restauration de la civilisation romaine sera à ses yeux un mince titre à la gloire. Tous ces éloges ont été inspirés par l'esprit de parti, par les préjugés plus que par la vérité. Quelle a donc été la mission de celui que l'humanité a proclamé Grand par excellence ?

Les monarchies universelles ont leur mission, bien qu'elles violent les lois de la nature humaine. Rome prépara la voie au Christianisme : ce bienfait justifie sa domination. Cependant elle n'échappa pas à la fatalité qui pèse sur toute monarchie universelle, elle dégrada et avilit les peuples. Les Barbares étaient appelés à rendre la vie à l'humanité mourante, en déposant dans l'Empire les germes de nouvelles nations. La reconstruction de l'Empire était donc un retour malheureux vers le passé, une entreprise contraire à la logique de l'histoire et aux desseins de la Providence. Aussi l'œuvre de Charlemagne échoue : son empire se dissout, sa centralisation fait place à la féodalité. Heureusement pour l'avenir du genre humain : car cet empire germanique produisait déjà les mêmes maux que l'empire romain, l'oppression, la dépopulation, la décrépitude. Si l'édifice politique de Charlemagne s'est écroulé, est-ce à dire que l'Empereur ait rempli en vain le monde de son nom ? Il a fondé la civilisation européenne, en portant le Christianisme chez les peuples barbares de l'Allemagne et en consolidant la papauté. L'unité romaine était nécessaire pour répandre le Christianisme dans l'Empire, l'unité carlovingienne pour répandre la semence de l'Évangile dans le monde barbare. Charlemagne lui-même sentait que sa destinée se liait intimément à celle du Christianisme ; il écrit au pape Léon : « J'ai pour mission, avec le secours de la miséricorde divine, de défendre de tous côtés par les armes la sainte Église du Christ contre les attaques des païens et le ravage des infidèles, et de la consolider à l'intérieur et à l'extérieur par la

profession de la foi catholique » [1]. Cependant même comme défenseur de l'Église, le roi des Francs n'a eu qu'une mission temporaire. Si les relations de l'Église et de l'Empire s'étaient maintenues telles qu'elles existaient sous Charlemagne, les empereurs seraient devenus des califes. Charlemagne a préparé, sans le vouloir, la voie à la papauté. Ainsi le plus grand des princes ignorait où conduisaient ses desseins. La grandeur de l'homme, mise en regard des destinées du genre humain, n'est que petitesse, sa gloire n'est que vanité. Dieu seul est grand.

[1] *Epist. ad Leonem Pap.* (*Baluze*, I, 274) : « Nostrum est, secundum auxilium divinæ pietatis, sanctam ubique Christi Ecclesiam ab incursu paganorum et ab infidelium devastatione armis defendere, foris et intus catholicæ fidei agnitione munire ».

LE CATHOLICISME.

LE CATHOLICISME.

CHAPITRE I.

MISSION DU CATHOLICISME

Du cinquième au dixième siècle, le monde politique va en se morcelant. Cependant l'unité est un besoin de l'humanité; les Barbares eux-mêmes l'éprouvent, bien qu'ils aient au plus haut degré le génie de l'individualité et de la division; le spectacle de l'empire romain les frappe d'admiration, leur ambition est de le continuer. L'unité barbare échoue, parce que l'idéal de l'empire, de la monarchie universelle est faux: il viole les desseins de Dieu sur le genre humain, il aboutit à la décadence et à la mort. Le morcellement de l'Europe est nécessaire pour préparer les nationalités. Mais le morcellement absolu, sans lien d'unité, serait aussi la mort. L'unité que les Barbares étaient impuissants à réaliser, sera établie par le catholicisme. L'Église est le seul élément d'unité au milieu de la diversité infinie qui règne dans la société féodale. Tout se localise, les institutions, le droit, les mœurs; la confusion, l'anarchie paraît devoir dissoudre le monde. Mais entre les hommes ainsi divisés l'Église sert de lien: elle a une ambition plus haute que les Barbares, c'est de fonder la société universelle des esprits sur la terre entière. Quel est le caractère de l'unité catholique? quelle est sa mission?

Le Christianisme mit cinq siècles à convertir le monde romain, et lors de l'invasion des Barbares, la société était encore païenne de mœurs. Dès que les peuples du nord paraissent sur la scène,

ils se convertissent ; c'est leur conversion qui fonde le catholicisme. Pendant que l'orient est déchiré par le schisme et les hérésies, l'occident s'organise, d'abord sous l'aristocratie épiscopale, ensuite sous la suprématie de la papauté. A peine l'Église occidentale est-elle constituée, que l'orient s'en sépare. L'unité catholique est donc essentiellement barbare, germanique. Ce lien intime entre le catholicisme et les Barbares nous révèle la mission de l'Église ; elle est liée aux destinées de la race germanique.

Le Christianisme et les Barbares sont les éléments essentiels de la civilisation moderne. Sans les Barbares, il n'y aurait pas eu de Christianisme, ou le Christianisme aurait vécu de cette existence débile et misérable qu'il a eue dans le Bas-Empire (1). Mais aussi sans le Christianisme, les Barbares n'auraient pu remplir leur mission. La société romaine était pourrie jusqu'à la moelle, par l'influence corruptrice du polythéisme, de l'esclavage et de la tyrannie : les passions brutales des Barbares ajoutèrent la violence à la corruption. Le monde aurait péri dans cet abîme de vices, si les races jeunes et vigoureuses qui envahirent l'Empire n'avaient trouvé un principe moral comme contrepoison de la contagion romaine. Le Christianisme fut l'élément civilisateur qui moralisa les Barbares et sauva l'avenir de l'humanité. Mais à quelle condition le Christianisme pouvait-il remplir cette grande mission ? A la condition de se concentrer dans une forte unité et de dominer les Barbares.

L'unité et la force étaient des conditions de vie pour la religion chrétienne. C'est pour lui avoir donné l'existence légale, l'organisation, la puissance, que Constantin mérite d'être appelé le fondateur du Christianisme. Le flot de l'Invasion aurait emporté la société chrétienne, si elle était restée purement spirituelle ; les Barbares respectèrent l'Église parce qu'elle était une puissance. Les évêques, représentants et défenseurs des vaincus, traitèrent avec les vainqueurs de pouvoir à pouvoir ; leur influence, leurs fonctions, leurs richesses leur donnèrent place parmi les grands du royaume. Tel est le principe et la justification de l'unité épiscopale. Mais cette

(1) Voyez mes *Etudes sur le Christianisme*

unité était insuffisante pour remplir la mission réservée au Catholicisme. L'aristocratie épiscopale était absorbée par l'État ; nommés par le roi, les évêques étaient placés sur la même ligne que les ducs et les comtes ; ils partageaient les goûts et les passions de l'aristocratie dont ils faisaient partie ; négligeant le soin des âmes, ils se livraient tout entiers aux jouissances et aux occupations de la vie séculière. La religion dégénérait, le Christianisme menaçait de périr par la barbarie, comme il avait failli périr par une civilisation corrompue. En même temps l'Église était en proie à la violence ; elle était puissante par ses richesses, mais l'aristocratie épiscopale était trop faible pour la défendre contre les envahissements de l'aristocratie guerrière. Au dixième siècle, l'Église était en pleine dissolution ; sa ruine aurait entraîné celle du Christianisme. Dans une société livrée à l'empire de la force, la force est une condition d'existence. La papauté, en concentrant dans ses mains toute la puissance du catholicisme, sauva la religion et avec elle la société.

Le catholicisme est organisé : à lui l'empire. Pour remplir sa mission, il doit dominer, car il est appelé à faire l'éducation de peuples barbares ; il a sur eux la supériorité de l'intelligence, il gouverne, parce qu'il est seul capable de gouverner (1). Comment le catholicisme remplit-il sa mission ? Il y avait tout un monde barbare à convertir : la papauté se mit à la tête de cette œuvre civilisatrice. S^t. Grégoire mérite le titre de grand, plus que les rois auxquels il a été prodigué. Les moines qu'il envoya à la conquête religieuse de l'Angleterre, ceux qui s'élancèrent des îles britanniques au milieu des peuples barbares de l'Allemagne, ceux qui s'aventurèrent parmi les terribles hommes du nord, sont des héros de dévouement et de charité. Bien supérieurs aux conquérants, ils ouvrent de nouveaux mondes, non pour les piller ou les exploiter, mais pour sauver les âmes ; ils préparent l'unité future du genre humain, en fondant la société spirituelle. Cependant ce beau

(1) *J. von Müller*, Geschichte der Schweiz, Liv. I, ch. 7) : « Die Völker aus dem Norden wurden bald von den Geistlichen beherrscht : nach dem natürlichen Recht der Oberherrschaft, welche dem Verstand über den Unverstand gebührt ».

tableau des missions n'est pas sans ombre. La violence accompagne trop souvent les missionnaires, les conversions se font à main armée; la superstition des vainqueurs se mêle à celle des vaincus; la religion chrétienne est infectée d'un paganisme barbare. Le progrès ne s'accomplit jamais qu'à travers les erreurs des hommes; mais le bien qu'a fait le Christianisme l'emporte sur le mal, il a civilisé l'Europe. Les moines, infatigables pionniers, défrichent les forêts, dessèchent les marais; la culture matérielle amène la culture intellectuelle. L'Église sert de lien entre la civilisation ancienne et la barbarie; elle sauve le monde en épurant les mœurs, elle devient un principe de paix et d'humanité au milieu d'un âge de force brutale.

Telle est l'unité catholique et sa mission. On a voulu en faire un idéal; c'est transformer en but ce qui n'a été qu'un moyen. L'unité catholique a été une forme transitoire, parce qu'elle n'avait qu'une mission temporaire. Le catholicisme était un instrument d'éducation pour les peuples barbares; perdant cette mission de vue, il a voulu dominer les intelligences en vertu d'un droit divin. C'est l'histoire de toutes les castes: la capacité, qui impose un devoir, est invoquée comme un droit à l'empire. La véritable loi divine, c'est le développement des facultés humaines, et sans liberté de l'esprit, il n'y a pas de vie, pas de progrès, pas même de véritable moralité. L'humanité rejeta des tuteurs qui voulaient éterniser leur tutelle. Les peuples brisèrent une unité qui n'était plus que la tyrannie des intelligences. Cependant l'unité catholique laissa des traces profondes. La civilisation commune qui règne aujourd'hui, ce lien puissant qui unit les nations, a son principe dans le Christianisme et les populations germaniques. Cette unité intellectuelle est une image imparfaite de l'avenir. Les nations ne périront pas, elles sont indestructibles parce qu'elles sont de Dieu; mais elles seront reliées par une civilisation qui tend de plus en plus vers l'unité.

CHAPITRE II.

CONVERSION DES BARBARES.

§ 1. *L'Invasion des Barbares et l'extension du Christianisme.*

Nous avons assisté à la lutte séculaire du Christianisme contre le monde ancien [1]; lors de l'Invasion, la lutte avait cessé en apparence. Le Christianisme paraissait vainqueur, il était plutôt vaincu; il avait dû se plier aux mœurs de la société ancienne, il était infecté de la corruption romaine, il dépérissait avec l'Empire. Mais voici les Barbares qui arrivent. A peine ont-ils mis le pied sur le sol romain qu'ils se convertissent; on ne sait s'ils sont venus pour conquérir le monde, ou pour embrasser la foi chrétienne. Leur conversion est si facile, si rapide, qu'on ignore l'époque et les circonstances dans lesquelles elle se fit. Quand les Vandales, les Suèves, les Alains, les Lombards devinrent-ils chrétiens? On ne le sait. La tradition rapporte que la terreur inspirée par l'invasion des Huns poussa les Bourguignons à chercher un appui dans le Dieu des Chrétiens. Des prisonniers romains répandirent la première semence de l'Évangile chez les Goths; un descendant de ces familles captives entreprit l'œuvre gigantesque de traduire les livres saints dans la langue rude et inculte des Barbares [2]. La nation gothique se convertit en masse, lorsque, chassée par les Huns, elle reçut l'hospitalité sur le sol de l'Empire.

(1) Voyez le T. IVe de mes Études.
(2) *Ulphilas*, le premier traducteur de la Bible dans une langue germanique

Les peuples barbares embrassèrent la foi chrétienne à une époque où l'arianisme était la secte dominante ; ils se firent ariens. Cependant l'arianisme ne pouvait rester la religion des Barbares ; il n'avait pas la force nécessaire pour remplir la mission réservée à la religion chrétienne. La conversion des Francs fonda le catholicisme. On a dit que Clovis ne reçut le baptême que pour se concilier les populations romaines, catholiques, et par suite ennemies des Bourguignons et des Visigoths ariens qui régnaient à l'ouest et au midi de la Gaule[1]. Nous croyons que les grandes choses ne se font pas par les calculs de l'égoïsme et de l'hypocrisie. La conversion de Clovis ne fut rien moins que l'initiation du monde germanique à l'Évangile et à la civilisation. Si le Barbare ne fut pas touché de la pureté de la morale évangélique, il fut frappé de la puissance du Dieu des Chrétiens ; c'est un sentiment religieux qui lui fit courber la tête sous la main de S. Remy. Les Francs le suivirent au baptême. L'arianisme disparaît, le monde barbare devient catholique.

La merveilleuse facilité de ces conversions révèle le lien intime qui existe entre le Christianisme et les Barbares. Le monde romain, épouvanté des malheurs qui accompagnèrent l'Invasion, nia dans son désespoir le gouvernement de la Providence ; un écrivain ecclésiastique, inspiré par S. Augustin, répondit à ces faibles Chrétiens : « Voyez l'Église du Christ répandue en orient et en occident, les Huns, les Suèves, les Vandales, les Bourguignons, des peuples innombrables convertis à l'Évangile et prosternez-vous devant les desseins de Dieu ; louez et exaltez sa miséricorde » [2]. Les Barbares étaient les auxiliaires envoyés par Dieu pour déblayer les débris du

(1) *Plank* développe longuement les raisons politiques qui déterminèrent la conversion de Clovis. (Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. II, p. 44).

(2) *Oros.* Hist. VII, 41 : « Si ob hoc solum Barbari Romanis finibus immissi forent, quod vulgo per Orientem et Occidentem Ecclesiæ Christi Hunnis, Suevis, Vandalis et Burgundionibus, diversisque et innumeris credentium populis replentur, laudanda et attollenda Dei misericordia videretur ».

La même pensée se trouve dans le traité *De Vocatione Gentium* (II, 33) attribué à *S. Prosper :* » Ex omni gente, ex omni conditione adoptantur quotidie millia senum, millia juvenum, millia parvulorum, et affectibus gratiæ christianæ, etiam ipsa quibus mundus teritur, arma famulantur ».

paganisme et fonder l'église catholique. Le dogme chrétien naquit et se développa sous l'influence de la civilisation de l'antiquité, mais les croyances ne pénétrèrent pas dans les mœurs ; les races anciennes étaient pourries, elles infectèrent le Christianisme de leur corruption. Le génie simple et pur des Barbares s'accommodait mieux au Christianisme que la société civilisée mais corrompue de l'Empire. D'un autre côté le paganisme germanique était plus près de l'Évangile que le polythéisme romain ; les dieux du Nord résistèrent moins à la prédication évangélique que les dieux usés et déchus de l'Olympe. Les croyances religieuses des Germains, peu développées, cédèrent à l'action d'une croyance arrêtée qui se confondait avec la civilisation romaine ; les vainqueurs prirent la religion des vaincus, comme ils adoptèrent leur droit, leur culture et leur langue. Les pompes du culte catholique étaient un attrait pour l'imagination simple des Barbares. Lorsque Clovis reçut le baptême, les rues de Reims étaient décorées de tapisseries, le pavé jonché de fleurs, des parfums brûlaient en abondance; l'évêque marchait en habits pontificaux à côté du roi franc, qu'il appelait son fils spirituel : « Patron, lui dit celui-ci, émerveillé de ce spectacle, n'est-ce pas là ce royaume du ciel où tu m'as promis de me conduire? » (1). Des motifs plus terrestres ont agi sur les Barbares, l'intérêt politique, le désir de se concilier les populations vaincues. Mais ces raisons ne viennent qu'en seconde ligne; ne transportons pas nos calculs dans un âge où la foi était aveugle, si l'on veut, mais par cela même désintéressée.

Les Barbares qui ont envahi l'Empire sont convertis ; mais il y a encore tout un monde barbare dans le nord de l'Europe. Le Christianisme rencontre une violente opposition parmi les populations païennes de la Germanie, du Danemarc et de la Suède. Pourquoi les peuples germains qui pendant l'Invasion courent pour ainsi dire au devant du baptême, tiennent-ils avec tant de force au culte païen dans leur patrie? C'est que la lutte était politique autant que religieuse. Le paganisme est une religion essentiellement locale, il se

(1) *Gesta Francor.* ad a. 496 (*Bouquet*, T. III, p. 9); — *Vita Remigii*, dans *Bouquet*, T. III, p. 377 ; — *Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre, Liv. I.

confond avec la nature extérieure qu'il divinise : ce sont des sources, des arbres, des rochers, des temples sur lesquels se concentre la foi. Les Barbares qui quittaient le sol natal abandonnaient en quelque sorte les dieux de leurs ancêtres, mais les peuples qui restaient dans leurs foyers, avaient devant eux leurs dieux vivants (1); le Dieu nouveau qu'on leur annonçait fut obligé de lutter avec les divinités nationales. Les peuples du nord reçurent *la bonne nouvelle* avec défiance : le Christianisme était comme le précurseur de la domination étrangère, ou il venait à la suite des armées frankes. Les missionnaires portaient des paroles de paix, mais ils étaient des ennemis; il fallut que les paisibles organes de l'Évangile scellassent leur foi de leur sang; leur héroïsme dompta les hommes de fer du nord.

Les missionnaires ont été tour à tour exaltés et dépréciés. Écoutons le poëte du Christianisme : « Voici encore, dit *Chateaubriand*, une de ces grandes et nouvelles idées qui n'appartiennent qu'à la religion chrétienne. Les cultes idolâtres ont ignoré l'enthousiasme divin qui anime l'apôtre de l'Évangile. Les anciens philosophes eux-mêmes n'ont jamais quitté les délices d'Athènes pour aller au gré d'une impulsion sublime, humaniser le sauvage, instruire l'ignorant; c'est ce que les religieux chrétiens ont fait et font encore tous les jours. Les mers, les orages, les glaces du pôle, les feux du tropique, rien ne les arrête : il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait pu échapper à leur zèle; et comme autrefois les royaumes manquaient à l'ambition d'Alexandre, la terre manque à leur charité » (2).

Mettons en regard de ce tableau poétique les récriminations des écrivains protestants. Ce sont des moines qui ont prêché la parole de Dieu aux Anglo-Saxons, aux Germains, aux Danois, aux hommes du nord; or des moines pourraient-ils être animés de sentiments purs et élevés? La haine du monachisme aveugle les historiens de la Réformation, ils transportent aux moines missionnaires les vices des moines du quinzième siècle : l'orgueil, l'ambition, la cupidité, l'ignorance (3).

(1) *Gibbon*, Mémoires, T. II, p. 235. — *Lœbell*, Gregor von Tours, p. 266.
(2) *Chateaubriand*, Génie du Christianisme.
(3) *Mosheim*, VIIe siècle, 1re Partie, ch. I, § 4.

Il nous est facile d'être plus juste dans nos appréciations que les écrivains catholiques et protestants. Non, les missions ne sont pas une idée nouvelle qui appartient au Christianisme : le Bouddhisme a eu ses missionnaires, bien des siècles avant que l'Évangile fût prêché, et ces missionnaires étaient animés d'une charité tout aussi ardente que les apôtres de l'Évangile. Mais loin de nous de rabaisser les hommes qui ont ouvert à l'Europe la voie de la civilisation; nous préférons l'exagération de l'enthousiasme au dénigrement de l'esprit de parti. Les Grégoire, les Boniface, les Anscaire ont mérité d'être placés parmi les saints du catholicisme : ils méritent plus, ils sont les bienfaiteurs de l'humanité.

§ 2. *Conversion de l'Angleterre.*

S. Grégoire expliquait au peuple romain les prophéties d'Ezéchiel, lorsqu'il apprit que les Longobards avaient passé le Pô pour assiéger Rome; la désolation de l'Italie livrée aux Barbares arracha un cri de douleur au grand pape : « Qu'y a-t-il en ce monde qui puisse nous plaire ? Partout nous voyons le deuil, de tous côtés nous entendons des gémissements. Les villes sont détruites, les forteresses ruinées, les campagnes dépeuplées, la terre est une solitude. Il n'y a plus un laboureur dans les champs, presque plus un habitant dans les villes, et ces misérables restes du genre humain sont frappés chaque jour et sans relâche. Qu'y a-t-il donc en cette vie qui puisse nous plaire ? Rome même, autrefois la maîtresse des nations, nous voyons en quel état elle est. Abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, pleine de ruines... Où est le sénat ? où est le peuple ? Que dis-je des hommes ? Les édifices mêmes s'écroulent, les murailles tombent, la cité est vide.... » (1).

Rome est en ruines, l'Empire est en ruines, S. Grégoire se croit à la veille de la consommation finale; mais ce n'est que la fin du monde ancien, un autre monde s'ouvre. Dans cet âge nou-

(1) *Gregor. Magn.* in Ezechiel. Homil. II. 6. 22. s. (T. I, p. 1374).

veau Rome sera encore une fois la maîtresse des nations, sa domination spirituelle s'étendra même plus loin que les armes du peuple roi [1]. Le génie romain se met au service de la propagande chrétienne. Rome n'a plus de légions; mais elle a des soldats plus héroïques, les moines qui vont affronter la mort et souvent la recevoir au milieu de populations à demi sauvages. Le Christianisme est la religion universelle, la religion du Barbare, aussi bien que la religion du Grec et du Romain. Déjà l'immense Empire, devenu la proie des Germains, reconnaît les lois du Christ; mais il reste un monde barbare à conquérir. S. Grégoire qui déplore la décadence de Rome ancienne, commence la grandeur de la Rome nouvelle; c'est lui qui donne l'impulsion à l'œuvre de la propagande, par la conversion de l'Angleterre.

Le Christianisme avait été porté dans les îles britanniques par des marchands de l'Asie Mineure, mais la guerre détruisit ce que le commerce avait semé. La conquête des Anglo-Saxons ruina l'église chrétienne; le Christianisme ne se maintint que chez les Bretons qui échappèrent au joug des conquérants dans les montagnes du pays de Galles; l'Angleterre retomba dans le paganisme. S. Grégoire eut l'ambition de devenir l'apôtre des Anglais. Fils de sénateur, descendant d'empereurs et de consuls, il consacra sa fortune à fonder des monastères et embrassa lui-même la vie monastique. Passant un jour sur le Forum, « il y vit mis en vente des enfants étrangers qui le frappèrent par la blancheur de leur corps, la beauté de leur visage et la couleur claire de leurs cheveux. Il demanda au marchand d'esclaves d'où ils étaient. Celui-ci répondit : de l'île de Bretagne. — Ces insulaires sont-ils chrétiens? ajouta Grégoire. — Ils sont encore païens, répliqua le marchand. — O douleur, s'écria Grégoire, de si beaux fronts contiennent une intelligence encore privée de la grâce intérieure de Dieu ! — Et il demanda à quelle nation ils appartenaient. Le marchand lui

(1) *Leon. Magn.* Serm. 80 : « Civitas sacerdotalis et regia per sacram B. Petri sedem caput orbis effecta, latius præsidens religione divina, quam dominatione terrena. Quamvis enim, multis aucta victoriis, jus imperii tui terra marique protenderis, minus tamen est quod tibi bellicus labor quam quod pax christiana subjecit. »

ayant répondu que c'étaient des *Angles*, Grégoire dans son admiration, s'arrêtant sur le mot dont la prononciation latine se confondait presque avec celle *d'Anges* (1), dit : Ils sont bien nommés, car ils ont des visages angéliques, et tels doivent être dans les cieux les frères des anges » (2). S. Grégoire, ému de compassion de voir une si noble race privée des lumières de la foi, se consacra dès lors à sa conversion. Il se fit autoriser par le pape Benoît; déjà il était en route, lorsque le bruit de son départ souleva le peuple. Dans ces temps de détresse, Rome n'avait d'autre appui que l'énergie et les vertus de ses évêques. Les Romains s'attroupèrent : ils crièrent qu'on avait chassé Grégoire, que c'était offenser S. Pierre, que c'était détruire Rome (3). Grégoire fut obligé de revenir.

Bien que S. Grégoire n'ait pu porter lui-même l'Évangile chez les Anglo-Saxons, il n'en est pas moins l'apôtre de l'Angleterre : « nous sommes la marque de son apostolat », dit *Bède le Vénérable* (4). Élu pape, il reprit l'œuvre de la conversion; il envoya Augustin, prieur d'un monastère qu'il avait établi dans son palais du mont Aventin, avec quarante compagnons à travers la Gaule dans l'île que les Romains étaient habitués à regarder comme la dernière limite du monde. Arrivés dans les Gaules, le courage manqua aux missionnaires : ils n'osaient s'aventurer dans un pays lointain et barbare, au milieu d'un peuple sauvage dont ils ignoraient la langue; ils demandèrent à Grégoire la permission de retourner à Rome. Le pape les ranima de son ardeur : il leur montra la félicité éternelle comme récompense de leurs travaux (5). Grégoire sollicita la protection des rois francs et de Brunehault pour les missionnaires, en se plaignant que les évêques voisins des

(1) *Angli* — *Angeli*.

(2) *Mignet*. La Germanie au VIIIe siècle, d'après *Beda*, Hist. Eccl. II, 1; — *Paul. Diacon*. Vita Gregorii Magni, c. 17. (*Gregor. Magni* Op. T. IV, p. 8).

(3) *Paul. Diacon*. Vita Gregor. M., c. 18, 19.

(4) *Beda* Hist. Eccl. II. 1 : « Quem recte nostrum appellare possumus... Nam signaculum apostolatus ejus nos sumus in Domino ».

(5) *Beda*, Hist. Eccl. I, 24. — *Gregor. Magni* Epist. VI, 51. T. II, p. 829).

Anglo-Saxons ne faisaient rien pour les convertir [1]. Le reproche s'adressait aux évêques bretons ; il frappait bien plus les évêques des Gaules. Les Bretons, chassés, exterminés par les Anglo-Saxons, ne pouvaient guère songer à convertir leurs barbares vainqueurs ; les évêques gallo-francs y auraient dû songer. En se mettant à la tête de la propagande, les papes jetèrent les fondements de leur grandeur future : au plus digne l'empire !

Grégoire adressa ses moines à Éthelbert, roi du pays de Kent, le plus puissant des chefs anglo-saxons. Le pape fit un appel à son ambition : « Dieu protège les princes qui propagent l'Évangile ; Constantin est devenu le plus grand des empereurs pour avoir reçu le baptême. Le roi anglo-saxon sera le Constantin du nord, s'il abat les temples des idoles ». Grégoire a soin d'ajouter que la nouvelle religion doit conduire à la réforme des mœurs et que c'est au roi à donner l'exemple de toutes les vertus à ses sujets [2]. Les interprètes francs que les maîtres des Gaules avaient donnés à Augustin, se rendirent auprès d'Éthelbert et lui dirent que des hommes venus de loin lui apportaient l'offre d'un règne sans fin, s'il voulait croire à leurs paroles. Le roi consentit à entrer en conférence avec eux. Les Romains marchèrent au devant de lui, précédés d'une grande croix d'argent, et d'un tableau du Christ ; ils lui annoncèrent la *bonne nouvelle*. « Voilà de belles paroles et de belles promesses, leur répondit le roi barbare, mais comme cela est pour moi tout nouveau, je ne puis sur le champ y ajouter foi et abandonner la croyance que je professe avec toute ma nation. Cependant comme vous êtes venus de loin pour nous communiquer ce que vous-mêmes, à ce qu'il me semble, jugez utile et vrai, je ne vous maltraiterai point ; je vous fournirai des provisions et des logements, et vous laisserai libres de publier votre doctrine et de persuader qui vous pourrez » [3]. La vie sainte des missionnaires gagna des prosélytes à la foi qu'ils prêchaient et qu'ils pratiquaient : « Ils vivaient, dit *Beda*, comme les apôtres de l'Église primitive, passant

(1) *Gregor*. Ep. VI. 58, s. (T. II, p. 834).
(2) *Beda*, Hist. Eccl. I, 32.
(3) *Beda*, Hist. Eccl. I, 25 (traduction de *Thierry*).

leurs jours dans les prières et les jeûnes, prêchant la parole de vie, méprisant les choses de ce monde, ne recevant rien de leurs disciples que ce qui était absolument indispensable pour leur existence, prêts à tout souffrir, même la mort, pour Jésus-Christ. Beaucoup crurent et se firent baptiser, admirant la simplicité, l'innocence des missionnaires, la douceur de la doctrine céleste qui inspirait leurs discours et leurs actions » (1). Cependant l'œuvre de la conversion fut lente, elle dura plus d'un siècle.

La nouvelle des premières conversions transporta Grégoire : « Voici, s'écrie-t-il, que la langue de la Bretagne, qui ne connaissait que des sons barbares, a commencé à célébrer les louanges de Dieu dans des chants hébreux. Voici que l'Océan jadis soulevé, abaisse ses flots soumis sous les pieds des saints. Ces passions barbares que les princes de la terre n'avaient pu dompter par le fer, la bouche des prêtres les enchaîne par des paroles » (2). Grégoire écrit au patriarche d'Alexandrie : « L'Évangile a été porté à la fin du monde chez un peuple qui adorait les pierres et les arbres. Les missionnaires marchent sur la trace des apôtres, ils accomplissent des miracles. En un seul jour ils ont baptisé plus de dix mille Anglais » (3). Rome chrétienne se réjouit de la conversion d'un peuple barbare, comme Rome païenne se glorifiait d'une victoire de ses légions. Les Romains portèrent aux nues la reine qui par son influence sur Éthelbert avait aplani les voies aux missionnaires : les anges du ciel, dit S. Grégoire, se réjouiront de ce qu'elle a fait pour le Christ (4).

La conversion de l'Angleterre, qui excita la joie et l'admiration de la chrétienté, a été ravalée par l'esprit de secte comme une œuvre de superstition et d'ambition. Augustin, disent les écrivains protestants, n'inspira aux Anglais que le goût du monachisme et la bigoterie (5). Le grand pape qui fut l'âme de la mission, est plus maltraité encore. Les philosophes et les historiens protestants riva-

(1) *Beda*, Hist. Eccl. I, 26.
(2) *Gregor. M.* Moral. XXVII, 11, 21 (T. I, p. 862).
(3) *Gregor.* Epist. VIII, 30 (T. II. p. 918).
(4) *Gregor.* Epist. XI. 28, 29 (T. II. p. 1109, 1113).
(5) *Bergier*, Dictionnaire de Théologie, au mot *Angleterre*.

lisent de mépris; ils le dépeignent comme un homme superstitieux, pauvre d'intelligence, plaçant toute la religion dans des cérémonies extérieures (1); il ne mérite le nom de Grand que pour la grande décadence de la religion (2); la conversion de l'Angleterre est due moins au zèle du pape pour la foi chrétienne, qu'à son ambition d'étendre la juridiction pontificale (3). Les libres penseurs et les incrédules se sont montrés plus justes que les protestants. *Gibbon*, tout en traitant Grégoire de Barbare parce qu'il dédaignait les lettres anciennes, avoue que la conversion de l'Angleterre a été une conquête plus glorieuse que celle de César. Grégoire le Grand, dit *Voltaire*, mérita par ses vertus le titre d'évêque universel qu'il refusait par humilité (4).

Le sentiment qui inspirait S. Grégoire était l'amour de Jésus-Christ, la charité (5); comme les apôtres, il voulait porter la parole de vie partout où il y avait des peuples dans les ténèbres de la mort. S. Grégoire ne se doutait pas qu'il travaillait à la grandeur de la papauté, il n'avait en vue que le salut des âmes qui allaient paraître devant leur juge, au jour prochain de la consommation finale (6). Comment l'ambition aurait-elle animé un homme qui se croyait à la veille de la fin du monde? Il y avait réellement un monde qui finissait, l'antiquité; mais cette mort était le principe d'une vie nouvelle. L'homme qu'on accuse d'ignorance, de superstition, presque de stupidité, a inauguré un nouvel âge de la civilisation, en portant la lumière de la foi dans l'occident.

(1) *Brucker*, Hist. crit. Philos. T. III. p. 561-564.

(2) *Henke*, Geschichte der christlichen Kirche, T. I, p. 437.

(3) Telle est la couleur sous laquelle *A. Thierry* représente S. Grégoire.

(4) *Gibbon*, ch. 45; — *Voltaire*, Annales de l'Empire.

(5) *Gregor*. Epist. XI, 28, ad Augustin. (T. II, p. 1110) : Gloria in excelsis Deo, quia granum frumenti mortuum est, cadens in terram, ne solus regnaret in cœlo, cujus morte vivimus, cujus infirmitate roboramur, *cujus amore in Britannia fratres quærimus quos ignorabamus...*

(6) Dans sa lettre au *Roi Ethelbert* (*Beda*, Hist. Eccl. I, 32) *S. Grégoire* dit : Les paroles de Dieu dans l'Écriture Sainte attestent que la fin du monde est prochaine. La consommation finale sera précédée de prodiges, de bouleversements de la nature, de calamités physiques. Le pape dit au roi qu'il ne s'inquiète pas de ces signes; Dieu les envoie, pour que les fidèles sachent que la dernière heure approche et qu'ils se préparent à paraître devant leur juge.

§ 3. *Conversion de l'Allemagne.*

S. BONIFACE [1].

Les Anglo-Saxons se font gloire d'avoir porté l'Évangile chez les peuples païens de l'Allemagne [2]; la gloire doit être rapportée au grand pape qui prit l'initiative de la propagande chrétienne. Les moines romains initièrent l'Angleterre à la vie intellectuelle aussi bien qu'à la vie morale; grâce à eux la Bretagne devint un foyer de civilisation pour l'Europe. Charlemagne en tira des maîtres pour instruire les Gaules; avant lui des missionnaires étaient sortis spontanément des îles britanniques pour prêcher l'Évangile à leurs frères d'Allemagne. Au septième siècle, des moines irlandais se répandirent parmi les tribus germaniques établies le long du Rhin et du Danube. Le Christianisme n'avait pénétré qu'imparfaitement dans cette partie de l'empire romain; le flot de l'Invasion emporta des croyances qui n'avaient pas de racine dans les âmes. Les missionnaires irlandais rallumèrent la foi chrétienne dans la Suisse, la Souabe, la Bavière et l'Autriche; leur ardeur voyageuse [3] les porta dans toute l'Europe, ils fondèrent des monastères dans les Ardennes et en Italie.

Le Christianisme alluma aussi la passion de la propagande dans la race anglo-saxonne. Les missionnaires, dit un hagiographe, étaient embrasés de ce feu ardent dont le Seigneur a dit : *Je suis venu jeter le feu sur la terre* [4]. Au huitième siècle, des moines

(1) Vie de S. Boniface par *Willibald*, son disciple (*Pertz*, T. II). — Vie de S. Boniface par *Othlon*, moine bénédictin (*Mabillon*, Act. Sanct. Sæc. III, P. II, p. 2-88). — *Bonifacii* Epistolæ, ed. Serrarius, 1629. — *Mignet*, La Germanie au 8e et au 9e siècle.

(2) Voyez une lettre de l'evêque anglo-saxon *Cuthbert*, insérée dans le Recueil des Lettres de S. Boniface (*Epist.* 70. p. 94) et dans *Mansi*, XII. 587.

(3) *Vita S. Galli*. II. 47 (*Pertz*. T. II, p. 30) : « Natio Scotorum quibus consuetudo peregrinandi jam pæne in naturam conversa est ».

(4) Paroles du moine *Jonas* dans *Mabillon*. Act. Sanct. Ord. Bened. Sæc. II, p. 9 ; « Ignitum igne Domini desiderium, de quo igne Dominus loquitur : *Ignem veni mittere in terram* ».

traversèrent en foule l'Océan pour convertir à la foi chrétienne les peuples germaniques qui avaient fondé les royaumes anglo-saxons dans l'île de Bretagne; les colons apportaient l'Évangile à la mère patrie, comme hommage de leur piété filiale (1). Un de ces moines, Winfried, surnommé Boniface, conquit par une mission de trente huit ans le glorieux titre d'apôtre de l'Allemagne. Boniface profita des connaissances que les missionnaires romains avaient communiquées aux Anglo-Saxons. Jeune encore, il fut chargé lui-même de l'enseignement; les moines accouraient en foule à ses leçons. Il joignait l'habileté à la science, sa réputation l'appelait aux premières charges de l'Église; « mais déjà détaché des gloires humaines, il cherchait où il pourrait porter au loin la gloire du Christ » (2). Une inspiration divine lui marqua la voie dans laquelle il devait touver la gloire du martyre (3).

Pour se faire une idée de la grandeur du missionnaire, il faut se reporter à l'état de la Germanie au huitième siècle. L'Allemagne était encore inculte et barbare; les missionnaires marchaient pendant des jours entiers, sans rien rencontrer que des déserts remplis de bêtes fauves (4); les hommes étaient tout aussi sauvages que le pays qu'ils habitaient. S. Boniface écrit à l'abbé Huetbert de l'aider de ses prières dans la rude mission au milieu des peuples féroces et ignorants de la Germanie (5): « En butte aux violences des païens, aux embûches des mauvais Chrétiens et des faux prêtres, il était comme balloté par la tourmente d'une tempête » (6). L'infatigable missionnaire éprouva des défaillances: « Exilé en Germanie (7), il

(1) *Beda*, Hist. Eccles. V, 10.

(2) *Othlon*. Vita Bonif. I, 6.

(3) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 92. — *Epist. Bonif.* III.

(4) *Vita Sturmii*, c. 8 (dans *Pertz*, II, 369): Sicque vir Dei per horrendum solus pergens desertum, præter bestias, quarum ingens in eo fuit abundantia, et avium volatum et ingentes arbores, et præter agrestia solitudinis loca, nihil cernens, tandem quarto die...

(5) *Bonifac*. Ep. IX, p. 13: inter feras et ignaras gentes.

(6) *Bonifac*. Ep. XVI, p. 19: Multis et variis tempestatum turbinibus concussi et quassati sumus, sive a paganis, etc.

(7) « Exulem germanicum » (*Bonif*. Ep. XIV, p. 17).

ne voyait devant lui rien que travaux, rien que fatigues; au dehors la lutte, à l'intérieur des angoisses » (1). Il demanda des encouragements à son ancien évêque Daniel : « La crainte du Christ et l'amour du pèlerinage, lui écrit-il, ont mis entre nous de vastes espaces de terres et de mers. Les hommes ont coutume, lorsqu'il leur arrive quelque chose de triste et de pénible, de chercher leur consolation auprès de ceux dont l'amitié, la sagesse et l'appui leur inspirent le plus de confiance. C'est pourquoi j'expose à votre paternité les angoisses de mon âme fatiguée » (2).

Le zèle des missionnaires ne suffisait pas pour vaincre les obstacles qu'ils rencontraient dans leurs travaux apostoliques. Boniface rechercha l'appui de la papauté; Grégoire II lui donna des lettres qui devaient faciliter l'accomplissement de sa difficile mission. Le pape écrit aux peuples barbares chez lesquels Boniface allait prêcher la parole de Dieu : « Désirant que vous vous réjouissiez avec nous dans l'éternité, où il n'y a ni fin, ni tribulation, ni amertume, mais une gloire perpétuelle, nous avons envoyé Boniface, qui vous baptisera et vous instruira dans la foi de Dieu. Obéissez-lui en toutes choses, honorez-le comme votre père et inclinez votre cœur à ses leçons, parce que nous l'avons envoyé vers vous, non point pour acquérir un gain temporel, mais pour le gain de vos âmes... Eloignez-vous du mal et faites le bien » (3). Le pape écrit au peuple des Saxons : « Le royaume de Dieu est proche; cessez de chercher votre salut dans des idoles de bois ou de pierre... Dépouillez le vieil homme, et revêtissez le Christ nouveau, en déposant la colère, la malice, les blasphèmes... Le jour touche à sa fin, faites de bonnes œuvres pour que le Christ habite en vous » (4).

Ces exhortations spirituelles auraient eu peu d'effet sur les rudes habitants de la Germanie. La croyance à la fin du monde a joué un grand rôle dans la conversion du monde ancien, monde décrépit et mourant; mais elle ne touchait guère des peuples jeunes et pleins

(1) *Bonif.* Ep. XII : Ubique labor, ubique mœror, foris pugnæ, intus timores.
(2) *Bonifac.* Ep. p. 5 : fessæ mentis angustias.
(3) *Bonif.* Ep. CXX, p. 165.
(4) *Bonifac.* Epist. CXXI, p. 166.

d'avenir. Pour convertir des nations guerrières, il fallait que le missionnaire s'appuyât sur le bras du guerrier; les lettres de recommandation de Charles Martel [1] furent plus efficaces que les lettres de l'évêque de Rome. Armé de cette puissante assistance, Boniface osa renverser les arbres sacrés et interdire le culte des idoles; ses progrès furent rapides et étendus. L'avénement de Pépin identifia la cause de la royauté nouvelle avec celle de la religion; on ne sait si les armées des Carlovingiens furent plus utiles aux missionnaires, ou les missionnaires aux Carlovingiens.

Cependant il y avait des populations qui refusaient obstinément le baptême; elles ne cédèrent qu'à la force. Boniface quitta son archevêché de Mayence, à l'âge de plus de soixante et dix ans, après trente-huit ans d'apostolat, pour porter l'Évangile chez les Frisons et les Saxons. Il ne se dissimulait pas le péril de cette dernière mission; il nomma *Lul*, son disciple chéri, archevêque de Mayence, en lui disant: « Je vais achever la route que j'ai commencée. Voici bientôt le temps de ma mort et le jour de ma liberté ». Attaqué par les païens, il ne voulut pas que ses serviteurs le défendissent: « L'Écriture a ordonné de rendre le bien pour le mal. Le jour si longtemps désiré, le jour de ma délivrance est arrivé. Ne vous effrayez pas devant ceux qui tuent le corps; ils ne peuvent point tuer l'âme impérissable. Réjouissez-vous dans le Seigneur, et mettez en lui votre espérance » [2].

Le moine Winfried reçut du pape le nom de *Boniface:* le bienfaiteur de la Germanie mérite le titre de *Bienfaisant.* Il avait les hautes qualités de la race anglo-saxonne; ce n'est pas une grandeur qui éblouit et entraîne, mais une énergie, une persévérance qui dominent les choses et les hommes. C'est à ce prix qu'il put vaincre les obstacles qu'il rencontra dans sa mission. Les protestants ont déprécié l'apôtre de l'Allemagne, comme ils ont ravalé le pape Grégoire. Nous ne prendrons pas la peine de répondre aux reproches de violence, d'ignorance et de fraude qu'ils adressent à Boniface [3];

(1) Voyez la lettre de Charles Martel, citée plus haut, p. 135.

(2) *Willibald.* Vita Bonif. c. XI. §§ 33. ss.

(3) *Moshcim*, Hist. Eccl. VIIIe siècle, 1re Partie, ch. I. — *Henke*, Geschichte der christlichen Religion, T. I, p. 492; — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, p. 22.

ces accusations sont un triste témoignage de l'aveuglement des sectes. Les protestants font un grand crime à l'apôtre de l'Allemagne de son zèle pour l'autorité du pape et leurs récriminations ont trouvé de l'écho jusque dans le sein de l'église catholique (1); ce dévouement était réel, mais il était si peu aveugle que Boniface reprocha parfois au pape ses torts en le pressant de les corriger (2). Après tout, la dépendance de l'église allemande était une nécessité; la papauté n'avait-elle pas pour mission de faire l'éducation des populations barbares converties par l'apôtre de l'Allemagne? une église allemande était-elle possible au huitième siècle? une église chrétienne pouvait-elle être fondée sur une nation païenne?

Un théologien catholique reproche non sans raison aux écrivains protestants d'être ingrats envers le bienfaiteur de leur patrie (3). Le pape Grégoire félicita l'Apôtre d'avoir baptisé 100000 païens (4); Boniface initia l'Allemagne à la vie intellectuelle aussi bien qu'à la vie morale. Une colonie de moines anglo-saxons fut chargée de l'instruction des Barbares; l'éducation de leurs femmes fut confiée à des religieuses (5). Une de ces dernières mérite une place dans l'histoire de la civilisation, à côté de S. Boniface : *Lioba* devint l'institutrice des femmes de la Germanie. Élevée dans un monastère anglais, « elle s'y appliqua, dit son biographe, bien plus à l'Écriture Sainte qu'au travail des mains. Outre les deux Testaments, elle possédait les paroles des Pères, les décrets des conciles et le droit ecclésiastique. » Boniface fonda pour elle le monastère de Bischofheim qui fournit des supérieures à toutes les abbaïes germaniques. Il l'aima d'une affection chaste et tendre; il demanda qu'après sa mort leurs os reposassent dans le même tombeau, « afin

(1) Les *religieux bénédictins* disent dans *l'Histoire littéraire de la France*, T. IV, p. 106 : « Boniface exprime son dévouement pour le S. Siège quelque fois en des termes qui ne sont pas assez proportionnés à la dignité du caractère épiscopal ».

(2) *Bonifac.* Epist. CXXXII, p. 183. — *Guizot*, XIXe leçon.

(3) *Bergier*, Dictionnaire de Théologie, au mot *Allemagne*.

(4) *Bonifac.* Epist. CXXX, p. 178.

(5) *Willibald.* Vita Bonifac. c. 8, § 24 : « E Britanniæ partibus Servorum Dei plurima tam lectorum quam etiam scriptorum aliarumque artium eruditorum virorum congregationis convenerat multitudo ».

qu'après avoir servi le Christ pendant leur vie, ils pussent aussi attendre ensemble le jour de la résurrection » (1).

L'action de Boniface ne fut pas limitée à l'Allemagne. En rattachant les populations chrétiennes de la Germaine et des Gaules au siége de Rome, il contribua à fonder la papauté. La papauté, comme organe de l'Église, est l'élément civilisateur du moyen âge; et la civilisation, née du contact du Christianisme et des Germains, constitue l'unité et la grandeur du monde moderne. Une part dans cette œuvre appartient au moine qui osa pénétrer dans les déserts de la Germanie au huitième siècle.

§ IV. *Conversion du Nord.*

S. ANSCAIRE (2).

L'empire carlovingien avait pour mission de répandre le Christianisme dans le monde barbare. Charles Martel et Pépin donnèrent l'appui de leur puissance à l'apôtre de la Germanie; Charlemagne lutta pendant trente ans avec l'indomptable race des Saxons; mais la conversion des vaincus, souillée par la violence, ne profita qu'à leur postérité. Plus heureux que le grand conquérant, Louis le Débonnaire propagea le Christianisme par les travaux pacifiques des missions. Le faible fils de Charlemagne a été poursuivi pendant sa vie et après sa mort, comme successeur indigne de son père; rendons au moins justice à son zèle pour la foi chrétienne; il considérait les intérêts de la religion comme le premier devoir d'un empereur (3); l'extension du Christianisme avait plus de prix à ses yeux que la gloire des armes (4).

(1) *Vita S. Liobæ*, dans *Mabillon*, Acta Sanct. sæcul. III, P. 2, p. 251; — *Neander*, Geschichte der christlichen Kirche, T. III, p. 104.

(2) La vie de S. Anscaire, l'apôtre du Nord, a été écrite avec piété et amour par son disciple *Rimbert*. (*Pertz*, II, 683).

(3) *Præcept. de ord. monast.* (*Baluze*, I, 675). « Imperatorii regiminis officio commonemur, ut pro Ecclesiæ statu, atque sanctæ religionis augmento impigro semper vigilemus affectu... Postquam Deo auspice imperium paternum suscepimus, studii nobis maximi semper fuit ut Domini Ecclesia, ejus magnificentia humilitati nostræ divinitus commissa, felicibus polleret successibus ».

(4) *Præceptum de Paganis ad Christianitatem invitandis* (*Baluze*, I, 681).

Le Danemarc était déchiré par des factions ennemies; l'un des prétendants chercha secours auprès du roi des Francs. Louis le Débonnaire engagea le prince danois à embrasser le Christianisme, lui représentant que la religion formerait entre eux un lien plus fort et que le peuple franc serait plus disposé à aller à son aide, s'il adorait le Dieu des Chrétiens. La grâce divine, dit le biographe de S. Anscaire, favorisa les instances de l'empereur [1]: le prince danois embrassa le Christianisme avec ses guerriers. Louis le Débonnaire s'enquit avec soin d'un personnage pieux qui l'accompagnât dans le Danemarc et l'affermît lui et les siens dans la religion chrétienne; il en parla dans l'assemblée des grands, mais aucun d'eux ne pouvait lui indiquer un homme d'un assez grand zèle pour entreprendre un voyage aussi dangereux. Alors Wala, abbé de Corbie, dit qu'il avait dans son monastère un moine propre à l'œuvre de la conversion et désirant ardemment de souffrir pour Dieu : c'était Anscaire. On le fit venir à la cour; il déclara en présence de l'empereur qu'il était prêt à tout souffrir pour le service de Dieu. Sa résolution étant devenue publique, ceux qui accompagnaient l'abbé Wala en furent fort surpris; ils ne comprenaient pas comment Anscaire pouvait se résoudre à quitter sa patrie, ses parents, les moines avec lesquels il avait été élevé, pour aller chez des peuples inconnus et barbares; les uns cherchaient à le détourner de son dessein, d'autres lui en faisaient de violents reproches. Qu'on se rappelle que le missionnaire se rendait au milieu des terribles Normands qui déjà répandaient l'effroi chez les Francs, et l'on admirera le courage d'Anscaire, l'on comprendra l'étonnement et la crainte de ses compagnons. La terreur était telle que l'abbé du monastère n'osa pas contraindre ses gens d'accompagner le hardi missionnaire : c'eût été les envoyer à une mort presque certaine [2]. Qu'est-ce qui donnait à Anscaire la force de braver des périls auxquels on ne voulait pas exposer un esclave? Une foi profonde

(1) *Vita Anskarii*, c. 7: « Tandem divina gratia tribuente, ad gratiam convertit ».

(2) *Vita Anskarii*, c. 7: Quia abominabile eo tempore et injustum videbatur ut quis invitus inter paganos versari cogeretur ».

qui dans une nature extatique allait jusqu'à des communications directes avec la Divinité. Une voix lui dit : « Va et reviens à moi couronné de la couronne du martyre ». Dans les angoisses que lui causait le péché et la faiblesse de la nature humaine, il s'écriait : « Seigneur, que dois-je faire pour la rémission de mes fautes » ? Une voix lui répondit : « Va prêcher la parole de Dieu aux païens » (1).

La mission dans le Danemarc échoua : la conversion du prince danois excita contre lui l'animosité des guerriers du nord ; il fut obligé de chercher un refuge dans l'empire des Francs (2). Mais vers le même temps (829), une ambassade suédoise arriva à la cour de Louis le Pieux ; elle était chargée entre autres affaires de déclarer que plusieurs personnes de leur nation désiraient d'embrasser la religion chrétienne. Les ambassadeurs prièrent l'empereur de leur envoyer des prêtres pour les instruire, assurant que le roi leur laisserait la liberté de prêcher. Louis le Débonnaire fut ravi de l'occasion que la Providence lui offrait de répandre le Christianisme parmi les Barbares. Anscaire accepta cette nouvelle mission ; pour la favoriser, on le créa archevêque de Hambourg, centre de la propagande du nord. Les terribles Normands et la puissance encore vivace du paganisme faillirent détruire tous les travaux du missionnaire. Hambourg fut pris et réduit en cendres ; l'incendie consuma l'église, les monastères, la bibliothèque. Les clercs se dispersèrent de côté et d'autre ; S. Anscaire échappa avec peine. Il perdit en un moment le fruit de longs travaux, mais il ne perdit pas sa confiance en Dieu ; il répéta avec Job : « Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a enlevé, béni soit le nom du Seigneur » ! (3) La même année, les païens insurgés chassèrent le prêtre que S. Anscaire avait établi en Suède. Au moment où toutes ses espérances dans ce monde paraissaient s'évanouir, une vision céleste fortifia le courage du missionnaire : l'abbé Adalard de Corbie lui apparut et lui dit qu'il était appelé à porter la lumière de l'évangile jusque dans les îles les plus éloignées (4).

(1) *Vita Anskarii*, c. 3 et 9.
(2) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. IV, p. 10.
(3) *Vita Anskarii*, c. 16.
(4) *Vita Anskarii*, c. 25.

Louis le Pieux employait souvent Anscaire dans des ambassades. Le zélé missionnaire mit ces rapports à profit pour gagner la confiance d'un prince danois. Éric estimait Anscaire plus que tout autre homme, il vivait familièrement avec lui et lui donnait entrée dans ses conseils les plus secrets; il lui permit de bâtir une église dans son royaume et d'y prêcher la parole de Dieu [1]. Lorsque S. Anscaire se décida à reprendre ses travaux apostoliques chez les Suédois, Éric lui donna une lettre de recommandation pour le roi de Suède; il y disait « qu'il connaissait parfaitement le serviteur de Dieu que le roi Louis lui envoyait; qu'il n'avait jamais vu un si homme de bien, ni trouvé en personne tant de bonne foi. C'est pourquoi, ajoutait-il, je lui ai permis dans mon royaume tout ce qu'il a voulu pour y établir la religion chrétienne, et je vous prie d'en user de même, car il ne cherche qu'à faire le bien » [2]. Le roi reçut favorablement le saint missionnaire, mais il ne pouvait, dit-il, lui accorder la permission de prêcher le Christianisme, qu'après avoir consulté les dieux par le sort, et de l'avis du peuple qui avait plus de pouvoir que lui dans les affaires publiques. La Providence voulut que les sorts fussent favorables à la demande d'Anscaire. Le jour de l'assemblée générale étant venu, il y eut une grande division dans le peuple, partagé en sentiments divers; alors un vieillard se leva et dit: « Roi et peuple, écoutez-moi. Nous connaissons déjà le service de ce Dieu, nous savons qu'il est d'un grand secours à ceux qui espèrent en lui; beaucoup d'entre nous l'ont éprouvé dans les périls de mer et en d'autres occasions; pourquoi donc rejetons-nous ce que nous savons utile et nécessaire? Autrefois quelques-uns allaient à Dorstat embrasser de leur propre mouvement cette religion, sentant qu'elle leur serait avantageuse. Maintenant ce voyage est dangereux à cause des pirates; pourquoi n'acceptons-nous pas ce bien que nous allions chercher au loin et qu'aujourd'hui on vient nous offrir chez nous ?... ». Le peuple se laissa persuader par le sage vieillard, et consentit à recevoir les missionnaires [3].

(1) *Vita Anskarii*, c. 24.
(2) *Vita Anskarii*, c. 26, traduct. de Fleury.
(3) *Vita Anskarii*, c. 26 et 27. — *Fleury*, Hist. Ecclés. Livre XLIX, c. 21.

S. Anscaire, l'apôtre du nord, était une nature contemplative et rêveuse; des révélations intérieures le guidèrent pendant toute sa vie. Il aimait la solitude, il avait une cellule qu'il appelait le lieu du repos et l'amie de la tristesse; là il se réfugiait quand ses travaux lui laissaient un instant de loisir. Anscaire dut vaincre la passion qui l'entraînait vers la vie méditative pour annoncer la parole de Dieu aux païens. Il avait toute l'abnégation, tout le dévouement de l'apôtre; son désintéressement et sa charité rappellent S. Paul. Cette âme aimante avait pour enveloppe un corps faible et infirme; sa vie fut un long martyre. L'humilité du Christ couronnait la sainte existence d'Anscaire; à ceux qui vantaient la vertu des miracles qu'il possédait, il disait: « Si j'étais digne que Dieu se servît de moi pour marquer sa puissance, je lui demanderais un miracle, c'est que par sa grâce il fît de moi un homme de bien » (1).

S. Anscaire jeta les premières semences du Christianisme dans le nord, mais les efforts du pieux missionnaire ne suffirent pas pour l'y consolider. L'autorité royale dut venir en aide à la prédication évangélique pour extirper le paganisme dans la Suède. Les rois de Norwège employèrent la violence pour convertir les rudes hommes du nord. Il fallut le bras du guerrier pour briser la résistance des populations païennes du Danemarc; les Othons, fidèles à la mission de l'empire d'Occident, profitèrent de leurs victoires pour y affermir le Christianisme (2).

La conversion des populations germaniques est achevée. En dehors du monde germain, il y a encore un immense groupe de peuples, les Slaves. Leur conversion fut tentée déjà sous Charlemagne, mais l'opposition de race était un obstacle invincible: les Slaves voyaient dans le missionnaire allemand un ennemi, l'avant-coureur de la domination étrangère. Le Christianisme ne pénétra chez eux que par la force. La conversion des Prussiens et des Livoniens fut une guerre à mort: ce n'étaient plus des missions, mais des croisades. Le Christianisme prit les allures guerrières des sectateurs de Mahomet.

(1) *Vita Anskarii*, c. 34, 35, 40, 39.

(2) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion und Kirche, T. IV, p. 40-44, 51, ss., 34, ss.

§ 5 *Appréciation de la conversion des Barbares.*

Nous avons rendu hommage à la sainteté et à l'héroïsme des missionnaires, nous avons repoussé les accusations inspirées par la haine des sectes contre la propagande catholique. Cependant il y a un côté vrai dans l'appréciation sévère que les philosophes et les écrivains protestants font de l'œuvre de la conversion. *Herder* a raison de flétrir les violences qui trop souvent accompagnèrent la propagation du Christianisme : « Comment les nations païennes furent-elles converties? Souvent par le fer et le feu, par des guerres d'extermination... De là ces pieuses croisades dont les papes, les princes, les chevaliers, les prélats, les chanoines et les prêtres se partagèrent les dépouilles. Tout ce qui ne périt pas, est réduit en esclavage et peut-être y languit encore de nos jours... Les peuples asservis maudissent ceux qui les ont convertis » (1).

Et quelle est la religion, s'écrie un historien protestant, que les missionnaires prêchèrent aux Barbares? Des formules théologiques dont le sens échappait même aux prédicateurs ; les miracles de l'évangile et les miracles plus incroyables encore opérés par les saints (2) ou leurs fausses reliques ; quelques actes extérieurs de piété, le jeûne, la fréquentation de l'église, les offrandes au clergé et l'obéissance passive à tout ce qu'il pourrait ordonner. Voilà ce qu'était devenue la doctrine du Christ (3).

Aux superstitions du Christianisme, ajoute-t-on, se mêlèrent les superstitions païennes. Les missionnaires avaient ordre de ne pas trop les heurter ; telles étaient les instructions données par Grégoire le Grand aux missionnaires anglais : « Il faut se garder de détruire les temples des idoles, il faut les purifier et les consacrer au service du vrai Dieu ; car tant que la nation verra subsister ses anciens lieux de dévotion, elle sera plus disposée à s'y rendre, par

(1) *Herder*, Ideen. XIX, 2.

(2) Il est vrai que la superstition dominait les plus hauts caractères. *Gregoire le Grand* raconte des miracles tellement absurdes dans ses *Dialogues*, qu'on a douté de l'authenticité de cet ouvrage. Mais on trouve les mêmes contes dans ses lettres. Voyez p. ex. *Epist.* IV, 30, T. II, p. 708 ; *Epist.* IX, 122, T. II, p. 1028.

(3) *Plank*, Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. II, p. 53.

un penchant d'habitude, pour adorer le vrai Dieu... On dit que les hommes de cette nation ont coutume d'immoler des bœufs en sacrifice ; il faut que cet usage soit tourné pour eux en solennité chrétienne, et que, le jour de la dédicace des temples changés en églises, ainsi qu'aux fêtes des saints dont les reliques y sont placées, on leur laisse construire, comme par le passé, des cabanes de feuillage autour de ces mêmes églises ; qu'ils s'y rassemblent, qu'ils y amènent leurs animaux, qui alors seront tués par eux, non plus comme offrande aux diables, mais pour des banquets chrétiens, au nom et en l'honneur de Dieu, à qui ils rendront grâces, après s'être rassasiés » (1)... En s'accommodant au paganisme, les missionnaires favorisaient les conversions apparentes, mais l'esprit païen subsistait sous les formes chrétiennes.

Tout cela est vrai. Cependant on aurait tort d'imputer à ceux qui dirigèrent l'œuvre de la propagande, un système arrêté de violence, de supercherie et de superstition. L'Église elle-même, par la voie de ses papes les plus célèbres, a repoussé la force comme instrument de conversion. Grégoire le Grand protégea les Juifs contre les violences dont ils étaient les victimes ; il ne se lassait pas de recommander aux évêques la douceur et la charité, comme les seuls moyens légitimes et efficaces de les convertir (2). Le pape Nicolas, qui mérite comme Grégoire le nom de Grand, dit que « si Dieu avait voulu de la contrainte pour convertir les hommes, il l'aurait employée lui-même, la créature ne pouvant résister à la toute puissance du Créateur. La force ne peut produire une conversion agréable au Seigneur ; sans liberté, il n'y a rien de bon » (3). Pourquoi donc l'Église a-t-elle approuvé la conversion sanglante des Saxons? pourquoi a-t-elle dirigé des croisades contre les Slaves? Il n'y a pas de puissance humaine qui échappe à l'empire des circonstances et de l'esprit dominant d'une époque. Lorsque tout est guerre, la religion elle-même se fait guerrière ; voilà comment il est arrivé que la

(1) *Gregor. M.* Epist. XI, 76. (T. II, p. 1176).

(2) *Nicolai*, Responsa ad consulta Bulgarorum, c. 41 (*Mansi*, XV, 416) : Omne quod ex voto non est, bonum esse non potest.

(3) *Gregor. M.* Epist. I, 35, 47 ; XIII, 12.

religion du Christ s'est propagée par le glaive, comme la loi de Mahomet. Nous pouvons, nous devons protester contre la violence dans le domaine de la religion, mais ne flétrissons pas les hommes pour avoir eu les idées et les passions de leur temps.

L'idéal du Christianisme, tel que Jésus-Christ et S. Paul le concevaient, n'a jamais été réalisé, pas même dans les premiers siècles de l'église; il faut dire plus, il est irréalisable, car il tend à détacher complètement l'esprit du corps, l'homme de la terre. La force des choses réagit contre cet excès de spiritualisme; le Christianisme fut obligé de s'accommoder à la nature de l'homme et au génie des populations au milieu desquelles il se répandit. Le monde ancien n'aurait pas compris une religion purement spirituelle, les Barbares pas davantage. Pour frapper l'esprit inculte et rude des peuples germaniques, il fallait des dogmes presque aussi barbares qu'eux. L'annonce d'un royaume spirituel aurait eu peu d'influence sur des hommes à demi sauvages; le ciel chrétien n'avait guère d'attrait pour eux; les missionnaires s'emparèrent de leurs esprits, en les frappant des terreurs de l'enfer: la charité resta voilée, la crainte prévalut. C'était moins le génie de l'évangile que celui de la Loi Ancienne, mais c'était à ce prix que le Christianisme pouvait agir sur les hommes du nord (1).

Les missionnaires pouvaient-ils ne pas ménager les superstitions des peuples barbares? Le Christianisme était une éducation, or on laisse à l'enfant bien des croyances qui s'évanouissent par le développement naturel de la raison. L'éducation des Barbares devait également être progressive: « Retrancher tout à la fois dans leurs âmes, est impossible, dit S. Grégoire: celui qui veut atteindre le faîte, doit s'élever par gradation, et non par élans » (2).

Ainsi la force des choses produisit tous les abus que les philosophes et les protestants imputent aux missionnaires. Les circonstances qui accompagnèrent la conversion contribuèrent à altérer

(1) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXXI, 2.

(2) *Gregor. M.* Epist. XI, 76: « Nam duris mentibus omnia abscindere, impossibile esse, non dubium est: quia is qui locum summum ascendere nititur, necesse est ut gradibus vel passibus, non autem saltibus elevetur ».

le Christianisme, en l'infectant de superstitions germaniques. Les Barbares se convertirent en masse ; la facilité avec laquelle ils embrassèrent le Christianisme a été trop admirée, elle tenait souvent à l'indifférence ou à l'ignorance. Les peuples imitaient l'exemple de leurs chefs; trois mille Francs suivirent Clovis au baptême, comme ils le suivaient sur le champ de bataille ; les Goths ariens se firent catholiques, parce que leur roi trouva bon de changer la foi d'Arius contre celle de Nicée; dans l'Eptarchie anglo-saxonne les peuples adoptèrent le Christianisme, le quittèrent et le reprirent à l'exemple de leurs rois. Les motifs qui inspirèrent les chefs barbares étaient sans doute un vague besoin religieux, mais cet instinct était peu eclairé; ce qu'ils cherchaient dans le Christianisme, c'était un Dieu plus puissant que les dieux païens. La force entrainait seule des populations qui ne connaissaient que la force.

Bède le Vénérable rapporte les délibérations d'une assemblée des sages anglo-saxons sur l'adoption du Christianisme; suivons-le au sein du *wyttenagemot*. Le roi Edwin exposa les motifs qui lui avaient fait embrasser le Christianisme ; il demanda l'avis de chacun des assistants. Le chef des prêtres parla le premier : « Mon avis, dit-il, est que nos dieux sont sans pouvoir, et voici sur quoi je me fonde. Pas un homme ne les a servis avec plus de zèle que moi, et pourtant je suis loin d'être le plus riche et le plus honoré parmi le peuple. Mon avis est donc que nos dieux sont sans pouvoir ». Un chef des guerriers se leva ensuite et parla en ces termes : « Tu te souviens peut-être, ô roi, d'une chose qui arrive parfois dans les jours d'hiver, lorsque tu es assis à table avec tes hommes d'armes, qu'un bon feu est allumé, que la salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et vente audehors. Vient un petit oiseau qui traverse la salle à tire d'aile, entrant par une porte, sortant par l'autre : l'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur, il ne sent plus ni la pluie ni l'orage ; mais cet instant est rapide, l'oiseau a fui en un clin d'œil et de l'hiver il repasse dans l'hiver. Telle me semble la vie des hommes sur cette terre et son cours d'un moment comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit. Ce temps est ténébreux et incommode pour nous, il nous tourmente par l'impossibilité de le connaître ; si donc la nouvelle doctrine peut nous

en apprendre quelque chose d'un peu certain, elle mérite que nous la suivions » [1]. Les discours du guerrier et du prêtre anglo-saxons nous font connaître les sentiments qui agitaient les Barbares. Chose singulière ! c'est le guerrier qui exprime les vagues craintes qu'inspire un avenir inconnu ; la vie actuelle est pour lui pleine d'attraits, mais il s'épouvante à la pensée de ce qui suivra la mort. Le prêtre est l'homme du calcul ; il abandonne des dieux impuissants pour un dieu dont il attend richesse et pouvoir.

Que devait-il résulter de cette disposition des esprits ? Un mélange de Christianisme et de paganisme. Les Barbares transportèrent à Jésus-Christ et aux saints les conceptions grossières qu'ils se faisaient de leurs divinités ; le paganisme régna sous des formes chrétiennes [2]. Les lois religieuses et civiles unirent leurs efforts pour détruire les superstitions qui infectaient le Christianisme. Ces prohibitions, répétées jusqu'au neuvième siècle, prouvent la ténacité des vieilles croyances [3]. Les lois furent impuissantes ; la lutte du Christianisme contre le paganisme continua pendant tout le moyen âge. Au neuvième siècle, l'évêque de Brême fut obligé d'abattre les bois sacrés de son diocèse pour déraciner le culte que le peuple continuait à leur rendre. L'an 1133, on célébra à Aix-la-Chapelle, à Mastricht et à Tongres, la fête d'Isis ; les femmes y parurent comme bacchantes, plus que comme chrétiennes. Au quinzième siècle on adorait encore la nouvelle lune dans plusieurs parties de l'Allemagne [4]. Les superstitions païennes durèrent plus longtemps que la nuit du moyen âge ; il en reste des traces jusque dans les temps modernes. Nous ne dirons rien des sorciers et des sorcières, triste témoignage de la crédulité et de la cruauté de l'homme. Nous préférons les esprits des eaux, des bois et des foyers, qui se mêlent aux plaisirs et aux douleurs des mortels pour partager leur bon-

(1) *Beda*, Hist. Eccl. II, 13, traduction de *Thierry*.

(2) Voyez des exemples de cette confusion de superstitions païennes et d'idées chrétiennes, dans *W. Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 110, ss.

(3) *Capitul.* a. 769, c. 6 (*Baluze*, I, 191) ; *Capit.* a. 789, c. 63 (*Baluze*, I, 235) ; *Capit.* a. 794, c. 41 (*Baluze*, I, 269) ; *Capit.* VI, 72, 197, 215 ; VII, 316 (*Baluze*, I, 934, 957, 962) ; *Capit.* a. 867, c. 13 (*Baluze*, II, 365).

(4) *Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 59, 134, 131.

heur et alléger leurs souffrances [1]; ils se sont retirés d'un monde sans foi et sans charité [2], mais ils continuent à charmer l'enfance. Les populations des campagnes sont dans un état qui ressemble à celui de l'enfant; leur religion ne consiste qu'en croyances superstitieuses. La force de l'habitude ne suffit pas pour expliquer l'existence séculaire de ces superstitions. Si le Christianisme est impuissant à les extirper, c'est qu'il a lui-même un élément superstitieux; nourrissant l'esprit du merveilleux auquel l'homme est porté par sa nature, comment aurait-il pu détruire le paganisme? La superstition ne sera vaincue dans les masses, que lorsqu'elle sera vaincue dans la religion.

(1) *Muller*, p. 357. Sur les esprits des eaux, voyez *Muller*, p. 370; sur les esprits domestiques, p. 381; sur les nains, p. 332.

(2) C'est ce que la tradition populaire dit des esprits des bois (*Muller*, p. 380).

CHAPITRE III.

L'UNITÉ CATHOLIQUE (1).

SECTION I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

§ 1. *L'unité extérieure. Nécessité de l'Église.*

D'après le dogme catholique, l'Église est une institution divine, fondée par Jésus-Christ lui-même. Comme la foi est une, l'Église doit être une. Parmi ses douze apôtres, le Christ en choisit un pour être le représentant de cette unité; S. Pierre est le rocher sur lequel il bâtit l'Église. Rome, la Ville Éternelle, en recevant l'évangile des mains de S. Pierre, reçoit également la suprématie. Ainsi dès le berceau du Christianisme, l'Église est constituée monarchiquement; elle est au premier siècle ce qu'elle a été au onzième, ce qu'elle sera toujours, car elle est immuable comme la foi. Quelle est la mission de l'Église? Elle est l'intermédiaire nécessaire entre l'homme et Dieu; l'homme se relie à Dieu par l'Église, c'est dans son sein qu'il participe à la vie. Le Saint Esprit, la grâce n'éclairent que ceux qui sont dans l'Église; celui qui s'en sépare, se sépare de la communion divine (2): hors de l'Église, pas de salut. Cette conception de l'Église est une conséquence rigoureuse du dogme catholique. Ce n'est pas seulement la religion qui est divine; l'église

(1) *Thomassin*, Discipline ancienne et nouvelle de l'Eglise, 3 vol. fol. - *Plank*, Geschichte der christlichkirchlichen Religionsverfassung, 6 vol.

(2) *Irenaei* Haeres. III, 24, 1.

extérieure l'est au même titre que la foi, elle se confond avec la foi.

Il a été facile aux protestants de démolir la prétendue divinité de l'Église. Les livres sacrés à la main, ils ont prouvé que dans le principe il n'y avait pas même de société chrétienne, distincte du Judaïsme. Les premiers Chrétiens restèrent Juifs, ils ne se distinguaient de leurs frères que par leur croyance dans la venue du Messie; le Christianisme était une secte juive, lorsque S. Paul, dépassant les idées étroites des apôtres, porta la *bonne nouvelle* aux Gentils (1). Il est si peu vrai que Jésus-Christ ait fondé l'édifice du catholicisme, qu'il est même douteux qu'il ait voulu une église extérieure comme organe de la foi nouvelle; il voyait par le pharisaïsme ce que la religion devient entre les mains d'un corps sacerdotal. Il voulait sans doute qu'il y eût unité parmi ses disciples, c'est l'unité qu'il est venu prêcher; mais pas une de ses paroles n'indique qu'il ait eu l'intention d'établir une unité extérieure (2). L'Église n'a donc pas été instituée par Jésus-Christ; a-t-elle été organisée par ses premiers disciples? Les *Actes* et les *Epîtres* des apôtres attestent que, dans les premiers temps du Christianisme, il n'y avait pas de culte proprement dit; il y avait des réunions religieuses, des repas de charité, mais pas de cérémonies liturgiques. A quoi bon alors des prêtres, des évêques et des papes? Les ministres de cette église naissante étaient les *anciens* (3); les évêques, distingués, non par le rang, mais par les fonctions, n'avaient aucune supériorité, pas même sur les fidèles; il y avait égalité absolue entre les disciples du Christ. Cette même égalité régnait aussi entre les diverses églises fondées par les apôtres. Nourris de l'esprit d'unité qui animait leur maître, les apôtres veillaient avec soin à ce que les communautés chrétiennes ne s'isolassent pas; bien qu'établies dans des lieux différents, elles devaient former une seule Église. Mais le lien qui les unissait était purement spirituel; on ne songeait pas à subordonner les églises, à les relier par un système hiérar-

(1) *Plank*, T. I, p. 10. — Comparez mes *Études sur le Christianisme*.

(2) *Plank*, I, 14-16.

(3) *Plank*, I, 28. De là le nom de πρεσβύτεροι. *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 30, note *a*.

chique. Dans la situation du Christianisme, dans l'état du monde, les apôtres ne pouvaient pas même prévoir que les sociétés chrétiennes feraient un jour un seul corps, que toutes seraient soumises à un seul chef (1).

Comment l'église extérieure, catholique s'est-elle formée? Aux yeux des protestants, l'Église est une déviation de l'esprit chrétien, de l'évangile, un retour au Judaïsme, à l'ancienne loi (2). Moïse disait: « Plût à Dieu que tout le peuple de l'Éternel fût prophète et que l'Éternel mît son esprit sur eux! » (3). Mais comment réaliser ce sublime idéal au sein d'un peuple à peine échappé à la servitude du paganisme? A des hommes enfants il fallait des tuteurs, des maîtres; Moïse organisa un sacerdoce appelé à faire les sacrifices, à relier les fidèles à Dieu. Telle était l'ancienne loi, mais elle ne devait être qu'une éducation, une préparation à la loi nouvelle. Jésus-Christ rétablit la communion directe entre Dieu et l'homme; il est le seul Sacrificateur, le seul Médiateur; dès lors il ne peut plus y avoir de prêtres intermédiaires entre les hommes et Dieu. Tous les Chrétiens sont unis à Dieu par le Christ, par lui tous sont devenus une race sacerdotale et spirituelle (4). Cependant tous n'ont pas la même vocation; Dieu distribue ses dons d'une manière inégale, pour que la diversité des talents soit un lien de solidarité entre les hommes. Mais si les dons sont différents, il n'y a qu'un esprit. Celui que sa vocation appelle à enseigner la foi, à la répandre, à la maintenir, ne devient pas par cette fonction le supérieur, le maître de ceux à qui il prêche la parole de Dieu. La différence d'aptitude et de fonctions n'empêche pas l'égalité : tout Chrétien est membre de la chrétienté, tout Chrétien est prêtre, quoique chacun remplisse dans l'Église des fonctions différentes suivant la capacité qu'il a reçue du Créateur (5). Bien moins encore peut-il y avoir inégalité.

(1) *Plank*, I, 31, 40-43.

(2) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. I, p. 332. 357.

(3) *Nombres*, XI, 29.

(4) Ils sont « sacrificateurs et rois. la nation sainte, afin qu'ils annoncent les vertus de celui qui les a appelés des ténèbres à la lumière ». *S. Pierre*, Épit. I, 9. Compar. *Apocalypse*, I, 6.

(5) *S. Paul*, I, Corinth. XII. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. I, p. 306-309.

subordination entre les diverses sociétés chrétiennes. Les apôtres écrivaient à ceux qu'ils plaçaient à la tête des diverses églises comme à leurs frères; ils révèlent par là le véritable esprit du Christianisme, l'égalité, la fraternité; le principe monarchique n'est pas celui de l'évangile [1]. L'unité extérieure, l'Église considérée comme intermédiaire entre l'homme et Dieu, sont des idées de la loi ancienne; sous la loi nouvelle, il y a une unité plus haute, plus vraie, celle des esprits; plus d'église extérieure, l'église est essentiellement spirituelle.

Il y a un côté vrai dans l'idéal que les protestants se font du Christianisme; ils ont raison de s'élever contre la conception catholique du sacerdoce [2], car la distinction du prêtre et du laïque reproduit au fond la division des castes. Le sacerdoce est dépositaire de la vérité qui lui est transmise par une tradition divine; il pratique seul la perfection chrétienne; il abandonne aux laïques les soins temporels, les richesses, le mariage; à lui la virginité, la communauté de biens, le mépris du monde. Le clergé devient par là un ordre privilégié; le reste des hommes sont endehors de la vie véritable, ils n'y participent que par la réception passive du dogme; s'ils ont part à la vie, c'est par l'intermédiaire de l'Église. On défend aux laïques la lecture des livres saints, l'Écriture est le partage du clergé; le culte se célèbre dans une langue que la masse des fidèles ne comprend pas. Voilà donc le laïque séparé du prêtre par la langue, par la science et par la vie tout entière. Pour faire du clergé une caste, il ne lui manque qu'un élément, l'hérédité; heureusement, l'esprit chrétien réclame le célibat; le célibat a sauvé l'Europe du régime des castes.

La caste sacerdotale a rempli sa mission, elle doit disparaître. L'humanité ne croit plus à l'origine divine de l'Église; elle ne lui reconnaît d'autre titre dans le passé que la capacité supérieure qui l'appelait à la direction d'une société barbare. Aujourd'hui l'huma-

(1) *Neander*, ib. p. 312, 345.

(2) *Plank* oublie sa modération habituelle, quand il parle de la distinction morale que le Catholicisme établit entre le prêtre et le laïque; il la qualifie d'*insolente*, et d'*impertinente*. (T. I, p. 343, 345).

nité n'a plus besoin d'un intermédiaire entre elle et Dieu; sa croyance est qu'un lien direct, permanent, indissoluble, attache la créature au Créateur; cette inspiration divine lui suffit pour la guider vers le but de sa destinée. Plus d'Église qui soit la condition nécessaire du salut. Plus de séparation entre la vie laïque et la vie spirituelle; il n'y a qu'une vie, dont toutes les manifestations sont également sacrées, puisqu'elles viennent toutes de Dieu.

Mais si nous sommes d'accord avec les protestants sur la réprobation de l'idée catholique de la prêtrise, il nous est difficile de croire que l'idée protestante soit en harmonie avec l'Évangile; nous croyons plutôt que le catholicisme est une dérivation de l'esprit évangélique. La prêtrise, ou l'exaltation de la vie religieuse, a son principe dans le spiritualisme chrétien plus que dans la loi ancienne. Le Christianisme n'accepte le monde, le mariage, la propriété que comme une nécessité: il place son idéal dans une existence séparée du monde, dans la virginité, dans l'abdication de la propriété. Tous ne pouvant vivre de cette vie spirituelle, Dieu élit dans la masse ceux qui seront son partage (1); eux seuls vivent de la véritable vie, d'une vie religieuse, d'une vie sainte. De là l'opposition entre l'Église et le monde, entre le spirituel et le temporel, entre le clerc et le laïque.

La Réforme fut une insurrection contre l'église dégénérée. Par opposition à l'église extérieure, devenue presque judaïque, les protestants imaginèrent une église purement spirituelle, l'égalité des croyants unis à Dieu par le divin Médiateur qui s'est fait chair pour sauver le genre humain; ils transportèrent cette idée au berceau du Christianisme, ils se firent de l'évangile une arme contre l'Église, en prétendant que le catholicisme était une déviation de l'esprit évangélique. Leur prétention était de revenir à cet idéal méconnu; mais l'idéal n'est jamais dans le passé. L'égalité religieuse à laquelle nous aspirons eût été une impossibilité dans les circonstances où le Christianisme est né et s'est développé. Qu'on se représente l'état des peuples au moment où Jésus-Christ vint prêcher sa

(1) De là la signification de *clerc, clergé* de κλῆρος Voyez mes *Études sur le Christianisme.*

doctrine. La plèbe corrompue par le paganisme, avilie ensuite par le despotisme impérial, était à peine capable de comprendre la *bonne nouvelle* qu'on lui annonçait, et l'on veut que Jésus-Christ ait appelé ces masses ignorantes et pourries, à constituer l'Église ? L'ignorance aurait développé les dogmes! l'immoralité aurait épuré les mœurs! Il fallait à l'ancien monde des tuteurs, car il était encore enfant; il lui fallait une Église qui développât la doctrine chrétienne, qui lui donnât le spectacle d'une vie spirituelle. Cela même ne suffit pas, tellement la corruption était grande; il fallut que Dieu envoyât les Barbares pour sauver la société et le Christianisme. Mais ces Barbares avaient des passions brutales, le contact avec la corruption romaine allait produire une immoralité monstrueuse: est-ce dans le sein de la barbarie que l'Église devait résider? ou n'est-ce pas plutôt pour élever et moraliser les Barbares, que la Providence avait formé une Église? (1)

L'unité ne pouvait être purement spirituelle, elle devait prendre un corps; c'était une condition d'existence et d'avenir. Quelle a été la loi de ce développement ? Au berceau du Christianisme règne l'égalité religieuse; c'est le système *presbytérien*, si l'on peut appeler système l'absence d'organisation. Cet état pouvait convenir à une société qui venait de naître, à des communautés religieuses qui vivaient dans l'isolement; mais la nature des choses, la nécessité amena une organisation plus forte; en prenant de l'accroissement, l'Église rejeta les langes de son enfance. *L'aristocratie épiscopale* donne des lois à la société chrétienne, elle fonde le dogme, elle représente la chrétienté dans l'invasion des Barbares, elle sauve le Christianisme, et avec lui l'avenir de l'humanité: Mais l'unité épiscopale se trouva insuffisante au milieu de la dissolution sociale qui s'accomplit du cinquième au dixième siècle; l'impuissance de l'épiscopat, la décadence de l'Église appelle la *papauté;* le pouvoir spirituel se concentre en une puissante monarchie.

(1) Les protestants eux-mêmes avouent que l'état de l'humanité au moment de la prédication et de l'extension de l'Évangile ne permettait pas de réaliser l'idéal chrétien (*Plank*, II, 59; — *Neander*, I, 332; — *Guizot*, 3e leçon) Mais alors cet idéal est placé devant nous et non derrière nous.

Ainsi l'Église a marché vers une organisation de plus en plus forte, elle a tendu vers un pouvoir de plus en plus absolu. Est-ce calcul? est-ce nécessité? Quand on lit les ouvrages des écrivains protestants (1), on croirait que le développement de l'Église est le fruit d'une longue conspiration des évêques et des papes contre la liberté chrétienne. Nous ne contestons pas l'influence des passions humaines dans la vie de l'humanité; l'égoïsme se mêle aux actions des hommes, il a son rôle dans les grands événements, mais ce sont de plus nobles sentiments qui donnent l'impulsion : rien de grand ne se fait par ce qu'il y a de petit et de vil dans la nature humaine (2). Il en a été ainsi du catholicisme; ceux qui ont travaillé à élever l'édifice de l'Église n'ont pas obéi à des inspirations personnelles: nous l'avons déjà dit des missionnaires, nous le dirons encore des évêques et des papes. Ce qui a trompé les esprits prévenus contre le catholicisme, c'est que le but de l'ambition se confondait avec le but providentiel vers lequel marchait l'humanité: la papauté était nécessaire, parce qu'il était nécessaire que l'Église dominât l'État au moyen âge.

§ 2. *L'Église et l'État.*

L'idée de l'Église implique la supériorité du prêtre dans l'ordre spirituel; mais si le prêtre est supérieur dans l'ordre spirituel, il doit aussi l'être dans l'ordre temporel. La souveraineté est une; accorder à l'Église la souveraineté religieuse, c'est lui accorder par cela même la souveraineté civile et politique. L'idée même du pouvoir spirituel implique la supériorité du sacerdoce qui en est dépositaire, sur l'État: c'est la supériorité de l'âme sur le corps, de l'esprit sur la matière. Si le corps n'est pas le siége du mal, il est au moins l'obstacle au salut de l'âme; il faut donc le dompter, c'est à l'âme à réprimer ses mauvais instincts, ses brutales passions. Que l'on transporte ces relations de l'esprit et de la matière dans le domaine de la souveraineté, la conséquence logique ne sera-t-elle

(1) Notamment l'ouvrage de *Plank*, à la modération duquel nous rendons cependant hommage.

(2) *Guizot*, Cours d'histoire, Leçons III et XIX.

pas d'attribuer au pouvoir qui représente l'âme la domination sur le pouvoir qui représente le corps (1)?

Le pouvoir temporel de l'Église a été attaqué comme une violation de l'esprit évangélique. Les ennemis du Christianisme, ses amis mêmes n'ont cessé de lui opposer les maximes célèbres de l'Évangile sur les rapports de l'Église et de l'État: « *Mon royaume n'est pas de ce monde. Rendez à César ce qui est à César* ». Les partisans de l'Église prétendent que les paroles de l'Évangile ont été mal interprétées. Jésus-Christ ne dit pas: « ma royauté n'est pas *d'ici, du monde* »; il dit: « ma royauté n'est pas *de ce monde-ci, du monde présent;* si elle était de ce monde-ci, mes gens combattraient afin que je ne fusse pas livré aux Juifs, mais *quant à présent* ma royauté n'est pas *d'ici* » (2). Mais tout en protestant que le temps de sa royauté n'est pas encore venu, Jésus-Christ ajoute « qu'il est roi, qu'il est venu pour cela dans le monde, afin de faire régner la vérité» (3). N'est-ce pas dire qu'il sera roi un jour dans ce monde? A qui Jésus-Christ répond-il qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu? Aux Hérodiens qui, attachés à la forme actuelle de la société, viennent tendre un piége au Révélateur d'une foi nouvelle; Jésus leur abandonne tout l'or, toute la puissance du monde présent, mais ce monde présent doit disparaître et faire place au royaume de Dieu (4).

Nous doutons que les redoutables problèmes qui ont agité le moyen âge et les temps modernes sur les rapports de l'Église et de l'État, se soient présentés à l'âme de Jésus-Christ. Il croyait à la fin prochaine du monde, à un royaume de Dieu sur cette terre, à un règne messianique (5); c'est en ce sens qu'il dit que son royaume n'est pas encore arrivé, mais qu'il arrivera. A sa place s'est établi

(1) Voyez le Tome VI de mes Études (La Papauté et l'Empire).

(2) ἡ βασιλεία ἡ ἐμὴ οὐκ ἔστιν ἐκ τοῦ κόσμου τούτου· εἰ ἐκ τοῦ κόσμου τούτου ἦν ἡ βασιλεία ἡ ἐμή, οἱ ὑπηρέται ἂν οἱ ἐμοὶ ἠγωνίζοντο ἵνα μὴ παραδοθῶ τοῖς Ἰουδαίοις· νῦν δὲ ἡ βασιλεία ἡ ἐμὴ οὐκ ἔστιν ἐντεῦθεν.

(3) σὺ λέγεις ὅτι βασιλεύς εἰμι. ἐγὼ εἰς τοῦτο γεγένημαι, καὶ εἰς τοῦτο ἐλήλυθα εἰς τὸν κόσμον, ἵνα μαρτυρήσω τῇ ἀληθείᾳ.

(4) *Leroux*, De l'Humanité, p. 962-964, 948, ss.

(5) Voyez mes *Études sur le Christianisme*.

le règne de l'Église, la domination de l'ordre spirituel sur l'ordre temporel. Cet empire du sacerdoce est-il une déviation du Christianisme, comme le disent les protestants?

La domination de l'Église est une conséquence rigoureuse de la doctrine chrétienne. Qu'est-ce que l'État, les rois, les empires, au point de vue chrétien? Écoutons l'Évangile. Le démon transporte Jésus sur une montagne et lui montrant les royaumes de la terre, lui dit: « Je t'en rendrai maître, si tu veux m'obéir ». N'est-ce pas dire que César et les royaumes de César procèdent de Satan? (1). Mettons l'Église en regard de ce domaine de Satan; elle vient de Dieu même, elle est instituée par le Verbe de Dieu; Jésus-Christ déclare qu'il sera toujours avec elle, il se confond avec elle. L'Église, qui est de Dieu, ne doit-elle pas dominer l'État, qui est du démon? Les Chrétiens finirent par accepter l'État, par le légitimer, le sanctifier même: les rois sont aussi de Dieu, mais quelle figure font-ils en présence de Jésus-Christ, le Verbe de Dieu, cosubstantiel, coéternel à Dieu? les rois de la terre ne doivent-ils pas se prosterner devant Celui de qui ils tiennent leur droit? Mais Celui qui les a placés sur le trône, s'est incarné dans son Église; qu'ils se prosternent donc devant l'Église (2). De fait, les rois reconnaissent sa puissance spirituelle; dès lors, ils doivent courber la tête devant le pape.

C'est une vaine dispute que de chercher dans l'Évangile des raisons pour ou contre la domination de l'Église. Prenons le Christianisme tel qu'il s'est développé, tel que les protestants eux-mêmes l'acceptent; quel est son fondement? La divinité du Christ. Le jour où a été formulée la divinité du Christ, le pouvoir de l'Église, sa domination même dans l'ordre temporel ont été fondés. C'est Athanase, c'est le concile de Nicée qui ont créé la papauté. Cela est si vrai que la lutte du sacerdoce et de l'empire commence dès que le dogme de Nicée est promulgué. Le fils de Constantin

(1) Grégoire VII le dit positivement. Voyez mes *Études sur la Papauté et l'Empire.*

(2) C'est la doctrine des grands papes du moyen âge. Voyez mes *Études sur la Papauté et l'Empire.*

rejette la formule catholique de la Trinité; en repoussant la divinité de Jésus-Christ, il repousse en même temps la domination de l'Église. Constance poursuit Athanase comme un ennemi personnel, il pressent en lui le fondateur d'un pouvoir rival et supérieur. L'empereur assemble un concile à Milan, il presse les évêques de condamner Athanase : « C'est moi, dit-il, qui l'accuse; croyez sur ma parole ce qu'on vous dit contre lui » (1). Il attache plus de prix à la condamnation de ce redoutable adversaire qu'aux brillantes victoires remportées sur Magnence et Sylvanus (2). Les évêques lui opposent qu'il ne s'agit pas d'une affaire temporelle dans laquelle on s'en rapporte à la parole de l'empereur, qu'il s'agit du jugement d'un évêque. « Ce que je veux, s'écrie Constance, doit passer pour règle. Les évêques de Syrie (les Ariens) trouvent bon que je parle ainsi; obéissez donc, ou vous serez exilés ». Les évêques étonnés lèvent les mains au ciel et lui représentent hardiment que l'empire est non à lui, mais à Dieu. L'empereur n'écoute rien, il les menace, il tire l'épée contre eux, et ordonne d'en mener quelques-uns au supplice, puis, changeant d'avis, il les condamne seulement au bannissement (3).

Cette scène de violence, cette lutte de Constance contre les évêques, cette épée tirée, cette menace de mort qui s'interrompt comme effrayée d'elle-même, c'est la lutte de l'empire et du sacerdoce qui commence à Milan, entre le fils de Constantin et Athanase le fondateur de la papauté, pour se continuer à travers le moyen âge jusqu'à nos jours (4). D'où vient aux évêques cette hardiesse en face des maîtres de la terre? c'est qu'ils sont les organes de Dieu. « Dieu, dit un défenseur ardent d'Athanase (5), a donné aux évêques ce pouvoir, que ce qu'ils lieront sur la terre sera lié au ciel. Leur puissance est donc plus grande que celle des empereurs ». *S. Grégoire de Naziance* (6), s'adressant aux maîtres du monde, leur parle

(1) *Athanas.* Epist. ad Solitar. p. 831

(2) *Theodoret.* Hist. Eccl. II, 16.

(3) *Athanas* Epist. ad Solitar. p. 861, 862, 831, 836. — *Lucifer*, pro Athan. p. 105. — *Fleury*, Histoire ecclésiastique, livre XIII, § 17.

(4) *Leroux*, dans l'*Encyclopédie Nouvelle*, au mot *Athanase*, T. II, p. 194.

(5) *Lucifer*, évêque de Cagliari (pro Athanasio).

(6) *Gregor. Nazianz.* Orat. XVII (T. I, p. 271)

ainsi : « La loi du Christ vous soumet à notre pouvoir et à notre tribunal. Car nous aussi nous régnons et notre puissance est plus haute que la vôtre. Ou faudra-t-il que l'esprit cède à la matière? les choses du ciel à celles de la terre » ? Le sacerdoce, dit *S. Chrysostome*, l'emporte autant sur l'empire que l'esprit l'emporte sur le corps. Le roi a empire sur le corps, le prêtre sur les âmes ; c'est pour cela que le roi courbe la tête sous la main du prêtre. Quand ils demandent une grâce au ciel, le roi s'adresse au prêtre, mais non le prêtre au roi. C'est donc le prêtre plutôt que le roi qui a l'empire » (1).

La conscience de cette supériorité anime les évêques dans la lutte qu'ils soutiennent contre Constance, le défenseur de l'arianisme. Ils proclament dès lors les maximes qui plus tard feront la force de la papauté. Le langage de *Lucifer* est aussi fier, aussi méprisant que celui des Grégoire et des Innocent ; la rusticité du personnage (2) ajoute l'insolence au mépris. L'évêque de Cagliari demande à Constance « de quel droit l'empereur prétend contraindre les catholiques à remplir les volontés de son ami le diable? A-t-il oublié que non seulement il n'a aucune autorité sur les évêques, mais qu'il doit obéir à leurs décisions, qu'il mérite la mort s'il tente de détruire les décrets des conciles, s'il pousse l'orgueil jusqu'à s'élever contre Dieu ? Comment serait-il juge des évêques, lui qui leur doit obéissance ? » (3)

Dans les querelles de l'arianisme, les évêques ne font encore que se défendre contre les empiètements de l'Empire ; l'Église vient à peine d'être reconnue par l'État, la majesté impériale lui impose jusque dans ses emportements. De la défense elle passera bientôt à la domination. Les Barbares arrivent; l'Église est appelée à les civiliser.

(1) *Chrysostom.* De Sacerdot. III, 4 (T. I, p. 581, A); Homil. IV, in Illud : Vidi Dominum (T. VI, p. 127, E); Ad popul. antiochen. III, 2 (T. II, p. 38, D); Contra Gentiles, § 9 (T. II, p. 551, A).

(2) *Lucifer* (De non parcendo) dit que son style est *dur* et *rustique*. Le style est l'expression de l'homme.

(3) *Lucifer*, pro Athanas. lib. I. «Quomodo dicere poteris judicare te posse de episcopis, quibus nisi obedieris, jam quantum apud Deum mortis pœna fueris mulctatus ? »

elle prend sur eux l'autorité « qui appartient à l'esprit sur le corps ». Rien n'atteste mieux la légitimité de cette domination que la direction des esprits à partir du sixième siècle. Le mouvement intellectuel est exclusivement religieux. Les écoles civiles disparaissent, pour faire place aux écoles des cathédrales et des monastères; l'enseignement est exclusivement théologique, les sciences profanes sont méprisées, proscrites. Toute la littérature est religieuse [1], la théologie envahit le monde des intelligences. C'est un signe des temps. La science profane meurt d'inanition parce qu'elle n'a plus rien à dire aux hommes que des futilités, bonnes tout au plus pour amuser une société décrépite. Aux Barbares, il fallait le pain de vie; voilà pourquoi la théologie l'emporte. L'Église dominant les esprits, comment n'aurait-elle pas dominé l'État?

Cependant la domination de l'Église n'a pas été aussi absolue, aussi permanente qu'on le croit généralement. Du cinquième au dixième siècle, c'est plutôt l'État qui domine l'Église. Le pouvoir spirituel est entre les mains des évêques, or l'aristocratie épiscopale est par sa nature même dans la dépendance de l'État. Pour devenir libre et forte, l'Église doit se concentrer dans la papauté. La papauté exerce le pouvoir spirituel, elle domine en apparence le pouvoir temporel; malgré cela elle ne parvient pas à réaliser l'unité chrétienne. Les rois qu'elle domine existent à côté d'elle, endehors d'elle; ils subissent pendant des siècles l'empire du sacerdoce, mais en luttant pour leur indépendance et ils finissent par secouer le joug. Dès lors l'unité qui déjà au moyen âge était imparfaite, se brise; la division entre l'État et l'Église se perpétue jusqu'à nos jours.

Les philosophes ont reproché cette division au Christianisme: « Jésus-Christ, dit *Rousseau*, en établissant un royaume spirituel sur la terre, sépara le système théologique du système politique, ce qui fit que l'État cessa d'être un et causa des divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens ». L'État subsista à côté de l'Église: « Il est résulté de cette double puissance un perpétuel conflit de juridiction, on n'a jamais pu venir à bout de savoir auquel du maître ou du prêtre on était obligé d'obéir. Le Christianisme rompt l'unité sociale; en donnant aux hommes deux

législations deux chefs, deux patries. Hobbes est le seul qui ait bien vu le mal et le remède, qui ait osé proposer de réunir les deux têtes de l'aigle et de tout ramener à l'unité politique, sans laquelle jamais État ni gouvernement ne sera bien constitué. Mais il a dû voir que l'esprit dominateur du Christianisme était incompatible avec son système, et que l'intérêt des prêtres serait toujours plus fort que celui de l'État. Ce n'est pas tant ce qu'il y a d'horrible et de faux dans sa politique que ce qu'il y a de juste et de vrai qui l'a rendue odieuse » (1).

Rousseau est dominé par l'idée de l'antiquité, l'unité, le pouvoir absolu de l'État sur le citoyen. Nous acceptons le principe de l'unité, mais nous repoussons le pouvoir absolu de l'État sur le citoyen et le croyant. Oui, le Christianisme a brisé l'unité, en séparant l'Église de l'État; pour mieux dire, le Christianisme a déplacé l'unité, la souveraineté, il l'a revendiquée pour lui; mais il n'est pas parvenu à réaliser son idéal, il a été forcé de reconnaître à côté de lui un pouvoir qu'il prétend dominer, mais qui échappe à sa domination. Rousseau a raison de dire que ce tiraillement divise profondément la société. Il faut que l'unité soit rétablie; mais pour rétablir l'unité, faut-il avec Hobbes revenir au système de l'antiquité? faut-il donner à l'État un pouvoir absolu sur les croyances?

Nous rejetons la séparation de l'Église et de l'État, dans le sens catholique; cette séparation est au fond l'abdication de la souveraineté au profit de l'Église. Reconnaître à l'Église la souveraineté dans le domaine religieux, c'est lui reconnaître la souveraineté dans l'ordre temporel, c'est subordonner l'État à l'Église. L'Église gouvernera les âmes, elle aura le pouvoir d'éducation; dominant les choses spirituelles, elle dominera par cela même les choses temporelles. Quelle sera, dans cet ordre d'idées, la mission réservée à l'État? Celle de gendarme, chargé de veiller au maintien de l'ordre public. Nous croyons que la théorie catholique est fausse. Il n'y a qu'un souverain, la voix de l'humanité proclame que la souveraineté réside dans les nations. La souveraineté du peuple exclut celle de

(1) *Rousseau*, Contrat Social, IV, 8.

l'Église; c'est à la nation et à ses représentants, à diriger les intérêts moraux et intellectuels de la société et non à un corps placé en dehors et au dessus de la nation.

Est-ce à dire que le pouvoir absolu, la domination des intelligences doive passer de l'Église à l'État? L'antiquité absorbait l'individu dans la cité; elle ne respectait pas plus l'individualité en matière religieuse qu'en matière politique ou civile. La race germanique a introduit un esprit nouveau dans l'humanité. Nous reconnaissons aujourd'hui à l'homme des droits essentiels, droits que la société doit garantir, bien loin de les absorber. Parmi ces droits, les rapports de l'homme à Dieu sont le plus considérable; par leur nature même ils échappent à toute autorité politique ou religieuse. En ce sens nous admettons la séparation de la religion et de l'État. Mais le droit de l'individu doit se concilier avec le droit de l'État.

L'État doit exercer tous les droits qui dérivent de la souveraineté. L'Église avait usurpé ces droits, en se proclamant puissance spirituelle; le principe de son usurpation est dans son origine prétendûment divine; en repoussant la divinité de l'Église, l'humanité a rejeté en même temps l'idée de l'Église comme puissance. De fait la puissance de l'Église n'a eu d'autre fondement que les circonstances historiques dans lesquelles elle s'est trouvée placée en face des Barbares; sa supériorité intellectuelle et morale lui a donné le pouvoir sur des peuples qu'elle était appelée à élever, à moraliser. De là les prétentions de la papauté, de là la juridiction de l'Église, de là la domination qu'elle exerçait sur les esprits par l'éducation et l'enseignement. Mais aujourd'hui il n'y a plus de Barbares; la société laïque est aussi éclairée, aussi morale que la société religieuse, pour mieux dire, les deux sociétés tendent à se confondre; le droit divin de l'Église s'écroulant, elle ne sera plus une puissance, mais une association libre, régie par les mêmes règles qui régissent toutes les associations. Quant aux droits de souveraineté qu'elle a exercés, ils doivent passer au vrai souverain, à la nation. Telle est aussi la loi historique à laquelle l'Église obéit fatalement. Déjà depuis des siècles la papauté, loin de dominer les rois, en est réduite à implorer leur appui; depuis des siècles, l'Église a perdu sa juridiction. Elle lutte aujourd'hui pour conserver le dernier débris de sa puis-

sance, l'éducation et l'enseignement, mais elle lutte en vain, elle succombera malgré des succès temporaires, car il y a un élément social dans la direction intellectuelle et morale des générations naissantes ; cette direction appartient donc à la société ; à elle le pouvoir éducateur, sauf à concilier son droit avec celui des individus.

SECTION II. L'UNITÉ ÉPISCOPALE.

---

§ 1. *L'aristocratie épiscopale* (1).

Le gouvernement de l'Église primitive était entre les mains des anciens ; les fidèles y prenaient part. Les *Presbytériens* ont vu dans ce système démocratique un idéal établi par les fondateurs mêmes du Christianisme, mais l'idéal n'était que l'absence d'organisation ; on ne sentait pas encore le besoin de l'unité, toutes les forces se concentraient sur la propagation de la foi nouvelle. Lorsque les sociétés chrétiennes se multiplièrent, l'unité devint une condition d'existence. Représentons-nous l'état du Christianisme au deuxième siècle. La prédication évangélique produisit un mouvement extraordinaire dans les esprits, de là une foule de sectes ; les doctrines que nous qualifions aujourd'hui d'hérésies, se mêlaient alors avec la vraie foi au point qu'il était difficile de savoir quelle était la croyance catholique. Les *Ebionites*, qui prétendaient être les vrais disciples de S. Mathieu, niaient la substance divine de Jésus-Christ. Les *Nicolaïtes* introduisaient les fables de l'Orient dans la religion chrétienne. Les *Caïnites* repoussaient la distinction du bien et du mal. Les *Millénaires* s'appuyaient de l'autorité des apôtres pour prêcher des rêves, moitié judaïques, moitié chrétiens. Les *Gnostiques* voulaient affranchir le Christianisme de toute solidarité avec la loi de Moïse et cherchaient à accommoder le Christianisme aux

(1) *Hauréau*, dans l'*Encyclopédie Nouvelle*, au mot *Episcopat*

croyances de l'Orient. Les *Montanistes*, dépassant dans leurs extases le Christianisme évangélique, prophétisaient une nouvelle révélation. Le nombre et l'ardeur des hérésies s'accrurent avec l'extension du Christianisme. L'Orient tendait à absorber toutes les conceptions religieuses, Christianisme, Mazdéisme et Bouddhisme en une seule religion qui n'avait du Christianisme que le nom. L'Occident, voulant expliquer l'évangile par la philosophie platonicienne, aboutissait à la négation de la divinité du Christ.

Nous pourrions remplir des pages avec les noms seuls des sectes qui pullulaient dans les premiers siècles. La plupart n'ont laissé qu'un nom obscur, mais plusieurs osèrent disputer l'empire du monde au Christianisme; l'Église se partagea longtemps entre les orthodoxes et les gnostiques au point qu'il était incertain laquelle des croyances l'emporterait; le manichéisme domina en Orient et menaça d'envahir l'Europe; l'arianisme eut pour lui des conciles, des empereurs et des peuples. Cependant le but du Christianisme, c'est l'unité; la foi étant une, l'Église devait être une. Mais comment maintenir la pureté de la foi dans le débordement d'opinions discordantes qui toutes prétendaient être la vraie Église? Ces prédications contradictoires au milieu d'une société sans règle et sans guide, devaient conduire à l'anarchie, à la dissolution, à la mort. Il fallait fixer le dogme pour opposer la foi orthodoxe aux hérésies; mais l'Église pouvait-elle se constituer en face des sectes et formuler un dogme, en restant entre les mains des fidèles? Qu'on pense aux problèmes qu'il s'agissait de résoudre: définir la Trinité, décider si Jésus-Christ était un prophète ou Fils de Dieu, cosubstantiel au Père: déterminer la nature de l'homme et de ses rapports avec le Créateur. Les fidèles n'avaient pas même la conscience des difficultés théologiques qui devaient recevoir une solution. La chrétienté, dispersée, ignorante, serait-elle parvenue à l'unité? C'est comme si du chaos avait dû sortir l'ordre et l'harmonie. A une société ignorante, il fallait des guides; à un état d'anarchie il fallait une loi, une règle. C'est l'aristocratie épiscopale qui a été ce guide, qui a donné cette loi; voilà la raison pour laquelle, vers le milieu du deuxième siècle, l'épiscopat remplaça le système presqytérien.

Le pouvoir des évêques eut pour premier fondement l'importance

relative des villes. Dans l'ordre politique, il régnait une grande inégalité de richesses et de puissance entre les diverses cités; le développement intellectuel et l'influence morale variaient également. La considération des chefs spirituels des sociétés chrétiennes dépendait naturellement de l'importance des lieux où ils exerçaient leurs fonctions; les évêques des villes l'emportaient sur ceux des campagnes, les évêques des grandes villes sur ceux des petites villes. Cependant cet élément politique ne suffit pas pour constituer la puissance de l'épiscopat; chefs d'une société religieuse, il fallait à leur autorité une consécration religieuse. Les évêques réclamèrent une origine divine (1), avant que les papes songeassent à fonder leur empire sur la succession de S. Pierre. Cette idée est déjà établie au troisième siècle; l'épiscopat invoque les paroles de Jésus-Christ à S. Pierre : « Et moi je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre, j'élèverai mon Église. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les cieux; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié aussi dans les cieux » (2). Les évêques, dit *S. Cyprien*, sont les successeurs des apôtres; sur eux repose l'Église, à eux appartient le gouvernement de la société chrétienne (3). En recommandant ses brebis à S. Pierre, ajoute *S. Augustin*, Jésus-Christ les a confiées à nous (4). Cette croyance prit racine dans la chrétienté; lorsque les papes revendiquèrent la primauté, ils ne contestèrent pas que le pouvoir des évêques fût également divin (5).

(1) *Thomassin*, Discipline de l'Église, Part. I, Liv. I, ch. 50.

(2) *S. Matthieu*, XVI, 18, 19.

(3) *Cyprian.* Epist. 27 : Dominus noster... episcopi honorem et ecclesiæ suæ rationem disponens in evangelio loquitur et dicit Petro : Ego tibi dico, quia tu es Petrus etc... Inde per temporum et successionum vices episcoporum ordinatio et ecclesiæ ratio decurrit, ut ecclesia super episcopos constituatur et omnis actus ecclesiæ per eosdem præpositos gubernetur.

(4) *Augustin.* Serm. 296, § 11 : Ergo commendavit nobis Dominus oves suas, quia Petro commendavit.

(5) *Innocent.* I, Ep. 2 ad Victricum Episc. (*Mansi.* T. III. p. 1033) : Per Petrum et Apostolatus et Episcopatus in Christo cœpit exordium. — *Innocent.* I, Epist. 24 ad Concil. Carth. (*Mansi*, T. III, p. 1071) : A Petro ipse episcopatus et tota auctoritas hujus nominis emersit.

La divinité de l'épiscopat devint le fondement du droit divin de la papauté; mais à l'époque où s'établit la croyance que les évêques étaient les successeurs des apôtres, l'égalité régnait encore entre les chefs des diverses Églises. S. Cyprien écrit à l'évêque de Rome comme à son égal (1), pour lui communiquer une décision sur un point de discipline qui divisait le siége de Rome et l'église africaine : « Nous te faisons part de ce que nous avons décidé, très cher frère, par amour sincère et par considération pour ta dignité égale; car nous espérons que ce qui est conforme à la piété et à la vérité te paraîtra aussi à toi conforme à la vraie foi et à la vraie piété. Nous savons que bien des évêques restent attachés aux opinions qu'ils ont reçues; ils sont libres de maintenir des usages particuliers, tout en restant dans des relations de paix et d'amitié avec leurs collègues. Dans des choses pareilles, nous ne faisons violence à personne, nous n'imposons aucune loi, car tout chef d'une société chrétienne peut suivre son libre arbitre dans le gouvernement, et ne doit rendre compte de ses actions qu'à Dieu » (2). Les déclarations violentes du pape Étienne n'empêchèrent pas les évêques d'Afrique de maintenir leurs décisions. Dans son allocution (3) à un concile de quatre-vingts évêques, S. Cyprien développe le principe de l'égalité des diverses sociétés chrétiennes et de leurs chefs : « Chacun de nous dira librement ce qu'il pense; nous ne condamnerons personne, nous n'éloignerons personne de notre communion, pour avoir des sentiments différents des nôtres. Aucun de nous n'a la prétention de se constituer évêque des évêques, ni de contraindre ses collègues à l'obéissance par les terreurs de la tyrannie : tous sont libres et indépendants dans leur pouvoir; ils ne peuvent pas être jugés par un autre ni juger leurs frères. Attendons le jugement de notre Seigneur Jésus-Christ qui seul a le pouvoir de nous mettre à la tête de l'Église et de juger nos actes ».

(1) Cyprianus Stephano *fratri* salutem.

(2) *Epist.* 72 ad Stephan. Cf. Epist. 55 ad Cornelium Episc. Romanum: Cum singulis pastoribus portio gregis sit adscripta quam regat unusquisque et gubernet, rationem sui actus Domino redditurus.

(3) *Allocutio in Concil. Carthag.* dans *Cyprian.* p. 456, c.

Ainsi le système démocratique, l'égalité de tous les fidèles a fait place au système aristocratique, à l'égalité des chefs des Églises, tous considérés comme successeurs des apôtres. Mais comment l'unité de l'Église se maintiendra-t-elle au milieu de cette nombreuse aristocratie? Le défenseur le plus ardent du pouvoir apostolique des évêques a reçu de S. Augustin le titre d'*évêque catholique* (1) : c'est dire que dans le sentiment de *S. Cyprien*, l'égalité des évêques n'est pas inconciliable avec l'unité chrétienne. Écoutons le saint martyr :

« Il n'y a qu'un Dieu, un Christ; il ne doit y avoir qu'une foi, une Église; les fidèles forment un corps solidaire, uni par le lien de la concorde. Si on brise cette unité, on détruit le Christianisme, tout comme on détruit le corps en le déchirant par lambeaux. Saint Cyprien compare l'Église au soleil, dont les rayons sont infinis, bien que la lumière soit une; à un arbre qui répand au loin ses branches, mais dont le tronc solide sort d'une seule racine; à une source féconde qui se divise en ruisseaux nombreux, mais ayant une origine commune. Vous essayerez en vain de détacher un rayon du soleil, l'unité est indivisible; coupez les branches d'un arbre, il ne vous restera que du bois mort, la vie aura disparu; séparez les rivières de leur source, vous les tarissez. Telle est l'Église de Notre Seigneur, c'est un soleil qui vivifie le monde entier, mais sa lumière est une; sans cette unité, il n'y a plus d'Église. La sève puissante de la foi produit tous les jours de nouveaux rameaux; de nouveaux courants sortent d'une source qui coule sans cesse. Cette inépuisable fécondité a cependant un principe unique; nous sommes tous conçus dans le sein d'une même mère, nourris du même lait, animés du même esprit » (2).

Mais cette unité spirituelle peut-elle exister sans lien extérieur? Comment prévenir que la foi ne s'altère, ne se divise au gré du génie divers des individus ou des peuples? Ne faut-il pas un gardien pour cet immense troupeau de fidèles? C'est l'épiscopat, dit

(1) « Catholicum episcopum, catholicum martyrem ». (*Augustin*. De Baptismo, III, 3).

(2) *Cyprian*. De Unit. Eccles. p. 405, E; 397, D. E.

S. Cyprien [1], qui doit maintenir d'une main ferme l'unité de la foi et de l'Église : « Il faut que les évêques se considèrent comme un seul corps, un et indivisible ; il y a beaucoup d'évêques, mais ils sont tous solidaires et ne forment réunis qu'un épiscopat. Il n'y a qu'une Église divisée en une infinité de membres, un épiscopat répandu dans la multitude unanime d'un grand nombre d'évêques ».

La nécessité d'un lien extérieur, reliant toute la chrétienté, une fois admise, l'unité ne pouvait s'arrêter à l'épiscopat ; elle devait finir par se concentrer sur une seule tête. Les ultramontains ont cherché à reporter le pouvoir de la papauté jusque dans les premiers siècles, mais pour trouver des témoignages, ils ont été obligés d'altérer les écrits de S. Cyprien ; d'un partisan décidé de l'égalité des évêques, ils ont fait un défenseur de la suprématie papale. Nous ne prendrons pas la peine de discuter de nouveau la question : le procès est vidé depuis longtemps pour tout esprit non prévenu. S. Cyprien était imbu de la conviction qu'il fallait une unité extérieure à l'Église, il rattachait l'origine de l'épiscopat à S. Pierre ; S. Pierre était pour lui le symbole de l'unité qui régnait au milieu de la liberté et de l'indépendance des évêques [2] ; mais il était si

(1) *Cyprian.* ib. p. 397, c : Quam unitatem firmiter tenere et vindicare debemus, maxime episcopi, qui in Ecclesia præsidemus, ut episcopatum quoque ipsum unum atque indivisum probemus... Episcopatus unus est cujus a singulis in solidum pars tenetur. *Epist.* 52 : Cum sit a Christo una ecclesia per totum mundum in multa membra divisa, item episcopatus cum episcoporum multorum concordi numerositate diffusus (p. 156, D).

(2) Voici le passage célèbre de *S. Cyprien* sur l'unité de l'Église ; nous le donnons, en mettant les interpolations romaines entre crochets : « Loquitur Dominus ad Petrum : *Ego tibi dico* etc. [Et iterum eidem post resurrectionem suam dicit : *Pasce oves meas.* Super illum unum ædificat Ecclesiam suam, et illi pascendas mandat oves suas]. Et quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat et dicat : *Sicut misit me pater* etc., tamen ut unitatem manifestaret [unam cathedram constituit] et unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit. Hoc erant utique et cæteri Apostoli quod fuit Petrus, pari consortio præditi et honoris et potestatis, sed exordium ab unitate proficiscitur [et primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia et cathedra una monstretur. Et pastores sunt omnes, et grex unus ostenditur, qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur], ut Ecclesia Christi una monstretur. Hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? Qui Ecclesiæ renititur et resistit [qui cathedram Petri super quam fundata est Ecclesia dese-

loin d'attribuer une supériorité au siége fondé par S. Pierre, qu'il ne reconnaissait pas même cette supériorité à l'Apôtre [1]. L'Église n'éprouvait pas encore le besoin de l'unité monarchique; l'unité du dogme lui suffisait et cette unité lui était assurée par les conciles; c'est dans les conciles et non dans la papauté que réside le pouvoir spirituel pendant les premiers siècles.

Les conciles paraissent aussitôt que l'autorité épiscopale est constituée. Les évêques de chaque province se réunissaient pour délibérer sur leur intérêt commun et pour maintenir la discipline; ils finirent par exercer le pouvoir législatif. Mais leurs décisions ne faisaient loi que dans les limites de leur territoire; c'est seulement par les conciles généraux que la législation ecclésiastique prit un caractère universel. Les décrets des conciles *œcuméniques* [2] n'avaient force légale, en vertu de l'approbation de l'empereur, que dans l'empire romain; mais ils puisaient dans la source à laquelle ils rapportaient leurs décisions une autorité plus grande que celle de la confirmation impériale. Successeurs des apôtres, les évêques assemblés se disaient les organes du Saint Esprit [3]. les lois qu'ils donnaient à l'Église étaient dictées par Dieu [4]; c'est cette origine divine qui fit recevoir les décrets des conciles dans toute la chrétienté. Lorsque l'invasion des Barbares mit une barrière politique entre l'orient et l'occident, les lois religieuses portées par les évêques orientaux n'en furent pas moins reçues avec respect et obéissance dans l'église occidentale.

rit in Ecclesia se esse confidit »? – Les passages mis entre crochets ne se trouvent pas dans les vieux manuscrits; *Baluze* (notes 11-15 sur le traité *de Unitate Ecclesiæ*) a prouvé que ce sont des interpolations romaines.

(1) *Cyprian* Epist. 71: Nam nec Petrus quem *primum* Dominus elegit et super quem ædificavit Ecclesiam suam, cum secum Paulus de circumcisione postmodum disceptaret, vindicavit sibi aliquid insolenter aut arroganter assumsit, ut diceret, se *primatum* tenere, et obtemperari a *novellis* et *posteris* sibi potius oportere.

(2) τυνοδοι οἰκουμενικαι, οἰκουμενικοι. L'Empire Romain prenait le titre orgueilleux d'empire du monde.

(3) Les décrets des conciles commencent par cette formule: *Placuit Spiritui Sancto*, ou: *Placuit nobis*, *Spiritu Sancto gubernante.*

(4) Constantin écrit à l'Église d'Alexandrie: Ce qui a plû à 300 évêques, doit être considéré comme la volonté de Dieu, comme l'inspiration de l'Esprit saint qui réside en eux (*Socrat*. Hist. Eccl. I, 9).

L'unité épiscopale suffit à l'Église, tant qu'il s'agit de formuler le dogme et d'établir la discipline: telle a aussi été la mission de l'épiscopat, elle n'est pas moins grande que celle de la papauté. Le Christianisme n'existait pour ainsi dire pas avant les grands conciles des quatrième et cinquième siècles. Quel est le fondement théologique du Christianisme, la base de sa domination? La divinité du Christ. C'est un évêque, Athanase, qui a formulé ce dogme; c'est une réunion d'évêques, le concile de Nicée, qui lui a donné autorité dans l'Église. Lorsque les Barbares envahissent l'Empire, la doctrine chrétienne, grâce aux travaux des conciles, est arrêtée dans ses éléments essentiels. Alors la mission de l'Église change; il ne s'agit plus de théologie, de philosophie; il faut gouverner, dompter les Barbares, les élever. Pour remplir cette haute mission, l'Église doit dominer les rois et tout l'ordre temporel. L'aristocratie épiscopale avait-elle la force nécessaire pour réussir dans cette grande œuvre? Suivons-la au milieu des Barbares; l'histoire des cinq siècles qui séparent l'Invasion de la papauté nous montrera l'insuffisance de l'unité épiscopale, la nécessité d'une concentration plus forte de la puissance religieuse.

§ 2. *L'aristocratie épiscopale sous les Barbares.*

N° 1. DOMINATION DE L'ARISTOCRATIE ÉPISCOPALE.

Du cinquième au dixième siècle, l'aristocratie épiscopale domine l'Église d'occident; l'intervention des fidèles, le concours même du clergé inférieur cessent. Au milieu de la dissolution sociale qui suivit l'Invasion, l'Église aurait péri, si elle n'avait eu un point d'appui solide; l'épiscopat le lui offrit. Il n'y en avait pas d'autre. La papauté commençait à jeter les fondements de son futur pouvoir; mais le partage de l'Empire entre des populations barbares affaiblit l'ascendant des évêques de Rome. L'Angleterre redevint païenne; les Goths d'Italie et d'Espagne, les Lombards, attachés à l'arianisme, étaient ennemis de l'Église orthodoxe. Le catholicisme prévalut avec la domination des Francs; mais la barbarie des vainqueurs, les dissensions de leurs rois, ne permirent pas aux papes

d'étendre leur influence dans le monde occidental. La suprématie de la papauté, essentiellement religieuse, reposait sur une parole de Jésus-Christ ; avant de se faire accepter des Barbares, il fallait que la religion nouvelle eût jeté des racines profondes dans les âmes : c'était une œuvre séculaire.

Dans l'église orientale, le pouvoir des évêques était limité par les *métropolitains*, et ces derniers étaient subordonnés aux *patriarches*. La hiérarchie métropolitaine perdit de son importance en occident et les patriarches ne parvinrent pas à s'y établir. Le pouvoir des archevêques avait une source exclusivement politique ; ils étaient les évêques des métropoles provinciales. On conçoit que dans une organisation hiérarchique comme celle de l'empire romain, le siége dans une ville plus peuplée, plus riche, plus influente, ait donné à l'évêque une prépondérance sur les évêques des autres villes de la province. La résidence du métropolitain devint le chef-lieu du concile provincial, il le convoquait et le présidait ; les évêques élus étaient confirmés et sacrés par lui, les appels de leurs décisions et les accusations intentées contre eux se portaient devant son siége [1]. Les métropolitains furent maintenus dans les royaumes barbares, mais leur influence déclina rapidement. Lorsque S. Boniface, l'apôtre de la Germanie, réorganisa l'église franke, il écrivit au pape que depuis quatre-vingts ans il n'y avait eu chez les Francs ni archevêques ni conciles. Cette décadence s'explique facilement. La position des métropolitains était attachée à l'organisation régulière de l'Empire, la métropole religieuse se confondait avec la métropole civile. Les Barbares déchirèrent cette hiérarchie ; les hasards de la conquête et les accidents plus singuliers des partages, morcelèrent les divisions territoriales de l'Empire et par suite affaiblirent ou détruisirent l'autorité des métropolitains. Ils furent rétablis par les Carlovingiens, mais ils n'eurent jamais dans les royaumes barbares l'influence dont ils jouissaient en orient. La considération des évêques dépendait de leur position dans la société politique plus que de leur rang dans

(1) *Thomassin*, Part. I, Liv. I, ch. 40. — *Plank*, T. I. p. 374.

l'Église : membres de l'aristocratie, ils dominaient par leurs richesses et leurs relations de famille ; il n'y avait pas place dans un régime pareil pour le pouvoir archiépiscopal [1]. Les métropolitains n'avaient pour ainsi dire aucune raison d'être : impuissants à protéger les évêques contre les envahissements de la puissance temporelle, ils n'avaient de force que pour opprimer. Les évêques cherchèrent à se soustraire à leur suprématie ; dans le désordre qui régna du cinquième au dixième siècle, rien n'était plus facile.

Le *patriarchat* est un autre essai de hiérarchie. Il y avait des patriarches à Antioche, à Jérusalem, à Alexandrie et à Constantinople ; ils étaient à l'égard des métropolitains ce que les métropolitains étaient à l'égard des évêques. Le patriarche ordonnait les archevêques, il avait une juridiction supérieure, il décidait des matières de foi et de religion ; les causes majeures étaient portées devant lui, il recevait les appels contre les décisions des métropolitains [2]. Le pouvoir des patriarches n'avait pas plus que celui des archevêques une base religieuse [3] ; le siége de Constantinople devint le patriarchat le plus puissant de l'orient, par la seule raison que Constantinople était la nouvelle Rome. Mais les patriarches avaient un appui qui manquait aux métropolitains, le sentiment national ; sous leur influence pouvaient se former des églises indépendantes dont ils auraient été les chefs. La tentative échoua en orient par l'ascendant croissant du patriarche de Constantinople et par la dissolution des églises asiatiques, suite de la conquête des Arabes. En occident il y eut des tentatives analogues. Les évêques de Rome étaient sur la même ligne que les patriarches orientaux, mais leur ambition plus grande ne tendait à rien moins qu'à l'empire universel. Ils rencontrèrent des prétentions rivales dans les royaumes barbares. En Espagne, le métropolitain de Tolède ; en Angleterre, celui de Cantorbéry ; dans la Gaule franke, les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Bourges, et de Sens ont porté le titre de

(1) *Plank*, II, 96, ss. ; 635, ss.

(2) *Thomassin*, Part. I, Liv. I, ch. 7, 8 et 9. — *Plank*, I, 599, ss.

(3) « La primauté des évêques et celle du pape sont de droit divin, au lieu que la supériorité des métropolitains et des patriarches est d'institution ecclésiastique ». (*Thomassin*, Part. I, Liv. I, ch. 7, § 3).

primat; il n'a pas tenu à eux que l'Espagne, l'Angleterre et les Gaules ne formassent des églises indépendantes. Ils échouèrent; la domination des Arabes mit un terme à la rivalité des évêques de la Péninsule; l'archevêque de Cantorbéry trouva un rival dans celui d'York; dans les Gaules, l'instabilité des royaumes ne permit pas à l'Église de se constituer définitivement. Il n'y avait pas encore de nations, comment y aurait-il eu des églises nationales? (1)

Nous ne regrettons pas la chute des patriarches, le temps des églises nationales n'était pas arrivé. La mission du Christianisme ne pouvait être remplie que par une église universelle. La triste situation des églises orientales, sous le gouvernement des patriarches nous donne une idée de ce que serait devenue la chrétienté, partagée en églises particulières, jalouses, hostiles. Les patriarches de l'orient remplirent l'Église de leurs divisions scandaleuses; le dogme servait de prétexte, l'ambition et la rivalité d'influence étaient les vrais mobiles de leur conduite. En voyant l'Église déchirée par ces misérables intérêts de personnes, *S. Grégoire de Naziance* s'écriait: « Plût à Dieu qu'il n'y eût ni préséance, ni dignité attachée à un siége de préférence à un autre! la vertu seule nous distinguerait. Maintenant les querelles nées de l'envie et de l'ambition, sont une cause de perte et pour les hommes et pour l'Église! » (2) L'Église avait de plus grandes choses à faire que de disputer sur l'importance et le rang des siéges. Pour accomplir sa mission, il lui fallait concentrer toutes ses forces en une puissante unité; ce n'est qu'à ce prix qu'elle pouvait dominer les Barbares. Rien ne prouve mieux la nécessité de la papauté que l'histoire de l'aristocratie épiscopale. Les évêques cherchèrent à réaliser à leur profit l'idée des églises nationales; leur influence était grande, et à quoi aboutit-elle? à rendre l'Église de plus en plus dépendante de l'État, au point que les royaumes chrétiens menacent de devenir des califats. L'Église opprimée, dépouillée n'a de salut que dans la domination de la papauté.

(1) *Thomassin*, Part. I, Liv. I, ch. 30-38. — *Plank*, T. II, p. 651, ss.
(2) *Gregor. Nazianz.* Orat. 28 (T. I, p. 484).

N° 2. RAPPORTS DE L'ARISTOCRATIE ÉPISCOPALE AVEC L'ÉTAT.

Les empereurs romains, après leur conversion, donnèrent aux évêques une action de plus en plus grande sur l'administration des cités : appelés à concourir à presque toutes les fonctions de l'autorité municipale, les évêques devinrent les véritables chefs des curies. Dans la confusion qui suivit l'invasion des Barbares, l'influence de l'épiscopat prit un immense accroissement ; le gouvernement central disparaissant, il ne restait d'autre autorité que celle des cités, et elle était entre les mains des chefs de l'Église. Les évêques, représentants du peuple vaincu, traitèrent avec les vainqueurs de pouvoir à pouvoir (1) : ce fut avec leur appui que les Francs catholiques conquirent la Gaule. Ainsi l'épiscopat était la seule autorité légale, et la plus puissante influence que les Barbares rencontrèrent dans les pays conquis ; il eut naturellement une grande considération dans les nouveaux royaumes. Les lois barbares marquent la valeur relative des personnes par le chiffre des compositions ; les évêques occupent le premier degré dans cette échelle. La Loi Ripuaire donne au simple prêtre une composition égale à celle de l'antrustion ; l'évêque a une moitié de plus (2). La loi des Alamans exprime l'importance sociale des évêques dans une vive image : « Quand un évêque est tué, la composition est fixée ainsi : on fera une tunique de plomb, selon la stature de l'évêque ; autant cette tunique pesera, autant le meurtrier devra donner d'or » (3).

Les évêques prirent place dans l'aristocratie qui se forma après l'Invasion. Cette aristocratie avait pour base la possession du sol et l'importance des fonctions, or les évêques étaient les plus riches propriétaires, et leur ministère était sacré (4) : supérieurs aux Barbares par l'intelligence, ils se trouvèrent bientôt à la tête de l'aristocratie. Dès le principe de la conquête, les évêques sont les conseil-

(1) *Sidon. Apollinar.* Ep. VI, 6 (à un évêque) : « Per vos regni utriusque pacta et conditiones portantur. Per vos legationes meant » etc.

(2) *L. Ripuar.* Tit. XXXVI.

(3) *L. Bajuvar.* I, 11, § 1.

(4) *Naudet*, De l'état des personnes en France (*Mémoires de l'Institut*, Académie des Inscriptions, T. VIII, p. 552).

lers des rois barbares; ils enseignent aux vainqueurs les traditions romaines; quand les rois réunissent autour d'eux leurs fidèles, les évêques sont placés au premier rang; ils servent d'arbitres pour décider les différends des princes, ils négocient la paix (1). « Les évêques faisaient une si grande figure dans la monarchie, dit l'abbé *Dubos*, que les rois eux-mêmes leur portaient envie ». Au rapport de *Grégoire de Tours*, il échappait souvent à Chilpéric de s'écrier: « Il n'y a plus dans les Gaules de véritable souverain que les évêques. La dignité royale s'avilit. Ce sont les évêques qui règnent seuls dans leurs diocèses » (2). En Espagne et en Angleterre, ils dominaient réellement les rois, parce qu'ils avaient la plus grande part dans leur élection (3).

L'aristocratie épiscopale avait une double base; elle dominait dans l'Église et son influence sur l'État allait croissant. En apparence elle possédait toutes les conditions de la puissance; cependant l'Église est plus dépendante sous le régime barbare qu'elle ne l'était sous l'empire romain. Les églises étaient riches; les rois barbares les considéraient comme un bénéfice de la conquête et en disposaient à leur bon plaisir, pour récompenser des services ou se créer des partisans. Les conciles revendiquèrent en vain la liberté des élections épiscopales (4); les rois, tout en approuvant leurs décrets (5), agissaient d'après leur bon plaisir. Les témoignages abondent pour prouver que les rois nommaient directement les évêques (6); quand leurs volontés éprouvaient quelque résistance,

(1) *Gregor. Turon.* IV, 48; IX, 20, s. Le traité d'Andely fut discuté dans une assemblée d'évêques et de seigneurs et rédigé par Grégoire de Tours.

(2) *Gregor. Tur.* VI, 46.

(3) *Concil. Tolet.* a. 633, c. 75 (*Mansi*, T. X, p. 638): Nullus apud nos præsumtione regnum arripiat... sed defuncto principe primates regni cum sacerdotibus successionem concilio communi constituant. — Cf. *Wilkins*, Concil. Angl. T. I, p. 148.

(4) *Concil. Aurelian.* a. 549, c. 10 (*Mansi*, T. IX, p. 131).

(5) Le Concile de Paris de 615 demanda la liberté absolue dans les élections des évêques. Clotaire II approuva le décret, mais avec une modification importante; l'élection devait être approuvée par le Roi. (*Mansi*, T. X, p. 543).

(6) *Gregor. Turon.* III, 2, 17; IV, 5, 11, 15, 18, 26; V, 47; VI, 7, 9, 13, 36; VII, 17, 31; VIII, 2, 20, 39; IX, 24; X, 26. — *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 350.

ils traitaient l'Église avec une brutalité toute germanique[1]. Clotaire nomma avant de mourir, un prêtre à l'évêché de Saintes; en l'absence du métropolitain, il le fit sacrer par un autre évêque. L'ordination était nulle, l'archevêque la cassa et on élut un autre évêque; le métropolitain demanda au successeur de Clotaire, Charibert, l'approbation de l'élection. *Grégoire de Tours* va nous raconter quelle réception le roi franc fit au prêtre chargé de solliciter la confirmation de l'élu : « Le roi en grande colère, ordonna que Nuncupatus fût arraché de sa présence, jeté dans un chariot rempli d'épines et conduit en exil. Ne savais-tu donc pas, lui dit-il, qu'il y a au dessus de vous autres prêtres un des fils du roi Clotaire pour maintenir ce qu'a fait son père? Et aussitôt il fit rétablir son évêque, il contraignit le métropolitain à payer mille pièces d'or et imposa aux autres évêques une amende proportionnée à leurs facultés ». Ainsi, ajoute Grégoire, fut vengée l'injure du prince [2].

Les rois barbares ne souffraient pas que les évêques de leurs États se réunissent sans leur autorisation [3]. Les actes des conciles assemblés aux sixième et septième siècles expriment formellement qu'ils ont été convoqués par ordre ou tenus avec le consentement du roi [4]. L'approbation royale était encore exigée pour rendre obligatoires les décrets des conciles; les canons sont publiés par le roi et ils figurent comme lois politiques dans la collection des capitulaires [5].

Tels sont les rapports de l'Église et de l'État sous les rois barbares; elle est moins libre qu'elle ne l'était sous la toute puissance impériale. On a cherché diverses raisons de cette apparente anoma-

(1) « J'avais demandé qu'on fît évêque le prêtre Caton, écrivit Clotaire II à la cité de Tours; pourquoi a-t-on méprisé ma volonté? » (*Gregor. Turon.* Hist. IV, 15).

(2) *Gregor. Turon.* IV, 26.

(3) Au VIIe siècle un métropolitain convoqua un concile. Le roi Sigebert fit défense aux évêques de s'y rendre. (*Baluze*, Capitul. I, 143).

(4) Voyez les témoignages dans *Waitz*. Deutsche Staatsgeschichte, T. II, p. 465, Note.

(5) *Plank*, T. II, p. 137, s. — En Espagne et en Angleterre, l'élection des évêques dépendait également des rois, et ceux-ci intervenaient activement dans les conciles. (*Plank*, T. II, p. 120, 142, 145).

lie [1]; la plus naturelle est que les chefs des peuples germaniques ne comprenaient rien à la distinction de l'État et de l'Église; pour eux les évêques étaient des grands du royaume, détenteurs d'une partie du sol, des dignitaires, comme les comtes. La nomination des évêques était un puissant moyen d'influence; les rois s'en emparèrent, sans se soucier du droit canonique. Les conciles étaient des réunions des personnes les plus considérables du royaume; les rois ne pouvaient sans crainte voir des hommes puissants se concerter et prendre des décisions, sans leur concours. La suprématie de l'ordre temporel, qui fut d'abord une idée instinctive, devint ensuite un système. Gardons-nous donc de croire que l'intervention de l'État dans l'Église fût l'effet de la barbarie mérovingienne, l'abus de la force brutale. L'État continua à régir l'Église sous les Carlovingiens; la domination devint même plus absolue, à raison de l'autorité plus grande dont jouissaient les empereurs.

Les Carlovingiens gouvernent l'Église, comme ils gouvernent l'État: Charlemagne et Louis le Débonnaire proclament eux-mêmes que Dieu leur a confié le gouvernement de l'Église [2]. Les Carlovingiens nomment aux évêchés. Charlemagne reconnaît à la vérité le droit d'élection de l'Église [3], mais après comme avant son capitulaire, c'est lui qui nomme les évêques. Il faut lire dans la Chronique du *Moine de S. Gall* le récit naïf des intrigues qui se faisaient à la cour, pour surprendre une nomination à l'empereur: on y voit que Charlemagne disposait des évêchés comme il disposait des bénéfices [4]. Même sous ses faibles successeurs, les papes s'adressaient au chef de l'État pour implorer comme une faveur, la nomination

(1) *Plank*, T. II, p. 126.

(2) *Charlemagne* dit dans la *Præfat. Libr. Carolin.*: Ecclesiæ in sinu regni gubernacula suscepimus.. Nobis ecclesia ad regendum commissa est. — *Louis le Débonnaire* dit dans le *Prolog. ad Capit. Aquisgran.* a. 816 (*Baluze*, I, 561) que son devoir est: ut quidquid sive in ecclesiasticis negotiis sive in statu reipublicæ, emendatione dignum prospecissemus, quantum Dominus posse dabat, nostro studio emendaretur.

(3) *Capitul.* ad a. 803, c. 2. (*Baluze*, I, 379).

(4) *Monach. Sangallens.* De Gestis Caroli Magni, I, 4, ss. — *Guizot*, XXVIe leçon.

de tel ou tel évêque (1). Les Carlovingiens administrent l'Église; ouvrons la collection des capitulaires : « Nos envoyés doivent rechercher s'il s'élève quelque plainte contre un évêque, un abbé, un comte, ou tout autre magistrat et nous en instruire (2). Qu'ils examinent si les évêques et les autres prêtres vivent suivant l'institution canonique, s'ils connaissent et observent bien les canons (3). S'il y a quelque chose que le métropolitain ne puisse réformer, que l'accusateur avec l'accusé viennent à nous » (4). Les Carlovingiens donnent des lois à l'Église; leurs capitulaires ont la même autorité que les canons, ils sont reproduits dans les décrets des conciles et dans les collections canoniques (5). Les Carlovingiens interviennent même en matière de dogme : Charlemagne fait décider des questions religieuses par des conciles nationaux, et ces décisions sont parfois en opposition avec les sentiments de l'église romaine (6).

Ainsi les empereurs gouvernaient seuls l'église gallo-franke, les papes n'y intervenaient en rien. Les ultramontains ont fait de vains efforts pour mettre les faits en harmonie avec la prétendue autorité divine de la papauté. Le cardinal *Baronius* cite un capitulaire de 770 pour établir que les conciles étaient tenus sous l'autorité du pape (7), mais il n'y a pas de capitulaire de 770; le texte cité par le savant historien est emprunté aux fausses décrétales (8). Les évêques eux-mêmes proclament l'autorité de l'empereur en matière

(1) En 853, Léon IV écrit a l'Empereur Lothaire : « Vestram mansuetudinem deprecamur, quatenus Colono humili diacono eamdem Ecclesiam (Reatinam) concedere dignemini etc. (*Decret. Gratiani*. P. I, Dist. 63, c. 16).

En 879, Jean VIII fait une demande semblable au Roi Carloman (*Mansi*, T. XVII, p. 125). En annonçant sa nomination aux habitants de Vercelle, le pape dit : Quoniam Carlomannus ipsum Vercellensem episcopatum *more præcessorum suorum regum imperatorum concessit huic Consperto etc.*

(2) *Capitul.* III, ad a. 789, c. 11 (*Baluze*, I. 244).

(3) *Capitul.* II, ad a. 802, c. 2 (*Baluze*, I, 375).

(4) *Capit.* ad a. 794, c. 4 (*Baluze*, I, 264). — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, P. I, p. 46 (§ 7, notes *b. c.*)

(5) Voyez les témoignages dans la Préface de *Baluze* (*Capitul.* T. I, p. 14, ss).

(6) *Guizot*, XXVIe leçon. Voyez plus bas, p. 329, s.

(7) *Baron.* Annal. ad a. 770, § 24.

(8) *Capitul.* VI, 384 : Auctoritas ecclesiastica et canonica docet, concilia absque sententia romani pontificis non debere celebrari. — *Plank*, T. II, p. 774, note 5.

de foi ; écoutons le concile d'Arles : « Nous avons brièvement énuméré les choses qui semblaient avoir besoin de réforme, et nous avons décidé que nous les présenterions au seigneur empereur, en invoquant sa clémence, afin que si quelque chose manque à ce travail, sa prudence y supplée ; que, si quelque chose est autrement que la raison, son jugement le corrige ; que, si quelque chose est sagement ordonné, son appui, avec l'aide de la bonté divine, le fasse exécuter » (1). Le concile de Mayence dit à Charlemagne : « Sur toutes ces choses nous avons besoin de votre appui et de votre saine doctrine, afin qu'elle nous avertisse et nous instruise avec bienveillance, et si ce que nous avons rédigé ci-dessous, en quelques articles, vous en paraît digne, que votre autorité le confirme, si quelque chose vous y semble à corriger, que votre grandeur impériale en ordonne la correction » (2).

Les ultramontains sont plus embarrassés encore pour expliquer l'autorité que l'Église a toujours reconnue aux capitulaires des rois francs ; ils prétendent que les lois ecclésiastiques étaient confirmées par le pape et devaient leur autorité à cette confirmation (3). Les légistes ont vivement repoussé « cette injure atroce qu'on faisait à la dignité sacrée des princes de la terre ; source des lois, ils étaient bien loin de se croire les vicaires, les vassaux ou les ministres des évêques » (4). Il a été facile aux Gallicans de démontrer que la prétention des ultramontains était une chimère (5). Les papes n'avaient qu'une autorité morale et de conseil ; les empereurs, Charlemagne surtout, aimaient à les consulter sur les matières de foi (6) ; mais cette autorité était si peu décisive que l'empereur n'hésitait pas à la contredire. Charlemagne prit parti contre le culte des images, bien que le concile de Nicée et le pape l'eussent approuvé ; il fit

(1) *Concil. Arelat.* a. 813 (*Mansi*, T. XIV, p. 62, traduction de *Guizot*).
(2) *Concil. Moguntin.* a. 813 (*Mansi*, XIV, 64 ; traduct. de *Guizot*).
(3) *Baron.* Annal. ad a. 819. §§ 9, ss. (T. IX, p. 688).
(4) *Baluze*, Capitulaires, Préface, p. 8.
(5) *De Marca*, De Concordia Sacerdotii et Imperii, Lib. VI, c. 27.
(6) De là les expressions des capitulaires : *Apostolicæ sedis hortatu*, *Monente pontifice*, *Consultu sedis apostolicæ*, *Ex præcepto pontificis* (*Giesceler*, Kirchengeschichte, T. II, P. I, p. 50, § 7, notes *l. m.* — *Plank*, T. II, p. 769, s).

publier un livre sous son nom, dans lequel la doctrine romaine est combattue avec une vivacité excessive (1). En désespoir de cause, les partisans de la papauté ont tout nié; les *Livres Carolins*, à les entendre, ont été fabriqués par les hérétiques; si Charlemagne les a envoyés au pape, c'est pour qu'ils fussent condamnés par lui (2). Il a fallu, à la honte des ultramontains, qu'un savant Jésuite mit les chicanes romaines à néant (3).

Les papes, loin d'être les chefs de l'Église, étaient subordonnés à l'empereur. Les évêques de Rome étaient placés sur la même ligne que les autres évêques du royaume des Francs; le roi confirmait l'élection des papes, comme il confirmait celle des évêques. Nous avons la formule du serment que les papes devaient prêter avant d'obtenir leur confirmation (4); nous avons les témoignages des historiens qui attestent que cette loi fut observée jusqu'à ce que la décadence des Carlovingiens affranchit les papes, comme elle affranchit tous les grands de l'empire (5). Nous avons les instructions dans lesquelles l'empereur recommande aux papes la pureté des mœurs, l'observation des canons, la répression de la simonie (6). Nous avons les lettres des papes qui font aveu de leur

(1) *Libri Carolini* (*Gieseler*, T. II, P. I, p. 76. § 11, note *b*). Charlemagne énumère 2) chefs d'accusation contre le concile de Nicée; il déclare qu'il renferme des choses « très folles, très fausses, très absurdes, dignes de risée et destituées de raison ». Il y trouve « de la folie, de la bêtise, de la malignité, de sottes conjectures, des erreurs exécrables, qu'on avait puisées dans le sein du paganisme ». Il se plaint « de ce qu'on y tordait les Écritures, qu'on y pervertissait les passages des Pères; qu'on y produisait des puérilités tirées des écrits apocryphes ». (*Libr. Carol.* I, 25; II, 19; III, 30).

(2) Voyez les témoignages dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, P. I, p. 76, (§ 11, note *b*).

(3) *Sirmond*. Concil. Gallic. II, 19. Les *Religieux Bénédictins*, auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, ont adopté son opinion. (T. IV. p. 410).

(4) *Baluze*, *Capitul.* I, 647.

(5) *Gieseler*, T II, P. I, p. 39, § 6, note *b*. et p. 42, notes *f. g.* — *Plank*, II, 776-780.

(6) Instructions données à Anzilbert, député au pape Léon III (*Mansi*, XIII, 981) : Domnum Apostolicum Papam nostrum admoneas diligenter de omni honestate vitæ suæ, et præcipue de sanctorum observatione canonum, de pia sanctæ Dei Ecclesiæ gubernatione... Ingerasque ei sæpius, quam paucorum honor, ille quem præsentaliter habet, annorum, quam multorum est perpetualiter merces,

soumission et de leur dépendance. Léon III écrit à l'empereur [1] : « Si nous avons fait quelque chose incompétemment, si, dans les affaires qui nous ont été soumises, nous n'avons pas suivi le sentier de la vraie loi, nous sommes prêts à le réformer d'après votre jugement et celui de vos commissaires ». Léon IV écrit à Lothaire I : « Nous promettons de faire toujours tout ce qui est en notre pouvoir pour garder et observer inviolablement les capitulaires tant de vous que de vos prédécesseurs. Si présentement ou dans la suite, quelqu'un ose vous dire que nous ne le faisons pas, ce ne pourra être qu'un imposteur » [2]. L'empereur est le juge des papes; Léon III se justifie par serment devant Charlemagne [3]; le pape Pascal, devant les envoyés de Louis le Débonnaire [4].

N° 5. APPRÉCIATION DE L'EMPIRE CHRÉTIEN DE CHARLEMAGNE.

Telles ont été les relations de l'État avec l'Église sous Charlemagne et ses successeurs. On a appelé cet empire *l'État Chrétien* et on l'a exalté comme un idéal dont l'humanité aurait eu tort de s'éloigner [5]. Les admirateurs du moyen âge se font illusion sur les faits, en rêvant une belle harmonie entre l'État et la religion : « La société chrétienne, disent-ils, formait un tout, un corps, dont Jésus-Christ était la tête. L'église universelle avait deux repré-

quæ datur bene laboranti in eo. Et de simoniaca subvertenda hæresi diligentissime suadeas illi, quæ sanctum ecclesiæ corpus multis maculat in locis. Et quidquid mente tenes sæpius querelis agitasse inter nos. (*Bouquet*, V, 626). La lettre est d'un pape plutôt que d'un Empereur.

(1) *Gratiani Decretum*, P. II, Causa 2, Qu. 7. — *Guizot*, 27e leçon.

(2) Le texte de *Gratien* (Decr. P. I. dist. 10, *c.* 9) dit : « De capitulis-vestrorumque *pontificum* prædecessorum » etc. Le mot *pontificum* est une interpolation romaine. (*Gieseler*, T. II, P. I, p. 113, § 6. note *i*). — Les canonistes romains ont rudement traité le pape qui écrivit cette humble lettre; ils accusent Léon IV de lâcheté, comme si la crainte lui eût inspiré sa lettre. Il a fallu qu'un jurisconsulte, peu ami des papes, prît la défense de Léon, et rappelât aux canonistes que le pape, à qui ils reprochent la lâcheté, défendit Rome contre les Sarrasins, à une époque où l'Italie entière tremblait devant ces redoutables pirates. (*Ch. Dumoulin*, dans son traité *De Monarchia Francorum*, § 123, s).

(3) *Eginhard*. Annal. ad a. 799.

(4) *Vita Ludovici Pii* per *Astronomum*, c. 25. (*Pertz*, II, 619).

5) *Schlegel*, Philosophie der Geschichte (12e leçon).

sentants, le sacerdoce et la royauté; ils étaient unis intimément comme les membres d'un seul corps ». Cette unité et cette harmonie n'ont jamais existé. Pendant la première période du moyen âge, c'est l'État qui domine l'Église; dans la seconde, c'est l'Église qui domine l'État. On peut expliquer, justifier cette domination successive; mais loin d'être un idéal, elle a été le produit des circonstances historiques et elle n'a qu'une valeur transitoire.

Du cinquième au dixième siècle, l'Église n'avait pas en elle-même les conditions nécessaires pour agir sur le monde barbare; il lui fallait une force extérieure pour dompter des hommes qui ne connaissaient que la force. La papauté était trop faible pour servir d'appui à l'Église; son pouvoir était à peine reconnu dans le domaine religieux, il avait des contradicteurs dans le sein même de la hiérarchie catholique. L'Église chercha une protection dans la royauté; elle persuada aux rois qu'ils étaient appelés à protéger la religion. Charlemagne prend le titre de défenseur de la foi (1). L'empereur, dit Louis le Débonnaire, a pour mission de défendre l'Église; il doit veiller à ce que ses ministres jouissent de l'honneur qui leur est dû (2). Le devoir de protéger devint bientôt un droit au gouvernement (3). L'intervention du pouvoir temporel finit par dégénérer en oppression, mais dans le principe elle fut nécessaire; l'Église elle-même la réclama. L'Église est en face des Barbares; comment faire respecter une religion de paix et d'humilité dans un monde où règne la violence et l'orgueil? Les capitulaires ordonnent d'honorer le clergé: « Les évêques sont les successeurs des apôtres, ils servent de guides au peuple pour le conduire à la vie éternelle. Que tous les laïques vénèrent les évêques, qu'ils leur obéissent comme à leurs parents ». Le pouvoir spirituel ne serait pas respecté, s'il n'avait la force pour appui: « Les comtes, disent les capitulaires, doivent aide en toutes choses aux évêques; si leur

(1) « Carolus, gratia Dei, rex regnique Francorum rector et *devotus sanctæ Ecclesiæ defensor atque adjutor in omnibus apostolicæ sedis* ». (*Baluze*, I, 189).

(2) *Capitul.* a. 823, c. 2. (*Baluze*, I, 633).

(3) Charles le Chauve dit que Jésus-Christ, qui seul a mérité d'être roi et pontife, a voulu que l'Église fût gouvernée par l'autorité du pape et la puissance du roi. *Capitul.* a. 845, c. 2. (*Baluze*, T. II, p. 9).

autorité est insuffisante, l'empereur interviendra » (1). L'Église n'a d'autre arme que l'excommunication ; mais les menaces du jugement divin touchent très peu des hommes emportés par leurs passions; ils méprisent des peines qui ne doivent les atteindre que lorsqu'ils ne seront plus. L'Église a recours à l'État pour qu'il sanctionne par des peines civiles les sentences qu'elle prononce.

L'État de son côté a intérêt à protéger l'Église. La société doit reposer sur une autre base que la force; il lui faut un lien moral, c'est une condition d'existence et d'avenir. Où la société barbare ira-t-elle chercher cette autorité morale? La religion seule peut la lui donner. Charlemagne le sent; voilà pourquoi il met tant d'importance à ce que l'Église soit respectée : « Nous voulons et ordonnons, dit-il, que tous obéissent aux prêtres, qu'ils leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les représentants dans l'Église. Car nous ne pouvons comprendre comment ceux qui seraient infidèles à Dieu et à ses ministres, nous seraient fidèles à nous-mêmes; ou comment ils nous obéiraient à nous et à nos envoyés ceux qui refusent d'obéir aux prêtres, lorsque Dieu même ou l'Église est en cause. En effet d'après la voix de la vérité, c'est celui-là qu'il faut craindre qui a le pouvoir de précipiter l'âme et le corps en enfer, bien plutôt que celui qui ne peut que tourmenter le corps et enlever les honneurs temporels. C'est d'eux qu'il est dit : *Qui vous écoute, m'écoute*; *qui vous méprise, me méprise... Qui vous reçoit, me reçoit; et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé...* Fondés sur ces divins oracles, nous ordonnons que chacun obéisse aux évêques en ce qui regarde leur ministère, et les aide selon son pouvoir à réprimer les méchants et les pécheurs... C'est en cela que nous jugerons de la fidélité et du bon vouloir de nos sujets. S'ils obéissent à Dieu et à leurs évêques, ils seront aussi fidèles à nous. S'ils font le contraire, ils se montreront infidèles à nous, ils seront notés d'infamie et condamnés à l'exil, leurs biens seront confisqués » (2).

(1) *Capitul.* V, 322 (*Baluze*, I, 891); *Capit.* a. 823, c. 23 (*Baluze*, II, 64).
(2) *Capit. de honore episcoporum*, a. 865, (*Baluze* I, 437).

Charlemagne fondait la société sur la religion ; la religion pour agir sur une société barbare avait besoin de l'appui de l'État. Tel est le principe de ce qu'on appelle *l'État Chrétien*. Mais que serait devenu le Christianisme, que serait devenue la civilisation, si l'empire carlovingien s'était maintenu ? On a comparé le pouvoir de Charlemagne sur l'église franke à celui que le roi d'Angleterre exerce sur l'église anglicane [1] ; c'est dire que Charlemagne était à la fois empereur et pape. Le roi était maître de l'Église ; si ce roi était devenu le maître du monde occidental, l'empire chrétien serait devenu un califat. Bénissons donc la dissolution de l'empire carlovingien, bénissons les fléaux que Dieu a envoyés pour en hâter la chute ; car la mort apparente de la société au dixième siècle nous a sauvés de la mort véritable, de cet état de torpeur où croupit l'église orientale. Non, l'empire chrétien que regrettent les partisans aveugles du passé, n'est pas un idéal ; c'était un abri passager pour l'Église. La protection lui était nécessaire, mais si les relations de dépendance avaient continué, c'en était fait du Christianisme et de la civilisation. Rétablissons les faits altérés ou peu connus par ceux qui regrettent le passé, et l'histoire elle-même prononcera.

§ 3. *Corruption de l'aristocratie épiscopale.*

Du cinquième au dixième siècle, l'aristocratie épiscopale domine dans l'Église ; cette domination devient le principe de sa corruption. Les évêques ne sont soumis à aucun contrôle religieux, ils exercent une puissance absolue sur le clergé inférieur ; leur pouvoir dégénère en tyrannie et en exactions. La soif des richesses et l'ambition dévorent ceux qui s'intitulent les successeurs des apôtres ; confondus dans l'aristocratie guerrière, dont ils sortent, dont ils partagent les occupations, les plaisirs et les passions, ils finissent par se faire Barbares, tandis que leur mission est de détruire la barbarie. Mais ils n'ont que les mauvais instincts de la société à laquelle ils se mêlent, ils n'en ont pas la force. Que devien-

(1) *Guizot*, Cours d'histoire, 26e leçon

dra l'Église, désarmée au milieu d'une époque que caractérise le droit du plus fort? Les faits répondront. L'Église est en pleine dissolution au dixième siècle; c'est la papauté qui sauve le Christianisme et la civilisation.

N° 1. POUVOIR ABSOLU DES ÉVÊQUES. TYRANNIE.

Lorsque les Barbares envahirent l'empire romain, l'aristocratie épiscopale était constituée, mais son pouvoir n'était pas absolu; les évêques avaient au-dessus d'eux les métropolitains et les conciles. Le clergé inférieur avait une garantie dans cette organisation hiérarchique; il n'était pas sans influence sur l'élection des évêques, et même dans les conciles sa voix se faisait entendre: Athanase était un simple prêtre lorsque à Nicée il communiqua sa conviction profonde à trois cents évêques. Sous le régime barbare tout change. Les évêques seuls figurent dans l'histoire comme dans les légendes; leur pouvoir est absolu, ils ne sont plus limités par les métropolitains et les conciles; au milieu de la confusion qui accompagne la formation des royaumes barbares, conciles et métropoles disparaissent. Le clergé inférieur perd toute action sur le choix de ses chefs; le plus souvent les évêques sont nommés par le roi, parmi les grands de la cour (1).

Un pouvoir sans contrôle dégénère toujours en oppression; il en fut ainsi de l'autorité des évêques. Un illustre historien a vu quelque chose de nécessaire, de providentiel dans le despotisme de l'aristocratie épiscopale; c'était, dit *Guizot*, le seul moyen de maintenir la société religieuse, de même que l'aristocratie féodale était une nécessité de l'époque. La dissolution de la société ne comportait certes pas une grande liberté; mais il y avait dans le despotisme de l'épiscopat des mobiles plus intéressés. *S. Jérôme* déjà reprochait aux évêques un orgueil qui était peu en harmonie avec l'humilité chrétienne (2). Cette passion de dominer éclate surtout dans les

(1) *Plank*, T. II, p. 366, ss.

(2) *Hieronym.* ad Titum, c. 1: « De episcopatu intumescunt, et putant se non dispensationem Christi, sed imperium consecutos ».

relations de l'épiscopat avec les moines. Dès le sixième siècle, les conciles retentissent de leurs plaintes ; le mal devait être bien grave puisque les opprimés s'adressaient à leurs oppresseurs pour obtenir justice (1). Les moines cherchèrent à se mettre à l'abri des vexations en se faisant accorder des priviléges ; on voit par la formule de ces actes (2), que les évêques exigeaient à toute occasion des dons, des récompenses, tantôt pour conférer les ordres à un moine, tantôt pour consacrer l'abbé ; ils s'appropriaient les biens, ils s'emparaient des offrandes. Leurs visites n'étaient pas la moindre charge, à en juger par les priviléges qui sont presque blessants pour la dignité épiscopale : « L'évêque ne peut entrer dans un monastère sans en être prié ; aussitôt après la célébration des saints mystères et après avoir reçu de simples et courts remerciments, il doit regagner sa demeure, sans avoir besoin d'en être requis par personne ». Des priviléges accordés par ceux qui ont intérêt à les violer et qui en ont la puissance, sont une faible garantie ; les moines s'adressèrent aux rois pour opposer leur protection à la tyrannie des évêques. Il arriva que ceux-ci falsifièrent les priviléges royaux ou qu'ils les firent enlever (3). Ces usurpations continuèrent jusqu'au onzième siècle ; les rois furent obligés de convoquer des conciles pour faire droit aux lamentables plaintes des moines. Les conciles frappèrent d'anathème ceux qui violeraient les droits des monastères (4) ; mais comment les foudres de l'église auraient-elles été efficaces, lorsque ceux-là mêmes qui les lançaient étaient les coupables ?

Les moines cherchèrent un dernier appui dans la papauté. Déjà au sixième siècle, Grégoire le Grand prit en main la défense des

(1) *Le Concile de Tolède* (633), can. 51 (*Mansi*, T. X, p. 631) dit : « Les évêques traitent les monastères comme des domaines, réduisant cette illustre partie du corps de Jésus-Christ à l'ignominie et à la servitude, assujettissant les moines à des travaux serviles ». *Le Concile de Braga* de 572, can. 2 (*Mansi*, IX, 839) défend aux évêques d'employer les prêtres à des œuvres serviles. — Cf. *Concil. Cabilon.* a. 813, c. 45 (*Mansi*, XIV, 96).

(2) *Marculphi* formul. I, 1. — *Guizot*, XVe leçon.

(3) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 257, s. — *Plank*, T. II, p. 522.

(4) *Concil. apud Bonoilum* (a. 855) *celebratum in gratiam monachorum Anisolensium adv. Episc. Cenomanensem.* (*Mansi*, XV, 22).

monastères foulés et spoliés par les évêques [1]. Les priviléges accordés trois siècles plus tard nous montrent que les abus étaient restés les mêmes. Les papes rappellent aux évêques que s'emparer des biens des monastères, c'est voler les pauvres; les papes leur crient avec le prophète : « *la dépouille des malheureux est dans votre maison* » [2]. Ces plaintes n'étaient pas exagérées; aux neuvième et dixième siècles, les évêques rivalisèrent avec les laïques pour dépouiller les moines. Les papes sauvèrent les monastères, c'est par une juste reconnaissance que les moines devinrent les appuis les plus fermes de la papauté.

N° 2. RICHESSES DE L'ÉGLISE. CUPIDITÉ. SIMONIE.

Nous ne nous joindrons pas aux ennemis du Christianisme pour maudire les richesses de l'Église. Si l'Église avait été fidèle aux maximes de l'Évangile sur le mépris des biens de la terre, elle aurait péri au milieu de la dissolution sociale qui suivit l'Invasion; il lui fallait un fondement aussi solide que le sol, pour n'être pas emportée par la tempête. L'Église devait être forte pour agir sur les Barbares, et au moyen âge la possession du sol donnait seule de l'influence. Mais on dirait qu'il y a une malédiction attachée aux richesses; elles deviennent toujours un principe de corruption. L'Église elle-même ne put se préserver de la contagion. Déjà sous l'Empire, la cupidité souillait le clergé; des lois dont S. Jérôme déplorait la nécessité déclarèrent les prêtres incapables de recevoir des legs [3]. Le mal augmenta après l'Invasion avec les biens qui affluèrent à l'Église. Le clergé possédait le tiers de l'empire franc [4]; il fut dépouillé par Charles Martel, et cependant au neuvième siècle, il avait encore des biens immenses. Le concile d'Aix-la-Cha-

(1) *Gregor. M.* Ep. VIII, 15 (T. II, p. 906).

(2) Privilége accordé par le pape Benoît III aux moines de Corbie, de l'an 855 (*Mansi*, XV, 113, ss). Le pape Nicolas (864) étendit ces priviléges à tous les monastères des Gaules. (*Mansi*, XV, 676).

(3) Voyez mes *Études sur le Christianisme*.

(4) *Hallam* dit qu'en Angleterre, les possessions de l'Église formaient à peu près la moitié du territoire (Histoire de l'Europe au Moyen Age, ch. VI). — *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 253.

pelle de 816 (1) divise les églises en trois classes, suivant leurs possessions immobilières; celles de la 1re classe avaient un revenu foncier de près de 800000 fr., celles de la 2me, de 200000; celles de la 3me, de plus de 35000.

Ces richesses provenaient des donations des rois et des fidèles (2). On a accusé le clergé d'avoir abusé de son influence pour extorquer des libéralités par des moyens déloyaux; l'accusation n'est pas dénuée de fondement, bien qu'elle soit exagérée. C'étaient des motifs religieux qui presque toujours inspiraient les donateurs; ce mobile n'était pas très pur, très désintéressé, mais tel était l'esprit du temps. Les biens donnés à l'Église étaient censés donnés à Dieu même, ou du moins au saint dont on voulait se concilier la protection. Les rois croyaient qu'enrichir l'Église était le moyen le plus sûr de travailler à leur prospérité. Rois et fidèles donnaient aux saints pour obtenir la rémission de leurs péchés: les donations étaient des marchés par lesquels les donateurs comptaient gagner la vie éternelle. Un grand nombre de donations étaient faites par des malades, persuadés que leur mal était un châtiment dont ils pouvaient se racheter, en donnant une partie de leurs biens à l'Église (3).

(1) *Mansi*, T. XIV, p. 232 (can. 122). — *Guerard*, Cartulaire de Notre Dame. Préface, p. 37, s.

(2) Ces considérations se trouvent énoncées dans tous les diplômes recueillis par *D. Bouquet*; nous citerons quelques exemples: *Diploma Pipini Heristallensis pro Mettensi Monasterio* (a. 690. *Bouq.* IV, 666): « Ego Pippinus et uxor mea, cogitantes de salute nostra, ut a Domino pro parvis magna, et cœlestia pro terrenis recipere possemus, donavimus » etc. *Diploma Caroli Martelli pro Ecclesia Ultrajectina*, a. 722 (*Bouq.* IV, 699): « Ego, cogitans casum humanum fragilitatis, qualiter peccata possim abluere, et donante Deo ad æterna gaudia pervenire, idcirco donamus » etc.

Diploma Caroli Magni, a. 768 (*Bouq.* V, 712): « Quidquid ad loca Ecclesiarum concedimus, hoc nobis ad salutem animæ nostræ proficere credimus ».

Diploma Lotharii, a. 860 (*Bouq.* VIII, 407). « Novimus religione Christianitatis imbuti, quod omnia quæ ex facultatibus nostris ob honorem et reverentiam gloriosorum martyrum sacris conferimus locis, ad sempiternam pertinere beatitudinem, eorumque piis interventionibus nos in præsenti sæculo suffragari, et a propriis absolvi delictis minime dubitamus ».

Diploma Caroli Calvi, a. 844 (*Bouq.* X, 428): « Per hoc divinam Majestatem nostris excessibus propitiari manifeste credimus ».

(3) « Ego castigatus flagello divino cucurri in magna ægritudine » etc. (*Lobi-*

L'Église ne se contenta pas de profiter de la tendance naturelle des esprits, elle l'excita, elle la provoqua par des moyens peu honorables[1]. Clovis déjà disait que les saints étaient des amis sûrs, mais un peu chers [2]. Le roi Chilpéric répétait souvent: « Voilà que notre fisc est appauvri! voilà que nos biens s'en vont aux églises! Personne ne règne en vérité que les évêques » [3]. Écoutons les plaintes plus graves de Charlemagne: « Il demande aux évêques et aux abbés ce que veulent dire ces mots qu'ils ont toujours à la bouche: *renoncer au siècle*. Renoncent-ils au siècle ceux qui travaillent chaque jour à accroître leurs possessions, tantôt menaçant des supplices éternels de l'enfer; tantôt, sous le nom d'un saint dépouillant de ses biens quelque homme riche ou pauvre, simple d'esprit et peu avisé, de telle sorte que ses héritiers légitimes en soient privés, et que la plupart, à cause de la misère dans laquelle ils tombent, soient poussés à toute sorte de désordres et de crimes? Est-ce renoncer au monde que de brûler d'envie de s'approprier les biens d'autrui et d'exciter les hommes au parjure et au faux témoignage à prix d'argent? Que dire de ceux qui soi-disant pour l'amour de Dieu transportent les ossements des saints d'un lieu à un autre, où ils construisent de nouvelles églises, exhortant avec les plus grandes instances tout le monde à donner leurs biens au saint » [4]? Les reliques vraies ou fausses, les miracles [5] ne suffirent

neau, Histoire de Bretagne, Preuves, p. 64, 72, 73, 100, 309, 310). On trouve des donations faites pour guérir du mal d'yeux (*Lobineau*, ib. p. 103, 66, 310).

(1) *Concil. Cabilon.* a. 813, c. 6 (*Mansi*, XIV, 94): « Imputatur quibusdam fratribus, eo quod avaritiæ causa hominibus persuadeant, ut abrenuntiantes sæculo res suas ecclesiæ conferant... Fideles ad res suas dandas non sunt cogendi neque circumveniendi... Ecclesia non solum fideles spoliare non debet, quin potius inopibus opem ferre etc.

(2) « Vere beatus Martinus et in auxilio promtus et in negotio carus habetur. (Gesta Francorum, per *Roricomem* monachum, ad a. 508. *Bouquet*, III, 18, s.

(3) *Capitul. II. Aquisgran.* a. 811, c. 5. 6. 7 (*Baluze*, I, 479, s). — L'empereur qui a été appelé *Pieux* par excellence, fut obligé de défendre aux évêques de recevoir des donations au préjudice des enfants et des parents, de conférer les ordres dans le seul but de recevoir les biens du futur clerc. (*Capitul.* a. 816, c. 7. 8. *Baluze*, I, 565.)

(4) Sur le commerce des reliques, voyez *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 254, s. — Sur la fabrication des miracles, voyez *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 74 et note *b*.

pas pour assouvir une cupidité qui augmentait avec les richesses; l'Église n'eut pas honte de fabriquer de faux actes [1].

La simonie fut la suite nécessaire des richesses de l'Église et de la cupidité de ses ministres. Dès le sixième siècle les évêchés se vendaient au plus offrant [2]. Les conciles prohibèrent en vain le commerce des choses saintes [3]. S. Grégoire écrivit tout aussi vainement les lettres les plus pressantes aux rois des Francs, à la reine Brunehaut, aux évêques des Gaules, pour réprimer un trafic qui avilissait le clergé [4]. Il dit aux rois que dans l'intérêt de leur salut, ils doivent se hâter de mettre fin à la simonie; il fait appel aux sentiments qui avaient le plus d'empire sur les Barbares : « Ils pourront compter sur la protection divine, s'ils viennent au secours de l'Église ». S. Grégoire demande à la reine Brunehaut qu'elle convoque un concile pour extirper l'abus qui souille l'Église des Gaules : « La simonie conduit au mépris du sacerdoce. Qui peut vénérer ce qu'on vend? qui ne regardera pas comme vil ce qu'on achète? Mon âme se remplit de tristesse, je plains les Gaules : le sacerdoce ne peut subsister là où il fait l'objet d'un commerce. Ce grand crime n'est pas seulement un danger pour ceux qui le commettent, il ébranle les empires ». Le pape représente vivement aux évêques le crime qu'ils souffrent et qu'ils commettent : « Il ne mérite pas le nom de prêtre celui qui acquiert le sacerdoce à prix d'argent. Où est la garantie des bonnes mœurs, de la vocation, lorsqu'on répute digne du sacerdoce celui qui est en état de l'acheter? Celui-là seul mérite l'épiscopat qui, invité à l'accepter, refuse, qui se cache quand on veut l'y forcer : celui qui ambitionne la dignité sacerdotale, en est par cela même indigne. » La papauté n'avait pas assez de force au sixième siècle pour dompter la résistance des rois et des évêques; car c'étaient les

(1) *Roth*, das Beneficialwesen, p. 256, ss.

(2) *Gregor. Turon.* Vitæ Patrum, VI, 3. p. 1171 : Ejusdem regis (Theoderici) tempore, illud iniquum germen cœpit pullulare ut sacerdotium aut venderetur a regibus aut comparetur a clericis. »

(3) *Concil. Aurel.* 533, c. 4. (*Mansi*, VIII, 836.) — *Concil. Aurelian.* 549, c. 10. (*Mansi*, IX, 131.)

(4) *Gregor. M.* Epist. V, 55; IX, 110; XI, 59, 60, 61, 63; IX, 109, 106.

rois et les évêques auxquels S. Grégoire s'adressait pour obtenir la réformation de la simonie, qui étaient les coupables. L'abus et les plaintes continuent jusqu'au onzième siècle (1). Sous Charlemagne lui-même, Alcuin répète les doléances de S. Grégoire (2).

Ceux qui achetaient les dignités ecclésiastiques n'entraient dans l'Église que pour l'exploiter. Les évêques avaient l'administration des biens, ils les vendaient à leur profit. S. Léon leur défendit d'aliéner ce qui ne leur appartenait pas; les conciles répétèrent la défense, mais dans ces temps de dissolution et d'anarchie il était difficile de la faire respecter. Louis le Pieux fut obligé de rappeler les évêques à la pudeur : les Juifs, dit-il, se vantent que les églises ne possèdent rien qu'ils ne puissent avoir de vous à prix d'argent (3). Les évêques vendaient les ordres comme eux-mêmes avaient acheté l'épiscopat (4). Ils abusaient du pouvoir qu'ils avaient sur le clergé inférieur pour commettre mille exactions; ils s'emparaient des choses données par les fidèles aux paroisses, laissant les églises dans un dénûment tel qu'elles n'avaient plus le moyen de se procurer le luminaire (5). Le concile de Tolède de 633 dit que les clercs manquent pour célébrer les saints offices; les églises délabrées ne sont pas réparées, parce que l'avidité épiscopale leur a enlevé tous leurs biens (6). En 646, le concile de Tolède reçut de nouvelles plaintes sur la rapacité des évêques qui vivaient dans le superflu, pendant que les basiliques étaient réduites à la dernière

(1) Le *Concile de Tolède* de 638, c. 4 (*Mansi*, X, 664) dit qu'il est obligé de réprimer de nouveau la simonie, parceque le mal pullule, malgré les fréquentes réprobations des Pères. Le mal, dit *le Concile de Tolède* de 653, se reproduit comme les têtes de l'hydre de Lerne (can. 3, *Mansi*, X, 1216). Le *Concile de Tolède* de 675 avoue avec douleur que plus les canons défendent le trafic sacrilége des choses saintes, plus les abus se multiplient. (c. 9. *Mansi*, XI, 142). Cf. *Concil. Aquisgran.* 836. I, 1; — *Concil. Meldense.* 845, c. 43 (*Mansi*, XIV, 828) : *Concil. Roman.* 853, c. 2 (*Mansi*, XIV, 1002).

(2) *Alcuin.* Carmen 271 (*Bouquet*, p. 413).

(3) *Capitul.* a. 806. c. 4 (*Pertz*, I, 142. — *Baluze*, T. I, p. 453).

(4) *Concil. Turon.* II, 27, a. 567 (*Mansi*, IX, 805); *Concil Bracarense*, a. 572, can. 3 *Mansi*, IX, 839 : *Concil. Cabilon.* a. 650, c. 16 (*Mansi*, X, 1192).

(5) *Concil. Carpentoract.* a. 527 (*Mansi*, VIII, 707); *Concil. Bracarens.* c. 2 (*Mansi*, IX, 839). Cf. *Concil. Toletan.* a. 589, c. 20 (*Mansi*, IX, 998).

(6) *Concil. Tolet.* c. 33 (*Mansi*, X, 628).

misère [1]. Les doléances du clergé inférieur continuèrent jusqu'au dixième siècle. En 844 un capitulaire de Charles le Chauve y fit droit [2], mais l'autorité royale était trop faible pour remédier aux abus; un concile de 855 dut rappeler aux évêques qu'ils étaient les pasteurs des fidèles et non leurs bourreaux [3].

La simonie et le trafic des choses saintes souillèrent l'Église du sixième au dixième siècle. Que pouvaient la royauté et les conciles? Le plus souvent rois et évêques étaient les grands coupables. L'abus cessa, en partie du moins, par l'intervention d'un pouvoir qui domina les évêques et les rois. C'est aussi la papauté qui sauva l'Église de la corruption et de la barbarie dans laquelle l'avait plongée la confusion de l'épiscopat et de l'aristocratie guerrière.

N° 3. CORRUPTION DE L'ARISTOCRATIE ÉPISCOPALE.

L'épiscopat est corrompu dès le sixième siècle; *Grégoire de Tours* en donne des preuves à chaque page. Nous citons quelques traits au hasard: « L'évêque Bodégésile était un homme très cruel au peuple. Sa femme ajoutait encore à la cruauté de son âme inhumaine; elle l'excitait toujours par de mauvais conseils, et le stimulait à commettre des crimes. Il ne se passait pas un jour, pas un moment, où il ne s'occupât soit à susciter des querelles, soit à dépouiller les citoyens. Il siégeait sans relâche avec les juges, ne cessant de sévir contre les uns, de maltraiter les autres; il en frappait beaucoup de ses propres mains: parceque je suis clerc, disait-il, est-ce une raison de ne pas venger mes injures? » [4]... « L'évêque

(1) *Concil. Toletan.* a. 646, c. 4 (*Mansi*, X, 768): « Hi enim pontifices (ut evidens inquisitum patefecit) indiscreto moderamine parochianas ecclesias prægravantes, dum in exactionibus superflui frequenter existunt, pene usque ad inanitionem . quasdam basilicas perduxisse probantur ». — Le concile veut que les évêques n'aient pas plus de cinq voitures.

(2) *Baluze*, T. II, p. 21.

(3) *Concil. Valentin.* a. 855, c. 14, 17 (*Mansi*, XV, p. 10, s).

(4) *Greg. Turon.* Hist. VIII, 39. (Traduction de la collection *Guizot*).

Cautin s'adonnait tout entier au vin, il en avalait quelquefois une telle quantité, qu'à peine suffisait-il de quatre hommes pour l'emporter de table... Il croyait perdre du sien, lorsqu'il ne parvenait pas à usurper les propriétés des autres; aux plus puissants, il les enlevait par des rixes et des querelles; aux moindres, il les prenait par violence... Il y avait en ce temps un prêtre nommé Anastase à qui la reine Clotilde avait donné un domaine. L'évêque le pria longtemps de lui abandonner son bien, tantôt le caressant, tantôt le menaçant. A la fin, il le fit amener malgré lui à la ville et l'accabla d'outrages; mais le prêtre refusant toujours de céder la charte, l'évêque ordonna qu'on le laissât mourir de faim. Il se trouvait dans l'église de S. Cassius un souterrain antique et caché, où il y avait un grand tombeau de marbre; on enferma le prêtre vivant dans ce tombeau, on couvrit le sarcophage, on le chargea d'une pierre et on mit des gardes devant la porte du souterrain »... Le prêtre s'échappa et fit sa plainte au roi; l'indignation fut générale, on compara Cautin à Néron, à Hérode, mais on ne voit pas qu'il ait été puni pour son exécrable forfait (1). Il faut lire dans les *Récits Mérovingiens* de *Thierry* la tragique histoire de Prétextat, évêque de Rouen tué au pied des autels, le jour de Pâques; le meurtrier déclara que l'évêque Mélantius l'avait instigué, ce qui n'empêcha pas Mélantius de continuer ses fonctions (2). Citons encore les évêques de Reims et de Paris qui firent un faux serment sur des châsses dont ils avaient eu soin de retirer les reliques (3). Que pouvait devenir l'Église avec de pareils pasteurs? Le biographe de S. Colomban dit que lorsque le pieux missionnaire vint dans les Gaules, la religion chrétienne y était presque détruite, soit par la guerre, soit par la négligence des évêques (4).

On a imputé cette corruption aux Barbares; il est vrai que les

(1) *Gregor. Turon.* Hist. IV, 12.

(2) *Thierry*, Récits Mérovingiens, IV (d'après *Grégoire de Tours*, VIII, 41)

(3) *Fredegar.* Contin. II, c. 97. — *Grégoire* raconte beaucoup de faits analogues. Voyez sur l'évêque Eonius de Vannes, *Greg.* IV, 42; sur les évêques Palladius et Bertram, *Greg.* VIII, 7; sur l'évêque Pappolus de Langres, *Greg.* V, 5. — Comparez *Lœbell*, Gregor von Tours, p. 310-312; *Roth*, p. 272.

(4) *Vita S. Columbani*, dans *Bouquet*, III, 476.

conquérants ont une part dans la démoralisation de l'Église, mais ils ne sont pas les vrais coupables. Rappelons-nous les plaintes de S. Jérôme, les lamentations de Salvien, la pureté germanique opposée à l'impureté chrétienne. La corruption était un legs de l'antiquité; le Christianisme n'était pas parvenu à épurer les mœurs. Dieu envoya des races jeunes et pures pour régénérer le monde, mais les Germains eux-mêmes commencèrent par être infectés de la contagion; il fallut une longue époque de transition pendant laquelle ce qui restait de la civilisation ancienne périt, mais en même temps l'action du Christianisme devint plus puissante. Ainsi le mal existait avant l'Invasion; les vainqueurs l'aggravèrent en ajoutant leurs passions violentes à la corruption romaine; mais dans la force des Germains il y avait un élément de vie, de régénération, il n'y en avait plus dans la décrépitude de Rome.

Les évêques francs étaient presque tous des laïques qui achetaient les évêchés pour exploiter les richesses de l'Église. Les rois, sollicités par le clergé, promettaient de corriger cet abus; mais, placés entre l'appât de l'or et leur serment, ils prenaient l'or et nommaient le plus offrant. C'est *Grégoire de Tours* qui le dit, en s'écriant avec Virgile: « Oh! que ne peut la soif exécrable de l'or? » (1). Le pape S. Grégoire adressa des plaintes douloureuses aux rois francs; il leur représenta par une vive image combien cette promotion des aïques à l'épiscopat était contraire à la raison: « Les rois ne prennent pas leurs généraux parmi les premiers venus, mais ils mettent à la tête des armées des hommes dont ils connaissent la fidélité et les talents militaires. Pourquoi suivent-ils une autre règle pour ceux qui ont charge d'âmes? Celui qui n'a pas été disciple, sera-t-il maître capable? Comment intercédera-t-il pour les péchés des autres, celui qui n'a pas pleuré les siens? » (2)

Les plaintes de S. Grégoire n'eurent aucun effet sur les rudes conquérants des Gaules. Au septième siècle, le mal augmenta. Charles Martel livra les terres et les dignités ecclésiastiques à ses

(1) *Gregor. Turon.* Hist. VIII, 22.
(2) *Gregor. M.* Epist. V, 55 (T. II, p. 786).

hommes d'armes, c'était ce qu'il y avait de plus sauvage parmi les Francs ; des guerriers, appelés à une seconde conquête des Gaules, revêtirent l'habit épiscopal. La démoralisation de l'Église fut complète: « Les maisons religieuses furent détruites, dit un chroniqueur, la discipline ecclésiastique anéantie ; les clercs, les prêtres, les moines et les religieuses vivaient sans aucun frein, et se réfugiaient dans des lieux non permis » (1). Les passions guerrières, qui déjà sous les Mérovingiens avaient gagné l'épiscopat (2), dominèrent dans l'Église. Les évêques et les abbés étaient de vrais chefs germains ; le temps qu'ils ne passaient pas à la guerre, ils le passaient dans les forêts avec chiens et faucons. Dans leurs églises mêmes et dans leurs cloîtres, qui aurait reconnu les successeurs des apôtres sous des baudriers étincelants d'or et de pierreries (3) ?

S. Boniface nous a laissé un tableau des mœurs de l'épiscopat et de tout le clergé au commencement du huitième siècle ; il écrit au pape Zacharie : « En beaucoup de lieux, les siéges épiscopaux sont livrés à des laïques cupides, ou à des clercs corrompus. Il y a parmi eux de ces diacres, comme ils se font appeler, qui depuis leur enfance vivent dans les adultères et dans toutes les débauches et qui ont chaque nuit dans leur lit quatre, cinq concubines et plus. Ils osent néanmoins lire l'Évangile, et ne rougissent ni ne craignent de se nommer diacres ; c'est avec de pareils titres qu'ils arrivent à l'ordre de la prêtrise, et de grade en grade jusqu'à l'épiscopat... Il est aussi parmi eux des évêques qui, bien qu'ils prétendent n'être ni fornicateurs ni adultères, s'adonnent néanmoins à l'ivrognerie et à la chasse, combattent armés, et répandent de leurs propres mains le sang des hommes soit païens, soit chrétiens » (4). « Le

(1) *Gesta Episcopor. Trevir.* (cité par *Fauriel*, Histoire de la Gaule Méridionale. T. III, p. 465).

(2) *Gregor. Turon.* Hist. IV, 43. Les évêques Solonius et Sagittarius assistèrent à un combat contre les Longobards, « non cruce coelesti muniti, sed galea aut lorica sæculari armati, multos manibus propriis, quod pejus est, interfecisse referuntur ».

(3) *Chronicon Fontanellense*, c. 11 (*d'Achery*. Spicilegium, II, 273) : Wido (abbas Fontanellensis) erat de sæcularibus clericis, gladioque semper accinctus, sagoque pro cappa utebatur... Copiam canum multiplicem semper habebat, cum qua venationi quotidie insistebat etc.

(4) *S. Bonifac.* Epist. 132, p. 182, (traduction de *Mignet*).

Christianisme, dit l'archevêque *Hincmar*, était presque détruit dans les provinces germaniques, belgiques et gauloises. Déjà un grand nombre de personnes, surtout dans les provinces orientales, adoraient les idoles et demeuraient sans baptême » (1).

Les conciles, sous l'inspiration de S. Boniface et avec l'appui des Carlovingiens, essayèrent de rétablir la discipline : « Les prêtres débauchés seront dégradés. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point, et n'iront pas à la guerre... Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu de chasser ou de courir les bois avec des chiens ou d'avoir des éperviers et des faucons » (2). Cependant à l'avénement de Charlemagne, l'esprit guerrier dominait toujours dans l'épiscopat, malgré les défenses des conciles. Rien ne prouve mieux la ténacité des mœurs que les vains efforts du grand roi pour extirper le mal; il se fit présenter une pétition par le peuple, dans laquelle on déplorait avec douleur la conduite des évêques... « Nous prions tous à genoux Votre Majesté que désormais les évêques ne soient pas contraints d'aller à l'armée, comme ils l'ont été jusqu'à présent. Car nous en avons vu de blessés et de tués dans les combats, Dieu sait avec quelle frayeur; ces accidents sont cause que plusieurs fuient devant l'ennemi... Que les évêques demeurent dans leurs diocèses, occupés de leur ministère saint, priant pour vous et votre armée ». Les pétitionnaires protestent qu'ils ne prétendent pas désarmer l'Église pour l'envahir; ils savent que les biens ecclésiastiques sont des biens sacrés, que celui qui les enlève commet un sacrilége; ils déclarent devant Dieu et les anges qu'ils ne les usurperont pas et résisteront à ceux qui voudraient les usurper. L'empereur fit droit à cette demande, mais les évêques se plaignirent, et Charlemagne fut obligé de justifier la défense faite au clergé de porter les armes. Il montre que les peuples

(1) *Hincmar*. Epist. ad. Episc. de jure Metropolit. c. 20 (T. II, p. 731). — La décadence du Christianisme était la même partout. Le concile de Tolède de 633 fut obligé de défendre aux évêques de consulter les augures et les aruspices. (*Concil. Tolet.* c. 29. *Mansi*, X, 627).

(2) *Karlomanni* Capit. a. 741 et Cap. II. a. 743 (*Baluze*, I, 145. 149). — *Concil. Germ.* c. 2, 6. (*Mansi*, XII, 366); *Concil. Liptinense*, c. 1. (*Mansi*, XII, 370).

et les rois qui ont permis aux prêtres de combattre avec eux, ont péri; il espère en éloignant les évêques des champs de bataille, obtenir par leurs prières la victoire contre les païens et ensuite la vie éternelle. L'empereur ajoute qu'il ne prétend diminuer ni la dignité des évêques, ni les biens de l'Église, qu'il les honorera d'autant plus qu'ils observeront plus fidèlement les règles de leur profession (1).

La pétition du peuple, les plaintes des évêques, la justification de Charlemagne, nous apprennent que l'épiscopat avait un puissant intérêt à porter les armes : c'était pour l'Église une question d'existence. Tout propriétaire devait le service militaire; ce service était une charge et une condition de la propriété : exclure les évêques des armées, n'était-ce pas compromettre les biens de l'Église? n'était-ce pas les mettre à la merci de ceux qui, portant les armes, prétendraient avoir seuls droit au sol? comment, désarmée, l'Église pouvait-elle se défendre contre l'usurpation dans un âge où régnait la force brutale? Les intérêts furent plus puissants que les lois; les évêques continuèrent à aller à la guerre malgré les capitulaires et les conciles.

Sous Charlemagne lui-même le clergé se livrait aux occupations et aux plaisirs de la société laïque (2); les mœurs des clercs, telles que l'empereur les décrit dans ses lois, étaient celles du monde barbare où ils vivaient. Voici les admonitions qu'il adresse aux évêques (3) : « Leur vie doit servir d'exemple au peuple. Qu'ils ne s'abandonnent pas aux passions du monde, qu'ils se gardent de l'avarice et de la cupidité. Beaucoup d'entre eux travaillent jour et nuit à acquérir des richesses, ils ne reculent pas même devant l'usure, bien que Dieu, la Sainte Écriture et les canons la réprouvent. Plusieurs passent les nuits à boire avec leurs voisins, ils vont ensuite à l'église, ivres et gorgés de viande... Que les évêques soient hospitaliers; beaucoup d'entre eux désertent les

(1) *Petitio Populi ad Imperatorem*, dans *Baluze*, I, 405, 410.

(2) *L'Astronome*, ou le biographe anonyme de Louis le Débonnaire, dit du clergé aquitain : « avant de lui être confié, il s'adonnait à l'équitation, à la chasse, aux exercices guerriers, à lancer des flèches». (*Astronom.* Vita Ludov. Pii, c. 19. dans *Pertz*, II, 616).

(3) Capitul. admonitionis ad Episc. c. 2, 4, 8. (*Baluze*, I, 531).

églises, quand on leur annonce un hôte. L'apôtre leur ordonne d'aller au devant des pauvres, eux les fuient » (1). Le capitulaire *des évêques* nous apprend que les clercs ne se contentaient pas de s'abandonner eux-mêmes à l'ivrognerie, ils y entraînaient encore les fidèles (2). Charlemagne fait d'étranges recommandations aux clercs séculiers : « Qu'ils ne soient pas fornicateurs, voleurs, homicides, ravisseurs, adonnés aux jeux et aux festins » (3). Aux moines il dit : « Nous apprenons qu'un grand nombre d'entre vous vivent dans la fornication et dans l'abomination de l'impureté; il y en a qu'on accuse de sodomie. C'est une grande douleur pour nous; car c'est des monastères que devrait venir le salut de la chrétienté » (4).

A en croire le biographe de Louis le Pieux, la sainte vie du roi aurait réformé les mœurs du clergé : « Les évêques et les clercs commencèrent à quitter ces baudriers, ces ceintures dorées et chargées de couteaux à manches précieux, ces habits d'un travail recherché, ces éperons dont étaient embarrassées leurs chaussures. Car l'empereur regardait comme un monstre tout homme qui, membre de la famille ecclésiastique, convoitait les ornements et la gloire du siècle » (5). Les faits ne sont guère d'accord avec cet éloge; sous Louis le Pieux lui-même, l'esprit guerrier l'emporta (6). Bientôt le service militaire devint de nouveau obligatoire pour les évêques (7), et avec les occupations guerrières les passions et les vices de la société laïque continuèrent à infecter l'aristocratie épiscopale et le clergé (8). Une plaie surtout était universelle, l'immoralité.

(1) Comparez le *Moine de S. Gall* (I, 16, dans *Pertz*, II, 737).

(2) *Capitul. Episcopor.* c. 14 (*Baluze*, I, 369). Cf. Capitul. a. 804, c. 7, 8 (*Baluze*, I, 418).

(3) *Capitul. de Missis*, a. 802, c. 22, 23 (*Baluze*, I, 369).

(4) *Capitul. de Missis*, c. 17, 18 (*Baluze*, I, 368).

(5) *Astronom.* Vita Ludovici, c. 28 (*Pertz*, II, 622).

(6) *Capitul. Vern.* a. 845, c. 8 (*Baluze*, II, 17); — *Capitul.* a. 869, tit. 40, art. 3. (*Baluze*, II, 216); — *Hincmar.* Epist. 26 ad Nicol. (Op. T. II. p. 299).

(7) Voyez un diplôme de *Louis le Débonnaire* de 824, dans *Bouquet*, VI, 525.

(8) *Concil.* Paris. 829, lib. I, c. 13 : « Non potest sacerdos dicere ebriosis : ebrietatem cavete, si se mero usque ad alienationem mentis ingurgitat. Sumptuosis dapibus crudus, non potest suis abstinentiam laudare; vitio cupiditatis addictus, cupidis amorem non potest dissuadere pecuniæ ». (*Mansi*, XIV, 548).

Nous avons rapporté ailleurs les invectives des S. Chrysostome, des S. Jérôme, contre les *femmes introduites*. L'antiquité transmit la corruption au moyen-âge. S. Grégoire se plaint au sixième siècle que les évêques ont chez eux des femmes sous prétexte de consolation (1). Les conciles essayèrent de corriger ce vice (2), mais avec la barbarie le mal s'aggrava. Nous avons dit quelle était la corruption de l'église franke au septième et au huitième siècles. Du huitième au neuvième, les conciles et les empereurs rivalisèrent d'efforts pour extirper l'abus, mais la répétition incessante des mêmes prohibitions prouve l'impuissance des lois (3).

Les conciles qui réformèrent l'église franke vers le milieu du huitième siècle défendent aux clercs d'avoir chez eux aucune femme, sauf leur mère, leurs sœurs ou leurs nièces. Charlemagne reproduit presque chaque année la défense (4). Les lois, d'accord avec les conciles, prescrivent des mesures sévères, presque injurieuses pour les prêtres qui entrent dans un monastère de femmes : « ils ne peuvent parler aux religieuses, pas même les confesser, sinon en présence de témoins; ils doivent sortir des monastères dès qu'ils ont rempli la fonction pour laquelle ils y étaient appelés » (5). Le législateur revient sans cesse sur le même sujet; il se plaint de devoir renouveler ses défenses, mais il y est obligé, dit-il, parce qu'elles ne sont pas observées (6). Désespérant

(1) « Sub prætextu quasi solatii » *Epist.* IX, 60 (*Greg.* T. II, p. 976).

(2) *Concil. Arvern.* a. 535, c. 16. (*Mansi*, T. VIII, p. 862).

(3) *Concil. Aurelian.* III, a. 538, c. 4 (*Mansi*, IX, 12) : « De familiaritate extranearum mulierum licet jam *multa* quæ observari debeant, *multis* canonicis sententiis fuerint statuta, tamen quod agnoscitur *sæpe* transcendi, convenit replicari ». En 549, *le Concile d'Orléans* fut déjà obligé de répéter la défense. (c. 3. *Mansi*, IX, 139). — *Le Concile de Tours* de 567 (c. 10. *Mansi*, IX, 794) s'exprime comme le troisième concile d'Orléans. Il n'y a presque pas de concile qui n'ait porté des canons pour guérir cette lèpre de l'Église.

(4) *Capitul.* a. 769, c. 5 (*Baluze*, I, 191); a. 789, c. 4 (*Bal.* I, 215); *Concil. Rhispar.* a. 799 (*Pertz*, I, 78) : *Capit.* a. 801, c. 15 (*Baluze*, I, 360) ; *Capit. de Missis*, c. 24 (*Baluze*, I, 370) ; *Capit. data presbyteris*, c. 6 (*Baluze*, I, 417).

(5) *Capit.* a. 829, c. 19 (*Pertz*, I, 343), d'après le *Concile de Paris* de 829 (Lib. I, c. 46. *Mansi*, XIV, 565, s.). Cf. *Concil. Turon.* 813, c. 29 (*Mansi*, XIV, 87); *Concil. Apuisgran.* 816, lib. II, c. 27 (*Mansi*, XIV, 276).

(6) *Capitul.* 801, c. 1. (*Pertz*, I, 138).

de corriger les prêtres, il ordonne de chasser les femmes des presbytères (1). Un capitulaire de 829 parle du scandale que donnent les mœurs du sacerdoce (2). En 857, en 875, nouvelles défenses (3). On dirait que la prohibition ne servit qu'à augmenter l'immoralité : il se trouva des clercs qui eurent des enfants de leurs propres sœurs (4). Les conciles finirent par défendre aux prêtres d'avoir chez eux aucune femme, pas même leur mère (5). On leur défendit de parler à une femme, sauf en présence de témoins honorables! (6) Les lois furent inutiles ; au dixième siècle, le concubinage était général.

Cependant la corruption devait être arrêtée, c'était une condition d'existence pour l'Église. N'était-elle pas appelée à faire l'éducation des Barbares, à les élever à une plus grande moralité? Comment pouvait-elle remplir sa mission, si elle restait infectée des vices de la société barbare? Il n'y avait que deux moyens de mettre fin à l'immoralité : permettre le mariage aux clercs, ou exiger le célibat absolu de tous ceux qui se destinaient aux ordres. Le célibat était dans l'esprit de la religion chrétienne, il était une nécessité pour l'Église; Grégoire VII fonda pour ainsi dire le catholicisme, en l'imposant au sacerdoce.

N° 4. DISSOLUTION DE L'ÉGLISE AUX IXe ET Xe SIÈCLES.

L'aristocratie épiscopale est en apparence toute puissante aux neuvième et dixième siècles ; elle fait et défait les rois, elle fonde des royaumes. Mais malgré la puissance politique de ses chefs, l'Église est en pleine dissolution. C'est que la puissance de l'épis-

(1) *Capit.* a. 825 (*Pertz*, I, 250).

(2) *Capit.* 829, c. 9 *Pertz*, I, 336) : « Multos hac occasione in scandalum et in detractionem corruisse cognovimus ».

(3) *Capit.* 851, c. 7 (*Pertz*, I, 443) ; *Cap.* 875, c. 4. 5 (*Pertz*, I, 524).

(4) *Concil. Moguntin.* 888, c. 10 : « Sæpe, quod multum dolendum est, audivimus per illam concessionem plura scelera esse commissa, ita ut quidam sacerdotum cum propriis sororibus concumbantes, filias ex eis generassent » (*Mansi*, XVIII, 67).

(5) *Capitul.* VII, 376 (*Baluze*, I, 1105) : « Quia instigante diabolo, etiam in illis scelus frequenter perpetratum requiritur ».

(6) *Capit. a Walterio compresbyteris promulgata in Synodo ap. Bullense fundum*, a. 858, c. 3. (*Mansi*, XV, 505).

copat n'est qu'apparente, en réalité il est l'instrument de l'aristocratie guerrière avec laquelle il se confond; la haute influence qu'il semble exercer sur les grands, ne l'empêche pas d'être l'esclave de leurs volontés. Cependant la royauté s'en va, la société se dissout, la force seule domine. Quelle est dans cet état d'anarchie la position de l'Église? Les évêques sont trop faibles pour la défendre contre les usurpations violentes des grands. Les biens immenses possédés par les monastères deviennent la proie des laïques; les évêques, loin d'arrêter cet envahissement, s'en font les complices. Que serait devenue l'Église dans l'époque féodale, si, dépouillée de ses biens, elle n'avait eu que son autorité spirituelle, et une autorité morcelée à l'infini comme les souverainetés laïques? Elle aurait péri infailliblement. Ceux qui doutent de la nécessité providentielle de la papauté, n'ont qu'à jeter les yeux sur l'état de l'Église au neuvième et au dixième siècle.

Charlemagne, tout en dominant l'Église, augmenta son pouvoir. Nous avons entendu ses plaintes sur l'avidité du clergé, cependant lui-même accrut ses richesses en lui donnant les dîmes. On a attribué aux dîmes une origine bien plus reculée, on voudrait les faire passer pour une institution divine; mais les autorités qu'on cite, dit *Montesquieu*, sont des témoins contre ceux qui les allèguent. Nul doute qu'avant Charlemagne on n'eût ouvert la Bible et envié les dons et les offrandes du Lévitique. Déjà les Pères des premiers siècles prêchèrent les dîmes. Au sixième siècle, le concile de Tours dit aux fidèles: « Nous vous avertissons instamment que suivant les leçons d'Abraham, vous ne manquiez pas d'offrir à Dieu la dîme de tous vos biens, afin de conserver tout le reste » (1). Le langage du concile de Mâcon est plus impératif; il exige les dîmes sous peine d'excommunication (2). Ces décrets ont pu obtenir une exécution partielle, mais il est certain que l'impôt des dîmes ne devint général et obligatoire que sous Charlemagne (3). En même temps

(1) Epistola Episcoporum ad Plebem (*Mansi*, IX, 809).

(2) *Concil. Matiscon.* a. 585, c. 5 (*Mansi*, IX, 951). Cf. *Concil. Rothomag.* (du VIIe siècle), c. 3. (*Mansi*, X, 1200).

(3) *Plank*, II, 207. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 200. — *Guizot*, XXVIe leçon.

que l'empereur enrichissait l'Église, il relevait l'importance politique de ses chefs; les évêques prennent définitivement place dans l'aristocratie territoriale, et occupent le premier rang dans la hiérarchie des fonctionnaires.

A peine Charlemagne est-il mort, que la puissance de l'aristocratie se manifeste, et les évêques sont à sa tête; la France, dit un historien moderne, devint comme une république théocratique (1). Déjà un écrivain du moyen âge accuse les évêques de s'être faits les princes de la terre, au lieu de rester les princes du ciel (2). Les adversaires du catholicisme se sont élevés contre l'usage que les papes ont fait de leur suprématie; que dire de l'aristocratie épiscopale? La conduite des évêques dans les dissensions qui divisèrent Louis le Pieux et ses fils, a excité à bon droit l'indignation de la postérité (3); écoutons la voix grave d'un philosophe qui n'est pas ennemi du christianisme. *Leibnitz*, après avoir rapporté les actes de l'assemblée de Compiègne, dit: « C'est ainsi que les plus mauvaises causes prévalent souvent dans les assemblées, sous l'ombre de la religion. Un grand et pieux empereur est condamné à une prison perpétuelle par un fils à qui il avait accordé la royauté et l'empire, par des évêques qu'il avait élevés de la plus basse condition aux premières dignités de l'État. On le force de se couvrir lui-même d'infamie, en avouant des crimes qui n'existent pas, en exagérant des erreurs et des fautes déjà expiées par une pénitence volontaire. A ce libelle infâme on attribue l'autorité d'une confession; des prêtres le lui imposent et dans l'assemblée des grands, l'empereur le présente aux prêtres, comme étant son ouvrage; ils le déposent sur l'autel, faisant de la dégradation de leur roi une comédie impie ». *Leibnitz* ajoute: « Je ne désapprouve pas le jugement des rois, tout dépend du droit des peuples et de la nécessité des circonstances; mais il est impossible d'imaginer une scène plus odieuse que la déposition de Louis le Débonnaire, à moins d'aller jusqu'au parricide. Aussi la postérité a-t-elle flétri ce jugement

(1) *Sismondi*, Histoire des Français, T. III, p. 141.
(2) *Helmoldus*, Chronic. Slav. lib. I, c. 4, § 2.
(3) *Fleury*, Histoire ecclés. XLVII, 10.

inique : il n'a trouvé de défenseurs que parmi les coupables » (1). Le grand philosophe ne se doutait pas qu'après lui, au milieu du dix-neuvième siècle, un historien de l'Église catholique proclamerait « qu'il y a peu d'époques aussi honorables pour la France et pour l'humanité que celle de Louis le Débonnaire » (2). Ces jugements des amis du passé suffiraient à eux seuls pour juger la cause qui les inspire.

La pénitence de Louis le Débonnaire n'est pas la page la plus honteuse de la royauté au neuvième siècle. Le pieux empereur ne fit que céder à la violence ; mais il se trouva un de ses successeurs qui, sans y être contraint, avoua que les évêques avaient le droit de le déposer. Un concile est assemblé près de Toulouse ; Charles le Chauve demande justice contre Wénilon, clerc de sa chapelle, qu'il avait fait archevêque de Sens et qui le quitta pour embrasser le parti de Louis le Germanique. Après avoir énuméré les bienfaits accordés à Wénilon et les engagements de celui-ci, le roi ajoute : « Wénilon m'a consacré roi selon la tradition ecclésiastique, en présence des autres archevêques et évêques ; il m'a oint du saint chrême, il m'a donné le diadème et le sceptre royal. Après cette consécration, je ne devais être repoussé du trône, ou supplanté par personne, du moins sans avoir être entendu et jugé par les évêques, par le ministère desquels j'ai été consacré comme roi ; ce sont eux qui sont nommés les trônes de la divinité, Dieu repose sur eux et par eux il rend ses sentences. Dans tous les temps, j'ai été prompt à me soumettre à leur correction paternelle, à leurs jugements castigatoires, je le suis encore à présent » (3).

L'aristocratie épiscopale déposait les rois. C'est encore elle qui fut appelée à consacrer de son autorité le démembrement de l'em-

(1) *Leibnitz*, Annal. Imperii Occidentis, ad a. 833, n. 34, 35 (T. I, p. 433). — Les savants *Benedictins*, auteurs du *Recueil des Historiens de la France*, disent également : « Aucun écrivain d'entre ceux qui ont vécu depuis les auteurs de la déposition de ce bon prince, n'a entrepris jusques à présent la défense d'une action si infâme ». (Préface du T. VI, p. 25).

(2) *L'abbé Rohrbacher*. Histoire de l'Église catholique, T. XI, p. 521.

(3) *Caroli Calvi* libellus proclamationis adv. Wenilonem, a. 859, c. 3. (*Baluze*, T. II, p. 134 ; traduction de *Guizot*).

pire carlovingien. Le royaume d'Arles, véritable usurpation sur l'Empire qui existait encore, fut fondé avec le concours des évêques. La réponse de l'ambitieux Boson aux députés du concile qui vinrent lui offrir la royauté, caractérise les idées du temps : « C'est la ferveur de votre charité qui, inspirée par Dieu, vous engage à m'élever à cet office, pour que, dans ma faiblesse, je puisse combattre au service de ma sainte mère, l'Église du Dieu vivant. Mais je connais ma condition, je ne suis qu'un vase fragile de terre, bien inférieur à une si haute charge; aussi n'aurais-je pas hésité à refuser, si je n'étais convaincu que c'est la volonté de Dieu qui nous a donné pour cette résolution un seul cœur et une seule âme. Reconnaissant donc avec certitude qu'il faut obéir à des prêtres inspirés par la divinité, je ne lutte point, je n'oserais le faire pour me soustraire à vos ordres » (1).

Cette dernière scène est évidemment une comédie arrangée : les évêques sont les instruments de l'ambition de Boson. Tel a été leur rôle pendant tout ce neuvième siècle où ils paraissent si puissants. L'épiscopat n'est pas rebelle de sa nature; l'Évangile lui enseigne le respect des puissances établies, ses intérêts civils et politiques lui commandent la soumission; de fait, il a toujours plié sous la force. Nous le verrons flattant les plus sales passions de ses maîtres, prostituant l'autorité de l'Église, jusqu'à légitimer l'adultère. Nous allons voir cet épiscopat si fier en apparence devant les rois, impuissant à se défendre contre les envahissements de l'aristocratie guerrière. C'est qu'en réalité les évêques étaient dominés par les grands laïques. La condamnation de Louis le Débonnaire, dit un savant historien (2), n'était pas une hardiesse sacerdotale, ce n'était pas une tentative pour élever l'autorité religieuse au dessus de l'autorité temporelle, c'était au contraire un abaissement servile de la première devant la seconde. Les évêques subissaient les passions et la tyrannie de la caste guerrière avec laquelle ils se confondaient.

L'Église est au pillage; elle s'enrichit, mais elle est sans cesse

(1) *Concil. Mantalense*, a. 879. Bosonis regis electi Responsio (*Mansi*, XVII, 531, s. et *Bouquet*, IX, 304).

(2) *Fauriel*, Histoire de la Gaule Méridionale, T. IV, p. 150, 257.

dépouillée de ses richesses. Déjà au sixième siècle, le clergé se plaint des spoliations dont il est la victime (1). La légende plaça Charles Martel en enfer pour avoir sécularisé les biens ecclésiastiques; un écrivain allemand a défendu la mémoire du héros germain, mais il est obligé d'avouer que Charles Martel mit ses rudes guerriers à la tête des évêchés et des monastères (2). Cet envahissement de l'Église par les laïques fit germer l'idée d'un partage de ses biens. Un auteur contemporain de Louis le Débonnaire se plaint de cette espèce de conjuration : on ne voulait laisser à l'Église que le strict nécessaire, le reste aurait été partagé entre les grands du royaume (3). Ces projets furent réalisés six cents ans plus tard; mais alors l'existence de l'Église était assurée; si la sécularisation avait eu lieu au neuvième siècle, c'en était fait du catholicisme et de la civilisation. Cependant la spoliation alla croissant, et si la dissolution de l'Église n'avait été arrêtée par la papauté, la violence aurait abouti au même résultat qu'une expropriation légale.

Même sous les plus pieux empereurs nous trouvons des laïques en possession des monastères (4). Dans les tristes luttes qui déchirèrent l'empire de Charlemagne, les biens de l'Église devinrent un moyen de gagner des partisans (5). Les rois cherchèrent à légaliser les spoliations en conférant à des laïques le titre d'abbé; de là les *abbés comtes* que l'on rencontre dans les actes du neuvième siècle. Les conciles (6) et les papes s'élevèrent avec une juste indignation contre

(1) *Epist. Synodi Arvernicæ* (535, ad Theodebertum Regem (*Bouquet*, T. IV, p. 58; — *Mansi*, VIII, 864). — Cf. *Concil. Arvernic.* c. 5 (*Mansi*, ib. p. 860); *Concil. Paris.* a. 557, c. 1 (*Mansi*, IX, 743).

(2) *Roth* (Das Beneficialwesen, p. 325, ss) dit que la véritable sécularisation se fit sous Pépin.

(3) *Vita Walæ*, II, 4 (*Pertz*, II, 549): « Quia voluerit, ut res ecclesiarum dividerentur, tantumque remaneret Ecclesiis, quantum admodum sufficeret; cætera vero militiæ sæculi deservirent ».

(4) *Capitul. Ludovici Pii*, a. 825, c. 8 (*Baluze*, I, 635). Cf. *Diploma Ludovici Pii*, a. 633 (*Bouquet*, VI, 587). — *Othlon*, Vita Bonifac. c. 36 (*Bouquet*, III, 667).

(5) *Capitul. Episcopor.* ad Ludovic. Reg. German. *Sirmondi*, Concil. Gallic. T. III, p. 117): « Monasteria quæ frater vester partim juventute, partim fragilitate, partim callida aliquorum suggestione, etiam et minarum necessitate, quia dicebant petitores, nisi eis loca illa sacra donaret, se ab eo defecturos... » Cf. *Diploma Pippini Regis Aquitaniæ*, a. 838 (*Bouquet*, VI, 675).

(6) *Concil. Meldense*, 845, c. 10 (*Mansi*, XIV, 818). « Perventum est ad nos

cet envahissement des monastères par les laïques : « C'est, dit Benoit III, introduire les loups dans la bergerie. Les abbés comtes ne sont pas des pasteurs, mais des voleurs et des brigands. Ils mettent l'abomination de la désolation dans le temple de Dieu; ils enseignent aux serviteurs du Christ, non l'humilité du Christ, mais l'orgueil du monde; non le désir de la patrie céleste, mais la concupiscence du siècle ». Benoit déclare les rois responsables de la perte des âmes, inévitable avec de pareils guides; il appelle les évêques à veiller à l'observation des priviléges des monastères (1). Mais le pape semble douter du concours des prélats (2); et en vérité, comment auraient-ils pris la défense des religieux, lorsqu'eux-mêmes cherchaient à envahir leurs biens? Prévoyant que les évêques ne voudraient ou n'oseraient pas maintenir les priviléges des monastères, le pape Nicolas engage les moines à porter leurs plaintes devant le saint-siége (3).

Les faits justifièrent les appréhensions des papes. Écoutons le concile de Troslé (4) : « Comme les premiers hommes vivaient sans loi et sans crainte, abandonnés à leurs passions, ainsi maintenant chacun fait ce qui lui plaît, méprisant les lois divines et humaines; les puissants oppriment les faibles; tout est plein de violences contre les pauvres et de pillage des biens ecclésiastiques. Les monastères sont, les uns ruinés et brûlés par les païens, les autres dépouillés de leurs biens et presque réduits à rien; ceux dont il reste quelques vestiges ne gardent plus aucune forme de vie régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses, placés sous des supérieurs laïques, tombent dans le déréglement des mœurs. Nous voyons dans les monastères consacrés à Dieu des abbés laïques avec leurs femmes,

quod auditu lugubre et dictu nefas, actuque horribile ac nimis triste dignoscitur, quia contra omnem auctoritatem in monasteriis laici ut domini et magistri resideant ».

(1) *Confirmatio Privilegiorum Corbejæ* (*Mansi*, XV, 117, ss).

(2) « Quod si episcopus aut propter timorem aut favorem principis, aut propter imprudentiam, vel pastoralis curæ negligentiam, ferre auxilium vel noluerit, vel contempserit » etc.

(3) *Privilegium Monasterii Corbejensis* (*Mansi*, XV, 286).

(4) *Præfatio Concilii*, a. 909 (*Mansi*, XVIII, 265).

leurs enfants, leurs soldats et leurs chiens. Comment de tels abbés feraient-ils observer une règle qu'ils ne savent pas même lire? Les moines quittent les monastères, se mêlent aux séculiers et vivent comme eux » (1).

L'Église cherchait à se garantir contre la spoliation par les terreurs religieuses et les foudres de ses anathèmes. C'est là l'origine des légendes qui racontent les peines cruelles auxquelles les ravisseurs des biens ecclésiastiques sont condamnés dans l'autre monde et même dans cette vie (2). S. Eucher, évêque d'Orléans, étant en oraison, fut enlevé au séjour des esprits; il vit Ch. Martel exposé aux tourments de l'enfer. L'ange qui le conduisait lui dit que « dans le jugement à venir, l'âme et le corps de celui qui enlève les biens de l'Église seraient soumis à des tourments éternels. Le sacrilége cumulera avec la peine de ses propres fautes, celle des péchés de tous ceux qui croyaient s'être rachetés, en donnant leurs biens aux saints ». Les évêques assemblés à Kiersi, écrivirent cette étrange histoire à Louis le Germanique : Ch. Martel, disaient-ils, était damné éternellement pour la seule raison qu'il avait envahi les biens ecclésiastiques (3). L'Église frappait les imaginations par ces récits; si Ch. Martel, le vainqueur des Sarrasins, le sauveur de la chrétienté, n'était pas épargné par la colère divine, quel devait être le sort du commun des ravisseurs? Le clergé ajoutait à la terreur de l'avenir les anathèmes les plus terribles pour la vie présente (4).

(1) *Concil. Trosleyan.* c. 3 (*Mansi*, XVIII, 270). — *Liber* de diversis casibus Cœnobii Dervensis, § 8 (*Bouquet*, IX, 7) : « Cœnobitæ publice intra claustra Monasterii utebantur conjugibus, nuptiarum solemnia celebrantes ».

(2) *Guerard*, Cartulaire de Notre-Dame, Préface, p. 36; — *Plank*, II, 204. — Voyez des exemples de ces légendes dans la vie de S. Remi, par *Hincmar* (*Bouquet*, VII, 345). Voici une vision racontée par le cardinal *Damien* (Opusc. XIX, c. 4. T. III, p. 189) : Un moine, transporté en enfer, y vit un comte qui de son vivant avait mené une vie religieuse. Interrogé pourquoi il était puni des supplices éternels, le malheureux répondit, parce que son bisaïeul avait enlevé une terre à l'église de Metz; tous ceux qui après lui avaient possédé cet héritage, étaient voués aux flammes de l'enfer; le comte était le dixième possesseur envers qui Dieu exerçait cette singulière justice.

(3) *Epist. Synodi Carisiacensis* ad Ludovic. Germ. Regem, a. 858 (*Baluze*, II, 108). La légende a été insérée dans le *Décret de Gratien* (C. XVI, Qu. 1, c. 59), pour l'édification de la postérité.

(4) *Diplom. Pauli*, a. 761 (*Mansi*, XII, 648) : « Ipsum judicem peto, qui est

Mais l'arme des miracles et des excommunications fut impuissante au milieu d'un âge de force; tous les conciles des neuvième et dixième siècles retentissent des plaintes de l'Église. En 844 les évêques disent à Charles le Chauve : « Les biens que les rois et les fidèles ont consacrés à Dieu pour la nourriture des pauvres et des serviteurs de Dieu, pour exercer l'hospitalité, pour racheter les captifs, pour élever des temples au Seigneur, sont aujourd'hui entre les mains des séculiers, partagés, transmis héréditairement dans les familles. Oh! soyez donc véritablement fidèle à Dieu, et n'allez pas mériter une éternité de malheurs pour un bien fragile et périssable... Que personne n'ose vous demander ce que vous ne sauriez accorder sans péché. Ne craignez pas les hommes, c'est-à-dire de la poussière et de la cendre, plus que Dieu qui vous a créé et qui vous jugera dans la vérité » (1). Mais les rois étaient les premiers coupables. En 855 un concile ordonne d'excommunier ceux qui dépouillent les églises, quand même ils prétendraient avoir une concession du prince; le concile suppose que ces concessions sont fausses (2). En 857, les évêques accusent ceux-là mêmes qui devraient défendre l'Église, de la dépouiller; ils répètent pour la millième fois les anathèmes contre les ravisseurs assimilés aux homicides et aux sacriléges (3). Les coupables étaient les hommes les plus puissants (4); contre eux l'arme de l'excommunication était inefficace, ils méprisaient les foudres de l'Église: « Où est le mal,

retributor omnium, ut iram suæ potentiæ, omnibus hujus constituti transgressoribus inferat et insanabili ultionis vulnere percutiat cunctos... Ut sit vita eorum laboriosa, nimisque lugubris, atque languentes deficiant. Contingat eis sicut Dathan et Abiron, quos aperiens terra os suum vivos deglutivit. Et cum diabolo ejusque atrocissimis et deterrimis pompis deputati in tartareo igni et inextinguibili incendio et in voragine chaos demersi crementur in æternum ».

(1) *Concil. Vern.* c. 12, a. 844 (*Pertz*, Leg. I, 385).

(2) *Concil. Valentin.* a. 855, c. 8 (*Mansi*, XV, 8).

(3) *Concil. Carisiac.* (*Mansi*, XV, 125, 127). Cf. Concil. Tullense II, a. 860 (*Mansi*, XV, 567).

(4) En 893, le concile de Reims menaça d'excommunication le comte Baudouin de Flandre, pour divers crimes contre les personnes et les biens ecclésiastiques. (*Flodoard.* Hist. Eccles. Rhem. IV, 7). — En 1091, le clergé de Flandre adressa des plaintes lamentables à l'archevêque de Reims sur la tyrannie insupportable du comte (*Genealogia comitum Flandriæ*, c. 6. *Pertz*, IX, 310).

disaient-ils, de nous servir des biens ecclésiastiques? Dieu ne s'en sert point; tout est à lui, et c'est pour notre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre » (1). Les moins hardis soutenaient que les biens de l'Église étaient en la puissance du roi et qu'il pouvait les donner à qui il voulait (2). Les évêques crièrent au sacrilége en entendant « ces discours sortis de l'enfer et de la bouche du serpent » (3), mais leurs cris furent vains.

L'impuissance de l'aristocratie épiscopale ne tenait pas seulement au désordre des temps, à l'anarchie qui régnait dans la dissolution de l'empire de Charlemagne. Le mal était universel; il régnait en Angleterre comme dans le royaume des Francs (4). Les évêques eux-mêmes, qui remplissaient les conciles de leurs plaintes quand on les dépouillait, prenaient leur part des dépouilles quand il s'agissait des monastères (5). Le principe du mal était dans la position que les évêques avaient dans l'État. Ils ne faisaient qu'un avec l'aristocratie guerrière; comme les comtes et les bénéficiers, ils étaient vassaux du roi; par suite, les biens des églises étaient mis sur la même ligne que les bénéfices militaires. Les rois se croyaient en droit d'en disposer, comme ils disposaient des biens de leur fisc; ils en disposèrent au profit de leurs guerriers. Une fois l'Église envahie par les laïques, la porte était ouverte aux abus et à la violence. L'aristocratie épiscopale était sans force pour lutter contre

(1) *Concil. Aquisgran.* a. 836, lib. I, c. 3 (*Mansi*, XIV, 698).

(2) *Hincmar.* Epist. XII, 3 (T. II, p. 190).

(3) *Hincmar.* ib.: « Ille malignus spiritus qui per serpentem primos parentes nostros in paradiso decepit et inde illos ejecit, per tales in aures vestras hæc sibilat ».

(4) *Plank*, II, 540-542.

(5) Un archevêque de Mayence, au Xe siècle, s'empara de douze abbaïes parmi lesquelles se trouvaient les plus riches de l'Allemagne. (*Mabillon*, Annal. III, 119; — *Plank*, III, 725).

L'évêque de Vérone se fit donner en bénéfice par Charles le Chauve, la riche abbaïe de Nonantule, appelée ainsi, dit-on, parce qu'elle possédait 90 domaines. Le pape frappa l'évêque d'anathème pour cette violation des privilèges ecclésiastiques, ce qui n'empêcha pas l'usurpateur de s'approprier les revenus du monastère, en laissant mourir les moines de faim. La richesse de ce monastère tenta tous les évêques; il fut successivement usurpé par les évêques de Milan, de Modène, de Parme et de Plaisance. (*Muratori*, Antiquit. T. VI, p. 309).

les hommes de guerre; elle n'avait à leur opposer que le pouvoir spirituel; mais morcelé entre les évêques, exercé par des hommes qui partageaient les passions et les vices du siècle contre lesquels ils auraient dû lutter, ce pouvoir était désarmé d'avance. Pour avoir toute son énergie, il devait se concentrer dans une autorité placée au dessus des passions et des intérêts locaux. Grégoire VII sauva l'Église, en la rendant indépendante de l'État.

N° 5. L'ARISTOCRATIE ÉPISCOPALE ET LA MISSION DE L'ÉGLISE.

Les évêques disputent au neuvième siècle la suprématie spirituelle au pape. Quel usage font-ils de leur puissance? Lorsque la papauté l'emporte, elle tient tête à l'Empire, elle lance l'Europe sur l'Asie, son nom remplit le monde. La toute puissance des papes n'est égalée que par l'impuissance de l'aristocratie épiscopale. Elle gouvernait l'État: « Le roi, dit l'historien de l'église de Reims, chargeait l'archevêque Hincmar de toutes les affaires ecclésiastiques, et de plus quand il fallait lever le peuple contre l'ennemi, c'était toujours à lui qu'il donnait cette mission, et aussitôt celui-ci convoquait les évêques et les comtes » (1). Ainsi les évêques réunissaient le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; chefs de l'Église, magistrats et grands propriétaires, ils tenaient le premier rang dans l'aristocratie qui de fait dominait la royauté au neuvième siècle. Mais sous leur faible empire, l'État n'était ni gouverné ni défendu. A aucune époque, l'Europe n'a été en proie à l'anarchie et à la dissolution, comme aux neuvième et dixième siècles. Quelques troupes de pirates mettaient l'empire de Charlemagne à feu et à sang; ils ne trouvaient aucune résistance: le peuple fuyait pour se mettre à l'abri des reliques. « Mais les reliques n'arrêtaient pas les Barbares... L'effroi était si grand qu'on n'osait plus récolter. On vit les hommes mêler la terre à la farine. Une bande de trois cents loups courut l'Aquitaine, sans que personne pût l'arrêter. Que faisaient cependant les souverains de la contrée, les évêques? Ils

(1) *Frodoardi*, Hist. Eccles. Rem. III, 18 (*Bouquet*, VII, 214).

fuyaient, emportant les ossements des saints [1]; impuissants, comme leurs reliques, ils abandonnaient le peuple sans direction, sans asile. Tout au plus, ils envoyaient quelques serfs armés à Charles le Chauve, pour surveiller timidement la marche des Normands, négocier, mais de loin, avec eux, leur demander pour combien de livres d'argent ils voudraient quitter telle province, ou rendre tel abbé. On paya un million et demi de notre monnaie pour la rançon de l'abbé de S. Denis » [2].

L'épiscopat ne pouvait donner à l'État une force dont il manquait lui même. Il refusait de reconnaître l'unité dans la personne des papes; il voulait exercer le pouvoir spirituel et il n'en avait pas la force. Il prétendait dominer les rois, et il était leur instrument: il craignait de se donner un maître dans le pape et il ne voyait pas qu'il était assujetti à un pouvoir mille fois plus tyrannique que celui du saint-siége. Nous allons voir un roi fouler aux pieds les lois de la morale et de la religion; adultère, il place sa concubine sur le trône: qui mettra un frein aux honteuses passions dont l'exemple royal menace d'infecter la société? est-ce l'aristocratie épiscopale? Nous verrons un autre roi dépouiller en pleine paix son neveu de l'héritage paternel: qui intervient pour sauvegarder la justice? est-ce l'aristocratie épiscopale? Nous verrons un roi se liguer avec un métropolitain pour faire déposer un évêque, objet de sa haine: l'aristocratie épiscople est-elle au moins capable de se sauver elle-même? La réponse à ces questions, c'est la nécessité de la papauté. Au plus digne l'empire. L'aristocratie épiscopale est impuissante; qu'elle cède la place à une autorité qui saura remplir la mission que Dieu a confiée à l'Église.

I. L'ARISTOCRATIE ÉPISCOPALE ET LE ROI LOTHAIRE.

Le divorce du roi Lothaire, sanctionné par les évêques de son royaume, est un des actes les plus honteux pour l'épiscopat, et des plus glorieux pour la papauté. Entrons dans les détails de cette

(1) Ex *relatione corporis B. Vedasti a Betrago* (*Bouquet*, IX, p. 112): « Monachi, pavore consternati, adsumpto in humeris locello, in quo ossa sancti recondita erant, fugæ præsidium inierunt ».

(2) *Michelet*, Histoire de France, Livre II, ch. 3.

scandaleuse histoire; nous verrons les évêques, instruments serviles des rois, fauteurs et complices de l'adultère; le pape, défenseur de la moralité et protecteur de l'innocence.

En 856, un arrière-petit-fils de Charlemagne, Lothaire, roi de Lorraine, épousa Thietberge, fille d'un comte bourguignon. Elle lui déplut, et dès l'année 857 il la chassa, en l'accusant d'un inceste abominable. La reine s'étant justifiée par l'épreuve de l'eau bouillante, Lothaire fut obligé de la reprendre : mais bientôt les tortures de la vie domestique, au milieu d'une cour où régnaient publiquement les concubines, forcèrent la malheureuse Thietberge à faire l'aveu d'un crime dont elle était innocente. Dans les premiers jours de l'année 860, se réunirent à Aix-la-Chapelle, Gonthier, archevêque de Cologne, Teutgaud, archevêque de Trèves, les évêques de Metz et de Tongres, des abbés et des seigneurs. Lothaire leur dit que le bruit public accusait la reine d'un crime qui ne lui permettait pas de la garder pour femme; il ordonna aux évêques et aux abbés d'aller trouver Thietberge et de lui demander la vérité. A leur retour, ils dirent au roi : « La reine a confessé à Dieu et à nous qu'elle a commis, bien qu'en souffrant violence, un crime honteux à dire et pour lequel elle se juge indigne d'être votre épouse; elle demande la liberté de se retirer dans un monastère pour faire pénitence ». Les évêques eurent soin d'ajouter que la reine n'avait pris cette décision, ni par colère, ni par mauvaise volonté, qu'elle n'avait fait sa confession par aucun mouvement de crainte, mais pour l'amour de Dieu et le salut de son âme [1].

Dieu frappe les criminels d'aveuglement. Jamais crime ne fut conduit avec plus de maladresse; les évêques, complices du roi, se trahissent eux-mêmes. Pour prévenir les soupçons, ils constatent à chaque pas que la reine jouissait de son entière liberté; mais à force de vouloir prévenir les soupçons, ils les éveillent. Lisez la lettre qu'ils écrivirent aux évêques leurs confrères; la conscience du crime y perce dans chaque ligne : « Nous avons défendu à Thietberge de la part de Dieu, de s'accuser faussement, par quelque

(1) *Hincmar*. Op. T. I, p. 574; — *Pertz*, Leg. I, 465.

motif que ce fût, de crainte ou d'espérance, même de la mort. Après sa confession, nous lui avons demandé, si, en cas que nous lui accordions la pénitence qu'elle désirait, elle promettait de ne jamais réclamer. Elle le promit sous serment ». Comment ! vous avez une pénitente à vos pieds ; elle vous supplie de lui donner le voile et les cendres, et l'idée vous vient qu'elle puisse réclamer contre une faveur qu'elle implore ! Vous savez donc que cette prétendue coupable est innocente, vous savez qu'elle voudra protester contre la violence dont elle est victime, vous voulez d'avance lui ôter la possibilité de vous démasquer, vous lui imposez silence sous serment ! Et ceux qui jouent ce honteux rôle dans cette lamentable tragédie, ce sont deux archevêques, deux évêques et deux abbés !

Poursuivons. Lothaire n'était pas satisfait de cette procédure à huis clos ; il lui fallait un aveu public sur lequel il fût impossible à la reine de revenir. Au mois de février 860, tous les seigneurs du royaume de Lorraine s'assemblèrent à Aix-la-Chapelle. Outre les archevêques, évêques et abbés qui avaient assisté à la première réunion, il s'y trouvait les évêques de Verdun, de Rouen, de Meaux et d'Avignon. Thietberge avoua publiquement son prétendu crime, et pour plus de garantie, elle remit au roi, en présence des évêques, un papier où elle renouvelait sa confession. La malheureuse, après s'être couverte de honte pour un crime qu'elle n'avait pas commis, ajoutait dans la confession qu'on lui avait imposée : « J'atteste que ce que je viens de dire est la vérité, ma conscience me l'arrache, je n'ai cédé à aucune suggestion malveillante, je ne suis contrainte par aucune menace, par aucune violence ». Les auteurs et les complices de la violence ne s'apercevaient pas que plus ils multipliaient les protestations de liberté, moins on y croirait. Les évêques continuent : « Craignant que cette femme ne dît un mensonge, soit par crainte, soit par erreur, nous nous sommes adressés au roi et nous l'avons sommé de déclarer, s'il avait usé de persuasion ou de menaces pour obliger la reine à s'accuser faussement. Il nous protesta qu'il avait engagé sa femme à ne rien confesser que la vérité ». Les évêques s'adressèrent ensuite à Thietberge, et la conjurèrent, au nom de Dieu et sous peine de damnation éternelle, de ne se pas charger d'un crime faux, lui promettant leur protection contre

quiconque voudrait lui faire violence : « Croyez-vous donc, font-ils répondre la reine, que j'aie voulu me perdre ainsi pour quoi que ce soit au monde ? » L'aveu était en effet inouï, mais plus il était inouï, plus sont criminels le roi et ses instruments. Les évêques préviennent de nouveau leur victime que leur jugement sera irrévocable, qu'elle ne sera pas reçue à réclamer ; tant ils craignent que la lumière ne se fasse dans ces ténébreuses intrigues ! La malheureuse se prêta encore à cette dernière condition ; elle croyait son martyre consommé, il devait durer autant que sa vie [1].

La reine fut soumise à une pénitence publique, puis enfermée dans un monastère. Mais craignant la haine du roi, elle s'enfuit dans le royaume de Charles le Chauve ; de là elle protesta contre le jugement rendu contre elle, et adressa sa réclamation au pape. La pénitence imposée à Thietberge, la confession publique de sa honte, étaient le préliminaire d'un acte plus honteux encore. Au mois d'avril 862, les évêques du royaume de Lothaire se réunirent en concile à Aix-la-Chapelle. Le roi demanda le divorce : « Saints Pontifes, dit-il, vous qui êtes les médiateurs entre Dieu et les hommes, Pères vénérables auxquels est confié le soin de nos âmes, je demande avec humilité votre conseil. Car la puissance royale doit reconnaître la sublime autorité du sacerdoce ; l'autorité sacerdotale a sur le pouvoir temporel la supériorité qui appartient à une magistrature divine ». Le roi ajoute que, suivant la décision des évêques, il s'est séparé de Thietberge, qu'il est prêt à expier, comme ils le lui prescriront, les péchés qu'il a commis depuis par fragilité ; il finit par déclarer qu'il ne peut se passer de femme, que c'est aux évêques à le secourir dans ce péril extrême. L'archevêque de Trèves rendit témoignage que le roi Lothaire avait fait pénitence pendant tout le carême, par le jeûne, l'aumône et d'autres bonnes œuvres, jusqu'à marcher nus pieds, pour expier le commerce qu'il avait eu avec sa concubine. Le concile autorisa le divorce, en alléguant quelques mauvaises raisons pour colorer une mauvaise cause. Le langage des évêques est en harmonie avec leurs actes ; ils adressent à leur

(1) *Hincmar*. T. II, p. 573-577. — *Pertz*. Leg. I, 466.

roi adultère des éloges tellement plats qu'on les prendrait pour une satire : « Lothaire, dit le deuxième canon du concile, en vrai serviteur de Dieu, s'est rangé de notre avis avec vérité et pureté, promettant d'obéir toujours à nos conseils. Sa bienveillance pour nous dépasse toutes les bornes ; de sorte qu'on peut affirmer que son cœur est dans la droite de Celui qui tient dans sa main les cœurs des rois » (1). Quelle ignoble comédie ! Le roi encense les évêques : les évêques sont supérieurs à la royauté, à condition de servir d'instruments aux sales passions des rois. De leur côté les évêques ne rougissent pas de proclamer dans les canons d'un concile que le cœur de leur roi adultère est dans la droite de Dieu ! Mais la mauvaise conscience se trahit dans les paroles de ce concile sacrilége ; les évêques s'attendent, disent-ils, à ce qu'on les accuse ; ils somment leurs accusateurs de paraître devant le tribunal de Dieu (2). Pourquoi s'attendent-ils à des accusations ? Ils ne sont donc pas si sûrs de la bonté de leur cause ! Les coupables osent appeler au jugement divin : Dieu va les frapper dès cette vie par la main du pape.

Le concile d'Aix-la-Chapelle fut suivi du mariage de Lothaire avec sa concubine Waldrade. Le roi demanda au pape l'approbation des décisions du concile. Le siége de Rome était occupé par Nicolas « moine de mœurs sévères, d'un caractère ardent, d'un esprit inflexible, qui ne s'était décidé qu'à grande peine à sortir de son cloître pour devenir pape, mais qui, une fois pape, voulut régner sur la chrétienté » (3), et il était digne d'exercer cet empire. Le pape envoya des légats en France pour tenir un concile à Metz ; il y convoqua les évêques des Gaules et de la Germanie, et leur écrivit de ne se laisser influencer, ni par la faveur, ni par la haine, ni par la crainte du roi, mais de faire justice (4). Les évêques du royaume de Lothaire se rendirent tous au concile ; aucun évêque d'Allemagne et de France n'y parut. Le roi gagna les prélats par des bénéfices ou les intimida par des menaces ; il corrompit les

(1) *Mansi*, XV, 611.
(2) *Mansi*, XV, 616.
(3) *Guizot*, Cours d'Histoire, XXVIIe leçon.
(4) *Nicolai*, Epist. XXIII, dans *Mansi*, XV, 283.

légats qui ne montrèrent pas même les lettres du pape et ne suivirent aucune de ses instructions (1). Tout se fit suivant la volonté du roi; le concile approuva ce qui s'était fait à Aix-la-Chapelle, le divorce et le mariage de Lothaire. Les archevêques de Cologne et de Trèves eurent l'audace de se présenter eux-mêmes à Rome pour demander l'approbation de leurs actes. Le pape les entendit devant un concile assemblé dans le palais de Latran; les prélats allemands furent condamnés sur leur propre relation. Nicolas cassa les décisions du synode de Metz et déposa les deux métropolitains ; il compare le synode « au brigandage d'Éphèse, à un bouge ouvert aux adultères (2); non seulement, dit-il, les évêques n'ont pas réprimé l'adultère, ils l'ont favorisé, ils ont voulu le légitimer, ils ont fait du crime un exemple pour la postérité » (3). Le pape, en communiquant les décrets du concile de Rome aux évêques de la chrétienté, inflige une juste flétrissure au roi Lothaire, « si toutefois on peut appeler roi, celui qui loin de refréner les appétits de son corps, aime mieux céder aux mouvements de la chair et contenter ses penchants lubriques » (4).

Les archevêques déposés adressèrent une violente protestation au pape: « Sans concile, sans examen canonique, sans témoins, sans nous convaincre par raison ni par autorité, sans avoir notre confession, en l'absence des autres métropolitains et des évêques nos suffragants, vous avez prétendu nous condamner à votre fantaisie et par votre fureur tyrannique. Mais nous ne recevons pas votre maudite sentence, nous la méprisons comme un discours injurieux; nous vous rejetons vous-même de notre communion; nous nous contentons de la communion de toute l'Église et de la société de nos frères que vous méprisez et dont vous vous rendez indigne, par votre hauteur et votre arrogance » (5). Les évêques

(1) *Nicolai*, Epist. 58, ad Episc. Germ. (*Mansi*, XV, 335). — Cf. *Reginon.* Chronic. ad a. 865 (*Pertz*, I, 572).

(2) « Adulteris faventem prostibulum » (Cap. I. *Romani Synodi. Mansi*, XV, 651).

(3) *Nicolai*, Ep. 58, ad Episc. Germ. (*Mansi*, XV, 337): « Aliis hoc sequentibus adulterandi exempla præbuerit ».

(4) *Nicolai*, Ep. ad univers. Episc. (*Mansi*, XV, 648).

(5) *Annal. Bertin.* ad a. 864 (*Pertz*, I, 493). — *Fleury*, Histoire ecclés. L. 33).

accusent Nicolas d'une ambition tyrannique ; il est vrai que la déposition des deux métropolitains allemands par un concile romain, ou plutôt par la volonté seule du pape, était un acte inouï, contraire à la discipline de l'Église ; mais, comme l'observe un écrivain protestant, la violence même des mesures prouve que le pape agissait dans l'intérêt de la moralité et de la religion (1). Toute la conduite de Nicolas l'atteste : c'est dans la bonté de sa cause qu'il puise sa force ; il luttait contre un roi, contre toute l'aristocratie épiscopale, intéressée à défendre ses chefs, il violait la loi ecclésiastique, il agissait en despote ; et cependant il l'emporta, parce qu'il était l'organe de la justice éternelle.

Les évêques du royaume de Lothaire envoyèrent au pape leurs libelles de pénitence ; Gonthier lui-même, le fier prélat et le principal coupable, se soumit. La soumission des évêques atteste mieux que leur révolte l'impuissance de l'épiscopat ; ils reconnaissent leurs torts et ils ne font rien pour les réparer. Nicolas leur écrit : « Votre inaction m'étonne et m'afflige. Qui ne déplorerait ce silence continu, cette négligence persistante ? Entre tant de pasteurs préposés au troupeau, il n'y en a pas un qui le mette en garde contre les embûches du loup ravisseur, pas un qui écarte le lion dévorant. Lorsque tout chrétien doit être animé du zèle de Dieu, vous qui êtes à la tête de l'Église, quelle ne devrait pas être l'ardeur de votre zèle ? » Le pape rappelle aux évêques lorrains que déjà trois fois il leur a annoncé l'excommunication de Waldrade, cependant ils ne font rien : « ils ont peur qu'on ne leur enlève des bénéfices périssables et empoisonnés, ils refusent de parler pour la justice, ils s'efforcent de tout leur pouvoir de favoriser des adultères, et se privent ainsi des bénéfices éternels, d'après le juste jugement de Dieu » (2). Le pape dut s'adresser à Charles le Chauve pour faire parvenir ses lettres aux évêques de Lorraine ; les uns n'osaient pas les recevoir, les autres tremblaient de les montrer, ou les supprimaient pour plaire à leur roi (3). Dans une autre lettre tout aussi

(1) *Plank*, III, 53.
(2) *Nicol.* Ep. 49 (*Mansi*, XV, 315).
(3) *Nicol.* Ep. 50, ad Carol. Calv. (*Mansi*, XV, 351).

pressante, Nicolas dit aux évêques : « Vous m'écrivez que vous êtes d'accord avec moi, mais vous ne me dites rien de vos efforts pour ramener cet homme à son devoir... Votre silence vous accuse. Je vous conjure par Notre Seigneur Jésus-Christ qui vous couronnera pour vos luttes, ou vous punira pour votre négligence, de vous souvenir enfin du ministère que vous avez à remplir ; rejetez loin de vous la crainte servile, reprenez la liberté de l'évêque, ressaisissez vos fonctions de pasteurs et de gardiens, priez, suppliez, persuadez ; dites combien les choses de ce monde sont fragiles, prêchez les joies qui durent toujours, ne cessez de voir le roi, menacez-le d'excommunication, s'il ne renvoie pas sa concubine ; secouez cette torpeur, cette inaction, cette indifférence qui vous tient comme engourdis... Soyez des soldats courageux, des pasteurs vigilants... Sauvez de la mort éternelle cet homme qui court à sa perte. Elevez la voix, criez, représentez-lui son crime, et les péchés qu'il fait commettre » (1).

Le roi Lothaire n'essaya pas même de lutter contre le pape : il se soumit et reprit sa femme légitime ; mais comme toutes les âmes faibles et énervées par la volupté, il usa de mensonge et d'hypocrisie. Les tortures de la vie domestique recommencèrent pour Thietberge ; elle finit par demander elle-même son divorce au pape, en mettant en avant un nouveau conte imaginé par Lothaire ; il abandonnait l'inceste de la reine et soutenait qu'il avait été marié à Waldrade avant d'épouser Thietberge. La réponse de Nicolas à la reine est admirable de force et de sentiment (2) : « C'est Dieu qui t'a unie à Lothaire, mais, par le crime de ton époux, ton mariage s'est changé en amertume, il devait produire des fleurs, il n'a fait germer que des épines. Maintenant que tu es brisée par la souffrance, accablée d'afflictions, tu me demandes le divorce. Nous avons appris par les hommes religieux de la Gaule et de la Germanie quels sont les maux inouïs que tu souffres. Nous nous attendions à la résolution que tu viens de prendre dans ton désespoir ». Le

(1) *Nicol.* Epist. 10 ad Episc. in Regno Lothari constitutos. (in *Append. Mansi*, XV, 379).

(2) *Nicol.* Epist. 48 (*Mansi*, XV, 312).

pape rejette toutes les raisons que la reine alléguait pour obtenir la séparation, même le vœu de virginité qu'elle voulait faire : « Admettre le divorce, ce serait encourager le crime. Les hommes qui haïssent leurs femmes n'auraient qu'à les torturer, et les contraindre de reconnaître qu'elles sont illégitimes, les forcer par des traitements cruels à avouer des crimes imaginaires ; car qui peut faire plus de mal qu'un ennemi domestique ? qui peut faire plus de mal à une femme que son mari ? » Le pape cherche à communiquer son énergie à l'infortunée Thietberge ; elle craignait que Lothaire n'attentât à sa vie : « Il vaut mieux, dit Nicolas, qu'on te donne la mort pour avoir dit la vérité, que si tu te tuais toi-même par un mensonge. Sois forte et courageuse. Ne crains pas de mourir. Heureux ceux qui souffrent pour la vérité ! Celui qui meurt pour la vérité, meurt pour Jésus-Christ ».

Le pape écrivit en même temps à Lothaire. Le roi avait forcé sa femme à demander le divorce, dans l'espoir d'épouser sa concubine ; le pape lui montre qu'il n'est pas dupe de cette honteuse comédie, il lui déclare que « jamais il n'aura Waldrade pour femme ». Nicolas représente de nouveau au roi la grandeur de son crime : la hauteur de la dignité royale en augmente la gravité : « L'adultère du roi n'est pas une faute personnelle ; l'exemple de son immoralité entraînera des milliers d'hommes dans le gouffre de la perdition. S'il ose attenter à la vie de Thietberge, il sera excommunié ; s'il brave le saint-siége, sa couronne même sera en danger » (1).

Le scandale de l'adultère siégeant sur le trône, fut le tourment de la vie du grand pape (2), mais il resta ferme dans la voie de la justice. L'empereur Louis lui demanda avec instance le rétablissement des archevêques de Trèves et de Cologne. Nicolas s'étonne que le chef de l'empire prenne tant de peine pour deux hommes, lui qui est resté indifférent aux maux de l'Église : « Combien de luttes n'avons-nous pas soutenues pour détruire le mal dont Gonthier

(1) *Nicol.* Epist. 51 (*Mansi*, XV, 322).

(2) *Nicolas* écrit : « Tant que Lothaire ne se sera pas réconcilié sincèrement avec sa femme, il n'y aura pas de repos pour nous, ni de salut pour lui » (*Epist.* 58, ad Episcop. German. *Mansi*, XV, 341).

et Teutgaud sont les auteurs! Nous ne cessons de combattre pour empêcher les racines du mal de repousser. Cependant jamais tu n'as été un appui pour nous dans nos rudes travaux. Maintenant, pour réconcilier les coupables tu t'agites, tu te tourmentes, tu m'envoies tous les jours des lettres dans lesquelles tu les dis remplis d'amertume, tandis qu'ils ne cessent de nous présenter la coupe de l'amertume ». Le pape ne veut pas ôter aux évêques tout espoir de réconciliation; s'ils réparent le mal qu'ils ont fait, s'ils souffrent avec humilité et patience, l'Église leur pourra faire miséricorde, mais jamais ils ne reprendront leurs premières fonctions, jamais ils n'auront une dignité sacerdotale (1).

Les évêques de Germanie sollicitèrent également la grâce des métropolitains. Nicolas leur écrit qu'il se réjouit de l'esprit de charité qui les inspire, mais il s'afflige de ce qu'ils se préoccupent tant de la dignité de deux hommes et comptent pour si peu le salut des fidèles que les archevêques ont précipités dans l'abîme par leurs fautes. «Mais, s'écrie le pape, comment m'en étonnerais-je? N'étiez-vous pas voisins des lieux où Gonthier et Teutgaud dominent, de ces lieux où des adultères avaient établi le siége de leur prostitution? Avez-vous saisi le fer pour guérir la plaie naissante? Etes-vous accourus pour secouer vos frères engourdis dans un funeste sommeil? Vous n'avez rien fait, pas même quand nous nous sommes levés pour foudroyer ce crime abominable. Lorsque nous lancions partout les flèches de la colère divine, que faisiez-vous? où est le témoignage de votre zèle sacerdotal? Quand êtes-vous monté sur la montagne? quand avez-vous évangélisé Sion? Quand avez-vous reproché le crime au coupable? quand avez-vous opposé une barrière au vice? quand avez-vous élevé un mur pour la maison du Sauveur? quand avez-vous jeté un cri de détresse? quand avez-vous entouré le saint-siége comme une armée? Quand vous êtes-vous unis à moi en esprit? Vous n'avez rien fait de tout cela. Vous n'avez pas compâti à nos douleurs; vous n'avez pas pris part à nos luttes. Pourquoi donc maintenant tout ce zèle, tout ce mouvement, pour deux hommes, les plus coupables parmi les coupables? » (2)

(1) *Nicol.* Epist. 56, ad Ludovic. Reg. Germaniæ (*Mansi*, XV, 331).
(2) *Nicol.* Epist. 58, ad Episc. Germ. (*Mansi*, XV, 333).

Cependant la grande âme de Nicolas était remplie de douleur : « Nous gémissons, dit-il, nous nous affligeons au delà de ce que nous pourrions dire. Nous travaillons chaque jour pour le salut de cet homme, et nos efforts sont inutiles; il dit de belles paroles, mais semblables aux feuilles desséchées des arbres, ces paroles résonnent et ne produisent qu'un vain bruit... Que sert à la reine Thietberge qu'il ne l'éloigne pas de sa présence, quand son cœur en est éloigné? Que lui sert le vain titre de reine, lorsque c'est Waldrade qui domine, bien qu'absente » (1).

Le pape mourut sans voir la fin du scandale (2). Il avait obtenu de Lothaire tout ce qu'on peut obtenir d'une âme faible, la soumission apparente. Un chroniqueur dit de Nicolas : « Depuis S. Grégoire nul évêque ne peut lui être comparé : il régna sur les rois et les tyrans, et les soumit à son autorité comme s'il eût été le maître du monde. Il se montra humble, doux, pieux, bienveillant envers les évêques et les prêtres qui observaient les préceptes du Seigneur; terrible et d'une extrême rigueur pour les impies et ceux qui s'écartaient du droit chemin, tellement qu'on l'eût pu prendre pour un autre Élie, ressuscité de nos jours, à la voix de Dieu, sinon en corps, du moins en esprit et en vertu » (3). Un illustre philosophe l'accuse d'avoir dépassé les bornes de l'audace; *Leibnitz* voit dans Nicolas le précurseur de Grégoire VII; il déplore l'intervention de l'autorité religieuse dans la vie privée des princes, non pas qu'en théorie elle ne soit juste, mais parce qu'elle entraîne de graves dangers (4). Nous allons plus loin que *Leibnitz*, nous croyons qu'en théorie même, l'Église ne peut intervenir dans la vie extérieure; elle ne peut agir que sur la conscience. Mais quand on apprécie le moyen âge, il faut tenir compte des faits. La barbarie régnait et la

(1) *Nicol.* Epist. 55, ad Ludovic. Reg. German. (*Mansi*, XV, 328).

(2) Nous ne poursuivons pas l'histoire de Lothaire après la mort de Nicolas. Son successeur Adrien II resta fidèle à la politique du grand pape, mais la puissance du génie lui manquait. Lothaire mourut de mort presque subite, frappé disent les chroniques, par la justice divine (*Annal. Xantens.* ad a. 870. *Pertz*, II, 233).

(3) *Rheginon.* Chronic. ad a. 868 (*Pertz*, I, 579), traduct. de *Guizot*.

(4) *Leibnitz*, Annal. Imperii Occidentis, ad a. 867, nº 21, ad a. 862, nº 15 et 16.

mission de l'Église était de moraliser les Barbares. Son intervention dans la vie privée des princes était donc une nécessité. Que serait devenue la société, s'il n'y avait eu aucun frein aux mauvaises passions des rois et des grands? Nous dirons avec le pape Nicolas: « Voyez si ces rois et ces princes auxquels vous vous dites soumis, sont vraiment des rois et des princes. Examinez, s'ils gouvernent bien, d'abord eux-mêmes, ensuite leur pays; car celui qui ne sait pas se guider lui-même, comment guidera-t-il les autres? Examinez s'ils règnent selon le droit; car sans cela il faut les regarder comme des tyrans, plutôt que comme des rois; et nous leur devons résister et nous dresser contre eux, au lieu de nous soumettre. Si nous leur étions soumis, si nous ne nous élevions pas contre eux, il nous faudrait favoriser leurs vices » (1).

Nicolas adresse ces fières paroles à un évêque du royaume de Lothaire. Un écrivain gallican dit que « la doctrine du pape est contraire à l'obéissance que l'apôtre ordonne d'avoir pour les princes, et cependant l'empereur à qui S. Paul commandait d'obéir était Néron; la doctrine de Nicolas conduit à la résistance et aux révolutions » (2). La théorie que *Fleury* condamne était au moyen âge celle de l'épiscopat aussi bien que celle de la papauté. Écoutons *Hincmar*, dans son traité du divorce de Lothaire: « Quelques sages disent que ce prince, étant roi, n'est soumis aux lois ni au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul qui l'a fait roi... Un tel langage n'est pas d'un chrétien catholique; il est plein de blasphème et de l'esprit du démon... L'autorité des apôtres dit que les rois doivent être soumis à ceux qu'il institue au nom du Seigneur et qui veillent sur leur âme... Quand on dit que le roi n'est soumis aux lois ni aux jugements de personne, si ce n'est de Dieu seul, on dit vrai, s'il est roi en effet, comme l'indique son nom. Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne; s'il se gouverne lui-même d'après la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite et corrige les méchants pour les ramener de la mauvaise voie dans la bonne, alors il est roi et n'est soumis au jugement de personne,

(1). *Nicol.* Epist. 4, ad Advent. Episcop. Metensem, in Append. *Mansi*, XV, 373.
(2) *Fleury*, Hist. Eccles. Liv. L, § 55.

si ce n'est de Dieu seul ; mais s'il est adultère, homicide, inique, ravisseur, alors il doit être jugé, en secret ou en public, par les évêques qui sont sur le trône de Dieu » (1).

La doctrine du métropolitain est la même que celle du pape. Pourquoi donc les évêques du royaume de Lothaire ont-ils favorisé ses débauches, nourri l'adultère, opprimé l'innocence? Parce que l'aristocratie épiscopale était dépendante du pouvoir temporel. Le fier *Hincmar* n'aurait pas écrit les paroles que nous venons de transcrire, s'il avait été sujet de Lothaire ; peut-être ne les a-t-il écrites que parce que son maître Charles le Chauve avait intérêt à jeter la division dans le royaume de son neveu, dont il convoitait l'héritage et qu'il usurpa avec l'approbation et la consécration de l'archevêque de Reims. C'est précisément parce que l'aristocratie épiscopale était impuissante à pratiquer les doctrines du catholicisme, à exercer l'empire qui lui appartenait sur la barbarie, qu'elle dut faire place à la papauté.

2. L'ARISTOCRATIE ÉPISCOPALE ET CHARLES LE CHAUVE.

L'Église avait pour mission d'être la gardienne de la justice au milieu du déchaînement de la force brutale. L'aristocratie épiscopale était impuissante à remplir cette mission ; elle ne pouvait protéger les faibles contre l'abus de la force, car elle-même était en proie à la violence, et elle dépendait essentiellement du pouvoir temporel dont elle aurait dû réprimer les excès. L'impuissance de l'épiscopat éclate dans une spoliation que Charles le Chauve commit au préjudice de son neveu. La papauté intervint pour prévenir ce brigandage ; les évêques, comme toujours, se rangèrent du côté du plus fort. La papauté succomba, mais sa défaite prouve combien son influence eût été salutaire, car le droit succomba avec elle.

Charles le Chauve ambitionnait la conquête de la Lorraine ; ses projets étaient si bien connus, qu'à peine Lothaire fut-il mort, le pape Adrien II écrivit aux seigneurs de son royaume pour les ex-

(1) *Hincmari*, De divortio Lotharii. Op T. I. p. 693 (traduction de *Guizot*).

horter à être fidèles à l'empereur Louis, légitime héritier de son frère, et à ne céder aux menaces ni aux promesses de personne, sous peine d'excommunication et d'anathème. Le pape écrivit dans le même sens aux seigneurs du royaume de France; il rappelle les serments que les rois francs avaient faits de conserver leurs partages entre eux et leurs neveux, puis il ajoute : « Si quelqu'un combat les justes prétentions de l'empereur, qu'il sache que le saint-siége est pour ce prince, et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense » (1).

Le pape, prévoyant que les grands des royaumes de France et de Lorraine obéiraient aux intérêts du moment, chercha un appui dans l'épiscopat; il écrivit aux évêques français pour leur montrer combien la spoliation qu'il craignait serait inique : « elle viole le droit et les traités jurés par Charles le Chauve lui-même; elle frappe un prince qui ne peut pas revendiquer l'héritage paternel parce qu'il est occupé à défendre la sainte Église contre les Sarrasins. Les évêques doivent détourner le roi de ce sacrilége. S'ils gardent le silence, s'ils ne résistent pas, s'ils consentent, ils ne sont pas des pasteurs, mais des mercenaires, indignes des fonctions sacerdotales ». Adrien écrivit en particulier à Hincmar, archevêque de Reims, l'homme le plus considérable du royaume : « Qu'il use de son autorité pour réprimer par ses exhortations, ses conseils, ses menaces, le vice de l'ambition et de la cupidité chez les princes et leurs ministres. Que chacun, content du sien, n'enlève pas ce qui est à autrui » (2).

L'usurpation était consommée, avant que les légats du pape fussent arrivés en France. Quelle fut dans ces graves circonstances la conduite des évêques? Ils sont au neuvième siècle tels que nous les avons vus au dix-neuvième, adorant la force et la divinisant. Charles le Chauve fut couronné par Hincmar. Dans le concile qui précéda le sacre, l'évêque de Metz prit la parole pour justifier la félonie des grands ecclésiastiques et laïques du royaume de Lorraine : « Vous

(1) *Hadriani* Ep. 19, 20 (*Mansi*, XV, 837, 839)
(2) *Hadriani* Ep. 21, 22 (*Mansi*, XV, 841, s).

savez ce que nous avons souffert sous le défunt roi notre maître et la douleur que nous avons sentie de sa malheureuse mort. Tout notre recours a été à Celui qui secourt les affligés, qui donne les bons conseils et distribue les royaumes, pour le prier de nous accorder un roi selon son cœur, et de nous réunir tous, pour recevoir unanimement celui qu'il aurait choisi. Nous voyons sa volonté dans le consentement avec lequel nous avons reconnu volontairement le roi Charles ici présent, légitime héritier de ce royaume. C'est pourquoi nous devons croire qu'il nous est donné de Dieu et le prier qu'il nous le conserve longtemps pour la défense de l'Église et notre repos » (1). Ainsi la touchante unanimité entre un brigand et ceux qui s'associent au brigandage est qualifiée de volonté divine! Un roi qui dépouille son neveu, après avoir juré de maintenir les partages, est un élu de Dieu! Malheureux que vous êtes, ne mêlez au moins pas le nom de Dieu à votre lâcheté!

Le pape intervint, et il était obligé d'intervenir, parce que jamais le mépris des droits jurés ne s'était produit avec autant d'impudence. Adrien dit que c'est un devoir pour les pasteurs de l'Église et surtout pour celui qui occupe le saint-siége de défendre la justice; s'il ne remplissait pas ce devoir, il serait un vil mercenaire. Il rappelle avec force à Charles le Chauve les droits de l'empereur, les serments par lesquels Charles les a confirmés; il lui rappelle que lui-même a invoqué autrefois ces serments et aujourd'hui il les foule aux pieds. Le pape lui ordonne de rendre les États de Lothaire à l'empereur, héritier légitime; il le menace, s'il désobéit, d'aller lui-même sur les lieux, pour prêter appui au droit contre la force. Adrien écrit aux évêques, en leur reprochant d'avoir méprisé les ordres apostoliques, au point de ne pas même répondre à ses lettres; ils ne se sont pas souciés davantage du crime de leur roi Charles. Le pape s'étonne, il s'afflige : «les évêques se perdent eux-mêmes, ils se préparent les tourments de l'enfer; qu'ils se hâtent de faire des exhortations au roi, comme l'exige le ministère sacerdotal ». Adrien proteste qu'il agit dans le seul intérêt de la justice

(1) *Baluze*, Capitul. II, 215; — *Mansi*, XVI, 556.

et pour le salut de ceux qui perdent le royaume des cieux, en ne songeant qu'à accroître leur domination temporelle. Le pape fait de plus vifs reproches à Hincmar : « L'iniquité abonde, la charité se refroidit ; les pasteurs, semblables à des mercenaires, s'enfuient à l'approche du loup au lieu de défendre leur troupeau. Qui sait mieux que Hincmar les serments prêtés et aujourd'hui violés ? Cependant il a gardé le silence, il n'a rien fait pour s'opposer à ce crime. Que dis-je ? il n'est pas seulement le complice, il est l'auteur du brigandage » (1). Le pape ordonne à Hincmar et aux évêques, de se séparer de la communion de Charles, au cas où il persisterait dans sa désobéissance, et de n'avoir aucun commerce avec lui, s'ils veulent rester dans la communion du saint-siége.

Hincmar répondit à Adrien, en mettant dans la bouche des grands laïques les dures paroles qu'il n'osait adresser directement au pape : « Vous m'ordonnez, si le roi Charles demeure obstiné, de me retirer de sa communion, si je veux demeurer dans la vôtre. Sur quoi je vous répéterai avec une sensible douleur ce que me disent les séculiers à qui cet ordre n'a pu être caché : *La conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre et par les victoires, et non par les excommunications du pape et des évêques.* Quand nous les exhortons à recourir à Dieu par la prière, et leur représentons la puissance que Jésus-Christ a donnée aux papes et aux évêques, ils nous répondent : *Défendez donc le royaume par vos seules prières contre les Normands et les autres ennemis, sans chercher notre secours ; mais si vous voulez notre appui, alors représentez au pape qu'il ne peut être à la fois roi et évêque, que ses prédécesseurs ont réglé l'Église qui les regarde, et non l'État qui appartient aux rois ; qu'il ne prétende pas nous asservir, nous qui sommes Francs* ». Hincmar continue ensuite en son nom : « Je ne vois pas comment je puis, sans péril de mon âme et de mon Église, éviter la compagnie et la présence du roi dans le royaume duquel est situé mon diocèse... J'ai résisté au roi, jusqu'à me faire dire par lui que, si je demeurais dans mon sentiment, je pourrais

(1) *Hadriani* Epist. 23. 24, 25 (*Mansi*. XV. 843-846).

bien chanter dans mon église, mais que je n'aurais aucun pouvoir sur les biens et les personnes qui en dépendent. On nous a encore fait d'autres menaces qu'on ne manquera pas d'exécuter... C'est pourquoi, Saint Père, ne nous ordonnez point des choses qui pourraient causer une telle division entre nous et le roi qu'il serait difficile de l'apaiser et qui mettrait en danger les biens temporels de l'Église » (1).

La réponse de Hincmar ressemble à un persifflage ; l'orgueilleux prélat sent la faiblesse du pape et la lui fait sentir. Mais l'ironie cache mal l'impuissance de l'épiscopat. La force, le brigandage règnent dans le monde ; le pape intervient pour sauvegarder le droit ; que répond le chef de l'aristocratie épiscopale ? Que les querelles des rois se décident par les armes et non par les excommunications ; que quand même les évêques voudraient intervenir, ils ne le pourraient pas, sans mettre en danger les biens de l'Église et l'Église elle-même. C'est dire que l'épiscopat est obligé de consacrer l'injustice, que la force règne et doit régner. Mais alors à quoi bon le Christianisme ? pourquoi Jésus-Christ est-il venu ? La force régnait avant lui, dans l'antiquité ; n'est-il pas venu pour mettre la justice à la place de la violence ? Si vous n'avez pas le courage d'élever la voix en faveur du droit, courbez-vous sous une autorité plus haute et plus indépendante, qui luttera au moins pour le droit et la justice. En prenant parti pour la papauté contre l'épiscopat, nous n'entendons pas juger une question de doctrine ; au point de vue théorique, Hincmar avait raison. La mission de la religion est, non d'intervenir dans la politique, non de décider les contestations des rois, mais d'agir sur les consciences. Mais au moyen âge, elle avait une mission plus étendue, elle devait moraliser une société barbare, il lui fallait donc une action extérieure. Eh bien, l'épiscopat était impuissant à exercer cette influence ; la papauté aussi ne réussit pas toujours à dominer les passions ; mais du moins elle fit entendre la voix de la justice, et c'est beaucoup ; c'est par là qu'elle fit l'éducation de l'Occident barbare.

(1) *Hincmar*. Ep. ad Hadrian. (Op. T. II, p. 689) ; — *Bouquet*. VII, 537.

3. L'ARCHEVÊQUE HINCMAR ET L'ÉVÊQUE ROTHADE.

L'aristocratie épiscopale était impuissante à défendre l'Église, impuissante à remplir la mission du catholicisme; elle n'avait pas même la force de défendre ses propres membres. Les évêques étaient à la merci de l'arbitraire royal et de l'oppression d'un métropolitain puissant. Nous allons voir Hincmar, qui pliait devant la force au point de la consacrer de ses mains comme divine, exercer dans son diocèse un pouvoir tyrannique.

Les causes véritables qui amenèrent la déposition de l'évêque Rothade sont obscures; une chose est certaine et les écrivains gallicans eux-mêmes l'avouent, c'est que l'archevêque de Reims ne joua pas un beau rôle dans cette affaire. Vers l'an 858, un curé du diocèse de Soissons fut surpris en adultère et mutilé honteusement; Rothade le déposa dans un concile de trente-trois évêques et en mit un autre à sa place. Hincmar, depuis longtemps mal content de Rothade, fit enlever le nouveau curé, dans l'église même, un dimanche, lorsqu'il était prêt à célébrer la messe; il le mit en prison et rétablit l'ancien curé qu'il prétendait avoir été déposé injustement. Rothade se plaignit; l'archevêque le priva de la communion épiscopale, et poursuivit la confirmation de sa sentence au concile de Pistes. Rothade appela au saint-siége. Hincmar usa de violence et de ruse pour empêcher l'appel; prétextant ensuite que Rothade y avait renoncé, il le fit emprisonner et déposer (1). Le concile demanda au pape Nicolas la confirmation de son jugement. Nicolas répondit qu'en présence de l'appel de Rothade, il ne devait pas être jugé, que sa déposition était nulle; il ordonna de le rétablir dans les trente jours, il défendit au métropolitain et aux évêques de célébrer la messe aussi longtemps qu'il ne serait pas fait droit à ses ordres (2). Hincmar essaya de se défendre, mais il avait à faire à un adversaire qui le surpassait en énergie; il céda et Rothade fut rétabli (3).

(1) *Rothadi* libellus proclamationis (*Mansi*, XV, 681).
(2) *Nicol.* Ep. 29 (*Mansi*, XV, 235).
(2) *Plank*, III, 103.

Nous ne rapporterons pas les reproches que Hincmar fit à Rothade; il est impossible d'apprécier la valeur de ces accusations en l'absence d'un contradicteur. L'impression que l'ensemble des actes laisse dans les esprits non prévenus, c'est que Rothade était victime de l'orgueil tyrannique de Hincmar et de la vengeance du roi (1). Rothade dit dans son appel au pape que le métropolitain de Reims se donnait les airs d'un souverain pontife, d'un empereur triomphant (2). Toute la vie de Hincmar atteste la vérité de cettte accusation : hautain et despote, il poussait la haine et la violence jusqu'aux derniers excès. Le moine Gottschalk agita au neuvième siècle le problème obscur de la grâce et de la prédestination; Hincmar le fit condamner par un concile, et au lieu d'employer la raison et la charité pour ramener celui qui était dans l'erreur, il le fit fustiger publiquement (3).

Hincmar avait-il une haine personnelle contre Rothade, ou n'était-il que l'instrument des vengeances royales? Il est certain que Charles le Chauve mit un véritable acharnement à obtenir la déposition de l'évêque de Soissons (4); il assista aux délibérations du concile qui le condamna, il prit parti contre lui, et entraîna les évêques par la crainte ou la faveur (5). La reine elle-même écrivit au pape pour le prévenir contre l'accusé. Nicolas resta inébranlable; il demanda à la reine, si elle ne prendrait pas la défense d'un homme qui dans son royaume ferait appel à sa protection et à sa justice; comment donc peut-elle engager le souverain pontife à rester sourd à la voix du sang qui crie dans son frère? (6) Le pape, en défendant Rothade, n'agissait pas par pure ambition, pour accroître la puissance du saint-siége, il agissait dans l'intérêt de la justice pour protéger un évêque contre la coalition impie d'un roi et d'un

(1) Telle est l'appréciation de *Plank*, écrivain aussi modéré que savant.

(2) *Rothadi* Libellus Proclamationis (*Mansi*, XV, 684).

(3) *Basnage*, Histoire de l'Église, I, 761; — *Guizot*, 28e leçon.

(4) *Plank*, III, 104, 122.

(5) *Nicolai* Sermo de Rothado (*Mansi*, XV, 686) : « Rothadus a metropolitano suo, etiam a sublimiori saeculi persona incessanter observatus, ut aliquando eorum insidiis caperetur »...

(6) *Nicol.* Epist. 36 (*Mansi*, XV, 309).

métropolitain. Nous avons des lettres de Nicolas dans lesquelles il découvre sa pensée intime : il presse Rothade de scruter sa conscience ; s'il est coupable, qu'il se désiste de son appel, mais s'il est innocent, le pape ne l'abandonnera jamais (1). L'évêque de Soissons répéta devant le concile de Rome la protestation de son innocence : il ne veut pas, dit-il, s'excuser de tous ses péchés, mais il atteste Dieu qui jugera les vivants et les morts que les accusations de Hincmar sont fausses (2). Personne ne parut pour l'accuser ; en le réintégrant, Nicolas eut soin d'ajouter cette condition qu'il devrait répondre devant le saint-siége aux accusations qui seraient portées contre lui (3). La voix du peuple se prononça pour Rothade contre Hincmar. Lorsque les légats du pape se trouvaient à Soissons, pour l'affaire de Lothaire, le peuple leur vint demander à grands cris la liberté de son évêque qui était encore prisonnier et son rétablissement, « quoique l'évêque de Châlons, joignant les coups aux menaces, défendît de la part du roi et de l'archevêque de crier ainsi » (4). Tout prouve que Rothade était victime de l'injustice ; le pape pouvait donc écrire à bon droit aux évêques de France : « Le saint-siége est le bouclier de l'Église. Que savez-vous s'il n'arrivera pas demain à quelqu'un de vous, ce qui arrive aujourd'hui à Rothade ? et alors à qui aurez-vous recours ? » (5)

4. CONCLUSION.

L'aristocratie domine dans l'État et dans l'Église, du cinquième au dixième siècle ; à quoi aboutit ce régime ? L'Église est en pleine décadence (6) ; l'épiscopat, menacé dans ses propriétés, en proie à

(1) *Nicol.* Epist. 33 (*Mansi*, XV, 306).
(2) *Mansi*, XV, 684.
(3) *Nicol.* Ep. ad Rothad. (*Mansi*, XV, 702).
(4) *Annal. Bertin.* ad a. 863.
(5) *Nicol.* Ep. 32 (*Mansi*, XV, 305) : « Privilegia sedis apostolicæ tegmina sunt, ut ita dicamus totius ecclesiæ catholicæ privilegia, inquam hujus ecclesiæ munimina sunt circa omnes impetus pravitatum. Nam quod Rothado hodie contigit, unde scitis quod cras cuilibet non adveniat vestrûm ? Quod si contigerit, ad cujus, rogo, confugietis auxilium ? »
(6) *Concil. Troslej.* a. 909. Præf. (*Mansi*, XVIII, 264) : « Oportet ut quamprimum Christianæ religioni jam labanti, jamque velut in præcipiti vergenti... vestro consilio succurratis ». (Discours de l'archevêque de Reims).

la corruption, sans action sur l'État, n'a pas même la force de se défendre lui-même. Le gouvernement aristocratique ne convenait pas à l'Église. L'État s'est dissous sous l'influence de l'esprit aristocratique, de là le régime féodal. La féodalité devint un principe de vie pour les nations; mais conçoit-on une Église féodale? l'Église, une par essence, divisée à l'infini? Le Christianisme aurait dégénéré en religions locales; l'Église aurait été dominée par l'aristocratie guerrière, tandis qu'elle était appelée à la dominer: la féodalité dans l'Église eût été sa mort. Il fallait une violente réaction contre le système aristocratique. Lorsque les temps furent mûrs, l'homme se trouva; s'il fût venu plutôt, Grégoire VII aurait échoué. L'aristocratie épiscopale était la seule forme de gouvernement possible pour l'Église sous le régime barbare. Avant qu'il pût y avoir unité catholique, il fallait que l'Europe fût catholique; elle ne l'est devenue que par les victoires des Francs et l'influence de l'empire carlovingien. Mais si la domination des Carlovingiens s'était maintenue telle qu'elle existait sous Charlemagne, il n'y aurait pas eu de papauté, l'empereur eût été pape. Pour que la papauté pût naître, il fallait la dissolution de l'empire franc; pendant que le démembrement s'accomplissait, la papauté eut le temps de grandir et de prendre les forces nécessaires pour dominer la barbarie. L'aristocratie épiscopale n'a été qu'un régime transitoire, ayant pour mission de préparer le terrain à la papauté.

—

SECTION III. LA PAPAUTÉ.

—

§ 1. *La Papauté avant l'Invasion des Barbares.*

Les origines de la papauté et le développement de sa puissance sont un sujet de controverses incessantes entre les catholiques et les protestants. Les catholiques rapportent la papauté à Jésus-Christ, ainsi à Dieu même; dans leur croyance la papauté a été dès le principe ce qu'elle était au moyen âge, ce qu'elle sera toujours.

Les protestants soutiennent que la papauté, telle que les catholiques la conçoivent, n'existait pas dans les premiers siècles, qu'elle n'a pas été établie par Jésus-Christ, qu'elle n'est pas d'institution divine. La critique protestante a porté coup. Un des partisans les plus décidés de l'autorité pontificale, *de Maistre* écrit ces paroles remarquables [1]: « Une foule de savants écrivains ont fait depuis le seizième siècle une prodigieuse dépense d'érudition pour établir en remontant jusqu'au berceau du Christianisme, que les évêques de Rome n'étaient point dans les premiers siècles, ce qu'ils furent depuis, supposant ainsi comme un point accordé que tout ce qui ne se trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or je le dis sans le moindre esprit de contention et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait. La souveraineté dont je parle en ce moment, est née comme les autres et s'est accrue comme les autres. C'est une pitié de voir d'excellents esprits se tuer à prouver par l'enfance que la virilité est un abus; tandis qu'une institution quelconque adulte en naissant, est une absurdité au premier chef, une véritable contradiction logique ».

La vérité a arraché ces paroles; si on les poussait dans leurs dernières conséquences, il en résulterait que la papauté n'est pas de droit divin. Oui, toutes les institutions humaines sont faibles en naissant et grandissent avec le temps; mais si cette loi s'applique à la papauté, n'en faut-il pas conclure, qu'elle aussi est une institution humaine? Oui, la papauté s'est développée comme l'enfant, mais l'enfant ne figure pas dans le monde; s'il en a été de même de la papauté dans les premiers siècles, que deviennent les prétentions des ultramontains? elles sont un véritable faux en histoire, comme les fameuses décrétales des premiers papes.

Quand on se place au point de vue du développement progressif de l'humanité, il est facile d'apprécier les origines et les progrès de la papauté. Nous ne croyons pas comme les catholiques qu'elle

(1) *De Maistre*, Considérations sur le principe générateur des constitutions politiques.

soit divine, ni comme les protestants qu'elle soit une longue usurpation de l'esprit ambitieux des évêques de Rome; nous croyons que sans les papes, il n'y aurait eu ni Christianisme ni civilisation: loin de maudire leur puissance, nous la bénissons. Notre but, en exposant les origines de la papauté, n'est donc pas d'attaquer la papauté. Si nous rétablissons les faits, altérés par les ultramontains, ce n'est pas pour convaincre les catholiques véritables; nous n'avons pas la prétention d'éclairer ceux qui de parti pris ferment les yeux à la lumière; les partisans du passé ne cèdent pas à la raison, ils céderont devant la force des choses. En suivant le développement de la papauté, notre but est de suivre le progrès du genre humain vers l'unité, sous la forme que cette unité a revêtue au moyen âge.

Jésus-Christ dit à ses disciples: « Et vous qui croyez-vous que je suis? Simon Pierre répond: Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. Et Jésus lui dit: Vous êtes heureux Simon, fils de Jean, car ni la chair, ni le sang ne vous a révélé ceci, mais mon père qui est dans les cieux. Et moi je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre j'éléverai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ». C'est sur ces paroles que les papes, successeurs de S. Pierre, basent leur autorité [1]. Les protestants nient que la papauté ait un fondement divin. Le système catholique suppose que l'Église romaine doit son origine à S. Pierre: or, le voyage de l'apôtre à Rome « a l'air d'un conte fait à plaisir, on le voit grossir et s'embellir presque tous les ans par quelque nouvelle circonstance » [2]. Les écrivains les plus modérés de la Réforme admettent à peine que S. Pierre soit mort à Rome; mais ses vingt-cinq ans d'épiscopat ou de papauté leur paraissent plus que douteux; il semble plutôt établi que S. Paul est le fondateur de l'église romaine [3]. L'histoire est donc peu favorable aux prétentions du saint-siége; la doctrine l'est moins encore. Que S. Pierre ait été à Rome, qu'il

(1) *Bellarmin.* de summo pontifice, I, 10-16.
(2) *Basnage*, Histoire de l'Église, T. I, p. 347.
(3) *Neander*, Geschichte der Pflanzung der christlichen Kirche durch die Apostel, T. II, p. 600. — *Basnage*, I, 347.

ait fondé l'église romaine, cela prouve-t-il que les évêques de Rome ont par droit divin la suprématie sur toute la chrétienté? Le fameux passage de l'Évangile sur lequel s'appuient les ultramontains, ne serait qu'un mauvais jeu de mots, si on l'entendait dans leur sens. Après que Jésus a donné cette prétendue suprématie à S. Pierre, il arrive que les apôtres se disputent entre eux le premier rang, et que dit le Christ? « Dans la société temporelle, il y a des rangs et des distinctions, dans la société que je fonde, il n'y a plus de premier ni de dernier » (1).

Jésus-Christ meurt, les apôtres sont à la tête de l'Église; y a-t-il parmi eux un premier et un dernier? C'est plutôt le dernier qui joue le plus grand rôle, S. Paul qui déclare qu'il ne tient pas son Évangile ni sa mission des disciples de Jésus-Christ, qu'il la tient d'une révélation divine; ce n'est pas S. Pierre qui fonde le Christianisme, c'est l'apôtre des Gentils (2). S. Pierre lui-même ne songe pas à se prévaloir des paroles du Christ, il s'intitule prêtre entre les prêtres. Les Pères des premiers siècles, ceux qui sont les plus rapprochés de la tradition primitive, ne savent rien d'une primauté de S. Pierre. S. Clément et Origène placent tous les apôtres sur la même ligne (3). Au troisième siècle, lorsqu'on commence à voir dans S. Pierre et dans le siége de Rome, si non l'organe, du moins le symbole de l'unité, on est loin de lui reconnaître une suprématie en vertu des paroles du Christ (4). Les Pères les plus considérables du quatrième siècle ne font aucune différence entre S. Pierre et S. Paul (5). Dans l'Orient, S. Jacques jouit d'une autorité plus grande que celui qu'on appelle le prince des apôtres (6). S. Augustin et S. Jérôme appliquent les fameuses paroles de Jésus-Christ à la *foi* et à *l'Église*, ils ne les interprètent pas en faveur d'un homme

(1) *S. Matthieu*, ch. 20.

(2) Voyez le Tome IVe de mes Études.

(3) *Clement. Alex.* Hypotyp. lib. VI, ap. *Euseb.* Hist. Eccl. II, 1, § 2. — *Origen.* Comment. in Matth. T. XII. § 10. — Les passages sont rapportés par *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 27, note 9 et § 66, note *i*.

(4) *Cyprian.* Epist. 71 (Voyez plus haut, p. 315 et 318).

(5) *Ambros.* Sermo II in festo Petri et Pauli; — *Augustinus*, de Sanctis, Sermo 25. — Les passages sont rapportés par *Gieseler*, T. I, § 92, note *ff*.

(6) Voyez les témoignages dans *Gieseler*, T. I, § 62, note *ii*.

ou d'une Église déterminée [1]; loin de reconnaître une suprématie à l'Église de Rome, ils déclarent que toutes les Églises sont égales [2].

Tel est le système historique que les protestants opposent aux prétentions romaines; ils rejettent tout principe religieux de la papauté, ils ne lui reconnaissent qu'un fondement politique, l'influence de Rome, capitale du monde: l'Église romaine, dit *Basnage* [3], s'est formée sur l'idée de l'Empire.

Pour les esprits non prévenus, cet immense débat se réduit à de petites proportions. Les ultramontains rejettent bien loin l'idée que la papauté doive sa grandeur à la grandeur de Rome. Cependant il est certain que tout le développement de l'Église se lie à la hiérarchie politique. L'épiscopat et le patriarchat n'ont-ils pas trouvé leur plus solide appui dans l'importance des villes où siégeaient les évêques et les patriarches? Il en a été de même de la papauté: « Le grand nom de Rome, de Rome tombée aux mains des papes, ajouta l'autorité à leur suprématie en l'environnant de l'illusion des souvenirs; Rome, reconnue par les Barbares eux-mêmes pour l'ancienne source de la domination, parut recommencer son existence, ou continuer la Ville Éternelle » [4]. L'esprit romain a été plus puissant encore que le nom et la grandeur de la Ville Éternelle. La papauté a été placée à Rome par la main de la Providence. Il fallait à l'Église le génie de l'unité et de la domination pour dompter les races barbares qu'elle était appelée à civiliser; c'est le sang romain qui lui a donné ce génie. L'origine divine de la papauté, fondée sur une parole du Christ, est une erreur que les protestants

(1) *Augustin*. Tractat. in Evangel. Joannis, 124, § 5. « Petra enim erat Christus, super quod fundamentum etiam ipse ædificatus est Petrus. Non enim a Petro petra, sed Petrus a petra, sicut non Christus a Christiano, sed Christianus a Christo vocatur ».

Hieronym. adv. Jovinian. lib. I: « At dicis, super Petrum fundatur Ecclesia: licet id ipsum in alio loco super *omnes* apostolos fiat et *cuncti* claves regni cælorum accipiant, et *ex æquo* super eos fortitudo Ecclesiæ solidetur, tamen propterea unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio ».

(2) *Hieronym*. Ep. 101, ad Evang.: « Nec altera Romanæ urbis ecclesia, altera totius orbis existimanda est ». Le passage entier est rapporté par *Gieseler*. T. I, § 92, Note *gg*.

(3) *Basnage*, Histoire de l'Église, T. I, p. 344.

(4) *Chateaubriand*, Études historiques.

ont raison de repousser; mais il faut reconnaître aussi que la croyance à l'institution divine de la papauté était nécessaire pour établir son pouvoir; c'est appuyée sur Jésus-Christ et sur S. Pierre, qu'elle est parvenue à vaincre la résistance qu'elle trouva dans le sein même de l'Église; c'est comme autorité divine qu'elle a eu la force nécessaire pour dominer les Barbares.

Il a fallu des siècles pour que cette croyance prit racine dans les esprits. Les catholiques citent, il est vrai, des autorités pour prouver que la suprématie de la papauté était admise dès les premiers temps du Christianisme. Les écrivains protestants combattent ces témoignages. Nous n'avons aucun intérêt de parti dans le débat; quand même S. Pierre aurait été pape, quand même il aurait eu pour successeurs des Grégoire VII, nous ne croirions pas pour cela au droit divin des évêques de Rome. Cependant il nous est difficile de trouver dans ce qu'on appelle les témoignages des premiers siècles, la preuve d'une suprématie réelle. Ainsi S. Irénée reconnaît la primauté à l'Église de Rome, parce qu'elle a conservé la tradition apostolique dans toute sa pureté (1). Cent passages de cette nature ne prouveraient pas même l'existence de la papauté au deuxième siècle. Si la papauté vient de Dieu, elle a commencé avec S. Pierre; mais ce qui constitue la papauté, ce sont des droits positifs qui font du siége de Rome, le siége dominant de l'Église. Où sont ces priviléges? On en cherche en vain une trace. Aussi les plus prudents des ultramontains disent-ils qu'il ne faut pas s'inquiéter de savoir, si les droits de la suprématie papale existaient dans les premiers siècles (2). Mais qu'est-ce qu'une papauté sans droits? Une royauté chimérique.

Est-ce à dire que la papauté n'existait pas même en germe dans les premiers siècles? Les écrivains protestants n'ont pas tenu compte d'un fait considérable qui éclate dès lors. L'unité est de

(1) *Irenæi* Hæres. III, 3, 2: « Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, h. e., eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab Apostolis tradita ». (Nous n'avons plus le texte grec de ce passage célèbre).

(2) *Walter*, Kirchenrecht, § 49, p. 40, note *a*.

l'essence du Christianisme; or le siége de S. Pierre est considéré comme le symbole de cette unité. Tel est le sentiment de S. Cyprien: « l'Église de Rome, dit-il, le siége de S. Pierre, est l'Église principale dans laquelle l'unité sacerdotale a son principe » (1). Le témoignage de S. Cyprien a d'autant plus d'importance qu'il est partisan décidé de l'égalité épiscopale. Ainsi S. Irénée voit dans Rome la gardienne de la vraie tradition, de l'unité de la foi; S. Cyprien y rattache l'unité de l'Église. Qui ne voit dans cette croyance le germe du pouvoir futur de la papauté? N'est-ce pas comme gardienne de l'unité religieuse et de l'unité de l'Église que Rome apparait dans l'histoire? L'unité était sa mission; celle-là reconnue, la force des choses devait l'investir des droits et des priviléges qui sont nécessaires pour la remplir.

Un autre fait tout aussi remarquable se produit dès les premiers siècles : à peine y a-t-il des évêques à Rome que le génie de la domination s'éveille chez eux. Les Églises primitives ne s'accordaient pas sur l'époque à laquelle devait être célébrée la fête de Pâques; les chrétiens de l'Asie Mineure n'ayant pas voulu se ranger à l'avis de l'évêque de Rome, celui-ci, le pape Victor, les déclara séparés de sa communion (2). Vers le milieu du troisième siècle, on discuta sur la validité du baptême conféré par les hérétiques; l'évêque Étienne de Rome voulut imposer la tradition romaine aux Églises d'Afrique et d'Asie; sur leur refus il les sépara de sa communion en termes très impératifs (3). Il est vrai que ces prétentions n'étaient pas respectées. S. Irénée, tout en partageant l'avis de Victor, tout en voyant dans le siége de S. Pierre la vraie tradition apostolique et l'unité de la foi, reprocha assez durement à l'évêque de Rome son désir d'imposer l'uniformité à toutes les Églises sur des points de discipline; l'unité que l'évêque de Lyon désirait était celle de la charité et de la foi, non celle des usages et des coutumes (4).

(1) *Cyprian.* Ep. 55, ad Cornelium : « Petri cathedra ecclesia principalis, unde unitas sacerdotalis exorta est. »

(2) Epist. *Victor.* a. 192 (*Mansi*, I, 703).

(3) « Nihil innovetur, nisi quod traditum est, se per successionem cathedram Petri habere ». (Ap. *Cyprian.* Epist. 74, 75).

(4) *Euseb.* Hist. Eccl. V, 24.

S. Cyprien repoussa également l'autorité de l'évêque Étienne et réclama l'indépendance pour toutes les Églises (1). Mais les évêques étaient en contradiction avec eux-mêmes; ils voulaient l'unité et ils refusaient de se soumettre à la tradition de l'Église qui est le symbole de l'unité; la papauté devait l'emporter sur cette opposition inconséquente.

Rome a le génie de l'unité, tandis que l'orient est déchiré par l'esprit de division inhérent à la race grecque; l'unité doit, par la force seule qui lui est inhérente, dominer la diversité. Le dogme fondamental du Christianisme, la divinité de Jésus-Christ, partagea l'Église orientale et fit naître mille hérésies. L'occident n'était pas doué du génie théologique, mais il avait l'instinct de la domination. Le dogme consacré à Nicée devait faire du pape le représentant, l'organe de Dieu; il l'accepta sans hésiter, et son appui fit pencher la balance. Dès lors les partis qui divisaient l'Église grecque, ne trouvant pas en eux-mêmes l'unité et la force, s'adressèrent à l'Église romaine, comme l'homme faible s'adresse à l'homme fort (2). Il est vrai que tout en recourant à l'évêque de Rome, dans leurs divisions, les Orientaux ne songeaient pas à reconnaître la suprématie du pape; ils la repoussèrent plus d'une fois avec assez peu de ménagement (3). Mais les protestations ne pouvaient prévaloir contre le fait: les recours que les plus faibles ne cessaient d'adresser à l'évêque de Rome (4), donnaient au siége de S. Pierre une supériorité morale, ils grandissaient son nom et son influence.

Au quatrième siècle, des actes émanés des conciles et de la puissance impériale, constatèrent quel pas immense les papes avaient

(1) Voyez plus haut, p. 316.

(2) *Gieseler*. Kirchengeschichte, T. I. § 92. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. II, 1, p. 346.

(3) Jules II voulut évoquer l'affaire d'Athanase devant le siége de Rome; les Grecs lui répondirent qu'ils ne demandaient pas son avis sur cette affaire; ils insinuèrent assez ouvertement que c'était à l'Église d'occident à obéir et non à commander. (*Neander*, ib. p. 347. — *Gieseler*, ib. p. 503).

(4) Voyez sur ces recours la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IIIe Série, T. I. p. 105: *Des appels en cour de Rome jusqu'au concile de Sardique*, par *Grandmaison*.

fait vers la suprématie. Les querelles de l'arianisme mirent l'Église grecque dans un état d'anarchie qui touchait à la dissolution; les Grégoire, les Basile, n'avaient d'espoir que dans la fermeté de l'occident. L'empereur convoqua les représentants de toute la chrétienté à Sardique, en Illyrie (an 317); trois cents évêques latins s'y rendirent. L'unité était si bien le besoin de l'Église occidentale, que le premier concile où elle domina (1) offrit pour ainsi dire la suprématie à l'évêque de Rome. On lit dans les actes du concile : « *Osius*, évêque de Cordoue, dit : s'il arrive qu'un évêque, ayant paru devoir être condamné, estime néanmoins sa cause la meilleure, et demande une nouvelle sentence, ne vous semble-t-il pas bon de statuer en l'honneur de l'apôtre Pierre, que les premiers juges de l'affaire en écriront à l'évêque de Rome, et que, s'il est besoin, il désignera lui-même les nouveaux arbitres, parmi les évêques de la province voisine, et leur soumettra la question »? L'évêque Gaudence ajouta : « Si un évêque, jugé et déposé par ses collègues, déclare qu'il veut présenter une seconde fois sa défense, vous convient-il qu'il ne soit pas remplacé sur son siége avant que l'évêque de Rome, ayant pris connaissance de l'affaire, ait donné son avis ? » Ces propositions furent votées par acclamation (2). A la fin du quatrième siècle, l'empereur Gratien rendit un décret semblable, sur la demande d'un concile tenu à Rome par le pape Damase (3).

Les protestants ont cherché à affaiblir l'autorité du concile de Sardique et du décret de Gratien. Le concile, disent-ils, donna au pape une juridiction qu'il n'avait pas le droit de lui conférer : par la retraite des évêques grecs, il cessa d'être un concile général, aussi ne fut-il jamais reconnu en orient. Le décret de Gratien statue sur un différend particulier; il consacre les droits du métropolitain de Rome plutôt que ceux du pape (4). Les protestants

(1) Les évêques d'orient s'étaient rendus au concile de Sardique, mais ils se retirèrent.

(2) *Concil. Sardic.* c. 3, 4. (*Mansi*, III, 23).

(3) Voyez la demande et le rescrit de l'Empereur dans *Mansi*, III, 624.

(4) *Plank*, I, 643. — *Neander*, T. II, 1, p. 349.

ont raison en droit, ils ont tort en fait. Peu importe l'autorité légale attachée aux décrets de Sardique et au rescrit de Gratien; ce qui importe, c'est la pensée qui les a dictés. Comment l'idée vint-elle au quatrième siècle de déférer à un évêque une juridiction sur tous les évêques? Qui prend l'initiative de cette étonnante proposition? Les évêques eux-mêmes. Pourquoi la supériorité est-elle reconnue à l'évêque de Rome? Osius le dit : c'est en l'honneur de l'apôtre Pierre. Les évêques de Rome sont donc considérés comme successeurs de S. Pierre; comme tels ils jouissent d'une considération plus grande; ce sont eux que l'épiscopat appelle à maintenir l'ordre et l'harmonie dans la hiérarchie ecclésiastique. De là à une primauté fondée sur la succession de S. Pierre, il n'y avait qu'un pas; les papes du cinquième siècle le firent.

L'Église grecque ne refusait pas un rang d'honneur à l'évêque qui siégeait dans la Ville Éternelle, mais elle répugnait à lui reconnaître une suprématie véritable, fondée sur une autorité religieuse. Le pape Innocent I écrivit en 415 à l'évêque d'Antioche : « Le rang des siéges ne se règle pas d'après le rang des villes, mais sur la succession des apôtres. Antioche a été le premier siége du premier apôtre, voilà pourquoi son évêque mérite le premier rang après Rome où le prince des apôtres s'est fixé, tandis qu'il n'a fait que passer par Antioche » (1). La tradition romaine, dit Innocent, doit être reçue par toutes les Églises, parce que cette tradition vient de S. Pierre (2). Le pape fut heureux de voir un concile africain lui demander l'approbation de ses décrets; il vit dans ce recours au saint-siége un témoignage du respect que les Églises particulières doivent avoir pour les successeurs de S. Pierre : « Ce n'est pas une autorité humaine qui a fondé l'Église de Rome, mais une autorité divine; c'est de S. Pierre que les Églises particulières tirent leur existence et leur autorité, elles doivent tout rapporter à Rome, comme à la source de leur pouvoir; leurs décisions, pour être valables, doivent avoir l'approbation du suc-

(1) *Innocent.* I, Ep. 18, ad Episc. Antioch. § 1 (*Mansi*, III, 1034).
(2) *Innocent.* I, Ep. 1, ad Decentium (*Mansi*, III, 1028).

cesseur de S. Pierre » (1). La croyance que l'évêque de Rome est le successeur de S. Pierre, mis par Jésus-Christ à la tête de son Église, devint une espèce de dogme : « Personne ne doute, disent les légats du pape au concile d'Éphèse (2), tous les siècles au contraire savent, que S. Pierre, le prince des apôtres, la colonne de la foi, le fondement de l'Église catholique, a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ les clefs de la royauté, que le pouvoir de lier et de délier lui a été accordé. Il vit toujours dans ses successeurs et exerce par eux ses jugements ».

Il se trouva au cinquième siècle un pape d'un fier courage. S. Léon imposa au plus farouche des conquérants, au terrible Attila, le fléau de Dieu; il porta le même génie dans les affaires de l'Église. Léon se proclama le successeur de S. Pierre et il revendiqua pour le prince des apôtres la plénitude du pouvoir souverain : » Les apôtres sont la voix de la vérité, mais parmi ces apôtres Jésus-Christ a choisi S. Pierre comme chef; c'est par lui que les fidèles se rattachent à Dieu; celui qui s'en sépare n'est plus de l'Église. S. Pierre est associé à l'unité divine, il tient la place du Christ » (3). Le pape, comme successeur de S. Pierre, embrasse l'Église entière dans sa sollicitude et son autorité (4); le siége de S. Pierre est la tête de l'Église (5), c'est par lui que l'unité se maintient (6). Léon mit dans le gouvernement de l'Église toute la hauteur de ces principes. A juger les choses au point de vue du droit, sa conduite envers S. Hilaire ne saurait être justifiée. L'archevêque d'Arles déposa un évêque de la province viennoise;

(1) *Innocent*. Rescript. ad Concil. Carthag. (*Mansi*, III, 1071).

(2) *Mansi*, IV, 1296 (n. 431). — Le pape *Gélase* dit que l'Église de Rome tient sa primauté, non des conciles, mais de l'autorité de Jésus-Christ (*Gelasii* Decretum de libris recipiendis. *Mansi*, VIII, 157).

(3) *S. Leonis* Epist. 10, ad Episc. prov. Vienn. (*Mansi*, V. 1244). « Hunc enim in consortium individuæ unitatis assumtum, id quod ipse erat, voluit nominari, dicendo : Tu es Petrus, etc. »

(4) *S. Leonis* Ep. 5, ad Episc. Illyr. (*Mansi*, V, 1231) : « Quia per omnes Ecclesias cura nostra distenditur, exigente hoc a nobis Domino, qui apostolicæ dignitatis beatissimo apostolo Petro primatum fidei suæ remunerationi commisit ».

(5) *Leonis* Ep. 14, ad Anastas. c. 1. (*Mansi*, V. 1278) : « Ad unam Petri sedem universalis Ecclesiæ cura confluit, ut nihil usquam a suo capite dissideret ».

(6) *Tillemont*, Mémoires sur l'histoire ecclésiastique, T. XV, p. 72.

l'évêque appela au pape. Léon, sans autre examen, l'admit à sa communion : « je ne sais, dit *Tillemont*, quel canon, ni quelle règle de l'Église autorisait cette manière d'agir ». S. Hilaire était l'évêque le plus considérable des Gaules par la sévérité de ses mœurs et de sa doctrine; il alla à pied à Rome, au cœur de l'hiver, pour se plaindre de ce que Léon admettait à sa communion un évêque légalement déposé. Dans le sentiment de l'archevêque gaulois, le pape ne devait avoir aucune juridiction sur l'Église gallicane; jusque là en effet, celle-ci n'avait admis aucun appel au saint-siége. Léon, jaloux de la grandeur de son rang, se voyant contester les prérogatives qu'il croyait tenir de Dieu même, ne tint aucun compte de la sainteté d'Hilaire; il lui reprocha l'insolence de son langage, et lui donna des gardes. L'archevêque, ayant quitté Rome en secret, Léon le sépara de sa communion, lui ôta toute juridiction et lui défendit même d'assister à l'ordination d'aucun évêque (1). Le pape écrivit aux évêques des Gaules une lettre pleine d'invectives contre S. Hilaire : « Il a par des paroles arrogantes manqué de respect à S. Pierre; mais il a beau dénier la suprématie au siége du prince des apôtres, il ne diminue pas pour cela la dignité que celui-ci tient de Dieu, il ne fait que se perdre lui-même; son esprit d'orgueil le précipitera dans l'enfer » (2). Léon, craignant que ses armes spirituelles ne fussent impuissantes sur l'esprit des évêques gaulois, eut recours à la puissance de l'empereur; Valentinien donna gain de cause au pape, et consacra sa suprématie dans les termes les plus formels (3).

Cependant le triomphe de la papauté n'était qu'apparent. La constitution de Valentinien est un de ces décrets dans lesquels la pompe du langage supplée la force qui manque au législateur; on n'y eut aucun égard, ni dans les Gaules, ni en Afrique, moins encore en Orient (4). Les rapports des papes avec l'Église grecque

(1) *Tillemont*, Mémoires, T. XV, p. 70-80.

(2) *S. Leonis* Epist. 10, ad Episcop. per provinciam Viennensem constitutos (*Mansi*, V, 1245).

(3) « Hoc omnibus episcopis pro lege sit, quidquid sanxit, vel sanxerit apostolicæ sedis auctoritas... » (*Mansi*, V, 1252).

(4) *Plank*, I, 649.

et avec les empereurs étaient le grand obstacle qui s'opposait à leur agrandissement. Les évêques de Constantinople furent dès le principe les rivaux de Rome. Constantinople était le siége de l'empire, Rome n'avait sur elle que l'avantage de l'ancienneté; les évêques de la nouvelle Rome ne devaient-ils pas être placés sur la même ligne que les évêques de l'ancienne? Le troisième concile de Constantinople accorda à l'évêque de cette ville le premier rang d'honneur après celui de Rome, par la raison que Constantinople est la Rome nouvelle (1). Ce canon n'attribuait aucune juridiction aux évêques de la capitale sur les diocèses voisins; mais forts de la puissance des empereurs, ils étendirent peu à peu leur influence sur l'Asie et le Pont. Le concile de Chalcédoine de 451 consacra ces entreprises; il établit de nouveau que l'évêque de Constantinople avait droit au second rang dans l'Église, il s'expliqua formellement sur le fondement de l'autorité qu'il reconnaissait aux évêques de Rome et de Constantinople, en déclarant qu'elle reposait uniquement sur l'importance des deux capitales du monde romain (2). Le concile avait été convoqué sur les instances pressantes de S. Léon, et son décret, rendu par 630 évêques d'orient, attaquait le pouvoir du pape dans son essence; il ne rapportait pas l'honneur de Rome à S. Pierre, mais à la Ville Éternelle; ce n'était pas à Jésus-Christ, c'était en quelque sorte à Romulus que l'évêque de Rome devait l'autorité ou plutôt le rang qu'on lui reconnaissait. S. Léon protesta vivement contre la décision du concile : « Que la ville de Constantinople jouisse, dit-il, d'une gloire spéciale; c'est notre vœu, que Dieu la protége et lui prodigue longtemps les bienfaits de sa clémence! Mais autre est la nature des choses séculières, autre est celle des choses spirituelles. Sans cette pierre que le Seigneur a posée comme le mer-

(1) *Concil. Constantin.* a. 381, *c.* 3 : τὸν μέντοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔδοξεν, τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον. διὰ τό εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥώμην. (*Mansi*, III, 560).

(2) *Concil. Chalced. c.* 28. (*Mansi*, VII, 569). ψηφιζόμεθα περὶ τῶν πρεσβείων τῆς ἁγιωτάτης ἐκκλησίας Κωνσταντινουπόλεως, νέας Ῥώμης. Καὶ γὰρ τῷ θρόνῳ τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης, διὰ τὸ βασιλεύειν τὴν πόλιν ἐκείνην, οἱ πατέρες εἰκότως ἀποδεδώκασι τὰ πρεσβεῖα. *c.* τ. λ.

veilleux fondement de l'Église, aucun édifice n'est durable » (1). Le pape se plaignit de l'ambition démesurée des évêques de Constantinople; il écrivit au patriarche, il écrivit aux pères du concile, il écrivit à l'impératrice (2). Le patriarche fit des excuses et rejeta le reproche d'ambition sur le clergé grec; mais le décret du concile n'en reçut pas moins son exécution. Les papes protestèrent (3) en vain. Les évêques de Constantinople avaient pour eux l'ascendant et l'autorité des empereurs (4), ils avaient pour eux la vanité de la race grecque et la supériorité qu'elle affectait sur les Barbares de l'occident; ils l'emportèrent. La rivalité des deux siéges aboutit à un schisme irréparable; il y eut deux Églises, deux papes, celui de Rome et celui de Constantinople.

Il y avait pour la papauté un plus grand danger encore que la rivalité des patriarches grecs : c'est la dépendance dans laquelle ils se trouvaient de l'empereur d'orient. Les évêques de Rome étaient placés sur la même ligne que les autres évêques de l'empire; leur élection était soumise à la confirmation impériale (5); ils avaient un agent spécial à Constantinople, *l'apocrisiaire*, chargé de déposer au pied du trône leurs prières et leurs représentations, et de recevoir les ordres de la cour (6); ils exécutaient ces ordres, lors même qu'ils ne les approuvaient pas. Écoutons la lettre humble qu'un pape, qui porte et mérite le titre de Grand, écrit à l'empereur grec. Maurice interdit à quiconque occupait des fonctions civiles de se faire clerc ou d'entrer dans un monastère; Grégoire, bien que mécontent du décret, l'exécuta et écrivit à

(1) *S. Leonis* Ep. 104, ad Marcian. Aug. c. 3 (*Mansi*, VI, 191).

(2) *S. Leonis* Ep. 106, 114, 105 (*Mansi*, VI, 198, 127, 195).

(3) « C'est chose ridicule, dit *Gélase* (Epist. 13. *Mansi*, VIII, 58), que l'évêque de Constantinople prétende à un privilége, parce qu'il siége dans une ville impériale. A ce titre Ravenne, Milan, Trèves devraient avoir les mêmes prétentions ! »

(4) Justinien déclare dans la Novelle 131, c. 2, que le patriarche de Constantinople tiendra le premier rang après le pape et qu'il sera au dessus de tous les autres évêques.

(5) Voyez les formules dans le *Liber Diurnus Romanorum Pontificum*, c. 2, de ordinatione summi Pontificis.

(6) *Plank*, II, 660.

l'empereur : « Moi qui écris ces choses à mes seigneurs, que suis-je sinon poussière et ver de terre ? Cependant comme je pense que cette constitution va contre Dieu, je ne puis le taire à mes seigneurs, et voilà ce que le Christ y répondra en vous disant par moi, le dernier de ses serviteurs et des vôtres : *Je t'ai fait de secrétaire, comte des gardes, de comte des gardes César, de César Empereur... J'ai confié mes prêtres entre tes mains, et toi tu retires tes soldats de mon service.* Je t'en prie, très pieux Seigneur, que répondras-tu au jour du jugement à ton Dieu qui viendra te dire ces choses ? — Pour moi, soumis à ton ordre, j'ai envoyé cette lettre dans les diverses contrées de la terre et j'ai dit à mes sérénissimes seigneurs que cette loi allait contre celle du Dieu tout puissant ; j'ai donc accompli ce que je devais des deux côtés : j'ai rendu obéissance à César et ne me suis point tû sur ce qui m'a paru contre Dieu » (1).

Les empereurs d'orient étaient les maîtres de l'Église, ils intervenaient en matière de discipline et de dogme. C'étaient eux qui convoquaient les conciles généraux. Les ultramontains ont fait de vains efforts pour prouver qu'aux papes seuls appartenait ce droit, et qu'ils l'exercèrent dès les premiers siècles. On conçoit que les papes revendiquent ce pouvoir comme une conséquence de leur suprématie (2) ; mais qu'on répète encore aujourd'hui (3) ce

(1) *Gregor. M.* Ep. III. 65. T. II, p. 675. traduction de *Guizot*. 12e leçon. — Il faut lire ce que *Baronius* dit de cette lettre pour avoir une idée du système d'interprétation des écrivains catholiques : il prétend que le pape ne publia pas l'édit tel qu'il était, qu'il en ôta tout ce qui ne s'accordait pas avec les sacrés canons, laissant à la postérité un exemple qui autorise les papes à corriger les folies des rois, et à les châtier par une sévère censure, comme étant leurs maîtres, leurs docteurs et leurs correcteurs. Les termes obséquieux de Grégoire ne gênent pas le savant cardinal ; il déclare qu'ils ne rendent pas la vraie pensée du pape, qu'il parle « comme un comédien qui joue sur le théâtre un personnage différent de celui qu'il a naturellement ». (*Baron.* Annal. Eccl. ad a. 593, n° 18. T. VIII, p. 51). *Basnage* a pris la peine de réfuter ces niaiseries (Histoire de l'Église, T. I, p. 388).

(2) En 587, le pape Pélage écrit aux évêques d'Orient « qu'au pape a été donné le pouvoir de convoquer les conciles généraux » (*Pelag.* Ep. 8. *Mansi*, IX, 900).

(3) L'abbé *Rohrbacher* (Hist. de l'Égl. cath. T. XII, p. 269) dit que d'après une loi ecclésiastique des premiers siècles, aucun concile ne peut être tenu sans

qui a été mille fois réfuté, cela prouve que les hommes du passé se bouchent les oreilles et ferment les yeux pour ne rien entendre et ne rien voir. Non seulement les empereurs convoquaient les conciles, ils les présidaient, ou les faisaient présider à leur volonté par tel évêque qu'il leur plaisait de désigner. La présidence ecclésiastique était du reste purement honoraire : les empereurs nommaient des commissaires pour assister aux délibérations et les diriger (1). Les décrets des conciles étaient soumis à la sanction impériale; nous avons les lettres par lesquelles les conciles demandent la confirmation de leurs actes (2), nous avons les décrets qui approuvent les décisions des conciles (3). L'intervention des empereurs n'était pas une simple formalité; l'influence de la cour décidait les plus graves questions théologiques. Les évêques d'orient acceptèrent le symbole de Nicée, parce que Constantin se prononça pour le dogme d'Athanase; ils le rejetèrent dès que l'empereur changea d'avis (4).

Les empereurs finirent par se passer des conciles et portèrent

l'assentiment du pape. Mais cette loi, on la cherche en vain; on trouve toujours et partout le fait contraire. Le cardinal *Baronius* cite la correspondance de Leon le Grand avec l'empereur a l'appui des prétentions romaines (*Baron.* ad a. 450, n° 25). Que s'est-il passé avant le concile de Chalcédoine? Le pape Léon supplie l'empereur Théodose de convoquer un concile général en Italie (*Leon.* Ep. 63, 44. *Mansi*, T. VI); il adresse lettres sur lettres à l'impératrice (Ep. 45, 60, 70) et à l'empereur (Ep. 69). Valentinien et Marcien finissent par autoriser le concile (*Leon.* Ep. 73). Léon demande dans toutes ses lettres que le concile soit assemblé en Italie; quand il voit les empereurs decidés à le convoquer en orient, il propose un ajournement; Valentinien et Marcien ne tiennent aucun compte de ses désirs. Le concile est convoqué à Nicée, puis transféré à Chalcédoine. Le pape exprime ses regrets, mais il ne songe pas à résister (Ep. 95, c. 1). Que se passe-t-il au concile? Les evêques, à l'unanimité, mettent le siége de Constantinople sur la même ligne que celui de Rome. Les légats du pape ont beau protester, ils restent seuls de leur avis. — Voila les faits qui doivent prouver l'autorité des papes sur les conciles!

(1) Nous avons les instructions que *Constantin* donna à ses commissaires auprès du concile de Tyr (*Euseb.* Vita Const. IV, 42).

(2) Epist. Synodi Constantin. ad Theodos. (*Mansi*, III, 557) : ἀναγκαίως καὶ τὰ γεγενημένα κατὰ τὴν ἁγίαν συνοδον πρὸς τὴν σὴν εὐσεβείαν ἀναφέρομεν... δεόμεθα τοίνυν τῆς σῆς ἡμεροτητος γράμματι τῆς σῆς εὐσεβείας ἐπικυρωθῆναι τῆς συνοδου τὸν ψῆφον...

(3) *Socrat.* Hist. Eccl. I, 6. — *Plank*, I, 681.

(4) *Neander*, T. II, P. 1, p. 279.

de leur propre autorité des édits théologiques. Les papes étaient soumis à ces lois comme les moindres clercs; s'ils résistaient, ils étaient traités comme des criminels. Les relations du pape S. Martin avec l'Empire montrent ce qu'était la papauté sous le régime grec. L'empereur publia une formule de foi sur la volonté de Jésus-Christ; il voulut imposer ce *type* à tous les évêques pour mettre un terme aux discussions irritantes que soulevait cette obscure question. Le pape ayant refusé de souscrire une formule qu'il croyait contraire au vrai dogme, la cour de Constantinople ne trouva pas de meilleur moyen de le convertir que de le faire emprisonner, déposer, exiler. Les soldats arrêtèrent le pape dans l'église; l'exarque présenta un ordre impérial aux prêtres pour le déposer comme indigne, intrus et hérétique, et l'envoyer à Constantinople (1). S. Martin fut traité comme un ennemi de l'État; résister à l'empereur, même dans le domaine théologique, était aux yeux des Grecs du Bas-Empire un acte de rébellion contre Dieu. Après trois mois d'une ignominieuse prison, le pape fut mis en jugement. Un de ces officiers de l'empire qui cachaient leur lâcheté sous des titres pompeux, le *sacellaire* n'eut pas honte d'apostropher le premier évêque de la chrétienté comme le dernier des misérables; mêlant la divinité à cette ignoble procédure, il s'écria : tu as abandonné Dieu, et Dieu t'abandonne. Puis il le livra aux insultes de la soldatesque. Le pape, un carcan de fer au cou, attaché au geôlier, fut traîné par Constantinople, en compagnie des bourreaux. Enfin on le chargea de chaînes et on le jeta dans une prison avec des meurtriers. L'exil et la mort délivrèrent S. Martin de la tyrannie impériale (2).

Le traitement de S. Martin nous paraît aujourd'hui la plus odieuse tyrannie; heureux les papes, si ce n'avait été que tyrannie ! Mais d'après le droit de l'empire, S. Martin était un criminel, il avait agi contre un décret impérial; l'ignominie, le cachot, les tortures n'étaient pas un abus de pouvoir, c'était une juste peine.

(1) *Martini* Ep. 14, 15 (*Mansi*, X, 849).

(2) *Mansi*, T. X. p. 853, ss. — *Fleury*, Histoire ecclésiastique, Livre XXXIX, §§ 1-3. 5-9. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III. p. 377-386.

On conçoit que peu d'évêques aient eu le courage du noble vieillard qui, accablé d'infirmités, n'opposa à ses bourreaux que la patience du Christ. Lorsque l'empereur était fort, les papes cédaient, et alors l'Église de Rome offrait un spectacle plus triste que celui de la persécution. Justinien prodigua les flatteries byzantines aux papes : « il a à cœur d'augmenter l'autorité et l'honneur de la papauté ; l'Église de Rome est la première des Églises, rien de ce qui touche la religion ne doit être décidé sans l'assentiment du pape » (1). Mais cet assentiment du pape servait à couvrir la domination religieuse de l'empereur ; les évêques de Rome, comme celui de Constantinople, n'étaient que ses instruments. Rien de plus indigne que le rôle de Vigile et de Pélage dans le débat des *trois chapitres*. On a accusé Vigile d'avoir acheté la papauté par une coupable condescendance aux volontés de Justinien ; par sa conduite il mérite même les fausses accusations. A Rome, il soutient les *trois chapitres*, reçus par l'Église orthodoxe : l'empereur le fait venir à Constantinople ; le pape cède et condamne ceux qu'il venait défendre. Il reste plusieurs années dans ces sentiments qui le font considérer comme hérétique dans l'Église occidentale ; puis il change d'avis et il anathématise ceux qui ne changent pas avec lui. Justinien convoque un concile qui condamne les *trois chapitres ;* il exile les évêques qui refusent d'y souscrire. Le pape est du nombre des exilés, mais désireux de retourner à Rome, il plie encore une fois sous les ordres de l'empereur et condamne ce qu'il avait approuvé (2). Pélage, son successeur, avait partagé l'exil des évêques qui résistèrent à Justinien. L'empereur lui offre le siége de Rome, au prix d'une apostasie ; Pélage accepte et consent à tout. Tel était l'état humiliant de la papauté sous le régime grec.

Quelle est en résumé la position de la papauté lors de l'invasion des Barbares ? Il n'est pas encore question d'une suprématie sur

(1) L. 7, pr. L. 8, Cod. Just. I, 1.

(2) *Fleury*, Hist. Eccl. Livre XXXII. § 57 ; Livre XXXIII, §§ 26, 37, 52. — *Basnage*, Histoire de l'Église, T. I, p. 523-537. — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 674, s.

le pouvoir temporel; les papes plient sous les volontés de l'empereur de Constantinople, et quand ils résistent, ils sont punis comme coupables de haute trahison. Leur suprématie spirituelle, fondée sur la succession de S. Pierre, est reconnue en occident, mais vaguement, sans qu'on se rende compte des droits qui en résultent. Sur l'Église d'Afrique, les papes n'ont aucune action. En Italie même, les évêques de Milan et de Ravenne maintiennent leur indépendance à l'égard de Rome. La papauté essaie de se subordonner l'Église des Gaules, en conférant au métropolitain d'Arles le titre de vicaire du saint-siége; mais les évêques gallicans résistent, et le pape lui-même finit par s'opposer aux prétentions des archevêques qui aspirent au patriarchat (1). L'orient ne reconnaît pas les successeurs de S. Pierre dans les papes, il ne voit en eux que les évêques de la première ville de l'Empire et à ce titre les patriarches de Constantinople leur disputent la prééminence. Les papes menacent de descendre au rang des patriarches grecs. Les Barbares les sauvent de ce danger.

§ 2. *La Papauté sous le régime barbare.*

N° 1. INFLUENCE DE L'INVASION DES BARBARES SUR LA PAPAUTÉ.

Les Barbares ont sauvé le Christianisme, que la décrépitude romaine infectait de sa décadence; ce sont encore les Barbares qui ont sauvé la papauté. Les évêques de Rome se disaient successeurs de S. Pierre, institués par Dieu même pour gouverner l'Église; mais sous le régime romain cette suprématie n'était encore qu'un germe qui demandait des circonstances favorables pour son développement. L'empire et la papauté étaient inconciliables; l'empereur prétendait être seul souverain, il ne pouvait accepter une autre souveraineté à côté et au dessus de la sienne. On sait ce que l'Église devint sous le régime de Constantinople. Les Barbares vont briser les chaînes des papes. Un lien

(1) *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 515-521.

intime les rattache à Rome : les papes, chefs de l'Église catholique, sont appelés à dominer les Barbares pour les civiliser : les Barbares délivrent la papauté du joug de l'empire grec, ils reconnaissent sa suprématie spirituelle et ils fondent son pouvoir temporel.

Cependant le premier effet de l'Invasion fut d'affaiblir l'autorité des évêques de Rome. En Angleterre, le Christianisme même disparut sous les coups des rudes Saxons. En Italie, les papes eurent pour maîtres les Goths ariens; la liberté religieuse dont ils jouissaient n'était qu'apparente : on vit un pape forcé d'aller solliciter à Constantinople en faveur de l'arianisme. Les Lombards professaient également l'hérésie arienne; ils détestaient les évêques de Rome comme chefs d'une Église rivale et ils les poursuivaient comme ennemis, car la résistance des papes fut l'obstacle contre lequel vint se briser l'ambition des conquérants. Les Lombards réduisirent plus d'une fois Rome aux abois. Déjà en 584, le pape Pélage écrivait : « la perfidie des Lombards nous cause, malgré leurs serments, tant de tribulations et de maux, que personne ne pourrait suffire à les raconter » (1). La haine politique survécut à l'opposition religieuse; même convertis au Catholicisme, les Lombards restèrent les ennemis mortels de Rome; le saint-siége n'exerçait aucune autorité sur l'Église lombarde; les rois barbares ne permettaient pas même à leurs évêques de correspondre avec les successeurs de S. Pierre (2).

Les papes saluèrent la conversion de Clovis comme l'aurore de leur délivrance et de la victoire du catholicisme; mais les Francs avaient trop peu le sentiment de l'unité pour s'attacher à un centre lointain; s'ils respectèrent et enrichirent l'Église, ce fut l'aristocratie épiscopale qui en profita. Au sixième siècle, il y eut quelques rapports entre les papes et les rois francs; mais ces relations mêmes témoignent de la faiblesse de la papauté. Pélage, accusé d'hérésie par les évêques italiens, craignant de voir les Gaules se tourner contre lui, adressa une humble apologie au roi Childebert : il y professe une entière soumission à l'autorité

(1) *Pelag.* Epist. 3 (*Mansi*, IX, 889).
(2) *Plank*, T. II, p. 669-673.

royale [1]. Un pape plus grand que Pélage, Grégoire, écrivit sur un ton humble à la reine Brunehault et aux rois francs pour se plaindre de la simonie qui souillait l'église des Gaules et solliciter un concile pour la réprimer; ses prières n'eurent aucun succès [2]. Au septième siècle, toutes relations cessèrent entre les Francs et la papauté; il ne nous reste pas une seule lettre d'un pape à un roi, il n'y a pas même de trace d'un rapport entre le saint-siége et l'épiscopat gallo-franc. La royauté n'était plus qu'une ombre, et quant aux évêques, ils ne songeaient qu'à exploiter les richesses des églises, la plupart ignoraient jusqu'à l'existence de la papauté [3].

L'Espagne barbare commença par être arienne, mais la domination de l'arianisme devint une source d'influence pour la papauté. Le clergé catholique opprimé, persécuté, chercha un refuge et un appui dans le siége de la Ville qui avait été pendant des siècles un centre d'unité pour le monde occidental. Dans aucun pays de l'Europe, le nom du pape n'était respecté autant qu'en Espagne; le saint-siége intervenait dans l'église espagnole, pour le maintien de la discipline et de la pureté de la foi. Un pape qui en orient pliait sous les caprices de l'empereur, écrivit au sixième siècle aux évêques d'Espagne, sur un ton de hauteur qui a fait suspecter l'authenticité de sa lettre: « Comme la sainte église romaine, dit Vigile, possède la primatie de toutes les églises, c'est à elle que doivent être renvoyées toutes les affaires importantes, le jugement et la plainte des évêques, les grandes questions en matière ecclésiastique; car cette église qui est la première, en confiant ses fonctions aux autres églises, les a appelées au partage de ses travaux, non à la plénitude du pouvoir » [4]. Mais l'influence de la papauté n'était due qu'à une cause transitoire; lorsque les Visigoths embrassèrent la foi catholique, les évêques, tout en

(1) Quibus (regibus) nos etiam subditos esse sanctæ scripturæ præcipiunt ». *Pelag.* Ep. 16 (*Mansi*, IX, 728; *Bouquet*, IV, 74).

(2) Voyez plus haut, p. 340.

(3) *Plank*, II, 675, ss.

(4) *Vigil.* Epist. (*Balaze*, Nova Collect. Concil. I, 1468) trad. de *Guizot*, 27e leçon.

continuant d'honorer le siége de Rome, n'eurent plus les mêmes motifs de recourir à sa protection. D'un autre côté l'instinct de l'indépendance s'éveilla dans la royauté : au commencement du huitième siècle, le roi Witiza défendit à son clergé toutes relations avec Rome (1).

L'invasion des Barbares brisa l'unité politique du monde occidental; par cela même elle relâcha les liens des églises particulières avec le siége de Rome. Mais les pertes de la papauté ne furent que temporaires; dès le sixième siècle, elle regagna le terrain qu'elle avait perdu. L'aristocratie épiscopale ne faisait rien pour la propagation du Christianisme; la papauté se mit à la tête de la conversion des Barbares; par cette initiative elle marqua son rôle et sa place dans la chrétienté. Nous avons dit ailleurs que les missions ne furent pas entreprises dans un but de domination, mais elles favorisèrent le développement de la puissance des papes. L'église anglo-saxonne, fille de Rome, était soumise à son autorité et dévouée à ses intérêts. La mission de S. Boniface fut encore plus profitable à la papauté. Les évêques de Rome eurent soin d'exiger un serment de fidélité de l'apôtre de l'Allemagne; Boniface promit « à S. Pierre, prince des apôtres, à son vicaire Grégoire et à ses successeurs de demeurer toujours dans l'unité de la foi catholique, de ne se prêter à rien qui fût contre l'église universelle; de prouver en toutes choses sa fidélité et son entier dévouement à S. Pierre, aux intérêts de son église qui a reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier, à son vicaire et à ses successeurs » (2). Boniface était attaché sincèrement et de toute son âme au saint-siége dans lequel il voyait l'unité de l'église incorporée (3); il exigea de l'église allemande la même promesse de fidélité qu'il avait faite au pape. L'apôtre de l'Allemage rendit compte, avec une espèce d'enthousiasme, des décisions du premier concile germanique tenu en 742 : « Dans notre réunion

(1) *Plank*, II, 703. — *Lembke*, Geschichte von Spanien, I, 130.

(2) *Bonifac.* Epist. 163. — *Guizot*, (19e leçon) et *Mignet* (la Germanie au VIIIe siècle) donnent la traduction complète du serment.

(3) Lettre de *S. Boniface* au pape Zacharie (Ep. 132, p. 181).

synodale, nous avons déclaré et décrété que nous voulions garder jusqu'à la fin de notre vie la foi et l'unité catholiques et la soumission envers l'église romaine, S. Pierre et son vicaire, que nous suivrions canoniquement tous les préceptes de Pierre, afin d'être comptés au nombre de ses brebis. Et nous avons tous consenti et souscrit cette profession et nous l'avons envoyée au corps de S. Pierre, prince des apôtres, et le clergé et le pontife de Rome l'ont reçue avec joie » (1). Par le zèle de Boniface, l'église franke elle-même renoua le lien avec la papauté, relâché et presque brisé depuis le septième siècle; le pape Zacharie écrivit aux évêques des Gaules pour leur témoigner sa joie de ce retour (2).

N° 2. LA PAPAUTÉ ET LES CARLOVINGIENS.

La papauté, en rattachant à elle les églises occidentales, posait le fondement le plus solide de sa puissance. Cependant au huitième siècle, elle luttait encore péniblement en Italie contre les entreprises des Lombards et la tyrannie des empereurs grecs; les Carlovingiens la délivrèrent de ce double danger. Leur avénement même fut une éclatante manifestation de l'ascendant moral que la papauté exerçait dès cette époque. Les protestants ont commencé par nier la fameuse ambassade de Pépin à Zacharie et la réponse du pape (3), puis ils ont déploré l'ambition de Pépin qui, pour donner à son pouvoir la sanction de la religion, mit la royauté entre les mains de la papauté (4). Les Gallicans, et parmi eux les plus illustres, Bossuet, Fénélon, ont cherché à atténuer l'atteinte portée au pouvoir royal, par ce changement de dynastie, en y montrant la grande voix du peuple (5). Voltaire voit dans cet

(1) *Bonifac.* Ep. 105, p. 144.

(2) *Mansi*, XII, 344 : « Gaudeo in vobis, carissimi, quoniam fides vestra et unitas erga nos pretiosa est et manifesta, dum ad fautorem et magistrum vestrum a Deo constitutum beatum Apostolorum principem Petrum benignissima voluntate *conversi estis*.

(3) *Basnage*, Histoire de l'Église, T. I, p. 260.

(4) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre IX, ch. 12.

(5) *Bossuet*, Defensio Declarationis cleri gallicani, II, 34. — *Fénélon*, OEuvres, T. II, p. 382.

événement un tissu d'injustices, de rapines et de fourberies : l'usurpation de Pépin, dit-il, était un brigandage et le pape vint le consacrer ; cependant, avec son admirable bon sens, il remarque que le couronnement de Pépin par le pape témoigne pour l'autorité dont il jouissait dans l'opinion des peuples : « un successeur de S. Pierre, ajoute-t-il, avait plus de droit qu'un autre de légitimer une usurpation » (1). C'est en effet l'opinion des peuples qui fait l'importance de l'intervention du pape : cette opinion se réfléchit dans les chroniques, qui déclarent presque toutes que la couronne fut transportée à Pépin par l'autorité du pape (2).

Les Carlovingiens délivrèrent la papauté de ses plus grands ennemis, les Lombards et les Grecs. Les Lombards menaçaient Rome, les Grecs mettaient l'existence même du catholicisme en danger. La papauté n'acquit pas encore la plénitude de sa puissance sous les Carlovingiens, elle changea pour ainsi dire de maîtres, mais les maîtres nouveaux étaient les protecteurs de l'Église; tout en se réservant l'empire sur les choses ecclésiastiques et religieuses, ils jetèrent les fondements du pouvoir futur des papes. Le vice originel de l'aristocratie épiscopale, c'est sa dépendance nécessaire, inévitable de l'autorité temporelle. La papauté, pour sauver l'Église et le Christianisme, devait être indépendante; mais dans ces siècles de violence, l'indépendance était au prix de la force ; il fallait donc que les évêques de Rome devinssent les égaux des rois et des empereurs pour les dominer. Pépin et Charlemagne fondèrent la puissance des papes par leurs célèbres donations.

L'insistance que les ennemis de l'Église mettent à attaquer les donations prouve la haute importance de ces actes. *Voltaire* épuise son esprit et sa verve pour en démontrer la fausseté : « il doute que Pépin ait donné l'exarchat de Ravenne au pape, il ne croit pas cette donation plus avérée que la lettre écrite et signée dans

(1) *Voltaire*, Essai sur les Mœurs, ch. 13.

(2) *Mlle Lezardière* (Théorie des Lois politiques, T. VIII, Preuves, p. 24-5250) a recueilli tous les témoignages. Le consentement du peuple y est marqué, mais c'est l'autorité pontificale qui joue le plus grand rôle.

le ciel par S. Paul et S. Pierre au même Pépin, ou que toutes les légendes de ces temps sauvages. Quand même cette donation eût été réellement faite, elle n'aurait pas plus de validité que la concession d'une île faite par Don Quichotte à son écuyer Sancho Pança : Pépin ne pouvait donner des villes sur lesquelles il n'avait ni droit ni prétention [1]. On a écrit que Charlemagne confirma la donation de l'exarchat de Ravenne, qu'il y ajouta la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette et de Bénévent, la Sicile, Venise, et qu'il déposa l'acte sur le tombeau dans lequel on prétend que reposent les cendres de S. Paul et de S. Pierre. On pourrait mettre cette donation à côté de celle de Constantin. On ne voit pas que les papes aient jamais possédé aucun de ces pays jusqu'au temps d'Innocent III. Charlemagne ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne qu'il ne possédait pas, ni le duché de Bénévent dont il avait à peine la souveraineté, encore moins Venise qui ne le reconnaissait pas pour empereur » [2].

La critique de Voltaire, en tant qu'elle s'adresse aux prétentions des ultramontains, est victorieuse ; il a raison de nier que les donations de Pépin et de Charlemagne aient compris la souveraineté de l'Italie et des îles de la Méditerranée, mais le grand douteur a tort de nier les donations mêmes. Il est vrai que les actes n'existent plus, car ceux qu'on allègue sont faux ; mais les donations sont mentionnées par des écrivains contemporains, et une foule de monuments certains les attestent ou les supposent. En l'absence des actes, il est impossible de préciser les territoires qui ont été cédés, il est plus difficile encore de déterminer les droits que Pépin et Charlemagne entendaient donner aux papes. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'abandonnèrent pas la souveraineté : des témoignages irrécusables prouvent que Charlemagne et ses successeurs exerçaient la puissance souveraine dans les villes et terri-

(1) *Voltaire*, le Pyrrhonisme de l'Histoire, ch. 20 ; — Un Chrétien contre six Juifs : XXVIIIe sottise de Nonotte ; — Dictionnaire philosophique, au mot *Donation* ; — Essai sur les Mœurs, ch. 13.

(2) *Voltaire*, Essai sur les Mœurs, ch. 16 ; — Pyrrhonisme de l'Histoire, ch. 23.

toires qu'on appelle le patrimoine de S. Pierre [1]. L'opinion la plus probable est que les donations étaient une de ces concessions bénéficiaires si fréquentes aux huitième et neuvième siècles. Napoléon, en réunissant les états du pape à l'empire, déclara que Charlemagne « son auguste prédécesseur, ne les avait donnés au saint-siége qu'à titre de fief » [2]. Le mot de *fief* n'existait pas encore au neuvième siècle, mais les donations faites au pape auront participé de la nature des libéralités que les rois faisaient aux églises et aux monastères : c'était plus qu'une propriété privée, c'était moins que la souveraineté. Une partie des droits que nous considérons aujourd'hui comme inhérents au pouvoir souverain étaient alors exercés par les propriétaires : ils administraient, ils rendaient la justice, ils conduisaient leurs hommes à la guerre; mais la puissance politique restait au roi.

Même en réduisant les donations à une propriété bénéficiaire, elles n'en sont pas moins le principe de la grandeur du saint-siége. Les papes furent placés dans la condition de tous les détenteurs du sol; de la propriété du neuvième siècle à la souveraineté, il n'y avait qu'un pas. Les comtes et les bénéficiers devinrent souverains; les papes le devinrent au même titre. Les droits réels accordés par les donations aux papes importent peu; la puissance de la papauté est avant tout une puissance d'opinion; pour suivre ses progrès, ce sont les sentiments généraux qu'il faut consulter plutôt que les diplômes. Or au huitième siècle un fait remarquable se produit : Rome est décidément aux yeux de l'occident le siége de S. Pierre, et S. Pierre est le prince des apôtres, celui qui a le pouvoir de lier et de délier. Les pèlerins accourent en foule à son tombeau. Les Anglo-Saxons donnent l'exemple. Dès le septième siècle, des rois abandonnent le trône pour recevoir les eaux du baptême ou se préparer à la mort dans les lieux où règne S. Pierre. Nobles et serfs, clercs et laïques, hommes et femmes, rivalisent de zèle pour ces pèlerinages [3]. Les rois anglo-

(1) *Plank*. II, 752.
(2) Décret du 17 mai 1809.
(3) *Beda*, Hist. Eccl. V, 7; — *Paul. Diacon*. Hist. Longobard. VI, 15.

saxons fondèrent des hospices à Rome pour les pèlerins (1); Charlemagne promit sa protection aux Anglais qui allaient visiter le siége des saints apôtres pour le salut de leur âme (2). Ces pèlerinages devinrent si fréquents que le nom donné à ceux qui se rendaient au tombeau de S. Pierre servit à désigner les pèlerins et les voyageurs (3). Les Francs furent entraînés dans le mouvement général; plusieurs capitulaires de Charlemagne défendent d'exiger aucune redevance, aucun péage des fidèles qui vont à Rome (4).

La littérature contemporaine reflète les sentiments dominants. Dans un poëme sur l'entrevue de Charlemagne et du pape Léon par un témoin oculaire, on prodigue à l'évêque de Rome les titres les plus pompeux; il est « le premier pasteur de l'univers, la lumière des peuples, c'est à lui à ordonner ce qu'il veut, c'est à nous à obéir à ses ordres » (5). Le *Poëte Saxon* a une grande vénération pour le pape; il nous dit la cause de son respect, c'est que « le pontife tient la place de S. Pierre, de l'apôtre qui peut ouvrir d'un mot ou fermer les portes du ciel » (6). Les esprits les plus élevés partageaient ces sentiments; Alcuin s'adresse en ces termes au pape Léon III : « Très saint Père, pontife élu de Dieu, vicaire des apôtres, héritier des Pères, prince de l'Église, gardien de la seule colombe sans tache ». Il écrit à Adrien I : « Très excellent Père, comme je te reconnais pour vicaire du bienheureux Pierre, prince des apôtres, je te regarde comme héritier de sa miraculeuse puissance » (7). Dans une lettre à Char-

(1) Le plus célèbre de ces hospices fut celui de Rome, appelé *Schola Saxonum* et dans la suite *Hospitale de S. Spirito in vico di Sassia*. C'est pour subvenir aux frais de cet établissement que les rois anglo-saxons imposèrent le tribut connu sous le nom de *denier de S. Pierre*, *Romefeoh*, *Romescot*. (*Lappenberg*, Geschichte von England, T. I, p. 199).

(2) *Baluze*, I, 273.

(3) Le mot *Romei*, *Romipetæ* désignait d'abord ceux qui allaient en pèlerinage à Rome, ensuite tout voyageur. Le mot *Romeria* était synonyme de *peregrinatio*, voyage, pèlerinage. (*Ducange*, au mot *Romei*, *Romipetæ*).

(4) *Capitul.* a. 756, c. 26 (*Baluze*, I, 175), souvent répété.

(5) *Bouquet*, T. V, p. 397, v. 504, 529; p. 395, v. 403, 404.

(6) « Sacer antistes, mundo venerabilis omni ». *Poeta Saxo*, ad a. 799 (*Pertz*, T. I, p. 255, v. 7; p. 256, v. 81, 82).

(7) *Alcuin*. Epist. 20, 25.

lemagne, Alcuin expose une théorie qui se rapproche de celle du moyen âge sur la papauté et l'empire : il y a, dit-il, dans le monde trois personnes d'un rang suprême, le pape, l'empereur de Constantinople et le roi des Francs; il reconnaît le premier rang au vicaire apostolique, qui occupe le siége du bienheureux Pierre, prince des apôtres (1). Les papes ont conscience de leur grandeur; depuis Léon IV, ils ne donnent plus le titre de *seigneur* aux princes, et ils placent le nom du saint-siége en première ligne dans leurs lettres (2).

Cependant la suprématie des papes n'était pas encore reconnue dans l'Église; leur ascendant moral était grand, mais leur pouvoir réel était faible. La faiblesse de l'aristocratie épiscopale et l'oppression de l'Église, obligèrent l'épiscopat, malgré son ambition de liberté et d'indépendance, d'accepter la domination de Rome. Les *fausses décrétales* hâtèrent cette révolution.

N° 3. LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

Dans la première moitié du neuvième siècle parut, sous le nom de S. Isidore, la collection dite *des fausses décrétales;* elle a reçu ce nom, parce qu'elle contient une multitude de pièces évidemment fausses. Quel était le but de cette fabrication mensongère? Elle tend à rendre l'Église indépendante de l'État et à faire du pape le chef de l'Église. Des lettres attribuées aux papes des premiers siècles dépeignent vivement l'oppression sous laquelle gémissait l'Église au neuvième : « Le saint-siége a appris, dit S. Pie, qu'on applique à des usages humains les biens donnés pour des usages religieux, qu'on dépouille ainsi Notre Seigneur Dieu de ce qui lui appartient » (3). « Nos frères les évêques, écrit S. Zéphyrin,

(1) *Alcuin*. Ep. 80. La lettre est écrite en 799, avant que Charlemagne ne fût empereur.

(2) *Plank*, T. III, p. 29.

(3) *Pii I* Ep. 2. Nous citons les fausses décrétales d'après l'édition de *Blondel*, intitulée : *Pseudoisidorus et Turrianus vapulantes*, Genevæ, 1628. *Turrianus* est un jésuite qui essaya de défendre l'authenticité des fausses décrétales contre

sont chassés de leurs siéges et de leurs églises, on leur enlève jusqu'au nécessaire, puis on les traîne nus et dépouillés devant les juges temporels ». Comment sauver l'Église des envahissements de la violence ? L'auteur des fausses décrétales connaît la source du mal, c'est la dépendance dans laquelle les évêques se trouvent de l'autorité temporelle; pour les affranchir de ces chaînes, il veut les soumettre directement au pape.

Les évêques dépendaient entièrement du pouvoir temporel. Les métropolitains étaient sans autorité et quand par leur position ou leur caractère, ils avaient de l'influence, ils en abusaient (1); les conciles provinciaux subissaient l'influence des menaces ou des faveurs royales; il en résultait que les évêques étaient sans garantie (2). Voilà pourquoi les *fausses décrétales* rabaissent l'autorité des métropolitains, pour subordonner directement les évêques à la papauté : « Les papes, dit Sixte I, sont les vrais défenseurs de l'Église, les seuls protecteurs des évêques » (3).

Mais pour que la papauté puisse défendre l'Église, il faut qu'elle concentre en elle toute la force du pouvoir religieux : » Rome, disent les *fausses décrétales*, est le fondement et le type des églises; toutes les églises ont leur principe en elle, car S. Pierre est le prince des apôtres, l'église de Rome est donc la première des églises, elle en est la tête; ce que la tête a décrété, les membres le doivent suivre » (4). Le pape est l'évêque de l'église universelle »; il réunit en lui tous les pouvoirs, il donne des lois à l'Église; aucun concile ne peut être tenu sans son autorité, au-

les *Centuriateurs* de Magdebourg; mais, chose singulière, pour excuser le faux, il commit lui-même des faux littéraires, en citant des passages d'ouvrages qui n'existent pas (Préface de *Blondel*, p. 7).

(1) Le concile de Troyes invoque l'autorité du pape contre les entreprises des métropolitains : « mucrone apostolico quorumcunque metropolitanorum temeraria præsumtione suppressa » (Epist. *Concil. Tricass.* ad Nicol. Pap. *Mansi*, XV, 795).

(2) *Sixti II* Ep. 2 : « Fratres, quos timore terreno injuste damnastis, scitote a nobis juste esse restitutos ».

(3) *Sixti I* Ep. 2 : « Ab hac enim sancta sede a sanctis apostolis tueri, defendi et liberari Episcopi jussi sunt ».

(4) *Vigilii* Epist. c. 7.

cun évêque ne peut être déposé sans son approbation, toutes les causes majeures doivent être portées devant son tribunal » (1).

Les *fausses décrétales* exaltent la papauté; en faut-il conclure que les papes sont les auteurs de la falsification ? Les protestants l'ont cru; dans le sein même de l'église catholique des voix ennemies ont adressé cette imputation au saint-siége (2); mais elle a trouvé peu d'écho. Les *décrétales* n'avaient pas pour but direct l'intérêt de la papauté, mais plutôt l'intérêt de l'Église, et plus spécialement celui de l'épiscopat. Aussi voit-on dès le neuvième siècle les évêques s'en prévaloir, et parmi eux le chef de l'église gallicane, l'orgueilleux Hincmar. Pourquoi cette aristocratie si jalouse de son indépendance, se place-t-elle sous la protection d'une autorité supérieure ? Parce qu'elle est impuissante à se défendre elle-même; parce que l'Église est en dissolution, ses propriétés envahies, ses ministres dépossédés, les moines errants, tandis que les courtisanes et les chiens occupent les monastères. Il n'y a qu'un remède au mal qui menace l'existence même du catholicisme; il faut que l'épiscopat se subordonne à la papauté, et que la papauté ait la puissance d'une institution divine. Tel était le besoin urgent de l'Église; les *fausses décrétales* sont l'expression de cette nécessité.

Les protestants, heureux de trouver l'Église en flagrant délit de faux, rapportent aux décrétales d'Isidore l'influence dont la papauté a joui au moyen âge (3). C'est chercher une cause bien vile pour un événement providentiel. La papauté est allée en grandissant depuis son origine jusqu'au neuvième siècle; son autorité était reconnue en principe par l'épiscopat lui-même; il n'y

(1) *Sixti I* Ep. 2; — *Victor.* Ep. 1; — *Stephani* Ep. 1; — *Pontiani* Ep. 2. — *Damasi* Ep. 5. — *Julii* Ep. 1.

(2) *Mosheim*, Hist. Eccl. neuvième siècle, IIe Partie, ch. 2, § 8. — *Febronius* (de Hontheim) de Statu Ecclesiæ, T. I, p. 643. — L'accusation a été reproduite de nos jours (*Eichhorn*, Kirchenrecht, T. I, p. 158, ss.) Voyez la réfutation de *Walter*, Kirchenrecht, p. 193.

(3) *Henke*, Geschichte der christlichen Kirche, T. II, p. 19. ss. — Les Gallicans sont tout aussi hostiles aux fausses décrétales : *Fleury* dit qu'elles ont fait une plaie irréparable à la discipline de l'Eglise (XIIIe Discours sur l'Histoire ecclésiastique).

aurait pas eu de fausses décrétales, que la papauté n'en eût pas moins dominé le moyen âge. Les *décrétales* hâtèrent seulement et consolidèrent une révolution dont les germes existaient et se seraient développés sans elles. Qu'on se reporte par la pensée au neuvième siècle. La violence règne partout; cependant la société périrait, si elle n'avait en elle un principe de justice. Puisque le droit du plus fort envahit le monde temporel, il faut que l'ordre moral trouve un refuge dans l'Église. Telle est la mission de la papauté. Qu'est-ce qui fait la force du pape Nicolas luttant à la fois contre la royauté et contre l'épiscopat? Sont-ce les *décrétales* d'Isidore? C'est parce qu'il était le vengeur de la morale foulée aux pieds par les orgies des rois, que les peuples applaudirent au pape rappelant les rois à leur devoir. Ce qui fit la force de Nicolas contre l'aristocratie épiscopale, c'est l'impuissance de cette aristocratie qui était heureuse de trouver un protecteur dans le pape. Le pouvoir de la papauté reposait sur l'opinion publique. Est-ce que les peuples se préoccupaient des *fausses décrétales?* Est-ce que les millions de pèlerins qui couraient à Rome avaient lu la collection d'Isidore? Ce n'est pas à dire que nous applaudissons à l'œuvre du faussaire. Il est vrai que la révolution qu'il voulait amener était dans les desseins de la Providence : affranchir l'Église de la funeste dépendance du pouvoir temporel, barbare et corrompu, en donnant la suprématie à la papauté. Mais nous déplorons qu'une cause juste ait été souillée par un crime [1]. Nous devons ajouter que le faux a été exploité par l'Église pendant tout le moyen âge, et que lorsque les protestants découvrirent la fraude, les ultramontains firent l'impossible pour sauver ce précieux titre de la souveraineté pontificale. C'est seulement quand il n'y eut plus moyen de soutenir le faux qu'ils l'abandonnèrent, et alors ils prétendirent que les *fausses décrétales* n'avaient exercé aucune influence sur le développement

(1) Les falsifications d'Isidore ne sont pas les premières que l'on rencontre dans l'histoire ecclésiastique; dès le cinquième siècle, on fabriqua des faux au profit de la papauté. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 92, p. 527, note; § 115, p. 670, notes *p. q.*)

de la hiérarchie [1]. Les défenseurs de la papauté ne s'aperçoivent pas qu'ils sont en contradiction avec eux-mêmes. Si les *fausses décrétales* sont une œuvre si innocente, si inoffensive, pourquoi se sont-ils donné tant de peine pour en défendre l'authenticité? La vérité est que le faux d'Isidore ne fonda pas la papauté, mais il lui donna un titre juridique, ce qui était un immense avantage.

N° 4. LA PAPAUTÉ ET LES ÉGLISES NATIONALES.

Avant de dominer les rois, les papes devaient être maîtres incontestés de l'Église. Jusqu'au dixième siècle, l'épiscopat lutte dans les divers pays de l'Europe contre la suprématie pontificale. Il y a dans le génie britannique un besoin de liberté, incompatible avec la domination romaine. Pélage, le défenseur du libre arbitre, était Breton; le pélagianisme, condamné dans l'empire romain, trouva un refuge dans la Bretagne [2]. L'église bretonne se séparait de l'église romaine par des observances religieuses [3] qui n'avaient d'importance que comme barrière contre Rome. L'opposition devint plus vive et prit le caractère d'une haine de race, lorsque les Anglo-Saxons, convertis par des missionnaires romains, voulurent réunir les Bretons à leur église. Les Bretons résistèrent; les missionnaires essayèrent de les convertir à l'unité catholique, mais l'orgueil romain offensa les insulaires : « Jamais, dit le prêtre breton qui portait la parole, jamais nous n'avouerons les prétendus droits de l'ambition romaine, non plus que ceux de la tyrannie saxonne. Nous devons, il est vrai, au pape de Rome, la soumission de charité fraternelle; mais pour la soumission d'obéissance, nous ne la devons qu'à Dieu, et après Dieu, à notre vénérable évêque » [4]. Rome employa les armes et l'influence des

(1) *Gieseler*, Kirchengeschichte, II, 1, § 20, notes *s* et *t*.

(2) Voyez une lettre du pape Jean (VIIe siècle) contre le pélagianisme qui régnait dans l'église bretonne (*Beda*, Hist. Eccl. II, 19. *Mansi*, X, 682).

(3) L'église bretonne ne célébrait pas la fête de Pâques à la même époque que l'église romaine; elle n'administrait pas le baptême par trois immersions, etc. (*Beda*, II, 2).

(4) *Wilkins*, Concil. M. Britan. T. I, p. 26. Nous citons l'imitation de *Thierry*.

Anglo-Saxons pour briser la résistance des Bretons et les ramener à l'unité; elle réussit. L'église anglaise commença par être entièrement dépendante de la papauté; mais l'esprit de liberté et d'indépendance ne tarda pas à s'éveiller. Les prêtres romains étaient en petit nombre, le clergé se recruta parmi les indigènes; le génie profondément individuel et national de la race anglaise l'emporta sur le respect et le dévouement que l'Église devait à son chef qui était en même temps son père. Ce qui prouve la force de l'élément anglo-saxon, c'est que la langue nationale disputa la domination à la langue romaine dans le sein de l'Église [1]. Il fallut une nouvelle invasion, une nouvelle conquête faite sous les auspices de la papauté, pour rattacher l'Angleterre pendant quelques siècles au saint-siége.

Le même esprit d'indépendance agitait l'église gallicane, mais elle succomba sous ses faiblesses et ses contradictions. Les évêques de France professent au neuvième siècle le respect le plus profond pour l'autorité du souverain pontife : en 849, ils menacent d'excommunier le roi de Bretagne, parce qu'il a reçu avec dédain une lettre du pape, « à qui Dieu a donné la suprématie du monde entier » [2]. Le fier Hincmar, tout en luttant contre les papes, proteste à chaque pas de sa vénération pour la papauté; il reconnaît que « Rome a la primauté sur toutes les églises du monde; bien que tous les apôtres et par eux tous les évêques et tous les prêtres aient reçu le pouvoir de lier et de délier, il a toutefois été accordé d'une manière spéciale à S. Pierre et à ses successeurs » [3]. Il écrit au pape Nicolas : « Nous savons que nos églises sont soumises à l'église de Rome, que nous autres évêques nous sommes subordonnés au pontife romain par la primauté de S. Pierre et que nous devons obéissance à votre autorité apostolique » [4]. Le concile de Troyes va plus loin; il invoque l'autorité du souverain

(1) *Lappenberg*, Geschichte von England. T. I, p. 163. 182. 193. 199.

(2) « Cui Deus dedit primatum in omni orbe terrarum ». *Concil. Paris.* a. 849. Epist. Synodi. *Mansi*, XIV, 923).

(3) *Hincmar*. adv. Hincmar. Laudunens. c. 20 (Op. T. II, p. 459).

(4) *Hincmari* Epist. ad Nicol. dans *Frodoard*. Hist. Ecclesiæ Rhemensis, III, 13.

pontife pour la protection des évêques : « qu'il ne souffre pas qu'à l'avenir aucun évêque soit déposé sans la participation du saint-siége, comme l'ordonnent les décrétales des papes » (1). Cependant l'église gallicane, tout en protestant de son respect pour le vicaire de S. Pierre, tout en invoquant son appui contre les violences dont elle est victime, maintient son indépendance, et en matière de discipline, et en matière de dogme.

Le concile de Nicée excommunia au neuvième siècle ceux qui ne rendaient pas le culte de *doulie* aux images des saints. Ce culte répugnait au génie de l'occident; Charlemagne le réprouva dans un écrit qu'il fit rédiger et qu'il envoya au pape. Adrien lui répondit qu'il partageait les sentiments des évêques grecs; alors le roi assembla un concile pour décider la question. Trois cents évêques, réunis à Francfort, condamnèrent d'un consentement unanime, en présence des légats du saint-siége, la croyance sanctionnée par le concile de Nicée et approuvée par le pape (2). En 825, à la demande de l'empereur de Constantinople qui désirait une réunion des deux églises sur la question des images, le concile de Paris la soumit à un nouvel examen. Les évêques persistèrent à condamner le culte des images comme une superstition; ils critiquèrent ouvertement le pape Adrien : « sauf le respect dû à son autorité pontificale, dit le concile, le pape avance des choses contraires à la vérité ». Le concile l'excuse parce qu'il pèche par ignorance, plutôt que par malice; il loue l'empereur pour son zèle à combattre l'erreur et l'engage à contraindre le pape à plier malgré lui sous le poids de la vérité (3).

(1) Epist. *Concil. Tricass.* ad Nicol. Pap. (*Mansi*, XV, 795).

(2) *Concil. Francoford.* c. 2. (*Mansi*, XIII, 909) : « Sanctissimi patres omnimodis et adorationem et servitutem imaginibus renuentes contemserunt atque consentientes condemnaverunt ».

(3) *Mansi*, XIV, 421, ss. Les actes de ce concile sont longtemps restés ignorés. Lorsqu'ils furent publiés pour la première fois en 1596, les ultramontains en attaquèrent l'authenticité. Ils furent obligés de l'admettre, mais ils se dédommagèrent en accusant les pères du concile « de préventions, de légèreté et d'ignorance ». (*Rohrbacher*, Histoire de l'église catholique, T. XI, p. 465). Le reproche tombe sur les hommes les plus distingués par leur science; l'archevêque *Agobard* de Lyon partage entièrement les sentiments du concile de Paris. Voyez *Agobardi* liber contra eorum superstitionem qui picturis et imaginibus sanctorum adorationis obseqium deferendum putant. (*Op.* T. I, p. 221.)

Voilà l'église gallicane en opposition avec la papauté sur une question de dogme, soutenant une opinion déclarée hérétique, accusant les papes d'ignorance et de superstition. L'épiscopat tenait avec plus de ténacité encore à son indépendance. Le pape Sergius accorda à Dreux, bâtard de Charlemagne et évêque de Metz, le vicariat de toutes les Gaules, à la sollicitation de l'empereur Lothaire et des rois Charles le Chauve et Louis d'Allemagne. Le pape voulait que tous les évêques obéissent à son vicaire; c'était lui qui devait assembler les conciles; s'il y avait appel ou partage d'avis dans les procès ecclésiastiques, il devait envoyer les parties plaider à Rome (1). Le décret du pape rencontra une résistance telle que Dreux lui-même se désista de ses prétentions, de crainte de provoquer un schisme (2). Anségise, évêque de Sens, nommé vicaire des Gaules par Jean VIII, trouva une opposition tout aussi forte; le roi Charles le Chauve, qui s'intéressait personnellement au vicaire pour les grands services qu'il en avait reçus, essaya d'imposer sa volonté aux évêques, mais il échoua (3).

La lutte entre l'épiscopat gallican et la papauté était plus vive encore sur le terrain de la juridiction. Le pape Nicolas rétablit sur son siége l'évêque Rothade que le concile de Reims avait déposé sous l'inspiration d'Hincmar. L'archevêque plia sous la volonté énergique du pape devant lequel les rois eux-mêmes pliaient, mais il ne céda qu'en murmurant; les gallicans ont toujours soutenu que le droit était de son côté (4). Le métropolitain de Reims releva l'étendard de l'Église nationale contre le successeur de Nicolas. Hincmar de Laon, neveu de l'archevêque, fut déposé par un concile, bien qu'il eût appelé au pape. Il est difficile d'apprécier les torts de l'évêque de Laon. Le roi l'accusait de sédition, c'est lui qui le fit traduire devant un concile (5);

(1) Epist. *Sergii* de prælatione Drogonis. (*Mansi*, XIV, 806, s.)

(2) *Concil. Vern.* 844, c. 11 (*Baluze*, T. II, p. 13). — *Hincmar*. Ep. 44, c. 31 (T. II, p. 737).

(3) *Concil. Pontigon.* a. 876 (*Mansi*, XVII, 308). — *Hincmar*. Ep. 44, c. 34 (T. II, p. 739).

(4) *Fleury*, Hist. Eccl. Livre 4, § 37.

(5) Petitio proclamationis *Caroli regis* adv. Hincmar. Laudunensem episcopum in synodo porrecta (*Mansi*, XVI, 578).

l'archevêque de Reims lui imputait un grand nombre de délits ecclésiastiques (1). De son côté, Hincmar de Laon adressa des plaintes lamentables au concile de Troies sur la tyrannie de son oncle (2). Au fond, la lutte existait entre la papauté et l'église gallicane dominée par le fier métropolitain de Reims. Le concile qui déposa Hincmar ne voulut reconnaître d'autre privilége au pape que ceux que lui donnaient les canons de Sardique; il revendiqua pour l'épiscopat des Gaules les droits qu'il avait toujours exercés jusqu'au neuvième siècle (3). Le pape Adrien écrivit au roi Charles le Chauve et aux évêques de France qu'Hincmar, ayant appelé au saint-siége, ne devait pas être jugé par le concile; il demanda que l'accusé vînt à Rome, il défendit d'ordonner un autre évêque à sa place (4). La lettre au roi était conçue dans un ton impératif et dur; Charles le Chauve chargea Hincmar de répondre. Le vieux métropolitain, heureux de se venger sur Adrien des humiliations qu'il avait subies sous Nicolas, mit une hauteur méprisante dans sa réponse : « Vous nous écrivez des lettres inconvenantes et qui déshonorent la puissance royale, vous nous envoyez des ordres qui conviennent peu à la modestie d'un évêque, vous nous accablez d'injures et d'outrages; il est temps de vous apprendre, que quoique sujet aux passions humaines, nous sommes cependant un homme créé à l'image de Dieu, et que nous conservons le sentiment de la dignité royale qui nous a été transmise par nos ancêtres. Vous dites : *Nous voulons et nous ordonnons par l'autorité apostolique, qu'Hincmar de Laon vienne à Rome devant nous et appuyé de votre puissance.* Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi, obligé à corriger les méchants et à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné

(1) Libellus expostulationis *Hincmari metropolitani Rhemensis* adv. *Hincmar. Laudunensem episc.* in synodo recitatus (*Mansi*, XVI, 581).

(2) *Concil. Tricass.* 878, c. 9. (*Mansi*, XVII, 352).

(3) Quia usque ad nostra tempora nulla patrum definitione hoc Ecclesiis gallicanis et belgicis est derogatum, præsertim quia decreta Nicæna tam inferioris gradus clericos quam episcopos ipsos, sicut africanum scribit concilium, suis metropolitanis aptissime commiserunt ».

(4) *Hadriani* Epist. dans *dom Bouquet*, T. VII.

selon les règles. Nous autres rois de France, nés de race royale, nous n'avons pas passé jusqu'ici pour les lieutenants des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Dieu a établi les rois et les empereurs pour commander et non pour être les serviteurs des papes. Si vous feuilletez les registres de vos prédécesseurs, vous trouverez qu'ils n'ont point écrit aux nôtres, comme vous venez de nous écrire... Je vous prie de ne plus adresser à moi, ni aux évêques de mon royaume, de telles lettres, afin que nous puissions toujours vous rendre le respect qui vous est dû » (1). Le saint-siége n'était plus occupé par Nicolas; le pape céda et écrivit une lettre humble et flatteuse au roi Charles (2). La papauté paraissait vaincue; mais qui était le vainqueur? Ce n'était pas l'église gallicane; elle s'était abritée sous l'autorité royale pour braver le pape. Si la force réelle avait répondu au ton de hauteur qui respire dans la lettre de Charles le Chauve, c'en était fait de l'indépendance de l'Église; la papauté, il est vrai, eût été sans pouvoir, mais l'épiscopat lui-même aurait plié sous les rois; il y aurait eu autant d'églises particulières que de royaumes; plus d'église universelle, plus de catholicisme, plus de civilisation même, car la domination du pouvoir temporel au moyen âge, c'était l'empire de la force brutale. Tel n'était pas le cours providentiel des choses. L'influence de cet esprit général, qui est la voix de Dieu dans l'humanité, l'emporta sur la royauté et sur l'épiscopat.

Les Carlovingiens font place à une dynastie nouvelle; Hugues Capet est élu roi de France. Une dernière lutte s'établit entre le nouveau roi et les débris de la race de Charlemagne. Arnoul, archevêque de Reims, bâtard du roi Lothaire, écoutant la voix du sang plus que celle du devoir, livre sa métropole aux ennemis de Hugues Capet: accusé de trahison par le roi, il est déposé dans un concile. Tout semble favoriser l'esprit d'indépendance de l'église gallicane: elle a pour elle la royauté, elle a pour elle l'avilissement des papes; les courtisanes trônent sur le siége de S. Pierre. L'évêque d'Orléans, le prélat le plus considérable des Gaules, va

(1) *Hincmar*. T. II, p. 701-716. — *Bouquet*. VII, 342.
(2) *Hadriani* Ep. 34, ad Carol. Calv. (*Mansi*, XVI, 857).

nous apprendre quels étaient les sentiments de l'église gallicane dans ces graves circonstances. Il prononça au concile de Reims une violente philippique contre la papauté. L'orateur commença par protester de son respect pour l'église romaine, qu'il faut honorer en mémoire de S. Pierre; mais il ajouta une réserve à cette profession de foi : les anciens canons ont plus d'autorité à ses yeux que les décrets des papes. Puis il s'écria : « Que Rome est à plaindre! elle qui a produit tant de lumières de l'église, et aujourd'hui il y règne des ténèbres profondes, qui étonneront la postérité. Nous avons eu autrefois des Léon, des Grégoire, un Gélase, un Innocent, dont la sagesse et l'éloquence étaient au dessus de la sagesse humaine.... Et qu'avons-nous vu, de notre temps? Un Jean XII, plongé dans les plus sales voluptés, et aussi cruel que débauché; un Boniface, monstre horrible, le plus méchant des hommes, souillé même du sang de son prédécesseur. Et l'on veut que tant d'évêques distingués par leur science et leur vertu, soient soumis à de tels êtres!.. Quelques-uns de cette sainte assemblée savent que dans la Belgique et la Germanie l'on trouve des évêques excellents dans la religion. Si la division des princes ne nous en empêchait, ce serait là qu'il faudrait chercher le jugement des évêques, plutôt qu'à Rome où la justice se vend au poids de l'or... Rome semble abandonnée de tout secours divin et humain, et s'abandonner elle-même. Depuis la chute de l'empire, elle a perdu l'église d'Alexandrie et celle d'Antioche, et pour ne rien dire de l'Afrique et de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter, Constantinople s'est soustraite à son autorité, l'Espagne lui est devenue étrangère. C'est la révolte dont parle l'apôtre, non seulement des nations, mais des églises. La puissance romaine est anéantie, la religion détruite, le nom de Dieu est profané par les parjures, le culte divin méprisé, même par les souverains pontifes. Le fils de la perdition, l'homme du péché, l'Antechrist approche » (1).

Le discours de l'évêque d'Orléans ne tendait à rien moins qu'à un schisme; il provoquait en quelque sorte l'église gallicane à

(1) *Mansi*, XIX, 131.

suivre l'exemple de toutes celles qui s'étaient soustraites à l'autorité de Rome. Comment la papauté dégradée, avilie, résista-t-elle à ce danger? Quelques hommes souillèrent le saint-siége de leurs crimes, mais la papauté avait déjà un tel prestige, que la domination des courtisanes romaines ne put ébranler son ascendant. Il y avait dans les esprits un sentiment instinctif de la nécessité d'un pouvoir souverain : la conscience générale l'emporta, et sur les crimes des papes, et sur les tendances de l'épiscopat.

Dans les rangs de l'aristocratie épiscopale se trouvait alors un des hommes éminents du dixième siècle, Gerbert. Il fut élu archevêque de Reims après la déposition d'Arnoul; on a remarqué que, dans sa profession de foi, il ne fit mention que des quatre conciles, sans dire un mot du saint-siége (1). Le pape ayant cassé le décret du synode qui avait déposé Arnoul, Gerbert prit la défense de l'église gallicane contre la papauté; il fit un appel à l'esprit d'indépendance de l'épiscopat : « Si la volonté du pape l'emporte, dit-il, c'en est fait de l'autorité des évêques comme du pouvoir des rois » (2). La voix de Gerbert trouva de l'écho dans l'aristocratie épiscopale; mais déjà les peuples étaient du côté de la papauté. Gerbert essaya vainement de se maintenir à Reims; clercs et laïques fuyaient l'homme frappé de la sentence apostolique; ils refusaient d'assister aux messes qu'il célébrait, ils refusaient de manger avec lui; la foule le poursuivait de ses injures, l'accablait d'outrages (3). Les rois eux-mêmes furent obligés de céder, le rétablissement d'Arnoul fut la condition de la réconciliation des Capétiens avec le saint-siége. Gerbert, devenu pape, donna sa sanction à la victoire que la papauté avait remportée sur les églises nationales.

(1) *Mansi*, XIX, 107. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. IV, p. 202.

(2) *Gerberti* Epist. ad Constantinum Miciasensem abbatem : « Hoc concesso, dignitas, vel potius gravitas confunditur sacerdotalis, status regni periclitatur » etc. (*Mansi*, XIX, 173).

(3) *Gerbert*. Ep. ad Adelaidem Imperatricem (*Mansi*, XIX, 178) : « Memini meos conspirasse non solum milites, sed et clericos, ut nemo mecum comederet, nemo sacris interesset. Taceo de vilitate et contemtu, nihil dico de gravissimis injuriis sæpe mihi a pluribus illatis ».

L'idée des églises nationales était en contradiction avec l'essence même du catholicisme, elle était en opposition avec la mission que la Providence a donnée à la religion chrétienne. Une église nationale est nécessairement soumise à l'influence, à la domination de l'État; et qu'était-ce que l'État au dixième siècle? La force brutale, la violence. Conçoit-on l'Église dominée par les mille tyrannies qui vont surgir sous le régime de la féodalité? Des églises particulières eussent entraîné la ruine de l'église universelle, la ruine du Christianisme. La domination de la papauté était une condition d'existence pour la religion, au moyen âge. Les temps étaient mûrs, l'homme marqué du sceau de Dieu va paraître : c'est Grégoire VII.

CHAPITRE IV.

—

INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LES BARBARES.

—

§ 1. *La corruption des Barbares et le Christianisme.*

L'Église était appelée à faire l'éducation des Barbares; comment a-t-elle rempli cette mission du cinquième au dixième siècle? L'état de la société dans les premiers temps qui suivirent la conversion des peuples germaniques, paraît peu favorable au Christianisme. Les crimes de Clovis et de ses successeurs ont épouvanté les historiens; ils sont à la recherche d'expressions pour flétrir ces hommes de sang et de boue. Il serait difficile, dit *Sismondi*, de trouver dans aucune classe, pas même dans celle que la vindicte publique a entassée dans les bagnes, autant d'exemples de crimes atroces, d'assassinats, d'empoisonnements, et surtout de fratricides, qu'en donnèrent les races royales pendant les cinquième, sixième et septième siècles (1). Un historien allemand compare les scènes racontées par *Gregoire de Tours* aux crimes qui souillent les sérails de l'Asie (2). La honte et la douleur accablent les écrivains français : le massacre de la Saint-Barthélemy, s'écrie *Dubos*, n'est pas une tache plus grande que le meurtre de leurs neveux commis par les fils de Clovis (3). Les historiens ne savent comment expliquer les crimes qui souillent cette *abominable race*

(1) *Sismondi*, Histoire de la chute de l'Empire romain, ch. 7.
(2) *Wachsmuth*, Europaeische Sittengeschichte, T. I, p. 232.
(3) *Dubos*, Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française, Livre V, ch. 5.

salienne (1). Les uns se refusent à croire à tant d'atrocité, ils supposent qu'il y a de l'exagération dans les récits populaires (2); les autres, séparant la cause du peuple de celle des rois, croient que ce serait faire injure aux nations que de les juger d'après leurs chefs (3). On aime à imputer à quelques hommes la dégradation ou la corruption qui nous révolte, mais cette illusion s'évanouit quand on descend au fond des choses. Les empereurs monstres étaient l'horrible expression d'une société monstrueuse. *Montesquieu* a raison de dire que les rois barbares étaient meurtriers, injustes et cruels, parce que toute la nation l'était (4). Que l'on ouvre les lois germaniques, l'on y trouvera des titres entiers sur les meurtres commis dans les églises ou dans les repas, sur les hommes assemblés pour assaillir quelqu'un dans sa maison, sur les parricides par cupidité; des dispositions sans nombre sur les vols commis avec violence. Que l'on ouvre *Grégoire de Tours*, l'on y verra à chaque page des crimes inspirés par l'amour de l'or ou par les passions brutales de la vengeance et de la jalousie (5).

Les historiens s'arrêtent d'habitude à la période mérovingienne; on pourrait continuer le tableau, à travers l'époque des Carlovingiens. Les mœurs des familles royales ont perdu de cette franche barbarie qui règne au sixième siècle, mais elles ne sont guère plus pures. Charlemagne, l'idéal du héros germanique, placé par l'Église parmi les saints, prend et quitte ses femmes, comme s'il régnait en orient; il est soupçonné d'avoir fait périr ses neveux; dans l'acte de partage de l'empire, il défend à ses fils de mettre leurs neveux à mort sans jugement (6). Le premier soin de Louis le Pieux, à son avénement, c'est de chasser les femmes du palais et de reléguer ses sœurs dans des monastères. Les Carlovingiens ne s'entretuent plus, comme Clovis tuait les rois ses ennemis, mais leurs dissensions permanentes sont aussi odieuses que des crimes.

(1) *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 112.
(2) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre VI, ch. 9.
(3) *Sismondi*.
(4) *Montesquieu*, Esprit des lois, XXXI, 2.
(5) *Lœbell* a recueilli quelques traits dans son *Grégoire de Tours*, p. 44, ss.
(6) *Charta Divisionis*, a. 806, c. 18 (*Baluze*, I, 445).

Que dire de la société ? Si nous voulions la peindre d'après nature, nous n'aurions qu'à transcrire les canons des conciles contre les parjures, les adultères, les incestes, les brigandages, les sacriléges : c'est une société en pleine dissolution.

Les ennemis du Christianisme lui reprochent la corruption des peuples barbares. L'intérêt, dit *Voltaire*, rendit chrétiens les déprédateurs de l'empire, mais il n'en furent que plus inhumains (1). Les écrivains allemands accusent le Christianisme d'avoir altéré la pureté des mœurs germaniques ; à les entendre, la religion n'avait rien à améliorer chez leurs ancêtres ; en détruisant la société barbare, elle exerça même une influence défavorable, car elle enleva aux Germains l'antique principe de leur moralité, tandis que le principe chrétien ne pouvait prendre racine dans les mœurs qu'après des siècles (2). Pour apprécier l'influence du Christianisme, il faut rejeter les illusions que l'on aime à se faire sur les mœurs des habitants de la Germanie. La religion des Germains était l'apothéose du courage guerrier, elle donnait la sanction divine à la férocité ; la vengeance et la haine ensanglantaient les familles, sans que la société intervînt pour maintenir l'ordre moral ; les actes répréhensibles ne relevaient pas encore de la justice, mais de la force. Tel était l'état social des conquérants. Le fait de la conquête devait exalter ce qu'il y avait de violent dans leurs mœurs, et en même temps altérer ce qu'il y avait de pur : c'était une migration, un détachement du sol et des habitudes, presque une existence d'aventuriers ; et quelle était la société avec laquelle les conquérants allaient se mêler ? Une civilisation en décadence, corrompue jusqu'à la moëlle. Les Barbares n'étaient pas en état de prendre de la civilisation romaine ce qui lui restait d'éléments intellectuels, ils lui empruntèrent ses vices. Ce n'est donc pas le Christianisme qu'il faut accuser d'une dissolution qui était une suite inévitable du contact de la barbarie germanique et de la corruption romaine. On pourrait faire un autre reproche à l'Église, c'est son impuissance à réformer les mœurs barbares. Mais ne de-

(1) *Voltaire*, Essai sur les Mœurs, ch. XI.
(2) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre VII, ch. 12 ; livre VIII, ch. 1.

mandons pas à la religion une œuvre impossible. Qu'on se rappelle l'état du Christianisme lors de l'Invasion et l'état des Barbares sur lesquels il devait agir. La corruption de Rome avait infecté jusqu'à la religion du Christ; la société chrétienne décrite par *Salvien* ne diffère guère de la société barbare décrite par *Grégoire;* la corruption est la même au sixième siècle, il n'y a que la barbarie de plus. Les Germains étaient appelés à régénérer cette société de concert avec le Christianisme. Mais le premier contact des Barbares avec les Romains fut funeste à la moralité des conquérants: le Christianisme, altéré lui-même, ne pouvait avoir que peu d'influence sur la barbarie enivrée de jouissances matérielles. La société, pour se transformer, devait passer par une longue époque de transition; il fallait que l'ancien monde mourût, et qu'un monde nouveau sortît de ses ruines. C'est ce travail qui s'accomplit du cinquième au quinzième siècle. Demanderons-nous à une époque de transition et de transformation, la réalisation de l'idéal évangélique ?

La conversion des Barbares était souvent l'œuvre d'un instant; quand des milliers de guerriers se faisaient baptiser sur la foi de leur chef, peut-on s'attendre à ce que l'eau du baptême les transformât par miracle? Le baptême était le premier pas dans une vie nouvelle; pour achever l'éducation de ces peuples enfants, il fallait des siècles. Cependant la transformation s'est accomplie; que l'on compare l'humanité actuelle avec la société du sixième siècle, à qui devons-nous ce prodigieux changement? Répondre, comme le font les ennemis du Christianisme, que c'est l'effet naturel du progrès des lumières, c'est ne rien dire [1]. Le progrès s'accomplit sous l'influence de causes déterminées; il faut rechercher et indiquer ces causes; croit-on que l'Europe serait aujourd'hui ce qu'elle est, s'il n'y avait pas eu d'invasion des Barbares, ou si le Coran l'avait emporté sur l'Évangile! C'est donc un principe civilisateur qui nous a faits ce que nous sommes. Quel est ce principe? Il n'y en a pas d'autres que la race germanique et le Christianisme. Les Germains seuls eussent été impuissants. Nous

(1) *De Potter,* Histoire du Christianisme, T. IV, p. 34.

venons de rappeler quelques traits de la corruption des Barbares : que seraient devenus les conquérants si, au lieu d'une religion de pureté et de sacrifice, ils avaient rencontré un culte matériel ? Ils y auraient péri. Veut-on une autre preuve que notre civilisation n'est pas due tout entière au principe de race ? Que l'on compare les vertus du Germain avec l'idéal du Christianisme, tel qu'il s'est réalisé, bien qu'imparfaitement, dans nos mœurs. Les Germains avaient pour mobile l'égoïsme, et pour but la satisfaction des penchants matériels. Le Christianisme recommande le dévouement et l'abnégation, il s'adresse aux sentiments les plus purs de la nature humaine (1). La cruauté du Barbare a cédé à la douceur chrétienne, la fureur de la vengeance à la loi du pardon, la fougue des passions et l'instinct de la ruse à la justice et à la moralité.

Tels sont les bienfaits du Christianisme. Déjà dans la première période du moyen âge, époque de confusion et de dissolution, l'influence du Christianisme se fait sentir. Les moines défrichent l'Europe; la culture intellectuelle et morale accompagne la culture matérielle. L'Église est le lien qui unit la civilisation ancienne et le monde moderne. Les mœurs se transforment; la corruption et la brutalité sont combattues souvent avec fruit par la pureté et l'humanité chrétiennes. Cependant nous ne voulons pas idéaliser le passé. Il est vrai que le catholicisme prend un caractère trop extérieur, et que la morale en souffre. Il est vrai encore que la religion chrétienne exerce peu d'influence sur l'ordre politique : le sentiment et le besoin de la liberté lui manquent. Mais elle humanise les mœurs par l'exemple de sa bienfaisance et de sa charité, elle adoucit les maux qu'elle ne peut guérir. Tout en tenant compte des vices inhérents à la doctrine chrétienne et des vices que les circonstances ont développés, le catholicisme conserve une belle place dans l'histoire de l'humanité; il est le principe civilisateur des temps modernes.

(1) *S. Boniface* dans ses sermons ne cesse de prêcher la charité, l'amour du prochain et l'humilité. (*Martene*, Amplissima collectio, T. IX, p. 192, 197, 201, 202, 204, 203, 191, 194).

§ 2. *Culture matérielle et intellectuelle. Les Moines.*

Le Christianisme introduit les Barbares dans la civilisation. C'est aux missionnaires et aux moines, que la Germanie et le nord de l'Europe doivent leur culture matérielle et intellectuelle. Philosophes et protestants rendent cette justice à l'Église : « Les moines, dit *Herder* (1), sont les bienfaiteurs de l'Europe; leurs paisibles ermitages, au milieu des peuples barbares, furent des écoles de perfectionnement moral, et la clochette de leurs cellules retentit comme un signe d'espérance à travers ces siècles orageux ». « Les moines, ajoute un historien protestant, ont été plus que les bienfaiteurs de leur siècle; l'humanité tout entière a profité de leurs travaux. La culture des déserts, le défrichement des bois, le desséchement des marais, sont le moindre de leurs bienfaits, leur vie a été une existence de dévouement et de sacrifice; c'est par là qu'ils agirent sur les populations barbares » (2).

Quel était l'état de la Germanie avant sa conversion ? Le sol était occupé en grande partie par des bois ou des marais et la condition des populations répondait à la nature de la terre. Les Germains étaient surtout chasseurs et pasteurs; ils craignaient, en se fixant au sol, de perdre leurs habitudes guerrières; vivant dans des huttes éparses et informes, se couvrant de peaux d'animaux tués à la chasse, ils étaient aussi sauvages que le pays qu'ils habitaient. Les moines commencèrent par transformer la terre. Les forêts s'éclaircirent, les marécages diminuèrent; l'agriculture remplaça le pacage; des villages et des villes s'élevèrent autour des cellules des solitaires (3).

Les villes sont un grand élément de progrès, mais elles ne suffisent pas pour civiliser un pays. On n'a pas assez relevé l'influence que l'Église exerça sur les campagnes. La culture romaine s'était concentrée dans les cités; les arts et le luxe de quelques villes n'empêchèrent pas les Gaules d'être encore couvertes en grande

(1) *Herder*, Ideen, XVIII, 3.
(2) *Plank*, II, 481.
(3) *Mignet*, la Germanie au VIIIe siècle.

partie de forêts et de marécages comme la Germanie. Les moines furent les premiers qui osèrent pénétrer dans les déserts des Vosges et des Ardennes. Les rochers, dont nous admirons aujourd'hui la forme pittoresque, frappèrent d'horreur les solitaires qui entrèrent dans les profondes vallées des Vosges, c'étaient comme des forteresses élevées sur la cime des montagnes; les forêts de sapin qui les couvraient augmentaient par leur teinte noire l'aspect horrible de ces lieux, on marchait dans les bois pendant quatre jours sans rencontrer un être humain; les habitants du pays fuyaient les Vosges comme un labyrinthe : c'était le séjour des bêtes fauves (1). Les moines n'y pénétrèrent qu'avec une difficulté extrême; tantôt ils devaient ramper comme des serpents à travers les broussailles, tantôt escalader des rochers (2). Les Ardennes présentaient un aspect tout aussi sauvage.

C'est par les solitaires chrétiens que la civilisation pénétra dans les coins les plus reculés de l'Europe; ils allaient à la recherche des sites les plus isolés, les plus sauvages. Qu'on lise dans les vies des saints la description des lieux où s'élevèrent les abbaïes : ce sont des fondrières, des broussailles, des marécages, plutôt faits pour la demeure des serpents que des hommes. Les noms mêmes des monastères indiquent que les lieux où ils furent fondés étaient le rendez-vous des bêtes féroces (3). Il fallait être fort de l'appui céleste, pour oser affronter l'horreur de ces repaires (4);

(1) Nous traduisons littéralement, d'après la *Vita Sancti Gundelberti*, n° 3 (*Bouquet*, T. III, p. 583).

(2) « Per scopulosa juga arduorum montium, per concava squalidarum vallium reptabundus ». (*Vita S. Deodati*, n° 9, dans *Bouquet*, III, 585).

(3) Tel est le monastère de *Stavelot*, *Stabulaus*. *Notgerus*, dans la vie de S. *Remacle*, dit (c. 13. *Bouquet*, III, 546) : « Quod feræ eo undique ceu ad stabulum vel potûs, vel pastûs causa confluerent, antiquitus ille locus *Stabulus* dictus fuit, quod nomen vir sanctus (*Remaclus*) minime censuit immutandum, sed et dici et esse voluit stabulum fidelium animarum, eo tanquam ad æternæ vitæ pascua deinceps properaturarum ». Cf. Præcept. Sigeberti Regis pro Monasteriis Stabulensi et Malmundariensi (*Bouquet*, IV, 634 : « In locis vastæ solitudinis, in quibus caterva bestiarum germinat) ».

D'autres monastères ont changé de nom, comme le sol a changé d'aspect. *Beaulieu* en Argonne, portait le nom de *Waslogium*, *vastus locus*, lieu désert; les moines en firent un *beau lieu*. (*Vita S. Rodingi*, n° 3. *Bouquet*, III, 592).

(4) « Superno auxilio roboratus, horribiles squalores loci expetiit ». (*Bouquet*, III, 577).

il fallait ensuite un travail herculéen pour dessécher et défricher le sol [1]. Telles étaient les concessions faites aux moines [2]. Les débris des monastères ont aujourd'hui pour nous l'attrait de la solitude, le charme de la nature et de l'art; l'on a envié aux moines ces délicieuses retraites, mais elles n'ont pas toujours été l'asile de la paresse. Les fondateurs des abbaïes furent pour l'Europe ce que les pionniers américains sont pour le nouveau monde, mais les pionniers sont animés au travail par l'esprit du lucre; les moines travaillaient pour le salut de leur âme et le fruit de leur travail profitait aux pauvres.

Le défrichement continua pendant tout le moyen âge. Grâce aux savantes publications des *Polyptiques* et des *Cartulaires*, nous pouvons suivre les travaux modestes et utiles des abbés des neuvième et dixième siècles. L'abbé de S. Germain, Irminon, planta 94 arpents et demi de vignes; il défricha un terrain dans lequel on pouvait semer 60 muids de froment, il mit en culture une île de six bonniers d'étendue, il fit planter deux bois, l'un de douze bonniers, l'autre de sept [3]. A qui l'humanité doit-elle ces bienfaits? A S. Benoît, l'organisateur du monachisme occidental. Les moines d'orient s'égarèrent dans les excès du spiritualisme chrétien; S. Benoît leur donna pour mission de défricher la terre. Citons la Règle qui a transformé l'Europe : « L'oisiveté est ennemie de l'âme; aussi les frères doivent être occupés à certaines heures au travail des mains, dans d'autres, à de saintes lectures » [4]. Après avoir réglé les heures du travail, S. Benoît ajoute : « Si la pauvreté du lieu, la nécessité ou la récolte des fruits tient les frères constamment occupés, qu'ils ne s'en affligent point, car ils sont vraiment moines, s'ils vivent du travail de leurs mains, ainsi qu'ont fait nos pères et les apôtres ».

Le défrichement du sol était le principe de la culture intellec-

(1) « Dataque principali opera, virgultis erutis, lacubusque siccatis ». (*Bouquet*, ib.)

(2) Ce que nous disons des Gaules est vrai également de l'Italie. (*Muratori*, Antiq. II, 163).

(3) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 43.

(4) *Regula S. Benedicti*, c. 38.

tuelle. On a imputé la barbarie du moyen âge à l'Église ; un écrivain protestant répondra pour nous [1] : « Que serait devenue l'Europe, après l'invasion des Barbares, si les débris de la civilisation ancienne n'avaient trouvé un asile dans les monastères ? Les historiens comparent la migration des peuples du nord à un déluge ; l'Église est l'arche qui surnagea seule, au milieu de la tempête et des ténèbres, sur le gouffre qui menaçait d'engloutir tout ce que l'antiquité avait produit de science et d'art ; elle cultiva ce faible germe et le fruit a été la civilisation moderne, plus riche, plus étendue que celle des anciens ». Le Christianisme est le lien intellectuel entre deux mondes, un pont sur l'abîme.

C'est le Christianisme qui a dicté à Charlemagne sa belle lettre sur les écoles ; citons-la, c'est la gloire la plus pure du grand homme, et un titre de l'Église à la reconnaissance de l'humanité. Le roi des Francs écrit à l'abbé de Fulde : « Il a paru utile à nous et à nos fidèles que dans les évêchés et les monastères confiés à notre direction, l'on ne s'adonnât pas seulement à la vie religieuse, mais qu'on s'y appliquât à la science des lettres en instruisant chacun selon sa capacité, afin que ceux qui désirent plaire à Dieu en vivant bien ne négligent pas de lui plaire en parlant bien. Car, quoiqu'il vaille mieux bien agir que savoir, cependant il faut savoir avant d'agir. Chacun doit donc connaître ce qu'il veut exécuter, afin que l'âme comprenne mieux ce qu'elle doit faire. Dans plusieurs des écrits qui nous ont été adressés des divers monastères, durant ces dernières années, nous avons trouvé un sentiment juste, mais un langage inculte ; et ce qu'un cœur droit dictait intérieurement n'était rendu qu'imparfaitement par une expression négligée. Cela nous a fait craindre que moins d'habileté dans la manière d'écrire ne conduisît à moins de sagesse dans l'intelligence des saintes écritures. Or, nous savons tous, que si les erreurs de mots sont dangereuses, les erreurs de sens le sont bien davantage encore. Nous désirons donc que vous soyez, comme doivent l'être des soldats de l'Église, dévots intérieurement, chastes dans la vie, classiques dans le langage » [2].

(1) *Macaulay*, History of England, ch. I.
(2) *Constit. de scholis*, a. 788 (*Baluze*, I, 201), traduction de *Mignet*.

Les couvents devinrent des espèces de forteresses où la civilisation se mit à l'abri [1]; c'étaient des établissements à la fois agricoles, industriels et littéraires. Il y avait auprès de chaque monastère une école extérieure et publique où l'on recevait les enfants du dehors; on leur apprenait les principes de la religion, l'oraison dominicale, les psaumes, le chant et la grammaire. Il y avait en outre des écoles intérieures, réservées aux moines, où l'on enseignait les sciences sacrées et séculières, c'est-à-dire la théologie qui se composait de la connaissance des deux testaments, des pères, des canons, et les sept arts libéraux [2].

Les monastères nous ont transmis les livres et les langues de l'antiquité; sans eux la chaîne qui lie le passé au présent eût été brisée. Il y avait dans les couvents des moines chargés de transcrire les livres, d'autres les collationnaient, y ajoutaient des peintures et des ornements en or, les reliaient avec soin, quelque fois avec magnificence [3]. Ce sont les monastères qui ont fourni à la science presque tous les manuscrits de la littérature ancienne que nous possédons [4]. Rendons hommage à l'homme qui le premier conçut l'idée d'employer les loisirs des religieux à multiplier les copies des chefs-d'œuvre sacrés et profanes, sans lesquels notre civilisation n'existerait pas. *Cassiodore* [5] dit dans les instructions qu'il donne à ses moines : « Par cette occupation, on cultive salutairement son esprit. C'est un moyen tout propre à répandre au loin les préceptes du Seigneur. Heureux exercices, heureux travail, où l'on trouve le secret de prêcher de la main, de parler par ses doigts, de procurer aux hommes le salut avec l'encre et la plume contre les surprises frauduleuses du démon. Car il est vrai de

(1) *Chateaubriand*, Études historiques.

(2) *Mignet*, d'après *Mabillon*, Acta Sanctor. Sæcul. III, Pars I, Præf. p. 15, s.

(3) *Mignet* (la Germanie au huitième siècle) d'après les *Antiquitates Fuldenses*, c. 11.

(4) Histoire littéraire de la France, par des *Religieux bénédictins*, T. III, p. 31.

(5) *Cassidor*. De institutione divinarum literarum, c. 30. — *Cassidore* est le premier qui ait prescrit ces travaux littéraires aux moines. Dans la règle primitive de *S. Benoit* il est question de *lectures*, mais non de copie de manuscrits (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 686, § 117).

dire que Satan est percé d'autant de coups, qu'un copiste transcrit de paroles du Seigneur. Sans sortir du lieu où il travaille, il trouve le moyen de parcourir diverses provinces en y répandant son ouvrage. Ses écrits se lisent dans les lieux saints; les peuples les écoutent et y trouvent des remèdes pour guérir leurs passions déréglées et servir Dieu avec un cœur pur ».

Nous avons rendu justice aux bienfaits du monachisme occidental. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier cette institution sous le rapport religieux; nous y reviendrons, en nous occupant du catholicisme au moyen âge. Les ordres monastiques ont eu cette singulière destinée que les historiens et les philosophes les louent pour les services qu'ils ont rendus à l'agriculture et aux sciences, et cependant les fondateurs du monachisme ne voyaient dans ces occupations intellectuelles et physiques qu'un moyen de prévenir l'oisiveté. Quant au développement de l'intelligence, il leur était profondément antipathique. Le but qu'ils poursuivaient, c'était un spiritualisme qu'on peut qualifier d'insensé, car il brisait les liens du corps et de l'âme, il détruisait le corps et ravalait l'intelligence. Mais ce spiritualisme excessif était impossible, par cela seul qu'il violait les lois de la nature; de là l'irrémédiable décadence du monachisme et sa chute.

§ 3. *Influence morale.*

N° 1. LE MARIAGE CHRÉTIEN.

Le monde ancien périt dans la pourriture de la corruption morale; sa décrépitude était telle qu'il ne trouva plus en lui-même la force de se régénérer. Dieu envoya les Barbares pour rafraîchir le sang et renouveler la vie. La régénération morale était la grande mission du Christianisme. Il faut se représenter les difficultés de cette œuvre pour avoir une idée du service que l'Église a rendu à l'humanité. Nous ne répéterons pas les invectives de Juvénal contre les mœurs de son temps. Le mariage romain, par la facilité du divorce, était devenu une prostitution qui se couvrait des formes de la loi. L'abus survécut au paganisme : au commencement du

cinquième siècle, un orateur chrétien dit que les hommes changeaient de femmes aussi souvent que de chemises (1). Les empereurs voulurent restreindre la faculté de divorcer par consentement mutuel, mais ils furent obligés de rapporter leurs décrets; les époux ne pouvant plus divorcer, s'empoisonnaient (2).

Un père de l'église a rendu aux Barbares le témoignage qu'ils se distinguaient par la pureté des mœurs (3); mais la dissolution de l'ancienne société germanique, le contact avec le luxe, les jouissances et la corruption de Rome, allumèrent les passions des conquérants. Les rois barbares avaient toujours eu le privilége de la polygamie; dans les forêts de la Germanie, ils prenaient plusieurs femmes pour augmenter leur influence; dans les Gaules, la passion brutale les domina tout entiers. Les rois mérovingiens quittaient leurs femmes, ou ils en épousaient plusieurs à la fois, sans scrupule et sans règle; les écrivains contemporains comparent l'un d'eux à Salomon, non pour sa sagesse, mais pour le nombre infini de ses concubines (4). Ils joignaient l'inceste à la bigamie. Entre mille traits rapportés par *Grégoire de Tours*, nous en citerons un qui caractérise l'immoralité des Mérovingiens :

« Clotaire, un des fils de Clovis, épousa une jeune fille de basse naissance. L'amour qu'il avait pour *Ingonde* ne l'empêchait pas d'entretenir de nombreuses maîtresses, ce que la femme tolérait avec une humble soumission. Un jour elle lui dit : « Le roi mon seigneur a fait de sa servante ce qu'il lui a plû et m'a appelée à son lit; il mettrait le comble à ses bonnes grâces en accueillant la requête de sa servante. J'ai une sœur nommée *Aregonde* et attachée à votre service : daignez lui procurer, je vous prie, un mari qui soit vaillant et qui ait du bien, afin que je n'éprouve pas d'humiliation à cause d'elle. » Cette demande éveilla la curiosité et l'humeur libertine du roi. Il vit *Aregonde*, la prit avec lui et lui donna le titre d'épouse. Au bout de quelques jours, il revint auprès

(1) *Asterius*, dans *Combefis*, Auctarium, T. I.
(2) *Novelle* 150.
(3) *Salvien*. Voyez mes *Études sur le Christianisme*, p. 355-358.
(4) « *Dagobertus* tres habebat ad instar Salomonis reginas, maxime et plurimas concubinas ». (*Fredegar*. Chron. c. 60).

d'Ingonde et lui dit avec un ton de bonhomie railleuse : « La grâce que ta douceur désirait de moi, j'ai songé à te l'accorder ; j'ai cherché pour ta sœur un homme riche et sage, et n'ai rien trouvé de mieux que moi-même. Apprends donc que j'ai fait d'elle mon épouse, ce qui, je pense, ne te déplaira point ». « Que mon seigneur, répondit Ingonde, fasse ce qui lui semble à propos, pourvu seulement que sa servante ne perde rien de ses bonnes grâces » (1).

Que serait devenue la société, si les Barbares avaient trouvé un culte comme le paganisme ou le Mahométisme ? La polygamie ou, ce qui est pis encore, une espèce de prostitution légale, une gigantesque corruption aurait usé bien vite la race que Dieu avait envoyée pour régénérer le monde. Bénissons le Christianisme qui a mis un frein à ces passions désordonnées, en opposant au mélange impur des sexes la sainteté et la rigueur de ses lois sur le mariage.

L'Évangile posa les bases de la moralité moderne, en prescrivant l'unité et l'indissolubilité du mariage. Les conciles poussèrent ces principes jusque dans leurs dernières conséquences ; ils commencèrent par limiter les causes du divorce, ils finirent par l'interdire. Les devoirs de l'affection et de la fidélité furent imposés à l'homme comme à la femme. Il était recommandé à la femme d'être soumise à son mari, au mari d'aimer sa femme et d'être doux envers elle (2). L'Église semblait entraver le mariage par de sévères prohibitions ; elle ne le permettait qu'après le septième degré de parenté, mais c'était afin de ne pas mêler le même sang et de ne pas exposer la chasteté du toit domestique (3).

Telle est la loi pure que l'Église posa comme une digue pour arrêter le débordement de la corruption romaine et de la brutalité

(1) *Gregor*. Hist. IV, 3. — *Thierry*, Récits des temps mérovingiens.

(2) Le biographe de *S. Éloi* donne des extraits de ses sermons aux Chrétiens nouvellement convertis. En parlant du mariage, *S. Éloi* dit : « Concubinas sive ante nuptias, sive post nuptias habere prohibemus, quia omnino illicitum est : nam qui uxorem legitimam ducere cogitat, dignum est ut virginitatem usque ad nuptias custodiat, et post nuptias nullam alteram præter unam legitimam cognoscat, nec peccet cum alia, sicut nec suam vult cum alieno viro peccare. Quidquid enim de jure connubii mulieribus non licet, nec viris omnino licet » (d'*Achéry*, Spicil. II, 101).

(3) *Mignet*, la Germanie au huitième siècle.

germanique. Mais comment faire accepter un frein par les passions violentes des Barbares? On ne s'attendra pas à ce que dans les premiers siècles la pureté chrétienne l'emporte; tout ce que l'Église pouvait faire, c'était de lutter avec courage contre l'immoralité qui siégeait sur les trônes. Assistons à ces luttes: c'est de là qu'est sortie une société nouvelle.

S. Colomban, un de ces moines irlandais que l'ardeur de la foi poussait à l'apostolat, s'était établi dans la Gaule orientale. Le roi Théodoric allait souvent le voir pour demander la faveur de ses prières; le solitaire le réprimanda de ce qu'il se livrait à la débauche, au lieu de jouir des douceurs du mariage. Le roi, dit le chroniqueur, était disposé à obéir, mais le vieux serpent se glissa dans l'âme de son aïeule Brunehault; elle entretenait son fils dans le désordre, pour maintenir son autorité sur lui. S. Colomban se rendant un jour auprès de Brunehault, la vieille reine amena les fils que Théodoric avait eus de ses concubines: « ce sont les enfants du roi, dit-elle au solitaire, donne-leur la grâce de ta bénédiction ». « Sachez, répondit Colomban, qu'ils ne porteront jamais le sceptre royal, car ils sont sortis de mauvais lieu ». Brunehault furieuse, fit défense aux voisins du monastère de Luxeuil de donner retraite ou secours aux moines. S. Colomban vint trouver Théodoric. On annonça au roi que le solitaire était là, mais qu'il refusait d'entrer: « Il vaut mieux, dit Théodoric, honorer à propos l'homme de Dieu, que de provoquer la colère divine en offensant un de ses serviteurs. » Il ordonna de préparer toutes choses avec une pompe royale et d'aller au devant de Colomban; mais le solitaire repoussa les faveurs du roi avec malédiction. Théodoric, saisi de frayeur, se rendit auprès de lui avec son aïeule, implorant son pardon et promettant de se corriger. Mais ajoute *Frédégaire*, ils n'observèrent pas longtemps leurs promesses; leurs misérables péchés recommencèrent, et le roi se livra à ses adultères accoutumés. S. Colomban le menaça d'excommunication; alors Brunehault, outrée, excita contre lui les grands laïques et ecclésiastiques; le roi céda et Colomban fut forcé de quitter le royaume (1).

(1) *Fredegar*. Chronic. c. 36.

Cette scène peint admirablement les luttes de l'Église. La sainteté des hommes de Dieu imposait aux rois; ils se soumettaient à leurs censures, ils faisaient des promesses, mais la passion l'emportait. L'Église succombait en apparence, mais sa défaite même était une victoire, car elle attestait la nécessité de la règle que la religion voulait imposer, et la règle devait finir par prévaloir. L'Église ne se lassait pas de prêcher et de réprimander. S. Boniface apprit, au milieu de ses rudes travaux de missionnaire, que dans le royaume des Merciens, les Anglais, à l'exemple de leur roi, foulant aux pieds les préceptes divins, méprisaient le mariage et vivaient comme des brutes. Il assembla un concile; les évêques adressèrent une réprimande au roi anglo-saxon, et l'exhortèrent à se corriger, s'il voulait prévenir sa ruine et celle de son pays. Nous avons les lettres de S. Boniface, on y sent à la fois un noble amour de la patrie et un vif sentiment de la perfection chrétienne : « Né en Angleterre, il se réjouit de la gloire de sa nation, il s'afflige de ses péchés » (1). « La renommée nous a appris ton inconduite, écrit-il au roi des Merciens. Beaucoup de personnes nous rapportent que tu méprises le mariage légitime institué par Dieu lui-même; ce qui est pis, on dit que tu te livres à la débauche avec les vierges consacrées à Dieu. Celui qui vivrait avec la femme de son maître commettrait déjà un crime énorme; que dire de celui qui souille les épouses du Christ ?... Nous te prions, cher fils, nous te supplions par Jésus-Christ, Fils de Dieu, par sa venue, par son règne, s'il est vrai que tu mènes cette vie criminelle, de faire pénitence et de te corriger. Souviens-toi que tu portes en toi l'image de Dieu et qu'il est honteux de la changer par la luxure en image du démon. La grâce divine et non ton mérite, t'a fait roi, et voilà que tes passions te rendent esclave de Satan ». S. Boniface dit au roi que les nations barbares elles-mêmes attachent un grand prix à la pureté des mœurs, et punissent sévèrement la débauche; il cite les lois rigoureuses des Saxons : « Si les païens, qui ne connaissent pas Dieu, font ce qui est honnête,

(1) *S. Bonifac.* Ep. 10, p. 14.

par l'instinct de la nature, que ne doivent pas faire ceux qui adorent le vrai Dieu ?... L'exemple du roi portera les hommes à la vertu ou au vice. Qu'arrivera-t-il, si les Anglais se vautrent dans l'impureté ? Leur race dégénérera; elle sera faible devant Dieu, faible devant les hommes » (1).

Au huitième siècle, les rapports des deux sexes étaient toujours d'une grande irrégularité. L'Église n'était pas encore parvenue à imposer sa loi; les hommes prenaient et quittaient leurs femmes, sans formalités et sans scrupule. Charlemagne vint en aide à la puissance spirituelle. Les capitulaires sur le mariage forment la partie la plus importante de sa législation civile; ils règlent les conditions du mariage, les degrés de parenté, les devoirs des maris, les obligations des veuves. C'est le Christianisme qui inspire le législateur; l'on trouve parfois dans ses ordonnances des dispositions d'une délicatesse tout évangélique : « De même que Jésus-Christ garde la chasteté dans son Église, l'homme doit conserver la chasteté dans le mariage (2). Que ceux qui veulent avoir des épouses chastes et pures, soient eux-mêmes chastes et purs » (3).

La barbarie empêcha la morale évangélique de pénétrer dans les mœurs. Un autre obstacle diminua l'influence de l'Église, c'est sa dépendance. Les évêques étaient nommés par les rois; pris dans l'aristocratie guerrière, ils partageaient trop souvent les passions de ceux qu'ils auraient dû élever à des sentiments plus purs. Aussi les hommes qui prennent en main la cause de la moralité appartiennent-ils rarement au clergé séculier, ce sont des moines indépendants comme S. Colomban, ou des missionnaires comme S. Boniface; les évêques se taisent, ils sont dominés ou ils sont complices. Le neuvième siècle vit le scandale de plusieurs femmes, filles de rois, violant les liens du mariage et affichant publiquement leur inconduite. Un roi adultère couronna sa concubine ; que

(1) *Bonifacii* Ep. 19, p. 23.

(2) *Lotharii I*, Excerpta Canonum, c. 2 (*Pertz*, Leg. I, 372).

(3) *Capitul.* VII. 389. Comparez le traité de Jonas, évêque d'Orléans (825) de *institutione laicali*. Le second livre traite du mariage, et inculque les idées chrétiennes sur la pureté (*d'Achery*, Spicileg. I, 277).

fit l'épiscopat pour rétablir l'ordre moral? Il fallut que le pape lançat les foudres de l'Église contre le roi et les évêques. C'est encore la papauté qui prit l'initiative pour frapper la fameuse *Ingeltrude*. Fille et épouse d'un comte, elle courait le monde avec un de ses serviteurs. Le pape Benoît ne cessa d'exhorter l'empereur, les princes et les évêques de ramener cette femme à son mari. Le pape Nicolas qui lui succéda, continua ces poursuites, mais toujours sans effet; enfin il convoqua un concile à Milan, où il cita Ingeltrude; comme elle ne se présenta pas, elle fut excommuniée. Cependant le pape apprit que la femme adultère avait trouvé asile dans les états d'un roi adultère. Il écrivit aux évêques de Lorraine et principalement aux archevêques de Cologne et de Trèves, les reprenant vivement de leur coupable négligence (1); le pape leur signifia qu'Ingeltrude était excommuniée et leur ordonna de l'excommunier eux-mêmes, si elle ne retournait auprès de son mari. Les deux métropolitains ne tinrent aucun compte des ordres du saint-siége; ils admirent la femme adultère à leur communion, tout comme ils avaient couronné la concubine de leur roi adultère; l'autorité de l'Église ne servait qu'à couvrir les débauches des grands (2). Les évêques français montrèrent la même indifférence que les évêques lorrains. Nicolas leur écrit, les presse, leur ordonne de ramener Ingeltrude à son époux (3), mais toujours en vain. Le pape dut s'adresser aux rois de France et de Germanie, pour qu'ils prêtassent main-forte à l'excommunication lancée contre la femme adultère (4).

La première époque du moyen âge fut pour l'Église un temps de lutte et de division. L'aristocratie épiscopale disputait la souverai-

(1) « Torporem valide redarguimus, et quam ob rem inter eos licenter illam degentem minime ad virum proprium redire coegerint, non mediocriter increpavimus ». (*Nicol.* Ep. 58, ad Episc. in Regno Ludovici constitutos. *Mansi*, XV, 334.

(2) « Hanc absolveri », dit *Nicolas*, « quantum in ipsis fuit, temere præsumsere ». (Ep. 38, ad Episc. in regno Ludovici constitutos. *Mansi*, XV, 334).

(3) *Nicolai* Ep. 54, ad Episc. in regno Caroli constitutos (*Mansi*, XV, 326].

(4) *Nicol.* Ep. 53, ad Ludovic. Regem Germaniæ (*Mansi*, XV, 325); — Epist. ad Carolum Regem (*Mansi*, XV, p. 366).

neté religieuse à la papauté, mais incapable de maintenir son indépendance à l'égard du pouvoir temporel, elle était par cela même incapable de remplir la mission de l'Église, en moralisant les Barbares. La législation canonique se ressentit de cette faiblesse. On se contenta de demi-mesures; on déclara le mariage indissoluble, et l'on admettait cependant l'adultère comme une cause de divorce (1). Ces transactions ouvraient la porte aux abus. Il fallait la législation la plus rigoureuse pour ôter d'avance tout espoir aux coupables. L'indissolubilité absolue du mariage, telle était la condition nécessaire de la moralité au milieu du débordement des passions. La société moderne a rejeté ce qu'il y avait de trop rigoureux dans la discipline de l'Église, elle a réclamé le divorce; mais si le divorce est possible aujourd'hui, c'est que la société est devenue plus morale, grâce à la sévère éducation du Christianisme.

N° 2. SYSTÈME PÉNITENTIAIRE DE L'ÉGLISE.

Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les cieux : tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les cieux ». Ces paroles sont le fondement de la législation pénitentiaire de l'Église. Celui qui a violé un commandement de Dieu, doit faire pénitence; mais la pénitence ne suffit pas, pour qu'il entre dans le royaume des cieux, il faut que l'Église lui donne l'absolution; elle seule a le droit de remettre les péchés, puisque c'est à elle que Jésus-Christ a donné les clefs des cieux (2). Le sacerdoce est l'intermédiaire nécessaire entre Dieu et les coupables; Dieu accorde le pardon par l'organe du prêtre (3).

(1) Jusqu'au dixième siècle, l'époux divorcé pour cause d'adultère pouvait se remarier (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, P. I, § 8, note *t*, p. 58).

(2) *Augustin*. Serm. 351 (de Pœnit.), § 9.

(3) *Leonis M*. Epist. 108, § 2, ad Theodor. (*Mansi*, VI, 208) : « Sic divinæ bonitatis præsidiis ordinatis, ut indulgentia Dei nisi supplicationibus sacerdotum nequeat obtineri. Mediator enim Dei et hominum homo Christus Jesus hanc præpositis Ecclesiæ tradidit potestatem, ut et pœnitentibus actionem pœnitentiæ darent... Cui utique operi incessabiliter ipse salvator intervenit. »

C'est comme organe de Dieu que l'Église appelle les hommes à faire pénitence. Ce dogme est devenu dans les mains du sacerdoce un moyen de domination, mais en même temps l'instrument le plus énergique de la réforme des mœurs. Tout péché met le coupable dans la dépendance de l'Église; les portes des cieux lui sont fermées jusqu'à ce que la prière du prêtre ait fait descendre sur lui le pardon céleste. Dans les temps barbares, cette justice de l'Église était pour ainsi dire la seule justice. La société laïque ne considérait le délit que comme la lésion d'un intérêt privé; elle abandonnait aux parties intéressées le soin de la satisfaction. L'Église vit dans tout délit, dans toute violation d'un commandement divin, un trouble de l'ordre moral; le coupable doit subir une peine, il doit faire pénitence. Mais cette peine a un terme; lorsque la pénitence est accomplie, que le coupable est amendé, il est réhabilité par Dieu lui-même. Telle est l'idée qui domine le système pénitentiaire de l'Église; suivons-en le développement, c'est suivre l'idée du juste luttant contre la force brutale.

Dans les premiers siècles, la pénitence était d'une rigueur extrême. On distinguait celle qui précédait le baptême (1) de celle qui le suivait. Le sévère Tertullien parle de la dernière à regret, il souhaite que les chrétiens ne connaissent pas d'autre pénitence que celle qui conduit à leur régénération; parler d'un second remède, n'est-ce pas supposer qu'après le sacrement du baptême, il soit encore libre aux fidèles de pécher? Cependant Dieu connaissant la malice et les efforts du démon, a encore donné une ouverture à sa grâce par une seconde pénitence, mais pour une seule fois (2). Plus cette seconde et unique pénitence est resserrée, continue Tertullien, plus elle est difficile. Il ne suffit pas qu'elle soit dans la conscience, il faut qu'elle s'exprime par des actions, la vie tout entière du pénitent, jusqu'à sa nourriture et à ses ha-

(1) Dans les premiers siècles, les adultes seuls recevaient le baptême.

(2) On n'admettoit qu'une pénitence *publique*. La pénitence après le baptême, dit *S. Clément d'Alexandrie* (*Pædag.*, p. 385, B), doit être unique et sans rechute; les fréquents retours de péché et de pénitence ne diffèrent de l'infidélité, sinon en ce que l'on pèche avec connaissance. C'est une préparation à pécher, l'apparence de la pénitence.

bits, doivent manifester son repentir : qu'il couche dans le sac et la cendre, qu'il boive et ne mange que des choses simples, seulement pour soutenir la vie, qu'il nourrisse ses prières par le jeûne, qu'il gémisse, pleure, crie jour et nuit vers son Dieu, qu'il se prosterne devant les prêtres et les supplie de le secourir de leurs prières (1).

La durée des pénitences variait d'après la gravité des fautes. L'Église était d'une rigueur salutaire pour l'impureté qui avait perdu l'ancien monde : ceux qui commettaient un péché contre nature subissaient une pénitence de vingt ans, s'ils étaient âgés de moins de vingt-cinq ans; s'ils péchaient après cet âge, et étant mariés, on ne les admettait à la communion qu'à la fin de leur vie. La femme qui se faisait avorter ne devait communier qu'à sa mort (2). Écoutons Tertullien sur la pénitence de l'adultère; s'adressant à l'évêque : « Vous introduirez, dit-il, l'adultère pénitent dans l'église; pour adoucir les frères en sa faveur, vous le ferez se prosterner au milieu de la place devant les veuves et les prêtres, avec le cilice et la cendre, défiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Vous cependant, vous prêchez sur son malheur, avec tout l'artifice possible, pour exciter la compassion » (3).

Le pénitent ne reculait pas devant l'aveu public de sa faute et l'expression de son repentir; il ne redoutait pas les railleries insultantes, car il ne trouvait autour de lui que des âmes tristes de sa chute et empressées à le relever. Mais cette foi vive était le fruit d'un enthousiasme passager. Déjà du temps de S. Augustin, il n'y avait de pénitence publique que pour les fautes publiques (4). S. Léon, tout en louant la foi forte de ceux qui avouent publiquement leurs péchés et mettent la crainte de Dieu au dessus des cri-

(1) *Tertull.* de pœnit. c. 7, 9.

(2) *Concil. Ancyran.* a. 314, c. 16, 22 (*Mansi*, II, 518). L'église d'Espagne, à l'exemple de celle d'Afrique, se montra encore plus sévère; l'adultère n'était pas même admis à la communion à sa mort. (*Tertull.* de pudic. c. 12; *Concil. Illiberitanum*, a. 305).

(3) *Tertull.* de Pudicit. c. 13.

(4) *Augustin.* De symbolo ad Catechumenos, c. 7; — Sermo 351, § 9.

tiques des hommes, réprouve la publicité donnée à la pénitence, il se contente d'une confession secrète : « Il y a bien des fautes, dit-il, que les coupables n'oseraient confesser en public; les y contraindre, ce serait les éloigner de la pénitence » (1). Cependant la pénitence publique resta en usage pour les crimes publics (2).

Reportons-nous au dixième siècle, cet âge de fer de l'humanité moderne. Assistons aux pénitences solennelles qui frappaient les hommes de violence; ce spectacle nous donnera une idée de l'empire que l'Église exerça sur les âmes. C'était le premier jour de carême de chaque année que les pécheurs entraient en pénitence. Ils étaient introduits dans l'église, où l'évêque, après avoir chanté avec son clergé les sept psaumes pénitentiaux, leur imposait les mains, répandait des cendres sur leur tête et les arrosait d'eau bénite. Après cette cérémonie il ordonnait à ses ministres de les chasser du temple; le clergé les suivait en chantant le répons : « tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». La durée de la pénitence variait de sept à vingt années, qui se répartissaient entre les quatre périodes que les pénitents devaient parcourir. Ils étaient d'abord au nombre des *pleurants :* couverts d'un cilice et de cendres, ils se tenaient pieds nus autour de l'église, s'accusant de leurs fautes, demandant pardon aux fidèles qui entraient, les suppliant avec larmes d'implorer pour eux la miséricorde divine. Dans la seconde période, les pénitents entraient dans l'église, mais seulement pour entendre les explications de l'Écriture et les sermons. Dans la troisième, ils prenaient le titre de *prosternés*, parce qu'ils étaient couchés la face contre terre, pendant que l'évêque leur imposait les mains et récitait des prières sur eux; ils

(1) *Leonis. M.* Ep. 168, ad Theodor. (*Mansi,* VI, 410).

(2) *Capitul.* I, a. 813, c. 25 (*Baluze*, I, 505). Au milieu du neuvième siècle, l'archevêque Hincmar ordonna aux prêtres de chaque paroisse de lui dénoncer les crimes publics, et d'infliger une pénitence publique aux coupables (*Hincmari* Capitula, a. 857. c. 1. *Mansi,* XV, 491). Le concile de Reims de 923 imposa une pénitence publique à tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Soissons, livrée entre les rois Robert et Charles (*Concil. Rhemens.* 923. *Mansi,* XVIII, 345; *Bouquet*, IX, 324), pour expier le sang des Français, répandu par des Français.

n'étaient pas encore admis au sacrifice de la messe; ce n'est que dans la dernière période de la pénitence qu'ils y assistaient, mais sans communier avec les fidèles. Les pénitents étaient de plus astreints à des privations et à des mortifications de tout genre : ils allaient pieds nus et tête rasée, leurs vêtement étaient grossiers, lugubres et déchirés. Condamnés à un deuil et à une affliction continuelle, ils se couvraient de cendres, faisaient abstinence, jeûnaient; ils ne pouvaient se livrer au commerce, ni contracter mariage. On leur mettait des fers aux pieds (1). Lorsqu'un homicide était soumis à la pénitence publique, le glaive dont il s'était servi pour commettre son crime était, sur l'ordre de l'évêque, brisé en morceaux et converti en liens, en colliers, en chaînes de fer, avec lesquelles on garrottait le coupable au cou, à la ceinture, aux bras, aux jambes; il était expulsé de son pays et forcé de se traîner en pèlerinage aux tombeaux des martyrs, jusqu'à ce que la miséricorde divine rompît ses fers (2).

Après que les pénitents avaient passé par toutes les épreuves prescrites, ils étaient absous le jeudi saint et réconciliés avec l'Église. Représentons-nous cette longue file de pécheurs, qui venaient sous le cilice et la cendre, crier miséricorde devant les fidèles, qui mettaient de sept à vingt ans pour arriver de la porte du temple jusqu'au pied de l'autel, dont la longue pénitence était enfin couronnée du pardon : certes, il y avait dans ce système pénitentiaire une grande puissance morale. Il frappait les imaginations de terreur : l'exclusion de la communauté chrétienne devait être un mal immense, puisqu'il fallait une si rude pénitence pour

(1) *Guerard*, Cartulaire de S. Germain, Préface, p. 17, d'après *Lebrun*, Explication des cérémonies de la Messe, T. II, p. 115-119.

(2) *Ducange*, v° Circuli ferrei; — *Muratori*, Antiq. T. II, p. 327-329. — Voyez un exemple dans la *Vie de S. Wolfkang*, c. 41 (*Pertz*, IV, 542) : « Homo pauperculus, qui ob criminum multorum perpetrationem circulis ferreis in utroque brachio fuit constrictus, cum multa sanctorum loca pro ejusdem cruciatûs remedio, commissique sceleris abolitione perlustrasset, divina tandem miseratione respectus, ferri ligamen, quod in uno gestabat brachio, per sancti viri Adalperti merita amittere meruit. Deinde etiam, quoniam sancti Wolfkangi famam per longinquas audivit regiones..., ante sepulchrum ejus orationi insistens, alterius circuli cruciatu absolutus est ».

y rentrer ! En effet l'exclusion de la société chrétienne n'était rien moins que la privation de la vie éternelle !

Le système pénitentiaire de l'Église suppose le concours des fidèles. Dans les premiers temps du Christianisme, la ferveur des croyants allait au devant des pénitences ; ils imploraient les rigueurs comme un bienfait. Mais lorsque la foi était faible, et que les passions l'emportaient, les peines de l'Église étaient méprisées ; il ne lui restait alors qu'à rejeter le coupable de son sein. *L'excommunication* (1) était entourée de toutes les cérémonies capables de jeter la terreur dans les âmes : « En vertu du pouvoir qui nous a été donné de lier et de délier sur la terre et dans les cieux, nous séparons ce malfaiteur de la communion de Dieu et de la société de tous les chrétiens ; nous l'excluons du sein de l'Église et sur la terre et dans les cieux, nous le condamnons aux feux éternels de l'enfer avec le diable et les anges déchus » (2). On supposait que l'excommunication produisait déjà des effets terribles dans cette vie : l'exemple de l'incestueux de Corinthe, livré à Satan par S. Paul, faisait croire que le diable s'emparait de ceux qui étaient excommuniés, qu'il les tourmentait cruellement, en sorte que les malheureux tombaient dans des maladies, dans des langueurs et d'autres affections corporelles (3). De là les malédictions dont on frappait l'excommunié ; elles sont d'une rigueur effroyable : « L'Église le maudit au nom de Dieu le Père, de Dieu le Fils et de Dieu le Saint-Esprit, au nom de tous les saints intercesseurs. Qu'il soit maudit partout où il se trouvera, à la maison ou aux champs. Qu'il soit maudit quoi qu'il fasse, vivant et mourant, dans

(1) Le premier exemple d'excommunication est celle que *Synésius* prononça contre Andronicus. Andronicus, gouverneur de la Pentapole, était un tyran qui inventait des supplices pour torturer, non les coupables, mais les innocents. Synésius ayant vainement tenté de le corriger, le retrancha de l'Église (*Synes.* Ep. 58, p. 203).

(2) *Formula Excommunicationis*, dans *Baluze*, Capitul. II, 666.

(3) *Theodoret.* in Epist. I ad Corinth. c. 5 (T. III, p. 141) ; in Ep. I ad Timoth. c. 1 (T. III, p. 469). Au dixième siècle, l'archevêque de Reims fut assassiné : le meurtrier, frappé d'anathème, mourut bientôt d'une maladie horrible, d'après *Richer* (Hist. I, 18. *Pertz*, III, 575).

la veille et dans le sommeil, dans le travail et dans le repos [1]. Qu'il soit maudit dans toutes les forces et les organes de son corps. Qu'il soit maudit du sommet de la tête, jusqu'à la plante des pieds. Que le ciel avec toutes ses puissances se soulève contre lui ». L'évêque prononçait l'excommunication; douze prêtres l'entouraient, tenant à la main des cierges allumés; ils les jetaient par terre à la fin de la cérémonie et les foulaient aux pieds. L'évêque expliquait ensuite au peuple les effets de la sentence; les fidèles devaient fuir l'excommunié comme un païen, toutes relations avec lui étaient défendues, sous peine de partager sa condamnation; on ne pouvait ni manger ni boire avec lui, on ne pouvait lui parler, à moins que ce ne fût pour le porter à la pénitence, on ne pouvait pas même le saluer. Les lettres d'excommunication étaient adressées à toute l'Église. L'excommunié était mis au ban de l'humanité [2].

Mais que le coupable se soumette, l'excommunication sera levée, au milieu de cérémonies imposantes: » Il se présente devant l'église. L'évêque sort, entouré de douze prêtres. Ceux qui ont été lésés par le crime sont présents, ils doivent attester que réparation a été faite. Alors l'évêque demande à l'excommunié, s'il est disposé à recevoir une pénitence conforme aux canons. Le coupable se jette par terre, fait l'aveu de son crime, demande rémission, implore la pénitence et promet de se corriger. L'évêque le prend par la main, l'introduit dans l'église et lui rend la communion des fidèles. La cérémonie finit par une prière à Dieu: « Père tout puissant, Dieu éternel, toi qui ne veux pas la mort, mais la vie des pécheurs, jette les yeux sur ton serviteur en larmes, change ses gémissements en joie par ta miséricorde, rassasie-le des saints autels, après les privations d'un long voyage; rends-lui le bonheur du salut » [3].

Cependant l'excommunication, peine purement spirituelle, n'avait pas toujours effet sur l'esprit rude des Barbares qui ne

(1) La formule énumère tous les actes possibles de l'homme, jusqu'au *mingere* et au *cacare*.

(2) *Baluze*, Capit. II, 679. Cf. p. 666-668, 670.

(3) *Gratiani* Decret. XI, Qu. 2. Cum aliquis excommunicatus.

voyaient en toutes choses que le mal ou le bien présent; la jouissance du moment l'emportait sur les tourments futurs dont l'Église les menaçait dans l'autre vie. L'État vint au secours de l'Église, en attachant des peines civiles à l'excommunication. Déjà à la fin du sixième siècle, le roi Childebert déclara que les excommuniés seraient privés de leurs biens (1). Un des premiers actes du roi Pépin fut de porter la peine du bannissement contre les pécheurs qui refuseraient de se soumettre aux pénitences ecclésiastiques (2). L'État finit par intervenir dans l'excommunication : « elle ne doit être prononcée, dit un capitulaire de 855, qu'après que l'évêque, de concert avec le comte, aura donné un dernier avertissement au coupable; si après l'excommunication il reste incorrigible, le comte le mettra aux fers, afin que ce contempteur de l'Église et de l'État soit soumis au jugement royal » (3). C'était une mesure extrême à laquelle on avait rarement recours. Un capitulaire de 850 se borne à exclure les excommuniés de tout office civil; ils ne peuvent assister à aucune assemblée publique, ils ne peuvent juger, étant eux-mêmes sous le coup de la justice divine. Le législateur leur permet seulement le soin de leurs intérêts de famille, « à moins que la conscience de leurs crimes ne les poursuive et que, frappés de démence, ils ne soient incapables d'exercer leurs droits » (4).

Les rigueurs civiles qui accompagnaient l'excommunication n'étaient pas encore suffisantes. Contre les faibles l'Église n'en avait guère besoin, ils se soumettaient aux pénitences ecclésiastiques; contre les puissants, les peines civiles étaient inefficaces, dans un temps où la force dominait (5). N'était-ce pas le comte qui devait prêter main forte à l'évêque? mais que fera l'évêque, si le comte, ou un homme de sa caste, ou un homme sous sa protection,

(1) Decretio *Childeberti regis*, a. 595, II. (*Baluze*, Capit. I, 17).
(2) *Capitul. Synodi Vernensis*, c. 9 (*Baluze*, I, 172).
(3) *Lotharii* Constitutio Olonensis, c. 2 (*Pertz*, Leg. I, 248).
(4) *Conventus Ticinens.* c. 12 (*Pertz*, Leg. I, 398).
(5) S. Gérard, évêque de Toul (dixième siècle) frappe d'anathème deux hommes puissants qui oppriment le peuple et insultent l'Église; mais, dit le biographe du saint, « illi nequissimi quia divini præsentiam respectus posthabebant, tremendique horrorem judicii jam animo flocci fecerant, christiani

outrage l'Église? Que fera l'évêque, si les rois eux-mêmes violent les lois ecclésiastiques? L'Église, ne pouvant pas frapper directement les grands, chercha à les atteindre par l'influence qu'elle exerçait sur les masses : de là l'usage des *Interdits*. Lorsqu'un homme puissant se mettait en rébellion contre les lois divines et humaines, l'Église frappait d'interdit le territoire sur lequel s'étendait la domination du coupable. Toute la population était privée des consolations de la religion : « Les autels étaient dépouillés de leurs ornements, les croix voilées, comme marque de deuil et de tristesse. Les temples étaient fermés, les prêtres offraient le saint sacrifice en l'absence des fidèles. A des heures fixes les cloches sonnaient, et tous les croyants prosternés adressaient leurs prières à Dieu, pour obtenir la fin de ces tribulations. Pendant la durée de l'interdit, on ne conférait que les sacrements indispensables du baptême et de l'extrême onction. On ne célébrait pas de mariage, on n'accordait de sépulture qu'aux clercs, aux enfants et aux étrangers » (1). L'interdit était un appel à l'opinion publique; à une époque où l'Église dominait les esprits, il devait être d'une puissance irrésistible. Mais c'était un moyen extrême; pour l'employer, il fallait être fort de toute la force de l'Église; la papauté seule pouvait manier cette arme redoutable.

Nous avons rendu justice au système pénitentiaire de l'Église; nous devons ajouter qu'il a des écueils dangereux, contre lesquels il finit par échouer. Il conduit au rachat des péchés, au commerce des indulgences; établi pour moraliser les populations chrétiennes, il pervertit leurs notions morales, en attachant la rémission des fautes à des actes extérieurs. Déjà à la fin de la période barbare,

ablegationem consortii ut nichilum parvipendunt, etc. (*Widrini*, Vita S. Gerardi, c. 20, ap. *Pertz*, IV, 501, s.) — Cf. *Vita Balderici*, Episcopi Leodiensis, c. 7 (*Pertz*, IV, 727) : « Inest enim pertinaci harum potestatum generi hæc miseria, ut, cum subjacent excommunicationi, soleant magis votiva rabie grassari » etc.

(1) *Concil. Lemovicense* II, a. 1031 (*Mansi*, XIX, p. 541). Le concile frappa d'interdit toute une commune, pour forcer les hommes de guerre à respecter la paix publique. (*Ademari Engolismensis*, Chronic. ad a. 994, dans *Bouquet*, X, 147).

l'Église admit le rachat des peines, soit par des prières et des pèlerinages, soit même par des sommes d'argent destinées à des œuvres de charité [1]. Il y avait dès lors un tarif des pénitences [2], il ne fallait plus qu'un pas pour arriver au tarif des péchés. On a attribué le mal à la pression de la société barbare sur laquelle l'Église devait agir : « Les chrétiens du moyen âge, dit-on, n'avaient pas cette ferveur religieuse que nous aimons à leur supposer, rien ne le prouve mieux que le relâchement des rigueurs pénitentiaires; c'est pour faire accepter ses pénitences par les fidèles, que l'Église fut obligée de les adoucir, et de ménagements en ménagements, les peines se changèrent en formules, au grand détriment de la véritable moralité » [3]. Nous croyons que la déviation de la discipline primitive ne doit pas être imputée uniquement aux Barbares; il en faut plutôt chercher le principe dans un vice du dogme catholique. Déjà les pères de l'Église enseignaient que des œuvres extérieures, telles que les aumônes et le jeûne rachètent les péchés [4]. De là les donations pour obtenir la rémission des fautes; l'Église, en les acceptant, en les favorisant, ne disait-elle pas aux coupables : donnez et vos péchés vous seront remis ? Les

(1) *Pœnitentiale* Egberti Archiepiscopi (a. 748) : Une pénitence d'une année se rachète en distribuant 26 sous d'or aux pauvres, et en jeûnant deux jours. Dieu, dit l'archevêque, a accordé les biens aux riches pour qu'ils les emploient à racheter leurs crimes. Avec une obole on rachète le jeûne d'un jour; avec une messe le jeûne de sept jours, etc. (*Mansi*, XII, 433, 456).

Burchardi Decretum, c. 12. Cent genuflexions tiennent lieu de 30 psaumes, etc.

(2) Le traité de *Réginon*, de la discipline ecclésiastique, contient tout un tari sur le rachat des pénitences (lib. II, c. 438, ss.) — Cf. *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, P. I, § 35.

(3) *Plank*, III, 678.

(4) *S. Ambros.* de Elia et jejunio, c. 20. « Pecuniam habes, redime peccatum tuum. Non venalis est Dominus, sed tu ipse venalis es : redime te operibus tuis, redime te pecunia tua ».

Leon. M. Sermo V : « Idcirco te abundare voluit, ut per te alius non egeret, et per ministerium operis tui pauperem ab egestatis labore, teque a peccatorum multitudine liberaret ».

Leon. M. Sermo VI : « Si quid culparum in hac terrena habitatione contrahitur, eleemosynis deletur ».

Egberti Archiepiscopi Pœnitentiale (*Mansi*, XII, 456) : « Scriptum est, quod sicuti cum aquâ ignis extinguitur, ita eleemosyna delet hominum peccata ».

formules usitées aux neuvième et dixième siècles marquent ouvertement le marché que les donateurs faisaient avec l'Église ([5]). L'opinion générale était que les donations rachetaient tous les crimes. L'auteur de la vie de Dagobert, après avoir dit que le roi commit des actions répréhensibles selon la religion, ajoute : « cependant il est à croire que tant d'aumônes et les prières des saints dont il orna les monuments et enrichit les églises plus qu'aucun des rois ses prédécesseurs, afin de racheter son âme, lui auront sans peine obtenu le pardon du Dieu très-miséricordieux » ([4]). Ainsi des dons aux monastères suffisent pour racheter une vie chargée de crimes !

On a vivement reproché à l'Église ces abus de son système pénitentiaire : au lieu d'enseigner ce qu'il faut faire et croire, dit un historien français, elle enseigna aux hommes ce qu'il faut payer pour se dispenser de faire et de croire ([1]). Cette accusation est injuste ; tout en admettant le rachat des pénitences, l'Église ne dispensa jamais de croire ni de faire. Mais il y a un reproche plus grave que l'on est en droit d'adresser à son système pénitentiaire, c'est qu'il n'est pas capable de produire la vraie moralité ; il n'a qu'une valeur transitoire. La discipline catholique est fondée sur l'intervention nécessaire du sacerdoce dans l'acte de la pénitence et de la rémission des péchés. Nous ne reconnaissons plus aux prêtres ce rôle d'intermédiaire entre la créature et le créateur. L'homme se rattache directement à Dieu, il puise à la source intarissable de ses grâces la force nécessaire pour se corriger et la conviction que, dans sa bonté infinie, il accorde le pardon au pécheur repentant. L'intervention du prêtre est une servitude qui assujettit l'homme à l'homme. Cet assujettissement était nécessaire, providentiel, à une époque où les peuples étaient enfants ; l'enfant a besoin d'un guide, d'un maître ; mais lorsque

(1) « Quisquis in sanctis et venerabilibus locis ex suis aliquid contulerit rebus, juxta Auctoris vocem in hoc sæculo centuplum accipiat ; insuper et quod melius est, vitam possidebit æternam » (*Muratori*, Antiquit. Italiæ medii ævi, T. V, 628, 633).

(2) *Gesta Dagoberti*, c. 23 (*Bouquet*, II, 586).

(3) *Sismondi*, Histoire des Français, T. II, p. 51.

l'homme a atteint la plénitude de son développement intellectuel, il ne plie les genoux que devant Dieu. Et c'est alors seulement qu'il est capable de la vraie moralité. Sous l'empire de l'Église, le croyant subit une règle qui lui est imposée; il n'a pas conscience de la justice dont il est l'objet, car il lui est défendu d'user de sa raison pour en examiner le fondement. C'est un être purement passif; or, la passivité exclut l'idée du droit et du devoir moral. Pour que la véritable moralité existe, il faut que l'homme fasse le bien, non parce qu'une autorité céleste le lui ordonne, mais parce qu'il sent que c'est le bien; non pour les peines ou les récompenses qui l'attendent, mais parce que le devoir moral doit être accompli, indépendamment des suites qui en peuvent résulter. Le système pénitentiaire de l'Église n'a été qu'une voie pour conduire l'humanité à un développement nouveau et plus complet du perfectionnement moral.

§ 4. *Influence politique et sociale.*

N° 1. L'ÉGLISE ET LES ROIS.

L'époque du cinquième siècle au dixième est une époque de dissolution et de barbarie. Le monde occidental s'avance vers de nouvelles destinées, mais à travers des ruines. En apparence, c'est la force qui préside à cette transformation; les faibles sont opprimés et les hommes libres disparaissent; l'Église est au pillage, ses ministres eux-mêmes sont des hommes de violence et de guerre. Imputerons-nous au catholicisme les abus de cet état social? lui reprocherons-nous son impuissance en face du droit du plus fort? Les abus tenaient à l'état de transition de la société, au mélange de la corruption romaine et de la brutalité germanique. Comment l'Église avec la seule arme de la foi aurait-elle dompté et réglé tous ces éléments de désordre? Admirons ce que la religion désarmée a fait sous l'empire de la force, mais ne lui demandons pas l'impossible.

Il y a un seul reproche que l'on est en droit de faire à l'Église : le génie de la liberté lui a toujours fait défaut. « Le christianisme,

dit *Rousseau* (1), ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves; ils le savent et ne s'en émeuvent guère; cette courte vie a trop peu de prix à leurs yeux ». Il y a une profonde vérité dans ces paroles amères. Nous l'avons dit souvent : ce que nous avons de liberté, nous le devons, non au Christianisme, mais au sang germanique qui coule dans nos veines. Lorsque l'Église se trouve en face de la force, elle plie; si elle élève la voix, c'est pour protéger les victimes de la violence; elle ne songe pas à prévenir l'oppression, en revendiquant les droits de l'homme. Elle ne peut pas les revendiquer, car son dogme lui impose l'obéissance; elle accepte le despotisme et au besoin elle le divinise.

Quel est le fondement le plus solide du pouvoir absolu? La croyance à un prétendu droit divin. C'est le Christianisme qui a donné cette origine divine au pouvoir des rois : toute puissance dit S. Paul, vient de Dieu. Nous acceptons l'idée, mais dans le sens que lui donne S. Chrysostome : « La maxime que toute puissance vient de Dieu, ne signifie pas que tout prince est institué par Dieu, mais que la société ne peut subsister sans gouvernement, la puissance comme telle a donc une origine divine » (2). L'Église alla plus loin, elle déclara que la personne des princes est sacrée, qu'ils sont élus par Dieu pour gouverner comme ses organes et ses vicaires (3). Les rois sont les oints du Seigneur, comment seraient-ils soumis à un contrôle humain? L'apôtre qui disait que toute puissance vient de Dieu, vivait sous le règne de Néron; ainsi même les empereurs monstres ont un pouvoir et un caractère sacrés; Dieu seul les peut juger (4). Grégoire de Tours dit à Chil-

(1) *Rousseau*, Contrat Social, IV, 8.

(2) *Chrysostom*. In Epist. ad Roman. Homil. 23 (T. IX, p. 686, C).

(3) *Concil. Toletan.* « Post Deum regibus, utpote jure vicario ab eo prælectis, fidem promissam quemque inviolabili cordis intentione servare ».

De Marca, De Concordia Sacerdotii et Imperii, L. II, c. 2, § 1. « Certum et constantissimum esse debet, unicuique regum potestatem regiam *immediate* a divino numine conferri ».

(4) Les témoignages abondent. On pourrait en remplir des volumes, dit *Bossuet* (Defensio Declarationis, L. I, S. 2, c. 32).

péric, le Néron des Gaules : « Si quelqu'un de vous s'écarte du sentier de la justice, il peut être corrigé par toi; mais si c'est toi qui es en faute, qui te reprendra? Nous te parlons et si tu veux, tu nous écoutes, mais si tu ne le veux pas, qui te condamnera? Celui-là seul qui a prononcé qu'il était la justice même » (1). De là à excuser les crimes des rois, il n'y a qu'un pas. Écoutons S. Avit, écrivant à Gondebaud, roi des Bourguignons, qui avait donné la mort à ses deux frères, à leurs femmes et à leurs enfants : « Votre tendresse pour vos proches qu'on ne saurait louer assez, vous a fait pleurer la mort de vos frères. Tous vos sujets s'affligeaient alors avec vous sur des événements dont la Providence voulait faire un instrument de joie. C'était pour le bonheur de l'État que se diminuait le nombre des princes de la famille royale, et qu'il n'en restait au monde qu'autant qu'il en fallait pour nous gouverner... Nous nous congratulons aujourd'hui de ce qui faisait autrefois notre affliction » (2).

Avec une pareille doctrine on justifierait tous les fratricides qui souillent les sérails de l'Orient. Mais l'intérêt de la foi était en jeu; S. Avit espérait convertir le roi des Bourguignons au catholicisme, et quand la foi parle, la conscience se tait. Grégoire de Tours raconte tous les crimes dont se souilla Clovis, et cependant tout réussit au conquérant des Gaules; l'historien voit la main de Dieu dans ces succès : Clovis était catholique, voilà l'excuse de ses crimes et la justification de ses victoires (3). Il se trouva chez les Visigoths d'Espagne un fils rebelle à son père; mais le roi était arien, le coupable était catholique, l'Église fit du fils rebelle un saint (4)!

L'époque mérovingienne est un mélange impur de crimes et de débauches; cependant les hagiographes n'ont que des éloges pour les rois, même les plus mauvais, pourvu qu'ils aient été généreux envers l'Église. On lit à chaque page dans la vie des

(1) *Gregor. Turon.* Hist. V, 19; — *Thierry*, Récits Mérovingiens, IV.
(2) *S. Aviti* Epist. V.
(3) *Gregor. Turon.* Hist. II, 40; III, 1.
(4) *Lembke*, Geschichte von Spanien, T. I, p. 67.

saints » : Tel roi fut un prince accompli, car il fonda un grand nombre de monastères » (1). L'auteur de la vie de S. Médard, après avoir rapporté les donations faites par le roi Clotaire à l'Église, dit en parlant de sa mort : « La tristesse envahit les Gaules, toute la race des Francs prend le deuil, les larmes l'oppressent, les sanglots l'étouffent » (2). Déjà de leur vivant, les princes de *l'abominable race salienne* entendaient de ces flagorneries : les évêques commencent dès le sixième siècle leur métier d'adulateurs de la force. Aurélien, évêque d'Orléans, écrit à Théodebert : « Lorsque nous parlons de toi, la grâce nous éclaire, bien que l'éloquence nous fasse défaut; le sujet suffit pour l'ornement de notre discours, nous pouvons nous passer de science... La renommée court, chargée du poids de tes vertus; tu lui as appris à dire la vérité, quoiqu'elle n'ait que des éloges à rapporter... Je passe l'éclat de ta naissance, je ne dis rien de la grandeur de ton empire; tes mœurs dépassent la sublimité de ton origine... Que dirai-je en premier de celui qui tient en tout le premier rang?... Parlerai-je de ta compassion pour les malheureux, de ta modération envers tes sujets, de ta libéralité dans tes dons, de ta prudence dans le conseil, de ta constance dans l'adversité » ?... Nous désespérons de rendre ce chef-d'œuvre d'adulation, il faut lire l'original (3), la platitude des éloges ne le cède qu'à la boursouflure du style.

Cependant il se trouva des hommes qui osèrent rappeler leurs devoirs aux rois; S. Germain écrit à la fameuse Brunehaut : « Répéterai-je les bruits qui courent dans le public ?... On dit que c'est par vos conseils et votre instigation que le très-glorieux roi Sigebert s'acharne si obstinémemt à la ruine de ce pays ». Le saint évêque ajoute qu'il ne croit pas à ces propos, qu'il ne désespère pas encore de la miséricorde divine, pourvu que ceux qui gouvernent ne se laissent pas dominer par des pensées de meurtre, par la cupidité, source de tout mal, et par la colère qui

(1) *Vita S. Baboleni*, dans *Bouquet*, T. III, p. 565.
(2) *Vita S. Medardi*, dans *Bouquet*, III, 453.
(3) *Bouquet*, IV, 63.

fait perdre le sens... « C'est avec tristesse que je vous écris ces choses, car je sais comment les rois et les nations se précipitent dans l'abîme, à force d'offenser Dieu. Quiconque espère en la puissance de son propre bras, sera confondu et n'obtiendra pas la victoire... C'est une victoire sans honneur que de vaincre son frère... L'homme qui met de côté l'affection fraternelle, qui refuse de se rendre à la vérité, cet homme, tous les prophètes élèvent la voix contre lui, tous les apôtres le maudissent, et Dieu lui-même le jugera dans sa toute puissance » (1).

La dépendance de l'aristocratie épiscopale entravait l'influence de l'Église. S. Didier périt victime de la haine de Brunehaut, à qui il avait osé adresser des réprimandes (2). Avant lui, S. Nicet, évêque de Trèves, excommunia le roi Clotaire, mais il ne trouva aucun appui : les évêques, dit l'hagiographe, étaient devenus les adulateurs des rois; condamné à l'exil, S. Nicet fut abandonné par tous les siens, un seul diacre lui resta fidèle (3). L'ambition intéressée de l'épiscopat fut pour beaucoup dans sa faiblesse, mais il faut tenir compte aussi de la force brutale qui régnait; tout ce que la religion pouvait faire, c'était de rappeler aux rois les devoirs que la royauté leur imposait : « Le corps de la sainte Église, disent les conciles, est partagé en deux personnes, le sacerdoce et la royauté. Le roi tire son nom de la bonté de son gouvernement (4). S'il gouverne avec piété, avec justice, avec miséricorde, alors il est vraiment roi; s'il est injuste, il n'est plus roi, mais tyran. L'office royal consiste à régir le peuple de Dieu avec équité. Le roi doit veiller à la paix et à la concorde. Il doit être avant tout le défenseur de l'Église et des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des pauvres et de tous les faibles. Son droit ne lui vient pas de ses ancêtres, mais de Dieu; il en rendra compte au jour terrible du jugement » (5).

L'Église donnait une autorité divine aux rois par le sacre, mais

(1) *Bouquet*, IV, 80.
(2) *Bouquet*, III, 484.
(3) *Vita S. Niceti*, ap. *Gregor.* Vitæ Patrum, c. 17, nº 2.
(4) *Rex* a recte *regendo* vocatur.
(5) *Concil. Paris.* a. 829, lib. II, c. 1, 2. (*Mansi*, XIV, 574).

elle avait soin de rappeler leurs devoirs dans cette solennelle occasion. L'évêque adressait cette prière à Dieu » : Donnez l'esprit de sagesse à celui-ci votre serviteur, à qui vous avez donné le gouvernement, afin qu'il demeure toujours zélé envers vous de tout son cœur, et irréprochable dans le gouvernement du royaume » (1). Lorsque l'évêque faisait l'infusion de l'huile sacrée, il priait de nouveau : « Dieu éternel et tout puissant, qui avez fait triompher Abraham votre serviteur de ses ennemis, qui avez donné la victoire à Moïse et à Josué, élevé David sur le trône, accordé à Salomon le don de sagesse, écoutez nos humbles prières, et décorez celui-ci votre serviteur des vertus dont vous avez illustré vos fidèles.... Placez-le avec gloire dans le gouvernement du royaume; oignez-le de l'huile de grâce dont vous avez oint les prêtres, les rois, les prophètes qui par la foi vainquirent les royaumes, et firent des œuvres de justice » (2).

Les décrets des conciles, les formules du sacre des rois, nous donnent la mesure des idées chrétiennes sur la royauté et les droits des peuples. Le pouvoir royal vient de Dieu, il n'est comptable qu'à Dieu; mais ce pouvoir est moins un droit qu'un devoir, une mission dont la Providence investit les rois; ils doivent s'en acquitter en pratiquant toutes les vertus chrétiennes. Ainsi la conscience et la religion du prince sont la seule garantie des peuples. L'histoire prouve que cette garantie est insuffisante. Le Christianisme n'était pas appelé à donner la liberté au monde : il se contente de prêcher l'humilité et la soumission aux victimes de la tyrannie et de leur ouvrir les trésors de sa charité.

N° 2. LES FAIBLES ET LES OPPRIMÉS.

La prédication évangélique se résume dans la charité. L'Église du moyen âge est une grande institution de bienfaisance. Elle donne le pain aux pauvres, elle reçoit l'étranger sous son toit, elle délivre le captif, elle allège la condition de l'esclave. Au milieu du débordement de la force brutale, l'Église protège tous les oppri-

(1) Actes du Sacre de Charles le Chauve, dans *Hincmar*, I, 744.
(2) Actes du Couronnement de Louis le Bègue, dans *Hincmar*, I, 748.

més, depuis le serf, la veuve et l'orphelin, jusqu'au comte que poursuit la vengeance royale. C'est en pratiquant l'humanité, que l'Église a humanisé les peuples. Suivons-la un instant dans son œuvre de charité, c'est sa plus belle gloire.

Les biens de l'Église étaient les biens des pauvres (1). La quatrième partie des revenus ecclésiastiques, le tiers des dîmes leur étaient destinés. Dans les lieux riches, les deux tiers des donations faites à l'Église, servaient à soulager les malheureux (2). Les revenus affectés au clergé avaient également un but charitable : les clercs, évêques et prêtres étaient tenus de nourrir et de vêtir les indigents et les infirmes (3). L'Église ne se bornait pas à soulager la misère, elle relevait l'indigence, elle proclamait hautement que les pauvres étaient son trésor, elle les honorait en face de l'aristocratie hautaine de la force. Dans l'église de Notre-Dame, à Paris, les ministres du maître-autel lavaient tous les jours de carême les pieds à treize pauvres : le jeudi-saint cinquante indigents étaient admis à cette auguste cérémonie (4).

Les monastères étaient une véritable institution de charité. La règle de S. Benoît applique dans toute sa sublimité la parole de l'Évangile : « Ce que vous faites pour l'un des plus petits d'entre mes frères, vous le faites pour moi ». S. Benoît veut que les moines honorent le Christ dans le voyageur ; ils doivent le recevoir comme s'ils recevaient Jésus-Christ. On s'incline, on se prosterne devant l'hôte, pour marquer que c'est le Christ que l'on reçoit dans sa personne ; on a pour lui tous les égards possibles : l'abbé et les moines lui lavent les pieds. On prodigue surtout les soins aux pauvres ; les riches, dit S. Benoît, commandent par eux-mêmes le respect (5).

« La maison de l'évêque, disent les conciles, a été établie par

(1) *Concil. Aquisgr.* 816 *Mansi*, XIV, 229 : « Res Ecclesiæ vota sunt fidelium, pretia peccatorum, et patrimonia pauperum ». — Ceux qui dépouillaient les églises étaient flétris par les conciles comme assassins des pauvres (*Necator pauperum. Concil. Aurel.* a. 549, c. 13, 16. *Mansi*, IX, 131, 132).

(2) *Guerard*, Cartulaire de Notre Dame, Préface, p. 39.

(3) *Concil. Aurelian.* a. 511, c. 16 (*Mansi*, VIII, 354).

(4) *Guerard*, Cartulaire de Notre Dame, Préface, p. 161, s.

(5) *S. Benedicti* Regula, c. 53.

Dieu pour recevoir indistinctement tous les hôtes qui se présentent, sans acception de personnes ». Il est défendu aux évêques de tenir des chiens, pour que les pauvres ne trouvent pas des blessures là où ils vont chercher un soulagement de leur misère : « que leur habitation soit gardée par des hymnes et non par des aboiements, par de bonnes œuvres et non par des morsures » (1). Les capitulaires leur rappellent ces belles paroles de S. Jérôme : « Le laïque satisfait à ses obligations en recevant deux ou plusieurs personnes; l'évêque est inhumain, s'il ne reçoit pas tout le monde » (2). Les évêques, de leur côté, recommandent l'hospitalité aux prêtres; la pauvreté n'est pas une excuse : « Qu'ils reçoivent au moins le voyageur avec bienveillance, qu'ils lui fournissent le foyer, l'eau et le coucher; qu'ils l'aident à se procurer les choses nécessaires » (3). Les prêtres doivent exhorter les fidèles à exercer gratuitement l'hospitalité : exiger de l'hôte un prix avant de le recevoir, c'est plus que de l'inhumanité, c'est de la cruauté (4). Celui qui ne rend pas à l'étranger tous les services qui dépendent de lui, avec empressement et avec joie, doit faire pénitence et se corriger, s'il ne veut pas que Dieu lui dise : « J'ai été étranger et tu ne m'as pas accueilli » (5).

L'Église consacre une partie de ses revenus au rachat des captifs, les conciles permettent aux évêques de vendre les vases sacrés pour cet usage (6). Rien de plus touchant que le zèle des saints pour libérer de la servitude ceux que la barbarie des temps y précipitait chaque jour. « Nul ne peut dénombrer, dit le biographe de S. Germain (7), en combien de lieux, ni en quelle quantité il a racheté des prisonniers. Les nations voisines, les Espagnols, les

(1) *Concil. Matiscon.* II, c. 13 (*Mansi*, IX, 955). — *Concil. Turon.* 813, c. 6 *Mansi*, XIV, 84) : « Peregrini et pauperes convivæ sint episcoporum ».

(2) *Constitut. Wormatiens.* a. 829. De person. Sacerdot. 4. (*Pertz*, I, 335).

(3) *Capitula a Walterio episcopo cum presbyteris data*, a. 858, in Synodo (*Mansi*, XV, 506). Cf. *Hincmari Capit.* a. 852, c. 10 (*Mansi*, XV, 477).

(4) *Capitulare Theodulfi*, c. 25, a. 797 (*Mansi*, XIII, 1001).

(5) *Egberti* Pœnitentiale (*Mansi*, XII, p. 469, n° 18).

(6) *Concil. Aurel.* a. 511, c. 5 (*Mansi*, VIII, 352). — *Concil. Rhemense*, a. 630, c. 22 (*Mansi*, X, 597).

(7) *Vita S. Germani* Episc. Paris. § 74.

Scots, les Bretons, les Saxons, les Bourguignons, peuvent attester comment on recourait de toutes parts au nom du bienheureux pour être délivré du joug de l'esclavage. Lorsqu'il ne lui restait plus rien, il demeurait assis, triste et inquiet. Si par hasard quelqu'un l'invitait alors à un repas, il excitait les convives à se concerter pour délivrer un captif, et l'âme de l'évêque sortait un peu de son abattement. Que si le Seigneur envoyait au saint quelque chose à dépenser, il avait coutume de dire : Rendons grâce à la clémence divine, car il nous arrive de quoi faire des rachats... Lors donc qu'il avait reçu quelque chose, les rides de son front se dissipaient, son visage était plus serein, il marchait d'un pas plus léger, ses discours étaient plus abondants et plus gais; si bien qu'on eût cru qu'en rachetant les autres, cet homme se délivrait lui-même du joug de l'esclavage ». Écoutons encore le biographe de S. Éloi [1] : « Sa grande dévotion, c'était le rachat des captifs. Il en rachetait vingt, trente, cinquante, quelquefois cent. Tout ce qu'il gagnait par son admirable industrie (l'orfévrerie), il l'employait à cette œuvre pieuse. Il se dépouillait de tout, même de ses souliers, il se volait, il se trompait lui-même pour donner aux pauvres. S'il avait un bracelet déjà vendu, et qu'il survînt des prisonniers à délivrer, il donnait le bracelet, et se faisait lui-même débiteur de ses débiteurs ».

L'esclavage se transforma du cinquième siècle au dixième. Le Christianisme ne donna pas l'impulsion à ce mouvement, mais il y aida. Les serfs de l'Église formèrent de bonne heure une classe privilégiée, degré intermédiaire entre la servitude et la liberté. Le Christianisme favorisa les affranchissements; plus d'un serf dut sa liberté au sentiment de l'égalité chrétienne qui dicta cette lettre de S. Grégoire : « Notre Sauveur, le créateur de l'univers, a voulu revêtir la nature humaine, pour nous délivrer par sa grâce des liens de la servitude, et pour rétablir notre liberté primitive. C'est donc une chose louable que de rendre à la liberté des hommes que la nature a créés libres, mais que le droit de guerre a

(1) *Vita S. Eligii*, I, c. 10 (*Bouquet*, III, 553).

réduits en esclavage » (1). L'Église pratiqua l'égalité en admettant des serfs dans ses rangs. Sous le régime barbare, les hommes libres ne pouvant entrer dans le clergé qu'avec l'autorisation du roi, l'Église fut obligée de se recruter presque exclusivement dans les classes serviles : il y eut comme une invasion des ordres par les serfs. Le pape S. Léon se plaignit de l'espèce de dégradation qui en résultait pour le clergé (2), mais la force des choses l'emporta. Aux huitième et neuvième siècles, les monastères étaient remplis d'esclaves (3); des serfs occupaient les fonctions les plus élevées de l'Église (4). *Thégan*, le biographe de Louis le Débonnaire parle avec dédain de ces parvenus : « Après que de tels hommes ont atteint le faîte, de doux et familiers qu'ils étaient, ils deviennent aussitôt querelleurs, colères, médisants, obstinés, orgueilleux, prodigues de menaces envers tout le monde; c'est par ces moyens qu'ils cherchent à se faire craindre et honorer des hommes. Ils s'efforcent d'arracher leurs ignobles parents au joug d'une servitude faite pour eux et de leur assurer la liberté. Ils font instruire les uns dans les sciences libérales, ils donnent aux autres des épouses d'un rang illustre, et forcent les fils des nobles à recevoir la main de leurs parentes » (5). Nous nous félicitons aujourd'hui de l'égalité que l'ordination des serfs faisait pénétrer dans la société; le dépit aristocratique qui perce dans l'orgueilleuse satire de *Thégan*, en nous apprenant l'étendue du mal qu'il déplore, nous donne la mesure de l'influence de l'Église sur le développement de l'égalité.

La force domine après l'invasion des Barbares; c'est à peine si les conquérants ont l'idée d'une justice sociale. Le droit ne trouve d'asile que dans l'Église. Les ennemis du catholicisme lui reprochent les *ordalies*, ces appels superstitieux à la justice divine, mais ce n'est pas l'Église qui a inventé les combats judi-

(1) *Gregorii M.* Ep. VI, 12 (Op. T. II, p. 800.
(2) *Leon.* Ep. IV, c. 1. (*Mansi*, V, 1227). — Cf. *Gelas.* Ep. 9 (*Mansi*, VIII, 41).
(3) *Capitul.* a. 811, c. 11 (*Baluze*, I, 423).
(4) *Ebbon*, archevêque de Reims, un des personnages marquants du neuvième siècle, était né serf. (*Fleury*, Hist. Eccl. Livre 46, c. 22).
(5) *Thegan.* Vita Ludovici Pii. c. 20, dans *Pertz*, II, 595.

ciaires et les épreuves par le feu ou l'eau; ce sont des coutumes germaniques, que l'Église fut obligée d'admettre. Il est vrai qu'elle les entoura de cérémonies religieuses [1]; mais, en y intervenant, elle sut tourner au profit de la justice et du droit des usages qui, abandonnés à eux-mêmes, eussent été la ruine de la société. On s'est étonné de voir Hincmar soutenir avec vivacité *les jugements de Dieu* [2]; si le célèbre métropolitain, esprit positif et peu porté à la superstition, prit la défense de pratiques superstitieuses, c'est qu'il y vit un moyen d'action pour l'Église. Le clergé dirigeait les épreuves; par ce qu'on appelle de pieuses fraudes il sut faire *des jugements de Dieu* de véritables actes de justice. Ainsi s'explique ce fait remarquable que dans toutes les causes célèbres décidées par ces procédures absurdes, l'innocence et le droit l'emportent toujours. Lorsque l'influence de l'Église fut assez puissante pour braver les préjugés populaires, elle fut la première à provoquer l'abolition des prétendus *jugements de Dieu* [3].

L'Église, dans ces siècles de violence, était le seul appui des faibles et des opprimés; elle plaçait les faibles sous la tutelle de Dieu, elle livrait les oppresseurs aux vengeances éternelles : « Nous apprenons, dit le concile de Màcon [4], que les pauvres sont expulsés de leurs maisons et de leurs champs par les grands; nous punirons par l'anathème ceux qui se rendront coupables de ces violences ». Les oppresseurs étaient souvent ceux-là mêmes qui devaient rendre la justice; les conciles chargent les évêques de réprimander les magistrats qui foulent les pauvres, ils frappent les coupables d'excommunication [5]. Les lois des Visigoths sont admirables de sollicitude pour les faibles : « Les pauvres peuvent appeler de la sentence du juge

(1) *Mlle Lézardière*, T. VII, Discours, p. 15; Preuves, p. 68.
(2) Voyez les passages dans Mlle *Lézardière*, T. VII, Preuves, p. 71.
(3) *Plank*, III, 541.
(4) *Concil. Matiscon.* a. 585, c. 14 (*Mansi*, IX, 955).
(5) *Concil. Turon.* a. 567, c. 26 (*Mansi*, IX, 805); — *Concil. Cabilonens.* a. 650, c. 11 (*Mansi*, X, 1191). — *Concil. Arelat.* a. 813, c. 17 (*Mansi*, XIV, 61).

laïque devant l'évêque [1]; les évêques sont tenus de veiller à la conduite des juges; ils doivent réprimer leurs excès, les porter à la connaissance du roi et au besoin excommunier les coupables » [2]. L'Église était la patrone des veuves et des orphelins. le magistrat ne pouvait prendre connaissance de leurs causes, qu'après en avoir informé l'évêque, défenseur né de tous ceux qui ne se peuvent défendre eux-mêmes [3]. L'Église inspira sa charité au législateur laïque. Les capitulaires attestent à chaque page l'influence du Christianisme. Charlemagne recommande les causes des veuves et des orphelins au comte [4], il veut que les juges écoutent avant tout leurs plaintes, il les prend sous sa protection spéciale.

L'Église ne pouvait pas prévenir toutes les injustices dans un âge où la violence dominait; elle ouvrit aux opprimés un refuge où ils fussent à l'abri de la vengeance. L'asile profitait à toutes les classes de la société, aux esclaves comme aux comtes et aux fils des rois; il profitait surtout aux classes déshéritées. La prévoyance de l'Église mettait les esclaves à l'abri des mauvais traitements; sa sollicitude allait si loin qu'elle compromettait presque l'autorité des maîtres : « L'esclave qui, pour quelque cause que ce soit, se sera retiré dans un asile, ne sera remis entre les mains de son maître qu'après que celui-ci aura juré de lui pardonner; si dans la suite le maître châtie son esclave pour le délit pardonné, que l'infracteur de son serment soit réputé excommunié et qu'on l'évite comme tel » [5].

L'Église a été une école de charité. C'est grâce à ses enseignements et à ses exemples, que les peuples modernes se distinguent par ce sentiment exquis d'humanité qui manquait aux anciens.

(1) *Concil. Tarracon.* c. 4. Cf. *Leg. Visig.* lib. II, tit. 1, l. 28.

(2) *Leg. Visig.* ib. II. 29, 30.

(3) *Concil. Matisc.* a. 585, c. 12 (*Mansi*, IX, 954). — Cf. *Concil. Vernens.* a. 755, c. 23 (*Baluze*, I, 175).

(4) *Capitul.* III, a. 789, c. 1. (*Baluze*, I, 173); — *Cap.* III, a. 805 (*Baluze*, I, 429); — *Cap. Saxonum*, c. 1 (*Baluze*, I, 277); — *Cap. de Missis*, c. 5, 14 (*Baluze*, I, 364).

(6) *Concil.* Aurel. 511, c. 3 (*Mansi*, VIII, 351).

Citons encore quelques traits de sa bienfaisante sollicitude pour les opprimés. Le duc Gontram Bose était accusé d'avoir donné la mort à Théodebert, fils du roi Chilpéric; il chercha un asile dans l'église de S. Martin. Grégoire, l'historien, était évêque de Tours; il connaissait l'humeur cruelle du roi qui a été appelé le Néron des Gaules. La défense des faibles et des proscrits contre la force brutale et la mauvaise foi des hommes puissants n'était pas sans danger; Grégoire, fort de la protection divine, résista à toutes les menaces. Chilpéric envoya un duc camper aux portes de Tours et adressa ce message à l'évêque : « Si vous ne faites sortir Gontram de la basilique, je brûlerai la ville et les faubourgs ». Grégoire répondit avec calme que la chose était impossible; alors il reçut un second message encore plus menaçant : « Si vous n'expulsez aujourd'hui même l'ennemi du roi, je vais détruire tout ce qu'il y a de verdoyant à une lieue autour de la ville, si bien que la charrue y pourra passer ». L'évêque resta impassible; le respect de S. Martin finit par l'emporter sur la brutalité barbare (1). Grégoire de Tours mit la même fermeté à soutenir contre Chilpéric un fils du roi qui, consacré prêtre, avait jeté les habits sacerdotaux, pour reprendre les armes. Le roi écrivit à l'évêque : « Chassez l'apostat de votre basilique, sinon j'irai brûler tout le pays ». Grégoire répondit qu'une pareille chose n'avait jamais eu lieu, pas même au temps des rois goths qui étaient hérétiques, et qu'ainsi elle ne se ferait pas dans un temps de véritable foi chrétienne. Le roi n'osa pas donner suite à ses menaces (2).

L'asile profitait aussi aux criminels. Les conciles veulent que les homicides, les adultères et les voleurs, réfugiés dans les églises, y trouvent un asile assuré; on ne les pourra remettre entre les mains de qui que ce soit, sinon après promesse faite sous serment qu'ils ne seront pas punis de mort ni mutilés : la transaction ou *composition* doit terminer le différend avant que les coupables sortent du lieu sacré (3). Le droit d'asile semble destructif de toute justice; mais rappelons-nous les temps où il fut introduit.

(1) *Gregor. Turon.* Hist. V, 4.
(2) *Gregor. Turon.* Hist. V, 14. — *Thierry*, Récits Mérovingiens, III.
(3) *Concil. Aurelian.* a. 511, c. 1 (*Mansi*, VIII, 350).

Il n'y avait pas de justice sociale, l'offensé vengeait son injure; une vengeance terrible suivait trop souvent un tort léger, trop souvent encore la force poursuivait la faiblesse. N'était-ce pas un bienfait divin que l'Église recueillît le malheureux qui lui venait demander un refuge, pour donner aux passions le temps de se calmer et pour interposer son autorité entre l'oppresseur et l'opprimé?

En rendant justice à la charité de l'Église, nous n'entendons pas faire du catholicisme un idéal pour tous les siècles; nous l'apprécions historiquement, eu égard aux circonstances dans lesquelles il était placé. En face des Barbares, on peut revendiquer pour l'Église bien des droits qu'on lui refuse à juste titre dans une civilisation plus avancée. Ce qui prouve que son intervention dans la bienfaisance et dans la justice n'est pas un idéal, c'est que des abus sans nombre se mêlèrent bientôt à des institutions qui dans leur principe avaient été inspirées par la charité évangélique. Nous aurons à constater ces abus dans le cours de nos *Études* : ce sera comme le revers de la médaille. Il est vrai que toutes les choses humaines, même les meilleures, ont leur mauvais côté; aussi ne voulons-nous pas faire un crime au catholicisme des scandales auxquels conduisirent son système de bienfaisance, sa juridiction et ses asiles. Mais il y a un reproche que l'on est en droit de lui adresser, c'est qu'il a voulu sanctifier sa domination et la perpétuer en la faisant remonter jusqu'à Dieu. De là la lutte entre l'Église et l'État qui dure jusqu'à nos jours. Dans cette lutte, l'Église n'a fait que perdre; elle en est réduite aujourd'hui à cacher ses prétentions sous le nom sacré de liberté, mais cette tactique ne lui sera pas plus profitable que l'a été la violence. Bossuet dit qu'il n'y a pas de droit contre le droit : parole profonde qui fait la condamnation de l'Église; car le droit est pour la société civile, à elle la souveraineté; tout le pouvoir que l'Église réclame sous le nom de liberté, n'est qu'une usurpation, et l'usurpation ne l'emportera jamais sur le droit.

LES ARABES.

LES ARABES.

CHAPITRE I.

MAHOMET ET SA DOCTRINE.

SECTION I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Les historiens et les philosophes de l'Occident jugent en général le Mahométisme du point de vue chrétien ; ils comparent le Coràn à l'Évangile, et trouvant la doctrine du prophète arabe inférieure à celle du Christ, ils la condamnent, ils la réprouvent comme une chute. Pourquoi Mahomet après Jésus-Christ ? Il vient détruire le Christianisme, ou il l'empêche de se propager dans une grande partie de la terre : l'Islàm subsiste encore aujourd'hui à côté de la loi évangélique, le nombre des sectateurs des deux religions se balance. N'est-ce pas là un démenti éclatant au dogme du progrès ? (1)

Les Chrétiens ne reconnaissent d'autre mission au Mahométisme que celle d'un fléau divin. Il était appelé, disent les catholiques, à détruire l'empire des Mages qui adoraient le feu, et l'empire des Grecs qui ruinaient le Christianisme par leurs hérésies (2). A entendre les écrivains protestants, les Arabes auraient été conduits par la main de Dieu pour punir l'Église d'avoir si mal répondu à

(1) *Raumer* (Geschichte der Hohenstauten, T. I, p. 9) dit que le Mahométisme est un pas rétrograde (« ein verwerflicher Rückschritt »).

(2) *L'abbé Rohrbacher* (Histoire de l'Église catholique, T. X, p. 4) dit : le Mahométisme est au fond identique avec les hérésies grecques, car il consiste essentiellement dans la négation de la divinité du Christ. Les hérétiques grecs ont donc été punis par leurs propres hérésies.

la sainteté de la croyance dont elle était dépositaire [1]. Mais cette punition doit avoir une fin; les chrétiens espèrent que l'Islâm disparaîtra du monde, ils vont jusqu'à calculer, sur la foi de leurs prophéties, l'époque de cet heureux événement [2].

Apprécier le Mahométisme avec des idées chrétiennes, c'est se placer à un faux point de vue : c'est le point de vue des Grecs à l'égard des Barbares. Les Grecs méprisaient toutes les nations étrangères; nous réprouvons aujourd'hui leur patriotisme étroit et cependant nous imitons leur orgueil. Le préjugé de la religion a remplacé celui de la race; nous jugeons et nous condamnons du haut de notre grandeur chrétienne les nations de l'Orient qui ont le malheur de ne pas connaître l'Évangile : tout ce qui n'est pas chrétien est nécessairement barbare. Mais si nous songions que l'Orient, berceau du Christianisme, l'a rejeté, si nous songions que voilà bientôt deux mille ans que le Christianisme essaie de pénétrer chez les nations orientales, et qu'elles restent attachées à leurs croyances, notre superbe présomption ne devrait-elle pas faire place à un peu de modestie?

La civilisation chrétienne n'est pas la civilisation définitive, il n'y a pas de colonnes d'Hercule pour l'humanité; le Christianisme n'est qu'une étape dans la longue marche du genre humain; en vain voudrait-on en faire un idéal, déjà la philosophie le dépasse. La civilisation chrétienne n'est pas davantage une civilisation générale; malgré ses prétentions à l'universalité, le Christianisme s'est identifié avec la race germanique, il n'a eu d'existence vivace que dans notre monde occidental; dans l'Orient

(1) *Sale*, Observations sur le Mahométisme. Sect. II. Nous citons la traduction qui a paru dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. 478). — *Prideaux*, Vie de Mahomet, p. 136, dit qu'il subsiste encore aujourd'hui trois Empires fondés par les Mahométans, pour être le fléau des Chrétiens qui, après avoir reçu la plus sainte des religions par la miséricorde de Jésus-Christ notre Sauveur, refusent de former leurs mœurs sur le divin précepte.

(2) L'abbé *Rohrbacher*, se fondant sur les prophéties de Daniel, dit que le Mahométisme finira en 1882 : « Lorsque la sentence finale s'exécutera contre l'empire anti-chrétien de Mahomet, alors seront données aux peuples des saints la souveraineté, la puissance, la grandeur de tous les royaumes qui sont sous le ciel » (*Histoire de l'Eglise catholique*, T. III, p. 48).

règnent le Bouddhisme et l'Islâm. C'est donc une prétention chimérique que de faire de la doctrine chrétienne une règle d'après laquelle il faudrait juger toutes les autres religions, de faire de notre civilisation un type pour réprouver les civilisations qui s'en écartent. Il faut se placer plus haut quand on veut suivre le développement de l'humanité. L'unité est l'idéal du genre humain, mais cette unité ne doit pas absorber les individualités. Les peuples se rapprochent, les civilisations s'assimilent, les religions tendent vers le même but; mais à raison même du caractère particulier qui distingue les nations, la voie qui les conduira à l'unité est différente. Vouloir imposer à tous les peuples le Christianisme comme instrument d'éducation, comme voie pour arriver au but, c'est méconnaître ce qu'il y a d'individuel dans la nature humaine, c'est vouloir une chose impossible, parce qu'elle est contraire aux desseins du Créateur; les voies doivent différer comme les races diffèrent.

Jusqu'à ce jour il y a deux courants dans la civilisation, l'Orient et l'Occident. L'élément chrétien domine dans la civilisation occidentale et il s'y confond avec un élément de race, les Germains. L'Orient se partage entre le Bouddhisme et le Mahométisme; ces deux religions sont pour l'Orient ce que le Christianisme est pour l'Occident, une éducation providentielle d'une partie du genre humain. C'est donc du point de vue de l'Orient qu'il faut apprécier le Mahométisme et non du point de vue de l'Occident. Le Mahométisme est resté étranger au monde germanique; après avoir envahi la péninsule espagnole, il menaça de déborder l'Europe, mais il trouva dans les champs de Poitiers un bras de fer pour l'arrêter. Le Mahométisme est une religion orientale destinée à des races orientales. Si l'Islâm est approprié aux peuples qu'il régit, il faut le célébrer aussi bien que le Bouddhisme et le Christianisme. Dieu seul est la vérité absolue, nous n'en avons, nous n'en aurons jamais que des fragments; respectons, bénissons ces portions de vérité partout où nous les rencontrons, quelle que soit la forme qui les couvre ou même les défigure; gardons-nous de croire que notre lot à nous soit l'idéal, ce serait usurper sur Dieu, ce serait un vrai sacrilége.

Le Corân a trouvé dans l'Orient des civilisations qui lui disputent la supériorité, les religions de Moïse, de Jésus-Christ, des Mages et des Brâhmanes. L'Islâm procède du Mosaïsme, comme l'Évangile, mais il est plus oriental que le Christianisme. La doctrine chrétienne a une partie théologique qui est étrangère à l'Orient et qui dérive de la philosophie de Platon; le Mahométisme n'a rien de philosophique, il est au contraire une réaction contre la philosophie dans la religion, il s'en tient au Dieu un de Moïse. Mais il y a progrès du Mosaïsme au Mahométisme. Les Juifs sont une race élue; leur Dieu, bien qu'il soit créateur du monde, est avant tout le Dieu des Juifs, il est presque une divinité nationale. Le Dieu de Mahomet n'est plus le Dieu d'une nation, il n'y a plus de peuple privilégié, toute l'humanité est élue. L'Islâm est une religion universelle comme le Christianisme. L'unité qu'il prêche, absorbe tout ce qu'il y a d'individuel dans la création, les nations elles-mêmes disparaissent : un Dieu, un prophète, un empire, tel est l'idéal du Mahométisme. Dans cette unité trop absolue, il y a cependant un grand progrès sur l'Orient; la caste disparaît définitivement. Les Juifs mêmes avaient encore une caste sacerdotale; chez les Mahométans, il y a égalité complète entre tous les croyants.

On regarde ordinairement l'Islâm comme une religion en tout hostile au Christianisme; cependant ils sont frères, ils appartiennent à la même tradition, ils se rattachent l'un et l'autre à Moïse; le Mahométisme est une secte chrétienne. Comme dogme c'est l'arianisme [1] : l'unité de Dieu, la négation de toute incarnation. Nous croyons que la doctrine catholique renferme un principe de progrès qui lui assure la supériorité sur l'arianisme

(1) Le rapport entre l'Islâm et l'Arianisme était très-bien senti au moyen âge. *Dante* voit dans Mahomet l'auteur d'un schisme et dans le Mahométisme une secte arienne (*Inferno*, 28, 11. — *Ozanam*, Dante, p. 189). — Un poëme latin dit de Mahomet : « Qui fuit heresiarcha, potentior Arrio ». (*Du Méril*, Poésies latines, T. II, p. 248). — Une chronique (*Eccard*. Scriptor. T. II, p. 1409) dit de même : Unde verius hæretici quam Saraceni nominari deberent. — *Ficinus*. de christ. relig. c. 12: Mahumetenses Christiani quodammodo esse videntur, quamvis hæretici.

et par conséquent sur le Mahométisme ; mais si ce progrès s'est réalisé dans le monde occidental, c'est grâce à la philosophie. La Trinité chrétienne n'est au fond autre chose que la divinité du Christ ; l'arianisme est une protestation contre ce mystère de l'Église orthodoxe ; il a succombé dans l'Occident, mais il s'est relevé sous le drapeau de Mahomet et a soumis l'Orient à sa croyance. Les catholiques ne s'y sont pas trompés ; lorsque la Réforme éclata, ils la flétrirent comme fille de Mahomet (1) ; un écrivain espagnol développa les analogies qui existent entre le Protestantisme et le Mahométisme (2). Les protestants (3) repoussèrent cette assimilation comme une injure et la retorquèrent contre les catholiques. Puis vinrent les ennemis de la philosophie qui représentèrent Mahomet comme le père du dix-huitième siècle (4). Philosophes et réformés auraient dû accepter l'accusation comme un éloge. Le Mahométisme est une protestation de la raison contre ce qu'il y a de surnaturel dans la doctrine chrétienne : sous ce rapport l'avenir donnera raison au Coran contre le dogme de Nicée. Pour apprécier les rapports des deux religions, il faut encore considérer que l'Islâm a été prêché dans l'Orient. Rappelons-nous l'état du Christianisme grec au sixième siècle (5) : c'était un mélange de paganisme, de pratiques chrétiennes et de formules inintelligibles. L'Église, au lieu de vivre d'une vie de charité, au lieu de répandre la parole de Dieu chez les Barbares, se consumait en vaines disputes métaphysiques. Le peuple en était revenu à l'idolâtrie, pour mieux dire, il n'avait jamais cessé d'être idolâtre ; le culte des images était une continuation du polythéisme : en Arabie, une secte adorait la Vierge Marie comme une déesse faisant partie de la Trinité (6). La corruption des mœurs était effrayante. Mettons

(1) *Maraccius*, Prodromus Alcorani, Pars II, p. 70 : « Calvinistæ et Sacramentarii, gemini Muhametanorum filii ac discipuli ».

(2) *Don Martinus Vicaldus*, in Notis ad *Petri de la Caballeria* Zelum Christi contra Sarracenos (ap. *Reland*. De Relig. Moham. Præfat. § V).

(3) *Reland*. De Relig. Moham. Præf. § IV.

(4) *Schlegel*, Philosophie der Geschichte, XIII Vorlesung (T. XIV, p. 68).

(5) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 468.

(6) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 198. — *Sale*, Observations sur le Mahométisme, Sect. II, p. 477.

de côté nos préjugés chrétiens et demandons-nous, si la doctrine sévère de l'Islâm sur l'unité de Dieu n'est pas supérieure à ce Christianisme bâtard et décrépit? (1)

L'Islâm l'emporte également sur les vieilles religions de l'Asie, le Brâhmanisme et le Magisme. La religion des Brâhmanes est fausse comme dogme. L'Islâm a réalisé en Orient un progrès dont les chrétiens auraient dû lui tenir compte ; c'est la seule doctrine orientale qui réprouve décidément le panthéisme, qui revendique pour l'homme l'individualité et l'immortalité en face de Dieu : le Corân prêche la création (2) et la résurrection (3). Cet emprunt fait par Mahomet au Mosaïsme et au Christianisme est un lien qui rapproche sa doctrine des sentiments qui dominent dans le monde occidental. L'Islâm se lie également à l'Occident par la réprobation absolue des castes : il a implanté le dogme de l'égalité jusque dans l'empire des Brâhmanes, ce siége antique de l'inégalité originelle des hommes.

C'est cette sainte croyance de l'unité et de l'égalité des hommes qui constitue la supériorité du Mahométisme sur le Magisme. La doctrine de Zoroastre était en décadence depuis des siècles, la religion des mages n'était plus qu'un manteau dont se couvrait le despotisme. Une tentative de réforme qui se fit vers l'époque où Mahomet parut sur la scène, témoigne que le mazdéisme dégénéré avait perdu l'empire des âmes. Au sixième siècle, Mazdack, grand prêtre de la religion de Zoroastre, prêcha la doctrine de l'égalité : Dieu seul, disait-il, est propriétaire de tous les êtres animés et inanimés, il est impie d'usurper sur lui la propriété absolue des choses, chacun ayant un droit égal de jouissance. Le réformateur voulut ramener les hommes à leur devoir fraternel ; il gagna à sa doctrine le roi des Perses, et de concert avec lui, il fit une nouvelle répartition des biens. Le peuple était pour Mazdack, mais l'aristocratie, menacée ou dépouillée, lui voua une haine à mort;

(1) C'est l'avis du grand historien, *J. de Muller* (Lettre du 10 avr. 1793, T. XXXI, p. 66).

(2) *Corân*, XLII, 28; XLIII, 8-II; L, 37; LIX, 25.

(3) Le Corân y revient souvent ; voyez la belle réponse de Mahomet aux objections des idolâtres, dans la *Sur*. L, 9-11.

il succomba [1]. Le réformateur dépassait le but; il poussait le principe de l'égalité jusqu'à la communauté des femmes, mais l'exagération même de ses exigences prouve les vices de l'organisation sociale chez les Perses : là où l'on demande la communauté des biens et des femmes, l'on peut être sûr que la véritable égalité n'existe pas. L'Islâm donna à l'Orient l'égalité telle qu'il ne l'avait pas connue avant lui.

A côté du Mahométisme, subsiste encore en Orient le Bouddhisme; les missions chrétiennes ont vainement tenté d'entamer ces religions. Quel sera l'avenir des trois croyances qui se partagent aujourd'hui les âmes? Y aura-t-il toujours opposition hostile entre l'Orient et l'Occident? ou l'une des trois religions arrivera-t-elle à une domination exclusive? Toutes les religions ont eu des prétentions à l'universalité; les Juifs attendent encore leur Messie; les Chrétiens espèrent toujours l'empire du monde; dans leur premier élan, la terre semblait trop étroite aux ardents sectateurs de Mahomet; Bouddha embrassait l'univers entier dans sa charité. C'est assez dire que ces prétentions contradictoires sont une utopie. Pour que l'Évangile l'emportât sur les religions rivales, il faudrait que la race arabe disparût de la terre, car depuis treize siècles le Christianisme n'a pas fait un prosélyte chez les Mahométans; il faudrait que la race tartare disparût de la terre, car les missionnaires échouent auprès des disciples de Bouddha, comme auprès de ceux de Mahomet. Telle ne peut pas être la destinée de l'humanité; les diverses races ont une individualité indestructible. Est-ce à dire que les peuples parcourront toujours la même voie et que l'hostilité des croyances et des races sera éternelle? L'immobilité n'est pas la loi du genre humain : les peuples se rapprochent en avançant, la marche de l'humanité converge vers un même centre. Il y a dans les religions qui dominent aujourd'hui le monde des éléments communs, la charité et l'égalité religieuse. Ce qui manque à la civilisation orientale, et surtout au Mahométisme, c'est l'idée du droit, de la liberté et

(1) *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Mazdack*. — *Eutychii* Annales, T. II, p. 176. — *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes, T. II, p. 79, 80.

l'activité progressive. Le progrès caractérise la civilisation occidentale. Mais ce n'est pas au dogme seul que tient cette différence entre l'Orient et l'Occident (1). Le Christianisme aussi est une doctrine immuable ; il n'est pas plus favorable à la liberté politique que l'Islâm. La torpeur, le sommeil de l'Orient, l'activité incessante de l'Occident tiennent donc à d'autres causes encore qu'au dogme : les races y jouent un grand rôle. Le contact et la fusion des races prépareront, non l'uniformité des religions et des civilisations, mais une harmonie progressive. Dans cette œuvre, l'Occident donnera au monde oriental le sentiment de la dignité humaine, du droit et de la liberté. Mais l'Orient a mieux conservé que nous un autre sentiment tout aussi essentiel, celui du devoir, de l'abnégation, du dévouement, de la charité telle que la définit un des législateurs de l'Asie : « cette affection qui porte à se sacrifier au genre humain, comme s'il ne faisait qu'un avec nous » (2).

SECTION II. MAHOMET (3).

« Mahomet, *le grand imposteur* » ; tels sont les premiers mots par lesquels un des historiens les plus impartiaux des Arabes ouvre son histoire (4) ; l'accusation d'imposture est répétée par tous les écrivains qui tiennent de près ou de loin au Christianisme (5). Il n'y a pour eux qu'une révélation véritable, celle de Jésus-Christ, tous les prétendus prophètes de l'orient sont donc des imposteurs, Mahomet aussi bien que Bouddha. Voilà comment une erreur théologique est devenue une source de préjugés qui élèvent une barrière insurmontable entre l'Orient et l'Occident (6).

(1) « Le Mahométisme a de la durée sans progrès » (*De Bonald*).

(2) Confucius.

(3) *Weil*, Mohammed der Prophet. 1843 ; — *Aboulfeda*, Vie de Mahomet, trad. par *Des Vergers* ; — *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes, 3 vol. 1847.

(4) *Ockley*, History of the Saracens. — Comparez *d'Herbelot*, Bibliothèque Orientale, au mot *Mohammed* : « C'est le *fameux imposteur*, auteur d'une hérésie qui a pris le nom de religion que nous appelons mahométane ».

(5) On trouve ces jugements méprisants sur Mahomet chez les historiens de l'école de Hegel, qui sont ou se croient chrétiens. (*Leo*, Handbuch der Universalgeschichte, T. II, p. 134).

(6) *Reland*, le défenseur du Mahométisme dit : « Tous ceux qui aiment le Christ, doivent détester Mahomet » (*Relig. Mohammed.* Præf. § VII).

Rien de plus affligeant que les jugements des écrivains chrétiens sur Mahomet : « Les catholiques, dit *Reland*, voient dans le Mahométisme une religion plus sale que la boue » (1). On a écrit des ouvrages *ex professo* sur les ressemblances qui existent entre Mahomet et le diable (2). « C'est parmi tous les monstres l'être le plus monstrueux », dit le cardinal *Baronius* (3). « Il ne faut pas lire le Corân, dit un autre écrivain, il faut le mépriser, s'en moquer, le brûler partout où on le trouve; il ne doit pas rester dans la mémoire des hommes, parce que c'est une œuvre bestiale » (4). Cette hostilité aveugle contre le fondateur d'une grande et puissante religion ne se trouve pas seulement chez les catholiques. Descendons jusqu'au dix-huitième siècle, cet âge de tolérance et d'humanité ; il n'y a ni humanité, ni tolérance pour Mahomet. Protestants et philosophes rivalisent d'injustice. Le Mahométisme, dit *Prideaux*, est une imposture impie. Mahomet et le pape sont pour l'écrivain réformé les deux faces de l'Antechrist; le dessein du prophète arabe était de tromper le genre humain, l'ambition et l'incontinence étaient ses sentiments dominants, ces deux passions sont aussi le pivot de sa religion ; le grave historien finit par traiter Mahomet de scélérat et de paillard (5). *Voltaire*, heureux de trouver le fondateur d'une religion, un prophète, en flagrant délit de mensonge et d'hypocrisie, traduit ce *Tartufe armé* sur la scène; faussant l'histoire, il lui fait commettre des crimes abominables, il le représente comme un fourbe

(1) « Luto lutulentiora omnia » (*Reland*. Relig. Moham. Præf. § VII).

(2) Voir les témoignages dans *Reland*, ib. — Si l'on pouvait encore s'étonner de quelque chose, il faudrait s'étonner de voir ces niaiseries reproduites au milieu du XIXe siècle. *M. Möller* (Geschichte des Mittelalters, p. 151, ss.) dit que Mahomet était l'instrument du diable : c'est le diable qui lui apparut dans ses visions, c'est au diable qu'il faut attribuer l'influence que le Mahométisme exerça sur les peuples de l'Orient. Il faut avouer que ce *diabolus ex machina* simplifie singulièrement les questions historiques.

(3) *Baronius*. Annal. Eccl. ad a. 630, no 1 (T. VIII, p. 297) : « Monstrum tantum peperit et enutrivit Oriens, cujus deformitati monstra cedere necesse sit omnia, quæ sive Danieli, sive Joanni Evangelistæ divinitus demonstrata feruntur ad aliquod grande malum significandum ».

(4) *Vivaldus*, cité par *Reland*, Præf. no 7.

(5) *Prideaux*, Vie de Mahomet, p. 164, 46, 47, 137, 135, 152.

et un brigand, il travestit sa vie : « C'est un marchand de chameaux qui excite une sédition dans sa bourgade, il persuade à quelques malheureux Coracites qu'il s'entretient avec l'ange Gabriel, il se vante d'avoir été ravi au ciel et d'y avoir reçu une partie de ce livre inintelligible qui fait frémir le sens commun à chaque page ; pour faire respecter ce livre, il porte dans sa patrie le fer et la flamme, il égorge le père, il ravit la fille » etc. (1).

Le temps est venu de rendre justice à l'auteur d'une religion qui partage l'empire des âmes avec le Christianisme et le Bouddhisme. Il y a dans l'éclat des conquêtes arabes, dans la durée séculaire de leur religion, une protestation vivante contre les odieuses imputations de fraude et d'imposture dont on poursuit la mémoire de Mahomet. Non, une croyance qui depuis douze siècles régit la moitié du monde oriental n'est pas l'œuvre d'un fourbe (2). La conscience se révolte contre un système historique qui fait pour ainsi dire Dieu complice de l'imposture. On nous dira : « vous prêchez le fatalisme, vous vous prosternez devant le succès, vous justifiez le fait brutal de la victoire » (3). Nous ne justifions pas les faits, nous justifions la Providence que vous ravalez. Nous n'excusons pas les crimes des hommes, nous appelons brigandage ce qui est brigandage, hypocrisie ce qui est hypocrisie, mais nous disons : lorsqu'une religion se propage chez une grande partie du genre humain, lorsque cette religion est un instrument de civilisation, elle ne saurait être l'œuvre d'un criminel ; rien de grand ne se fait par des mains impures.

Suivons le développement de l'idée religieuse chez Mahomet, autant que les documents nous le permettent. Dans sa jeunesse, il

(1) *Voltaire*, Dictionnaire philosophique, aux mots *Alcoran, Contradictions*; — Lettre au roi de Prusse, en tête de la tragédie de *Mahomet*. — Dans son *Essai sur les Mœurs* (ch. VI), *Voltaire* juge Mahomet plus favorablement. Le bon sens du génie l'emporte le plus souvent sur les préjugés du philosophe.

(2) *Rousseau* a déjà fait cette réponse victorieuse à l'aveugle esprit de parti qui ne voit dans Mahomet qu'un heureux imposteur : « Sa loi toujours subsistante annonce le grand homme qui l'a dictée, le puissant génie qui préside aux établissements durables » (Contrat social, II, 7).

(3) *Cantu*, Histoire Universelle, T. VIII, p. 99.

se distinguait par la noblesse des sentiments autant que par la vivacité de l'esprit; la régularité de sa conduite, la sincérité de ses discours, sa bonne foi, son aversion pour tout ce qui est déshonnête, lui valurent chez ses compatriotes le surnom d'*El-Amîn*, *l'homme sûr* (1). Y avait-il un différend à vider, ses compatriotes le soumettaient à celui dont la vie, au dire des Chrétiens, n'aurait été qu'un tissu de mensonges et de fraudes (2). Cependant cet homme d'un sens si droit était sujet à des défaillances épileptiques, pendant lesquelles il perdait la conscience de lui-même (3). C'est dans ces convulsions de la nature physique, que sa mission lui fut révélée (4); il se retira du monde, vivant solitaire dans les montagnes, priant et jeûnant. Ses premières révélations l'effrayèrent; il revint chez lui tremblant, et dit à Chadidja : « Je crains pour mon âme ». Sa femme le rassura : « Dieu ne peut être irrité contre toi, dit-elle; tu es toute charité pour tes parents, tu ne recules devant aucune peine pour être utile à ton prochain, tu donnes aux pauvres, tu reçois avec hospitalité tout étranger qui se présente; tu es sincère dans tes discours, la vérité trouve toujours en toi un défenseur » (5). Mahomet reçut un encouragement plus puissant; une voix lui dit : « L'esprit du Seigneur est sur toi, tu n'es pas possédé du démon, une grâce éternelle t'attend ». Cette voix, dans la croyance de Mahomet, était celle de l'ange Gabriel ; l'ange lui dit »: Lève-toi et prêche la grandeur de ton

(1) *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 326. — *Aboulféda*, Vie de Mahomet, trad. de *Des Vergers*, p. 10.

(2) *Weil*, Mohammed der Prophet, p. 39.

(3) *Gagnier* a contesté le fait. *Weil* (Mohammed, p. 42, Note) l'établit sur des témoignages irrécusables. L'un des écrivains arabes cités par le savant orientaliste dit : « Après de violents tremblements, il tombait dans une espèce de défaillance, ses yeux se fermaient, son visage écumait et il hurlait comme un jeune chameau ».

(4) Nous citons quelques témoignages, d'après *Weil* (Mohammed, p. 43, Note) : « Aussi souvent que le prophète recevait une révélation, on aurait dit que son âme lui était enlevée, il tombait dans une espèce de faiblesse, il ressemblait à un homme ivre ». — « On aurait dit que le ciel pesait sur lui ; dans le plus grand froid, la sueur lui coulait du front, ses yeux devenaient rouges, et parfois il hurlait comme un jeune chameau ».

(5) *Weil*, Mohammed, p. 46 et Note 51.

Dieu qui t'appelle » (1). Les extases de Mahomet continuèrent pendant toute sa vie; il recevait ou il croyait recevoir dans ses extases les paroles de Dieu qu'il communiquait aux hommes; recueillies après sa mort, elles formèrent le Coràn : « Le Coràn est une révélation du souverain de l'univers; l'esprit fidele l'a apporté du ciel et l'a déposé sur ton cœur afin que tu fusses apôtre » (2).

Telle est la révélation de Mahomet. Nous comprenons que ceux qui nient toute relation de l'homme avec Dieu, déversent le ridicule et l'insulte sur l'apôtre arabe et ses conversations avec l'ange Gabriel. *Gibbon* dit que dans sa retraite au fond de la caverne de Hara, Mahomet consultait l'esprit de fraude et de fanatisme (3). Que deviendrait la sainte vie du Christ, si on l'écrivait avec cette aveugle prévention? Si Mahomet est un imposteur parce qu'il dit que sa mission et le Coràn lui ont été révélés, tout révélateur, le plus grand de tous, Jésus-Christ lui même, seront des imposteurs! car il n'y a pas de révélation miraculeuse : tous ceux qui ont cru avoir un commerce surnaturel avec la divinité ou avec des anges ont erré. Faut-il pour cela les flétrir comme des fourbes? Vous qui niez la mission divine de Jésus-Christ et de Mahomet, avez-vous assisté aux extases dans lesquelles ils ont cru être en rapport immédiat avec la divinité? Savez-vous ce qui se passe dans l'âme de ces hommes, grands parmi les plus grands, qui sont appelés à fonder une religion? Dans une sphère moins élevée, il y a eu des révélations qu'on n'oserait accuser de fourberie. Socrate, dont la haute moralité est aussi certaine que le génie, avait son démon; Jeanne d'Arc, cette héroïne idéale, avait ses voix. Pourquoi Mahomet, prédisposé par sa nature physique à l'extase, n'aurait-il pas eu ses voix, son démon, son ange?

La révélation du Coràn est le seul fait surnaturel dans la carrière prophétique de Mahomet. Il ne fait pas de miracles; à ceux qui lui demandent de prouver sa mission, en rendant la vue aux aveugles, en ressuscitant les morts, il répond par la voix de Dieu :

(1) *Coràn*, LX, 1-3; LXXIII et LXXIV.
(2) *Coràn*, XXVI, 192-194.
(3) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 50.

« Nous avons fait assez de signes pour ceux qui ont la foi ». Le prophète arabe repousse toute idée de facultes surnaturelles : « Je ne suis autre chose qu'un apôtre, je suis un homme comme vous, mais j'ai reçu la révélation qu'il n'y a qu'un Dieu » (1). Il est faillible, comme tout homme; il lui arrive de recevoir des révélations qui le réprimandent. Mahomet témoigna un jour de l'impatience à un aveugle qui venait lui faire des questions, pendant qu'il était occupé à prêcher sa foi à un habitant de la Mekke : « L'ange montra un front sévère au prophète qui accueillait le riche et repoussait le pauvre » (2). La vie de Mahomet est-elle indigne de sa mission? Les auteurs chrétiens ne lui reconnaissent d'autre mobile que l'ambition et la sensualité. L'ambition! Il jouissait de la considération de ses concitoyens, il était riche; il abandonne le monde, il se livre pendant des années à l'abstinence et à la prière, puis il s'annonce comme prophète : l'incrédulité, la raillerie, l'insulte l'accueillent; on attente à sa vie, on le chasse de la Mekke; on lui offre ensuite honneurs et richesses, s'il veut renoncer à son entreprise; il reste inébranlable dans le malheur. C'est mieux que de l'ambition, c'est la conscience d'une mission divine. On reproche la sensualité à Mahomet, on lui fait surtout un crime des révélations qui ont légitimé ses passions (3). Mahomet est l'homme de l'orient, le prophète des Arabes, race sensuelle par excellence (4); il disait lui même : « les choses de ce monde qui ont pour moi le plus d'attrait sont les femmes et les parfums »; mais il ajoutait : « je ne goute de félicité pure que dans la prière » (5). Cette parole caractérise l'homme et le révélateur; comme homme, il est l'idéal de sa race, dont il a toutes les qualités brillantes. Ce que nous réprouvons comme un défaut, était un élément essentiel de son caractère et de sa mission. Il est prophète non d'une loi d'abnégation et de renon-

(1) *Corân*, II, 112; XVII, 95; XVIII, 109.
(2) *Corân*, LXXX, 1-10.
(3) *Weil*, Mohammed, p. 393. — *Sale*, Observations sur le Mahométisme, Sect. II, p. 479.
(4) *Ammien Marcellin* l'a déjà remarqué (XIV, 4).
(5) *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 336.

cement, mais d'une loi de ce monde, et du monde oriental; lui reprocher la polygamie, c'est comme si l'on reprochait le célibat à Jésus-Christ. Il est vrai que des révélations ont consacré les amours du prophète arabe, mais ceux qui l'accusent d'avoir exploité sa mission pour satisfaire ses passions, ont-ils sondé le cœur de l'homme? savent-ils jusqu'où va notre puissance d'illusion? savent-ils ce qui se passait dans l'âme de Mahomet, quand il recevait ses révélations? Ce n'est pas que ces illusions intéressées soient de notre goût, mais nous demandons justice et équité; nous demandons qu'on juge le prophete arabe, comme homme, puisque lui-même se disait faillible, et comme homme de l'orient, puisque sa loi s'adresse à l'orient.

Nous ne voulons pas idéaliser Mahomet; si notre appréciation du prophète arabe ressemble à une apologie, c'est que, placé au milieu des préjugés chrétiens, nous considérons comme un devoir de défendre sa mémoire contre les aveugles imputations dont on veut la salir. Suivons encore le fondateur du Mahométisme dans se vie privée et publique; voyons si cette vie est celle d'un scélérat de bas étage.

Mahomet était d'une simplicité patriarchale dans sa vie privée. Il s'était d'abord vêtu d'étoffes de coton; trouvant que c'était une recherche de délicatesse, il s'habilla de laine. Il raccommodait de sa main ses vêtements et sa chaussure, allumait son feu, balayait sa chambre, trayait ses brebis. Nous doutons que ceux qui lui reprochent la sensualité eussent voulu partager ses repas : un morceau de pain d'orge et quelques dattes [1]. On a dit qu'il mettait ses révélations au service de sa cupidité. Sur sa part du butin, il ne gardait que le strict nécessaire, au point qu'il se trouvait souvent réduit à l'indigence : Dieu, suivant la belle

(1) *Aboulféda*, Vie de Mahomet, p. 95 : « *Abou-Haraïra* nous a laissé la tradition suivante : Le prophète sortit de ce monde sans s'être une seule fois rassasié de pain d'orge, et quelquefois il arrivait que sa famille passait un ou deux mois sans que, dans aucune des maisons où elle faisait sa résidence, il y eût eu du feu d'allumé. Des dattes et de l'eau faisaient toute sa nourriture. Quant au prophète, il était parfois obligé, pour tromper sa faim, de se serrer avec sa ceinture une pierre sur le ventre ».

expression des auteurs arabes, lui avait donné la clef des trésors de ce monde, et il préféra la pauvreté à l'opulence. Mahomet aimait les pauvres et les honorait, il les appelait à sa table; quand elle était insuffisante, il les envoyait à ses disciples; la meilleure partie de l'orge et des dattes qu'il recueillait, il la mettait de côté pour les indigents (1).

Mahomet était-il un homme de vengeance et de sang? Les Coraychites le poursuivaient de leur haine; cependant dans une disette, ils s'adressèrent à leur ennemi, pour qu'il permît d'approvisionner la ville; Mahomet écrivit à ses alliés : « Laissez parvenir à mes compatriotes les denrées dont ils ont besoin » (2). On admire Henri IV, nourrissant les habitants de Paris; pourquoi flétrir comme un barbare, le prophète qui nourrit ceux qui le renient? Lorsque Mahomet s'empara de la Mekke, ses partisans demandèrent vengeance : « C'est aujourd'hui, disaient-ils, le jour du carnage, le jour où rien ne sera respecté ». Mahomet défendit à ses généraux d'user de la force, à moins qu'ils ne fussent attaqués. Ses ennemis étaient à ses pieds : « Descendants de Corayeh, dit-il, comment pensez-vous que j'agirai à votre égard. — Avec bonté, répondirent-ils, tu es un frère généreux. — Allez, reprit-il, vous êtes amnistiés » (3).

Laissons là la vie de Mahomet. Il est fondateur d'une puissante religion; c'est par sa doctrine qu'il faut apprécier le révélateur; son biographe allemand qui le juge avec une grande sévérité, finit en disant que « par les bienfaits de sa prédication il mérite d'être compté parmi les envoyés de Dieu » (4). Mahomet est un prophète, un révélateur pour l'orient, comme Jésus-Christ l'a été pour le monde occidental. Il y a eu hostilité jusqu'ici entre

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, 333, 152.

(2) *Aboulféda*, Vie de Mahomet, p. 74; *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 228, 232. — Onze proscrits furent exceptés de l'amnistie, mais quatre seulement périrent. (*Weil*, Mohammed, p. 220). Au XIXe siècle encore on doit trouver cela admirable.

(3) *Weil*, Mohammed, p. 401, s. — Le grand historien, *J. De Muller*, dit qu'il y avait quelque chose de divin en Mahomet (« Es war ein Gott in ihm ». Lettre du 15 juin 1796. T. XXXI, p. 158).

Mahomet et le Christ, mais ils finiront par se rencontrer dans une unité supérieure. Ils sont les représentants des civilisations de l'orient et de l'occident; les deux mondes, longtemps divisés, tendent à se rapprocher, il en sera de même des doctrines. Le plus grand obstacle à l'harmonie, c'est la prétention des Chrétiens et des Mahométans à une révélation divine, exclusive; cet obstacle tombera. Dans le monde occidental, le dogme de l'incarnation fait place à la croyance d'une révélation continue, progressive, par l'humanité. Dans le monde oriental que nous nous imaginons entièrement immobile, il y eut de bonne heure des protestations contre la divinité du Coràn (1). Au dix-huitième siècle, une secte puissante surgit chez les Arabes du désert; repoussant Mahomet comme apôtre, le Coràn comme révélation, les *Wahabites* prêchèrent les armes à la main, le dogme pur de l'unité de Dieu : plus de superstitions dans les choses religieuses, plus d'inégalité dans la vie civile et politique, telle était la doctrine de ces réformateurs du Mahométisme. Leur croyance se répandit sur l'Arabie entière; ils semblaient menacer l'orient d'une nouvelle invasion, lorsqu'ils succombèrent sous la force. Les sectaires ont été refoulés dans leurs déserts (2), mais l'impulsion est donnée, le progrès a pénétré en orient : on ne revient plus aux autels d'un Dieu qu'on a renié. L'autorité du Christianisme et du Mahométisme est ébranlée dans ses fondements, en même temps que l'orient et l'occident se rapprochent. N'est-ce pas là un signe des temps ?

—

SECTION III. L'ISLAM (3).

—

§ 1. *Sources de l'Islàm.*

On reproche à l'Islàm d'être un immense plagiat : « Y eut-il jamais faux prophète plus grand plagiaire, s'écrie *G. Schlegel ?* Il empruntait ses prétendues révélations de partout, puisant dans la loi de Moïse, dans quelques traditions nationales, dans l'Évan-

(1) Dans la secte des Mutazalites. (Voyez *Weil*, die Chalifen, T. II, p. 263).

(2) *Ritter*, Arabien, T. II (T. XIII de sa Géographie), p. 448-452.

(3) *Le Coràn*, trad. de *Kasimirski*, dans *les Livres Sacrés de l'Orient* de *Pauthier*.

gile et les évangiles apocryphes, dans les rêves des Talmudistes, dans les opinions de certaines sectes chrétiennes, peut-être même dans les doctrines de Zoroastre et, malgré son horreur pour le polythéisme, dans celles des Brâhmes » (1). Ne dirait-on pas qu'une religion, pour être vraie, doit descendre tout droit du ciel, sans avoir aucun rapport avec la tradition ? Toute religion procède nécessairement du passé. L'antiquité a préparé le Christianisme ; né en orient, mais destiné à élever les races occidentales, il a reçu en lui les éléments de la civilisation gréco-romaine, il s'est détaché de l'Asie pour se rapprocher de l'Europe. Mahomet, appelé à être le prophète de l'orient, a dû recevoir dans sa doctrine les fruits de la civilisation orientale.

Les religions de l'orient s'étaient pour ainsi dire donné rendez-vous en Arabie : la masse de la population était idolâtre, mais il y avait des tribus juives et chrétiennes, il y en avait qui suivaient le culte des mages. Le Mosaïsme pénétra de bonne heure chez les Arabes qui appartenaient à la même race que les Juifs ; l'établissement des Hébreux à Yâthrib (Médine) remonte aux temps les plus reculés ; les conquêtes qui dispersèrent la race d'Israël dans les quatre coins du monde, amenèrent également des réfugiés dans les déserts de l'Arabie (2). Le Christianisme fut porté chez les Arabes par le zèle de ses missionnaires ; les sectes, poursuivies par les orthodoxes, trouvèrent en Arabie un refuge et la liberté. La guerre établit des rapports entre les Arabes et l'empire des Perses, les princes de Hira étaient vassaux des grands rois (3) ; le magisme se répandit en Arabie, sous cette puissante influence.

Cette coëxistence de trois religions à côté du polythéisme remua profondément les esprits et prépara la mission de Mahomet. Le Magisme avait perdu toute force expansive. La rivalité existait entre les Juifs et les Chrétiens ; les uns et les autres avaient à com-

(1) *G. Schlegel*. Essais littéraires et historiques, p. 334. — *Villemain* reproduit cette accusation de plagiat dans son cours de littérature française au moyen âge, IVe leçon : « Le Corân est un immense plagiat de la Bible ».

(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. II, p. 641-644.

(3) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. II, livre 4.

battre les idolâtres. Le paganisme s'appuyait chez les Arabes, comme dans l'empire romain, sur l'autorité de la tradition. Le Coràn nous a conservé les objections que les partisans du passé ont faites en tout temps aux novateurs; ils disaient : « Nous avons trouvé nos pères pratiquant ce culte, et nous nous guidons sur leurs pas ». Dieu dit à Mahomet : « Il en fut ainsi avant toi. Toutes les fois que nous avons envoyé des apôtres pour prêcher quelque cité, ses plus riches habitants leur disaient : Nous avons trouvé nos pères suivant ce culte et nous marchons sur leurs pas. Dis-leur : Et si je vous apporte un culte meilleur que celui de vos pères? Ils répondront : Nous ne croyons pas à ta mission » (1). Le passé lutte vainement contre l'avenir; la défaite de l'idolâtrie était inévitable.

Le Christianisme et le Iudaïsme se disputèrent la conversion des Arabes. Au milieu de ces populations guerrières où tout différend dégénère en combat, la rivalité des deux religions fut souvent sanglante (2); aucune ne l'emporta. Lorsque Mahomet parut sur la scène, la masse des Arabes étaient toujours attachés à l'idolâtrie (3). La tradition nous représente les esprits les plus élevés, hésitant entre les divers cultes, allant pour ainsi dire à la recherche de la vraie religion. Tandis que les Coraychites célébraient la fête d'une de leurs idoles, quatre hommes se réunirent à l'écart de la foule et se communiquèrent leurs sentiments : « Nos compatriotes, se disaient-ils, marchent dans une fausse voie ; ils se sont éloignés de la religion d'Abraham. Qu'est-ce que cette prétendue divinité à laquelle ils immolent des victimes, et autour de laquelle ils font des processions solennelles? Un bloc de pierre, muet et insensible, incapable de faire du bien ou du mal. Tout ceci n'est qu'erreur. Cherchons la vérité; cherchons la pure religion d'Abraham, notre père, et pour la trouver, quittons, s'il le faut, notre patrie, et parcourons les pays étrangers ». Le

(1) *Le Corân*, XLIII, 21-23.

(2) Voyez sur le massacre des Chrétiens par les Juifs en 523, *Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 128.

(3) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 348.

premier de ces quatre personnages, *Waraca*, croyait qu'un prophète devait paraître dans la race arabe ; cependant après avoir étudié avec zèle les livres saints de la tradition chrétienne, il embrassa le Christianisme. Le second, *Othman*, voyagea, interrogeant tous ceux dont il pouvait tirer des lumières; des moines le gagnèrent à la foi du Christ. Le troisième *Obaydallah*, crut reconnaître dans l'Islâm la vraie religion qu'il cherchait, mais il finit par l'abandonner pour l'Évangile. Le quatrième, *Zaïd*, devint pour ainsi dire le Jean-Baptiste de Mahomet; il renonça à l'idolâtrie et manifesta publiquement son éloignement pour les superstitions païennes. Il se rendait tous les jours à la Càba, priant Dieu de l'éclairer; on le voyait le dos appuyé contre le mur du temple, se livrer à ses méditations, dont il sortait en s'écriant : « Seigneur ! si je savais de quelle manière tu veux être adoré et servi, j'obéirais à ta volonté, mais je l'ignore ». Ensuite, il se prosternait, la face contre terre. Ni le Judaïsme, ni la religion du Christ ne satisfaisait cette âme avide de croire; il se fit une religion à part, tâchant de se conformer à ce qu'il croyait avoir été le culte d'Abraham. Il rendait hommage à l'unité de Dieu, attaquait ouvertement les fausses divinités et déclamait énergiquement contre toutes les pratiques superstitieuses. Il s'efforçait aussi d'inspirer à ses compatriotes l'horreur d'un crime très-commun parmi les Arabes pauvres : ils enterraient leurs filles vivantes au moment de leur naissance, pour s'épargner le soin de les nourrir et de les élever. Il parcourut la Mésopotamie, consultant partout les hommes voués aux études religieuses, dans l'espoir de retrouver la religion pure d'Abraham. Il erra longtemps d'un lieu à un autre, constamment occupé de ses recherches, lorsqu'il apprit qu'un prophète arabe prêchait la religion d'Abraham à la Mekke; *Zaïd* reconnut dans la doctrine de Mahomet la religion qu'il cherchait [1].

Mahomet naquit au milieu de cette effervescence religieuse. Il rejeta l'idolâtrie avec horreur; le Judaïsme ne le satisfit pas, le

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 321-326.

Christianisme pas davantage. Moïse n'aurait pas reconnu sa religion dans les rêves du Talmud; Mahomet reproche aux Juifs, et non sans raison, d'avoir corrompu leur Écriture et de ne pas observer leurs lois; il les compare à des ânes portant des livres, il les accuse d'avoir tué les prophètes que Dieu leur avait envoyés; aussi Dieu les a-t-il maudits, ils sont devenus les plus vils et les plus méprisables des hommes. Mahomet révérait Jésus-Christ comme prophète divin, mais il reprochait aux Chrétiens d'avoir altéré, par un alliage idolâtrique, la pure doctrine que le Christ leur avait enseignée; la divinité du Christ, la Trinité, le culte des saints, lui paraissaient autant de superstitions : « Dis aux Chrétiens : N'adorons qu'un seul Dieu, et ne lui associons d'autre seigneur que lui. Infidèle est celui qui dit : Dieu est un troisième de la Trinité. Il n'y a point de Dieu, si ce n'est le Dieu unique. Ceux qui disent que Dieu c'est le Messie, fils de Marie, sont des infidèles; le Messie n'a-t-il pas dit lui-même : Enfants d'Israël, adorez Dieu, qui est mon seigneur et le vôtre? Le Messie n'est qu'un apôtre, un homme; Jésus, comme Adam, a été formé de poussière; Dieu lui dit : Sois, et il fut. Adorer Jésus-Christ, c'est s'éloigner des commandements de Dieu. Les Chrétiens s'en sont écartés davantage encore en plaçant à côté de Dieu des compagnons qu'ils aiment à l'égal de Dieu; ceux qui croient, aiment Dieu par dessus tout (1). »

Les reproches que Mahomet adresse aux Juifs et aux Chrétiens, nous révèlent la tendance de ses idées. Il n'attaque pas les révélations de Moïse et de Jésus-Christ, il voit en eux des apôtres de Dieu; pourquoi donc ne veut-il être ni Juif, ni Chrétien? Parce que les Chrétiens et les Juifs qu'il voyait devant lui, ne différaient guère des idolâtres que par l'objet de leur idolâtrie. S'imaginant que les anciens avaient une idée plus pure de la divinité, Mahomet se proposa de rétablir le culte d'Abraham, altéré par la superstition (2). La foi des vieux patriarches devait avoir de l'attrait

(1) *Le Corân*, III, 57; V, 77; V, 19; V, 76, 116, 117; V, 79; XLIII, 59; III, 52, IX, 31; II, 160.

(2) *Le Corân*, II, 129, s. — *Weil*, Mohammed, p. 42.

pour un Arabe ; Abraham et Ismaël étaient les ancêtres de sa race ; rappeler les Arabes au Dieu d'Abraham, c'était les rappeler à la religion de leurs pères. Cette conception du passé est une illusion historique : l'unité de Dieu, telle que Mahomet la prêcha, n'avait jamais été révélée sous une forme aussi simple, aussi saisissante. Chez les Juifs elle était viciée par le préjugé d'une race élue et d'une divinité nationale. Chez les Chrétiens, la divinité de Jésus-Christ, le culte des saints et des images altéraient ce que le dogme de la Trinité avait de profond. Mahomet, tout en empruntant l'idée d'un Dieu unique à Moïse, fut donc réellement prophète. Il s'inspira de toutes les religions qu'il connaissait. Dans le Mosaïsme la destinée de l'homme après la mort était restée à l'état de problème ; une secte puissante, s'autorisant du silence des livres sacrés, niait que l'âme fût immortelle. La persistance de l'individu était admise par les mages ; les Chrétiens allaient jusqu'à revendiquer pour l'homme la résurrection de son corps, pour mieux marquer l'immortalité individuelle. Mahomet prêcha l'immortalité et la résurrection.

Mahomet éprouva une vive résistance chez les idolâtres. C'est l'idolâtrie qui ouvre le combat contre le prophète ; il est obligé de fuir de la Mekke, la lutte religieuse devient une guerre. Les Juifs se liguent avec les idolâtres contre l'ennemi commun, mais ils ne combattent qu'en seconde ligne. Mahomet l'emporte. Les premières tribus qui viennent lui faire soumission sont les tribus chrétiennes (1) ; le Christianisme n'avait pas de racines dans les mœurs des peuples de l'orient, Mahomet était leur véritable prophète. Le seul ennemi sérieux qu'il eût à vaincre fut le paganisme. Cette lutte nous révèle sa mission ; il vient enseigner l'unité de Dieu aux idolâtres, il vient rappeler à cette vérité les Chrétiens qui l'avaient presque oubliée à force de superstitions.

§ 2. *Le Dogme.*

Les Chrétiens ont repoussé la philosophie ; ils l'ont flétrie, condamnée ; ils l'auraient anéantie, s'il avait été en leur pouvoir de détruire la libre pensée, c'est cependant à la philosophie que le

(1) *Weil*, Mohammed, p. 263, 280, 285.

Christianisme doit sa supériorité sur le Mahométisme. Mahomet est étranger à la philosophie. La sagesse grecque pénétra chez les Arabes, mais elle n'eut pas la puissance de modifier un dogme trop absolu et qui dès le principe avait condamné toute spéculation philosophique sur Dieu, en rejetant la croyance antique de la Trinité. C'est parce que la philosophie n'a pas éclairé, développé le dogme mahométan, qu'il est resté incomplet et même contradictoire.

N° 1. CONCEPTION DE DIEU.

« Dieu est un. C'est le Dieu éternel. Il n'a pas enfanté et n'a pas été enfanté. Il n'a pas d'égal. Il a créé le monde du néant » (1). Dieu un et créateur, voilà toute la théologie de Mahomet, elle est pure de superstition. On a reproché aux Mahométans (que ne leur a-t-on pas reproché ?) d'adorer un Dieu corporel (2); cependant ils ne souffrent pas même une image dans leurs temples; le culte des images est un des grands crimes qu'ils imputent aux Chrétiens. *Gibbon* dit avec plus de raison, qu'un philosophe déiste pourrait signer le symbole populaire des Musulmans. L'illustre historien ajoute que ce dogme est peut-être trop sublime pour les facultés naturelles des hommes : « Comment leur imagination ou leur intelligence pourrait-elle saisir une substance inconnue, lorsqu'on en sépare toutes les idées du temps et de l'espace, du mouvement et de la matière, de la sensation et de la réflexion » ?

Oui, le Dieu de Mahomet est le Dieu des déistes; cette conception fait la grandeur du prophète arabe, mais elle renferme aussi le vice fondamental de son dogme. Il n'a de puissance que comme négation, négation de l'idolâtrie païenne, négation de la superstition chrétienne. Mahomet rejette la Trinité comme un polythéisme; il faut avouer que pour les Chrétiens du septième siècle, et même pour les Pères de l'Eglise, la Trinité n'est autre chose que la di-

(1) *Le Corân*, CXII.

(2) C'est le pape *Pie II* qui a porté cette accusation contre Mahomet (*Reland*, II, 3).

vinité de Jésus-Christ. Cette divinité, Mahomet a eu raison de la repousser, comme l'ont fait bien des siècles après lui les libres penseurs. Mais il y a dans le symbole de Nicée un élément philosophique que Mahomet n'a pas compris; voilà pourquoi la doctrine mahométane n'a pas vaincu la doctrine chrétienne; elle n'a de véritable puissance que contre le polythéisme. Mahomet trouve des paroles admirables pour flétrir l'idolâtrie et exalter le Dieu unique : « Lui seul est digne d'être invoqué. Ceux qui implorent d'autres dieux, les implorent en vain, semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche, mais qui ne parvient jamais à l'atteindre... Quel est le souverain des cieux et de la terre? C'est Dieu. L'oublierez-vous, pour chercher des patrons incapables de se défendre eux-mêmes? L'aveugle sera-t-il considéré comme l'égal de celui qui voit et les ténèbres et la lumière? Donneront-ils pour compagnons à Dieu des divinités qui auront créé, comme a créé Dieu?... C'est Dieu qui éleva les cieux sans colonne visible, et s'assit sur son trône... Chacun des astres poursuit sa course jusqu'à un point déterminé. Il imprime l'ordre et le mouvement à tout... C'est lui qui étendit la terre, qui y éleva les montagnes et forma les fleuves, qui ordonna à la nuit d'envelopper le jour... Le tonnerre célèbre ses louanges; les anges le glorifient, pénétrés de frayeur... » (1)

Le déisme pur, tel que Mahomet le consacre, est une conception imparfaite de Dieu, elle le « relègue au fond des impénétrables profondeurs de son unité absolue » (2). Quels seront dans cette doctrine les rapports de l'homme avec Dieu? La créature s'efface devant la toute puissance du créateur; il y a un abîme entre l'homme et Dieu; la puissance divine, à force d'être absolue, devient arbitraire. Ces conséquences du déisme se sont développées chez les Mahométans, bien que la doctrine de Mahomet ne soit pas plus défavorable à la liberté humaine que la doctrine chrétienne.

(1) *Le Corân*, XIII, 15, 27, 2, 3, 14.
(2) *Lamennais*, Esquisses d'une philosophie, T. III, p. 184.

N° 2. RAPPORTS DE L'HOMME AVEC DIEU. LA PRÉDESTINATION.

Rien de plus célèbre que le fatalisme musulman; les auteurs chrétiens sont unanimes pour accuser Mahomet de détruire la liberté de l'homme et de rapporter à Dieu le principe et la cause du péché (1). Cependant le dogme est loin d'être aussi fataliste qu'on le croit. La prédestination est pour Mahomet une arme de guerre : elle rend les croyants résignés à la volonté de Dieu et invincibles sur les champs de bataille. Dans un des combats que les Coraychites livrèrent aux réfugiés de Médine, Mahomet fut vaincu; la désolation et le désespoir régnaient parmi les siens; ceux qui avaient perdu des parents, accusaient le prophète. Mahomet leur répondit : « Dieu détermine la durée de la vie de chaque homme; il n'y a pas de précaution humaine qui la puisse prolonger d'un instant; ceux qui sont morts en combattant, seraient également morts chez eux » (2). La prédestination ne porte que sur l'heure du décès : « L'homme ne meurt que par la volonté de Dieu, d'après le livre qui en fixe le terme. En quelque lieu que vous soyez, la mort vous atteindra » (3). Mahomet nie-t-il pour cela la liberté morale de l'homme? fait-il Dieu auteur du péché? Non (4), la liberté humaine est clairement marquée dans le Coràn; Mahomet y revient sans cesse : « Quiconque aura fait le mal, sera rétribué par le mal. Pour ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres, nous les introduirons dans les jardins arrosés de rivières » (5). Les expressions dont le prophète arabe se sert pour marquer les récompenses qui attendent le juste, l'auraient fait condamner comme pélagien par un concile catholique; les justes sont *créanciers* de Dieu : « Ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres, Dieu leur payera exactement leur

(1) Voyez les témoignages dans *Reland*, De Relig. Moham. II, 4, p. 151; — *Berger*, Dictionnaire de Théologie, au mot *Mahométisme*; — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 170.

(2) *Prideaux*, Vie de Mahomet, p. 103.

(3) *Corân*, III, 139; IV, 80.

(4) *Reland*, De Relig. Moham. I, 7, p. 65.

(5) *Corân*, IV, 122, 121.

salaire. Celui qui a commis une mauvaise action, en recevra un prix équivalent » (1). Mahomet tient compte des mobiles qui inspirent les actions humaines, de l'intention qui augmente ou diminue la culpabilité : « Au jour du dernier jugement, le livre où sont inscrites les actions de chacun, sera remis entre ses mains, les plus petites choses comme les plus grandes, aucune n'y est omise; il les a comptées toutes, Dieu ne lèsera pas un seul homme. Les récompenses seront proportionnées au bien » (2).

Il n'y a pas de Livre Sacré dans lequel la liberté humaine éclate avec plus d'évidence. Nous disons plus : la liberté est plus complète dans l'Islâm que dans la doctrine chrétienne. Mahomet ne connaît pas le dogme révoltant du péché originel, tel qu'il fut formulé par S. Augustin; il ne damne pas l'immense majorité du genre humain par la seule raison qu'elle descend d'Adam, et qu'elle apporte, en naissant, le germe de la mort éternelle; il ne voue pas aux feux de l'enfer des peuples entiers par la seule raison qu'ils n'ont pu connaître Jésus-Christ. S'il condamne les idolâtres aux flammes, c'est qu'un prophète leur a été envoyé; la vérité leur a été prêchée et ils ont repoussé la vérité : « Nous n'avons pas puni de peuple, avant d'avoir suscité dans son sein un apôtre. Les infidèles seront poussés par troupeaux vers la géhenne, et lorsqu'ils y arriveront, les gardiens leur crieront : Des apôtres choisis parmi vous ne sont-ils pas venus vous réciter les miracles de votre seigneur et vous avertir que vous comparaîtriez devant lui dans ce jour? Oui, répondront-ils, un apôtre parut au milieu de nous, mais nous l'avons traité d'imposteur, nous lui avons dit : Dieu ne t'a rien révélé » (3). L'Islâm ne consacre pas non plus cette désolante doctrine du Christianisme : « Beaucoup sont appelés, mais peu seront élus ». Les infidèles seuls ne trouveront pas grâce lors du dernier jugement; quant aux croyants, Dieu effacera leurs péchés; ils seront tous sauvés (4).

(1) *Corân*, IV, 172; VI, 161.
(2) *Corân*, XVIII, 47; LVII, 10.
(3) *Corân*, XVII, 46; — XXXIX, 71; — LXVII, 9.
(4) *Corân*, XLVIII, 5. - *Reland*. De Relig. Moham. I, 6; - *Sale*, Sect. IV, p. 500.

Telle est la doctrine du Coràn : la liberté est entière pendant la vie de l'homme, la prédestination ne se montre qu'à sa mort; celle-ci est inévitable. A cet égard, le mahométisme n'est pas plus fataliste que le Christianisme. Nous ne pensons pas que les partisans les plus décidés de la liberté entendent soutenir que l'homme est maître du moment et du genre de sa mort; la mort comme la naissance sont des faits providentiels; on peut appeler cela de la fatalité, si l'on veut, mais cette fatalité existe dans toute religion, dans toute doctrine philosophique. Il est vrai que les écoles philosophiques et théologiques qui ont surgi chez les Arabes, ont dépassé les principes qui sont consacrés dans le Coràn; mais il en a été de même dans le monde chrétien. L'Évangile ne sait rien, ni de liberté, ni de prédestination; c'est S. Augustin qui, poussant jusqu'à l'extrême le dogme du péché originel, aboutit à la négation de la liberté. Il en fut à peu près de même chez les Mahométans. Quelques sectes soutinrent que Dieu a un pouvoir absolu sur les actions humaines, que les hommes sont des instruments aveugles dans ses mains. On trouve dans les écrits de cette école des pensées qui rappellent la doctrine de S. Augustin : « Quand Dieu précipiterait tous les hommes en enfer, il ne commettrait aucune injustice. » Chez S. Augustin, ce dogme terrible est une conséquence logique du péché originel; la secte mahométane le dérive de la puissance absolue de Dieu, de la nullité de la créature en face du créateur. D'autres sectes revendiquèrent la liberté humaine, non pas absolue, mais dépendante de Dieu; elles disent comme l'Église catholique que le vouloir et le pouvoir viennent de Dieu (1).

Les écoles mahométanes inclinent vers la prédestination plus que vers la liberté; c'est aussi la prédestination qui domine dans les mœurs. S. Augustin, en enseignant la grâce, voulait prêcher l'humilité et la résignation; la résignation caractérise également l'*Islâm* (2). Les Musulmans sont restés plus fidèles à leur croyance

(1) *Ritter*, Geschichte der christlichen Philosophie, T. III, p. 740, 157. — *Sale*, S. VIII, p. 532, 529.

(2) Le mot *Islâm* signifie un entier abandon aux volontés de Dieu. D'*Islâm*

que les Chrétiens. Leur religion les a longtemps rendus invincibles sur les champs de bataille; elle leur inspire encore aujourd'hui une indifférence héroïque dans toutes les calamités qui les frappent, que ce soit la peste, la guerre ou la mort. Mais ce même dogme qui rend l'homme invulnérable contre le mal, ôte toute force d'initiative pour produire le bien; il devient un principe d'immobilité, et par conséquent de décadence.

Est-ce à dire qu'il faut imputer l'immobilité du mahométisme à la doctrine du Coràn ? On l'a dit, mais l'on ne s'est pas aperçu que l'accusation porte avec plus de force encore sur le Christianisme: la grâce de S. Augustin aboutit à la prédestination, et ce dogme conduit logiquement au fatalisme, à l'inertie, à la mort (1). Pourquoi donc la société chrétienne est elle progressive, tandis que la société musulmane reste immobile? C'est que le génie de la liberté, de l'activité, inhérent à la race germanique, a neutralisé ce qu'il y a d'énervant dans la croyance chrétienne. L'homme de l'Occident, tout en subissant le mal, comme venant de Dieu, ne l'a jamais accepté comme éternel; il a senti en lui la puissance de réagir contre le mal, et c'est ainsi que progressivement se prépare le règne du bien. Si l'Orient s'est affaissé, c'est que les erreurs de la religion ont trouvé un appui dans le climat et la race : « De la paresse de l'âme, dit *Montesquieu*, naît le dogme de la prédestination, et du dogme de la prédestination naît la paresse de l'âme ».

N° 3. RAPPORTS DES HOMMES.

1. *Égalité. Fraternité.*

Le dogme de l'unité de Dieu conduit irrésistiblement à la croyance de l'unité du genre humain; il implique la fraternité, l'égalité et la charité. Mais l'orgueil humain se révolte contre cette sainte doctrine. Les Juifs, tout en adorant le Dieu un, se disaient

vient le mot *Mouslim*, musulman; le *Musulman* est donc l'homme résigné à la volonté de Dieu (*Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 357).

(1) *Lamennais*, Esquisse d'une Philosophie, T. II, p. 89. — Compar. mes *Études sur le Christianisme.*

une race élue. Chez les Arabes aussi ces prétentions s'étaient fait jour; la Mekke était la cité sainte; les Coraychites, gardiens du temple, croyaient participer à sa sainteté. Mahomet entra vainqueur dans la Mekke; quelle fut la première pensée que lui inspira la victoire? « Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah!... Coraychites, plus de fierté païenne, plus d'orgueil fondé sur les ancêtres Tous les hommes sont enfants d'Adam, et Adam a été formé de poussière ». Puis il récita ce verset du Coràn: « Mortels, nous vous avons procréés d'un homme et d'une femme; nous vous avons partagés en familles et en tribus. Le but commun de votre existence est une société fraternelle... » (1) Dans son dernier pèlerinage à la Mekke, Mahomet rappela encore aux croyants leur devoir de fraternité: « O hommes! écoutez mes paroles! car je ne sais si une autre année encore, je me retrouverai avec vous en ce lieu. Soyez humains et justes entre vous... Tous les Musulmans sont frères » (2).

L'égalité des croyants est absolue; quelle distinction pourrait-il y avoir entre des créatures en face du Créateur? Le Christianisme aussi proclame le dogme de l'égalité religieuse, mais il n'entend pas en faire une loi sociale. Les Mahométans sont allés plus loin; leur loi à la fois civile et religieuse a appliqué le principe dans les relations civiles et politiques. Sous le calife Omar, un prince chrétien, Arabe de naissance, se convertit à l'Islàm, par ambition plus que par foi. Comme il accomplissait le pèlerinage de la Mekke, un Bédouin qui marchait derrière lui, posa le pied sur le pan de son manteau et le fit tomber. Le prince de Gassàn se retourna furieux et donna un soufflet à l'Arabe; celui-ci fit sa plainte à Omar. « Tu l'as frappé, demanda le calife à Djabala. — Oui, répondit le prince, et sans ma vénération pour la Càba, je lui aurais fendu la tête. — Tu avoues, reprit Omar; il faut donc que tu achètes de la partie offensée le désistement de sa plainte. — Et si je ne veux pas le faire? — Alors tu subiras la peine du talion. J'ordonnerai à ce Bédouin de te frapper au visage, comme tu l'as

(1) *Coràn*, XLIX, 13. — *Perceval*, Histoire des Arabes, III, 331.
(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, III, 301, 303.

frappé. — Mais je suis roi, et lui n'est qu'un homme obscur! — Le roi et le particulier sont égaux devant la loi musulmane. — J'avais cru que je serais plus honoré encore dans l'Islamisme que dans ma première religion ». — Le prince arabe préféra retourner au Christianisme que de subir ce qu'il considérait comme une insulte. Il trouva à Constantinople les égards dus à son rang, mais au milieu des grandeurs de la cour, il regretta la liberté de sa patrie.

Le croyant n'appartient qu'à Dieu; l'homme n'est pas supérieur à l'homme. Tous les Musulmans possèdent un droit égal au gouvernement, aux fonctions du temple, de la justice, de l'administration; ce droit porte journellement aux premiers emplois de l'état les hommes de la condition la plus humble. Les plus hautes fonctions ne donnent aucune supériorité à celui qui les occupe; elles sont un devoir et non un droit, ni un privilège (1). L'égalité chrétienne n'empêcha pas la plus orgueilleuse des aristocraties de dominer pendant le moyen âge et jusque dans les temps modernes; les Musulmans ignorent les rangs héréditaires et jusqu'aux noms de famille; ils ignorent la primogéniture et toute espèce de distinction ou de privilége. La loi a même cherché à maintenir l'égalité sociale entre les croyants, par l'impôt dont elle frappe les propriétés au profit du pauvre.

L'égalité musulmane est cependant viciée profondément par la condition des femmes et des esclaves. Mahomet n'exclut pas les femmes du paradis, comme on l'en a accusé faussement (2); il n'est pas même vrai de dire qu'il place les femmes dans un état de servitude, il les a trouvées esclaves et c'est lui qui a amélioré leur condition. Rien de plus triste que la destinée des femmes chez les Arabes avant Mahomet: on ne leur reconnaissait aucun droit, pas même un droit à la vie: « Si l'on annonce à quelqu'un d'entre

(1) L'égalité règne jusque dans l'armée, en dépit de la discipline européenne. Le caporal discute avec son capitaine: ils se traitent l'un l'autre de *mon amour*, *mon âme*. Tous les efforts des instructeurs prussiens sont vains; la nature l'emporte (*Edinburgh Review*, Octob. 1853, p. 379, ss.)

(2) Voyez les témoignages dans *Reland*, *de Relig. Moham.*, II, 18.

eux la naissance d'une fille, son front se rembrunit, et il s'afflige profondément. Il se cache aux siens, à cause de la désastreuse nouvelle. Doit-il contenir sa disgrâce ou l'ensevelir dans la poussière ? » (1) Les pères mettaient leurs filles à mort, les uns par crainte de la misère, les autres pour éviter la honte qui aurait rejailli sur eux, si un jour leur fille eût été enlevée par l'ennemi ou déshonorée (2). Mahomet reprocha vivement cette atrocité aux Arabes; il leur dit et leur répète : « Ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; nous leur donnerons leur nourriture ainsi qu'à vous » (3). Les filles n'héritaient pas de leurs parents; Mahomet leur accorda une part dans la succession. Les veuves étaient considérées comme une partie de l'héritage, on disposait d'elles comme des meubles; Mahomet les releva de cette humiliation, il leur assigna, outre le don nuptial, une portion des biens laissés par le mari (4). Mahomet recommande aux enfants l'amour envers leur mère, plus encore qu'envers leur père : « La mère les porte avec peine, elle les enfante avec peine, elle les nourrit avec peine. Un fils gagne le paradis aux pieds de sa mère » (5).

On a dit que Mahomet permet à ses sectateurs de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir (6); c'est une des mille calomnies qu'on a débitées contre l'Islâm. Avant Mahomet, la polygamie était illimitée; le Corân défend d'avoir plus de quatre femmes (7). Cependant, même ainsi restreinte, la polygamie est le vice fondamental de l'Islâm; on peut l'expliquer par l'influence de race et de climat, mais il reste vrai de dire que la polygamie viole la personnalité humaine dans la femme, et la dégradation de la femme réagit sur l'homme. La création est viciée; car dans les vues du créateur, l'homme est un être incomplet, il lui faut une compagne unique, pour se compléter et remplir sa mission sur la terre.

(1) *Corân*, XVI, 60, 61.
(2) *Perceval*, T. I, p. 351. — *Sale*, Observations, Sect. V, p. 516.
(3) *Corân*, XVII, 33; VI, 152.
(4) *Perceval*, T. III, p. 337; — *Corân*, IV, 8, 12, 14. — *Sale*, Sect. VI, p. 518.
(5) *Corân*, XL, 14. — *Perceval*, Histoire des Arabes, III, 337.
(6) Voyez les témoignages dans *Reland*, de Relig. Mahom. II, 32.
(7) *Perceval*, I, 351. — *Sale*, Considérations, Sect. VI. — *Reland*, II, 32.

L'esclavage est un autre vice du monde oriental, mais on ne peut pas l'imputer au prophète arabe. Au septième siècle, la servitude était encore un fait universel ; elle infectait la société chrétienne; malgré l'égalité et la fraternité prêchées par Jésus-Christ, l'Eglise elle-même possédait des esclaves. L'Islâm proclame aussi bien que le Christianisme l'égalité religieuse des hommes : « Dieu a créé les esclaves vos frères ». Cependant l'esclavage s'est maintenu en orient, il a disparu de la chrétienté. Le progrès est dû à l'élément germanique et à la constitution de la propriété, autant qu'à l'idée religieuse. Pour juger l'esclavage mahométan, il faut l'apprécier du point de vue de l'orient. Ce qui caractérise l'orient c'est la caste ; il restait des traces de cette inégalité radicale jusque dans le mosaïsme. L'esclavage de l'Islâm n'a plus rien de la caste. La distance entre l'esclave et l'homme libre n'est pas même aussi grande chez les Musulmans qu'elle l'était dans la servitude occidentale ; il est vrai que l'esclave est assimilé à une chose, mais le fait l'emporte sur le droit, car cette chose peut se marier ; l'esclave, pourvu qu'il soit croyant, peut même arriver à l'empire ; l'Égypte a été gouvernée pendant des siècles par des esclaves circassiens ; aujourd'hui encore la plupart des dignitaires de la Sublime Porte sont des esclaves achetés au marché de Stamboul (1).

Dans les premiers temps du Mahométisme, les esclaves étaient presque toujours des croyants, la législation était alors d'une douceur, d'une humanité qui fait honte aux sociétés soi-disant chrétiennes qui ont conservé l'esclavage : « Celui qui les frappe sans motifs est tenu de les affranchir. Au jour du jugement, Dieu tiendra compte au maître de son indulgence. La loi du talion punit le meurtrier de l'esclave » (2). La conquête, en donnant aux Musulmans des esclaves de races diverses, aggrava leur condition ; le maître eut le droit de vie et de mort, comme il l'avait partout. Cependant l'esclavage conserva un esprit de douceur inconnu chez les nations

(1) C'est pour cela que les Circassiens défendent leur privilége d'être vendus contre les philanthropes européens (*Edinburgh Review*, Oct. 1853, p. 379, ss.)

(2) Nous empruntons ces détails au *Memoire sur la législation arabe* de *Stahl* (*Journal Asiatique*, IIe Série, T. VI, p. 139).

chrétiennes : « Si quelqu'un de vos esclaves vous demande son affranchissement, donnez-le lui, si vous l'en jugez digne. Donnez-leur quelque peu de ces biens que Dieu vous a accordés » (1). Ces paroles du Corân retentissent toujours dans le cœur des croyants. L'esclave n'est pas traité comme un être d'une nature inférieure, il est membre de la famille; après quelques années de bons services, il reçoit sa liberté, et la sollicitude du patron le suit partout. Il est rare qu'un convoi musulman ne soit pas accompagné d'un ou de plusieurs esclaves affranchis, portant au bout d'un roseau fendu leurs titres de liberté.

2. *Charité.*

La charité est un principe commun à toutes les religions qui se partagent le monde : c'est le lien que la nature crée entre les hommes. Quels que soient les vices de la théologie, la charité se fait jour; elle éclate dans le déisme juif et mahométan, comme dans le panthéisme bouddhiste. La première qualité que Mahomet relève en Dieu, c'est la charité; il l'appelle toujours le *clément*, *le miséricordieux;* il répète à chaque instant que « Dieu est plein de bonté, qu'il aime à revenir à l'homme qui se repent ». Le prophète aussi est plein de charité : « il aime les croyants plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes, ses femmes sont les mères des fidèles » (2). La charité est la principale vertu du Musulman. La prière, dit un calife, nous conduit à moitié chemin du trône de Dieu, le jeûne nous fait arriver à la porte de son palais, les aumônes nous en procurent l'entrée (3). La charité est restée la marque caractéristique de la société musulmane; tous les voyageurs s'accordent à reconnaître aux nations de l'Islâm une disposition charitable supérieure à celle de toute autre nation.

Les préceptes de Mahomet sur l'aumône sont dignes d'être placés à côté des maximes de l'Évangile. Ce n'est pas un plagiat; le

(1) *Corân*, XXIV, 33.
(2) *Corân*, XXXIII, 6.
(3) *Sale*, Considérations sur le Mahométisme, Sect. IV, p. 507.

prophète n'a fait qu'obéir aux tendances de la race arabe : « O croyants ! ne rendez point vaines vos aumônes par les reproches ou les mauvais procédés, comme agit celui qui fait des largesses par ostentation... Il ressemble à une colline rocailleuse, couverte de poussière : qu'une averse fonde sur cette colline, elle n'y laissera qu'un rocher. Ne distribuez pas en largesses la partie la plus vile de vos biens; faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises » (1).

Mahomet ne s'en tient pas à ces préceptes sur l'aumône individuelle; il crée une charité légale, pour rétablir entre les croyants cette égalité que tous les grands législateurs ont rêvée. Le Mosaïsme avait ses lois agraires, mais elles n'ont jamais reçu d'exécution. Les Chrétiens commencèrent par pratiquer la communauté des biens; ensuite, désespérant de réaliser leur idéal dans la société laïque, ils organisèrent le monachisme sur la base de l'égalité la plus absolue. Mais le principe de l'individualité l'a emporté; poussé aujourd'hui jusque dans ses dernières conséquences, il compromet l'existence même de la société. L'Orient ne connaît pas encore ces maux; les inégalités sociales s'y effacent pour ainsi dire par la charité. Dès le principe de la guerre sacrée, Mahomet réserva la cinquième partie du butin pour la part de Dieu, c'est-à-dire pour le soulagement des pauvres, des orphelins et des voyageurs (2). Dans les premiers temps, les califes faisaient eux-mêmes la distribution de cette aumône légale : on dit qu'Omar réglait ses bienfaits, non d'après le mérite des individus, mais d'après leurs besoins (3). Les victoires des Arabes dans les contrées les plus opulentes du monde versaient des richesses immenses dans le trésor des pauvres; cette source de revenus tarit avec la conquête, mais il resta toujours un fonds spécial de charité. Mahomet frappa les biens immeubles des croyants d'une dîme en faveur des pauvres; c'est une redevance religieuse qui représente pour ainsi dire le droit de Dieu sur les biens de la terre. Cette dîme sert à soulager

(1) *Corân*, II, 266, 269.
(2) *Corân*, VIII, 42.
(3) *D'Herbelot*, Bibliothèque Orientale, au mot *Omar*.

toutes les misères, les indigents, les voyageurs, les débiteurs insolvables; elle sert à racheter les esclaves maltraités par leurs maîtres; elle est employée en œuvres pies, à bâtir des hôpitaux, des caravansérails, des colléges [1]. Il y a encore à la fin du *ramadan* (le carême des Musulmans) une aumône obligatoire et déterminée. Enfin un Musulman ne peut faire de testament sans y comprendre les pauvres; s'il meurt, sans rien leur léguer, ou sans tester, ses héritiers sont tenus de faire la part des indigents [2].

N° 4. DES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE L'ISLAM.

Telle est la doctrine de Mahomet sur Dieu, sur les rapports de l'homme avec le Créateur et sur les relations des hommes entre eux. Nous donnerions une idée insuffisante de l'Islâm, si nous ne répondions pas aux accusations que les écrivains chrétiens adressent à la religion musulmane. On pourrait croire qu'au dix-neuvième siècle, l'intolérance fait place à une appréciation plus calme et plus digne; mais il n'y a rien de plus aveugle, de plus incorrigible que le préjugé religieux: Mahomet restera toujours un imposteur pour ceux qui croient à la révélation chrétienne, et comment l'œuvre d'un imposteur serait-elle autre chose que fraude et impureté? Ces imputations ont été reproduites avec acharnement dans la *Philosophie de l'histoire* de *Schlegel*: écrite au point de vue d'un catholicisme romantique, cette prétendue philosophie de l'histoire n'a de philosophique que son titre; qu'on en juge par ce que le célèbre écrivain dit du Mahométisme.

Schlegel s'étonne qu'on tienne compte à l'Islâm de ce qu'il prêche l'unité de Dieu; le grand mérite de croire à un Créateur et à un Dieu rémunérateur! les démons de l'enfer ne reconnaissent-ils pas un Dieu? et cependant ils sont incorrigibles. L'Islâm est la religion des démons; car ce qui y domine, c'est l'orgueil le plus démesuré tout ensemble et le plus vide. L'essence de la vie arabe

(1) *Chardin*, Voyages en Perse, T. XIII, p. 154-156.

(2) *G. Cavaignac*, De la constitution territoriale des pays musulmans (*Revue Indépendante*, T. VIII).

est l'hostilité permanente des tribus, l'esprit de vengeance qui se perpétue à travers les siècles; ce sont aussi ces mauvaises passions qui respirent dans le Corân. Au lieu de la charité et du pardon, l'Islâm prêche la vengeance, la haine et la guerre à mort contre tous ceux qui ne croient pas à ce prophète souillé de sang et de débauche. Tous les peuples idolâtres, à travers les siècles, sur la terre entière, n'ont pas sacrifié autant de victimes humaines à leurs faux dieux, qu'on en a immolé à l'idolâtrie arabe. Si on recherche le principe moral de cette prétendue religion, on n'en trouve d'autre que le plus abject matérialisme [1].

Nous supposons qu'un historien arabe écrive une philosophie de l'histoire dans cet esprit d'intolérance hargneuse; que dirait-il du Christianisme? « C'est une religion d'orgueil; la fatuité des Chrétiens va jusqu'à dire que leur prophète est fils de Dieu. Tous ceux qui se refusent à croire à un dogme réprouvé par la raison et contraire à la nature même de la divinité, ils les damnent dans l'autre monde et ils les poursuivent dès cette vie. Ils ont propagé leur superstition par le fer et le feu; c'est à leur impuissance que nous devons la conservation de l'Islâm. Leur esprit haineux ne pouvant s'exercer contre les Musulmans, ils se persécutent entre eux. Un tribunal, qualifié de saint, envoie à la mort ceux qui ne partagent pas toutes les croyances d'un prêtre qui se prétend le vicaire de Dieu. Cette religion qu'on voudrait imposer au monde entier n'est après tout qu'une idolâtrie; les Chrétiens adorent un homme qui a été créé par Dieu comme tous les enfants d'Adam; ils adorent ce qu'ils appellent des saints; ils poussent la sottise jusqu'à rendre un culte aux images. Rien de plus singulier que leur morale: si on les écoutait, hommes et femmes se voueraient au célibat, et le monde périrait. Gloire à Allah et à son prophète qui nous a préservés d'une pareille folie ! »

Il serait facile de répondre au philosophe arabe; il nous est tout aussi facile de répondre au philosophe chrétien; il suffit d'ouvrir le Corân.

(1) *J. Schlegel*, Philosophie der Geschichte (XIe et XIIe leçons).

L'Islam est la religion de l'orgueil ! — « Dieu, dit Mahomet, hait tout homme arrogant... Ne marche point orgueilleusement sur la terre ; tu ne saurais ni la fendre en deux, ni égaler la hauteur des montagnes. Ne te tords pas la lèvre de dédain pour les hommes, marche d'un pas modéré, baisse la voix en parlant, la plus désagréable des voix est celle de l'âne » (1).

L'Islâm est une loi de vengeance ! — Mahomet trouva la vengeance enracinée dans l'âme ardente des Arabes, il la modéra comme fit Moïse. Il admet une composition pour le meurtre, il établit le talion pour prévenir l'effusion du sang (2); il ne prêche pas la vengeance, mais le pardon : « Rends le bien pour le mal, et tu verras ton ennemi se changer en protecteur et ami. C'est la sagesse de la vie que de supporter avec patience et de pardonner... Celui qui pardonne entièrement et se réconcilie avec son ennemi, trouvera sa récompense auprès de Dieu » (3).

L'Islâm est une loi de haine et de guerre ! Écoutons Mahomet : « Les croyants sont amis les uns des autres. La paix doit régner entre eux, car ils sont frères ». Les Musulmans ont propagé leur religion par les armes, mais non par l'intolérance; le Corân dit : « Point de violence en matière de religion » (4). L'intolérance est chrétienne ; ce sont des armées chrétiennes qui ont baptisé dans le sang les Saxons idolâtres et détruit les Albigeois hérétiques. L'Islâm est si peu intolérant, qu'on a reproché la tolérance à Mahomet comme un crime ; un savant orientaliste fait tous ses efforts pour le laver de cette accusation, et il finit par dire que les Chrétiens doivent détester la croyance impie, d'après laquelle les hommes peuvent être sauvés dans toute religion (5).

L'Islâm est une loi matérielle ! — Voilà le grand crime qu'on impute à Mahomet depuis douze siècles. On a poussé la calomnie jusqu'à des exagérations incroyables; n'a-t-on pas dit sérieusement des Musulmans, ces adorateurs par excellence d'un Dieu

(1) *Corân*, XXXI, 17, 17, s.
(2) *Sale*, Observations sur le Mahométisme, Sect. VI, p. 519.
(3) *Corân*, XLI, 34; XLII, 38, 41; III, 128.
(4) *Corân*, IX, 72; XLIX, 9, 10; II, 257.
(5) *Reland*, de Relig. Moham. II, 2.

unique, qu'ils adorent Vénus ? (1) *Voltaire*, tout prévenu qu'il était contre l'*Imposteur*, s'est indigné de ces sottises : « Je vous le dis, ignorants imbéciles, à qui d'autres ignorants ont fait accroire que la religion mahométane est voluptueuse et sensuelle, il n'en est rien ; on vous trompe sur ce point comme sur tant d'autres... Chanoines, moines, curés mêmes, si on vous imposait la loi de ne manger ni boire depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir, pendant le mois de juillet, lorsque le carême arriverait dans ce temps; si on vous défendait de jouer à aucun jeu de hasard, sous peine de damnation ; si le vin vous était interdit sous la même peine, s'il vous fallait faire un pèlerinage dans des déserts brûlants; s'il vous était enjoint de donner la dîme de vos revenus aux pauvres ; si accoutumés à jouir de dix-huit femmes, on vous en retranchait tout d'un coup quatorze ; en bonne foi, oseriez-vous appeler cette religion sensuelle » ? (2)

Ouvrons le Coràn et voyons s'il appelle les hommes aux jouissances matérielles : « La vie mondaine ressemble à l'eau que nous faisons descendre du ciel; les plantes de la terre se mêlent à elle, le lendemain elles sont sèches, les vents les dispersent... La vie de ce monde n'est qu'un jeu et une frivolité, la demeure de l'autre monde est la véritable vie... Le monde d'ici bas n'est que de peu de valeur, la vie future est le vrai bien pour ceux qui craignent Dieu » (3). La vie de ce monde n'est pour les Musulmans, comme pour les Chrétiens, qu'une préparation à la vie future; cette préparation est-elle moins sainte? « Heureux sont les croyants qui font la prière avec humilité, qui évitent toutes paroles des hommes, qui font l'aumône, qui gardent les lois de la chasteté » ! (4) Les ennemis mêmes du Mahométisme avouent que la prière est plus

(1) Voyez les témoignages dans *Reland*, II, 5.

(2) *Voltaire*, Dictionnaire philosophique, au mot *Mahométans*.

(3) *Coràn*, XVIII, 43; LVII, 19; XXIX, 64; IV, 79. — Cette conception de la vie conduit à l'ascétisme : « Les Arabes, dit *Oelsner*, ont eu leurs ascètes, leurs solitaires, appliqués aux macérations et aux pénitences, et l'extravagance des anachorètes musulmans égale celle des Chrétiens ». (Des effets de la religion de Mohammed, p. 182. Mémoire couronné par l'Institut).

(4) *Coràn*, XXIII, 1-5.

fervente, plus sérieuse chez les Musulmans que chez les Chrétiens. Le pèlerinage et le jeûne ne sont pas des actes extérieurs, des cérémonies; rien de plus contraire à tout cérémonial que l'Islâm : « La meilleure provision pour le pèlerinage, c'est la piété. La vertu ne consiste point à ce que vous tourniez vos visages du côté du levant et du couchant; vertueux sont ceux qui croient en Dieu et au jour dernier, qui donnent pour l'amour de Dieu des secours à leurs proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs, qui rachètent les captifs, qui sont patients dans l'adversité » (1).

Les ennemis de l'Islâm n'ont pas trouvé d'expressions assez viles pour flétrir le paradis de Mahomet : « c'est, dit un abbé, l'œuvre de ces esprits immondes qui demandent au Christ la permission d'entrer dans les pourceaux » (2). En vérité, on serait tenté de dire avec *Gibbon* qu'il y a de l'envie dans cette indignation. Le docte *Reland* a déjà prouvé qu'on calomniait Mahomet en prétendant que « son paradis consiste entièrement dans les plaisirs » ; la plus grande félicité promise aux élus, c'est la vision de Dieu (3). Il est vrai que pour le commun des croyants, les houris aux yeux noirs ont plus d'attrait qu'un bonheur spirituel que l'homme ne peut comprendre. Les apologistes de Mahomet ont voulu traduire les tableaux matériels de son paradis en symboles; ils interprètent le Coràn, comme les Chrétiens expliquent le Cantique des Cantiques (4); c'est, il nous semble, donner une fausse idée du Mahométisme. L'Islâm n'est pas une loi pour des moines et des anachorètes; il prend l'homme tel que Dieu l'a fait et au lieu de mutiler la création, il donne satisfaction à tous les besoins de la nature humaine. Nous pourrions lui reprocher, du point de vue chrétien, de trop donner au corps; mais peu importe, c'est à l'idée qu'il faut s'attacher, non à la forme qu'elle a prise dans le Mahométisme. Eh bien! nous disons que l'idée de l'Islâm, tant flétrie, est supérieure à l'idée chrétienne. La conception du para-

(1) *Revue de l'Orient*, T. IV, p. 223. — *Corân*, II, 133, 172.
(2) *Rohrbacher*, Histoire de l'Église catholique, T. X, p. 31.
(3) *Prideaux*, Vie de Mahomet, p. 25. — *Reland*, II, 17. — *Sale*, Sect. IV, p. 503.
(4) *Chodzko*, dans la *Revue de l'Orient*, T. V, p. 50.

dis chrétien est fausse, comme la conception chrétienne de la vie présente. Le corps, pour les Chrétiens, n'est pas l'instrument de l'âme, il en est l'ennemi; ils cherchent à le dompter, à l'annihiler; ils le font ressusciter à la vérité, mais ici la contradiction s'ajoute à l'erreur; que font-ils du corps, de ses organes, de ses fonctions matérielles? Ils les annulent; mais alors à quoi bon le corps? Le sentiment de Mahomet est plus juste, c'est celui du Mosaïsme et du Mazdéisme. Le corps ressuscitera; c'est donc pour continuer, mais dans un état de perfection, l'existence terrestre. Telle est l'idée qui est au fond du paradis de Mahomet, elle prévaudra dans l'avenir sur la croyance chrétienne. L'humanité rejetera la forme que l'Islâm donne à la vie future, mais elle maintiendra l'idée : la vie future est une vie tout ensemble matérielle et intellectuelle, comme la vie de ce monde, mais une vie qui va en se perfectionnant à l'infini.

§ 3. *Influence civilisatrice.*

On nie que le Mahométisme ait eu une influence civilisatrice. Le berceau même de l'Islâm, dit un écrivain catholique, est aujourd'hui ce qu'il était avant Mahomet; les Arabes ont repris leur ancienne existence de pillage et de brigandage, comme s'il n'y avait jamais eu de prophète. En Orient, la conquête musulmane a détruit ce qui restait des antiques civilisations; l'Afrique est retombée dans la barbarie; l'Europe elle-même a dû suspendre l'œuvre de sa régénération pour lutter contre l'invasion de ces nouveaux Barbares. Une domination meurtrière s'est étendue sur la plus grande partie du monde, sur les pays les plus favorisés de la nature, non pour leur infiltrer un sang nouveau, comme ont fait les Barbares du nord, mais pour arrêter tout progrès dans l'apathie de la fatalité [1].

Nous verrons plus loin si la civilisation arabe mérite le mépris qu'on lui prodigue. En vérité, il faut un étrange aveuglement pour nier les bienfaits que l'humanité doit à ces prétendus Barbares de

(1) *Cantu*, Histoire universelle, T. VIII, p. 95, 97.

l'Orient. Comment l'auteur d'une histoire universelle a-t-il pu oublier que la renaissance de la philosophie, de la littérature et des sciences, est due aux travaux des Arabes? Ces Barbares, qu'on accuse d'avoir arrêté tout progrès, ont été l'instrument du progrès, même pour nous, hommes de l'Occident qui les méprisons aujourd'hui du haut de notre grandeur intellectuelle. Pendant que l'Europe était plongée dans les ténèbres de la barbarie, une brillante civilisation régnait à Bagdad et à Cordoue. On calomnie donc l'Islàm en disant qu'il a été un obstacle à toute culture. Si la civilisation arabe s'est arrêtée, c'est moins à la doctrine religieuse qu'il faut l'imputer qu'aux peuples qui ont remplacé la race arabe et qui étaient moins biens doués qu'elle par la nature. Si notre civilisation est supérieure à celle de l'Orient, ce n'est pas au Christianisme seul que nous en sommes redevables : qu'on voie ce que l'empire grec est devenu sous l'influence exclusive de la religion chrétienne. Il y a dans toute civilisation un élément de race dont l'historien doit tenir compte : c'est à ce point de vue qu'il faut juger l'Islàm et apprécier son influence. L'Islàm est-il supérieur à l'idolâtrie arabe, au fétichisme de l'Afrique, à la décrépitude byzantine, à la décadence persane et indienne? La réponse à ces questions, c'est la justification providentielle du Mahométisme.

Nous ne ferons pas au dogme de l'unité de Dieu l'injure de le comparer avec le fétichisme africain [1]. Mais on prétend que l'influence du Coràn sur l'Arabie même n'a été que momentanée, qu'elle est redevenue ce qu'elle était. Consultons les faits. Avant Mahomet, chaque tribu avait sa divinité particulière; sous la figure de quelques-unes de leurs idoles, les Arabes adoraient des anges, qu'ils imaginaient être du sexe féminin et qu'ils appelaient les filles de Dieu; d'autres adoraient de grandes pierres brutes; la Càba de la Mekke était comme le Panthéon des Arabes, il ne s'y

(1) *Leibnitz*. Théodicée, Préface : « Mahomet ne s'écarta pas des grands dogmes de la théologie naturelle; ses sectateurs les répandirent même parmi les nations les plus reculées de l'Asie et de l'Afrique, où le Christianisme n'avait point été porté, et ils abolirent en bien des pays les superstitions païennes, contraires à la véritable doctrine de l'unité de Dieu et de l'immortalité des âmes ».

trouvait pas moins de 360 divinités. La croyance aux génies, à la magie, à la divination, accompagnait l'idolâtrie arabe, comme tout polythéisme [1]; parfois, dans des circonstances solennelles, le culte devenait sanguinaire, des pères immolaient leurs enfants [2]. Mahomet, après la prise de la Mekke, déclara une guerre à mort aux idoles; lui-même fit le tour de la Càba et en passant devant ces fausses divinités, il les frappait d'un bâton qu'il tenait à la main, en disant: « La vérité est venue, que le mensonge disparaisse ». A l'instant elles étaient renversées et mises en pièces. Il y avait dans l'Arabie d'autres temples respectés par les idolâtres, il fallut employer la force pour les détruire; les plus célèbres guerriers musulmans, Ali, Khâlid, s'illustrèrent par la destruction des idoles avant de vaincre les Grecs et les Perses [3]. Maintenant, est-il vrai de dire que l'état actuel de l'Arabie est le même qu'avant Mahomet? Adore-t-on encore les idoles? leur sacrifie-t-on encore des victimes humaines? Les pères immolent-ils encore leurs filles? La vie nomade avec le brigandage subsiste, mais elle tient à la nature du désert; les Bédouins seraient Chrétiens, qu'ils seraient toujours des Bédouins.

Peut-on avec plus de justice accuser les Arabes d'avoir détruit les *antiques civilisations de l'Orient?* Ces mots vénérables *d'antiques civilisations* font illusion sur l'état réel de la Perse et de l'Inde lors de la conquête mahométane. Nous l'avons déjà dit: la religion de Zoroastre, dégénérée, corrompue, satisfaisait si peu les âmes que des réformes radicales s'étaient fait jour et avaient trouvé de l'appui dans le sacerdoce et jusque sur le trône. L'unité de Dieu avait disparu dans le dualisme des mages; en la prêchant les armes à la main, les Arabes furent pour les Perses de véritables révélateurs. L'Inde brâhmanique avait rejeté de son sein la réforme bouddhiste; *l'antique civilisation* des Indiens se réduisait à maintenir la plus profonde des iniquités sociales, les castes. L'Islâm leur enseigna l'unité et l'égalité originelle de la race hu-

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, I, 348, 270, 350; — *Sale*, I, p. 471.
(2) *Hyde*, de Relig. veter. Persar. p. 30. — *Sale*, V, p. 316.
(3) *Perceval*, T. II, p. 230, 232, 241.

maine ; sous son influence surgirent des sectes qui revendiquèrent la liberté et l'égalité pour tous les hommes (1).

L'Islâm n'a-t-il rencontré dans l'Orient que d'*antiques civilisations* ? Il y a trouvé des Barbares que le Bouddhisme et le Christianisme avaient vainement tenté de convertir : ces Barbares sont devenus l'élément le plus vivace du Mahométisme, et ils se sont civilisés sous son influence. Quelques tribus des Turcs adoptèrent le Bouddhisme, mais la masse de la nation le repoussa ; à ces hommes matériels, actifs, avides de jouissances et de pouvoir, une foi métaphysique, la contemplation, le *nirwâna*, convenaient très-peu (2). Le Christianisme ne leur allait pas davantage ; quelques lettres pour compléter leur alphabet, voilà à peu près ce qu'ils consentirent à recevoir des moines nestoriens. Il leur fallait une religion de ce monde, une religion de conquête et de jouissances immédiates, le sabre comme instrument de prédication. Le Corân imposa ses maximes avec une facilité, une promptitude merveilleuses à une horde sauvage qui avait repoussé la religion de Bouddha et de Jésus-Christ ; l'Islâm commença par séduire leurs appétits matériels, il finit par les moraliser (3).

Les victoires de l'Islâm dans l'Orient inspirent cependant un regret involontaire. Nous avons assisté aux éloquentes prédications de S. Jean Chrysostome, nous avons admiré les prodiges de charité de S. Basile, nous avons suivi S. Augustin dans ses profondes discussions sur la nature de l'homme et ses rapports avec Dieu ; là où l'éloquence, la philosophie et la charité chrétiennes avaient brillé, nous trouvons à peine un souvenir du Christianisme : quelques sectes obscures, détachées du corps de l'Église, voilà ce qui reste du Christianisme oriental. Il y a un siècle que *Montesquieu* portant sa pensée sur ces pertes de la chrétienté, disait : « La

(1) La religion des Sikhs est une tentative de conciliation des conceptions indiennes et de l'Islâm, mais ce sont les idées mahométanes qui dominent : unité de Dieu, pas de culte d'images, égalité des hommes, abolition des castes. (*Benfey*, dans *l'Encyclopédie d'Ersch*, Sect. II, T. XVII, p. 207).

(2) Les bonzes, disaient les Turcs, ne prêchent que la patience, l'humilité et l'abnégation du monde ; ce n'est pas là la religion des héros. (*Gibbon*, ch. 42).

(3) *Encyclopédie Nouvelle*, au mot *Turcs*, T. VIII, p. 565.

prospérité de la religion est différente de celle des empires... Les humiliations de l'Église, sa dispersion, la destruction de ses temples, sont le temps de sa gloire » On peut expliquer les conquêtes de l'Islâm sur l'Évangile, mais l'espoir de les recouvrer a toujours été déçu, la perte paraît irréparable; faut-il la déplorer dans l'intérêt de l'humanité ? Le Christianisme a disparu de l'Asie, sans que l'on puisse dire que les Arabes aient imposé l'Islâm aux vaincus. La conquête répandit leur croyance, les victoires leur servirent de missions; mais jamais les vainqueurs ne forcèrent les Chrétiens à embrasser la foi de Mahomet. Si donc le Christianisme a disparu, c'est que les Chrétiens ont volontairement quitté l'Évangile pour le Coràn ; on peut atténuer le fait de leur apostasie, mais il reste toujours vrai de dire que l'Évangile ne devait pas avoir des racines bien profondes dans leurs cœurs, puisqu'ils l'ont déserté sans violence, sans lutte. Ne serait-ce pas que pour les hommes de l'Orient, la religion de Mahomet convenait mieux que celle du Christ ?

Le Christianisme n'était pas parvenu, même au temps de la plus grande splendeur de l'église grecque, à transformer les mœurs de l'orient. A ceux qui conserveraient quelque doute sur cette impuissance, nous rappellerons les douloureuses invectives de S. Jean Chrysostome et de S. Ephrem contre la corruption de leur temps. Des hommes matériels ne devaient-ils pas courir au devant d'un culte qui leur permettait la satisfaction de leurs goûts, et fuir une religion qui leur annonçait la damnation pour ces mêmes jouissances ? Les pertes du Christianisme, les victoires faciles de l'Islâm témoignent que le Coràn était mieux approprié aux peuples de l'orient que l'Évangile. Le Christianisme n'y a jamais eu qu'un éclat factice dû à quelques beaux génies qui illustrèrent l'hellénisme mourant ; quand même les Arabes ne seraient pas sortis de leurs déserts, la religion du Christ n'aurait eu en Orient qu'une existence sans gloire comme sans fruit. Le Christianisme grec de Constantinople doit nous consoler de la ruine des églises où prêchait *Jean Bouche d'or*.

CHAPITRE II.

L'UNITÉ ARABE.

SECTION I. LA CONQUÊTE.

§ 1. *La guerre sacrée.*

Toute religion fondée sur une révélation divine a l'ambition de devenir universelle (1). Les Juifs attendaient un Messie qui répandrait la loi de Moïse dans le monde entier; ils se représentaient ce successeur de David comme un conquérant magnifique qui donnerait l'empire de la terre à la race d'Israël. Mahomet est le Messie du Judaïsme. Le dogme est identique dans les choses fondamentales, mais l'Islâm a dépouillé le Dieu de Moïse du caractère national, particulier qui l'empêchait de dépasser les limites de la Judée : le Dieu unique, tout puissant de Mahomet ne connaît pas de bornes à sa puissance, il ne s'arrêtera que là où la terre s'arrête.

Mahomet a-t-il eu dès le principe de sa carrière prophétique le dessein de propager sa foi par la guerre ? Les catholiques reven-

(1) Il n'y a pas une secte obscure qui ne rêve la domination universelle pour sa doctrine. Les *Druzes*, disciples de *Hamza*, fils d'Ali, honorent d'un culte divin *Hakem*, calife d'Égypte : « Ils attendent son retour. Il régnera sur toute la terre pendant les siècles des siècles. Ceux qu'il a invités à la profession de son unité, et qui ne s'y sont pas rendus (ce sont les hommes de toutes les autres sectes et religions) lui seront assujettis, mis dans les fers, soumis à un tribut annuel ; mais pour les Unitaires, ils régneront avec *Hakem* pendant les siècles des siècles ». (*De Sacy*, Chrestomathie arabe, T. II, p. 334, 335).

diquent l'empire de la chrétienté pour les papes, dès le berceau du Christianisme; les Musulmans prêtent la même ambition à Mahomet : « Les royaumes du monde se sont présentés devant moi et mes yeux ont franchi la distance de l'orient et de l'occident, tout ce que j'ai vu fera partie de la domination de mon peuple » (1). Ces prétentions sont contraires à la nature des choses : c'est transporter la force de l'âge mur dans les langes de l'enfance. Mahomet a pu concevoir la croyance de l'unité de Dieu comme la seule vraie, comme devant l'emporter sur les autres religions ; mais de là à concevoir la guerre sacrée contre tous les peuples, il y a un abîme. L'humble prophète de la Mekke, le réfugié de Médine pouvait-il rêver le succès prodigieux qui attendait sa foi persécutée et presque anéantie dans son berceau ? Mahomet paraît d'abord n'avoir d'autre ambition que de devenir le prophète de l'Arabie, il veut rétablir parmi les descendants d'Ismaël le culte pur du Dieu unique que professait Abraham leur ancêtre. Il respecte Moïse et Jésus-Christ, comme des prophètes divins; il semble même reconnaître que Juifs et Chrétiens peuvent faire leur salut, en observant les commandements que Dieu leur a donnés; s'il songe à attirer à l'Islâm les *deux peuples de la Loi*, ce n'est pas par la force, c'est par la persuasion, en s'accommodant à leur tradition et en se l'appropriant; il est disposé à faire de Jérusalem la cité sainte; issu de la même souche que les Juifs et les Chrétiens, il espère réunir toutes les branches du même tronc. C'est alors qu'il proclame cette belle maxime : « Point de violence en matière de religion, la vérité se distingue assez de l'erreur » (2).

Comment l'idée de la conquête et de la guerre sacrée est-elle née dans l'âme du prophète ? Écoutons la réponse d'un savant orientaliste : « Les Musulmans datent leur ère de la fuite de Mahomet à Médine. L'opposition qu'il rencontra à la Mekke, la haine dont le poursuivirent les Coraychites, le forcèrent à prendre les armes pour soutenir sa foi. Les Juifs, sur le concours desquels il

(1) *Reinaud*, Monuments arabes, T. I, p. 320.
(2) *Corân*, II, 257. — *Tychsen*, Quatenus Mohammedes alias religiones toleraverit (*Comment. Societ. Goetting.* T. XV, p. 154-156).

avait compté, désertèrent sa cause et devinrent ses ennemis. Le sort en était jeté : le glaive ne devait plus rentrer dans le fourreau » (1). Nous croyons que la fuite de la Mekke fut l'occasion plutôt que le principe de la guerre sacrée ; la lutte contre le Christianisme, le Judaïsme et toutes les religions étrangères était inévitable. Par cela seul que Mahomet se croyait l'apôtre d'une loi révélée supérieure à celle des Juifs et des Chrétiens, il ne pouvait souffrir le Pentateuque et l'Évangile à côté du Corân. Si l'Islâm se propagea par les armes, c'est qu'il fut prêché dès le principe à des populations guerrières, vierges pour ainsi dire, et qui devaient comme les Germains se répandre sur la terre pour fournir un élément nouveau à la civilisation. Le Christianisme lui-même, cette religion pacifique par excellence, n'est-il pas devenu conquérant, lorsqu'il fut embrassé par les races guerrières du Nord ?

On a dit que Mahomet ne songea jamais à étendre sa foi sur toute la terre (2). Il n'aurait pas été révélateur, si, le succès aidant, il n'avait pas conçu cette haute ambition. Les fameuses ambassades qu'il envoya aux princes voisins de l'Arabie, pour les engager à embrasser l'Islâm (3), attestent que les desseins du prophète étaient à la hauteur de sa mission. L'orgueilleux roi des Perses s'écria, en recevant le message de Mahomet : « Est-ce ainsi qu'ose m'écrire un homme qui est mon esclave ? » Et il déchira la lettre. Mahomet à cette nouvelle dit : « Qu'ainsi son royaume soit déchiré ! » L'imprécation fut exaucée (4). Ces tentatives pacifiques ne pouvaient réussir, elles n'en sont pas moins un fait remarquable. Les ambassades qu'un obscur Arabe envoie à ceux qui s'intitulent empereurs et rois des rois, témoignent de la puissance des convictions religieuses qui animaient Mahomet ; elles prouvent aussi que la

(1) *Tychsen*, ib. p. 157.

(2) *Weil*, Mohammed.

(3) Mahomet envoya des ambassades au roi des Perses, à l'empereur des Grecs, au gouverneur de l'Egypte, au roi de l'Ethiopie et aux princes ghassanides. (*Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, 192, 204. — *Gagnier*, Vie de Mahomet, T. II, p. 247).

(4) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 189.

seule voie légitime pour propager une religion, c'est la parole : le prophète du glaive lui-même a recours à la persuasion, avant de faire un appel à la force. Mais pour le Corân, la propagande par les missions était impossible. Il se résume tout entier dans l'unité de Dieu ; ce dogme doit frapper par son évidence, il n'a pas besoin de missionnaire ; à ceux qui refusent de le reconnaître, le Dieu unique va manifester sa puissance, en donnant la victoire aux Nomades de l'Arabie sur les plus puissants empires.

Mahomet proclame la guerre sacrée : « Faites la guerre à ceux qui ne croient point en Dieu ; faites-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils soient convertis, ou qu'ils se soumettent en payant le tribut » (1). Les Chrétiens font un crime au prophète arabe de cet appel aux armes contre toutes les croyances : l'Islamisme, dit *Grotius*, n'a été fondé que pour verser le sang (2). La vérité est que le sang joue un triste rôle dans toutes les religions. Juifs et Chrétiens n'ont jamais reculé devant la violence quand la force était en leurs mains ; on pourrait recueillir dans nos livres sacrés des paroles plus sauvages que la proclamation de Mahomet : « Maudit soit celui qui fait négligemment l'œuvre du Seigneur ! maudit soit celui qui empêche son épée de répandre le sang ! » (3) Ces paroles sanguinaires de *Jéremie* sont invoquées par la *Kabala* pour sanctifier la guerre contre les infidèles (4). Les papes, en soulevant toute la chrétienté contre les Musulmans, proclamèrent une guerre sacrée plus sanglante que celle de Mahomet. Le prophète arabe ne veut pas détruire les nations qu'il combat, ni les amener par la force à l'Islâm ; il veut frapper pour ainsi dire par le spectacle de la victoire, pour convaincre les peuples de la toute puissance du Dieu qu'il annonce. Les disciples du Christ auraient volontiers exterminé les ennemis de la croix.

Nous n'entendons pas accuser l'humanité chrétienne, nous accu-

(1) *Corân*, IX, 29 ; VIII, 40 ; XLVIII, 16.
(2) « Hæc religio plane ad fundendum sanguinem facta ». *Grotius*, de verit. relig. christ. VI, 2.
(3) *Jérémie*, XLVIII, 30.
(4) *Sale*, Observations sur le Mahométisme, Sect. VI, p. 520.

sons l'intolérance nécessaire de tout dogme fondé sur la révélation. « La violence est un crime quand elle est mise au service d'une mauvaise cause; c'est un bienfait même pour celui qui en est la victime, quand on l'emploie dans l'intérêt de la vérité ». Cette maxime, proclamée par le plus grand théologien de l'Église latine [1], nous explique les funestes égarements du catholicisme et de toutes les sectes, chrétiennes, mahométanes et juives, qui s'appuient sur un dogme révélé : ceux qui usent de violence, croient servir la cause de Dieu. Si l'Islâm a été moins intolérant que le Christianisme, c'est que son inspiration était moins puissante; Jésus-Christ est le Verbe, Fils de Dieu, coéternel au Père; Mahomet n'est qu'un prophète, un homme. Rien de plus affligeant pour l'historien philosophe que le spectacle de la force mise au service d'une croyance religieuse. Il importe de se rendre compte de la véritable source de cet esprit d'intolérance qui a ensanglanté le monde : la racine des persécutions religieuses et des guerres de propagande ne sera détruite qu'avec le dogme de la vérité absolue ou révélée. L'humanité ne possède pas, elle ne possédera jamais la vérité absolue; qu'on laisse donc pleine liberté à tous ceux qui la cherchent, quelles que soient leurs voies; ce n'est pas trop du concours libre et actif de toutes les intelligences pour avancer dans la voie pénible du progrès.

§ 2. *La Conquête.*

La conversion du monde romain par les humbles apôtres du Christ a été invoquée comme une preuve de la divinité du Christianisme. L'extension rapide de l'Islâm n'est pas moins miraculeuse; il lui suffit d'une vie d'homme pour envahir trois mondes. Les ennemis du Mahométisme ont cherché à atténuer ces succès qui tiennent du prodige. A les entendre, rien n'était plus facile : les empires attaqués par les Arabes étaient en pleine décadence, ils se seraient écroulés d'eux-mêmes, la conquête ne fut qu'une

(1) *S. Augustin.* Voyez le Tome IV de mes Études.

prise de possession, les vaincus appartenaient au premier occupant. C'est ôter à la conquête arabe son véritable caractère : la raison de la victoire n'est pas dans les vaincus, elle est dans les vainqueurs.

En proclamant la guerre sacrée, Mahomet fit de la conquête une propagande religieuse. Combattre les idolâtres, les infidèles, c'est combattre pour la cause de Dieu, en répandant la foi qu'il a révélée à son prophète ; la victoire est certaine, car Dieu est avec les combattants : « Si Dieu vient à votre secours, qui est-ce qui pourra vous vaincre ?... O prophète ! excite les croyants au combat. Vingt braves d'entre eux terrasseront deux cents infidèles. Cent en mettront mille en fuite, parce que les infidèles n'ont point de sagesse » (1). La mort sur le champ de bataille est le martyre des Musulmans : « Le glaive est la clef du ciel et de l'enfer. Une goutte de sang versé dans le champ de Dieu, une nuit passée sous les armes, seront plus comptées que deux mois de jeune ou de prière. Celui qui périra dans une bataille obtiendra le pardon de ses péchés ; au dernier jour ses blessures seront éclatantes comme le vermillon, parfumées comme le musc, et les ailes des anges et des chérubins remplaceront les membres qu'il aura perdus. Malheur à celui qui ne marche pas au combat ! Sa demeure sera l'enfer ! » (2)

L'appel au combat *dans les champs de Dieu* est couronné par le fatalisme de la mort. Celui qui périt en combattant serait également mort chez lui, mais en mourant les armes à la main, il est un martyr, tandis qu'en restant chez lui, il est presque un apostat. Cette croyance inspira aux Musulmans un enthousiasme, une soif de la mort, un dévouement admirables. *Khâlid, le glaive de Dieu*, demanda à un prisonnier ce qu'il voulait faire d'un sachet pendu à sa ceinture. « C'est, répondit le captif, un poison destiné à m'ôter la vie, si tu es intraitable. — Le moment de la mort, dit Khâlid, est fixé pour chacun, nul ne peut l'avancer, ni le retarder ». Il dit et avala le poison. Le héros éprouva un violent malaise, mais il se remit bientôt ; il essuya la sueur qui avait couvert son front, et la

(1) *Corân*, III, 154 ; VIII, 66.
(2) *Sale*. Observations. VI, p. 320. — *Corân*, III, 151, 162 ; VIII, 16 ; IX, 39.

santé reparut brillante sur son visage. « Si tous les Musulmans, dit le captif, sont des hommes semblables à toi, vous devez conquérir le monde » (1). L'abnégation de l'individu chez les Arabes est parfois effrayante, au moins pour nous, hommes de l'Occident, qui comprenons si peu le dévouement. Cinq cents *Karmathes* étaient en face de 30000 soldats du calife; on engage Abu Taher, le chef des insurgés, à se soumettre. « Votre maître, dit au messager l'intrépide Karmathe, a une armée de 30000 hommes, mais il n'y compte pas trois hommes comme ceux-ci ». Montrant trois de ses compagnons, il ordonne à l'un de se plonger un poignard dans le sein, à l'autre de se précipiter dans le Tigre, au troisième de se jeter dans un précipice; ils obéirent sans murmurer (2).

Nous admirons l'ardeur de la mort dans les martyrs chrétiens; pourquoi ne pas admirer les milliers d'Arabes qui courent à la mort au nom de Dieu? La cause diffère, l'héroïsme est le même. Assistons aux adieux que le jeune Arabe, partant pour la guerre sacrée, fait à sa mère : « Oh mère! je vais au saint combat; peut-être mon sort sera-t-il celui de mon père et de mon grand-père qui sont tombés sous les yeux de notre prophète béni ». La mère répond : « Mon fils, fais-toi précéder dans la mort par des actions qui puissent te rendre riche au jour du besoin ». *Dschemil* s'expose aux plus grands dangers, ses compagnons veulent qu'il se mette à l'abri des traits de l'ennemi; mais une voix secrète l'appelle au martyre, il lui répond : « Je viens, j'accepte votre récompense, j'envoie mon âme ». La voix réplique : « Nous la recevons, réjouis-toi... Ceux qui sont tués dans les champs de Dieu, ne les comptez point parmi les morts; ils vivent auprès de leur Seigneur ». *Dschemil* atteint par une pierre, dit en mourant à son ami : « O Rafia, charge-toi de la nouvelle que j'ai accompli ma destinée. Et quand tu arriveras vers ma mère et vers mes intrépides compagnons, dis-leur à tous paix de ma part. Je n'ai pas regret d'être tombé, car à cause de ma mort, j'espère que ma patrie sera le paradis ». Quand on annonce sa mort à sa mère : « O mon fils, dit-

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 407.
(2) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 52.

elle, tu as vécu heureux, tu es mort en martyr, en suivant le sentier de ton père: que Dieu t'ait en sa grâce, qu'il te conduise dans ton pèlerinage; puisses-tu m'être utile à moi au jour de la résurrection » ! (1)

Ces traditions sont les légendes de l'Islâm; elles ont un fond de vérité aussi bien que celles du Christianisme. On a idéalisé les martyrs chrétiens; nous ne voulons pas idéaliser les martyrs musulmans; le butin, les plaisirs de ce monde étaient sans doute un attrait pour plus d'un Arabe du désert. Mais l'enthousiasme religieux, le désir de la mort étaient le mobile dominant. *Khâlid* envoie aux Persans cette proclamation : « Louange à Dieu qui fait tomber votre empire en dissolution, qui brise le glaive de votre puissance ! Unissez-vous à nous dans la foi de l'islamisme, ou devenez nos sujets. De gré ou de force, vous recevrez notre loi; elle vous sera portée par des hommes qui aiment la mort autant que vous aimez la vie » (2). On a dit que les généraux menaient les Arabes au combat par l'attrait des jouissances qui les attendaient au paradis. Voici une allocution d'un chef à son armée; nous doutons qu'on trouve dans les guerres des Chrétiens, un pareil ordre du jour : « Craignez Dieu, c'est le plus grand commandement et la somme de tout. Lisez le Corân et louez Dieu, car il pensera à vous dans le ciel et il vous éclairera sur la terre. Jeûnez assidûment, car les jeûnes chassent le diable et ils aident dans la foi. Aimez les pauvres. Ne riez pas trop, car le rire tue le cœur et anéantit l'eau du visage... La meilleure crainte de Dieu est la continence. Gardez-vous du vice, car il est le résumé des péchés, la tête du mal, la porte de la désobéissance » (3).

Est-il besoin d'ajouter que c'est cet esprit religieux, ce dévouement, cet enthousiasme qui firent la force des Arabes ? Le dix-huitième siècle a vu un peuple animé de la passion de la liberté, vaincre les armées les plus fortes, les mieux disciplinées. Les Arabes n'avaient pour eux ni le nombre, ni la science, mais la

(1) Fragment de *el Wakedi*, traduit par *Niebuhr*.
(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 411.
(3) Fragment de *el Wakedi*, traduit par *Niebuhr*.

foi les rendait invincibles [1]. Ils conquirent la Syrie, la Palestine, la Perse et l'Égypte au pas de course; un siècle après la fuite de Mahomet à Médine, ses successeurs régnaient des frontières de l'Inde à l'Océan Atlantique. La décadence des empires conquis par les Arabes hâta la victoire, mais elle ne l'explique pas. On a exagéré la faiblesse des Grecs et des Perses, pour affaiblir le prestige des conquêtes musulmanes. Les Grecs avaient hérité de la discipline et de la science militaire de Rome, leurs ressources étaient immenses; malgré sa décrépitude, l'empire byzantin résista pendant neuf siècles aux attaques des Musulmans. Les Perses succombèrent plutôt, mais après avoir opposé une résistance opiniâtre aux vainqueurs. Les Indiens mêmes, que l'on accuse de lâcheté, disputèrent leur sol pied à pied aux conquérants. La décadence était moins dans les forces matérielles que dans l'esprit et la civilisation. La mission des Grecs, des Perses et des Indiens était remplie; en ce sens il est vrai de dire qu'ils appartenaient au premier occupant. C'est la justification providentielle de la conquête, mais elle n'enlève rien à la gloire des conquérants.

Que faisait l'empereur Héraclius pendant que les Arabes s'emparaient des plus belles provinces de son empire? Au lieu de défendre le tombeau du Christ, il dissertait sur la volonté de l'Homme-Dieu. L'esprit subtile des Grecs se plaisait aux discussions théologiques; l'une des plus abstruses est celle qui concerne la volonté de Jésus-Christ : n'en a-t-il qu'une seule, ou en a-t-il deux? L'Église orthodoxe soutient qu'ayant deux natures, il a aussi deux volontés; Héraclius se prononça pour le sentiment contraire et il voulut l'imposer à tout l'Empire. Voilà ce que le Christianisme était devenu au septième siècle! La religion des Grecs consistait en paroles et en argumentations, mais elle avait perdu tout pouvoir sur les âmes; pour mieux dire, elle avilissait les hommes et les préparait à la conquête étrangère. « La bigoterie, dit *Montesquieu*, abattit les courages. On vit un général pleurer à la veille d'une bataille, dans la considération du grand nombre

(1) Ce sont les expressions d'un grand historien, *J. Muller*, Mohammeds Kriegskunst (Œuvres, T. XXV, p. 310).

de guerriers qui allaient être tués. C'étaient bien d'autres larmes, celles de ces Arabes qui pleurèrent de douleur de ce que leur général avait fait une trêve qui les empêchait de verser le sang des Chrétiens » (1). Faut-il s'étonner si 40000 Musulmans défirent une armée de 240000 Grecs? « Ne comptez pas les ennemis, dit *Khâlid;* ce n'est pas le nombre qui donne l'avantage, c'est le secours de Dieu » (2).

La victoire des Arabes fut un bienfait pour les vaincus. L'oppression fiscale, qui avait ruiné les Gaules et l'Espagne, pesait également sur les provinces de l'Orient. « Les peuples, au lieu de cette suite continuelle de vexations que l'avarice subtile des empereurs avait imaginées, se virent soumis à un tribut simple, payé aisément, reçu de même; plus heureux d'obéir à une nation barbare qu'à un gouvernement corrompu dans lequel ils souffraient tous les inconvénients d'une liberté qu'ils n'avaient plus, avec toutes les horreurs d'une servitude présente ». (3)

La Perse s'était affaiblie par la lutte sanglante qu'elle avait soutenue contre Héraclius; la ruine des vieilles croyances était encore une plus grande cause de faiblesse. Il ne restait aux grands Rois que l'orgueil de leurs ancêtres. Des députés arabes se présentèrent devant le dernier roi des Perses; cette conférence est un monument remarquable de l'esprit qui animait les conquérants: « Pourquoi, demande le roi aux Arabes, votre nation s'est-elle armée contre nous? — Dieu nous a prescrit, par la bouche de son prophète, d'étendre sur tous les peuples la domination de l'Islamisme; nous obéissons à cet ordre, et nous vous disons : Devenez nos frères, en adoptant notre foi, ou consentez à nous payer tribut, si vous voulez éviter la guerre. — Qu'êtes-vous, reprit le roi, pour vous attaquer à notre empire? De toutes les nations du monde, vous êtes la plus pauvre, la plus désunie, la plus ignorante, la plus étrangère aux arts, source de la force et de la richesse. Une folle présomption s'est emparée de vous; ouvrez

(1) *Montesquieu*, Grandeur et Décadence des Romains, ch. 22.
(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 446.
(3) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XIII, 16.

les yeux et cessez de vous livrer à des illusions trompeuses. Si la misère vous a fait sortir de vos déserts, nous vous accorderons des vivres et des vêtements ». Un Arabe lui répondit avec la liberté du Bédouin : « Ce que tu as dit de notre pauvreté, de nos divisions, de notre barbarie, tout cela était vrai naguère. Oui, nous étions si misérables que l'on voyait parmi nous des hommes apaiser leur faim en mangeant des insectes et des serpents; quelques-uns faisaient mourir leurs filles pour ne pas partager leurs aliments avec elles. Plongés dans les ténèbres de la superstition et de l'idolâtrie, sans lois et sans frein, toujours ennemis les uns des autres, nous n'étions occupés qu'à nous piller, à nous détruire mutuellement. Voilà ce que nous étions; nous sommes maintenant un peuple nouveau. Dieu a suscité au milieu de nous un prophète; il nous a dit par l'organe de son envoyé : Je suis le Dieu unique, éternel, créateur de l'univers; ma bonté vous envoie un guide pour vous diriger. Nous avons cru à la mission de Mahomet... Il a éclairé nos esprits, il a éteint nos haines, il nous a réunis en une société de frères. Puis il nous a dit : Achevez mon œuvre, étendez partout l'empire de l'Islâm : la terre appartient à Dieu; il vous la donne... A présent, tu nous connais; c'est à toi de choisir : ou l'islamisme, ou le tribut, ou la guerre à mort ». (1)

Une bataille de trois jours mit fin à l'empire des Perses. Rien ne prouve mieux la supériorité des conquérants arabes que la conversion des adorateurs du feu. Les disciples des mages étaient comptés parmi les *peuples de la loi*, auxquels les vainqueurs laissaient leur religion moyennant le payement d'un tribut (2). Aucune violence, aucune persécution ne fut exercée contre les mages; une désertion insensible, mais générale, ruina le culte antique de Zoroastre. Les Guèbres, dernier débris du Mazdéisme, ne sont, comme les Juifs, qu'une protestation contre la prétention de l'Islâm et de l'Évangile d'absorber toutes les religions en une seule foi (3).

Maîtres de la Perse, l'ambition des conquêtes et l'esprit de pro-

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 474-479.
(2) *Reland*, Dissertat. T. III, p. 15.
(3) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 102.

pagande poussèrent les Arabes dans les pays arrosés par l'Indus et le Gange. Alexandre, obligé de s'arrêter dans sa marche aventureuse, n'entra pas dans la terre sacrée des brâhmanes; les semences de culture hellénique qu'il déposa dans le lointain orient, laissèrent intact l'édifice du brâhmanisme. Les Arabes conquirent peu à peu toute l'Inde. L'Islâm fut une véritable révélation pour les Indiens. La doctrine brâhmanique se perdait dans les rêveries du panthéisme, et dans les masses régnait un polythéisme monstrueux. Les vainqueurs, fidèles à leur loi, commencèrent par faire une guerre acharnée à l'idolâtrie indienne; Mahmoud le Gaznévide fit raser les temples par centaines, il brisa des milliers de statues. La pagode de Sunnat jouissait des tributs de 2000 villages, 2000 brâhmanes la desservaient; le temple était une forteresse, il fallut une lutte sanglante pour l'enlever. Mahmoud frappa de sa massue de fer la tête de l'idole; on dit que les prêtres offrirent des millions pour la racheter; les officiers de Mahmoud le pressaient d'accepter la rançon pour la faire servir au soulagement des fidèles : « Vos raisons sont spécieuses, répondit le sultan, mais Mahmoud ne sera jamais un marchand d'idoles ». Un amas de perles et de rubis, caché dans le ventre de la statue, expliqua les offres généreuses des brâhmanes et récompensa le zèle religieux du vainqueur (1). Cependant les conquérants se lassèrent de cette lutte contre l'idolâtrie, ils finirent par traiter les Indiens, comme ils avaient traité les Chrétiens et les Perses; un tribut assura aux idolâtres la liberté de leur culte.

L'Inde fut le terme de la conquête arabe en Asie. Deux continents s'offraient encore à leur ardeur envahissante. L'Afrique appartenait aux empereurs grecs. Des dissensions religieuses l'agitaient profondément à l'époque où les Arabes sortirent de leurs déserts. Les Égyptiens avaient embrassé la croyance des monophysites; la haine qu'ils portaient aux Grecs orthodoxes les confirma dans leur hérésie; ils accueillirent les Arabes comme des libérateurs. Le gouverneur de Memphis, qui appartenait à la secte des Coptes, aima mieux traiter avec le lieutenant des califes que

(1) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 57.

de combattre pour le maintien du despotisme de Byzance. Les envoyés qu'il députa à Amru lui rapportèrent que « les Musulmans préféraient la mort à la vie, qu'ils ne se souciaient ni de grandeur temporelle, ni de jouissances de ce monde. Ils sont assis par terre, et mangent agenouillés; leur chef ne se distingue en rien de ses compagnons; on ne voit aucune différence entre les grands et les petits, entre les maîtres et les esclaves. Quand vient l'heure de la prière, personne ne manque, tous prient avec la plus grande dévotion ». Des vainqueurs aussi religieux, aussi modestes, valaient mieux que les orgueilleux tyrans de Constantinople. Le lieutenant d'Omar se rendit de Memphis à Alexandrie, comme s'il était en pays ami, sans prendre aucune précaution pour sa sûreté; à son approche, les Égyptiens réparaient les chemins et les ponts, ils lui fournissaient des vivres, ils l'instruisaient de tout ce que faisaient les Grecs, les seuls ennemis qu'il eût à combattre. La domination des Arabes fut plus douce, plus bienfaisante, que celle des empereurs. En veut-on la preuve? Lorsque les Grecs essayèrent de reconquérir l'Égypte, les Coptes prirent le parti des Arabes contre leurs anciens maîtres [1].

L'Afrique carthaginoise, reconquise sur les Vandales par Bélisaire, obéissait aux empereurs de Constantinople. Là comme partout, la domination grecque était intolérante et oppressive. Les Africains résistèrent d'abord aux Arabes; pour les récompenser la cour de Constantinople frappa d'un nouveau tribut une province foulée et épuisée par amis et ennemis. Dans leur désespoir, les Africains, sans distinction de religion, orthodoxes et hérétiques, appelèrent les Arabes; ils renoncèrent à la fois au culte et à la domination de leurs tyrans. Les Arabes furent les premiers conquérants de l'Afrique qui se fondirent avec la population indigène; les Maures errants ressemblaient aux Bédouins du désert par leur vie et leur gouvernement, ils adoptèrent la langue et la religion des vainqueurs. Cependant l'Afrique déchut sous le régime musulman, elle devint le siége des corsaires sarrasins et turcs : faut-il attribuer cette déchéance à l'Islâm? On peut déplorer que les côtes

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 104, 105, 109.

où a dominé Carthage, où S. Cyprien est mort martyr, où S. Augustin a médité, soient devenus des repaires de pirates; mais on ne peut imputer la barbarie africaine aux Arabes, car ces mêmes Arabes conquirent l'Espagne, et sous leurs pas fleurit la plus brillante civilisation.

Une ardeur insatiable de conquête religieuse emportait les fils du désert. On dit que le vainqueur de l'Afrique poussa son cheval au milieu des flots de la mer et s'écria : « Grand Dieu! si je n'étais arrêté par cette mer, j'irais jusqu'aux royaumes inconnus de l'occident, je prêcherais sur ma route l'unité de ton saint nom et je passerais au fil de l'épée les nations rebelles qui adorent un autre Dieu que toi ! » La trahison appela les Arabes en Espagne. Mouza demanda au calife Walid qu'il lui permît de porter les armes et la foi du prophète dans une contrée qu'on lui désignait comme supérieure à la Syrie pour la beauté du ciel et de la terre, au Yemen pour la douceur du climat, aux Indes pour ses fleurs et ses parfums, à l'Egypte pour ses fruits, à la Chine pour ses métaux précieux. La prédiction de Mahomet semblait s'accomplir : l'Orient était soumis et l'Occident s'ouvrait aux armes des conquérants (1).

Les Arabes débarquèrent en Espagne au printemps de l'an 711; au commencement de 713, il y avait des gouverneurs musulmans dans toutes les villes espagnoles voisines des Pyrénées. Cette conquête si rapide se fit par une poignée d'Arabes et de Berbères (2). les débris de l'armée visigothe battue à Guadalète étaient plus nombreux que la masse des vainqueurs. On a attribué la victoire facile des Arabes aux divisions intestines des Chrétiens, à la trahison, à la décadence des conquérants germains (3). En Espagne, comme partout ailleurs, ces causes ne furent que secondaires; c'est l'enthousiasme religieux qui accomplit le prodige. La guerre était toujours une guerre sainte; le guerrier arabe était en même

(1) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. I, p. 18.

(2) *Fauriel* (Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 46) dit que la masse des conquérants était tout au plus de 50000 hommes.

(3) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p 515.

temps un croyant; le chef de l'armée en était le prêtre, c'était lui qui en tête des rangs donnait le signal de la prière, en prononçait les paroles, et rappelait aux soldats les préceptes du Coràn. Il n'était pas rare qu'une armée musulmane se préparât au combat par le jeûne; l'invocation du nom de Dieu et du prophète faisait des miracles dans les périls extrêmes. Un général arabe, au moment de livrer une bataille où il fallait vaincre ou périr, fit la prière d'usage, mais en omettant le nom du calife; ses officiers, croyant que c'était une distraction, l'en avertirent. « Sachez, répondit Mouza, que nous sommes dans un lieu et un moment, où nul autre nom ne doit être invoqué que le nom du Dieu très haut » (1).

Tels étaient les conquérants de l'Espagne; ils se montrèrent aussi supérieurs aux vaincus par la civilisation que par leur courage héroïque. L'Espagne n'a jamais été plus peuplée, plus riche, que sous la domination des Arabes. Cordoue renfermait un million d'habitants, 200000 maisons, 600 mosquées, 50 hôpitaux, 800 écoles publiques et 900 bains. On comptait 12000 villages sur les bords du Guadalquivir; l'Andalousie tout entière n'en renferme aujourd'hui que 800 (2). L'Espagne devint l'intermédiaire par lequel la civilisation arabe se communiqua à l'occident.

L'ambition des conquérants était aussi illimitée que la puissance du Dieu unique qu'ils prêchaient en combattant. Les historiens arabes disent que le vainqueur de l'Espagne se proposait de porter le Coràn dans tout le monde occidental, et de rejoindre ensuite ses compagnons en Asie, après avoir détruit l'empire de Constantinople (3). Ce projet gigantesque échoua contre le courage des Gallo-Francs. On a exalté et avec raison Charles Martel, le marteau des Sarrasins, comme le sauveur de l'Europe; mais une part dans cette gloire appartient aux Aquitains qui les premiers firent essuyer une défaite sanglante aux sectateurs de Mahomet. La bataille de Poitiers ne doit pas nous faire oublier celle de Toulouse.

(1) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 48-50.
(2) *Viardot*, Essai sur les Arabes d'Espagne, T. II, p. 82, 83.
(3) *Cardonne*, Histoire des Arabes, T. I, p. 95, 96.

Le chef arabe dit à ses guerriers : « Ne craignez pas la multitude que voici, si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? » Mais la race musulmane se trouvait en présence d'une foi tout aussi forte et d'un courage tout aussi grand. Les historiens arabes placent le jour de la défaite de Toulouse parmi les jours néfastes de l'Islàm; quinze siècles plus tard, elle était encore le sujet d'une commémoration solennelle. Tous les chefs périrent; si l'on en croit un historien, il ne se serait pas échappé un seul homme (1).

Les Arabes réunirent toutes leurs forces pour venger le sang de leurs martyrs; ils rencontrèrent dans les plaines de Poitiers Charles Martel avec ses Francs. Écoutons le récit d'un chroniqueur sur cette bataille qui est un des grands faits de l'histoire : « Les Francs étaient rangés comme une paroi immobile, comme un mur de glace, contre lequel les Arabes armés venaient se briser sans y faire aucune impression. Ces derniers avançaient et reculaient avec rapidité. Cependant les Germains, puissants de force et de courage, moissonnaient les Musulmans de leur main de fer » (2). Tous les historiens saluent la victoire de Poitiers comme un de ces événements qui décident de l'avenir de l'humanité : l'Europe, dit *Sismondi*, doit encore aujourd'hui son existence, sa religion, sa liberté, à Charles, le martel des Sarrasins » (3). Nous ne partageons pas le mépris superbe que les historiens chrétiens affectent pour la barbarie musulmane; cependant nous nous joignons à eux pour glorifier le vainqueur des Arabes. L'Église a été ingrate pour le héros qui sauva la chrétienté; la légende le relégua dans les enfers, parce qu'il livra les biens ecclésiastiques à ses guerriers;

(1) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 77-80.

(2) *Chronic. Isidori, Episcopi Pacensis*, ad a. 732 (*dom Bouquet*, T. II, p. 721) : « Gentes septentrionales in ictu oculi, ut paries immobiles permanentes, sicut et zona rigoris glacialiter manent adstricti. Arabes gladio enecant ». — *Roderici Toletani* Historia Arabum, c. 14 (*dom Bouquet*, T. II, p. 721, note) : « Gens Austriæ, membrorum præeminentia valida, et gens Germana corde et corpore præstantissima, quasi in ictu oculi, manu ferrea et pectore arduo Arabes extinxerunt ».

(3) *Sismondi*, Histoire de la décadence de l'empire romain, ch. 15. — *J. Muller*, Allgemeine Geschichte, XII, 67. — *Luden*, Allgemeine Geschichte, T. II, p. 228. — *Gibbon*, ch. 51.

l'histoire plus juste le place parmi les grands hommes du moyen âge. Charles Martel décida la lutte de deux races; la bataille de Poitiers fit le partage du monde entre l'Islâm et l'Évangile : à l'un l'orient, à l'autre l'occident.

Après la bataille de Poitiers, la lutte des Arabes avec la chrétienté n'a plus d'importance; les hostilités dégénèrent en brigandages et en pirateries, les conquêtes cessent. *Gibbon* dit que la doctrine trop raisonnable de l'Islâm sur l'unité et la perfection de Dieu, est la seule cause qui ait empêché ses progrès. Disons plutôt que Dieu arrêta les Arabes par le bras de Charles Martel, parce que le Corân vint en contact avec une doctrine religieuse qui, malgré l'élément surnaturel qui s'y mêle, est supérieure au dogme de l'unité mahométane.

§ 3. *Droit des gens.*

N. 1. LES CONQUERANTS.

Un écrivain chrétien compare la conquête arabe à un de ces bouleversements physiques qui, comme les incendies et les ouragans, ravagent sans laisser aucun germe d'avenir; à l'entendre, l'invasion des peuples du nord était pacifique, si on la compare à la migration des barbares du midi : « l'Arabe renverse tout sur son chemin, des monceaux de têtes coupées font foi de sa farouche intolérance; il détruit tout ce qui reste debout » (1). La vérité est que les Barbares du nord étaient des instruments aveugles dans la main de Dieu pour détruire une civilisation décrépite et pourrie; eux-mêmes se disaient les fléaux de Dieu. Les Arabes étaient les missionnaires armés d'une religion nouvelle et ils avaient conscience de leur mission; ce n'est pas la fureur de la destruction, ce n'est pas l'ambition vulgaire du conquérant qui les pousse de conquête en conquête, c'est la voix du prophète qui leur crie de répandre

(1) *Cantu*, Histoire Universelle, T. VIII, p. 478. L'auteur a emprunté à *F. Schlegel*, la comparaison de l'Invasion des Barbares avec une colonie pacifique (Philosophie der Geschichte, X Ie leçon).

l'Islâm dans l'orient et dans l'occident. Les peuples du nord étaient des barbares à demi sauvages, ils commencèrent par ruiner ce qui restait de culture intellectuelle, au point que les siècles où ils dominèrent, s'appellent la nuit du moyen âge ; ils reçurent des vaincus leur culture, leur religion, leurs lois, leur langue même. Les Arabes n'étaient plus des barbares, lorsqu'ils s'élancèrent à la conquête du monde ; ils avaient en eux des germes de civilisation qui se développèrent avec une rapidité et un éclat tout aussi merveilleux que leurs victoires ; ils portèrent leur civilisation chez les vaincus (1). Ces barbares du midi, qu'on accuse de tout détruire, rallumèrent le feu sacré de la science et de la philosophie en Europe.

Voltaire dit que « les Arabes étaient un peuple de brigands : ils volaient avant Mahomet en adorant les étoiles ; ils volaient sous Mahomet au nom de Dieu. Ils avaient la simplicité des temps héroïques ; mais qu'est-ce que les siècles héroïques ? c'était le temps où l'on s'égorgeait pour un puits, comme on fait aujourd'hui pour une province » (2). Il est vrai que les Arabes du désert sont nomades et pillards ; la nature, pour ainsi dire, les fait tels. L'Arabie est en partie couverte de montagnes arides et de plaines de sable persemées de rares oasis ; les Arabes vivent sous la tente, trop souvent de rapine, pour suppléer à ce que le sol leur refuse. Ils justifient leurs brigandages en disant que, dans le partage de la terre, les autres branches de la famille humaine ont obtenu les climats riches et heureux ; que l'infortuné Ismaël a eu pour son lot des déserts, que sa postérité a le droit de reprendre par l'artifice et la violence la portion de l'héritage dont on l'a privé injustement (3). Mais ces brigands du désert sont en même

(1) *Herder*, Idées XIX, 3 : « Bienfaiteurs des peuples qu'ils avaient conquis, soit par leurs découvertes, soit par les idées qu'ils servirent à répandre, leur influence s'est fait sentir au loin dans tout le système du monde civilisé ».

(2) *Voltaire*, Dictionnaire philosophique, au mot *Alcoran*. Voltaire n'a fait que répéter l'accusation de *Grotius* (de veritate relig. christ. VIII, 6) : « Qui Mahumetismum primi susceperunt, prædones erant, homines ab humanitate ac pietate alieni ».

(3) *Sale*, Observations sur le Mahométisme.

temps le plus hospitalier des peuples : l'étranger qui met le pied dans leurs tentes devient pour eux un être sacré. On dirait que l'Arabe sent la faiblesse de l'homme en lutte avec l'immensité du désert et les terreurs de la nature ; l'instinct de l'humanité le porte à la charité pour le malheureux voyageur. Des feux allumés sur les montagnes le dirigent et lui montrent le chemin de la tente hospitalière. Une guerre à mort éclata entre deux tribus de la même famille pour le chameau d'un hôte dont le sang demandait expiation (1). Un peuple qui pratique l'hospitalité avec cette prévoyance et ce dévouement, n'est pas un peuple de brigands. Le sentiment de l'humanité, cette fleur de la civilisation, s'était développé chez eux ; il éclate dans des actes admirables de délicatesse. *Voltaire* lui-même a célébré les luttes de générosité et d'amitié qui illustrent les annales des habitants du désert (2). Nous rapporterons quelques traits moins connus d'un Arabe qui est pour ainsi dire l'idéal de sa race.

Hâtim, à l'exemple des héros arabes, était à la fois guerrier et poëte ; il chante ses sentiments dans une *càcida* : « Pauvre, je ne demande rien à personne. Riche, j'appelle les autres à partager mes richesses... D'autres sont esclaves de leurs trésors ; moi, grâce à Dieu, je dispose en maître de mon bien. Je le consacre à racheter les captifs, à nourrir les voyageurs, à répandre des bienfaits autour de moi ». *Hâtim* s'était imposé la loi de ne jamais refuser ce qu'on lui demandait. Dans un combat, un ennemi qui fuyait devant lui, ayant crié : *Hâtim*, fais-moi don de ta lance, il lui donna son arme à l'instant, et cessa de le poursuivre. Ses amis lui reprochèrent son imprudence : « Si ce fuyard était revenu à la charge, tu te serais trouvé désarmé, exposé à ses coups. — Que voulez-vous? répondit *Hâtim*, il me demandait un don... En quelque position que je me trouve, je ne dis à l'homme qui m'implore : je n'ai rien à te donner. Quand mon âme voltigera dans le désert et que mon corps reposera dans la tombe, me sen-

(1) *Fulgence Fresnel*, Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme, I, 27, 16, 20.

(2) *Voltaire*, Dictionnaire philosophique, au mot *Arabes*.

tirai-je privé de ce que j'aurai donné ? Jouirai-je de ce dont j'aurai été avare » ? *Hâtim* passait un jour dans le pays des Hamza : un malheureux, qui était retenu prisonnier, lui crie d'avoir pitié de sa misère. « Tu me perces le cœur, répondit *Hâtim* ; je n'ai pas sur moi de quoi payer le prix de ta liberté. Mais tu n'auras pas eu en vain recours à moi ». Il négocie avec les Hamza, il s'engage à leur donner un certain nombre de chameaux pour la rançon et en attendant qu'ils soient arrivés, il prend la place du captif et lui fait rendre la liberté. *Hâtim*, aussi célèbre par sa bravoure que par sa générosité, avait juré de ne jamais tuer un homme ; il épargna toujours la vie de ceux qu'il combattait ; il rendait la liberté à ses prisonniers sans rançon. Citons encore un trait de charité, trop admirable pour n'être pas rapporté. La tribu de *Hâtim* fut pendant une année de disette dans une affreuse misère. Un soir l'Arabe et sa femme, après avoir passé la journée sans manger, étaient parvenus à faire oublier la faim à leurs enfants et à les endormir en leur racontant des histoires. Une voisine arrive, criant que ses enfants n'ont rien à manger, qu'elle les a laissés hurlant comme des louveteaux ; elle implore sa compassion. *Hâtim* égorge son cheval Djiulab, en dépèce les membres et allume un feu pour les rôtir. « Sers-toi, dit-il à la voisine, et sers tes enfants. Réveille les nôtres, ajoute-t-il, en s'adressant à sa femme, et satisfaites votre appétit ». Puis il reprit : « Ce serait une honte que vous mangeassiez seuls, tandis que tous les gens du camp souffrent de la faim. Il alla de tente en tente inviter tout le monde à venir partager le repas. Chacun se hâte d'accourir ; quant à lui, enveloppé dans son manteau et caché dans un coin, il regarda manger les autres, sans goûter un seul morceau (1).

L'hospitalité et la générosité restèrent les vertus des Arabes, jusque dans les fureurs de leurs guerres civiles. Les Abbassides poursuivirent les Ommiades avec un acharnement et une cruauté qui tiennent de la bête féroce. Ibrahim, un des princes de la famille

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. II, p. 610, ss. Il faut lire dans *Perceval*, (II, 636-640) le trait de générosité d'un guerrier arabe envers un voleur qui par hasard avait partagé son pain.

déchue, se réfugia dans la cour d'une grande maison qu'il trouva ouverte. Un jeune homme le reçut et lui accorda l'asile sans lui adresser aucune question. Ibrahim voyait tous les jours son hôte sortir à cheval et armé de toutes pièces. Il lui demanda le motif de ces courses; le jeune homme répondit : « Ibrahim a égorgé mon père; j'ai appris qu'il est maintenant obligé de se cacher, je le cherche tous les jours pour assouvir ma vengeance dans son sang ». Le malheureux prince dit à son hôte : « Je suis Ibrahim, le meurtrier de ton père : punis-moi de mon crime ». Le jeune homme changea de visage; les yeux remplis de larmes, il dit à Ibrahim : « Tu iras un jour retrouver mon père en présence d'un juge plein d'équité. Quant à moi, je ne manquerai pas à la parole que je t'ai donnée; mais comme je craindrais de n'être pas toujours maître de moi, va chercher un asile où ta présence ne rappelle pas des souvenirs déchirants ». Il lui offrit en même temps une bourse de mille pièces d'or. Ibrahim refusa le don et s'éloigna en silence [1].

Un autre trait de la race arabe, c'est la passion de la poésie. Ces hommes toujours en guerre, qui ne se rencontraient que pour se combattre, avaient des réunions pacifiques, où les héros venaient chanter leurs exploits et la gloire de leur tribu. Pendant ces congrès annuels, toutes hostilités cessaient; il n'y avait d'autre lutte que des défis pour emporter la récompense accordée aux meilleurs poëmes; on les copiait en lettres d'or et on les suspendait dans le temple de la Càba. C'était en même temps une lutte de vertus; car la poésie chantait de grandes et nobles actions, le courage, la libéralité, l'hospitalité. La violence et le brigandage, pourvu que les étrangers en fussent les victimes, étaient également comptés parmi les vertus; l'héroïsme de l'Arabe était celui des chevaliers du moyen âge, mélange de barbarie et de délicatesse. Les guerriers poëtes étaient les hommes les plus considérables de leur tribu, ils en étaient les rois pour ainsi dire; on les appelait pour décider les différends, pour apaiser les guerres. La poésie avait tant d'empire sur ces âmes de feu, que l'on vit des hommes

(1) *Quatremère*, Mémoire sur les asiles chez les Arabes, dans les *Mémoires de l'Institut*, Inscriptions et Belles-Lettres, T. XV, p. 344-346.

marquants se convertir à l'Islâm, charmés par l'harmonie des versets du Coràn (1).

Sont-ce là des traits d'une race plus barbare que les Barbares du nord ? ou les Arabes ne rappellent-ils pas plutôt les Hellènes qui eux aussi avaient des luttes poétiques dans lesquelles la guerre avait ses trêves, qui eux aussi appelaient les poëtes à vider leurs différends? Ces germes de culture et d'humanité se développèrent chez les Arabes, comme chez les Grecs, par la guerre et la conquête. L'inspiration des Arabes, bien que moins puissante que celle des Hellènes, donna la primauté aux sectateurs de Mahomet pendant la première partie du moyen âge : ils brillèrent dans les sciences et les arts au moment même où les ténèbres de l'ignorance semblaient s'appesantir sur le monde chrétien. L'Asie, l'Afrique et l'Espagne étaient les centres de la civilisation au neuvième et au dixième siècle. Des villes que nous appelons barbares avaient des universités célèbres : un calife imposait comme tribut à l'empereur grec, au lieu d'or, des manuscrits. « Plusieurs de ces princes qui habitaient les palais enchantés de Bagdad pendant un long règne, n'eurent pas de soin plus empressé que d'encourager les savants et les poëtes, de rassembler de vastes bibliothèques, et de faire traduire ou composer des ouvrages. Jamais, ni Léon X, ni Louis XIV, ne protégèrent les lettres avec plus de prédilection et de magnificence » (2). « Les princes étaient aux pieds des sages pour apprendre la sagesse : l'empire tout entier semblait être une immense académie dans laquelle tous étaient ou maîtres ou disciples, communiquant ou recevant la science » (3).

Nous ne voulons pas idéaliser la race arabe : le mouvement intellectuel fut passager parce qu'il manquait de force et d'initiative. Dans la philosophie, les Arabes se bornent à traduire Aristote et à le commenter : l'esprit créateur leur fait défaut. Ils n'ont pas le génie de la liberté, et sans liberté, il n'y a pas de science politique, pas d'histoire. Leur poésie même est plutôt un éclat de

(1) *Weil*, Mohammed.
(2) *Villemain*, Histoire de la littérature française au moyen âge, IVe leçon.
(3) *Macaulay*, dans l'*Edinburgh Review*, January 1824.

paroles, une harmonie de vers, qu'un accent qui sort de l'âme. Ils n'ont montré d'esprit inventif que dans les sciences (1). Mais pour apprécier la mission civilisatrice des conquérants arabes, il ne faut pas comparer leur culture intellectuelle avec la nôtre, il faut rechercher ce que nous devons à ce peuple que l'on représente comme barbare : les Arabes sont la première lumière qui éclaire le moyen âge (2).

Admirons les voies de la providence. L'humanité ne peut atteindre le but de sa destinée qu'à la condition que les progrès accomplis par une génération profitent à l'avenir. La continuité du progrès repose sur le lien qui enchaîne les âges successifs. La civilisation moderne a ses racines dans l'antiquité; elle procède de la Grèce. Cependant l'invasion des Barbares menaçait de séparer l'Europe des sources de la civilisation ; les trésors de la littérature hellénique paraissaient ensevelis, perdus pour l'occident. Mais voilà que Dieu suscite dans les déserts de l'Arabie un prophète qui lance ses sectateurs dans le monde entier ; ils apportent avec eux les monuments de la sagesse grecque, traduits dans la langue du Coràn. Bien des siècles avant que la prise de Constantinople répandît la connaissance de la langue grecque en Europe, les Arabes communiquèrent à l'occident les œuvres des philosophes et des mathématiciens de la Grèce. Ces traductions furent la flamme qui alluma la philosophie du moyen âge, première manifestation de la liberté de la pensée (3).

L'Espagne est l'intermédiaire par lequel la civilisation arabe se communiqua à l'occident ; c'est là que les hommes avides de science cherchaient l'instruction, au moyen âge (4). Gerbert (devenu

(1) Nous devons aux Arabes les bases de nos connaissances mathématiques. *L'algèbre* porte dans son nom la marque de son origine orientale.

(2) « Les nations de l'Europe, après avoir vieilli dans la barbarie, n'ont été éclairées que par l'invasion des Arabes et l'arrivée des Grecs ». *Bailly*, lettre à Voltaire. — « Les Arabes firent reculer en partie la barbarie qui déjà depuis deux siècles avait couvert l'Europe ébranlée par l'invasion des Barbares ». *Humboldt*, Cosmos, T. II, p. 247.

(3) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 170-172.

(4) Le moine *Cesaire de Heisterbach* (13e siècle) dit (De miraculis, V, 4) : Plures ex diversis regionibus scholares in eadem civitate (Toleti) studebant in arte necromantica.

pape sous le nom de Silvestre), après avoir parcouru les écoles de France sans pouvoir satisfaire sa passion d'apprendre, alla puiser en Espagne ces connaissances physiques et mathématiques qui causèrent un tel étonnement, qu'on accusa le futur pape de s'être donné au diable pour acquérir une science aussi prodigieuse. C'était encore dans les écoles des Arabes que les Juifs étudiaient la médecine, qu'ils pratiquaient dans tous les pays de l'Europe. L'école de Salerne, si célèbre dans l'histoire de la science médicale, doit son origine aux Arabes. Leur influence ne fut pas moins puissante dans le domaine des arts. Pendant toute la durée du moyen âge jusqu'à la Renaissance, les monuments du midi de l'Europe furent construits à l'imitation des Arabes ou par des artistes de leur nation : l'église de Notre Dame de Paris est une conception du génie arabe (1). Les *romances* espagnoles furent inspirées par la poésie des Arabes. On revendique pour eux une action directe sur les *trobas* provençales (2) ; il est certain que la poésie moderne a emprunté aux enfants de l'Arabie la marque caractéristique de ses vers, la rime (3). Presque tous les établissements scientifiques qui distinguent la culture européenne doivent leur origine aux Arabes. Ils fondèrent les premiers colléges ; celui du Caire était si vaste, que dans une émeute il servit de forteresse à l'armée des rebelles ; dans l'Espagne musulmane toutes les villes avaient leur collége. Les premiers observatoires astronomiques furent élevés par les Arabes ; celui de Bagdad était dans le palais même du calife. Dès le neuvième siècle, le calife Al-Mamoum fit mesurer géométriquement un degré du méridien pour calculer la grandeur de la terre (4). Les Académies doivent leur origine à l'amour des Arabes pour la science (5). On connaît

(1) *Viardot*, ib. II, 173, 179.

(2) *Troba*, pièce de vers; d'où *trobador*, faiseur ou chanteur de vers (*Viardot*, II, 184-190. — *Fauriel* admet l'influence des Arabes dans sa savante et ingénieuse Histoire de la poésie provençale (T. II, p. 280, ss.)

(3) *Muratori*, Antiquitat. Italic. T. III, p. 705, De origine italicæ poeseos.

(4) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 163, 136.

(5) C'est un philosophe qui fonda à la fin du IVe siècle de l'Hégire, une des premières Académies du moyen âge, *Seïd Ibn Risa*. L'Islâm était en décadence. Le philosophe arabe disait qu'il fallait le relever par la philosophie; il croyait

la richesse de leurs bibliothèques ; l'Espagne seule en renfermait soixante-dix. Le calife Alhakem confia la direction de celle de Cordoue à son propre frère comme le premier poste de l'Empire; le seul catalogue de cette bibliothèque vraiment royale formait quarante-quatre volumes de cinquante feuilles chacun. Quatre siècles plus tard, Charles le Sage réunit avec beaucoup de peine une collection de 900 volumes (1).

Les Arabes n'étaient pas moins distingués par la douceur de leurs mœurs que par leur culture intellectuelle. La délicatesse des relations sociales était née chez eux de l'extrême retenue imposée aux deux sexes et l'on doit ajouter, au moins pour l'Espagne, de l'esprit cultivé des femmes. Les Arabes montraient une excessive sévérité dans tous les rapports de famille et de société : « Ces gens là, disaient-ils des Espagnols, sont remplis de bravoure, mais ils vivent comme des bêtes sauvages; ils entrent les uns chez les autres sans demander permission, ils ne lavent ni leur corps, ni même leurs habits qu'ils n'ôtent que lorsqu'ils tombent en lambeaux » (2). L'esprit chevaleresque dominait chez les guerriers arabes au point que l'on a cru trouver chez eux l'origine de la chevalerie féodale (3). En Espagne, un père tua son fils en le voyant reculer devant un ennemi supérieur. Tout Arabe qui fuyait, lorsque l'ennemi n'était pas au moins double en nombre, était noté d'infamie. Cependant le courage n'était pas la seule, ni même la première vertu d'un chevalier arabe : on demandait de lui avant tout des qualités morales, la bonté, la poésie, l'éloquence (4).

Tels étaient les conquérants arabes. Méritent-ils qu'on les com-

que l'islâm n'atteindrait sa perfection que par l'union de la philosophie grecque et de la théologie (*Ritter*, Géographie, T. X, p. 478).

(1) *Viardot*, Essai, T. II, p. 165.

(2) *Viardot*, Essai, T. II, p. 191.

(3) *Fauriel* (Histoire de la poésie provençale, T. III, ch. 41) dit qu'il n'y a pas lieu de douter que la chevalerie religieuse des Arabes n'ait fourni l'idée et le modèle de celle des Chrétiens. Il admet la même influence pour cet autre élément de la chevalerie qui concerne l'amour et ce qu'on appelle les idées chevaleresques.

(4) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 193.

pare à ces hordes sauvages sorties des steppes de l'Asie qui ne laissent d'autre trace de leur passage que des pyramides de têtes coupées? On place les Barbares du nord infiniment au dessus des Arabes. La civilisation arabe, il est vrai, a été éphémère ; il n'en reste que des ruines, tandis que la civilisation germanique est pleine de vie. A quoi tient cette destinée diverse? Nous accusons les Arabes d'une barbarie qui est celle de leurs vainqueurs. Que serait devenue l'Europe chrétienne, si au neuvième siècle elle avait succombé sous l'invasion des Slaves et des Hongrois? Les Arabes ont été dépossédés en Espagne par une race africaine; en Asie, vaincus par une race orientale, ils se sont retirés dans leurs déserts, laissant à un peuple tartare l'héritage de Bagdad. Les Arabes n'avaient pas en eux cette force d'assimilation qui fonde les conquêtes durables et les civilisations progressives. Les Germains reçoivent leur culture des vaincus; ils s'unissent avec eux, et de cette fusion naît une civilisation supérieure à celle de l'antiquité. Les Arabes communiquent leur civilisation aux vaincus, mais sans se mêler avec eux; ils restent stationnaires et cèdent à la première tempête qui jette sur eux les populations nomades de la Haute Asie. Les enfants du désert brillent comme un météore dans la nuit du moyen âge, ils disparaissent comme un météore.

N° 2. DROIT DE GUERRE.

La conquête des Arabes n'est pas inspirée par l'ambition comme les guerres des Grecs et des Romains, ce n'est pas une migration de peuples comme l'invasion des Barbares du nord, c'est une propagande armée. Les passions religieuses ne connaissent pas l'humanité; la terrible loi de l'extermination, promulguée par Moïse contre les habitants de la Palestine, a toujours été la loi de ceux qui en combattant croient combattre par ordre de Dieu, pour la cause de Dieu. Mahomet aussi déclara une guerre à mort, mais seulement aux idolâtres : « Tuez-les partout où vous les trouverez... La tentation à l'idolâtrie est pire que le carnage à la guerre ». Aucune trêve ne leur est accordée, aucun tribut n'en peut être accepté » (1).

(1) *Corân*, II, 187, 189, 190; IX, 5; — *Reland*, Dissert. T. III. p. 14.

Mais cette loi de sang ne fut observée que dans les premiers temps de l'Islâm, lorsqu'il y avait encore lutte à mort entre l'idolâtrie et la religion nouvelle ; dès que les Arabes deviennent conquérants, leur droit de guerre s'adoucit. Ils donnent à leurs ennemis le choix entre ces trois conditions : s'ils embrassent le Mahométisme, ils prennent place dans la société musulmane et jouissent de tous les priviléges des croyants : s'ils refusent de se convertir, ils doivent se soumettre au tribut, et alors ils conservent leur religion : s'ils veulent tenter le sort des batailles, les femmes et les enfants deviennent captifs, les hommes pris les armes à la main peuvent être mis à mort (1). La dure loi de la servitude frappait le vaincu chez les nations les plus civilisées de l'antiquité : les Chrétiens la pratiquaient encore, lorsque Mahomet prêcha sa religion. Mais aucun peuple n'a eu une loi aussi humaine pour la femme captive que celle du prophète arabe. Mahomet, dit son biographe (2), vint à passer pendant qu'on séparait les enfants de leurs mères ; il entendit les cris lamentables des femmes, et les pleurs des enfants ; quand il en apprit la cause, il dit : « Ne vendez les enfants que conjointement avec leurs mères. »

Les adversaires mêmes de l'Islâm conviennent que le droit de guerre de Mahomet est conforme à la justice et à l'humanité (3). Nous avons les instructions données par le premier calife à ses lieutenants, dans toute la ferveur de ce qu'on appelle le fanatisme religieux ; qu'on les compare avec le droit de guerre des Germains dont l'invasion était, dit-on, pacifique auprès des conquêtes des Arabes : « Combattez bravement et loyalement, n'usez pas de perfidie envers vos ennemis, ne mutilez pas les vaincus ; ne tuez ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes ; ne détruisez pas les palmiers, ne brûlez pas les moissons ; ne coupez pas les arbres fruitiers, n'égorgez pas le bétail, à l'exception de ce qu'il faudra pour votre nourriture. Vous trouverez sur votre route des hommes

(1) *Solvet*, Droit mahométan sur la guerre avec les infidèles, traduit de l'arabe (1829), p. 14, s. 19.

(2) *Gagnier*, Vie de Mahomet, T. II, p. 208.

(3) *De Sacy*, dans le *Journal des Savants*, 1826, p. 547.

vivant dans la solitude et la méditation, voués à l'adoration du Seigneur, ne leur faites point de mal. Vous en rencontrerez d'autres dont la tête tonsurée présente une couronne de cheveux au dessous d'un sommet rasé; ceux-là, frappez-les de vos sabres et ne leur faites point de quartier » (1). Sans doute ces instructions ne furent pas toujours suivies : l'humeur sauvage de l'Arabe du désert, jointe aux mauvaises passions du croyant, produisit un mélange d'héroïsme et de cruauté. Khâlid, *le glaive de Dieu*, était le type de ces héros : plus d'une fois il se baigna dans le sang des prisonniers de guerre (2). Mais les premiers califes réprimèrent cette ardeur sauvage. Le vainqueur de l'Égypte, Amrou, écrivit ces paroles sinistres à Omar, après la prise d'Alexandrie : « La ville a été soumise par la force des armes, elle n'a obtenu ni traité, ni capitulation; les Musulmans sont impatients de jouir des fruits de leur victoire ». Omar n'écouta pas cette proposition menaçante qui allait ruiner la ville la plus commerçante du monde; il assura la vie, la liberté et la propriété aux habitants. Quelques villages avaient pris le parti des Grecs; Omar défendit de traiter les vaincus comme captifs, il leur donna les mêmes droits qu'à tous les Coptes (3).

L'esprit généreux, chevaleresque de la race arabe fut étouffé en orient par le mélange des peuples asiatiques, qui de tout temps ont usé d'un droit de guerre cruel. Les Grecs eux-mêmes ne s'étaient pas humanisés, en proportion de leur culture intellectuelle; dans leur décadence, il ne leur restait que la barbarie; leur contact, leur exemple fut funeste aux Arabes. L'empereur Théophile prit

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 343. — Comparez *Solvet*, Droit mahométan sur la guerre avec les Infidèles, p. 16 : « Il convient aux Musulmans de ne point trahir la foi jurée, de ne point employer la fraude, de ne point mutiler les prisonniers, de ne tuer ni la femme, ni le vieillard décrépit, ni l'enfant, ni l'aveugle, ni le boiteux... Les Musulmans se garderont aussi de tuer les insensés ».

(2) Dans une bataille contre les Perses, *Khâlid* fit un vœu, que si Dieu lui accordait la victoire, il n'épargnerait aucun ennemi, et qu'il égorgerait les infidèles, jusqu'à ce que le fleuve fût rouge de leur sang. Il accomplit ce vœu sauvage. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 33).

(3) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 115.

la ville de Sozopétra ; le calife y avait reçu le jour, il sollicita la grâce des habitants. Le prince grec répondit à cette prière en rasant la ville, et en mutilant ou en marquant d'une manière ignominieuse les Syriens captifs. Le calife usa de terribles représailles ; il s'empara de la ville d'Anconium, patrie de Théophile ; 30000 prisonniers furent traités comme de vils criminels (1).

Cependant le caractère national se manifestait toujours dans quelques hommes. Mahmoud, le vainqueur de l'Inde, fit des actes de justice et de générosité qui feraient honneur à un guerrier chrétien. Un jour qu'il siégeait au divan, un Indien vint accuser un soldat turc qui l'avait chassé de sa maison et de son lit. « Suspends tes cris, dit le sultan, et avertis-moi, lorsque le coupable retournera chez toi ; j'irai moi-même le juger et le punir ». Mahmoud suivit son guide, rangea ses gardes autour de la maison et, faisant éteindre les flambeaux, il prononça la mort de celui qu'on venait de surprendre dans un crime de vol et d'adultère. L'arrêt exécuté, on ralluma les flambeaux. Le sultan se mit à genoux, et quand il eut achevé sa prière, il mangea des aliments grossiers avec la voracité de la faim. L'Indien ne put contenir l'expression de son étonnement. « J'avais lieu de croire, dit Mahmoud, que mes fils étaient les seuls qui osassent se permettre un pareil attentat ; j'ai éteint les flambeaux afin que ma justice fût inflexible. Quand j'ai découvert le coupable, j'ai remercié le ciel par mes prières ; et telle était mon inquiétude depuis que j'ai reçu ta plainte, que j'ai passé trois jours sans prendre de nourriture » (2).

Mahmoud faisait la guerre aux Bouides, souverains de la Perse occidentale. Le chef de la dynastie était mineur ; la sultane mère écrivit à Mahmoud : « Tant que mon mari a vécu, j'ai redouté ton ambition : c'était un guerrier digne de ton courage. Il n'est plus. Son sceptre a passé à une femme et à un enfant : tu n'attaqueras pas l'enfance et la faiblesse. Ta conquête n'aurait rien de glorieux, et combien ta défaite serait honteuse ! Car enfin le Tout Puissant dispose de la victoire ». Cette lettre désarma le conquérant (3).

(1) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 52.
(2) *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Mahmoud*.
(3) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 57.

C'est surtout en Espagne que la race arabe développa les instincts généreux dont la nature l'a douée. Les Barbares du nord, les Arabes et les Chrétiens se sont rencontrés sur le sol de la Péninsule ; parmi ces conquérants, les enfants du désert brillent par leur humanité [1] : « La conquête des peuples du midi, bien différente de celle des peuples du nord, se fit sans ravages, sans effusion de sang, comme une simple prise de possession » [2]. On lit dans les réglements militaires d'un prince arabe : « Défense est faite aux gens de guerre de tuer les femmes, les enfants, les vieillards, les malades et les religieux, à moins qu'ils ne soient armés ou aidant l'ennemi » [3]. Les chroniques rapportent des traits de générosité qu'on ne rencontre ordinairement que dans les romans. Le *wali* de Cordoue (1139), voulant forcer Alphonse VIII à lever le siége du fort d'Oréja, vint à marches forcées jusqu'aux portes de Tolède, où la reine Bérengère se trouvait renfermée sans moyen de résistance. La fière Espagnole envoya un héraut au général more pour lui représenter que s'il était venu combattre les Chrétiens, il devait les chercher sous les murs d'Oréja, où son époux l'attendait ; que faire la guerre à une femme n'était pas digne d'un chevalier brave et généreux. L'Almoravide céda devant ces nobles paroles ; il s'excusa de sa méprise et demanda la faveur de saluer la reine avant son départ. Bérengère vint sur les murailles, entourée de sa cour ; les chevaliers arabes défilèrent devant elle, comme dans un tournoi. Pendant ce temps, Alphonse faisait capituler le fort d'Oréja [4].

La comparaison des Arabes avec les conquérants du quinzième siècle ne fait pas honneur aux Chrétiens. L'Europe était au début d'une nouvelle ère de civilisation et d'humanité ; cependant les vainqueurs des Mores se conduisirent, non comme des barbares, mais comme des sauvages. On reproche encore aujourd'hui aux

(1) *Gibbon* (ch. 51) dit : « Si on compare les violences commises par les Arabes en Espagne, à l'invasion des Goths, ou à la conquête des rois de Castille et d'Aragon, on donnera des éloges à la modération et à la discipline des Arabes ».

(2) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 82.

(3) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 215.

(4) *Viardot*, ib. p. 195, d'après *Ferreras*.

Arabes d'avoir détruit la bibliothèque d'Alexandrie, ce qui prête à de belles phrases sur l'ignorance et le fanatisme musulmans ; il manque une chose à ces tirades, c'est la vérité : le fait imputé à Omar est faux [1]. Voici des faits authentiques. Après la prise de Grenade (1492), on y apporta de tous les coins de l'Espagne les livres arabes, pour en faire un magnifique autodafé ; en un seul jour les flammes dévorèrent un million, cinq mille volumes ! Il suffisait qu'un livre contînt des lettres arabes, pour qu'il fût condamné au feu [2]. On sait quel fut le sort des malheureux vaincus ; les vainqueurs les exterminèrent ou ils les expulsèrent du sol de l'Espagne ; l'exil fut pour la plupart un arrêt de mort.

N° 3. CONDITION DES VAINCUS.

La conquête arabe a été plus humaine pour les vaincus que les invasions germaniques ; cependant la dureté des Barbares du nord a été en définitive plus bienfaisante que la douceur des hommes du midi. Les Germains dépouillèrent les Romains, tantôt systématiquement, tantôt suivant les caprices de la violence ; une aristocratie hautaine sortit de la conquête, les hommes libres disparurent ; au dixième siècle presque toute la population était serve. Les Arabes laissèrent la liberté et la possession du sol aux vaincus ; ces missionnaires armés d'une foi nouvelle respectèrent même les religions rivales. Mais quelques siècles s'écoulent. Dans le monde germanique, les vainqueurs et les vaincus se sont fondus en une seule race, le servage a disparu, l'unité et l'égalité sont les principes de l'ordre social. Dans le monde musulman, les races coëxistent toujours, séparées comme au premier jour de la conquête ; l'inégalité est radicale, la fusion impossible : pas d'unité et par suite pas de force, pas d'avenir. D'où vient que la barbarie a été plus salutaire que l'humanité ? C'est que les peuples du nord se fixèrent sur le sol au point que la distinction des propriétés devint

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 116, note.
(2) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 166.

le principe de la distinction des personnes; l'attachement au sol fut un lien d'union entre les conquérants et les peuples conquis; les vainqueurs acceptèrent la religion des vaincus, la communauté de croyances finit par produire la fusion, malgré les différences d'origine et les inégalités sociales. Les Arabes laissèrent aux vaincus leurs lois et leur religion; loin de se fixer sur le sol, ils ne faisaient qu'y planter leur camp, comme une tente dans le désert; il n'y avait pas de lien, pas d'union possible.

Les descendants des races vaincues s'appellent encore aujourd'hui dans les états de l'Islâm *les hommes du troupeau* (*rayet*). Cependant ils ne sont pas esclaves; ils sont les sujets, les clients, (*dimmy*) du vainqueur; ils conservent leurs lois et même leurs magistrats nationaux [1], ils conservent également la possession du sol. Les peuples germains se partagèrent une portion plus ou moins grande du territoire conquis. Chez les Arabes, cette appropriation individuelle fut une rare exception, elle n'avait lieu que lorsque la population vaincue était exterminée, expulsée ou réduite en esclavage. Tous les pays conquis forment des terres de tribut; les vaincus possèdent le sol comme tributaires. Leur possession est une jouissance plutôt qu'un droit de propriété; cette jouissance est héréditaire, mais toujours avec le même caractère; elle ne peut jamais devenir propriété exclusive, individuelle. La propriété est à Dieu. Quant aux conquérants, ils ne retirent d'autre fruit de la conquête que le tribut. Les tributs forment le fonds commun de la société musulmane. Une partie est réservée aux pauvres, c'est la part de Dieu; l'autre est distribuée aux membres valides de la nation. Mais pour y avoir une part, il faut exercer une fonction sociale; cette fonction consiste à surveiller la culture, à percevoir le tribut, à défendre le sol, à propager l'Islâm. Ainsi les croyants

(1) En Espagne, les vaincus continuèrent à se régir selon leurs lois, civiles et pénales, sous des comtes chrétiens; le gouvernement arabe se réserva seulement le droit de revoir et de confirmer les sentences, quand elles prononçaient la peine de mort. Avant de laisser exécuter un Chrétien, l'alcaïde du lieu devait s'assurer que le délit pour lequel il était condamné, emportait bien la peine capitale. Cette intervention même n'était-elle pas une marque d'humanité? (*Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 52, 58).

ne participent aux avantages de la conquête que par les fonctions qu'ils remplissent [1].

On a dit que les Turcs sont seulement campés en Europe : ce mot peint admirablement la conquête arabe. Les conquérants ne viennent pas, comme les Barbares du nord, demander des terres aux maîtres du monde; ce ne sont pas des richesses, des jouissances, un ciel plus doux qu'ils ambitionnent; ils sont envoyés par le prophète pour soumettre l'univers à l'Islâm. Pour remplir cette sainte mission, les soldats de Dieu doivent toujours être sous les armes; rien ne peut les attacher au sol, il faut qu'ils soient prêts au premier appel à plier leurs tentes pour porter plus loin la parole du prophète. Les Arabes sont des missionnaires armés ; le missionnaire ne se lie pas au sol, il va là où Dieu l'appelle.

C'est le caractère religieux de la conquête arabe qui a été le grand obstacle à la fusion des vainqueurs et des vaincus. Les conquérants, quels qu'ils soient, finissent par se mêler et s'unir avec les peuples conquis; il en a été des Tartares de la Chine, comme des Germains de l'Europe. Chez les Arabes, cette fusion n'était possible que par la conversion. Dans l'Occident, l'assimilation des races s'est faite par la conversion souvent violente des vaincus; le baptême des Saxons et des Slaves a été un baptême de sang. Les Arabes n'ont jamais employé la violence pour imposer l'Islâm. Dès le principe de la guerre sacrée, au milieu de l'effervescence des passions religieuses et des fureurs de la conquête, ils respectèrent la religion des Juifs, des Chrétiens, des Mages et des Brâhmanes. Cette tolérance a donné lieu à la tradition d'une capitulation que Mahomet aurait accordée aux Chrétiens [2]. La fable même prouve pour le génie humain des conquérants; il n'y pas eu de capitulation, mais il est certain que les premiers califes témoignèrent aux Chrétiens une tolérance dont les conquérants chrétiens

(1) *G. Cavaignac*, De la constitution territoriale, dans les pays musulmans (*Revue Indépendante*, T. VIII, p. 326, ss.)

(2) Cette capitulation a été publiée sous le titre de *Testamentum et pactio inter Muhammedum et Christianos fidei cultores* (Paris, 1630). *Tychsen* a prouve que la capitulation n'a jamais existé (Comment. Societ. Gœtting. T. XV, p. 172).

n'ont jamais donné l'exemple. Le calife Omar, après la prise de Jérusalem, visita les églises; l'heure de la prière des Musulmans étant venue, il demanda au patriarche une place où il pût s'acquitter de ce devoir. Le patriarche lui dit de prier où il était; Omar refusa, se retira seul sur les degrés du portique et y fit sa prière. Il expliqua ensuite à l'évêque grec pourquoi il n'avait pas voulu prier dans une église chrétienne : « C'est par égard pour vous, dit-il; rien n'aurait pu empêcher les Musulmans de prier dans une église où le calife avait prié » (1). Omar II, le calife le plus zélé pour la propagation de l'Islâm, écrivit à ses lieutenants dans la Perse et dans l'Inde, de ne pas convertir les infidèles par le glaive, de ne pas détruire d'église, de synagogue, ni de temple quelconque; il leur recommanda d'attirer les vaincus à l'Islâm, en leur offrant une égalité complète avec les Musulmans. Le calife Welid transforma en mosquée l'église de S. Jean de Damas; les habitants ayant réclamé auprès d'Omar, le calife leur offrit 40000 pièces d'or pour les dédommager; les Chrétiens refusèrent, mais ils finirent par transiger à condition que le calife leur abondonnât d'autres églises (2). Ces débats entre les Chrétiens et leurs maîtres, ces concessions faites par un calife, zélé propagateur de l'Islâm, ne sont-elles pas des marques d'une haute tolérance ?

Les écrivains chrétiens disent qu'on vante trop la tolérance de Mahomet; ils s'apitoient sur la condition humiliante et précaire de leurs frères d'orient (3). Il est vrai que les califes ne restèrent pas fidèles à l'humanité des premiers successeurs de Mahomet; deux siècles après le prophète, on soumit les Chrétiens d'Asie à porter un turban et une ceinture d'une couleur différente et moins honorable; on leur interdit l'usage des chevaux et des mules, on les força à monter des ânes à la manière des femmes; dans les rues et dans les bains ils durent céder la place au dernier homme du peuple; on défendit le son des cloches, la pompe des processions. Ces distinctions injurieuses entre les vainqueurs et les

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 502, s.
(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 582.
(3) *Cantu*, Histoire universelle, T. VIII, p. 100.

vaincus se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Nous ne prendrons pas parti pour l'intolérance musulmane, mais les Chrétiens ont mauvaise grâce de s'en plaindre : l'intolérance est un vice inné à toutes les religions révélées. Les Chrétiens l'ont poussée beaucoup plus loin que les Musulmans (1) : les Juifs se seraient estimés heureux, s'ils avaient joui des lois que les califes imposèrent aux Chrétiens d'orient. Chrétiens et Arabes se sont rencontrés sur le sol de l'Espagne; l'histoire nous dira qui a été le plus tolérant.

Les Chrétiens jouissaient en Espagne d'une liberté religieuse presque complète. Les conquérants n'intervenaient pas dans la nomination des ministres de l'Église, ils leur permettaient de se réunir en concile; ils leur défendirent seulement les actes extérieurs du culte; les Chrétiens étaient même admis aux charges de l'État. Les Juifs avaient les mêmes droits; tant que la domination des Arabes subsista, l'Espagne était l'asile des Juifs, pendant que partout en Europe, sous la domination chrétienne, les malheureux descendants d'Israël étaient traqués comme des bêtes fauves. Le premier fruit de la victoire des rois chrétiens sur les Mores fut l'expulsion des Juifs; on les pourchassa comme les loups en Angleterre, jusqu'à la destruction du dernier. Quant aux Mores, la capitulation de Grenade leur assurait l'entière liberté de leur culte. Faut-il rappeler comment les rois catholiques tinrent leur promesse ? Faut-il rappeler les conversions forcées, puis l'expulsion des vaincus, en violation de la foi jurée ? les édits cruels de Philippe II enlevant aux Morisques leur langue et jusqu'à leurs noms? l'insurrection des malheureux poussés à bout ? l'horrible guet-apens du vainqueur de Lépante ? l'expulsion définitive des derniers débris de la race vaincue, expulsion qui fut une véritable condam-

(1) « Les Turcs, dit *Lamartine* (Voyage en Orient), sont le seul peuple tolérant. Possesseurs par la guerre du monument sacré des Chrétiens, ils ne le détruisent pas, ils le conservent; ils y maintiennent un ordre, une police, une révérence silencieuse, que les communions chrétiennes, qui se le disputent, sont bien loin d'y garder elles-mêmes... Que les Chrétiens s'interrogent et se demandent de bonne foi ce qu'ils auraient fait, si les destinées de la guerre leur avaient livré la Mecque et la Kaaba. Les Turcs viendraient-ils de toutes les parties de l'Europe et de l'Asie, y vénérer en paix les monuments conservés de l'Islamisme ? »

nation à mort [1]? Telle a été en Espagne l'intolérance arabe et la tolérance chrétienne.

§ 4. *Relations internationales.*

L'isolement est le caractère distinctif du moyen âge européen. Rome avait lié les nations par la conquête; les Barbares essayèrent vainement de continuer l'Empire, leur esprit étroit ne fut à l'aise que dans des sociétés étroites; fixés sur le sol, ils s'immobilisèrent avec leurs terres. Les Arabes aspirent dès le principe à la domination du monde; leur monarchie, plus universelle que celle de Rome, embrasse les trois continents: une grande partie de l'Asie obéit à leurs lois, tout ce que le moyen âge connaît de l'Afrique est musulman, ils ont un pied en Europe. Les Arabes renouent ainsi le lien entre l'orient et l'occident que l'invasion des Barbares menaçait de rompre. Ils brisent l'isolement de la féodalité, en la mettant en relation avec le monde oriental. L'hostilité des religions était un grand obstacle à ces rapports, mais les besoins des hommes l'emportent sur l'antipathie des croyances: le commerce unit ceux que la foi divise, c'est un de ses grands bienfaits. Les communications, une fois établies, ne se bornent pas à échanger des marchandises: les idées, les sentiments se transmettent et se mêlent. Les Arabes communiquent à l'Europe les trésors de la philosophie et de la science grecque en même temps que les produits de l'Asie. C'est ainsi que l'humanité avance vers le terme de de sa destinée, la civilisation générale, l'unité et l'harmonie.

L'Islâm n'est pas favorable au commerce, il est guerrier plutôt que commerçant. Il se rapproche d'un autre côté de l'esprit du Mosaïsme et du spiritualisme chrétien, en prohibant le prêt à intérêt et en défendant toutes relations avec les infidèles. Cependant le Mahométisme est moins hostile au commerce que la doctrine chrétienne par cela même qu'il est moins spiritualiste. Le

(1) Le moine *Fray Joyme Bleda* qui se fit l'historien des Morisques, après avoir été leur persécuteur, avoue qu'il ne survécut pas un quart de la population morisque chassée de l'Espagne. (*Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 40).

Corân dit : « Ce n'est point un crime de demander à Dieu l'accroissement de vos biens en exerçant le commerce durant le pèlerinage » (1). La défense d'entrer en rapport avec les infidèles aurait pu créer une barrière insurmontable entre l'Orient musulman et l'Europe chrétienne; mais les prohibitions religieuses, si elles entravent les relations, n'ont jamais eu le pouvoir de les empêcher (2).

Le génie de la race arabe et le cosmopolitisme né de la conquête favorisèrent le développement de l'esprit commercial et firent de l'empire des califes le siége principal du commerce au moyen âge. Pline a déjà remarqué que les Arabes unissaient l'amour des armes à la profession de commerçant (3). L'Arabie méridionale faisait un commerce considérable dans l'antiquité : placée sur la route que parcouraient les navigateurs qui de l'Égypte et de l'Éthiopie se rendaient en Perse et dans l'Inde, elle semblait destinée par la nature même à se livrer au commerce (4). La nation conserva ce génie à travers les âges. Mahomet fut commerçant avant d'être prophète; ses voyages à la tête des caravanes lui firent connaître les religions étrangères. Le commerce se mêlait à la religion, comme chez tous les peuples de l'Orient. Déjà avant Mahomet, le pèlerinage à la Câba de la Mekke était accompagné de transactions commerciales (5); ces voyages, moitié religieux, moitié commerciaux, prirent une importance immense lorsque l'Islâm se fut répandu dans le monde entier. Le prophète arabe enjoint à ses sectateurs de visiter au moins une fois dans leur vie la Câba de la Mekke. Ce devoir était rempli rigoureusement par tous les Musulmans : des

(1) *Corân*, II, 194.

(2) *Chardin* raconte que les grands pontifes de Perse le qualifiaient toujours, en écrivant son nom, *d'obéissant et soumis à l'Islâm*. Comme il en demanda la raison, on lui répondit : C'est pour pouvoir licitement avoir commerce avec vous; parce qu'il est défendu aux Mahometans d'avoir aucune correspondance avec les gens qui ne le sont pas, à moins que ces gens ne leur soient soumis (*Chardin*, Voyages, T. XVII, p. 175). On voit que partout il est avec le ciel des accommodements.

(3) *Plin.* Hist. Nat. VI, 32.

(4) *Ritter*, Géographie, T. XII, p. 39.

(5) *Weil*, Mohammed, p. 14.

caravanes nombreuses se réunissaient à l'époque du pèlerinage, dans l'Inde, la Perse, l'Afrique, l'Égypte et la Syrie. Les pèlerins étaient en même temps commerçants; la caravane de Syrie comptait à elle seule quinze mille chameaux.

L'Islâm favorise encore le commerce, en comptant parmi les œuvres pies tout ce que les fidèles font pour les voyageurs. La religion recommande l'hospitalité; le gouvernement et les croyants rivalisent de zèle pour fonder ces magnifiques *caravansérails*, où tout voyageur reçoit gratuitement un asile. Lorsque, parcourant une mer de sable, sans arbres, sans culture, sans lieu de relâche, le voyageur chrétien haletant de chaleur et de soif, épuisé par la fatigue, trouve un de ces établissements fondés par la piété musulmane, dira-t-il encore que Mahomet est le prophète d'une religion immonde? Les caravansérails sont avec les mosquées les édifices les plus somptueux qu'on rencontre en orient. Toujours ouverts, on y entre quand on veut, on y reste tant qu'on veut, on sort sans rien payer. Le voyageur porte avec lui ce qui lui est nécessaire pour le coucher et pour la préparation de sa nourriture, il trouve dans les caravansérails les aliments à un prix modique et tarifé; il y a même des établissements où il est nourri gratuitement. Rien de plus prévenant, de plus délicat, que l'hospitalité des particuliers; il faut lire dans les récits des voyageurs européens, l'empressement que mettent les Arabes à leur fournir ce qu'ils ont de mieux, du pain de froment, tandis qu'eux-mêmes ne mangent que du pain d'orge; du lait de vache, tandis qu'ils se nourrissent du lait de chamelle.

La conquête mit les Arabes en possession des pays les plus riches de l'Asie et de l'Afrique, siéges antiques du commerce du monde. De conquérants, les Arabes devinrent commerçants, et ils mirent dans le commerce la même ardeur que dans la guerre. Les Arabes portèrent leurs armes ou du moins leurs établissements en Afrique beaucoup plus loin que les Romains. Ils allaient à la côte de Zanguébar où ils s'approvisionnaient de l'ivoire le plus estimé, et à Sofala qui leur fournissait de l'or en abondance. Il paraît qu'ils fréquentaient l'île de Madagascar; mais ils ne s'avancèrent pas plus loin, car ils n'ont pas connu la véritable configuration de l'Afrique.

Les Arabes furent maîtres de l'Inde ; ils entrèrent en rapport avec la Chine. A la fin du huitième siècle, le même calife qui envoyait des présents à Charlemagne, entretenait des relations avec l'Empire Céleste (1). Les Arabes eurent à vaincre la répugnance du gouvernement chinois pour les étrangers ; ils s'établirent en grand nombre à Canfut où ils avaient un cadi pour l'exercice de leur religion et l'administration de la justice. Ce sont les écrivains arabes qui ont donné les premières notions sur le thé et la porcelaine de Chine (2).

Les marchandises de l'Inde et de la Chine étaient répandues dans les vastes états du calife ; on les transportait jusque sur les côtes de la Syrie et de la Mer Noire, où les peuples européens s'en approvisionnaient. Les califes, qu'on accuse d'avoir marqué leur passage par les ruines et le sang, élevèrent les villes les plus considérables du moyen âge. Omar, ce farouche conquérant, fonda la ville de Bassora sur le confluent de l'Euphrate et du Tigre. L'emplacement, admirablement choisi, dominait les deux fleuves par lesquels les productions arrivées de l'Inde se répandent dans toutes les parties de l'Asie ; bâtie sur un terrain de sable et de pierre, Bassora devint, grâce aux travaux d'irrigation, un des paradis de l'orient. La nature l'emporta sur les révolutions qui bouleversèrent l'Asie ; aujourd'hui encore, il y a dans les soixante-douze quartiers de la ville, des commerçants de toutes les nations, Arabes, Persans, Arméniens, Turcs, Juifs, Chrétiens, Indiens (3).

Bagdad, la résidence des califes, surpasse toutes les villes de l'Asie et de l'Europe ; elle est digne de figurer dans les Mille et une Nuits (4) ; si nous n'avions pas les relations des géographes et des voyageurs, on serait tenté de la considérer comme un rêve de l'imagination orientale. Le savant *Ritter* la nomme une des capitales de la Terre. Fondée dans un moment où les guerres cessaient,

(1) *Haroun Arraschid* envoya une ambassade en Chine, l'an 798 (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 163).

(2) *Pardessus*, Lois maritimes, Introduction, p. 81.

(3) *Ritter*, Géographie, T. X, p. 176-180.

(4) *Mille et une Nuits*, CLI ; « Bagdad, la métropole de toutes les villes de la terre ».

la résidence des califes reçut le beau nom de *Ville de la paix* (1). Un fait intéressant donne une idée de sa population : aux funérailles du célèbre médecin *Ebn Haubal*, 800000 hommes et 60000 femmes suivirent le convoi. Le luxe répondait à cet immense concours de monde : le commerce y apportait toutes les richesses de l'empire des califes. Bagdad était en même temps un centre de civilisation ; lorsque les Mongols la détruisirent (1258), une magnifique bibliothèque devint la proie des flammes (1).

Bien que le commerce de l'orient fût entre les mains des Arabes, ils ne faisaient pas eux-mêmes l'importation des produits de l'Asie. On a attribué cette espèce d'indolence au goût des jouissances paisibles et aux discordes intestines qui déchirèrent l'empire des califes (2) ; mais l'opposition des croyances religieuses était le plus grand obstacle. Il fallait presque faire violence au Corân pour recevoir les marchands étrangers ; comment les disciples de l'Islâm auraient-ils recherché les infidèles ? Ces antipathies de l'orient n'empêchèrent cependant pas les liens avec les peuples de l'Europe. Le besoin d'activité des races germaniques entraîna de bonne heure les marchands européens en Asie. Le pèlerinage favorisa ces relations ; les pèlerins devinrent commerçants, ils portaient dans l'Asie quelques-uns des produits de l'Europe et ils en rapportaient les marchandises d'orient. Les villes maritimes d'Italie avaient des comptoirs dans les ports de la Syrie, et des établissements dans la plupart des villes de la Terre Sainte. La prise de Jérusalem par les Musulmans n'interrompit pas le commerce. Au neuvième siècle des relations entre l'Europe et l'Asie avaient une grande activité. Les Germains et les Arabes se rapprochaient ; le calife et Charlemagne s'envoyaient des ambassades. Les Germains étaient encore barbares ; leur contact avec les Arabes contribua à civiliser l'occident (3).

(1) *Dar el Salam*, le siége de la paix ; ou *Medinet el Salam*, la ville de la paix *Ritter*, X, 199).

(2) *Ritter*, Géographie, T. X, p. 234.

(3) *Pardessus*, Lois maritimes, Introduction, p. 86.

SECTION II. L'UNITÉ ARABE.

§ 1. *Le Califat.*

L'unité est la marque caractéristique de l'Islâm; il n'a d'autre dogme que l'unité de Dieu, unité absolue, n'admettant aucune distinction de personnes. Ce dogme aboutit en politique à l'absorption de tous les peuples dans un seul et immense royaume de Dieu; il ne saurait y avoir d'individualité nationale parce qu'il n'y a pas deux manières de concevoir l'unité de Dieu; il n'y a donc qu'une foi, et partout une seule société légitime, celle des croyants. Le même absolutisme règne dans le gouvernement de la société musulmane: les droits de l'individu disparaissent entièrement devant le pouvoir des successeurs du prophète. Cette unité a fait la grandeur de l'empire arabe, mais elle est aussi le vice fondamental de l'état social et de la civilisation produits par le Coràn. Sans individualité, pas de liberté pour les hommes, pas de libre mouvement pour les peuples; et sans liberté, pas de vie, pas de progrès, mais l'immobilité, le despotisme, la mort.

Le Christianisme ne professe pas l'unité absolue de l'Islâm, mais le dogme de la révélation joint à un spiritualisme excessif, conduisit également à méconnaître les droits des individus et les droits des peuples. Pourquoi donc la civilisation chrétienne est-elle libre et progressive, tandis que la société musulmane est esclave et stationnaire? C'est qu'en Europe, un élément de race est venu modifier la croyance; le génie de l'individualité avait des racines trop profondes dans les peuples germaniques, pour qu'il fût possible au dogme d'en empêcher le développement. L'Arabe du désert tenait de l'indépendance du Germain, mais l'esprit des races orientales qui se mêlèrent aux conquérants domina les compagnons du prophète: alors l'unité absolue du Coràn se développa sans obstacle jusqu'au despotisme.

Mahomet a la même ambition que le Christianisme, il veut établir l'unité universelle: « Guerre à mort aux infidèles, jusqu'à ce

qu'ils se convertissent ou qu'ils paient le tribut ». Lorsque la force des choses arrêta la conquête, les Musulmans ne désespérèrent pas de la conversion du monde entier, mais ils fondèrent leurs espérances sur un secours divin. Ils attendent l'unité de l'Islâm d'un prophète, que les uns appellent le vicaire de Mahomet, que les autres confondent avec Jésus-Christ (1). Il y a dans cette croyance commune aux religions qui se partagent l'orient et l'occident, un instinct de l'unité, idéal du genre humain ; mais chaque religion prétend réaliser l'unité absolue à son profit, en se fondant sur une révélation divine de la vérité : là est l'erreur. Ces prétentions contradictoires se détruisent l'une l'autre. Le Christianisme est la religion des peuples germains, tandis que l'Islâm n'a jamais eu de vie forte dans l'occident ; il règne dans le monde oriental, mais il n'y domine pas seul, il partage l'empire des âmes avec le Bouddhisme. Il en est donc de l'unité arabe, comme de toutes les tentatives de monarchie ou de religion universelle ; c'est une utopie que les desseins de la Providence condamnent et qui échoue contre la nature des choses.

Ce qui distingue l'unité arabe, c'est qu'elle est plus absolue qu'aucune autre : un Dieu, un prophète, une loi, voilà l'Islâm. Dans le monde occidental, l'Église est séparée de l'État ; il y a un ordre civil distinct de l'ordre religieux. L'Église et l'État unis en théorie, sont de fait en lutte permanente ; cette lutte a empêché la papauté de dominer l'empire et l'empire de dominer le monde. Dans l'Islâm, la lutte est impossible ; l'Église et l'État se confondent, l'ordre religieux est en même temps l'ordre civil. Le calife est pape et empereur ; il commande aux croyances en qualité de pontife et aux actions comme étant à la fois la loi qui ordonne, le

(1) *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Eslam*. — Chez les Perses cette croyance est mêlée d'idées chrétiennes ; ils croient qu'un Anti-Mohammed (l'Antechrist) précédera la venue du vicaire du prophète ; ils décrivent les signes précurseurs de cet ennemi du genre humain. Leur foi dans la venue du vicaire de Mahomet est si forte, que depuis des siècles on lui entretient dans plusieurs endroits des chevaux qu'on ne monte jamais, de peur de commettre un sacrilége ; il y en a toujours un sellé et bridé, avec des armes attachées à la selle. A Ispahan, il y a deux chevaux sellés, un pour le vicaire de Mahomet, et un pour Jésus qui doit être son généralissime. (*Chardin*, Voyages, T. XVIII, p. 68).

juge qui applique la loi et la force qui exécute la sentence [1]. L'orient, cette patrie du despotisme, n'avait pas encore vu un pouvoir aussi absolu. Les mages chez les Perses et les brâhmanes dans l'Inde balançaient la puissance du souverain, de manière qu'il y avait partage de pouvoir; la société musulmane est soumise à un seul homme, dont l'autorité est illimitée, car il est successeur du prophète. Il est vrai que le Coràn est la règle, la loi du calife; mais qu'est-ce qu'une loi pour celui qui n'a au dessus de lui, à côté de lui, aucun corps, aucune force qui puisse le retenir dans les limites de cette loi ?

L'unité de l'Islâm donna une force irrésistible à la conquête, mais elle produisit des effets funestes pour la société. Nous ne dirons pas avec *Volney* que « le but de Mahomet était de régner, qu'il voulait établir le despotisme le plus absolu dans celui qui commande par le dévouement le plus aveugle dans celui qui obéit, que c'est pour atteindre ce but qu'il rapporta tout à Dieu » [2]. Le despotisme n'a pas été le but, il a été l'effet de la confusion de tous les pouvoirs. Le Christianisme a un esprit de douceur qui est étranger à l'Islâm, l'Évangile est incompatible avec la colère et la cruauté d'un despote [3]; cependant, si la papauté avait absorbé l'empire, la société chrétienne aurait présenté le même spectacle que l'orient. Ce n'est pas au Christianisme que nous devons la liberté dont nous jouissons, c'est à l'esprit germanique.

L'histoire du califat nous montre l'influence des races sur le dogme. On croirait que jamais la puissance des califes n'a dû être plus absolue que sous les premiers successeurs du prophète. Cependant les premiers califes étaient des patriarches plutôt que des despotes. On raconte qu'Omar ayant reçu des toiles rayées comme partie du butin, les distribua entre les Musulmans ; chacun en eut pour sa part une pièce, le prince des croyants comme

(1) Le mot *Calife*, (Khalifat-raçoul-Allah) signifie vicaire ou successeur de l'envoyé de Dieu : il consacre la réunion du pouvoir religieux et du pouvoir politique dans les mains du chef de la société musulmane (*Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 341).

(2) *Volney*, Voyage en Syrie. État politique de la Syrie, ch. I.

(3) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXIV, 3.

les simples guerriers. Lorsque le calife monta en chaire pour exhorter les Musulmans à faire la guerre sainte aux infidèles, un homme de l'assemblée l'interrompit et lui dit : « Nous ne t'obéirons point ». Omar demande la raison. « Parce que, dit l'Arabe, tu t'es distingué de nous tous par une préférence particulière. Lorsque tu as distribué les toiles du Yemen, tu as eu pour ta part une seule pièce ; tu es d'une grande taille, si tu n'avais pris pour toi une part plus considérable que celle que tu nous as donnée, tu n'aurais pas pu en avoir un habit ». Omar se tourna vers son fils et lui dit : « Abd-Allah, réponds à cet homme ». Abd-Allah, se levant, dit : « Lorsque le prince des croyants, Omar, a voulu se faire faire un habit de sa pièce de toile, elle s'est trouvée insuffisante ; je lui ai donné une partie de la mienne, pour compléter son habit ». « A la bonne heure, dit l'Arabe, à présent nous t'obéirons » (1).

Ce trait est digne de la liberté qui régnait dans les forêts de la Germanie. Quel prodigieux changement, une fois les califes établis à Bagdad ! On dirait que le contact avec l'orient suffit pour engendrer le luxe, la corruption, le despotisme et la cruauté. La simplicité patriarcale des premiers califes fit place à un luxe gigantesque qui éblouit même les Grecs du Bas-Empire. A la réception d'une ambassade de Constantinople, on étala une armée de 7000 eunuques, une garde de lions, 38000 pièces de tapisserie, parmi lesquelles 12500 étaient de soie brodée en or ; l'ambassadeur byzantin à la cour des califes y vit ce qu'un Lacédémonien avait vu à la cour des Perses, un arbre d'or et d'argent portant des oiseaux de toute espèce, formés des métaux les plus précieux (2). A la suite du luxe, la mollesse asiatique envahit le palais des califes. Omar voyageait sur un chameau roux, il vivait de pain d'orge et de dattes (3) ; les

(1) *De Sacy*, Chrestomathie arabe, T. II, p. 58.

(2) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 52.

(3) Le vainqueur de la Perse et de la Syrie montait, en allant à Jérusalem, un modeste chameau, qui portait sur le cou un sac de blé, un sac de dattes, un plat de bois et une bouteille de cuir remplie d'eau. La robe avec laquelle il prêchait était raccommodée en douze endroits. Un satrape persan étant venu lui rendre hommage, le trouva endormi au milieu des pauvres musulmans, sur les marches de la mosquée. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 139 ; — *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 441).

califes de Bagdad se faisaient suivre dans leurs pèlerinages d'un troupeau de chameaux chargés de neige, pour rafraîchir les légumes et les fruits qu'on servait sur la table du prince des croyants.

La cruauté a de tout temps accompagné le despotisme et la corruption de l'orient. Rien de plus horrible que l'avénement de la dynastie des Abbassides. Le premier calife de cette famille fut surnommé *l'homme du sang*; il est certain que peu de tyrans en ont versé autant que lui. Quand on lui apporta la tête du dernier calife ommyade, il récita ces vers d'un poète : « Ils boiraient mon sang, que leur haine ne serait pas assouvie; leur sang aussi ne peut calmer ma soif de vengeance ». La proclamation d'Abbas, lorsqu'il monta sur le trône, est d'un sauvage : « Je suis celui qui permet de verser le sang sans pitié, jusqu'à ce que la vengeance soit accomplie ». L'extirpation des Ommyades est une des scènes les plus affreuses de l'histoire. Quatre-vingts membres de cette famille furent invités par le calife à un repas de reconciliation; ils s'y rendirent sans défiance et furent tous massacrés; la table du festin fut dressée sur leurs corps encore palpitants, les gémissements et l'agonie des vaincus firent les délices des féroces vainqueurs. Ce qui augmente l'horreur de ces cruautés, c'est que les califes les légitiment en invoquant le nom de Dieu « très miséricordieux, très compatissant » : c'est Dieu qui commande de tirer le glaive contre ses ennemis, c'est Dieu qui bannit toute pitié des cœurs (1). Ce dogme, hâtons-nous de le dire, n'est pas celui de l'Islâm; les califes ne sont pas les représentants de Dieu, dans la doctrine de Mahomet. L'idée du droit divin est persane; elle fit du despotisme une chose sacrée; la cruauté même devint légitime, car toute attaque contre le calife était un crime contre Dieu (2).

Tel fut le califat sous l'influence du dogme, des mœurs et des croyances de l'orient. Les califes de Bagdad ont une réputation de générosité et de culture qui contraste singulièrement avec le despotisme cruel que nous leur reprochons. Charlemagne a trouvé un rival dans les traditions populaires et poétiques, c'est le calife

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 1, 21, 7, 59, 28.
(2) *Weil*, ib. p. 36, s.

Haroun, surnommé *Arraschid*, le Juste ; il mérite si peu ce beau nom qu'on croirait qu'il lui a été donné par une sanglante ironie. Un chef révolté qui inspirait de vives alarmes, consentit à se soumettre, mais il exigea pour sa sûreté des lettres de sauvegarde écrites de la main du calife, souscrites par les cadis et les jurisconsultes les plus célèbres. Raschid envoya le sauf-conduit avec de riches présents. Quand il eut son ennemi en son pouvoir, il consulta les hommes de loi pour savoir, s'il devait garder la parole qu'il lui avait donnée. Les uns soutinrent qu'il fallait respecter le sauf-conduit, d'autres le déclarèrent nul. Un prince a-t-il jamais manqué de légistes pour légitimer un parjure? Le calife fit mourir celui à qui il avait promis la vie (1).

Suivons encore Haroun *le Juste* dans ses relations avec les Barmécides. Le calife devait son trône au chef de cette famille, illustre par son humanité et sa générosité (2) : il le fit son visir et lui abandonna avec son seing un pouvoir illimité. L'affection le lia avec Djafar, le fils de celui qu'il appelait son père ; il l'initia aux intimités du harem. Haroun aimait passionnément une de ses sœurs ; il la maria avec son ami, mais Djafar ne devait avoir que le nom d'époux : les horribles annales du sérail diront qui en exerçait les droits. Cependant le calife apprit qu'il était trompé, sa vengeance fut impitoyable. Djafar périt, sans qu'il eût été admis à se défendre, son corps mutilé fut planté sur le pont de Bagdad ; la sœur du calife fut enterrée vivante avec les enfants auxquels elle avait donné le jour ; tous les Barmécides périrent d'une mort cruelle (3).

Voilà la moralité du calife qui porte le nom de *Juste !* La voix du peuple n'est pas toujours la voix de Dieu ; elle a beau exalter un homme et faire d'un tyran l'idéal de la générosité ; les lois

(1) *De Sacy*, Chrestomathie arabe, T. II, p. 4.

(2) Un historien arabe dit des Barmécides : « Ils étaient comme des astres brillants, des pluies bienfaisantes... Le monde fut vivifié sous leur administration et l'Empire porté au plus haut point de splendeur. Ils étaient le refuge des affligés... » Pour peindre la générosité des Barmécides, un poète arabe dit : Qu'un Arabe touche seulement dans la paume de la main d'Yahya, son avarice se changera en une générosité sans bornes ». (*De Sacy*, ib. p. 9, s).

(3) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 135, ss.

immuables de la morale ont plus de puissance que les éloges soldés des flatteurs (1). Le jour de la justice arrive ; l'histoire flétrit l'homme que ses contemporains ont adulé, ou plutôt elle doit plaindre l'homme et flétrir le despotisme qui produit les crimes honteux du harem et la cruauté des tyrans.

Nous ne poursuivrons pas l'histoire du califat jusqu'à sa chute : c'est l'histoire de tous les despotismes. Un luxe effrayant, et pour le nourrir, des spoliations inouïes ; des hommes, des femmes mis à la torture, sans qu'on ait aucun crime à leur reprocher, dans le seul but d'extorquer leurs richesses ! Voilà le spectacle qu'offre ce califat de Bagdad, dont nous admirons la magnificence, sans songer que c'était la liberté et la vie de millions d'hommes qui payaient la prodigalité d'un seul (2). On a déploré le sang versé dans la longue lutte de la papauté et de l'empire ; ne regrettons pas le sang que les peuples répandent sur les champs de bataille pour une noble cause ; les convulsions mêmes des guerres civiles sont préférables à la tranquillité du despotisme. Là où il y a lutte, il y a vie, et garantie d'un meilleur avenir ; là où il y a despotisme, il y a mort et mort honteuse.

§ 2. *Vices et dissolution de l'unité arabe.*

Dans la première partie du moyen âge, il y a deux tentatives d'unité politique : les Francs rétablissent l'empire romain, pendant que les Arabes répandent leur domination sur l'Asie, l'Afrique et une partie de l'Europe. Les deux tentatives de monarchie universelle échouent ; au dixième siècle, l'Europe se morcèle en une infinité de petites souverainetés, et vers la même époque l'empire arabe se déchire en une foule de dynasties aussi mobiles que le sable du désert. Les Barbares du Nord ne pouvaient fonder l'unité, car leur génie était la diversité, l'individualisme. Le Coràn

(1) *Haroun*, dont les *Mille et une Nuits* ont répandu la gloire dans le monde entier, doit son renom aux poètes qu'il comblait de largesses (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 117, ss.)

(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 554-557, 644.

donna aux Arabes un instrument d'unité : l'unité est même tellement absolue que l'on conçoit à peine que la division puisse s'y faire jour ; cependant elle éclata jusque dans le domaine de la foi. Un autre germe de division irrémédiable, ce fut la séparation des vainqueurs et des vaincus. L'Islâm, trop tolérant pour réussir dans son œuvre de propagande, laissa subsister à côté de lui des religions rivales. Il en résulta que la diversité des religions perpétua la division des races : un abîme séparait le musulman de l'infidèle. L'impuissance politique de l'Islâm à fonder l'unité égalait son impuissance religieuse : les califes ne purent maintenir sous leurs lois les immenses conquêtes des Arabes. Ruiné par le schisme religieux et par les oppositions nationales, le califat se disloque ; après de longues convulsions, trois grands empires s'élèvent sur ses ruines.

Toute religion révélée a en elle un principe de division et de haine. Pour le Juif, l'infidèle est un être impur, dont le contact est une souillure. Pour le Chrétien, le païen et l'hérétique sont des enfants de Satan ; qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres ? La séparation est éternelle, irrémédiable, les croyants seuls peuvent être sauvés, les infidèles sont voués aux feux de l'enfer. L'Islâm partage cette affreuse doctrine : « Les infidèles sont la victime des flammes, et ils y demeureront éternellement. Les aumônes qu'ils font dans ce monde sont comme un vent glacial qui souffle sur les campagnes des injustes et les détruit. Leurs œuvres sont comme le mirage du désert que l'homme altéré de soif prend pour de l'eau ; il accourt et ne trouve rien. Dieu hait les infidèles » (1). Ces horribles paroles retentissent partout où l'on professe le dogme : hors de l'Église pas de salut. Si Dieu hait les damnés, il ne peut y avoir aucun lien d'humanité entre le croyant et l'infidèle : « O croyants, ne prenez pas pour amis les Chrétiens et les Juifs ! N'ayez aucun commerce avec ceux contre lesquels Dieu est irrité. Ne formez de liaisons intimes qu'entre vous. Les infidèles désirent votre perte » (2).

(1) *Corân*, III, 8, 112, 10, 49 ; VII, 38, s ; IX, 69 ; III, 113 ; XXIV, 39 ; II, 92.
(2) *Corân*, V, 56 ; LX, 13 ; III, 114.

Les Musulmans observent trop fidèlement ces préceptes de haine ; ils abhorrent les chiens comme un animal impur dont l'attouchement souille, et ils abhorrent les Chrétiens de même [1]. On peut expliquer ces mauvaises passions, on peut rappeler que les disciples du Christ ont pourchassé les disciples de Moïse comme des animaux immondes, on peut dire avec un savant orientaliste que les Chrétiens ont mérité le mépris des Musulmans par leur fourberie [2]; il n'en est pas moins vrai que la haine des croyants pour les infidèles empêche la fusion des races dans l'intérieur de l'empire. Si le principe d'exclusion, de division n'a pas produit chez les Chrétiens le même effet, c'est que le paganisme a disparu, là où le Christianisme s'est établi ; les vaincus ont été convertis à l'Évangile, même par le fer; l'unité religieuse est devenue l'instrument de l'unité politique. Les Musulmans, plus tolérants, ont laissé aux vaincus leur religion ; mais qu'en est-il résulté ? C'est qu'aujourd'hui encore, après une conquête séculaire, les races sont juxtaposées, sans lien, hostiles comme au premier jour de la défaite. Cette opposition de croyances est un germe de dissolution ; elle a entraîné la ruine des Arabes d'Espagne, elle a délivré la Grèce, peut-être finira-t-elle par dissoudre l'empire ottoman.

La division existe même dans la race conquérante : les sectes ont déchiré l'Islâm, comme elles ont déchiré le Catholicisme. Dans l'orient comme dans l'occident, les dissentiments religieux sont l'expression de la diversité des races. L'unité absolue viole les lois de la nature qui nous montre partout le spectacle de la variété et de la diversité; les conquérants et les révélateurs qui font violence à ces lois voient leur œuvre périr parce qu'elle est viciée dans son essence. L'unité catholique s'est brisée, et sur ses ruines se sont élevées les nations modernes ; l'unité musulmane a eu le même sort.

Un grand philosophe, comparant l'Islâm au Catholicisme, dit que

(1) *Chardin*, Voyages, T. XIV, p. 116 : « Quand ils veulent dire le comble de l'exécration, ils disent : c'est le chien d'un chrétien ».

(2) Chretien et menteur ou fourbe sont synonymes chez les Turcs : « Honte à nous, s'écrie *Reland*, que cette accusation ait pu être portée contre nous et qu'elle n'ait pu être repoussée ». (De Relig. Moham. Præf. nº 9).

l'église romaine est merveilleusement organisée pour tromper les hommes et pour enchaîner les esprits ; l'Islâm l'emporte cependant aux yeux de *Spinoza* ; car, dit-il, depuis qu'il existe, il n'y a pas eu de schisme dans son sein (1). Nous ne pouvons nous expliquer cette singulière erreur que par une espèce d'illusion métaphysique : le schisme paraît impossible dans le dogme de l'unité absolue de Dieu, cependant il existe. Les *Sonnites* et les *Schiites* sont aussi profondément divisés que les catholiques et les protestants : chaque parti déteste et anathématise l'autre comme étant plus éloigné de la vérité que les infidèles. Le schisme mahométan a une origine politique. Les partisans d'Ali rejetèrent les premiers califes comme usurpateurs ; des intérêts de race donnèrent ensuite une importance immense à cette division : les Perses ayant pris le parti d'Ali, l'opposition devint un schisme entre l'Islâm oriental et l'Islâm arabe (2). Il est probable que les croyances qui depuis la plus haute antiquité dominent dans l'empire des Perses, auront influé sur la séparation et qu'au fond l'opposition religieuse est plus grande qu'elle le paraît d'après les quelques points qui divisent les Sonnites et les Schiites (3).

Bien d'autres sectes surgirent dans le Mahométisme (4) ; la haine que les sectaires se portaient, était tout aussi violente que les plus furieuses passions qui agitèrent l'église chrétienne. Laissons de côté ces tristes égarements, pour nous arrêter un instant à une doctrine moitié religieuse, moitié politique, qui précipita la chute du califat. C'est une croyance répandue dans tout l'orient que Dieu s'incarne dans un révélateur aux époques solennelles où l'humanité entre dans un nouvel âge. Les Perses convertis à l'Islâm communiquèrent cette croyance à leurs vainqueurs. La fusion des deux

(1) *Spinoza*, Op. posth. p. 613.

(2) *Sale*, Observations sur le Mahométisme, Sect. VIII, p. 535.

(3) La plus importante de ces différences est que les Sonnites reçoivent la *Sonna*, ou le *Livre des traditions de Mahomet*, comme ayant une autorité canonique, tandis que les Schiites le rejettent comme apocryphe. De là dérive aussi une diversité de droit (*Gans*, Erbrecht, T. I, p. 483).

(4) On peut en voir un tableau dans *Sale*, Observations sur le Mahométisme, Sect. VIII. Le tableau n'est pas complet.

religions produisit une doctrine qui joue un grand rôle dans la dissolution de l'empire des califes, celle de l'*imamat* : ce mot désigne la mission divine, le pontificat que Dieu donne à ses élus. Dieu lui-même s'incarne en quelque sorte dans l'*imam* ; à l'*imam*, à lui seul, appartient la souveraineté religieuse et politique ; son pouvoir est absolu, comme incarnation de la divinité il est même au dessus du Corân. Cette croyance fut une arme redoutable dans les mains des Abbassides pour renverser les Ommyades. L'*imamat* est un privilége de la famille de Mahomet ; les Ommyades étaient donc des usurpateurs, c'était un devoir pour les croyants de les extirper. Mais cette même doctrine fut tournée contre les Abbassides par les partisans de la race d'Ali et par tous les ennemis du califat. Ils enseignaient qu'à l'*imam* appartenait l'empire des croyants, que l'*imam* existait, que c'était le dernier descendant d'Ali, le vicaire du prophète (1). A ce point de vue, les Abbassides étaient des tyrans. Considéré comme dogme, l'*imamat* était une révolution religieuse qui conduisait à la ruine de l'Islâm : Mahomet cessait d'être le dernier prophète, le Corân n'était plus la dernière vérité révélée ; les destinées religieuses du genre humain reposaient sur l'*imam*. Le dogme ne produisit pas la révolution qu'il contenait en germe, il ne servit que d'instrument pour détruire la puissance des Abbassides. Les Fatimides élevèrent en Égypte une chaire rivale de celle de Bagdad. L'unité mahométane fut brisée (2).

Des oppositions de race hâtèrent la dissolution. Mahomet imposa la loi de l'unité à sa patrie, mais rien de moins unitaire que la nationalité arabe. L'Arabie était divisée entre deux peuples qui différaient de langage, de mœurs, de conditions sociales, peut-être même d'origine. Les *Ismaélites*, répandus dans les déserts du nord de la presqu'île, y menaient la vie de pasteurs nomades ; les autres, cultivateurs et civilisés, occupaient sous le nom de *Sabéens* ou de *Himyarites* la partie méridionale de l'Arabie, encore aujourd'hui nommée *Yemen* (3). Là ne s'arrêtait pas la division. Les Arabes du

(1) Telle était notamment la croyance de la puissante secte des Ismaélites. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 493).

(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 36, 499, 575.

(3) *Ritter*, Géographie, T. XII, p. 431. — *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 207.

désert, bien qu'appartenant à la même famille, étaient toujours en guerre; les hostilités, transmises héréditairement, faisaient des diverses tribus comme autant de peuples étrangers; elles emportèrent leurs divisions dans les pays conquis. Ce furent ces dissensions plutôt que les armes des Chrétiens qui ruinèrent l'empire des Arabes d'Espagne. La lutte entre les Bédouins du désert et les Arabes du Yemen se renouvela sur les champs de bataille de la Péninsule. Les tribus avaient conservé leurs noms, leurs mœurs, leurs jalousies, leurs rancunes; c'étaient autant de factions qui déchiraient la société. Une haine non moins violente divisait les Arabes et les Berbers de l'Afrique (1). En présence de tous ces éléments de discorde, il faut s'étonner, non que l'unité arabe se soit brisée, mais qu'elle ait duré pendant des siècles.

Dans l'orient, la diversité des races se compliquait de la diversité des croyances. Les Perses et les Indiens s'étaient soumis à l'Islâm, mais cette soumission ne pouvait effacer la différence du génie national. L'opposition entre les Arabes et les hommes de l'orient était presque aussi grande que celle qui sépare l'Europe de l'Asie. Les Arabes avaient quelque chose du génie de l'indépendance qui caractérise les peuples du nord; ils révéraient Mahomet comme prophète, mais non comme incarnation de Dieu; ils voyaient des égaux dans leurs califes, non des despotes. Chez les Perses, les rois des rois avaient toujours été adorés comme représentants de la divinité. Les vaincus réagirent contre les vainqueurs. Dans la lutte entre les Ommyades et les Abbassides, les Perses prirent le parti des Abbassides; c'est par l'appui de l'orient que les Abbassides parvinrent au califat; leur avénement fut une victoire de l'élément oriental sur l'élément arabe (2). Le califat de Bagdad n'est plus un empire arabe, c'est un empire oriental, avec son luxe, son despotisme divin, ses excès et ses faiblesses.

(1) *Fauriel*, ib. p 206-212, 54, s; — *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 67.

(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, 496; II, 72, 79, 178, 200, 214, 215. — Un chef arabe qui combattait les Abbassides, avouait que l'empire leur appartenait; mais il les repoussait, parce qu'ils faisaient régner les Perses sur les Arabes (*Weil*, II, 201).

Les vaincus dominèrent les vainqueurs, la civilisation en profita ; les Perses, depuis longtemps initiés à la vie de l'intelligence, devinrent les instituteurs de leurs maîtres, comme les Grecs l'avaient été des Romains, comme les Romains le furent des Barbares (1). Mais le califat fut ruiné dans sa base par l'avénement des races orientales. Il reposait comme l'Islâm sur l'unité absolue : avec les Abbassides, la division et le schisme s'installèrent dans l'Empire. Un Ommyade va fonder en Espagne un califat rival de celui de Bagdad, les Fatimides élèvent au Caire une chaire rivale de celle des Abbassides. Au dixième siècle, il y a trois califes qui s'excommunient l'un l'autre : or dès qu'il y a plus d'un calife, il n'y a plus de califat.

C'est à la diversité des races, de leur génie et de leurs croyances, qu'il faut attribuer les révoltes et les guerres civiles qui déchirèrent l'empire des califes. Les ennemis de l'Islâm imputent au Coràn les troubles qui agitèrent les empires de l'Asie (2) ; c'est comme si l'on imputait à l'Évangile les brigandages de la féodalité. L'ambition des gouverneurs de province et des chefs de famille exploita les intérêts de race; de là ces dynasties qui se formèrent à l'ombre du califat et qui finirent par le détruire.

L'unité, la concentration de tous les pouvoirs dans le calife, était une arme admirable pour la conquête; mais cette force politique, si favorable à l'agrandissement, était peu propre à la conservation. Les lieutenants du calife réunissaient comme lui tous les pouvoirs; ils étaient commandants des troupes, administrateurs civils, chefs de la justice, receveurs des impôts. Une autorité sans bornes inspire le désir naturel de la rendre indépendante. Les gouverneurs de province trouvaient un prétexte à leur désobéissance dans les dissensions qui s'élevaient régulièrement sur la succession du calife. L'histoire des Abbassides n'est qu'une suite uniforme et fatigante d'insurrections ; tantôt ce sont les provinces foulées par les gouverneurs qui secouent un joug devenu insupportable; tantôt les nations profitent des luttes qui divisent la famille des califes

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen. T. II, p. 80.
(2) *Volney*, Voyage en Syrie. État politique de la Syrie, ch. I.

pour reconquérir leur liberté. Les croyances religieuses augmentent l'antipathie des races (1). Il ne fallait plus que l'ambition des chefs de milice pour exploiter tous ces éléments de division. De bonne heure les califes abbassides, ne pouvant compter sur les Arabes qui leur étaient hostiles, furent obligés de confier leur défense à des mercenaires; la nature des choses les mit à la merci de ceux qui avaient la force en main. Dès lors le califat présente le spectacle ordinaire des monarchies orientales: les luttes des chefs de milice provoquent les révolutions, le calife n'est plus que le maître nominal, ce sont les *Emirs al Omra* (2) qui gouvernent. La dynastie des Bouides enlève au calife ce qui lui reste de pouvoir temporel et ne lui laisse que le pouvoir religieux. Le calife a perdu l'empire; il est encore pape, mais le pape musulman est l'esclave et le prisonnier des chefs de l'armée qui ne lui laissent pas même un simulacre d'indépendance (3). Cette ombre du califat subsista jusqu'à l'invasion des Mongols. On peut déplorer la ruine de Bagdad, mais on ne saurait accorder même un sentiment de pitié aux derniers successeurs de Mahomet. Le calife qui périt de la main des terribles Tartares passait son temps à voir des tours de gobelets; les Mongols assiégeaient Bagdad depuis deux mois, et le chef des croyants ignorait encore que l'ennemi fût aux portes de son palais; rien ne put le tirer de son engourdissement, ni réveiller en lui une étincelle de courage (4). Dieu envoya les Mongols pour balayer ces misérables débris d'un puissant empire.

Le démembrement de l'empire romain, la dissolution de l'empire de Charlemagne, inaugurèrent une ère nouvelle, celle des nations qui président à la civilisation moderne. Après de longues convulsions, il se forma aussi sur les débris de l'Islâm des Etats particuliers: l'Inde, la Perse, l'Asie occidentale et l'Afrique se constituèrent à part. La dissolution de l'unité arabe fut un bienfait pour

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 146, 178, 186, 200.

(2) *Emir Alumara*, commandant en chef (*Weil*, II, 640).

(3) Un calife fut obligé de vendre sa garde-robe pour pourvoir à la prodigalité d'un chef de milice (*Weil*, III, 13).

(4) *De Sacy*, Chrestomathie arabe, T. II, p. 45.

l'orient, parce qu'elle mettait fin à un état de choses contraire à la nature. Le despotisme continua à peser sur la plus belle partie du monde, mais les provinces qui en souffraient en avaient aussi le bénéfice. Les tributs n'allaient plus nourrir le luxe d'une lointaine capitale, ils étaient employés, en partie du moins, au bien-être de ceux qui les payaient [1]. C'est un premier pas vers un meilleur ordre de choses.

(1) L'Égypte fournit la preuve de l'influence bienfaisante d'un gouvernement national. Elle fut beaucoup plus prospère sous la dynastie des *Tulunides* que sous l'empire des califes. Des canaux, des mosquées, des hôpitaux furent construits par le chef de la nouvelle dynastie; un quartier de la ville du Caire et une mosquée rappellent encore aujourd'hui sa domination. Son successeur employa une partie de ses trésors à soulager les pauvres. Le produit des impôts, bien qu'ils fussent moins élevés que sous les califes, quintupla. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 435).

LE BAS-EMPIRE.

—

CHAPITRE I.

—

LA DÉCRÉPITUDE ROMAINE ET LA BARBARIE GERMANIQUE.

—

§ 1. *Le Bas-Empire.*

L'invasion des Barbares, la chute de l'empire romain, les conquêtes des Arabes, ces grandes révolutions qui remplissent la première partie du moyen âge, paraissent démentir la doctrine du développement progressif de l'humanité. Les esprits cultivés sont frappés de la barbarie qui envahit l'Europe à la suite des peuples du nord; la brillante civilisation de la Grèce et de Rome fait place à l'ignorance et à la brutalité des mœurs: comment le passage de la lumière aux ténèbres serait-il un progrès? Les âmes religieuses sont émues de tristesse, en voyant le berceau du Christianisme au pouvoir des ennemis de la croix, et les chaires de S. Grégoire, de S. Chrysostome, de S. Augustin converties en mosquées : comment l'Islâm détruisant le Christianisme serait-il un progrès ?

Nous dirons plus loin quelle fut la mission providentielle du Bas-Empire. Pour l'historien philosophe, les annales de Constantinople, si remplies de dégoût, offrent cependant le plus haut intérêt. On dirait que la providence a voulu donner à l'humanité le spectacle de la civilisation ancienne en décadence, pour qu'elle appréciât le bienfait de ces terribles sauveurs qui s'appelaient le fléau de Dieu. On dirait que la providence a voulu donner à l'hu-

manité le spectacle d'un empire riche, puissant, mais périssant parce que les éléments de la vie sont corrompus, pour montrer aux peuples modernes ce que devient une culture matérielle et intellectuelle sans âme, sans liberté. Étudions à ce point de vue l'empire grec : le gouvernement de la providence et la marche progressive de l'humanité n'éclatent nulle part avec plus d'évidence.

Faut-il regretter l'invasion des Barbares, comme un point d'arrêt dans le développement intellectuel du genre humain? La réponse serait trop facile, si l'on comparait les résultats auxquels aboutit la civilisation romaine avec ceux que produisit la barbarie germanique; ce serait mettre en parallèle la mort et la vie. Aucun de ceux qui déplorent la ruine de la culture ancienne après l'invasion des Barbares, ne voudrait échanger la décadence byzantine du quinzième siècle avec la civilisation vigoureuse et pleine d'avenir qui sortit du moyen âge barbare. Il faut établir une comparaison plus directe entre la barbarie germanique et la civilisation romaine. Au sixième siècle, les peuples du nord sont maîtres de l'Europe. Constantinople n'a pas vu les Barbares dans ses murs; elle possède les chefs-d'œuvre de la littérature grecque; héritière de Rome, elle trouve dans cet héritage le droit qui a fait la grandeur du peuple romain. Que fait-elle de ces trésors? La barbarie est presque aussi grande à Constantinople que dans l'Europe barbare. Les écrivains grecs eux-mêmes flétrissent les empereurs iconoclastes comme ennemis des lumières; ils reprochent l'ignorance à la famille d'Héraclius, le mépris des lettres à la dynastie isaurienne. Et quand les Césars ne protègent pas les savants, l'ignorance règne. Les lettres n'ont de refuge que dans les monastères et dans le collège impérial de Constantinople. Le président de ce collège s'appelle *l'astre de la science*; les douze professeurs représentent *les douze signes du zodiaque*; mais cette sublime science n'existe que dans la pompe ampoulée des titres. Il fallut que les Arabes imposassent aux empereurs grecs un tribut de manuscrits pour que les descendants dégénérés des Hellènes sentissent la honte de leur barbarie. L'empereur Léon reçut le beau nom de *Philosophe*, non pour sa sagesse, mais pour son amour de l'étude; son fils Constantin Porphyrogénète, écrivit des ouvrages

politiques et historiques; les savants trouvèrent des protecteurs dans ces Césars lettrés. Mais qu'est-ce qu'une civilisation intellectuelle qui s'éteint quand la cour est barbare et qui ne se ranime que lorsque la cour protège les lettres ?

La littérature du Bas-Empire est une science sans initiative, sans vie propre. L'homme le plus remarquable du neuvième siècle chez les Grecs, Photius, à qui ses ennemis mêmes reconnaissent une haute intelligence, est connu dans le monde littéraire par sa *Bibliothèque*, qui contient une analyse de 280 auteurs, historiens, orateurs, philosophes et théologiens. Une autre compilation présente l'histoire de la Grèce et de Rome résumée dans 55 titres. Le titre des *Vertus et des Vices* et celui des *Ambassades* qui nous restent, nous donnent une idée de cette œuvre dénuée de tout esprit d'originalité. Puis vient la foule des scholiastes et des commentateurs; c'est une richesse qui ressemble à la misère. Les Grecs de Byzance lisaient et compilaient ; ils n'avaient plus la force de penser. Pendant les douze siècles que végéta leur empire, ils ne firent pas faire un pas à la science, ils n'ajoutèrent pas une idée au trésor intellectuel dont ils étaient dépositaires. La Grèce avait brillé par le culte de la forme; le beau était son idéal, pour ainsi dire sa religion. Quelle chute d'Athènes à Constantinople ! Les Sophocle, les Xénophon, les Platon auraient eu de la peine à comprendre le langage de leurs descendants. Des mots gigantesques, des phrases lourdes et embrouillées, des images discordantes, de faux ornements cachent mal le vide de la pensée. La prose est chargée d'une enflure poétique, et la poésie est plus plate encore que la prose; ces éternels commentateurs d'Homère ont oublié jusqu'aux règles de la prosodie. Que dire de l'esprit qui anime leurs historiens et leurs orateurs? Ils savaient par cœur Démosthène et Thucydide, ils pouvaient montrer les lieux où Léonidas avait combattu le grand roi avec trois cents citoyens de Sparte [1]; mais patrie, indépendance, nation, n'étaient pour eux que des mots dont le sens leur échappait. Une honteuse servilité détruisait toute

(1) *Constantin Porphyrogénète* rappelle le combat de Léonidas, comme un fait de statistique (de Themat. II, 5).

liberté d'intelligence [1], et sans liberté il n'y a pas de vie. La pensée ne pouvait s'exercer que sur les mystères du Christianisme, mais ici elle trouvait de nouvelles entraves; les formules de la foi orthodoxe enchaînaient la théologie; bientôt la philosophie religieuse ne fut autre chose qu'une lutte de mots à laquelle présidait la logique d'Aristote [2].

La Grèce possédait le trésor des littératures anciennes, elle jouissait des bienfaits de l'Évangile. Mais l'érudition ne suffit pas pour qu'un peuple vive, la religion même ne suffit pas pour donner la vie; il a manqué aux Grecs la foi véritable, la force, la liberté. Il y a dans cette décadence progressive au milieu d'une civilisation apparente un grave enseignement pour les peuples de l'Europe. On a souvent comparé notre état social avec celui du Bas-Empire. Les défenseurs de la société moderne opposent avec orgueil notre richesse littéraire à la pauvreté de la littérature byzantine. Malheur à nous, si ces richesses sont l'unique fondement de notre avenir! Les Grecs étaient relativement aussi savants du cinquième au quinzième siècle que nous le sommes au dix-neuvième : ne possédaient-ils pas ces chefs-d'œuvre de la pensée et de l'art que les siècles ne se lassent pas d'admirer? cette brillante culture n'était-elle pas un héritage de leur race? Cependant au milieu de ces richesses littéraires, la pensée s'énerve, les sentiments s'affaissent, la nationalité s'épuise et se meurt. Byzance est comme une mauvaise parodie d'Athènes. Pourquoi cette irrémédiable décadence? La société était viciée dans l'âme, les éléments de la vie lui manquaient, la force morale et la liberté. La force morale avait péri dans la corruption matérielle et la corruption avait engendré le despotisme. N'est-ce pas là le miroir des sociétés modernes? A quoi nous sert notre richesse intellectuelle, si semblable au trésor de l'avare, elle ne produit aucun fruit, parce que

(1) Si l'on veut avoir une idée de la bassesse byzantine, il faut lire les plates adulations de l'historien *Nicéphore Grégoras*. Nous ne voulons pas en souiller nos pages, on peut les voir dans *Cantu*, Histoire, T. XI, p. 497.

(2) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 53. — *Sismondi*, Histoire de la chute de l'empire romain, ch. 24. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 340.

la force nous manque pour faire passer la science dans les faits ? A quoi nous sert notre développement intellectuel, si nous usons notre énergie dans les jouissances de la matière ? Le moment ne viendra-t-il pas où, pour nous livrer en repos à ces jouissances, nous serons prêts à sacrifier le bien le plus précieux de l'homme, la liberté ? Que nous manquera-t-il alors pour ressembler au Bas-Empire ? Quelques siècles de cette vie sans âme suffiront pour conduire les peuples les plus richement doués à la barbarie civilisée de Byzance.

L'Europe s'est déjà trouvée dans cet état de décrépitude. Au cinquième siècle, l'Italie, les Gaules, l'Espagne étaient civilisées en apparence, le Christianisme semblait rendre une vigueur nouvelle aux populations abruties par le paganisme. Cependant que seraient devenues les nations européennes, si la domination romaine s'était maintenue dans l'occident ? Nous allons répondre, l'histoire du du Bas-Empire à la main. Les Gallo-Romains auraient conservé les débris de la culture ancienne, comme les Grecs de Byzance ; l'Europe serait arrivée, comme Constantinople, à cet état de barbarie civilisée qui est mille fois pire que la barbarie sauvage, car elle éteint les sources de la vie ; la religion eût été impuissante à sauver les peuples, car le Christianisme lui-même était infecté de la décrépitude générale ; le despotisme et l'oppression fiscale qui déjà ruinaient les provinces de l'occident, auraient consumé jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Qui nous a sauvés de la mort ? Dieu et les Barbares.

Faut-il regretter que les sectateurs de Mahomet aient pris la place des disciples du Christ ? Les Arabes n'ont pas arrêté l'essor du Christianisme ; rien de ce qui a vie véritable ne périt. L'histoire du Bas-Empire nous montrera un Christianisme abâtardi, énervant les populations, au lieu de les retremper ; une Église servile, toujours prête a consacrer de son autorité les caprices du despotisme. Ce n'est pas le Coràn qui a implanté le despotisme à Constantinople ; le pouvoir des empereurs chrétiens était tout aussi absolu que celui des despotes de l'Orient, leur domination était plus abjecte encore, parce que c'était le règne de la corruption et de la décrépitude.

Si l'on considère l'empire grec dans son isolement, il offre le plus triste des spectacles : une brillante civilisation qui s'éteint dans une irrémédiable décadence. Mais qu'on le mette en rapport avec les destinées du genre humain, il n'y aura pas d'histoire plus riche en enseignements ; on la dirait faite pour convertir ceux qui nient l'action de la providence dans la vie des peuples. Bénissons cette providence qui nous a sauvés de la plus triste des morts, de la décrépitude du Bas-Empire ; mais profitons aussi de la justice, divine qui éclate dans le sort d'une race dégénérée : *la mort est au bout du matérialisme et de la tyrannie.*

§ 2. *L'unité romaine.*

Les empereurs romains se disaient les maîtres du monde. Cette ambitieuse prétention, mise en regard de la réalité, dévoile le néant des grandeurs humaines. Les maîtres du monde ne soupçonnaient pas l'existence de l'Amérique et de l'Océanie ; ils avaient à peine entendu parler de l'immense empire de la Chine ; l'Inde ne leur était connue que par les récits des Grecs ; les Perses leur disputaient l'Asie ; le Nord cachait les populations germaniques qui devaient mettre fin à la domination de la Ville Éternelle. Cependant le peuple roi pouvait s'enorgueillir de ses vastes conquêtes ; il les devait à la force des armes, à un courage invincible, secondé par une politique habile. Après la destruction de l'empire d'occident, les empereurs d'orient héritèrent des prétentions de Rome. Ils regardaient les Barbares, maîtres de l'Europe, comme les usurpateurs d'un domaine dont ils étaient les légitimes souverains. Les Césars de Constantinople prirent le titre d'empereurs des Romains : ce nom semblait consacrer le droit à la domination du monde. Rome, dit *Constantin Porphyrogénète*, a abdiqué l'empire, depuis qu'elle s'est soumise à la domination du pape ; Constantinople est la *ville impériale, la maîtresse de l'univers* (1). Lorsque les Césars grecs étaient couronnés, le peuple les acclamait, en les

(1) *Constantin. Porphyrog.* de Themat. II, 10 ; II, 1.

appelant *la joie et la gloire du monde* (1). Les acclamations redoublaient, quand il arrivait aux vaniteux Césars de remporter une victoire; alors on criait trois fois: « longues années aux empereurs, *dont le nom retentit dans le monde entier* »; on criait encore trois fois: « longues années à l'empereur que *le monde entier désire* (2). Constantin Porphyrogénète donne des instructions à son fils, pour qu'il puisse gouverner d'une main ferme le *vaisseau de l'univers* (3).

A l'orgeuil romain, les maîtres de Constantinople joignaient la vanité grecque. Les Barbares faisaient trembler la terre sous leurs pas; quand ils se montraient sous les murs de la nouvelle Rome, les Grecs se cachaient; cependant les habitants de Byzance conservaient pour les hommes du nord le mépris que les Hellènes avaient toujours témoigné aux peuples étrangers. L'orgeuil romain, la vanité grecque et la faiblesse byzantine font de l'unité romaine au moyen âge un spectacle presque ridicule. La race germanique qui relevait le trône des Césars, manquait du génie de l'unité, mais elle avait pour elle la force; Charlemagne n'était pas un successeur indigne des empereurs romains. Les califes qui conquirent, en moins d'un siècle, l'Asie, l'Afrique et l'Espagne, avaient quelque droit à se dire les maîtres de l'orient et de l'occident. Mais les Césars grecs n'avaient d'un empereur universel que la vaine pompe et les vains titres; ils se nommaient les rois des rois et ils tremblaient derrière leurs murs devant les pasteurs arabes; ils méprisaient les Barbares et ils payaient des tributs à tous ceux qui voulaient se donner la peine d'en venir réclamer.

L'unité byzantine ne joue pas de rôle actif dans la destinée du moyen âge; Constantinople n'a qu'une vertu de résistance. Les vrais maîtres du monde, ce sont les Germains et les Arabes, le pape et le calife. Un seul des empereurs grecs fut au moins par son ambition à la hauteur de sa vanité. Justinien reconquit l'Afrique et

(1) ἡ χαρὰ καὶ ἡ δόξα τοῦ κόσμου. *Constant. Porph.* De cærimon. aulæ byz. I, 38. Cf. I, 62: χαίρει ὁ κόσμος ὁρῶν σε αὐτοκράτορα δεσπότην.

(2) *Constantin. Porphyrog.* De admin. imperio I, 1. — *Justinien* adresse sa constitution 13 Cod. de Jud. III, 1, *à l'univers*.

(3) *Constant. Porphyr.* De cærim. aulæ byzant. II, 19.

l'Italie sur les Barbares; les Goths effrayés envoyèrent une ambassade au roi des Perses pour lui proposer une alliance contre l'ennemi commun: « L'empereur grec, disaient-ils, ne tend à rien moins qu'à envahir le monde entier; quand il nous aura vaincus, il tournera toutes ses forces contre les Perses; il faut prévenir ce danger en l'attaquant pour diviser ses forces» (1). C'était faire trop d'honneur à Justinien; l'empereur qu'on accuse d'aspirer à la monarchie universelle, était le jouet des Barbares. Pendant que Ravenne ouvrait ses portes à Bélisaire, les Bulgares dévastaient l'empire, des faubourgs de Constantinople jusqu'au golfe de l'Ionie; ils détruisirent trente-deux villes, et ils repassèrent le Danube, traînant 120000 sujets de Justinien à la queue de leurs chevaux (2). Trois mille Esclavons osèrent se diviser en deux troupes et pillèrent impunément les villes de la Thrace et de l'Illyrie. Les Barbares sentaient la faiblesse des Grecs et ils y insultaient. Les Gépides plantèrent leurs drapeaux sur les forteresses de Sirmium et de Belgrade qui gardaient la frontière du Danube; écoutons leur justification : « Vos domaines sont si étendus, disent-ils à Justinien, vos villes sont en si grand nombre, que vous cherchez sans cesse des nations auxquelles vous puissiez abandonner ces inutiles possessions. Les braves Gépides sont vos fidèles alliés; s'ils ont anticipé vos dons, ils ont montré une juste confiance en vos bontés» (3). Le prince qui écoutait ces insolences sans les châtier, n'était pas à craindre pour la liberté du monde (4).

De terribles rivaux vinrent disputer aux faibles successeurs de Constantin le titre d'empereur de Rome: le pape posa la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, aux acclamations des Romains. Les Césars grecs ne protestèrent pas contre l'usurpation d'un Barbare, mais ils n'accordèrent jamais aux empereurs d'oc-

(1) *Procop.* de bello pers. II, 2.
(2) *Procop.* de bello pers. II, 4.
(3) *Procop.* de bell. Goth. III, 34.
(4 Les empereurs de Constantinople ne cessèrent pas d'être dans la dépendance des Barbares. *Constantin Porphyrogenète* emploie toute la finesse grecque pour apprendre à son fils comment on peut se servir des Barbares, tout en repoussant leurs prétentions exagérées (*De admin. imperio*, c. 13, p. 81).

cident les titres de cette haute dignité; quoique obligés plus d'une fois de solliciter l'alliance des maîtres de l'Europe, ils ne firent pas le sacrifice de leur vanité (1). Ils prenaient le titre d'*empereur des Romains*, et pour qualifier les chefs des Barbares, ils forgèrent le mot barbare de *réga* (2). Ces titres donnèrent lieu à une correspondance entre Louis II de Germanie et Basile de Constantinople. Le César grec qualifiait l'empereur d'occident de *réga*; Louis réclama. Nous n'avons pas la lettre de l'empereur grec; la réponse de Louis nous apprend que Basile appuyait son refus sur l'antique usage qui avait consacré le titre d'empereur en faveur des successeurs des Césars romains. La justification de Louis est pédante; il disserte sur la signification des mots (3). Là n'était pas la question, le débat sur les titres cachait l'ambition des Césars byzantins : reconnaître la dignité d'empereur aux chefs barbares de l'occident, c'eût été abdiquer cet empire du monde que Constantin leur avait légué; ils n'abdiquèrent jamais (4)

La discussion recommença sous les Othons. Rien de plus curieux que l'ambassade de l'évêque Liutprand à Constantinople; le malicieux ambassadeur nous montre la cour de Byzance dans toute la pompe de son ridicule. Un mariage devait unir les deux familles impériales; mais il y avait un obstacle, c'est qu'Othon prenait le titre d'empereur des Romains que les Grecs ne voulaient à aucun prix lui accorder. Les empereurs du dixième siècle se préten-

(1) Pendant les Croisades, les empereurs de Constantinople affectèrent toujours la supériorité impériale dans leurs rapports avec les empereurs d'Allemagne (*Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, I, 505; II, 435, 437).

(2) L'empereur Théophile et Michel son fils, en écrivant à Louis le Pieux, lui donnent le titre de *Roi des Francs, appelé Empereur* (*Dom Bouquet*, Recueil des Historiens, T. VI, p. 336). Les Grecs, disent les savants Bénédictins, n'ont jamais appelé *Auguste et Empereur des Romains*, ni Charlemagne, ni ses successeurs, quelque besoin qu'ils en aient eu).

(3) *Dom Bouquet*, Recueil des Historiens, T. VII, p. 572.

(4) *Constantin Porphyrogenète*, en rappelant les relations de Basile et de Louis, appelle celui-ci ὁ ῥὴξ Φραγγίας (de Themat. II, 11, p. 62). Dans son traité sur le cérémonial de la Cour de Byzance, Constantin donne la formule des titres et des suscriptions dont on se servait, en écrivant aux princes étrangers. Le titre est toujours le mot barbare de *rega*. (De cærim. aul. byzant. II, 48). *Anne Comnène* qualifie également l'empereur d'Allemagne de ῥήξ.

daient toujours les maîtres du monde, c'étaient de vrais empereurs de théâtre. Ils étaient maîtres *in partibus* des Goths, des Persans, des Francs et des Anglo-Saxons. Dans les cérémonies solennelles, des mercenaires représentaient ces diverses nations, et répétaient, chacun dans la langue du pays qu'il figurait, les acclamations prescrites par l'étiquette impériale (1). Comment souffrir que des Barbares usurpent cette importante prérogative ? « Vous n'êtes pas des Romains, disaient les Grecs à Liutprand ; vous n'êtes que des Lombards, des Francs et des Saxons ». C'est alors que l'ambassadeur fit cette foudroyante réponse qui caractérise admirablement l'opposition de la barbarie germanique et de la décrépitude romaine : « Nous autres Lombards, Saxons et Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme que de l'appeler Romain. Ce mot signifie pour nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté et de fourberie » (2). Le pape Jean envoya des nonces à Constantinople pour appuyer l'ambassadeur d'Othon ; ses lettres donnaient à Othon le titre d'empereur des Romains, et qualifiaient Nicéphore d'*empereur des Grecs*. Là dessus s'éleva un orage de fureur ; l'indignation des Grecs éclata en invectives et en malédictions : « Ils s'étonnaient que cette parole téméraire, que cette suscription coupable n'eût pas tué le porteur de la lettre. Ils accusaient la mer de n'avoir pas abîmé ces misérables Barbares : ils maudissaient les flots de n'avoir pas englouti le vaisseau avec les ambassadeurs. Un Barbare, un pauvre diable de pape, oser appeler *empereur des Grecs*, notre César Auguste, qui est empereur universel des Romains ! O ciel ! o terre ! o mer ! Mais qu'allons-nous faire de ces scélérats de députés ? Si nous mettons

(1) Voici un échantillon des acclamations, telles qu'elles se trouvent prescrites dans l'ouvrage de *Constantin Porphyrogénète* sur le cérémonial de la cour byzantine (I, 75) : κουστέρβετ Δέους ὑμπέριουμ βέστρουμ... βίκτωρ σῆς σέμπερ, κ. τ. λ. c'est-à-dire : « Conservet Deus imperium vestrum... Victor sis semper, etc.

Nous conseillons aux amateurs de cérémonial de lire l'assommant ouvrage de l'empereur grec ; nous espérons qu'après cette lecture, ils perdront le goût de l'étiquette et de la pompe. Le livre de Constantin suffirait pour juger le Bas-Empire ; c'est l'orgueil, la vanité et la niaiserie à l'état de pétrification.

(2) *Liutprand* Legatio ad Nicephorum (dans *Muratori*, Scriptor Rerum Italicæ. T. II, p. 481 ; et dans *Pertz*, Monum. histor. T. IV).

ces gueux à mort, nous souillons nos mains d'un sang impur; si nous donnons le fouet à des rustres, à des esclaves, nous nous flétrissons nous mêmes». On les mit en prison jusqu'au retour de l'empereur. Le patrice Christophle, eunuque, fit part à l'ambassadeur Liutprand, de l'indignation de Sa Majesté Impériale: « Le pape a écrit des lettres à l'Empereur où il le traite d'*empereur des Grecs*. Nous admirons son impertinence. Ne sait-il pas que, lorsque Constantin transféra l'empire à Constantinople, il y amena tout le sénat et la noblesse romaine, et ne laissa à Rome que de vils esclaves, des pêcheurs, des cuisiniers, et autre canaille semblable »: Liutprand répondit, non sans méchanceté: « Le pape, loin d'offenser l'Empereur, a cru lui faire plaisir. Comme vous avez abandonné la langue, l'habit et les mœurs des Romains, il a pensé que le nom de Romain vous déplairait aussi » (1).

La réponse de Liutprand calma la fureur des Grecs; c'était cependant une sanglante injure. Oui, les Grecs n'avaient des Romains, dont ils se disaient les successeurs, que le nom, et ils n'avaient de l'hellénisme que l'incurable vanité. Les Arabes leur enlevèrent la Syrie, l'Égypte et l'Afrique; les Lombards leur enlevèrent l'Italie. La vanité byzantine répara ces pertes; ils appelèrent *thème de Lombardie* un lambeau du duché de Bénévent, ils créèrent une nouvelle Mésopotamie sur la rive occidentale de l'Euphrate, ils donnèrent le nom de Sicile à une lisière étroite de la Calabre, et puis les empereurs se faisaient acclamer par des histrions représentant les puissantes nations de l'occident!

Ces pertes successives humilièrent l'orgueil des Romains du Bas-Empire, mais elles ne relevèrent pas leur courage et ne corrigèrent pas leur vanité. Ils se retranchent dans un superbe isolement; Constantinople est pour eux le centre du monde. Ils ne daignent s'occuper des nations barbares qui entourent l'Empire que pour exploiter leur valeur guerrière, tout en repoussant des alliances plus intimes: « Si un prince de ces peuples du nord, dit *Constantin Porphyrogénète* à son fils, désirait se lier par des mariages à la famille des Césars, il faudra éluder ces insolentes propositions.

(1) *Liutprand*. Legat. (*Muratori*, p. 483).

On dira à ces Barbares, que chaque animal cherche un compagnon parmi les animaux de son espèce. Les langues, la religion et les mœurs divisent le genre humain en diverses tribus. On doit maintenir la pureté des races, si l'on veut conserver l'harmonie dans l'univers ; leur mélange produirait le désordre et l'anarchie. Voilà les raisons pour lesquelles Constantin a défendu toute alliance avec une famille étrangère. Cette loi, inscrite sur l'autel de Sainte Sophie, déclare déchu de la communion civile et religieuse des Romains, l'impie qui oserait souiller la majesté de la pourpre » (1).

Voilà le cosmopolitisme des empereurs du monde, voilà ce qu'était devenue l'unité romaine entre les mains des Césars grecs! Une monstrueuse vanité, la plus petite, la plus misérable des passions, c'est tout ce qui restait de grand aux maîtres de la terre. Ouvrons les annales de cette ombre d'empire ; voyons quels sont les titres des Byzantins à la supériorité sur les Barbares.

§ 3. *Le despotisme impérial.*

L'antiquité n'a pas connu la vraie liberté, parce qu'elle ne tenait pas compte des droits de l'individu. Voilà pourquoi Rome s'est courbée sous le despotisme le plus monstrueux, lorsque la souveraineté populaire se concentra dans un seul homme. Il ne manquait à ce despotisme que les formes serviles de l'Orient; Constantin et ses successeurs achevèrent l'assimilation. Par une singulière coïncidence, le despotisme oriental est contemporain de la domination du Christianisme. Constantinople est un triste témoignage de l'impuissance politique de la religion chrétienne; c'est sous des empereurs théologiens que la tyrannie byzantine a été la plus absolue, la plus dégradante (2).

Le pouvoir des empereurs d'Orient fut dès le principe illimité. Ils faisaient la loi, et sous le nom de rescrits ils rendaient des jugements; ils disposaient ainsi de la vie et de la fortune de leurs

(1) *Constantin. Porphyrog.* De admin. imperio, c. 13, p. 86.

(2) *Justinien* se nomme la loi vivante, il se dit envoyé par Dieu aux hommes comme maître des lois (*Novell.* 105, c. 2, § 4).

sujets. La religion chrétienne aggrava ce despotisme, en lui imprimant un caractère sacré. C'est Dieu lui-même qui couronne l'empereur (1); le chef de l'État porte le titre de saint (2). Des princes qui se disent chrétiens se font adorer par leurs sujets : sous Justinien l'on vit les évêques et les magistrats rendre à une prostituée des honneurs que les hommes ne devraient rendre qu'à Dieu (3).

Les excès de la liberté ont poussé de nos jours un grand peuple dans le despotisme; ces réactions n'ont rien qui nous étonne, c'est le cours naturel des choses; mais ce qui afflige les amis de la liberté, c'est que la victoire de la force a trouvé des théoriciens; à les entendre, l'ère des Césars serait revenue. Nous engageons ces admirateurs du pouvoir absolu à ouvrir les pages de l'histoire de Constantinople. Le Christianisme y régnait, comme il règne parmi nous; les arts et la littérature y étaient cultivés plus que dans aucun état de l'occident; l'industrie, ignorée chez les Barbares, y était florissante. Les princes jouissaient d'un pouvoir illimité pour faire le bien. Voyons-les à l'œuvre.

Les historiens ont reculé d'horreur devant les crimes des rois barbares. Les Césars de Constantinople sont également souillés de crimes, et il n'y a pas parmi eux de Charlemagne. Le seul homme qui s'élève au dessus de la vulgarité générale, c'est Justinien. Le législateur grec a été exalté et déprécié outre mesure. La secte nombreuse des légistes a presque divinisé le prince qui, en recueillant les lois romaines, a donné influence et autorité à ceux qui les interprètent. L'exagération de leur apothéose a provoqué jusque dans le sein de l'école, une violente réaction contre l'auteur des Pandectes. Pour juger Justinien, il le faut considérer du point de vue de Byzance. *Constantin Porphyrogénète* l'appelle un grand

(1) Voyez le cérémonial du couronnement dans *Constantin Porphyrogénète*, De Cærim. aul. byzant. I, 38.

(2) ἅγιος βασιλεύς.

(3) *Procop.* Hist. Arcan. c. 30. *Liutprand* fut obligé de se soumettre à cet humiliant cérémonial. Il raconte que dans une procession solennelle, des chantres criaient, quand l'empereur passait : « Voici venir l'étoile du matin... Longues années à Nicéphore ! Peuples, adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance » (*Legat.* dans *Muratori*, T. II, p. 480).

homme (1); donnons-nous le spectacle d'un grand homme du Bas-Empire.

Nous n'avons pas à apprécier le mérite de la compilation juridique de Justinien; nous nous rangeons à l'avis des maîtres de la science. Le *Corps de droit romain* a peut-être sauvé du naufrage de l'antiquité les débris de la littérature juridique de Rome, et les écrits des jurisconsultes romains n'ont pas encore été surpassés. Mais à côté du droit privé qui fait le fond de la législation de Justinien, il y a des principes de droit public, si toutefois on peut donner le saint nom de droit à un système politique qui renverse toute notion de droit. Les ministres de Justinien eurent soin d'élaguer tout ce qui dans les écrits des anciens jurisconsultes pouvait rappeler le souvenir de la liberté, c'est ce que dans le langage impérial on qualifiait de doctrines séditieuses (2); ils conservèrent soigneusement les maximes du despotisme. L'empereur est le représentant de la divinité; toute attaque contre le prince est un crime de lèse-majesté. L'empereur imprime son caractère sacré à tous ceux qui le touchent de près ou de loin; les crimes contre les ministres, les fonctionnaires, et même les domestiques du prince, deviennent des crimes de haute trahison. En matière de trahison, les pensées sont punies aussi sévèrement que les actions. La loi daigne faire grâce de la vie aux enfants des coupables, mais ils sont déchus de leurs droits civils et couverts d'une infamie héréditaire : « Puissent-ils, s'écrie le législateur, souffrir toutes les horreurs du mépris et de la misère, détester la vie, et désirer la mort comme leur seule ressource » (3). Voilà l'essence du régime impérial. Et ces infâmes édits, « monument de la honte humaine » (4), ont été transmis d'âge en âge, revêtus de la sanction d'un droit qu'on célèbre comme la raison écrite! Ils ont servi d'appui à tous

(1) *Constant. Porphyr.* De Themat. I, 12, p. 34 : ὁ μέγας ἐκεῖνος καὶ περιβοητος βασιλεύς.

(2) Si quid erat in illis *seditiosum*, *multa autem talia erant ibi reposita*, hoc decisum est .. L. 3, § 10, Cod. Jud. 1, 17.

(3) L. 3, Cod. Theodos. IX, 14, reproduite dans le Code de Justinien.

(4) *Chateaubriand*, Études historiques.

les despotismes (1). Et toujours il s'est trouvé des légistes romains, pour appuyer de leur autorité tous les excès de la tyrannie.

Laissons là le despotisme. La mission de l'Empire, dira-t-on, n'était pas d'établir la liberté ; les Romains en avaient abusé, les horribles guerres civiles avaient inondé la République du sang des citoyens, de là la nécessité du régime des Césars. Voyons donc si l'Empire a donné aux citoyens devenus sujets la garantie de leurs droits privés, la propriété, le bien-être, la tranquillité. Le droit romain a été exalté comme la raison écrite; heureux le peuple dont le droit se confond avec la justice ! Mais que devient ce bienfait, lorsque la société est à la merci d'un seul homme ? L'histoire du grand législateur nous le dira.

L'histoire intime du gouvernement de Justinien a été tracée par une main ennemie. Ceux qui ont quelque intérêt à repousser les révélations de *Procope*, écartent son témoignage comme entaché de haine; mais un magistrat, homme de génie, Montesquieu, et un historien également grand dans sa sphère, Gibbon, se sont rangés du côté de l'écrivain byzantin. Nous ne lui emprunterons pas ses appréciations haineuses; mais les faits qu'il rapporte restent acquis à l'histoire.

Justinien vendait les lois et les jugements. Un dévot légua sa fortune à l'église d'Emesse; pour enrichir l'église, un faussaire habile forgea des reconnaissances de dettes à charge des habitants les plus riches de la Syrie. Les prétendus débiteurs ayant opposé la prescription de trente ans, les agents de l'église s'adressèrent à Justinien et lui offrirent une part dans les bénéfices, s'il les mettait à l'abri de cette exception; sur cela le pieux empereur (2) rendit la loi qui place l'Église sous la protection de la prescription centenaire (3).

(1) L'édit sur la trahison a été inséré dans la *Bulle d'or* pour protéger les Électeurs de l'Empire. Les cardinaux se sont mis à l'abri de cette loi, digne d'être invoquée par toutes les tyrannies. Voyez le Commentaire de *Godefroy* sur le Code Théodosien (l. 3, C. Th. IX, 14).

(2) *Tribonien* disait que, quand il se trouvait auprès de Justinien, il avait toujours peur que l'Empereur ne fût enlevé au ciel pour son insigne piété (*Procop*. Hist. Arcan. 13).

(3) *Procop*. Hist. Arcan. c. 28.

Les ministres de Justinien vendaient la justice, comme l'empereur vendait les lois; ils recevaient de l'argent des deux parties, et le prince entrait en partage de ces gains infâmes. Les plaideurs, dont la cause était désespérée, faisaient don de leurs biens au prince; ils étaient sûrs que de cette manière leurs adversaires perdraient leur procès (1).

Il s'est trouvé en tout temps des êtres vils qui ont trafiqué de la justice; il s'est trouvé des princes qui, sous le prétexte de l'intérêt général, ont dépouillé leurs ennemis. Nous ne reprocherons donc pas à Justinien d'avoir confisqué les biens des coupables ou de ceux qu'il faisait passer pour tels, d'avoir vendu l'impunité aux parricides; nous ne reprocherons pas au pieux empereur d'avoir protégé même les hérétiques contre la rigueur de ses lois (2). Ces spoliations, ces gains illicites se faisaient au moins à l'ombre de la justice. Mais que dire des testaments fabriqués et des donations supposées? que dire des rapines inouïes que l'empereur commettait au préjudice des plus proches parents de ceux qui mouraient ab intestat, sans qu'on se donnât la peine de forger un testament (3)? Il faut dire que ces brigandages étaient légitimes et logiques. Quand un peuple se met pieds et poings liés au pouvoir absolu d'un homme, il lui abandonne par cela même tout droit et sur les biens et sur les personnes. Qui sait si au sixième siècle les théoriciens du pouvoir impérial n'applaudissaient pas à ces spoliations tant qu'elles ne les touchaient pas, tant qu'ils en profitaient indirectement, par les largesses du prince? Les malheureux! ils ne voyaient pas, tant la cupidité aveugle les hommes, que le prince qui dépouille ses ennemis, peut aussi, si bon lui semble, dépouiller ses amis.

La vie n'est pas plus assurée sous le régime du despotisme que la propriété. Nous ne dirons pas avec Procope que Justinien était cruel; il était plutôt nul que méchant. Mais il avait pris dans la fange de la société une femme monstrueuse de corruption et de cruauté. Théodora vengea l'infamie de sa jeunesse sur la société;

(1) *Procop.* Hist. Arc. c. 14, 8.
(2) *Procop.* ib. 19, 8, 27.
(3) *Procop.* ib. 8, 12, 29. Cf. *Evagr.* Hist. Eccl. IV, 29; — *Agath.* Hist. V, 4.

malheur à ceux qui laissaient échapper une parole, un geste sur la prostituée devenue impératrice ! Elle faisait jeter les coupables dans un cachot souterrain, elle assistait à la torture de ses victimes. Aucun frein ne l'arrêtait. Elle viola le plus sacré des asiles, l'église Sainte Sophie ; les évêques laissèrent faire. Elle mit à mort des innocents ; les juges rivalisaient pour obéir à ses ordres et à ses désirs (1) !

Voilà la garantie que les lois et la justice offrent aux sujets d'un despote. Les empereurs monstres, ces révolutionnaires de la pire espèce, s'attaquaient aux plus hautes têtes ; dans le principe, les provinces restèrent à l'abri de leur fureur ; on dit même qu'elles ne furent jamais plus heureuses que sous ce régime monstrueux. Mais le despotisme ne laisse rien d'intact. Le gouvernement des provinces sous Justinien était un véritable brigandage. Il y a dans le *Code* une belle loi contre la vénalité des offices ; le législateur va jusqu'à prescrire une formule de serment pour empêcher cet abus (2). On dirait que l'empereur n'a fait sa loi que pour cacher le honteux trafic auquel il se livrait : les emplois de toute espèce se vendaient au palais. Justinien méprisait les gouverneurs intègres ; il se hâtait de remplacer ces débris de l'ancien temps, ces antédiluviens ; il préférait les hommes de finance qui savaient s'engraisser dans leurs provinces, mais quand ils étaient bien repus, l'empereur ne manquait jamais d'un prétexte pour les dépouiller (3). Qui n'admirerait cet art de gouverner ? Il y avait sur les frontières de la Perse un peuple sujet des empereurs grecs (4) ; poussé à bout par les indignes gouverneurs de Justinien, il se livra aux ennemis de l'Empire.

Que faisait l'empereur du produit de ces rapines et de ces extorsions ? Justinien était artiste ; il se piquait d'avoir des connaissances en architecture ; l'empereur pratiqua son art aux dépens de l'Empire. Il n'y a pas de saint dans le calendrier à qui il n'ait fait les honneurs d'un temple. Il avait la prétention de dépasser la magnificence de Salomon. A Constantinople seule, il bâtit vingt-

(1) *Procop.* Hist. Arcan. c. 4, 3, 16, 15.
(2) Novell. 8, tit. 3.
(3) *Procop.* Hist. Arc. c. 14, 21.
(4) *Procop.* De bell. pers. II, 15.

cinq églises (1). Justinien avait une autre manie; il prodiguait l'or aux Barbares, pour s'en faire des alliés; mais l'or, au lieu d'éloigner les Barbares, les attirait (2). Pendant que l'empereur élevait de magnifiques constructions et envoyait des ambassades aux Turcs, les troupes mal payées périssaient de misère, les vétérans mendiaient leur pain (3).

Le pouvoir absolu qui s'établit au milieu d'un peuple qui a joui de la liberté, n'a qu'une justification : il assure, dit-on, le repos et la tranquillité. Il est vrai que sous Justinien, il n'y eut plus d'insurrection pour la liberté; la liberté était un mot dont les malheureux Grecs avaient oublié le sens. Mais pendant des années, il y eut à Constantinople et dans les principales villes de l'Empire des tueries journalières, des brigandages sans nom, et cela pour des courses de char ! L'ancienne république avait vu les luttes souvent sanglantes des patriciens et des plébéiens, de la noblesse et du peuple; le but du combat était l'égalité ou la domination. A Constantinople aussi il y avait des factions, les *verts* et les *bleus* : dans les jeux du cirque, les chariots, dont les cochers étaient habillés de vert, disputaient le prix à ceux qui étaient habillés de bleu. Voilà les graves intérêts qui passionnaient Justinien et ses sujets jusqu'à la fureur. Les faits que nous allons rapporter paraîtront incroyables; cependant ils sont authentiques. Otez aux hommes la liberté, ils ne s'intéresseront plus aux grandes choses, ils se battront pour des histrions.

Déjà sous l'empereur Anastase, les factions rivales avaient ensanglanté une fête religieuse. Justinien eut la criminelle folie de favoriser les bleus. Ceux-ci, forts de la protection impériale, prirent le costume et les mœurs des Huns, les plus barbares des peuples barbares. Toutes les nuits, Constantinople était comme livrée au sac d'un ennemi sauvage. Les bleus dépouillaient et assassinaient les verts; ils pénétraient dans les maisons et se faisaient incendiaires pour consommer et cacher leurs crimes. Bientôt les vengeances et les passions les plus viles se mirent à l'abri de la

(1) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire romain, ch. 40.
(2) *Procop.* Hist. arcan. c. 11.
(3) *Procop.* de bell. goth. III, 1.

faction triomphante. Les liens de la société furent brisés ; on forçait les créanciers à rendre leurs titres, les maîtres à affranchir leurs esclaves, de nobles femmes à se prostituer à leurs serviteurs; on violait les femmes sous les yeux de leurs maris. Les victimes recouraient-elles à la justice ? Un comte de l'Orient fut battu de verges, un gouverneur de Cilicie pendu par ordre de Théodora, pour avoir condamné à mort deux assassins (1).

La protection accordée au brigandage aboutit à une sédition furieuse qui réduisit en cendres presque toute la ville de Constantinople et compromit la couronne même de Justinien. On célébrait une fête. Les verts, poussés à bout, élèvent des plaintes, d'abord respectueuses ; mais l'Empereur se dégrade jusqu'à invectiver ses sujets; il les traite de Juifs, de Samaritains, de Manichéens. Les verts répliquent et lancent à leur maître les épithètes d'homicide, d'âne et de tyran parjure. Les bleus prennent parti pour leur chef outragé. Le sang coule. Lorsque la fureur est au comble, le hasard amène des criminels des deux factions, condamnés au dernier supplice; les bleus et les verts s'unissent pour délivrer les prisonniers. Le préfet résiste ; on réduit son palais en cendres, on force les prisons et on rend la liberté à la lie de la société. Le feu gagne la magnifique cathédrale de Sainte Sophie, il dévore un hôpital avec les malades, il détruit les édifices et les chefs-d'œuvre de l'art grec. Le lâche Justinien veut s'enfuir ; il faut que la femme qu'il a prise dans un mauvais lieu, lui rappelle que pour un roi le trône est le plus glorieux des tombeaux. Il se réconcilie avec les bleus; on fait une guerre de destruction aux verts, plus de 30000 périssent dans une seule journée. Puis commence l'œuvre de la vengeance : Justinien fait cruellement expier sa peur aux vaincus (2).

Voilà le bonheur matériel que le despotisme donnait à l'Empire sous un prince qui mérite de passer pour grand, au milieu de la décrépitude générale de sa race. Que serait-ce, si de l'état matériel, nous passions à l'état moral ? Les anciens disent que l'esclave

(1) *Procop.* Hist. arcan. c. 7. Cf. *Evagr.* Hist. Eccl. IV, 32.

(2) Voyez sur cette insurrection, *Procop.* de bell. pers. I, 24; *Theophan.* p. 278-286 (éd. de Bonn) ; *Gibbon*, ch. 40.

perd la moitié de son âme; mais ils n'avaient pas une idée de la servitude volontaire dans laquelle tout un peuple se précipite. Celui qui veut apprendre jusqu'où peut aller la bassesse humaine, n'a qu'à suivre les grands de Constantinople dans l'antichambre de Théodora. L'orgueilleuse prostituée prenait plaisir à humilier l'aristocratie. Les hommes les plus nobles, les plus riches allaient s'entasser dans un étroit cabinet où l'on étouffait de chaleur. L'impératrice daignait rarement les admettre, mais ils accouraient, de crainte qu'on ne remarquât leur absence. Ils se tenaient sur la pointe du pied, le col tendu, l'œil fixé sur la porte qui ouvrait le sanctuaire de Théodora, pour être vus des eunuques qui entraient et sortaient. Après des jours d'attente, l'impératrice recevait parfois l'un ou l'autre des patriciens de Byzance : ces heureux mortels, admis en présence de la déesse, n'osaient ouvrir la bouche, ils se prosternaient à terre, ils adoraient du bout des lèvres, ils embrassaient les pieds de la prostituée [1]. Voilà ce que devint la dignité de l'homme sous le régime impérial! Nous n'osons continuer cette triste histoire, nous craignons de prendre l'espèce humaine en dégoût.

§ 4. *Droit des gens.*

L'humanité n'est pas le privilége de la culture intellectuelle, elle est un fruit de la culture morale. C'est une plante délicate à laquelle il faut bien des éléments favorables pour prospérer. Les Grecs brillèrent par l'intelligence et le sentiment de l'art; mais au plus haut degré de leur gloire littéraire, le droit de guerre resta cruel. *Montesquieu* attribue au Christianisme la douceur de la politique moderne. L'éducation chrétienne y est sans doute pour beaucoup; mais seule, la religion eût été impuissante. Le Bas-Empire était chrétien; l'esprit pacifique de l'Évangile y avait beaucoup plus d'influence que dans les pays occupés par les populations guerrières du nord; cependant le Christianisme n'y produisit que la lâcheté. C'est *Montesquieu* qui nous le dit : « Une bigoterie universelle abattit les courages et engourdit tout l'empire... Entre mille exemples, je ne

(1) *Procop.* Hist. arc. c. 13.

veux que Philippicus, général de Maurice qui étant près de donner une bataille, se mit à pleurer, dans la considération du grand nombre de guerriers qui allaient être tués... Une superstition grossière qui abaisse l'esprit autant que la religion l'élève, plaça toute la vertu et toute la confiance des hommes dans une ignorante stupidité pour les images; et l'on vit des généraux lever un siége et perdre une ville pour avoir une relique ». L'empereur Nicéphore voulait accorder les honneurs du martyre aux Chrétiens qui perdraient la vie dans la guerre contre les infidèles; le patriarche, les évêques et les sénateurs s'y opposèrent vivement : les guerriers qui défendaient le Christianisme étaient à leurs yeux coupables de verser le sang humain; pour expier cette faute, ils devaient se séparer pendant trois ans de la communion des fidèles. L'humanité n'est pas la compagne d'une lâche bigoterie; elle veut des âmes fortes et des cœurs haut placés.

Le Bas-Empire ne compte guère de conquêtes; presque toutes les guerres sont des guerres défensives et aboutissent au démembrement du royaume. Les luttes des empereurs de Byzance avec les peuples barbares furent plus cruelles que les invasions des Barbares dans l'empire romain. Un roi bulgare fait prisonnier par Michel le Bègue fut mutilé; on lui coupa les pieds et les mains, on le mit sur un âne, et on le conduisit dans les rues qu'il arrosait de son sang, au milieu des outrages du peuple; l'empereur assista à cette horrible fête (1). Au commencement du onzième siècle, 25000 captifs furent aveuglés, avec un raffinement de vengeance incroyable; leur crime était d'avoir défendu leur patrie (2). La cruauté contre les infidèles devint presque un titre de gloire. L'empereur Constantin qui a écrit l'éloge de Basile, raconte les supplices que son aïeul infligea à des Musulmans captifs: il y en eut qu'on écorcha entièrement, à d'autres on enleva des lanières de la peau depuis la tête jusqu'aux talons; on en fit élever d'autres avec des poulies,

(1) *Gibbon*, Histoire de la Décadence de l'Empire, ch. 48.

(2) *Gibbon*, ch. 55. On leur creva les yeux, mais sur chaque centaine, on laissa un œil à un captif, afin qu'il pût conduire les autres aux pieds de leur monarque. On dit qu'à ce spectacle horrible, le roi des Bulgares expira de douleur.

pour les plonger dans des chaudières de poix ; l'empereur disait qu'un pareil baptême convenait à de pareils prosélytes (1). C'était une règle du droit de guerre de Byzance, qu'il fallait massacrer les prisonniers en cas d'encombrement.

Justinien reconquit les provinces que les Vandales et les Goths avaient arrachées à l'Empire. On a loué la conduite généreuse du vainqueur; c'est à Bélisaire qu'il faut rapporter la gloire de la conquête et de l'humanité. Il était humain de sa nature et il considérait la justice et l'équité comme les meilleures armes pour obtenir la victoire (2). Débarqué en Afrique avec une poignée de soldats pour combattre un peuple puissant et brave, il dut ses succès à sa douceur autant qu'à son courage (3). Il reçut les vaincus à composition. Le seul honneur qu'on puisse faire à Justinien, c'est de reconnaître qu'il fut fidèle à la promesse donnée par son général. Mais on serait tenté de croire qu'il mit de la vanité et de l'étalage dans le traitement du roi des Vandales, quand on voit comment il traita ses propres sujets, les Africains. Bélisaire avait à peine quitté l'Afrique qu'un avide financier le remplaça; se prévalant de la destruction des registres qui constataient la quotité des anciens tributs, il donna libre carrière à son génie (4). Les Africains trouvèrent le gouvernement de leur souverain légitime plus dur que celui des Barbares; ils se révoltèrent, et l'oppression s'aggravant, ils finirent par se jeter dans les bras des Arabes.

Même spectacle en Italie. Au sac de Naples, l'armée grecque égorge, pille, détruit, sans respecter le sanctuaire des églises. La voix de Bélisaire arrête le carnage : vainqueur humain, la victoire lui arrachait les armes : il ordonna que les enfants fussent rendus à leurs pères, les femmes à leurs maris (5). L'empereur n'était pas à la hauteur de son général. La conquête n'était pas encore achevée, qu'il envoya en Italie un habile financier; l'art avec lequel il savait rogner les monnaies d'or sans en effacer l'empreinte, lui avait fait donner le surnom de l'instrument avec lequel on prati-

(1) *Constantin.* Vita Basil. nº 61.
(2) *Procop.* De bell. goth. II, 81; — De bell. vandal. I, 13.
(3) *Procop.* De bell. vandal. I, 17.
(4) *Procop.* De bell. vandal. II, 8.
(5) *Procop.* de bell. goth. I, 10.

quait cet honnête métier (1). Il rogna si bien les Italiens, que ceux-ci regrettèrent les Goths. Quand vinrent les Longobards, on vit des sujets de l'empereur déserter l'Empire pour chercher un peu d'humanité chez les Barbares. Écoutons le grave témoignage de S. Grégoire le Grand sur l'administration romaine au sixième siècle; il écrit à un évêque d'orient: « Je ne puis vous exprimer ce que l'exarque me fait souffrir. Sa malice est plus funeste que les armes des Longobards; nous sommes mieux traités par les ennemis qui nous tuent que par les officiers de l'empereur... » Dans une lettre à l'impératrice, le pape ajoute : « J'apprends qu'il y a en Sardaigne des idolâtres et que les évêques négligent de les instruire. Mais on me dit que ceux qui sacrifient aux idoles, le font avec la permission du magistrat qui perçoit un tribut de ce chef. L'évêque lui ayant fait un reproche de ce trafic inouï, il répondit qu'il avait acheté sa charge si cher, qu'il devait recourir à tous les moyens pour la payer... L'île de Corse, poursuit S. Grégoire, est tellement accablée d'impositions que les habitants ont peine à y satisfaire, en vendant leurs enfants; ce qui fait qu'ils abandonnent l'empire et se réfugient chez les Longobards. Que peuvent-ils souffrir de pire chez les Barbares que d'être obligés à vendre leurs enfants ? » (2)

Les hommes du nord, qualifiés de Barbares, furent moins cruels que l'administration fiscale des empereurs. Les Arabes que les écrivains chrétiens comparent à un ouragan dévastateur, sont appelés comme des sauveurs par les populations foulées de l'Empire. Après cela, regretterons-nous encore l'invasion germanique et la conquête arabe? *Salvien* dit que les Gaulois et les Espagnols cherchaient à se soustraire par la fuite à la savante administration de Rome, qu'ils trouvaient plus d'humanité chez les Barbares leurs ennemis que chez les Romains leurs amis. On a accusé le Jérémie chrétien d'exagération; mais voici un pape qui nous apprend que les plus barbares des Barbares étaient plus humains que les exarques de Constantinople. En vérité, il faut être frappé d'aveuglement pour ne pas bénir comme un bienfait la terrible invasion qui nous a sauvés du despotisme impérial.

(1) ψαλίδιον, *forficula*, une espèce de ciseaux.
(2) *Gregor. M.* Epist. V, 42, 41 (Op. T. II, p. 769, 768).

CHAPITRE II.

LE CATHOLICISME ET L'ÉGLISE GRECQUE.

§ 1. *Le Christianisme grec.*

La destinée du Christianisme chez les Grecs touche à une question d'un immense intérêt : la religion a-t-elle la puissance de régénérer les nations ? L'histoire du Bas-Empire à la main, nous répondons : Quand la corruption a vicié les éléments vitaux d'un peuple, il ne peut être sauvé par les idées, par les croyances ; l'infusion d'un sang nouveau peut seule le rendre à la vie. L'Europe doit cette régénération salutaire aux Barbares ; elle l'a payée des ruines d'une culture encore brillante, elle l'a payée de la mort de milliers de ses enfants ; mais elle est sortie de cet immense cataclysme, transformée, forte, capable de présider à un nouveau développement de l'humanité. Les Grecs du Bas-Empire n'ont pas passé par ce baptême de sang, ils ont péri, sans que le Christianisme ait pu arrêter leur ruine. Pour qu'une croyance religieuse retrempe les peuples, il faut que les hommes aient encore la force nécessaire pour devenir des hommes nouveaux ; les Grecs ne l'avaient plus. Aux nations qui laissent périr en elles le principe de la morale, du droit, de la liberté, l'histoire dit : Votre sort sera celui du Bas-Empire.

Si les Barbares avaient détruit l'empire d'orient comme l'empire d'occident, peut-être déplorerions-nous encore aujourd'hui la chute de la civilisation romaine, peut-être dirions-nous : à quoi bon les Barbares ? Le Christianisme seul ne suffisait-il pas pour donner une vie nouvelle à la société ? Mais le Bas-Empire, bien qu'attaqué par

les Barbares, leur a résisté pendant dix siècles: le Christianisme a-t-il régénéré les Romains pendant cette longue période? ou n'est-ce pas plutôt la décrépitude romaine qui a gagné le Christianisme? Les faits répondront.

L'empereur Julien disait que jamais un Hellène ne se convertirait au Christianisme, à l'adoration d'un crucifié, au culte des morts: il regardait la civilisation hellénique et le Christianisme comme deux éléments inalliables (1). Il y a une profonde vérité dans cette incompatibilité de la culture antique et de la religion chrétienne. Les Grecs se convertirent, mais ils conservèrent les sentiments, les goûts, les passions du paganisme. Cette tendance éclate dans les longues querelles pour ou contre les images qui déchirèrent l'empire d'Orient; c'était comme la lutte de l'esprit sévère du Christianisme contre le génie poétique de la Grèce. Les partisans des images l'emportèrent. Qu'en résulta-t-il? « On ne soupçonnera pas, dit *Montesquieu*, les Italiens ni les Allemands de ces temps-là d'avoir été peu attachés au culte extérieur : cependant, lorsque les historiens grecs parlent du mépris des premiers pour les images, on dirait que ce sont nos controversistes qui s'échauffent contre Calvin. Les Allemands furent reçus comme amis par les Arméniens, parce qu'ils n'adoraient pas les images. Or si dans la manière de penser des Grecs, les Italiens et les Allemands ne rendaient pas assez de culte aux images, quel devait être l'énormité du leur (2)? » C'était le paganisme hellénique transporté dans la religion chrétienne. L'occident protesta contre cette invasion des dieux et des déesses d'Homère, par la voix de Charlemagne, des conciles

(1) Voyez le Tome IV de mes Études.

(2) *Montesquieu*, Grandeur et Décadence des Romains, ch. 20. — Comparez la lettre de l'empereur Michel de Constantinople à Louis le Pieux, a. 824, relative au culte des images (*Mansi*, XIV, 420): « Plusieurs, tant du clergé que du peuple, s'écartent des traditions apostoliques. Ils ôtent les croix des églises, pour mettre à leur place des images, devant lesquelles ils allument des lampes et brûlent de l'encens, les honorant comme la croix. Ils chantent devant ces images, les adorent et implorent leur secours. Plusieurs les entourent de linges et les font marraines de leurs enfants. Quelques prêtres grattent les couleurs des images, les mêlent au saint sacrifice et en donnent la communion ». (Traduct. de *Fleury*).

de Francfort et de Paris. La protestation échoua contre l'ignorance et la superstition, mais elle répondait à l'esprit du Christianisme et au génie des peuples occidentaux ; la réforme donna gain de cause aux iconoclastes. L'Église grecque perpétua, sinon en théorie, du moins en fait, l'idolâtrie antique.

L'hellénisme a été le principe de la plus brillante civilisation ; il est identique avec la liberté de l'esprit. Il n'en fut pas ainsi du paganisme chrétien du Bas-Empire, il abrutissait les intelligences pour mieux les dominer. Écoutons encore *Montesquieu* : « Quand je pense à l'ignorance profonde dans laquelle le clergé grec plongea les laïques, je ne puis m'empêcher de les comparer à ces Scythes dont parle Hérodote, qui crevaient les yeux à leurs esclaves afin que rien ne pût les distraire et les empêcher de battre leur lait.. Une superstition grossière qui abaisse l'esprit autant que la religion l'élève, plaça toute la vertu dans une ignorante stupidité pour les images ».

La décadence de la race hellénique précipita la décadence de la religion. Les Grecs avaient le génie de la philosophie ; ils transportèrent ce goût des spéculations dans l'Église. Dans la première époque du Christianisme, l'alliance de l'hellénisme avec la religion produisit d'admirables fruits. Ce sont les théologiens de l'Église grecque qui ont formulé le dogme chrétien ; les dix conciles généraux tenus du quatrième au huitième siècle étaient composés presque exclusivement d'évêques d'Orient (1). Mais cette belle faculté de la race hellénique dégénéra dans la décadence universelle. Les discussions religieuses devinrent des luttes de rhéteurs (2) : « Les Grecs, grands parleurs, grands disputeurs, naturellement sophistes ne cessèrent d'embrouiller la religion par des controverses. Les disputes théologiques devenaient frivoles à mesure qu'elles devenaient plus vives ». « Au lieu de croire, on dispute ; au lieu de

(1) Au concile de Nicée, il y avait 315 évêques orientaux et 3 d'occident ; au concile de Constantinople (de 381), 149 évêques grecs et 1 évêque d'occident ; au concile de Chalcédoine (451), 350 évêques grecs et 3 latins. (*Guizot*, Cours d'Histoire, XIIe leçon).

(2) *Montesquieu*, Grandeur, ch. 20 ; — *De Maistre*, du Pape, IV, 9.

prier on argumente. Les grandes routes se couvrent d'évêques qui courent au concile ; les postes de l'empire y suffisent à peine, toute la Grèce est une espèce de Péloponnèse théologique où des atomes se battent pour des atomes ».

La religion, loin de devenir un élément de force, fut une cause de décadence. Les disputes théologiques divisèrent et ensanglantèrent l'Empire. Ces disputes naissaient à propos d'un mot, d'une syllabe. Les Grecs chantaient dans les églises : « *Saint, Saint, Saint est le Seigneur des armées* ». C'est le fameux *trisagion*, que les anges et les chérubins répètent, dit-on, devant le trône de Dieu et qui fut miraculeusement révélé à l'Église de Constantinople vers le milieu du cinquième siècle. Mais voilà que les Antiochiens s'avisent d'ajouter à l'hymne angélique ces mots : « *Qui fut crucifié pour nous.* » On trouva que c'était une hérésie que d'adresser à toute la Trinité ce qui ne convenait qu'à Jésus-Christ. Les partisans du *trisagion* pur et simple et ceux du *trisagion* modifié en vinrent aux mains dans la cathédrale de Constantinople; la moitié de la capitale fut réduite en cendres, 6000 Chrétiens périrent au nom d'un Dieu de paix et de charité (1).

Il faut se rappeler la profonde horreur que les orthodoxes ont pour les hérétiques, pour se faire une idée de la division irrémédiable que produisirent les discussions théologiques. Les Grecs se croyaient souillés, lorsqu'ils parlaient à un hérétique, ou qu'ils habitaient avec lui; un hérétique était pire qu'un étranger et un Barbare. Les dissentiments religieux dégénérèrent en divisions politiques. Les empereurs, entraînés par la folie générale, prirent parti dans les querelles religieuses; et comme les chefs de l'État étaient en quelque sorte les papes de l'Église grecque, l'opinion embrassée par l'empereur devenait l'opinion orthodoxe; de là les sectes virent dans le prince un ennemi et dans ceux qui suivaient sa foi, des adulateurs du pouvoir (2). Des antipathies de race envenimèrent les haines religieuses et politiques. C'est ainsi que les disputes religieuses conduisirent à la dissolution de l'Empire.

(1) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, II, 2, p. 1004.
(2) *Melchites*, royalistes.

La secte des monophysites, poursuivie, détruite dans l'Empire, trouva un asile en Égypte; peut-être les Égyptiens n'étaient-ils monophysites que parce que leurs maîtres étaient orthodoxes; ils détestaient les *Melchites* ou royalistes, comme des dominateurs étrangers. Les monophysites égyptiens, qui prirent le nom de Cophtes, furent les amis de tous les ennemis de l'Empire; ils se joignirent à Chosroës et ils livrèrent ensuite l'Égypte aux Arabes. Le monophysitisme aliéna aussi les Arméniens, les plus anciens et les plus fidèles alliés de l'Empire; ils se jetèrent dans les bras des Perses; la haine allumée par un dissentiment sur la nature de Jésus-Christ fut si profonde qu'elle survécut à la chute de l'empire grec. Ce fut encore une querelle théologique sur le Christ qui éloigna de l'empire la puissante secte des Nestoriens; persécutés, chassés par Justinien, ils trouvèrent un asile en Perse; de là ils répandirent le Christianisms et la science grecque dans l'Asie orientale, mais ils restèrent les ennemis de leurs persécuteurs (1). Les Perses et les Arabes profitèrent de ces dissensions; la Syrie, l'Afrique et l'Égypte furent enlevées à l'Empire; mais les Grecs étaient incorrigibles. La fureur des disputes théologiques devint comme une maladie chronique. » Lorsque Cantacuzène surprit Constantinople, il trouva l'empereur et l'impératrice occupés à un concile contre quelques ennemis des moines; et quand Mahomet l'assiégea, on y était plus occupé du concile de Florence que de l'arrivée des Turcs » (2).

La religion dominait les âmes, et cependant l'Église grecque ne parvint pas à faire pénétrer l'esprit du Christianisme dans la politique, l'état social et les mœurs. Dans l'occident, le Catholicisme transforma insensiblement la barbarie germanique; l'humanité de nos mœurs, de notre politique et de notre législation est due en grande partie à l'éducation chrétienne. Dans l'orient le monachisme était tout puissant : « Aucune affaire d'État, aucune paix, aucune guerre, aucune trêve, aucune négociation, aucun mariage ne se traitèrent que par le ministère des moines : les conseils du

(1) *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, §§ 86, 110, 120.
(2) *Montesquieu*, Grandeur et Décadence des Romains, ch. 20.

prince en furent remplis, les assemblées de la nation presque toutes composées ». A quoi servit cette excessive influence? A corriger les princes? L'empire d'orient a eu des empereurs théologiens, il n'a pas eu de S. Louis. Ces théologiens couronnés n'avaient de la religion que l'esprit disputeur, tracassier, haineux; Justinien persécuta les hérétiques pendant son long règne et il mourut lui-même hérétique. L'influence des moines affaiblit l'Empire par la dévotion malencontreuse qu'ils inspirèrent aux princes: « Pendant que Basile occupait les soldats de son armée à bâtir une église à à S. Michel, il laissa piller la Sicile par les Sarrasins et prendre Syracuse. Andronic abandonna la marine, parce qu'on l'assura que Dieu était si content de son zèle pour la paix de l'Église, que ses ennemis n'oseraient l'attaquer. Ce pieux empereur craignait que Dieu ne lui demandât compte du temps qu'il employait à gouverner son état et qu'il dérobait aux affaires spirituelles » (1). Tel est l'idéal d'un prince chrétien dans le Christianisme grec.

L'Église grecque réprouvait l'esclavage peut-être plus que l'Église occidentale (2). Cependant dans l'occident, l'esclavage se transforme en servage, la servitude antique disparait, sous l'influence des mœurs germaniques; dans l'empire d'orient la législation la consacre encore après dix siècles de Christianisme. Léon le Philosophe rendit un pompeux édit pour défendre à l'homme libre d'aliéner sa liberté, mais l'esclavage subsista. Les hommes étaient toujours divisés en libres et esclaves, comme du temps de Justinien; les lois traitaient des vices rédhibitoires des esclaves, comme nos lois parlent des vices rédhibitoires des animaux (3). Il fallut des ordonnances répétées pour permettre aux esclaves le mariage religieux. Les maitres craignaient que le sacrement n'émancipât leurs esclaves: comment en effet une chose pourrait-elle se marier (4)? Le seul progrès que

(1) *Montesquieu*, Grandeur et Décadence des Romains, ch. 20.

(2) Voyez mes *Études sur le Christianisme*.

(3) *Leonis* Constit. 100 et 21.

(4) L'empereur Alexis Comnène ordonna que le mariage des esclaves serait célébré religieusement comme celui des hommes libres, mais sans que la solennité religieuse portât atteinte aux droits des maîtres (*Biot*, de l'abolition de l'esclavage en Occident, p. 213). L'empereur Basile avait déja porte le même décret.

l'on puisse attribuer à l'influence du Christianisme, c'est que les prisonniers chrétiens n'étaient plus réduits en servitude; mais les Barbares et les païens n'étaient pas considérés comme hommes; l'esclavage resta leur lot jusqu'à la chute de Constantinople [1].

L'esclavage, ce crime de l'antiquité, survivant au monde ancien, est une preuve éclatante que, malgré le Christianisme, le Bas-Empire ne cessa d'être païen d'esprit. Les mœurs restèrent les mêmes. La fureur du cirque égalait la fureur des disputes religieuses. Ces passions dominantes des Grecs de Byzance témoignent que la religion chrétienne avait glissé sur les âmes, elle n'avait agi que sur les intelligences, mais la civilisation intellectuelle elle-même déclina. Est-ce l'hellénisme qui a corrompu l'Évangile, ou est-ce la théologie chrétienne qui a achevé la décadence du génie grec ? Nous croyons que la source du mal était dans la décrépitude de la race hellénique. La corruption était trop avancée pour que la guérison fût possible; cette corruption favorisa le despotisme, et le despotisme impérial réagit sur l'Église grecque, en la soumettant aux caprices de la tyrannie.

§ 2. *L'Église et l'État.*

Lorsqu'à la fin du moyen âge, les peuples germaniques s'insurgèrent contre la papauté, un immense cri de réprobation s'éleva contre Rome; les réformés déplorèrent la longue tyrannie sous laquelle avait gémi la chrétienté, ils poursuivirent les papes de leurs invectives, les qualifiant d'Antechrist, et leur prodiguant toutes les injures que fournissent les images et les comparaisons de l'Apocalypse. L'Église grecque répondra à ces accusations passionnées; elle se détache de bonne heure de la papauté, et quelle est sa destinée ? Une honteuse servitude. La religion devient un instrument dans les mains du despotisme impérial. Le Christianisme perd dans ce contact la vertu civilisatrice qui le distingue chez les Barbares; c'est un rameau qui, séparé du tronc, dépérit.

(1) *Biot*, de l'Abolition de l'Esclavage, p. 228.

L'empire grec continue l'antiquité. L'élément chrétien n'y domine qu'en apparence, en réalité c'est l'élément gréco-romain. Le Christianisme s'établit au milieu d'une civilisation avancée qu'il doit respecter, au milieu d'un état politique qu'il ne peut songer à détruire. Lorsque Constantin répudia le paganisme, rien ne parut changé, sinon que le Christianisme allait être la religion de l'État; on ne se doutait point que dans un changement de religion il y eût toute une révolution sociale. Le vieil édifice de la société subsista ; les empereurs furent les grands pontifes du Christianisme (1), comme ils avaient été les grands pontifes de la société païenne. Il n'y a qu'une différence entre les droits de l'empereur chrétien et ceux des Césars romains, c'est qu'ils n'ont pas le droit du sacrifice (2). Mais la séparation du pouvoir civil et du pouvoir religieux n'est qu'apparente ; elle cache la servitude de l'Église.

Les empereurs nomment les évêques, ils portent des lois sur l'Église, sa constitution et sa discipline. Ils convoquent et président les conciles; c'est sous leur inspiration que les évêques décident les questions théologiques, et l'influence impériale est celle de l'eunuque qui domine à la cour. Il leur arrive même de réglementer la foi sans l'intervention d'un concile (3). Nous avons dit ailleurs que les papes eux-mêmes étaient soumis à ce pouvoir arbitraire ; sous Justinien, le prince était le chef de l'Église, plutôt que l'évêque de Rome. Le cardinal Baronius déplore amèrement cette usurpation : « Un empereur chrétien, s'écrie-t-il, s'est montré

(1) *Socrat.* Hist. Eccles. Lib. IV. Prooem. ἀφ' οὗ χριστιανίζειν ἤρξαντο (les empereurs), τὰ τῆς ἐκκλησίας πράγματα ἤρετο ἐξ αὐτῶν, καὶ αἱ μάρτυρται σύνοδοι τῇ αὐτῶν γνώμῃ γεγόνασί τε καὶ γίνονται.

(2) *Demetrius Chomatenus*, cité par *Lequien*, Oriens Christianus, T. I. c. 13. Dans le Concile de Constantinople de 448, les évêques saluèrent l'empereur Théodose II de grand prêtre: πολλάκις τὰ ἔθη τῷ κρείττονι βασιλεῖ. — Le VIe concile de Constantinople (692) accorda à l'empereur le droit d'entrer dans le sanctuaire; on sait que S. Ambroise en refusa l'entrée à Théodose. Mais là ne se borna pas l'adulation des Grecs. Il se trouva un évêque qui pour défendre ce canon du concile ne rougit pas d'attribuer à l'empereur tous les droits pontificaux. (*Mansi*, T. XII, p. 50, c. 66. — *Baronius*, Annal. Eccl. ad a. 692, nº 35. T. VIII, p. 613).

(3) *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 114.

plus dur que les Césars païens; celui qui avait la prétention d'être le plus grand des législateurs a foulé aux pieds le droit divin ». L'historien catholique déplore avec raison la servilité avec laquelle le clergé se soumit à ces prétentions (1). Tel est en effet le vice qui infecte l'église grecque : l'empereur est despote, il est maître de l'Église, et l'épiscopat plie sous la volonté du maître.

Dans l'empire d'occident, l'épiscopat dépendait également de la royauté, mais c'était à raison de la position que les évêques occupaient dans l'aristocratie territoriale. Dans l'empire d'orient, les évêques étaient subordonnés à l'empereur comme tous les agents de l'administration; il en résulta que la servilité qui envahit l'Empire à la suite du despotisme oriental, avilit aussi l'Église. Au sixième siècle, les Francs envoyèrent une ambassade à Constantinople; le clergé d'Italie donna aux envoyés les renseignements qu'il croyait utiles au succès de leur mission : « Les évêques grecs, leur dit-il, ont de grandes et opulentes églises et ils ne supportent pas d'être suspendus deux mois du gouvernement des affaires ecclésiastiques; aussi s'accommodant au temps et à la volonté des princes, consentent-ils sans débat à faire tout ce qu'on leur demande » (2). L'empereur prenait parti dans toutes les discussions religieuses, et trouvait toujours une majorité partageant son avis : les princes, dit le rude *Tillemont*, ont-ils jamais manqué d'évêques adulateurs et esclaves de leurs volontés? (3) De là, une honteuse versatilité dans les croyances. Les évêques étaient en majorité ennemis du culte des images; avant le concile de Nicée, ils témoignèrent leur aversion dans les termes les plus violents : c'est que les empereurs étaient iconoclastes. Lorsqu'il plut aux empereurs de rétablir les images, ces mêmes évêques se prononcèrent pour un culte qu'ils avaient déclaré idolâtre; ils crièrent anathème contre ceux qui n'adoraient pas les vénérables images, anathème contre ceux qui osaient les qualifier d'idoles (4). Les évêques étaient

(1) *Baronius*, Annal. Eccl. ad. a. 554 (T. VII, p. 467).
(2) *Epistola legatis Francorum ab Italiæ clericis directa*, dans *Mansi*, IX, 153.
(3) *Tillemont*, Mémoires Ecclésiastiques, T. XVI, p. 676.
(4) *Mansi*, Concil. XII, 1015. La versatilité des évêques grecs fut tout aussi

orthodoxes ou hérétiques, suivant le caprice ou l'intérêt du maître.

Il n'y avait de salut pour l'église grecque que dans une étroite alliance avec la papauté. Mais à peine les patriarches sont-ils établis à Constantinople, qu'ils aspirent à l'indépendance; ils ne voient pas qu'en brisant le lien qui les unit à Rome, ils rivent la chaîne qui les attache à l'empereur. L'ambition et la supériorité de la culture hellénique les aveuglent. Les évêques de la nouvelle Rome ne veulent pas dépendre de Rome déchue, dominée par les Barbares; dans l'orgueil de leur vaine science, ils méprisent la rudesse de l'église occidentale. Le schisme est au bout de cette opposition insensée; n'importe, les patriarches seront les égaux des papes. Mais quel est le sort de ces papes de l'orient? Si l'on veut savoir ce que serait devenue la papauté et l'église d'occident sous le régime romain, qu'on jette les yeux sur le Bas-Empire. Le patriarche Macédonius, que l'Église a placé au nombre des saints, opposa aux volontés d'Anastase une résistance à laquelle les maîtres de Constantinople n'étaient pas habitués. L'empereur essaya vainement toutes espèces de persécutions pour vaincre son opposition; il finit par le chasser sans information, sans jugement. Enlevé par force de l'église, Macédonius fut relégué dans le Pont. On mit à la place d'un saint, un homme à qui ses infamies avaient fait donner mille surnoms injurieux. Anastase trouva un concile qui consacra ce brigandage: une assemblée où siégeaient les accusateurs du patriarche, le condamna sans l'entendre, sans recevoir un témoignage (1). Dans la longue lutte qui divisa l'église grecque sur l'adoration des images, les empereurs nommaient et déposaient les patriarches; ils les pliaient à leurs volontés ou ils les persécutaient. Les évêques finirent par être les jouets des caprices impériaux. Un concile déclara valable le mariage adultérin d'un empereur par le motif que l'empereur n'était soumis qu'aux lois de Dieu (2).

honteuse dans les discussions sur la volonté de Jésus-Christ; ils adoptèrent et rejeterent le monothélétisme d'après la volonté des empereurs (*Gieseler*, Kirchengeschichte, I. § 128).

(1) Voyez les détails et les témoignages dans *Tillemont*, Mémoires Ecclésiastiques, T. XVI, p. 690.

(2) *Fleury*, Histoire ecclésiastique, T. X, p. 1, 38, 77, 88

Montesquieu dit que la source la plus empoisonnée de tous les malheurs des Grecs, c'est qu'ils ne connurent jamais la nature ni les bornes de la puissance ecclésiastique et de la séculière ; ce qui fit que l'on tomba de part et d'autre dans des égarements continuels. Mais cette confusion du pouvoir civil et du pouvoir religieux existait dans Rome ancienne, et elle ne l'empêcha pas de grandir et de dominer les peuples. La véritable source de la décadence du Christianisme dans l'empire d'orient, c'est la décadence de la race grecque. Les vices de l'antiquité se perpétuèrent à Constantinople avec les débris de la culture antique, la corruption engendra le despotisme et le despotisme ruina ce qui restait de vie à la société. Le Christianisme fut impuissant à renouveler les mœurs anciennes. Les Grecs convertis en masse à l'Évangile après l'avénement de Constantin, restèrent païens d'esprit, d'habitudes et de vices. Le Christianisme ne pouvait donner à ces êtres dégénérés, esclaves de leurs passions, le désir et la force de la liberté; lui-même n'avait pas le sentiment de la liberté civile et politique, et les hommes auxquels il s'adressait eussent été incapables de le comprendre. La fatalité entraînait les Grecs à une décadence inévitable, mais cette fatalité était l'expiation de leurs fautes. L'histoire dit aux peuples modernes : Si vous voulez éviter le sort du Bas-Empire, gardez avec soin votre force morale et votre liberté.

CHAPITRE III.

MISSION DU BAS-EMPIRE.

Le Bas-Empire s'ouvre par le declin de l'antiquité, et sa décrépitude se poursuit du quatrième au quinzième siècle. Nous n'avons pas à rechercher les causes qui entrainèrent sa chute, l'on doit se demander plutôt comment il a pu survivre aussi longtemps au monde ancien dont il est un dernier débris. Montesquieu en trouve la raison dans les divisions qui affaiblirent les Arabes, dans l'invention du feu grégeois qui permit aux Grecs de brûler les flottes de leurs ennemis, enfin dans les richesses, fruit du commerce et de l'industrie. L'illustre historien n'aurait-il pas oublié la cause qui fit la force tout ensemble et la faiblesse de Byzance? Héritière de Rome, elle trouva dans cet héritage la science du gouvernement qui avait permis à une ville de dominer le monde : c'est l'administration romaine qui a soutenu le Bas-Empire. On lit dans les fables cabalistiques qu'après la mort de Salomon, son cadavre resta debout une année entière, tandis que les démons qu'il avait contraints par la magie de travailler au temple continuaient leur ouvrage, croyant que le grand magicien vivait encore. Rome mourut avec l'antiquité, mais son cadavre resta debout pendant dix siècles; les peuples le croyaient vivant et continuèrent à lui obéir. La puissance du génie romain est plus étonnante dans sa décadence que dans sa grandeur; il soutint pendant mille ans un empire qui n'avait plus aucun élément de vie.

Les historiens et les philosophes sont à la recherche d'expressions de dédain pour flétrir cettte décrépitude séculaire. *Herder*

qualifie l'époque byzantine d'infâme (1). Un historien allemand dit qu'il y a peu d'annales aussi affreuses, aussi horribles que celles de Constantinople (2). Les écrivains catholiques surtout s'acharnent sur les malheureux Grecs, coupables du premier schisme qui ait déchiré l'unité catholique; ils comparent le Bas-Empire à un cadavre revêtu de pourpre (3); « son histoire », dit *de Maistre*, fait pitié quand elle ne fait pas horreur; on dirait que la langue française a voulu faire justice de cet Empire en le nommant *Bas* » (4). Quelle explication la philosophie de l'histoire doit-elle donner de cette agonie de mille ans?

Les historiens de l'Église voient dans les malheurs qui frappèrent les Grecs pendant tant de siècles, une punition divine de leur séparation de Rome (5). Mais le schisme n'est pas un crime; c'est une différence de race et de civilisation qui a séparé l'Orient de l'Occident. Il y a certes dans l'agonie séculaire d'une nation illustre un jugement de Dieu. En voyant les désastres de la guerre étrangère et les malheurs plus grands du despotisme intérieur s'appesantir sur les Grecs de Byzance, un écrivain passionné pour la liberté, a désespéré un instant de l'avenir de l'humanité (6). Il nous semble qu'il n'y a rien dans le spectacle de l'expiation qui doive nous inspirer le désespoir. Les individus et les peuples sont punis quand ils violent les lois de l'ordre moral, mais la punition même atteste notre liberté; si nous avons la puissance de faire le mal, nous avons aussi la puissance de nous relever de notre chute. Mais ce point de vue théologique ne suffit pas pour expliquer les destinées de l'humanité. A travers nos erreurs et nos expiations, nous avançons vers un meilleur avenir; chaque moment de l'existence des individus et des nations est un pas vers ce but. La décadence des peuples a sa mission comme leur grandeur. Si le Bas-Empire a végété pendant dix siècles, c'est que dans les desseins

(1) *Herder*, Ideen, XVII, 3.
(2) *Rotteck*, Allgemeine Geschichte, T. IV, p. 21.
(3) *Cantu*, Histoire universelle, T. VII, p. 494.
(4) *De Maistre*, Du Pape, livre I, ch. 20; livre IV, ch. 9.
(5) *Baronius*, Annal. Eccles. ad a. 512 (T. VI, p. 621).
(6) *Rotteck*, Allgemeine Geschichte, T. IV, p, 139.

de la Providence, la race grecque, bien que mourante, avait encore une tâche dans le laborieux développement du genre humain.

L'antiquité devait périr; mais ce qu'elle avait de mieux, sa civilisation intellectuelle devait lui survivre, pour qu'il n'y eut pas de solution de continuité dans la chaîne des temps. La race germanique était appelée à présider à une ère nouvelle de l'humanité; pour remplir cette haute vocation, il lui fallait, outre son génie, les deux éléments qui ont concouru à la civilisation moderne, le Christianisme et la culture antique. Mais le Christianisme est menacé dans son existence au septième siècle. Les ardents sectateurs de Mahomet envahissent au pas de course les trois continents; ils sont aux portes de Constantinople: maîtres de cette clef de l'Europe, rien ne pourra les arrêter. L'Occident n'est pas constitué: l'Italie occupée mais non conquise par les Lombards, est trop faible pour résister: la monarchie des Goths d'Espagne va être détruite dans une seule bataille: les Francs, à peine maîtres des Gaules et de la Germanie, sont déjà en dissolution: les Carlovingiens n'ont pas encore réuni sous leurs lois toute l'Europe barbare. C'en est fait du Christianisme, si les Arabes s'emparent de Constantinople. La résistance des Grecs sauve la chrétienté. Lorsqu'ensuite les Arabes tentèrent d'envahir le monde germanique par l'Espagne, ils trouvèrent dans les champs de Poitiers le héros qui leur dit: Vous n'irez pas plus loin.

Le monde germanique est sauvé, mais il est barbare et dans les vues de la Providence, cette barbarie ira croissant pour extirper le venin de la décadence romaine. Cependant la barbarie doit finir. La race germanique est appelée à prendre sa place dans le développement intellectuel; héritière de l'antiquité, elle fera valoir et accroîtra ce magnifique héritage. Mais comment le legs de la civilisation ancienne lui parviendra-t-il? Dans l'occident, la dissolution de la société entraîne la ruine de la culture latine, la langue et la littérature grecques tombent dans l'oubli. L'Église conserve des débris de la civilisation ancienne, mais elle est gagnée elle-même par la barbarie générale, et son étroite orthodoxie craint le libre mouvement de la pensée; elle proscrit la philosophie, dès que les philosophes s'écartent du dogme reçu. Les Arabes apportent les

premiers la science grecque à l'Europe ; bien que défiguré, Aristote suffit pour allumer le génie de l'occident. Mais l'Europe ne connait encore de la Grèce que quelques lambeaux de philosophie, traduits la plupart de l'arabe en latin; les trésors de la littérature hellénique ne lui sont pas ouverts, ils reposent à Constantinople. Les Grecs n'ont plus la force d'initiative de leurs ancêtres; ils se bornent à étudier les chefs-d'œuvre qu'Athènes leur a légués. Mais en les étudiant, ils les conservent; leur zèle pour la science multiplie les manuscrits; ils les commentent au profit de ceux qui sont appelés à en profiter. Il ne faut plus que le contact des Grecs de Byzance avec l'occident pour ranimer le feu sacré de la civilisation. Les malheurs de la race grecque répandirent les savants de Constantinople dans le monde occidental. La *Renaissance* est la gloire de la Grèce; par elle l'antiquité et le monde moderne se rejoignent et un nouvel âge s'ouvre.

Toute histoire est une glorification de Dieu. Le gouvernement de la Providence éclate dans le déclin des empires comme dans leur grandeur. La race hellénique est privilégiée dans la famille humaine; lumière du monde ancien, elle a civilisé Rome, elle a préparé le Christianisme et formulé son dogme. Mais il y avait dans son génie même un principe de dissolution : elle est née divisée. Le paganisme qui était un élément de sa civilisation lui donna une tendance matérielle : de là la corruption, la perte de la liberté, le despotisme et l'inévitable décadence. Mais le spectacle de sa décrépitude ne doit pas nous inspirer le dégoût ni le mépris. Donnons une larme de compassion à cette brillante nation qui s'éteint. Nous lui devons de la reconnaissance jusque dans sa ruine; elle a succombé sous les ennemis du nom chrétien, mais après les avoir arrêtés pendant huit siècles ; elle a sauvé l'Europe par sa lente agonie, et elle lui a légué en mourant la langue et les chefs-d'œuvre qui ont rallumé la civilisation. Prosternons-nous devant Dieu qui fait servir jusqu'à la décadence des peuples au perfectionnement de l'humanité.

TABLE DES MATIÈRES.

—

PREMIÈRE PARTIE.

LES BARBARES.

—

LIVRE I.

L'INVASION DES BARBARES.

Chap. I. Mission des Barbares. Le gouvernement providentiel et la liberté humaine 3
Chap. II. Les Barbares 13
Sect. I. État social des Barbares . . . . . »
Sect. II. Principe destructeur 15
Sect. III. Principe régénérateur. 20
§ 1. La liberté individuelle. . . . . »
§ 2. L'égalité 23
N° 1. Les hommes libres. L'aristocratie . »
N° 2. La servitude germanique 28
§ 3. Les mœurs 30
Sect. IV. Principe barbare 34
Chap. III. L'Invasion. 38
Sect. I. Les Barbares maitres de l'Empire . . . . »
§ 1. Les Barbares appelés par les Romains . . »

§ 2. Les Barbares dans les armées de l'Empire. Les *Læti* 40
§ 3. Les Barbares colons 41
§ 4. Les Barbares maîtres de l'Empire 43
Sect. II. L'Invasion 46
§ 1. Caractère de l'Invasion . . . . . »
§ 2. Droit de guerre des Barbares 50
N° 1. L'humanité romaine et la barbarie germanique. . . . . »
N° 2. Les Goths 52
N° 3. Les Francs. 56
N° 4. Les Anglo-Saxons 59
§ 3. L'Europe après l'Invasion 62
Sect. III. Le Christianisme et l'Invasion des Barbares. 69
§ 1. Le Christianisme et les Barbares . . . . »
§ 2. Le Christianisme pendant l'Invasion . . . 73
Chap. IV. La Conquête 79
§ 1. Les Conquérants . . . . . »
N° 1. Les Tartares. Attila. Bataille de Châlons 80
N° 2. Les Germains. Les Ariens et les Catholiques 84
§ 2. La Conquête 87
N° 1. Caractère de la conquête. . . . »
N° 2. Partage des terres 91
N° 3. Condition des vaincus 96
§ 3. L'élément germanique et l'élément romain . 100

LIVRE II.

L'UNITÉ BARBARE.

Chap. I. Les Barbares et l'Empire 109
Chap. II. L'Empire des Goths. Théodoric 113
§ 1. Étendue de l'Empire des Goths . . . . . »
§ 2. Décadence de l'Empire des Goths 117
Chap. III. Les Francs. 122

§ 1. Mission des Francs. Les Francs et le Catholicisme 122
§ 2. Conquêtes des Francs 125
N° 1. Conquête des Gaules. Destruction de l'Arianisme . . . . . »
N° 2. Les Francs et l'Allemagne 131
I. Propagation du Christianisme . . . »
II. La Guerre. Conquête 133
N° 3. Les Francs en Italie. La Papauté. . 141
CHAP. IV. L'Unité Carlovingienne 146
SECT. I. L'Empire d'Occident . . . . . »
§ 1. Rétablissement de l'Empire . . . . . »
§ 2. Étendue de l'Empire 150
§ 3. Relations internationales . . . . . »
N° 1. L'Empire franc et l'empire grec . . 153
N° 2. Charlemagne et le Calife 158
N° 3. Relations commerciales. 162
N° 4. Relations intellectuelles 167
SECT. II. L'Unité de l'Empire 170
§ 1. L'unité romaine et l'unité barbare . . . . »
§ 2. L'unité carlovingienne 173
SECT. III. Vices de l'unité carlovingienne. Germes de la Féodalité 186
§ 1. Les Races. . . . . »
N° 1. Les vainqueurs et les vaincus. . . 188
N° 2. Les nationalités 197
N° 3. Les Provinces. 202
a) La Bourgogne . . . . . »
b) La Bretagne. 203
c) L'Aquitaine et la Provence. Démembrement général 205
§ 2. Les Conditions sociales 209
N° 1. Transformation des classes sociales . »
N° 2. Les hommes libres 212
N° 3. Les Colons et les Lites 218
N° 4. Les Esclaves 223

N° 5. Les Classes dominantes. 228
a) Germes de la féodalité . . . . . »
b) Condition des terres. Les bénéfices . 234
c) Condition des personnes. Germes de la noblesse féodale 242
Sect. IV. Dissolution de l'empire carlovingien. Appréciation de l'unité carlovingienne. . . . 249
§ 1. Dissolution de l'Empire. Causes . . . . »
§ 2. Appréciation de l'unité carlovingienne . . 254
§ 3. Charlemagne. Sa mission 262

DEUXIÈME PARTIE.

LE CATHOLICISME.

Chap. I. Mission du Catholicisme 269
Chap. II. Conversion des Barbares 273
§ 1. L'Invasion des Barbares et l'extension du Christianisme 273
§ 2. Conversion de l'Angleterre. Grégoire le Grand 277
§ 3. Conversion de l'Allemagne. S. Boniface . . 283
§ 4. Conversion du Nord. S. Anscaire 288
§ 5. Appréciation de la conversion des Barbares . 293
Chap. III. L'Unité catholique 299
Sect. I. Considérations générales . . . . . »
§ 1. L'Unité extérieure. Nécessité de l'Église . . »
§ 2. L'Église et l'État. 308
Sect. II. L'Unité épiscopale 313
§ 1. L'aristocratie épiscopale . . . . . »
§ 2. L'aristocratie épiscopale sous les Barbares . 320
N° 1. Domination de l'aristocratie épiscopale . . . . . »
N° 2. Rapports de l'aristocratie épiscopale avec l'État 324
N° 3. Appréciation de l'Empire chrétien de Charlemagne 331

§ 3. Corruption de l'aristocratie épiscopale . . . 334
N° 1. Pouvoir absolu des évêques. Tyrannie 335
N° 2. Richesses de l'Église. Cupidité. Simonie 337
N° 3. Corruption de l'aristocratie épiscopale 342
N° 4. Dissolution de l'Église au neuvième et au dixième siècle 350
N° 5. L'aristocratie épiscopale et la mission de l'Église 360
I. L'aristocratie épiscopale et le roi Lothaire 361
II. L'aristocratie épiscopale et Charles le Chauve 373
III. L'archevêque Hincmar et l'évêque Rothade 378
IV. Conclusion 380
Sect. III. La Papauté 381
§ 1. La Papauté avant l'Invasion des Barbares . »
§ 2. La Papauté sous le régime barbare. . . . 399
N° 1. Influence de l'Invasion sur la Papauté. . . . . »
N° 2. La Papauté et les Carlovingiens . . 403
N° 3. Les fausses décrétales 408
N° 4. La papauté et les Églises nationales . 412
Chap. IV. Influence du Christianisme sur les Barbares . . 421
§ 1. La Corruption des Barbares et le Christianisme. . . . . »
§ 2. Culture matérielle et intellectuelle 426
§ 3. Influence morale 431
N° 1. Le mariage chrétien . . . . . »
N° 2. Système pénitentiaire de l'Église. . 438
§ 4. Influence politique et sociale. 449
N° 1. L'Église et les rois . . . . . »
N° 2. Les faibles et les opprimés. . . . 454

TROISIÈME PARTIE.

LES ARABES.

Chap. I. Mahomet et sa doctrine. 465
Sect. I. Considérations générales sur l'appréciation du Mahométisme . . . . . »
Sect. II. Mahomet 472
Sect. III. L'Islâm 480
§ 1. Sources de l'Islâm . . . . . »
§ 2. Le dogme 485
N° 1. Conception de Dieu 486
N° 2. Rapports de l'homme avec Dieu. Prédestination 488
N° 3. Rapport des hommes. Égalité. Fraternité. Charité 491
N° 4. Accusations portées contre l'Islâm . 498
§ 3. Influence civilisatrice 503
Chap. II. L'Unité arabe. 508
Sect. I. La Conquête. . . . . »
§ 1. La Guerre sacrée . . . . . »
§ 2. La Conquête 512
§ 3. Droit des gens 524
N° 1. Les Conquérants . . . . . »
N° 2. Droit de guerre 533
N° 3. Condition des vaincus 538
§ 4. Relations internationales 543
Sect. II. L'Unité arabe 548
§ 1. Le Califat. . . . . »
§ 2. Vices et dissolution de l'unité arabe . . . 554

QUATRIÈME PARTIE.

LE BAS-EMPIRE.

Chap. I. La décrépitude romaine et la barbarie germanique 563
§ 1. Le Bas-Empire . . . . . »
§ 2. L'Unité Romaine 668

§ 3. Le Despotisme impérial 574
§ 4. Droit des Gens 502
Chap. II. Le Catholicisme et l'Église grecque 586
§ 1. Le Christianisme grec . . . . . »
§ 2. L'Église et l'État 592
Chap. III. Mission du Bas-Empire. 597

FIN.

Gand, impr. de F.-L. Dullé-Plus, rue Haut-Port, 27.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket

Acme Libr
Under Pat.
Made by L

JX
1305
L38
1850
v.5
c.1
ROBA